

LE PREMIER LIVRE
AD NATIONES
DE TERTULLIEN

INTRODUCTION, TEXTE,
TRADUCTION ET COMMENTAIRE

Thèse

présentée à la Faculté des lettres de
l'Université de Neuchâtel pour obtenir le grade de
docteur ès lettres

par

ANDRÉ SCHNEIDER

1968

IMPRIMERIE PAUL ATTINGER S. A., NEUCHÂTEL

La Faculté des lettres de l'Université, sur le rapport de MM. les professeurs André Labhardt, Walter Spörri et Willy Rordorf, autorise l'impression de la thèse présentée par M. André Schneider, en laissant à l'auteur la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 31 mars 1967.

Le doyen :
Jean-Blaise GRIZE.

**LE PREMIER LIVRE *AD NATIONES*
DE TERTULLIEN**

INTRODUCTION, TEXTE, TRADUCTION ET COMMENTAIRE

PRÉFACE

Mon attention a été attirée sur Tertullien et l'Ad nationes par mon maître, le professeur A. Labhardt. Durant de nombreuses années, il n'a cessé de s'intéresser à mes recherches et de les stimuler, avec une patience et un dévouement jamais inférieurs à eux-mêmes. Je ne pourrais citer une seule page de ce livre qui n'ait bénéficié de ses critiques et de ses conseils. Qu'il veuille bien croire que je ne me sens pas quitte envers lui d'une dette dont je connais trop l'étendue.

Les professeurs W. Rordorf et W. Spærri ont lu mon manuscrit et m'ont fait nombre de remarques utiles. Le savant éditeur de Tertullien, M. J. W. Ph. Borleffs (La Haye) a eu l'amabilité de me confier l'exemplaire annoté par lui de sa propre édition de l'Ad nationes. J'y ai puisé en particulier de précieuses références bibliographiques. Le professeur J. H. Waszink (Leyde), dont la recommandation permet à cet ouvrage de paraître simultanément comme volume IX dans la Bibliotheca Helvetica Romana publiée par l'Institut suisse de Rome, m'a donné des conseils de méthode et m'a suggéré des améliorations évidentes. Enfin, ma reconnaissance va aussi à tous ceux — je ne peux les mentionner tous — qui, à diverses reprises, m'ont tiré d'embarras en répondant à mes questions.

Pour la correction des épreuves, j'ai été secondé par mon collègue et ami M. A. Kurz, professeur au Gymnase cantonal de Neuchâtel. Ma femme m'a également aidé dans cette tâche. Ce n'est pas le lieu de dire ici toute la part qu'elle a prise par ailleurs à mon travail.

De généreux appuis ont permis la préparation et l'impression de ce livre. J'exprime ici ma gratitude au Fonds national suisse de la recherche scientifique, qui m'a alloué une bourse de recherche pendant deux ans, à l'Institut suisse de Rome, où j'ai trouvé pendant une année des conditions de travail incomparables, enfin au Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel, qui a contribué aux frais de la présente édition.

Mon manuscrit a été déposé à la fin de 1966. Je n'ai pu tenir compte que dans des cas exceptionnels des ouvrages ou articles parvenus ultérieurement à ma connaissance.

Neuchâtel, le 10 février 1968.

A. S.

Note de consultation

Les principales éditions que j'ai utilisées sont les suivantes :

Pour Tertullien, l'édition du *Corpus Christianorum*, 2 volumes, Turnhout 1954. Je ne fais d'exception que pour l'*Apologeticum*, cité d'après l'édition de C. BECKER, München 1952¹.

Anonyme, *Lettre à Diognète*, par H. I. MARROU, Coll. Sources chrétiennes, Paris 1951.

Aristide, *Apologie*, par J. GEFFCKEN, *Zwei griechische Apologeten*, Leipzig-Berlin 1907.

Arnohe, *Adversus nationes*, par C. MARCHESI, *Corpus script. lat. Paravianum*, Torino 1953.

Athénagore, *Supplique*, par P. UBALDI et M. PELLEGRINO, *Corona Patrum Salesiana*, Series Graeca, vol. 15, Torino 1947.

Clément d'Alexandrie, *Protreptique*, par Cl. MONDÉSERT et A. PIASSART, Coll. Sources chrétiennes, Paris 1949.

Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, par G. BARDY, Coll. Sources chrétiennes, I, Paris 1952 ; II, Paris 1955.

Flavins Josèphe, *Contre Apion*, par Th. REINACH et L. BLUM, Coll. Budé, Paris 1930.

Justin, *Apologies*, par G. RAUSCHEN, *Florilegium Patristicum*, Bonn 1911.

Lactance, *Institutions divines*, par S. BRANDT, *Corpus script. eccl. lat.*, volume 19, Wien 1890.

Minucius Félix, *Octavius*, par J. BEAUJEU, Coll. Budé, Paris 1964. (Sur quelques points, j'ai suivi M. PELLEGRINO, *Corpus script. lat. Paravianum*, Torino 1950.)

Tatien, *Discours aux Grecs*, par Ed. SCHWARTZ, *Texte und Untersuchungen*, Leipzig 1888.

Théophile d'Antioche, *A Autolytus*, par G. BARDY et J. SENDER, Coll. Sources chrétiennes, Paris 1948.

¹ Dans l'état actuel de la question, il est utile de se référer à une édition qui distingue clairement la branche *Fuldensis* et la branche *Vulgata* de la tradition manuscrite de l'*Apologeticum*. Les travaux récents qui partent de l'hypothèse d'un archétype commun à variantes marginales ou interlinéaires (W. Bühler, *Philologus* 109, 1965, 121 sqq. ; A. Önnertors, *Gnomon* 38, 1966, 782-793) n'ont pas encore conduit à une édition conforme à ce principe. Celle de Dekkers s'en rapproche, mais voir la critique de Önnertors, 787 sq. : « Mir scheint aber, dass er zu wenig mit Interpolationen in Vulg. gerechnet hat. »

INTRODUCTION

I. DATE DE L'AD NATIONES

La chronologie des œuvres de Tertullien est encore très incertaine ¹. Dans la plupart des cas, on doit se contenter de les attribuer à la période catholique ou à la période montaniste de l'auteur, d'après leur contenu doctrinal. On peut aussi établir une chronologie relative entre plusieurs œuvres grâce à l'habitude qu'a Tert. de renvoyer à ses propres ouvrages. En revanche, la date de rédaction de *nat.* (première moitié de 197) est connue depuis longtemps ². Fort peu nombreuses sont les œuvres de Tert. qui bénéficient d'une datation aussi précise. L'*apol.* est également privilégié de ce point de vue, puisque sa rédaction peut être fixée aux derniers mois de la même année 197.

Les problèmes de datation de ces deux ouvrages sont du reste étroitement liés, et doivent être envisagés sous deux aspects : 1. chronologie relative des deux œuvres ; 2. date de chacune des deux, selon les allusions historiques qu'elles contiennent.

Le premier point nous amène d'emblée à poser la question des rapports existant entre *nat.* et *apol.* Vaste problème que nous n'aborderons provisoirement que sous l'angle de la chronologie. La postériorité de *apol.* est établie par des raisons de deux ordres. Tout d'abord, dans *nat.*, Tert. annonce à plusieurs reprises des développements qu'il se réserve d'ap-

¹ Voir la plus récente mise au point chez BRAUN, *Deus Christianorum* 563-577.

² Les arguments essentiels concernant la datation de l'*apol.*, et applicables partiellement à celle de *nat.*, se trouvent déjà dans la dissertation de MOSHEIM, *Disquisitio chronologico-critica de vera aetate Apologetici*, Lugd. Bat. 1720, reproduite in CENLER III 1853, 490-510. Mosheim se trompe toutefois d'une année, en plaçant le départ de Septime Sévère pour l'Orient en 198 et non en 197 : cf. FLUSS, *RE* II A 1969 ; BESNIER 24 (où l'indication du mois est cependant en contradiction avec ce qui est dit à la page 23) ; BORLEFFS, *Diss.* 9 sq. (La chronologie de la campagne elle-même présente quelque incertitude. Comparer aux auteurs précités K. H. ZIEGLER, *Rom und das Partherreich* 131 ²³). Mais Mosheim a eu le mérite de lier la rédaction de *apol.* à cet événement. La date exacte de *nat.* et de *apol.* est indiquée par NIELDECHEN, *Abfassungszeit* 25-29. Cf. MONCEAUX, *RPh* 22, 1898, 78 sq. ; HARNACK, *Chronol.* II 256 sqq. ; WALTZING, *MB* 1920, 165-174 ; SCHANZ-HOSIUS III 277 sq. ; BORLEFFS, *Diss.* 5 sqq. ; BECKEN 33-35 ; BRAUN, *Deus Christianorum* 563 et n. 1 ; 567 sq.

porter à un endroit plus favorable. Voici les principales de ces annonces : *nat.* 1, 3, 5 *sed dum haec ratio suo loco ostenditur* ; 1, 7, 30 *uiderimus de fide istorum, dum suo loco digeruntur* ; *interim credite quemadmodum nos...* ; 1, 10, 1 *postmodum obtundentur* (sc. *tela*) *expositione totius nostrae disciplinae. Nunc uero...* ; 1, 15, 2 *recognoscetis suo ordine* ; *nunc enim differimus pleraque, ne eadem uideamur ubique retractare* ; 1, 15, 6 *dum ita quoque in uobis recognoscitur, ubi opportunius positum est*. Dans le livre 2, voir 2, 7, 1 ; 2, 15, 2. Nous verrons plus loin, à propos de l'interprétation de ces passages (p. 26 sqq.), qu'il y a divergence de vues : les uns y distinguent des renvois à une œuvre future, laquelle ne peut être que l'*apol.*, où on lit effectivement les développements qui répondent aux promesses faites dans *nat.* Les autres pensent que Tert. n'a jamais voulu écrire qu'un grand ouvrage apologétique, dont *nat.* serait le brouillon. Les annonces devaient alors se réaliser dans le cadre du même ouvrage, mais *nat.* est resté inachevé, et seul l'*apol.* présente la forme complète de l'œuvre voulue par Tert. Quelle que soit l'interprétation adoptée, la postériorité de l'*apol.* en découle nécessairement.

Cette postériorité devient encore plus évidente lorsqu'on s'attache à un autre genre de considérations : si l'on compare (ce sera un des buts du présent commentaire) le style de *nat.* et d'*apol.*, la composition, l'enchaînement des idées, bref, tout ce qui touche à la forme des deux œuvres, on constate sur tous les plans et dans chaque phrase la supériorité de l'*apol.*, les améliorations apportées consciemment au plan ou au style de *nat.*, parfois même la correction d'erreurs de fait. Il est impossible de ne pas reconnaître dans *apol.* les traces d'une révision minutieuse et d'un remaniement général de la matière traitée antérieurement dans *nat.* Cette constatation est si frappante que l'on s'étonne de voir un homme sensible aux nuances du style comme l'était E. Norden placer encore *nat.* après *apol.*¹.

Dépassons la chronologie relative pour examiner brièvement les motifs qui permettent de déterminer l'année où les deux ouvrages ont été écrits. Des allusions historiques, aussi bien dans *nat.* que dans *apol.*, se réfèrent aux débuts du règne de Septime Sévère et aux luttes qu'il mena contre ses rivaux Pescennius Niger en Orient (194), et Clodius Albinus en Gaule (196/197 ; Albinus est battu à Lyon le 19 février 197, après une bataille sanglante). Tert. tire argument de ces événements pour répondre au reproche fait aux chrétiens de se rebeller contre l'empe-

¹ Antiko Kunstprosa ⁵II 611. Avant Norden, cette opinion était déjà partagée par Hesselberg, Grotemeyer et Ebert. Voir les références chez BORLEFFS, Diss. 5^a.

reur. *Nat.* 1, 17, 4 : *agnoscimus sane Romanam in Caesares fidem : nulla umquam coniuratio erupit, nullus in senatu uel in palatiis ipsis sanguis Caesaris notam fixit, nulla in prouinciis affectata maiestas ! Adhuc Syriae cadauerum odoribus spirant, adhuc Galliae Rhodano suo non lauant !* L'allusion à la bataille de Lyon fournit donc pour *nat.* un terminus post quem : le 19 février 197. Le terminus ante quem est déterminé par la rédaction subséquente d'*apol.* Dans cet ouvrage, le passage parallèle à celui que nous venons d'invoquer reflète une situation de quelques mois plus avancée. En effet, après la mention des conspirateurs récents contre l'empereur : *unde Cassii* (Avidius Cassius qui se révolta en 175 contre Marc-Aurèle) et *Nigri et Albini* (*apol.* 35, 9), Tert. passe à l'actualité en évoquant la répression exercée par Septime Sévère contre les partisans de ses rivaux : *apol.* 35, 11 *sed et qui nunc scelestorum partium socii aut plausores cottidie reuelantur, post uindictam parricidarum racematio superstes eqs.* Or ce « grappillage » quotidien a atteint son point culminant en juin 197, après le retour de l'empereur à Rome¹. Donc *apol.* a été rédigé après ce moment, et avant l'hiver 197/198, durant lequel Septime Sévère va faire la guerre aux Parthes. En effet, ce départ a dû diminuer fortement la répression, et, d'autre part, la mention des Parthes parmi les peuples assez nombreux pour constituer un danger pour Rome (*apol.* 37, 4) semble signifier que Tert. ignore encore la campagne entreprise par l'empereur et les défaites infligées aux Parthes². La rédaction d'*apol.* étant ainsi située dans la seconde moitié de 197, la première moitié de cette année est la date que l'on doit attribuer à *nat.*

L'église d'Afrique avait déjà subi la persécution depuis plusieurs années : les premiers martyrs connus de cette partie de l'Empire sont ceux de Scilli, que le proconsul P. Vigellius Saturninus³ fit décapiter en 180⁴. Depuis cette date, les persécutions furent sans doute intermittentes en Afrique⁵. Tert. montre que l'opinion publique, sensibilisée par les racontars courant sur le compte des chrétiens, était prompt à faire d'eux des boucs émissaires : cf. par exemple *nat.* 1, 9, 2 sq. ∞ *apol.* 40,

¹ Cf. FLUSS, RE II A 1967 sq. ; A. v. DOMASZEWSKI, Geschichte der röm. Kaiser

² II, Leipzig 1924, 256 sq. ; BESNIER 23.

³ Cf. K. H. ZIEGLER, Rom und das Partherreich 131 sq.

⁴ Cf. Scap. 3, 4 ; R. STIGLITZ, RE VIII A 2, 2563 sq.

⁵ Sur les *Acta martyrum Scillitanorum*, cf. BARDENHEWER II 675-678 ; QUASTEN, Initiation I 202 sq. (tous deux avec bibliogr.).

⁶ Cf. AUDOLLENT, DHGE I 718 ; HORNUS, RHPhR 38, 1958, 25 sq.

1 sq. ¹. Mais l'attitude des proconsuls était variable et pouvait influencer diversement le déroulement des procès ². Tous n'étaient pas enclins à la sévérité et à la cruauté comme le Scapula de 211-213 ³. On ne sait rien du proconsul de 196/197 sous lequel *nat.* fut écrit ⁴. Mais si la lettre de Tert. *ad martyras* date bien du début de 197 ⁵, elle prouve qu'à ce moment un groupe de chrétiens attendaient en prison de subir le martyre ⁶. Quoi qu'il en soit, les données du lieu et du moment n'ont pas été déterminantes pour la composition de *nat.* ni d'*apol.* Ces deux ouvrages, enracinés dans la tradition apologétique juive et grecque, traitent le problème de la situation des chrétiens dans la société païenne avec une ampleur qui les met bien au-dessus de simples œuvres de circonstance.

II. LE TITRE *AD NATIONES*

Le titre *Ad nationes* est traditionnellement admis depuis l'édition princeps de J. Godefroy (Gothofredus) : *Q. S. Fl. Tertulliani ad nationes libri II*, Genevae 1625. Certes, le titre fait défaut au début du texte dans l'unique manuscrit, l'Agobardinus, mais il se trouve dans l'*explicit* des livres 1 et 2, dans l'*incipit* du livre 2, et dans la table des matières du manuscrit.

On peut objecter que saint Jérôme dit, à propos de Tert. : *Apologisticus eius et contra gentes libri* ⁷, mais cela ne prouve rien contre le titre *Ad nationes*. Non seulement les deux termes *gentes* et *nationes* sont équivalents dans la langue des chrétiens, mais surtout *gentes* est beaucoup plus fréquent que *nationes* chez tous les auteurs chrétiens après Tert. ⁸.

¹ Sur le rôle de la foule païenne dans les persécutions, voir AUDOLLENT, DHGE I 718 sq. ; P. ROMANELLI, *Storia delle province romane dell'Africa*, Roma 1959, 428-430 ; J. COLIN, REG 78, 1965, 330-335.

² Sur le fondement juridique des persécutions, voir ci-dessous, p. 171 sqq. ad 1, 7, 9, le commentaire de l'expression *institutum Neronianum*.

³ Ou plutôt de 212/213 selon THOMASSON II 112 sq.

⁴ THOMASSON II 99 sq. ne cite aucun nom entre P. Cornelius Anullinus (193/194) et L. Cossonius Eggius Marullus (198/199). En revanche, on connaît assez bien Q. Anicius Faustus, légat de la III^e légion de 196 ou 197 à 201, dont l'autorité était absolue sur la Numidie. Cf. THOMASSON I 86 ; II 197-201.

⁵ Voir BECKER 350 sqq. ; BRAUN, *Deus Christianorum* 567.

⁶ Cf. AUDOLLENT, DHGE I 719 sq.

⁷ *Epist.* 70, 5.

⁸ Cf. E. LÖFSTEDT, Synt. II 464 ; Chr. MOHRMANN, in Misc. G. Mercati I 442 sq. Dans la littérature profane aussi, *gens* est généralement plus fréquent que *natio* : cf. ThLL VI 2, 1843, 57 sqq.

Saint Jérôme attribue du reste le titre *aduersus* ou *contra gentes* à plusieurs ouvrages apologétiques : de Taticn ¹, Irénée ², Clément d'Alexandrie ³, Athanase ⁴, etc. C'était donc à cette époque un titre traditionnel pour tout ouvrage adressé aux païens. Tert., lui, a préféré *Ad nationes*, conformément à l'une de ses habitudes linguistiques.

On a relevé, en effet, qu'il était le seul écrivain ecclésiastique ⁵ utilisant plus souvent *natio* que *gens* ⁶.

En choisissant ce titre ⁷, Tert. innovait, du moins dans le cadre de la tradition apologétique. Que trouve-t-on en effet à l'en-tête des apologies grecques ? Plusieurs étaient adressées soit à un personnage particulier, tel Diognète ou Autolycos, soit à l'empereur régnant. En revanche, celles qui étaient destinées aux païens en général, comme devait l'être l'ouvrage de Tert., portaient toutes dans leur titre les mots *πρός Ἑλληνας* ⁸. Cette terminologie était l'aboutissement d'une évolution amorcée dans le judaïsme hellénistique. Les Juifs hellénisés, tributaires à bien des égards de l'éducation grecque, se distançaient cependant de l'hellénisme sur le plan religieux. Le mot *Ἕλλην* pouvait prendre alors dans leur bouche le sens péjoratif de non-Juif, idolâtre ⁹. Les chrétiens nés dans le monde grec se sentaient redevables à la fois à la culture hellénique et à la tradition juive, mais sans pouvoir s'identifier ni à l'une ni à l'autre. Ils devaient donc logiquement aboutir à une division de l'humanité en

¹ Vir. ill. 29. En grec *πρός Ἑλληνας*.

² Ibid. 35.

³ Ibid. 38. Il s'agit probablement du *πρωτρεπτικός πρὸς Ἑλληνας*.

⁴ Ibid. 87. Voir pour d'autres exemples ThLL VI 2, 1863, 42 sqq.

⁵ Parmi les auteurs profanes, César fait exception dans le même sens : ThLL VI 2, 1843, 57 sq.

⁶ ThLL VI 2, 1843, 59 sq.

⁷ Après lui, ARNOBE intitulera encore *Aduersus nationes* un ouvrage dirigé contre les païens. Plus tard, le terme *paganus* prévaudra : cf. OROS., *Historiarum aduersum paganos libri VII*. La *Clavis patrum* de DEKKERS mentionne encore un *Contra paganos* de MAXIMUS, episcopus Gothorum (env. 365-428), et un *Carmen contra paganos* anonyme de 394/395 env.

⁸ Mentionnons, parmi les œuvres conservées, le *Λόγος πρὸς Ἑλληνας* de TATICN et le *Πρωτρεπτικός πρὸς Ἑλληνας* de CLÉMENT D'ALEXANDRIE (antérieur ou postérieur à nat. ? Cf. BARDENHEWER II 67 : « Der Protrepticus... mag schon vor 200 anzusetzen sein. ») ; parmi les œuvres perdues, *Πρὸς Ἑλληνας συγγράμματα πέντε* d'APOLLINAIRE (EUS. h. e. 4, 27), *Λόγοι πρὸς Ἑλληνας* de MILTIADÈ (EUS. h. e. 5, 17, 5). La liste pourrait être allongée. Signalons encore que le *Contra Apionem* de JOSÈPHE est cité par PORPHYRE (*de abstin.* 4, 11) sous le titre *Πρὸς τοὺς Ἑλληνας* (cf. HÖLSCHER, RE IX 1994 sq.).

⁹ Voir WINDISCH in Kittel II 503 sqq. ; OFELT, VChr 19, 1965, 3.

trois groupes : Hellènes, Juifs, chrétiens¹. Nous reparlerons dans le commentaire de *nat.* 1, 8 de cette tripartition et du sort de l'expression *τρίτον γένος* ou *καὶνόν γένος* désignant les chrétiens. Il nous suffit de constater ici que l'on trouve au 2^e siècle des apologies du christianisme adressées soit *πρὸς Ἰουδαίους*², soit *πρὸς Ἕλληνας*³. Dans ce dernier cas, les apologistes créent l'antithèse religieuse Hellènes – chrétiens. Les Grecs sont les représentants de tous les non-Juifs et non-chrétiens. Ce sont les seuls interlocuteurs valables parmi les adeptes du polythéisme. Dans la même perspective, l'ancienne antithèse Hellènes – barbares prend un sens nouveau, où l'élément religieux prédomine : les Hellènes étant les païens, les barbares, non seulement dans l'opinion païenne, mais en particulier sous la plume des apologistes eux-mêmes⁴, désignent les adeptes du monothéisme, Juifs ou chrétiens⁵.

Si nous revenons à Tert., le problème se pose différemment. Il ne pouvait évidemment pas intituler son ouvrage *Ad Graecos*. Mais pourquoi pas *Ad Romanos* ? Un passage de *nat.* (1, 8, 11) fournit en effet la transposition « romaine » de la tripartition Hellènes – Juifs – chrétiens : *Romani, Iudaei, dehinc Christiani*. Mais le contexte (voir le commentaire ad loc.) montre que Tert. ne donne pas à *Romani* l'extension qu'avait le mot *Ἕλληνες*. C'est ce que prouvent les questions suivantes : *ubi autem Graeci ? ... ubi saltem Aegyptii ?* Même quand il s'agit, comme ici, de *superstitio*, le concept *Romani* garde avant tout sa signification ethnique

¹ La tripartition de l'humanité est admise communément au 2^e siècle. Sans être présente dans le NT (sans peut-être dans I *Cor.* 10, 22), elle y est préparée par l'emploi, fréquent chez saint Paul, de l'antithèse judaïsme – hellénisme. Le christianisme ne constitue pas une troisième grandeur sur le même plan que les deux premières. Juifs et Grecs étant également appelés à se convertir, l'Eglise chrétienne est destinée à les absorber en supprimant l'antithèse. Voir par exemple I *Cor.* 12, 13 ; *Gal.* 3, 28. Cf. J. JÜTNER, *Hellenen und Barbaren* 90 sqq. ; WIRNISCHE in Kittel II 511 sq.

² Par exemple d'APOLLINAIRE (*Eus. h. e.* 4, 27) ; de MILTIADÈ (*ibid.* 5, 17, 5).

³ Voir p. 11, n. 8.

⁴ De même, les Romains avaient commencé par adopter l'optique grecque en se qualifiant eux-mêmes de « barbares ». Cf. K. CHAIST, *Römer und Barbaren in der hohen Kaiserzeit*, *Saeculum* 10, 1959, 277.

⁵ Cf. JÜTNER, *Hellenen und Barbaren* 95 sqq. et s. v. *Barbar*, *RAC* I 1175 sq. ; J. H. WASZINK, *Some observations on the appreciation of « the philosophy of the barbarians » in early Christian literature*, *Mélanges Chr. Mohrmann*, Utrecht et Anvers 1963, 41-56. Autre bibliographie dans les articles « *Barbaren* » par L. HUBEN, *LAW* 434 sq. ; W. SPÄRRI, *KIP* I 1545 sqq. L'antithèse Hellènes – barbares est employée avec une nuance affective très différente par un Justin (sans aucune hostilité : cf. *apol.* I, 5, 4 ; 46, 3) ou un TATIAN (la polémique intransigeante commence dès les premières lignes du Discours aux Grecs).

ou politique. Choisir le titre *Ad Romanos*, comme l'a bien vu Heinze¹, aurait signifié que les chrétiens se mettaient en dehors de la communauté nationale romaine. Or Tert. revendique, du moins à cette époque, le titre de citoyens romains pour les chrétiens². Plus encore qu'un sentiment national, ce qui frappe chez lui, c'est un cosmopolitisme d'inspiration stoïcienne³. Tert., au-delà des magistrats romains auxquels il s'adresse dans quelques passages de *nat.*, veut atteindre l'ensemble des païens. Aussi choisit-il pour son titre le terme le moins restrictif : *nationes*.

Le sens technique de « païens » que Tert. donne au mot *nationes* n'est pas créé par lui : il le trouve déjà probablement dans le vocabulaire spécial des chrétiens, comme le montrent les anciennes traductions latines des Écritures, où *natio* voisine avec *gens* dans cet emploi⁴. A l'origine, en effet, *nationes* — ou *gentes* — n'est que la traduction du grec *ἔθνη* qui possède le même sens technique. Mais ici encore, on ne peut comparer l'optique de Tert. ou de ses compatriotes et celle des apologistes grecs. Pour ces derniers, comme nous l'avons vu, le terme qui forme antithèse avec *Χριστιανοί* n'est pas *ἔθνη*, mais *Ἕλληνες*⁵. L'universalisme de Tert. est en fait dans le prolongement de l'universalisme juif. On sait que l'AT oppose nettement le peuple saint (*am) et les « nations » païennes (gōjīm). Or la traduction des LXX rend régulièrement le premier mot par *λαός*, le second par *ἔθνη*⁶. Le NT a repris le terme *ἔθνη* ou son dérivé *ἔθνηκοί*,

¹ Page 284.

² Cf. *apol.* 24, 9 ; 36, 1 ; HORNUS, RHPHr 38, 1958, 10. D. VAN BERCHEM, MH 1, 1944, 113, suppose de l'*apol.* au de *pallio* une évolution de Tert. vers une hostilité toujours plus intransigente à l'égard de l'Empire. Cf. aussi SÄFLUND 52 sqq.

³ Voir la phrase connue d'*apol.* 38, 3 : *unam omnium rem publicam agnoscimus, mundum*, et HORNUS, RHPHr 38, 1958, 12 ; 37. Sur le cosmopolitisme des premiers Pères de l'Eglise et ses rapports avec le stoïcisme, cf. SPANNEUT 254-257.

⁴ Cf. THIELE 185 sqq.

⁵ L'emploi de *ἔθνη* chez les apologistes grecs se situe presque toujours dans la perspective de l'AT. Dans la 1^{re} Apologie de JUSTIN, par exemple, sur trente emplois de *ἔθνη*, vingt-cinq sont des citations de l'AT, des prophètes surtout, ou contiennent une allusion explicite à l'AT. Une fois *ἔθνη* signifie « peuples », et trois fois l'expression *πάντα ἔθνη* sert à désigner toute l'humanité. Reste un passage, 54, 3, où *ἔθνη* complète *Ἕλληνες* pour désigner les païens, mais le contexte ajoute immédiatement une allusion aux prophéties de l'AT. En revanche, le terme *Ἕλληνες*, employé sept fois dans la même Apologie, est chaque fois en opposition plus ou moins nette avec le terme *Χριστιανοί*. Chez TATIAN, il y a vingt-quatre emplois de *Ἕλληνες*, aucun de *ἔθνη*. Chez ATHÉNAGORE, *ἔθνη* n'a que le sens commun de « peuples » ; de même chez THÉOPHILE D'ANTIOCHE, qui l'utilise dans l'expression *Ἕλληνες καὶ τὰ λοιπὰ ἔθνη*. Voir les références dans l'Index Apologeticus de GOODSPEED, Leipzig 1912, 86 et 99 sq.

⁶ Cf. BERTRAM in Kittel II 362 sqq. ; V. BECKER, BHHWb II 674. L'opposition du peuple saint et des nations découle à la fois du nationalisme religieux et de l'universalisme prophétique des Juifs ; cf. S. AMSLER in Vocab. biblique, publié sous la direction de J.-J. von Allmen, Neuchâtel et Paris 1954, 188 sq.

le plus souvent avec le sens technique qu'il avait dans l'AT ¹. Cependant, dans le NT, les nations sont opposées tantôt au peuple juif, tantôt à l'Eglise chrétienne, héritière du peuple élu ². Chez Tert., *ἔθνη* (= « les païens ») est rendu le plus souvent par *nationes* ³, parfois par *gentes*, *gentiles* ou *ethnici* ⁴.

D'autre part, le jugement négatif impliqué par l'emploi de *nationes* et de *gentes* au sens de « païens » semble avoir été préparé par l'usage de ces mots en latin classique ⁵. Löfstedt ⁶ a démontré que les Romains opposaient *populus Romanus* et *gentes*, ce dernier terme prenant le sens de « peuples étrangers, provinciaux », presque celui de « barbares ». A ses exemples, nous pouvons en ajouter d'autres prouvant que *nationes* était affecté de la même nuance défavorable dans la langue commune. Les auteurs latins emploient souvent l'expression *externae nationes* ou *omnes nationes* opposée à *populus Romanus*. Par exemple : Nep. Hann. 1, 1 *si uerum est, ... ut populus Romanus omnes gentes uirtute superarit, non est infitiandum Annibalem tanto praestitisse ceteros imperatores prudentia quanto populus Romanus antecedit fortitudine cunctas nationes*. Mais plus significatifs sont les passages où *nationes* n'est pas accompagné d'un déterminatif : ainsi Varron ling. 5, 156 *sub dextra huius (sc. Curiae Hostiliae) a comitio locus substructus, ubi nationum subsisterent legati qui ad senotum essent missi* ; Hygin. mun. castr. 29 *nationes — Cantabri, Getae, Palmyreni, Daci, Brittones —, centuriae statorum et si quid aliud*

¹ Cf. K. L. SCHMIDT in Kittel II 66 sqq. ; J. ZEILLER, Paganus 6 sq. ; W. BAUER, Wörterbuch zum NT, Berlin ²1958, s. v. *ἔθνος*.

² Le mot *ἔθνη* peut aussi désigner les chrétiens issus des milieux non juifs : cf. par exemple Gal. 2, 12 ; J. SCHNEIDER s. v. Heidenchristen, BHHWb II 677 sq.

³ Dans les citations bibliques de Tert., la prédominance de *nationes* est très nette, alors que la Vulgate traduit presque toujours *ἔθνη* par *gentes* (exceptions : cf. SAINIO 44 ; THIELE 185 sqq.). Ce fait a parfois conduit à supposer que la traduction africaine primitive des Ecritures avait pour caractéristique entre autres cet emploi préférentiel de *nationes*. Cf. VON SODEN, Das lat. NT in Afrika zur Zeit Cyprians, Leipzig 1909, 238² ; 325 ; SAINIO 45. Mais THIELE a démontré que Tert. a une façon personnelle de citer (ou de traduire) les Ecritures (voir en particulier p. 189 sur l'emploi de *natio*), et que de toute manière, les plus anciennes traductions latines de la Bible sont caractérisées par une liberté qui ne cédera le pas que plus tard à un certain souci d'uniformité.

⁴ Ce dernier terme ne connaîtra pas le succès des deux précédents et sera vite évincé par eux. Cf. SAINIO 42 sq. Voir encore sur tous ces mots J. ZEILLER, Paganus 5-8 ; OPELT, VChr 19, 1965, 1-22.

⁵ De même, l'emploi biblique de *ἔθνη* ne fait que transposer le sens de « peuples barbares » (opposés aux cités grecques) que lui donnent couramment les auteurs classiques : cf. P. CHANTRAINE, Bulletin de la Société de Linguistique de Paris 43, 1946, 55 sq.

⁶ Synt. II 464-467.

datum fuerit... in retentura ponuntur (dans ce cas, *nationes* équivaut à *barbari*). Dans le *Pro Sestio* 132, Cicéron écarte le terme *natio* par lequel P. Vatinius qualifiait les optimates : *non est natio, ut dixisti : quod ego uerbum agnoui ; est enim eius a quo uno maxime P. Sestius se oppugnari uidet*. A quoi les *Schol. Bob.* (éd. Stangl, 1912, p. 139, 16 sqq.) ajoutent : *hic erat P. Vatinius : qui testimonio Sestium persequabatur quique solutus est et optimatum dicere nationem, infami quodam uocabulo destruens amplissimorum hominum dignitatem*.

Il apparaît donc que *nationes*, comme *gentes*, était prédisposé à recevoir la signification péjorative de « païens » dans la langue des chrétiens. L'évolution sémantique de ces deux mots résulte de l'influence conjuguée de l'universalisme juif (de l'AT) et du nationalisme romain, alors que l'emploi de *Ἕλληνες* chez les apologistes grecs trahissait l'influence de l'exclusivisme grec retourné contre ses représentants, et de la tradition juive hellénistique.

III. PERTE DU DÉBUT DE L'AD NATIONES

Avant d'examiner le plan de *nat.*, il faut tenter de trancher une question qui n'est pas sans importance pour le jugement qu'on portera sur la composition de l'ouvrage : l'exorde de *nat.* nous est-il parvenu intégralement ?

Déjà Heinze¹ relève l'étrangeté de la brusque entrée en matière : « Das erste Buch geht so stracks in medias res, dass man auf die Vermutung kommen könnte, der ursprüngliche Eingang sei verloren. » Mais il semble abandonner ensuite cette supposition. Lortz² ne la retient pas davantage. Elle est simplement signalée par Waltzing³. Borleffs⁴ et Becker⁵ essaient de démontrer par des exemples parallèles que rien ne manque en fait au début de *nat.* L'argument de Borleffs (comparaison avec le début de l'*Oratio* de Tatien et de la *Cohortatio ad gentiles* du pseudo-Justin, qui pourtant contiennent tous deux une adresse aux *ἄνθρωποι Ἕλληνες*) est réfuté à juste titre par Becker. Mais celui-ci introduit dans la discussion un autre texte parallèle, le début de *Scap.* En

¹ Page 288¹.

² II 168.

³ MB 19, 1920, 172.

⁴ Diss. 53.

⁵ Page 58.

effet, Tert. n'y nomme pas expressément le destinataire et mène le lecteur directement au cœur du problème, sans préambule. Cependant l'argument n'est pas probant. Car tout d'abord, l'absence d'exorde peut s'expliquer par le caractère particulier de cet opuscule de circonstance, qui revêt la forme d'une lettre dont le destinataire sait bien de quoi il s'agit.

D'autre part, les trois premiers paragraphes, à les bien considérer, ont pour but de définir le rapport affectif particulier qui unit l'expéditeur au destinataire, et cette définition nuancée exclut que soient explicités immédiatement le *nos* et le *uos* : *Itaque hunc libellum non nobis timentes misimus, sed uobis et omnibus inimicis nostris, nedum amicis*¹.

En revanche, dans *nat.* 1 rien n'indique à qui Tert. s'adresse avant 1, 2, 2 : *praesides extorquendae ueritatis*, les gouverneurs de province exerçant le pouvoir judiciaire, que l'on ne peut même pas considérer comme les seuls destinataires du traité². Il est à remarquer que le début du livre 2 s'adresse, comme on s'y attend, aux *miserandae nationes*³.

De plus, le lecteur ne sait pas que Tert. parle du cas des chrétiens⁴. Le mot *Christianorum* n'apparaît qu'au § 2, incidemment semble-t-il, comme si l'on connaissait déjà le sujet du traité.

Il ne faut pas négliger non plus la comparaison avec le début d'*apol.* Certes, la prudence est ici de mise, car les deux ouvrages sont loin d'être parallèles en tout point⁵. Il est tout de même frappant, vu la parenté très étroite des premiers chapitres de *nat.* et d'*apol.*, de rencontrer la phrase liminaire de *nat.* presque sans modification au chap. 1, 16 d'*apol.*, et si naturellement amenée par ce qui précède qu'elle semble inséparable du contexte. En particulier, l'expression (*ignorantia*) *quae iniquitatem dum excusat, condemnat*, est préparée par le § 4 : *quam iniquitatem idem titulus et onerat et reuincit, qui uidetur excusare, ignorantia scilicet*, dont elle se présente comme un résumé ou un rappel, permettant de passer d'un fait déjà établi (à la base de votre haine, il y a l'ignorance) à l'administration de la preuve : *testimonium ignorantiae* (votre haine cesse quand vous cessez d'ignorer). *Nat.* commencerait donc par la preuve d'un fait qui n'a pas été établi !

¹ *Scap.* 1, 2.

² Voir ci-dessous p. 23¹ et 32.

³ 2, 1, 1.

⁴ Voir par contre *apol.* 1, 1 *quid sit liquido in causa Christianorum*.

⁵ Dans le domaine de la critique textuelle, Klusmann s'est souvent fourvoyé en admettant trop aisément l'identité de *nat.* et d'*apol.*

Certes, on peut expliquer toutes ces anomalies du début de *nat.* en alléguant l'état d'inachèvement de l'ouvrage. Mais l'impression d'inachèvement ne ressort nullement de la lecture des premiers chapitres. Surtout le premier semble parvenu à un degré d'élaboration presque définitif, puisque dans *apol.* il n'est repris qu'avec de minimes modifications stylistiques. Or les paragraphes qui précèdent dans *apol.* le passage parallèle au début de *nat.* sont une partie intrinsèque du même développement. Ils devaient donc avoir leur équivalent au début de *nat.*

Mentionnons enfin un fait matériel qui peut prendre valeur d'indice : dans l'Agobardinus, unique manuscrit de *nat.*, font défaut tout titre et tout *incipit*. Il y a pourtant un *explicit* à la fin du livre 1 et du livre 2, et un *incipit* au début du livre 2¹.

Ce fait suggère une hypothèse sur la façon dont une lacune a pu se produire. Les cinq premiers paragraphes de l'*apol.* occupent un peu plus d'une page de manuscrit². Si l'on tient compte des différences éventuelles dans l'exorde perdu de *nat.*, et de la place occupée par le titre et les premières lettres, il est plausible de supposer la perte d'un feuillet dont le verso, ou peut-être le recto et le verso, contenaient le début de *nat.* Cette disparition a pu se produire dans le modèle de l'Agobardinus ou dans un manuscrit antérieur, d'autant plus facilement que *nat.* figure en tête du Corpus représenté par A. Cette lacune n'était du reste pas la seule qu'ait rencontrée le scribe de l'Agobardinus : on sait que dans son modèle manquaient quatre chapitres et demi au début de *cult. fem.*³, ainsi que les derniers chapitres de *idol.* et les premiers de *an.*⁴.

¹ Borleffs signale le mot TERTVLIANI écrit au haut de la première page *litteris paene euanidis*. Vérification faite sur le manuscrit, cette inscription n'est pas de la même main que le reste du texte.

² Une page de A occupe dans l'édition du C. C. un nombre de lignes variant de 25 à 29. Dans la même édition, le § 1, 6 d'*apol.*, correspondant au début conservé de *nat.*, apparaît à la 31^e ligne à partir du début.

³ Cf. M. TUNCAN, REL 44, 1966, 371.

⁴ Cf. WASZINK 1^a. Comme les deux traités se suivent dans le manuscrit, le copiste, sans remarquer la perte d'environ un quaternion, est passé sans transition du milieu d'une phrase d'*idol.* (18,9 *Ad euilandum*) au milieu d'une phrase de *an.* (6,7 *de minuto loquio Aristotelis*).

IV. PLAN DE L'*AD NATIONES* I - DÉFAUTS DE COMPOSITION

Les philologues qui ont étudié la composition de *nat.* se sont tous montrés sévères ¹. De fait, la lecture de l'ouvrage, surtout si on le compare avec *apol.*, ne peut manquer de laisser une certaine impression d'inachèvement, d'incohérence, sans que l'état déplorable de la tradition manuscrite soit seul en cause. Dans quelle mesure peut-on donner une forme objective et explicite à cette impression, et jusqu'où se justifie la sévérité des critiques, telles sont les questions auxquelles ce chapitre voudrait répondre.

Il convient d'abord de savoir si l'ouvrage obéit à un plan, et, le cas échéant, d'en relever les grandes lignes. Pouvons-nous sur ce point nous limiter au livre 1, ou devons-nous inclure le livre 2 dans notre enquête ? Une première constatation doit être faite à ce propos : les deux livres de *nat.* sont tout à fait indépendants l'un de l'autre. Dans le premier, rien n'annonce le sujet du second, et la péroraison de 1, 20 peut faire croire que l'ouvrage est terminé. L'exorde du second livre se présente bien comme une suite ², et contient, outre l'adresse aux *miserandae nationes*, un rappel du thème de l'ignorance des païens qui caractérisait aussi le début et la fin du premier livre ³. Mais rien ensuite ne renvoie au contenu du livre précédent. Il n'y a donc aucun inconvénient majeur à étudier isolément la composition du livre 1 ⁴.

Dans la plupart de ses ouvrages, Tert. expose dès le départ ses intentions et parfois les grandes divisions de son sujet, qu'il rappelle ensuite à plusieurs reprises ⁵. Rien de tel au début de *nat.* Faut-il supposer qu'une *partitio* se trouvait dans la page perdue au commencement de *nat.* ? Rien ne permet de l'affirmer, car la suite du texte ne se réfère jamais à

¹ HEINZE 288¹ : « Eine Disposition ist überhaupt nicht gegeben » ; LORTZ II 155 sq.; BECKER 42 sqq.

² 2, 1, 1 *nunc de deis uestris, miserandae nationes, congregati uobiscum defensio nostra desiderat.*

³ 2, 1, 2 *haec enim materia est erroris humani per artificem eius, ne ignorantia erroris tollatur.*

⁴ Le livre 2 seul a fait l'objet d'une traduction et d'un commentaire par M. HAU-DENTHALER : *Tertullians zweites Buch Ad nat. und De test. an., Übertragung und Komm.*, Paderborn 1942. Mais les problèmes philologiques n'y sont guère abordés.

⁵ Voir par exemple *spect.* et les remarques de LORTZ II 155⁴.

une *partitio* préliminaire. Il y a lieu de penser au contraire que l'exorde primitif de *nat.* n'était pas très différent de celui d'*apol.* (où la *partitio* ne se trouve pas avant le chap. 4).

En revanche, le dernier chapitre du livre contient une sorte de récapitulation, où nous trouverons quelques indications sur la façon dont Tert. concevait son plan. Auparavant, essayons de discerner schématiquement comment les thèmes se succèdent dans le texte lui-même, et nous verrons ensuite si notre analyse concorde avec le résumé de *nat.* 1, 20.

Les chap. 1 à 6 contiennent une critique de la procédure judiciaire appliquée par les gouverneurs de province aux chrétiens traînés devant les tribunaux. D'une façon plus générale, Tert. y dénonce l'attitude hostile et l'aveuglement des juges païens. Leur haine injuste est une conséquence de leur ignorance (1). Contrairement à la pratique ordinaire, on ne cherche pas les aveux des chrétiens, mais on utilise la torture pour les contraindre à nier ce qu'ils sont (2). Ce n'est donc pas à leurs crimes qu'on en a, mais à leur nom (3). A l'objection ¹ : les chrétiens doivent leur mauvaise réputation au fondateur de leur secte, Tert. répond en soulignant encore une fois l'ignorance des païens, et oppose la liberté qu'on accorde aux philosophes à la méfiance injustifiée envers les chrétiens (4). Nouvelle objection ² : il y a des chrétiens scélérats. Réponse de Tert. : s'ils sont scélérats, ils ne sont pas chrétiens (5). Jusqu'ici les idées s'enchaînent de façon naturelle ³. Le début du chap. 6 résume tout ce qui précède par les mots : *his propositionibus responsionibusque nostris quas ueritas de suo suggerit, quotiens comprimitur et coartatur conscientia uestra, tacita ignorantiae suae testis* ⁴. Puis Tert. écarte une dernière objection

¹ 1, 4, 1 *sed dicitis*.

² 1, 5, 1 *quod ergo dicitis*.

³ BECKER 44 critique la transition 1, 4, 8 *quo more etiam nobis soletis*, qui marque le retour au jugement porté sur les chrétiens, après un bref excursus consacré à Socrate. Reconnaissons que Tert. s'est un peu écarté de la ligne de son raisonnement dans les §§ 5-7. Mais le début de 1, 4, 8 n'en constitue pas moins une transition habile, reliant l'exemple de Socrate à la suite de la démonstration sans que l'écart soit trop sensible.

⁴ Selon Lortz II 156, *propositiones* s'appliquerait aux chap. 1-4, *responsiones* au chap. 5. La distinction ne semble pas claire. A tout le moins le chap. 4 devrait-il être compris dans les *responsiones*, puisqu'il contient comme le chap. 5 la réponse à une objection. Il est plus probable que les deux mots désignent ensemble les chap. 1-5. Pour BECKER 45 et 66¹³, le mot important de cette récapitulation est *ignorantiae*, qui aurait pour but de donner après coup une unité artificielle aux premiers chapitres. Mais *ignorantiae* ne joue ici qu'un rôle subordonné, correspondant du reste à la place occupée par le motif de l'ignorance païenne dans le début de *nat.*

des juges qui se retranchent derrière l'autorité des lois : toute loi doit pouvoir être justifiée. Ainsi s'achève la discussion sur le plan juridique. Ces six chapitres sont caractérisés par l'emploi abondant de termes techniques de la langue juridique, comme nous le verrons dans le commentaire.

Le chap. 7 est un chapitre de transition. Il commence avec une nouvelle objection des païens : *unde ergo, inquit, tantum de vobis Famae licuit, cuius testimonium suffecerit forsitan conditoribus legum ?* Le nouveau motif de la *Fama* qui remplira la première moitié du chapitre est introduit un peu brusquement, mais il est pourtant dans le prolongement logique du chap. 6. L'adversaire objectait au début du chap. 6 : les législateurs devaient savoir ce qu'ils interdisaient. La réponse de Tert. concluait à l'injustice des lois contre les chrétiens (1, 6, 6 *iniquissimae repertae*). La question de l'origine de ces lois se pose alors tout naturellement¹. L'adversaire fait intervenir la *Fama*, ce qui fournit l'occasion d'une longue réponse passablement rhétorique sur les insuffisances de cette source d'information (7, 1-21). Il n'est plus question de procédure judiciaire, mais aucun thème important n'est encore venu prendre la place de celui des premiers chapitres. Le passage se fait dans la seconde moitié du chap. 7 (22 sqq.). Tert. envisage maintenant le contenu des rumeurs en question, les crimes et les croyances qu'on attribue aux chrétiens², et qui constitueront dès lors le centre d'intérêt de la discussion, jusqu'à la fin du livre 1. Il oppose aux calomnies des païens une première réponse générale : la nature humaine se refuserait à de pareilles horreurs (7, 22-34). Puis il entre dans le détail des accusations païennes, pour les réfuter l'une après l'autre. Il est vrai que les chap. 8 et 9 entrent mal dans ce cadre³. Ils traitent bien deux premières accusations païennes, mais ces accusations ne concernent pas des crimes ou des croyances chrétiennes. C'est pourquoi Tert., à première vue, ne peut y répondre

¹ BECKER 45 reproche à Tert. de ne pas avoir dit avant de parler de la *Fama* que les législateurs eux-mêmes n'avaient pas enquêté sur les crimes des chrétiens. Mais cet aspect du problème est inclus dans la question des païens 1, 6, 1 : *nisi de meritis apud conditores legum constitisset*, et la prétendue information des législateurs est réfutée implicitement par la réponse de Tert. : si les législateurs étaient au clair, pourquoi les exécuteurs de la loi ne le seraient-ils pas aussi ? L'adversaire ne peut pas supposer, sans se répéter, d'autre fondement de la loi que la *Fama*. Becker a cependant raison de dire que Tert. se rend la tâche facile en imaginant cette objection.

² Une allusion y a déjà été faite 1, 2, 8 sq.

³ LOATZ II 156 a déjà reconnu dans les chap. 8-10 le point faible du plan de *nat.*, mais sans localiser assez exactement le défaut.

comme il le fera dès le chap. 10 pour les autres accusations. Le chap. 8 apparaît tout d'abord comme une sorte d'appendice du chap. 7. Tert. vient de dire aux païens : si vous n'êtes pas capables de commettre ces crimes monstrueux, pourquoi le serions-nous ? Sommes-nous différents des autres hommes ? Il insère ici un excursus sur l'expression *tertium genus* qui semble mettre les chrétiens dans une catégorie à part. La réfutation de Tert. est un morceau de virtuosité gratuite, au cours duquel il attaque (à travers l'histoire de Psammétique) les inventions païennes qu'il qualifie de *uanitates* (1, 8, 4). Le mot *uana* associé à *stultitia* sert à introduire le chap. 9¹. Reconnaissons avec Becker² que le lien est ténu. Toutefois, la juxtaposition de *malitia* et *stultitia* semble avoir pour but de donner après coup un cadre à la succession des chap. 1-7 (*malitia* ; cf. l'*iniquitas odii* du début) et 8-9 (*stultitia*). Les inepties des païens sont des prétextes qui doivent justifier leur haine. Cette relation, qui reste sous-entendue dans *nat.*, sera exprimée dans *apol.* 40, 1 *praetexentes sane ad odii defensionem illam quoque uanitatem* eqs., au début du chapitre parallèle à *nat.* 1, 9. La nouvelle *stultitia* des païens consiste à rendre les chrétiens responsables de tous les malheurs publics, parce qu'ils méprisent les dieux (9).

Après ce chapitre, une brusque césure interrompt la démonstration (1, 10, 1-2). Tert. annonce qu'il va changer de méthode et renvoyer aux païens leurs propres accusations³, laissant pour plus tard l'exposé de la doctrine chrétienne. La rétorsion commence ici et se poursuivra jusqu'au chap. 19. On s'attend donc à trouver des motifs nouveaux dès le chap. 10. En effet, il s'agit d'abord de l'accusation d'abandon des traditions ancestrales, que Tert. n'a pas de peine à relancer aux païens. Mais bientôt (1, 10, 8), on s'aperçoit que cette accusation n'est que la généralisation de celle qui faisait l'objet du chap. 9, à savoir le mépris des dieux ancestraux⁴. La rétorsion du *contemptus deorum* (10, 8-33), puis du *derisus deorum* (10, 34-49) remplit la fin du chapitre. Sans l'introduction du nouveau programme de la rétorsion au début, le chap. 10 aurait pu prolonger naturellement l'argumentation du chap. 9. Mais extérieurement⁵ il y a rupture.

¹ 9, 1 *sed quid ego mirer uana uestra, cum ex forma naturali concorporata et concreta intercessit malitia et stultitia sub eodem mancipio erroris ?*

² Page 47.

³ 10, 2 *nunc uero eadem ipsa de nostro corpore uulsa in uos retorquebo.*

⁴ 10, 9 *nos enim contemptores deorum haberi nulla ratio est ;* cf. 9, 4 *opinor, ut contemptores deorum uestrorum haec iacula eorum prouocamus ;* 9, 8 ; 9, 9.

⁵ Extérieurement, mais non « intérieurement », comme le voudrait BECKER 47 : « Ohne äussere und innere Verbindung folgt die retorsio criminum. »

Après le chap. 10, la rétorsion poursuit son cours. Les chap. 11 à 14 énumèrent les formes que les païens prêtent au dieu des chrétiens : culte d'une tête d'âne (11), d'une croix (12), du soleil (13), de l'Onocoetes (14). Chaque fois la rétorsion découvre des cultes identiques chez les païens. Les deux chapitres suivants sont consacrés aux crimes rituels : infanticide et cannibalisme (15), unions incestueuses (16). Après ces rites d'initiation, la rétorsion vise les *obstationes* : refus du culte impérial (17), mépris de la souffrance et de la mort (18). L'attitude fanatique des chrétiens s'appuie sur leurs *persuasiones*, dont traite le chap. 19 : croyance à la résurrection et au jugement des morts¹.

La rétorsion s'achève ici. Tert. la résume encore brièvement (20, 1-5), puis il retire sa *simulata confessio* pour proclamer en quelques phrases l'innocence des chrétiens et la culpabilité des seuls païens (20, 6-16). En même temps, le ton s'élève pour la péroraison, et Tert. s'adresse aux païens avec un accent protreptique (20, 12) qui rappelle celui des premières lignes du chap. 1 (1, 4-5). Enfin, le thème de l'ignorance des païens, sur lequel s'ouvrait l'ouvrage, est présent dans ce chapitre de conclusion (20, 11-16), contribuant à donner un cadre homogène au livre 1.

Regardons maintenant de plus près la récapitulation du chap. 20. Le texte est le suivant : 1. *Quonam igitur usque, iniquissimae nationes, non agnoscitis, immo insuper execramini uestros, si nihil inter nos diuersitas habet, si unum et eidem sumus ?* 2. *Quia non odistis quod estis, date dexteras potius, compingite oscula, miscete complexus, cruenti cum cruentis, incesti cum incestis, coniurati cum coniuratis, obstinati et uani cum aequalibus.* 3. *Pariter deorum numina laesimus, pariter indignationem eorum prouocamus.* 4. *Habetis et uos tertium genus, etsi non de tertio ritu, attamen de tertio sexu : illud aptius de uiro et femina uiris et feminis iunctum.* 5. *Aut numquid ipso uos collegio offendimus ? Solet aequalitas aemulationis materiam sumministrare : sic figulus figulo, faber fabro inuidet !*

On remarque immédiatement que ce résumé reprend essentiellement la rétorsion des chap. 15 à 19 : 15 *cruenti*, 16 *incesti*, 17 *coniurati*, 18 *obstinati*, 19 *uani*. Le § 3 rappelle le contenu des chap. 10 (*laesa religio* 10, 19) et 9 (*opinor, ut contemptores deorum uestrorum haec iacula eorum prouocamus* 9, 4), et le § 4 renvoie manifestement au chap. 8 (*tertium genus*). Voilà donc deux chapitres (8 et 9) qui ne faisaient pas partie de

¹ Les *obstationes* soulèvent l'horreur, tandis que les *persuasiones* provoquent la moquerie : 1, 19, 1 *horrenda obstinationum Christianarum... deridenda persuasionum*.

la rétorsion, et qui y sont rattachés après coup, au prix d'une interprétation rétrospective que rien n'annonçait dans le texte lui-même (du moins dans le chap. 8, car le chap. 10 peut être considéré dans une certaine mesure comme la rétorsion de l'accusation du chap. 9). Autre sujet d'étonnement : aucun mot dans le chap. 20 ne rappelle les chap. 11 à 14. Il est inutile de chercher à éliminer ces lacunes ou ces contradictions. Mais si l'on tient compte du fait que la péroraison se rattache au thème de l'*ignorantia* sous-jacent dans les six premiers chapitres (et même jusqu'au milieu du septième), on peut constater que Tert. ne considérerait pas a posteriori la césure du chap. 10 comme essentielle, mais que la véritable transition entre les deux grandes parties de *nat.* 1 se trouvait dans le chap. 7, comme l'analyse de ce chapitre nous le montrait aussi¹. Ceci n'enlève rien à la maladresse qui consistait à marquer plus fortement le changement brusque de tactique du chap. 10 que le passage insensible du plaidoyer juridique à la réfutation des accusations païennes. Tout se passe comme si Tert. avait hésité, au début de la seconde partie, sur la méthode de réfutation qu'il adopterait. Puis s'étant soudain décidé pour la rétorsion systématique, il aurait vu après coup, au moment d'écrire sa conclusion, de quelle façon les deux premiers chapitres de la réfutation pouvaient être inclus dans la rétorsion. Mais, comme d'autres indices prouvent que la rédaction de *nat.* a été hâtive, peut-être le temps lui a-t-il manqué pour corriger ce défaut et avancer l'annonce de la rétorsion au début du chap. 8.

Tel est le défaut majeur du plan de *nat.* 1. Il y en a d'autres. Un des plus frappants est l'abus des excursus rhétoriques. Par exemple 1, 3, 5-10 : Tert., qui vient d'établir que la haine des païens ne vise en définitive que le nom chrétien, énumère non sans quelque pédanterie les reproches qu'on peut faire à la forme ou au sens d'un nom, pour conclure que le nom de chrétien échappe à toutes ces accusations. Au début du chap. 7, le long développement consacré à la *Fama* et à ses sources paraît gratuit, d'autant plus que dès 1, 7, 22, Tert. engage une argumentation qui annule ce qui précède. Le chap. 8 surtout donne l'impression que Tert. joue avec la logique, en imaginant même, pour l'expression

¹ Un indice supplémentaire de l'importance du chap. 7 comme transition nous est fourni par le changement de destinataires opéré dans ce même chapitre. Les six premiers chapitres s'adressent aux juges païens : 2, 2 *praesides extorquendae ueritatis* ; cf. 3, 1. Mais dans la seconde partie du chap. 7 apparaît le vocatif *nationes* : 7, 29 *miseræ atque miserandæ nationes*. La suite de l'ouvrage sera dès lors adressée aux *nationes* : cf. 1, 17, 3 ; 1, 20, 1 ; 2, 1, 1.

tertium genus, des significations sans rapport avec la réalité. Au chap. 16 enfin, ce sont deux anecdotes qui occupent une place trop grande pour le poids qu'elles peuvent avoir dans la démonstration : 16, 4 sq. les Macédoniens à la représentation d'Œdipe, et 16, 13-19 un drame familial jugé sous le préfet Fuscianus ¹.

À côté de la transition manquée entre les deux parties du livre 1, d'autres transitions secondaires trahissent une certaine maladresse ou une certaine raideur. Nous avons déjà signalé l'introduction brusque du motif de la *Fama* au chap. 7 ², ou du *tertium genus* au chap. 8, ou de la rétorsion au chap. 10. Dans les chap. 11 à 19, dont par ailleurs la disposition générale est très claire, les thèmes successifs sont parfois juxtaposés sans lien organique, sans préparation (voir en particulier le chap. 14, ou le chap. 17 ³). Il faut donc reconnaître que *nat.* est un ouvrage relativement mal composé ⁴.

Toutefois, cette constatation ne suffit pas encore à justifier l'hypothèse selon laquelle Tert. n'aurait pas voulu la publication de ce texte et ne l'aurait considéré que comme un brouillon préparant la rédaction d'*apol.* ⁵. Nous verrons dans le chapitre suivant que les relations entre *nat.* et *apol.* sont en réalité plus complexes.

Les défauts de *nat.* ne sont du reste pas totalement absents des autres œuvres de Tert. Ainsi, une certaine incohérence dans les jugements portés sur Socrate ⁶ n'a pas disparu entièrement d'*apol.* À côté de passages qui le condamnent sans rémission ⁷, d'autres lui reconnaissent une participation à la sagesse et à la vérité : cf. *apol.* 11, 15 ; 14, 8 *sed propterea damnatus est Socrates, quia deos destruebat. Plene olim, id est semper, ueritas odio est* ; 46, 5 ⁸.

Les contradictions que l'on peut relever dans *nat.* ne sont pas toutes éliminées d'*apol.* Une des plus flagrantes de *nat.* est même aggravée dans

¹ L'abus des excursus devient plus apparent encore si l'on compare *nat.* et *apol.* Dans le second ouvrage, tous ces excursus sont en effet condensés ou supprimés.

² Voir aussi Lortz II 170.

³ Ici encore, la comparaison avec *apol.* fait ressortir ces défauts. La juxtaposition statique des thèmes y est remplacée par une composition dynamique, où chaque idée nouvelle est amenée naturellement par ce qui précède. Voir les analyses de HEINZE, de BECKER 227 sqq. et de BRAUN in *Hommages à J. Bayet* 114-121.

⁴ Nous laissons de côté ici les menus défauts de style, d'expression, etc., qui seront étudiés dans le commentaire.

⁵ Opinion soutenue par BECKER (voir en particulier pp. 71 ; 93 ; 98).

⁶ Indéniable dans *nat.* : cf. ci-dessous p. 139 ; BECKER 63 ; 91.

⁷ *Apol.* 22, 1 ; 39, 12 sq. ; 46, 10.

⁸ On ne peut donc souscrire à l'affirmation trop absolue de BECKER 277² : « bereits im *Apol.* wird Sokrates radikal abgelehnt ».

le second ouvrage : au chap. 7 de *nat.*, Tert. établissait l'impossibilité naturelle des crimes imputés aux chrétiens, en feignant d'extorquer aux païens l'aveu qu'eux-mêmes seraient incapables de les commettre. Or, dès le chap. 15, la rétorsion se donne pour but de démontrer que ces crimes (infanticide, inceste, etc.) sont en fait commis par les païens autant et plus que par les chrétiens ! La contradiction est atténuée par la distance qui sépare les deux passages. Mais dans *apol.*, les deux chapitres équivalents se succèdent immédiatement (*apol.* 8 et 9), ce qui accentue la contradiction¹. Que l'antithèse entre l'innocence chrétienne et la culpabilité païenne ait dicté la composition de ce passage, comme le montre Becker², n'enlève rien au fait : Tert. ne redoute (ou n'évite) pas toujours une contradiction.

La juxtaposition statique de certains chapitres de *nat.* n'est pas sans parallèle non plus. Voir par exemple la composition des derniers chapitres de *bapt.* : depuis le chap. 10, plusieurs questions variées sont traitées l'une après l'autre, sans gradation de l'une à l'autre, et souvent avec des transitions grossières (cf. p. ex. 15, 1). On trouvera aussi un exemple de transition gauche entre les §§ 2 et 3 de *resurr.* 11 : après avoir longuement combattu le mépris de la chair, professé par ceux qui précisément vivent selon la chair, Tert. passe brusquement à la question : Dieu a-t-il le pouvoir de restaurer le tabernacle de notre chair ? On ne trouve que plus loin (14, 2) une indication claire du plan suivi jusque-là.

Il n'en reste pas moins que, sans constituer une exception à tous égards³ dans l'œuvre de Tert., *nat.* s'en distingue par le caractère visiblement hâtif de sa rédaction. Tert. a-t-il été amené par des raisons extérieures à une publication prématurée, comme ce fut le cas pour la première édition de *Marc.*, qualifiée par lui d'*opusculum properatum* (*Marc.* 1, 1, 1) ? Ou, comme il advint de la deuxième édition du même *Marc.* (cf. *ibid.*), l'indiscrétion d'un « frère » a-t-elle provoqué la diffusion du texte avant que son auteur n'y ait mis la dernière main ? Les données manquent pour aboutir à une certitude dans ce domaine. Mais on ne peut éluder la question que pose l'existence parallèle de *nat.* et

¹ Voir aussi le commentaire de *nat.* 1, 7, p. 167 et 1, 15, p. 265 sqq.

² Page 253.

³ Selon l'expression de BECKER 71 : « *Ad nationes* ist in jeder Hinsicht eine Ausnahme unter den Werken Tertullians. » Rappelons ici que *Iud.* nous est parvenu dans un état d'incohérence encore plus marqué que celui de *nat.*; cf. TRÄNKLE XXIII sqq. Dans ce cas aussi on a formulé l'hypothèse d'une publication indépendante de la volonté de Tert. Cf. TRÄNKLE LIII ; déjà BECKER, *Gnomon* 28, 1956, 432.

d'*apol.* : Tert. a-t-il voulu écrire *une* ou *deux* œuvres apologétiques ? Nous tenterons d'y répondre dans le chapitre suivant.

V. RAPPORT AVEC L'*APOLOGETICUM*

Pour la clarté de l'exposé, nous n'avons pas abordé de front jusqu'ici la question des rapports qui unissent *nat.* et *apol.* Les travaux de Becker ont entièrement renouvelé le problème, en soutenant le point de vue suivant : Tert. ne s'est pas répété d'un ouvrage à l'autre, puisqu'il n'a jamais voulu écrire *deux* œuvres apologétiques. La pierre d'achoppement de cette thèse est l'interprétation des renvois ¹ par lesquels Tert. semble annoncer dans *nat.* un ouvrage postérieur. Contrairement à l'opinion reçue ² qui rapportait tous ces renvois à l'*apol.*, Becker a voulu démontrer qu'ils n'annonçaient aucun ouvrage nouveau, mais que Tert. pensait en les écrivant à la suite de *nat.* Les passages annoncés n'auraient pas été rédigés dans le contexte prévu, parce que Tert. entre-temps avait abandonné l'esquisse pour composer l'ouvrage définitif ³.

Certains des arguments de Becker peuvent être retenus, d'autres manquent de vraisemblance. Il est donc nécessaire de reprendre l'examen de tous les renvois de *nat.* 1, qui nous fourniront d'ailleurs quelques lumières sur la nature de l'ouvrage.

1. Becker lui-même reconnaît que le plus important de ces renvois semble être *nat.* 1, 15, 2 : *nos infanticidio litamus siue initiamus. Vos, si de memoria abierunt quae caede hominis quaeque infanticidiis transegisse <renuincimini>, recognoscetis suo ordine : nunc enim differimus pleraque, ne eadem uideamur ubique retrac(t)are.* Tert. annonce qu'il parlera ailleurs de meurtres et d'infanticides rituels commis par les païens. Pour l'instant, il n'évoque que l'exposition ou la noyade des nouveau-nés dont on cherche à se débarrasser. D'ordinaire, les commentateurs voient la réalisation de la promesse de *nat.* dans *apol.* 9, 1-5. Mais Becker ⁴ écarte ce rapprochement : le chap. 9 d'*apol.*, dit-il, n'ajoute que la légende du

¹ Nous avons vu l'importance de ces renvois pour la chronologie relative des deux œuvres : p. 7 sq.

² Cf. HARTEL, P. SL II 15 sqq. ; WALTZING, MB 19, 1920, 165 sqq. ; SCHANZ-HOSIUS III 272 sqq. ; NELDACHEN, Abfassungszeit 25 sq. ; BORLEFFS, Diss. 12 sq.

³ Sur cette conception de *nat.*, simple brouillon d'*apol.*, voir encore ci-dessous p. 286 et, pour chaque chapitre, les remarques concernant les rapports avec *apol.* (Commentaire, section A, § 3).

⁴ Page 40 sq.

meurtre commis par Saturne sur ses enfants. Or cette légende est déjà mentionnée dans *nat.* 2, 7, 15¹. Tert. n'annoncerait donc que ce passage du même ouvrage. En fait, *apol.* 9, 1-5 parle de sacrifices humains à Saturne (avec des détails particulièrement frappants), à Mercure et à Jupiter. C'est bien ce que peut faire attendre l'annonce de *nat.*, plutôt qu'un rappel de la légende de Saturne, qui n'apporterait rien à la démonstration. Quant à la brève phrase de *nat.* 2, 7, 15 (neuf mots !), comment y voir le développement annoncé par *differimus pleraque* ?² A cet endroit du livre 2, Tert. s'intéresse bien au meurtre commis par Saturne, et non à ceux des païens. De plus, rien n'y répond aux mots *caede hominis* ajoutés à *infanticidiis* dans *nat.* 1, 15, 2. Il paraît hors de doute que Tert. pense déjà à *apol.*

2. Il en va de même du second renvoi que contient le même chapitre : *nat.* 1, 15, 6 *sed de ea impietatis hostia dicimur <gustare>. Dum ita quoque in uobis recognoscitur, ubi opportunius positum est, non multo secernimur a uestra uoracitate*³. Une nouvelle fois, Tert. garde pour une autre occasion le meilleur de la rétorsion, n'utilisant ici que l'exemple des *fellatores*. Or *apol.* 9, 9-11 offre une série d'exemples du repas de sang humain chez les païens, correspondant exactement à ce qui est annoncé ici. Mais Becker⁴ n'y voit pas la réponse à notre passage, sous prétexte que les contextes sont semblables et que les exemples cités de part et d'autre se recouvrent. Pourtant six exemples d'*apol.* n'ont aucun équivalent dans *nat.* : 1. repas de sang chez certains peuples cités par Hérodote, lors de la conclusion de traités ; 2. lors de la conjuration de Catilina ; 3. chez les Scythes ; 4. chez les adeptes de Bellone ; 5. les épileptiques huant le sang des gladiateurs ; 6. les Romains mangeant les fauves de l'arène qui se sont nourris de chair humaine. Ensuite seulement⁵ le seul exemple des *fellatores* rejoint *nat.* 1, 15, 8. Ainsi les mots *ubi opportunius positum est* désignent, non pas un autre contexte (comment Tert. pouvait-il imaginer dans la suite du même ouvrage un lieu plus opportun pour parler de l'anthropophagie des païens ?), mais un autre ouvrage. Nous essaierons de découvrir plus loin (p. 30 sq.) pourquoi Tert. jugeait utile d'attendre jusque-là pour compléter sa rétorsion.

¹ *Cur Saturno alieni liberi immolantur, si ille suis pepercit ?*

² BECKER 87 n'explique cette phrase qu'en la dissociant de son contexte immédiat.

³ Le passé *positum est* ne signifie pas que le passage annoncé est déjà rédigé, mais que sa place est prévue ailleurs.

⁴ Page 40².

⁵ *Apol.* 9, 12.

Pour les autres renvois contenus dans *nat.*, il est difficile d'aboutir à une certitude. Les arguments de Becker contre la relation avec *apol.* sont ici plus solides, mais non contraignants :

3. *Nat.* 1, 3, 4 sq. *adeo, ut de nomine inimico recedatur, ideo negare compellimur, dehinc negantes liberamur, tota impunitate praeteritorum, iam non cruenti, neque incesti, quia nomen illud amisimus.* 5. *Sed dum haec ratio suo loco ostenditur, uos quam inseguimini ad expugnationem nominis edite.* Ce texte a toujours été mal interprété. En effet, on le met constamment en relation avec les chap. 2 et 3 d'*apol.*, où Tert. parle comme ici du *proelium nominis*. Becker a dès lors beau jeu de constater que ce motif est traité plus brièvement dans *apol.* que dans *nat.*¹. Mais l'expression *haec ratio* désigne-t-elle vraiment la procédure qui consiste à condamner un nom ? S'il s'agissait de développer le thème du *crimen nominis*, on attendrait une expression telle que celle de *nat.* 2, 3, 2 : *plenius suo loco examinabimus*² qui renvoie au chap. 7 du même livre. Au lieu de rattacher *haec ratio* à la phrase qui précède immédiatement, il faut remonter un peu plus haut dans le texte, jusqu'à 1, 3, 3 *haec etenim est reuera ratio totius odii aduersus nos : nomen in causa est, quod quaedam occulta uis per uestram ignorantiam oppugnat*. Cette *occulta uis*, cause de la haine contre le nom chrétien, c'est l'activité des démons, et c'est là-dessus que Tert. se réserve de revenir *suo loco*. L'exposé sur la démonologie promis ici ne se trouve pas dans *nat.*, mais dans *apol.* 22 sq.³. Becker aurait pu dire, il est vrai, que Tert. avait l'intention d'inclure cet exposé dans la suite de son brouillon. La situation serait la même que pour les deux passages suivants.

4. *Nat.* 1, 7, 29 *uitam aeternam sectatoribus et conseruatoribus suis spondet (sc. disciplina nostra), e contrario profanis et aemulis supplicium aeternum aeterno igni comminatur ; ad utramque causam mortuorum resurrectio praedicatur.* 30. *Viderimus de fide istorum, dum suo loco digeruntur ; interim credite quemadmodum nos.* Œhler renvoie à ce propos à *nat.* 1, 19. Tert. y parle effectivement de la résurrection, mais dans le

¹ Page 40²³ : « *Nat.* 1, 3, 5 wird eine noch ausführlichere Abwehr des Verfahrens einen blossen Namen zu verurteilen, in Aussicht gestellt ; *apol.* 2-3 kehrt der Gedankengang wieder, ist jedoch gestrafft worden. » Becker ne se demande pas dans quel autre contexte Tert. pouvait se proposer de reprendre cette question.

² Becker en a éprouvé le besoin, puisqu'il écrit : « eine noch ausführlichere Abwehr ».

³ *Apol.* 22, 1 les démons sont appelés *substantias quasdam spiritales* ; cf. 22, 5 *multum spiritatibus uiribus licet, ut inuisibiles et insensibiles in effectum potius quam in actu suo appareant*.

cadre étroit de la rétorsion. Pas un mot n'est dit de la foi qu'on peut accorder (*fides*) à la thèse chrétienne de la résurrection. En revanche, cette croyance est défendue longuement dans *apol.* 48. Aussi la plupart des commentateurs mettent-ils notre texte en relation avec ce chapitre. Seul, avant Becker, Lortz¹ témoigne une certaine réserve, et pense que Tert. voulait peut-être revenir sur ce sujet dans la suite de *nat.*, restée inachevée. Becker², pour démontrer que Tert. ne pensait pas encore au chap. 48 d'*apol.*, relève que l'annonce elle-même est répétée au début d'*apol.*³. Mais il n'est pas certain que les mots *credite interim* seuls⁴ puissent être assimilés à une annonce du chap. 48. Peut-être Tert., résumant le contexte de *nat.* 1, 7, 29, a-t-il évité intentionnellement de répéter le renvoi proprement dit. Reconnaissons toutefois qu'on ne peut ni exclure ni prouver que Tert. ait voulu primitivement parler de la résurrection dans le cadre de *nat.*

5. *Nat.* 1, 10, 1 *effundite iam omnia uenenia, omnia calumniae tela infligite huic nomini, non cessabo ultra repellere, at postmodum obtundentur expositione totius nostrae disciplinae.* 2. *Nunc uero eadem ipsa de nostro corpore uulsa in uos retorquebo.* L'exposé de la doctrine chrétienne promis en ce début de la rétorsion ne se trouve nulle part dans *nat.*, même à l'état d'ébauche. En revanche, on sait que l'*apol.* consacre plusieurs chapitres à cet exposé⁵. La question se pose de la même manière que dans les deux cas précédents : Tert. avait-il déjà en vue les chapitres d'*apol.*, ou pensait-il réaliser sa promesse dans la suite de *nat.* ? Pour appuyer la seconde opinion, Becker⁶ tire argument du fait que dans *apol.*, avant d'exposer la doctrine chrétienne, Tert. répète la *retorsio criminum* de *nat.*, et qu'il la présente même une fois comme un chapitre préliminaire, retardant l'exposé doctrinal : *apol.* 15, 8 *hoc prius capite et omnem hinc sacramenti nostri ordinem haurite, repercussis ante tamen opinionibus falsis.* Ajoutons que Tert. clôt cette brève rétorsion (qui condense les chap. 11-14 de *nat.* 1) comme s'il s'agissait d'un superflu : *apol.* 16, 14 *haec ex abundanti, ne quid rumoris irrepercutsum quasi de conscientia praeterissemus.* Ceci met précisément en lumière le change-

¹ I 96^{ss}.

² Page 39.

³ *Apol.* 8, 1 *ecce proponimus horum facinorum mercedem : uitam aeternam reprobant. Credite interim !* de hoc enim quaero, an et qui credideris tanti habeas ad eum tali conscientia peruenire.

⁴ Traduction de Waltzing : « Croyez-le pour un moment. »

⁵ *Apol.* 17-21 ; 30-36 ; 39 ; 45-48.

⁶ Page 38 sq.

ment de point de vue. Dans *nat.*, la rétorsion est le but essentiel et immédiat ; la promesse d'un exposé de la doctrine, quel que soit le lieu où elle se réalisera, n'est là que pour indiquer la force de la position chrétienne, et ôter au lecteur l'impression que l'apologiste serait incapable de répondre positivement. Dans *apol.*, la situation est inverse : l'exposé de la doctrine est maintenant la préoccupation centrale, et la rétorsion à son tour passe au second plan.

Cette différence de perspective semble bien voulue. En particulier dans *nat.*, le soin avec lequel Tert., par trois fois, diffère un exposé doctrinal sur la démonologie, sur la résurrection et sur l'ensemble des croyances et des mœurs chrétiennes, dénote une intention précise : rien d'autre que la critique du monde païen ne doit figurer dans cet ouvrage. La contrepartie positive des attaques contre les païens devra remplir un nouveau livre dont les grandes lignes se dessinent déjà dans l'esprit de l'apologiste. Mais ce livre est-il l'*apol.*, ou est-il un troisième livre *ad nationes* laissé à l'état de projet ? Peut-être Tert. ne l'a-t-il pas encore décidé lui-même. On peut admettre qu'il envisage tout d'abord un ouvrage en deux parties : critique de l'attitude et des conceptions païennes, défense des croyances et des mœurs chrétiennes. Dans la première partie, quand il effleure quelque point de la doctrine chrétienne, la démonologie, la résurrection, il le réserve expressément pour la seconde partie. Il hésite un instant sur la méthode à employer pour dénoncer les erreurs des païens. Nous avons vu qu'il n'optera franchement pour la rétorsion qu'au chap. 10. Dès lors, *nat.* a sa physionomie propre. Tert. attaque les païens sur tous les terrains, et annonce pour plus tard l'*expositio totius nostrae disciplinae*. Dans les chapitres qui suivent, l'omission perpétuelle et voulue de la contrepartie positive chez les chrétiens doit l'amener à réfléchir plus précisément à la façon dont il pourra remplir sa promesse. Pour mettre en relief les qualités du christianisme, ne devra-t-il pas lui opposer sans cesse l'image négative du paganisme ? L'expression de la pensée, chez Tert., revêt toujours une forme polémique ou du moins antithétique¹. A ce moment, le plan d'*apol.* doit prendre corps dans sa pensée : le nouvel ouvrage unira étroitement l'attaque et la défense. Ainsi s'expliquent les deux renvois de *nat.* 1, 15, où ce n'est plus l'exposé d'une croyance chrétienne qui est remis à plus tard, mais une partie de la rétorsion elle-même, pour que sur cet arrière-fond l'affirmation de l'innocence chrétienne se détache

¹ Cf. BECKER 87 ; 252.

d'autant mieux. Tert. s'efforce d'économiser quelques bribes de la rétorsion pour ne pas répéter purement et simplement celle de *nat.* ¹. Mais il laisse à *nat.* le caractère d'un pamphlet, et ce caractère ne fera que s'accroître dans le livre 2.

La réalisation définitive d'*apol.* ira encore au-delà de ce que Tert. semble projeter au moment où il termine *nat.* 1. En effet, alors que le lecteur de *nat.* est invité à chercher un complément d'information dans *apol.*, ce dernier ouvrage est assez complet pour se passer de toute référence à *nat.*, dont il a assimilé le contenu essentiel ².

Les points sur lesquels nous nous séparons de Becker sont en résumé les suivants : Becker pense que Tert. a changé d'orientation au milieu du livre 2, et que dès lors il a renoncé à achever *nat.* selon son plan primitif ³. Nous pensons que le changement important dans les intentions de Tert. se produit déjà avant le chap. 15 du livre 1, et que la rédaction d'*apol.* est décidée au plus tard à ce moment-là, peut-être même dès le début du chap. 10. Néanmoins, Tert. ne renonce pas à poursuivre l'exécution indépendante du plan de *nat.*, et le livre 2, où culmine l'agressivité de Tert. contre le paganisme, témoigne d'un effort pour distinguer le plus possible *nat.* de l'ouvrage apologétique en projet ⁴.

La coexistence de *nat.* et d'*apol.* a été expliquée parfois par la différence des destinataires. Telle est la théorie de P. Monceaux ⁵ : *nat.* serait adressé à la foule semi-lettrée des païens, *apol.* aux gouverneurs de pro-

¹ Cf. *nat.* 1, 15, 2 *ne eadem uideamur ubique retractare.*

² On sait que Heinze a expliqué la coexistence de *nat.* et *apol.* par l'influence de deux traditions de l'apologétique grecque : *nat.* se rapprocherait du type *λόγος πρὸς Ἕλληνας*, *apol.* du type *ἀπολογία*. Pour *nat.*, du moins depuis le chap. 10, cette définition est valable (cf. Lortz II 168). Mais *apol.* réunit les deux courants de la tradition, ce qui suffit à rendre précaire la théorie de Heinze.

³ Page 96.

⁴ Selon Becker, le livre 2 est composé de deux exposés qui font double emploi. Il y a en effet une coupure entre les chap. 11 et 12. Thème des chap. 1 à 11 : énumération des classes de dieux païens, selon les catégories varroniennes ; chap. 12 à 17 : remontant à l'origine de tous les dieux, Tert. s'arrête au cas de Saturne pour démontrer que tous les dieux qui descendent de lui étaient autrefois des hommes, puis examine les raisons d'accorder la divinité à des mortels. Pour Becker, la seconde partie est un doublet de la première, et correspond mieux au type d'argumentation habituel de Tert. Mais comme l'argument de prescription n'empêche pas Tert. de réfuter ensuite point par point les objections de l'adversaire (cf. STIMMANN, *Die praescriptio Tertulliani* 143 sqq. ; BECKER 94 sq.), ici nous avons affaire au même genre de tactique double. Seulement, l'argument de prescription apparaît après la critique détaillée. Au reste, la composition de *nat.* 2 porte, comme le livre 1, les traces d'une rédaction hâtive.

⁵ Hist. litt. de l'Afrique chrétienne I 212 sqq.

vince chargés de juger les chrétiens. Aux premiers, Tert. essaierait de montrer l'inanité de leurs préjugés, tandis qu'aux seconds il adresserait un plaidoyer d'avocat. Cette théorie, adoptée par Moricca et Wohleb¹, a été critiquée par Heinze², Lortz³ et Becker⁴. En fait, Monceaux se leurre sur la portée de cette différence entre *nat.* et *apol.* Au début de *nat.*, lorsque Tert. nomme pour la première fois ceux auxquels il s'adresse, ce ne sont pas, comme on l'attendrait, les *nationes*, mais les *praesides extorquendae ueritatis*⁵. Il s'agit des gouverneurs de province chargés de rendre la justice, les mêmes que les *Romani imperii antistites* auxquels est adressé *apol.*

Il est vrai que, quand Tert. oriente différemment sa polémique et qu'il passe de l'argumentation juridique à la réfutation des préjugés populaires, les destinataires changent et sont alors les *nationes*⁶. La fiction du procès ne dépasse pas les chapitres « juridiques » (1, 1-7 ; 1, 20). Partout ailleurs, elle est mise de côté, ou reste si artificielle que dans la même phrase où Tert. présente son ouvrage comme une *defensio*⁷, il s'adresse aux *miserandae nationes*⁸.

En revanche, dans *apol.*, la forme choisie par Tert. d'un plaidoyer devant les magistrats est respectée d'un bout à l'autre, et les destinataires sont toujours les *antistites* ou *praesides*⁹. L'unité formelle qui n'est pas réalisée dans *nat.* est maintenant acquise. Cela n'empêche pas Tert. de viser dans *apol.* un auditoire beaucoup plus étendu que les seuls magistrats. La foule des païens est présente autour du tribunal, et l'avocat s'adresse parfois à elle¹⁰. Le but dernier de Tert. n'est pas de démontrer l'innocence des chrétiens traduits devant les tribunaux, mais de rendre tous les païens conscients de leur conduite absurde, de leur injustice, de leurs préjugés, et de les conduire ainsi à une autocritique,

¹ Cf. BECKER 38¹⁷. La même idée est encore admise par BEAUJEU, éd. Min. Fel. XV.

² Page 285¹.

³ II 113 ; 168.

⁴ Page 36 sq. ; 293²⁹.

⁵ *Nat.* 1, 2, 2.

⁶ *Nat.* 1, 7, 29 ; 20, 1. Les *nationes*, contrairement à l'opinion de P. Monceaux, ne sont pas assimilables sans autre à la foule illettrée. Elles comprennent avant tout les païens cultivés, capables de saisir les raisonnements parfois subtils de Tert. Cf. LORTZ II 113²¹.

⁷ *Nat.* 2, 1, 1.

⁸ BECKER 77 sq. montre que, par cette inconséquence, Tert. reste proche des apologies de Justin, qui s'adresse simultanément à l'empereur et au peuple romain.

⁹ Cf. *apol.* 2, 5 ; 2, 13 ; 9, 6 ; 24, 4 ; 30, 7 ; 50, 12.

¹⁰ Cf. BECKER 293.

peut-être à une conversion¹. Il s'adresse donc en dernier ressort aux *nationes* autant que dans son premier ouvrage apologétique.

VI. SOURCES

Rien ne montre mieux l'indépendance de la pensée de Tert. que l'étude de ses sources. Lorsqu'on peut déterminer avec certitude le modèle que Tert. a eu sous les yeux en écrivant tel passage, une simple comparaison des deux textes suffit en général à faire ressortir l'originalité ou du moins l'habileté rhétorique supérieure de l'apologiste africain.

En introduisant chaque chapitre, nous poserons le problème des sources sur une base assez large, en signalant les passages des prédécesseurs de Tert., apologistes juifs ou grecs², comparables à l'œuvre de notre auteur. Le nombre de cas où une utilisation directe peut être tenue pour certaine sera en définitive assez restreint.

Il paraît utile de dresser ici un bilan de ces recherches et d'énumérer les auteurs dont Tert. s'est inspiré principalement dans *nat.* 1.

Plusieurs accusations contre lesquelles se défendaient les apologistes chrétiens avaient été lancées de même contre les Juifs. Il n'est donc pas étonnant de trouver des points de contact entre l'apologétique juive et l'apologétique chrétienne. Indépendamment des lieux communs qui sont passés d'une tradition à l'autre, il semble certain que Tert. s'est souvenu du *Contra Apionem* de Flavius Josèphe³.

Le chap. 11 du livre 1 reproduit en effet l'argumentation de Josèphe contre l'accusation d'adorer une tête d'âne. Mais alors que Josèphe polémique contre les auteurs grecs qui ont fourni cette légende à Apion, Tert., avec habileté, ne cite qu'un historien romain, Tacite, et tire de lui seul les éléments de sa réfutation. La transposition est si ingénieuse que

¹ Cf. BECKER 301 sqq.

² Pour la bibliographie générale relative à chacun des auteurs mentionnés dans ce chapitre, nous renvoyons une fois pour toutes aux ouvrages d'Altaner et de Quasten (s'il s'agit d'auteurs chrétiens), ou aux dictionnaires (RGG, LAW ou, si les articles correspondants sont déjà parus : RAC, KLP).

³ TERT. a probablement emprunté à JOSÈPHE, c. Ap. 1, 14, 92, l'idée erronée que Joseph a servi dans la famille de Pharaon (au lieu de Potiphar) : *nat.* 2, 8, 10. Comparer aussi *nat.* 2, 7, 11 et c. Ap. 2, 36, 256 : Josèphe et Tert. ont en commun la mention des poètes chassés de la cité de Platon ; cf. BORLEFFS, Diss. 70² ; VYSOKÝ 123. Tert. nomme Josèphe avec d'autres témoins de l'ancienneté des prophètes dans *apol.* 19, 6. Cf. WALTZING ad loc.

la part d'invention personnelle dépasse en importance l'emprunt fait à Josèphe.

La dette de Tert. est plus lourde à l'égard de l'apologiste grec Justin. Aucun autre auteur n'a influencé davantage le livre 1 de *nat.*, surtout les chap. 1-5, bien que Tert. ne le nomme pas¹, non plus qu'aucun apologiste dont il s'inspire. Les chap. 4 et 7 de la première apologie de Justin, par exemple, contiennent en germe tous les thèmes du début de *nat.*: illégalité de la procédure appliquée aux chrétiens, hostilité envers le seul nom des chrétiens, comparaison avec la liberté accordée aux philosophes, action occulte des démons dans la persécution, exclusion des brebis galeuses du troupeau des chrétiens. Nous verrons dans le détail l'enrichissement rhétorique et la force accrue que Tert. confère à chacun de ces thèmes². Presque tous ont été, objectera-t-on, déjà repris avant Tert. par les autres apologistes grecs, surtout Athénagore, Tatien ou Théophile.

Il est en effet souvent difficile ou impossible de décider lequel de ces précurseurs a été la source de Tert. Cependant, dans la disposition de ses premiers arguments, Justin reste le plus proche de Tert. Son influence est manifeste aussi dans *nat.* 1, 12, où Tert. discerne la forme de la croix dans la stature humaine, dans les étendards de l'armée, comme Justin, *apol.* I 55. *Nat.* 1, 13 (dimanche jour du soleil) rappelle Justin, *apol.* I 67. Enfin, la conclusion de *nat.* 1 s'apparente à celle de la seconde apologie de Justin plus qu'à toute autre. Plusieurs autres passages des deux apologistes peuvent être comparés³, mais ils appartiennent souvent aux *loci communes* qui sont la propriété de tous les apologistes primitifs, sans qu'une filiation directe puisse être tracée de l'un à l'autre.

L'empreinte personnelle que Tert. impose à tous les arguments, même pris à d'autres, rend d'autant plus aléatoire la recherche d'une source précise. En particulier, Tert. se distingue nettement de Justin par le ton et l'esprit de son œuvre apologétique : l'attitude objective, pondérée de Justin, son désir de jeter des ponts entre le christianisme et la philosophie, font place à l'indignation, aux sarcasmes de Tert., à son

¹ TERT., *Val.* 5, 1 mentionne quelques auteurs antihérétiques, dont *Iustinus philosophus et marty.*

² VITALE, MB 28, 1924, 35-45, se livre à une comparaison approfondie des exordes de l'*apol.* de Tert. et de la première apologie de Justin. Ses remarques peuvent s'appliquer en bonne part au début de *nat.*

³ Voir VYSOKÝ 121 sq.; LORTZ II 179; BECKER 81 sqq. Sur Justin, source (avec Irénée) du troisième livre *adu. Marc.*, voir G. QUISPÉL, *De bronnen van Tertullianus' Adversus Marcionem* (Thèse Utrecht), Leiden 1943, chap. IV.

refus de tout compromis avec la pensée païenne. L'argumentation juridique chez le Romain occupe la première place, alors que Justin se complaisait plutôt aux considérations philosophiques ou éthiques.

Un auteur dont l'intransigeance et l'esprit violent s'apparentent davantage à ceux de Tert. est Tatien. Mais sauf peut-être pour *nat.* 1, 10, 31 (≈ Tatien 10)¹, on ne voit guère de passages de *nat.* où le texte de Tert. postule un souvenir du Discours aux Grecs de Tatien. Tert. le connaît pourtant², et l'utilise certainement dans *apol.*³ La filiation spirituelle surtout est indéniable, plus nette encore dans l'agressivité de *nat.* que dans *apol.*

Une comparaison plus littérale est possible avec Athénagore⁴. Plusieurs analogies seront relevées entre les six premiers chapitres de *nat.* et sa Supplique, mais elles peuvent s'expliquer par la source commune qui est Justin. En revanche, le thème de la *Fama* (*nat.* 1, 7), source des calomnies contre les chrétiens, vient directement du chap. 2 d'Athénagore. Cela est confirmé par une rencontre verbale : Athenag. 3, 1 *Θυέστεα δέειρα, Οἰδύποδελος μίλεις* ≈ *nat.* 1, 7, 27 *nihil tragoediam Thyestae uel Oedipodis erumpunt*⁵. La fin du chap. 7 porte également la marque de la même influence. Mais de même que de Justin, Tert. se distingue d'Athénagore par l'amplification oratoire des motifs empruntés, et par la plus grande efficacité donnée aux arguments. Leurs attitudes sont aussi très différentes, parfois opposées, comme à propos de la comparaison des doctrines chrétiennes et de celles des philosophes touchant la résurrection : pour Athénagore (36, 3), l'opinion des philosophes appuie le dogme chrétien, tandis que Tert. (*nat.* 1, 19, 4) cherche aussitôt le point faible dans le système de ses adversaires païens.

Avec les autres apologistes grecs, aucun rapprochement n'est assez net pour permettre de conclure à une influence directe. En particulier, Tert. ne semble pas encore avoir lu Théophile au moment où il écrit *nat.*

¹ Cf. BORLEFFS, Diss. 33 sq.

² TERT. cite Tatien comme hérétique : *ieium.* 15, 1.

³ Cf. HARNACK, *Die Überlieferung der griech. Apolog.* des 2. Jahrh., 220 sqq.; VITALE, MB 26, 1922, 68 sq.

⁴ Cf. BECKER 80¹⁴ pour quelques rapprochements avec *nat.* 2 ou *apol.*; plus généralement WASZINK, VChr 1, 1947, 19²¹.

⁵ La même expression se trouve encore dans un texte contemporain de la Supplique d'Athénagore (lettre des chrétiens de Lyon après la persécution de 177, ap. Eus. *h. e.* 5, 1, 14). Mais Tert. la reproduit dans le contexte même où il l'a trouvée chez Athénagore. Cf. BORLEFFS, VChr 6, 1952, 136.

Il comblera cette lacune avant la rédaction d'*apol*¹. Borleffs² estime que Méliton de Sardes a fourni à Tert. l'idée que seuls les mauvais empereurs ont persécuté les chrétiens, tandis que les bons les ont défendus (Eus. h. e. 4, 26, 9 sq. ≈ nat. 1, 7, 8). On a déjà objecté³ que cette idée a dû être traitée par d'autres apologistes entre Méliton et Tert. Surtout, la liste des empereurs cités par Méliton ne concorde pas avec celle de nat⁴. On ne saurait donc affirmer que Tert. dépend ici directement de l'évêque de Sardes.

Nous avons vu que Tert. ne nomme aucun de ses prédécesseurs grecs dans son œuvre apologétique⁵. En revanche, comme il s'adresse à des lecteurs païens, il cite quelques auteurs profanes pour appuyer sa démonstration, mais sans les connaître toujours de première main. Les citations de poètes sont rares dans nat. 1, et ne permettent pas de déduire que Tert. lisait assidûment leurs œuvres. Il nomme bien Homère⁶, mais cela ne signifie pas qu'il se réfère directement au texte du poète, car tous les exemples qu'il cite ensuite de dieux affectés de passions humaines⁷ ont été ressassés par de nombreux auteurs païens, juifs et chrétiens. La situation est inverse pour Virgile : Tert. place au début du développement sur la *Fama*⁸ un vers de l'Enéide, mais sans le nom du poète. La citation de ce vers frappé comme un proverbe ne signifie rien de plus qu'une banale réminiscence d'école⁹. En revanche, un souvenir de Lucrèce 3, 447 dans le *uagetur* de nat. 1, 7, 23 peut être l'indice d'une plus grande familiarité avec l'œuvre de ce poète¹⁰.

¹ BECKER (136 ; 160 sq. ; 354 sq.) démontre avec de bons arguments que le *fragmentum Fuldense*, résumé de l'argument chronologique exposé par Théophile, doit être une esquisse préparatoire d'*apol.* 19-20, rédigée entre nat. et *apol.* Même si l'on n'admet pas l'authenticité de ce fragment, les emprunts à Théophile dans *apol.* sont suffisamment probants.

² VChr 6, 1952, 140.

³ BECKER 360 sq.

⁴ Comme empereur persécuteur, Tert. nat. 1, 7, 8 ne nomme que Néron. Méliton citait Néron et Domitien. Or dans *apol.* 5, 4, Tert. ajoute Domitien à Néron. Ne pourrait-on penser qu'il a lu ou relu Méliton comme Théophile avant d'écrire *apol.* ?

⁵ Il évite aussi les citations bibliques, en quoi il se distingue de la plupart des apologistes grecs. Voir cependant ad 1, 20, 11, seule exception du livre 1.

⁶ Nat. 1, 10, 38 *adhuc meminimus Homeri*.

⁷ Nat. 1, 10, 38-40. Cf. commentaire ad loc.

⁸ Nat. 1, 7, 2. Le vers cité est Aen. 4, 174.

⁹ Sur les citations de Virgile chez Tert., cf. HOPPE, Sermon. Tert. 23.

¹⁰ Cf. F. DALPANE, Rivista di storia antica 10, 1905, 417-425 ; WASZINK 46*. Tert. semble avoir assez bien connu également Ennius : cf. Val. 7, 1 ; an. 33, 8 ; HOPPE, Sermon. Tert. 24 ; WASZINK 256 ad an. 18, 2.

Du côté des prosateurs grecs, le bilan n'est guère plus riche¹. Le témoignage de Ctésias est invoqué pour une anecdote relative aux Perses². Le nom de Platon apparaît associé à une allusion à l'Atlantide³, mais nous verrons que tout le passage a probablement une source latine.

Le rôle des prosateurs latins est naturellement plus important. Le premier qu'il faut mentionner est Varron. On sait que la première moitié du livre 2 a pour source principale les *Antiquitates rerum diuinarum*⁴. Dans le livre 1, Varron est nommé deux fois au chap. 10 : la première à propos de cultes égyptiens interdits par le sénat⁵, la seconde pour citer une œuvre satirique de cet auteur, que Tert. met alors en parallèle avec Diogène le Cynique⁶. Nous verrons que l'influence de Varron se manifeste aussi dans le contexte de la première citation, en tout cas dans la notice concernant le dieu Liber⁷. De même, nous le désignerons comme source probable d'une énumération d'îles disparues⁸.

Un autre auteur latin nommé par Tert. est Tacite⁹, à propos du culte d'une tête d'âne attribué aux chrétiens comme aux Juifs. Tert. résume très exactement le texte de l'historien, mais se fait un malin plaisir de le mettre en contradiction avec lui-même. Il exprime du reste

¹ On indique toujours Hérodote comme source de l'anecdote de Psammétique, nat. 1, 8. Nous verrons ad loc. que Tert. présente une version de l'histoire qui diffère sensiblement de celle admise par Hérodote, et se rapproche d'une variante qu'Hérodote lui-même attribue à des *Ἑλλήνες*, sans autre précision.

² 1, 16, 4.

³ 1, 9, 6.

⁴ Sur cet ouvrage, voir H. DAHLMANN, RE Suppl. VI 1229 sqq. Tert. ne manque pas d'accompagner de remarques dépréciatives la mention de l'auteur : 2, 1, 8 *quoniam maior in huiusmodi penes uos auctoritas literarum quam rerum est, elegi ad compendium Varronis opera*. Il est piquant de constater que saint AUGUSTIN, beaucoup plus positif à l'égard de Varron, utilise à son propos la même antithèse *res-uerba* (= *literae*), mais dans un sens favorable à Varron : ciu. 6, 2 *qui tametsi minus est suauis eloquio, doctrina tamen atque sententiis ita refertus est ut... studiosum rerum tantum iste doceat quantum studiosum uerborum Cicero delectat*. Alors que saint Augustin, tout en polémiquant contre lui, cherche à comprendre Varron, s'étonne de ses erreurs et leur trouve une explication indulgente (ibid.), Tert. ne demande à sa source qu'un schéma et des matériaux pour ses sarcasmes. Il ne manifeste aucune compréhension, aucune sympathie à son égard. Son jugement péjoratif s'exprime encore dans nat. 2, 3, 7 et 2, 13, 1.

⁵ 1, 10, 17 sq.

⁶ 1, 10, 43 *Romani stili Diogenes Varro*.

⁷ 1, 10, 16.

⁸ 1, 9, 6. On rapproche généralement ce passage de l'Histoire naturelle de Pline.

⁹ 1, 11, 1 sqq. (passage déjà mentionné ci-dessus p. 33). Référence à Tac. *hist.* 5, 3, 2 sqq. Tert. dit (par erreur ?) *in quarta Historiarum suarum*.

sur lui un jugement peu flatteur (et d'une injustice flagrante) : *Cornelius Tacitus, sane ille mendaciorum loquacissimus*¹.

D'autre part, quand Tert. parle du nombre croissant des chrétiens qui effraie les païens², il doit avoir présent à l'esprit un passage de la lettre de Pline³ sur les chrétiens de Bithynie.

Enfin, pour aligner des exemples érudits (par exemple *nat.* 1, 18), Tert. a probablement recouru à quelque recueil de *memorabilia* analogue à celui de Valère-Maxime. Mais le peu que nous connaissons de ce genre d'écrits⁴ ne permet pas de localiser mieux l'origine des emprunts faits par Tert.

En conclusion, il faut remarquer que les sources profanes sont utilisées avec des intentions tout autres que les modèles juifs ou chrétiens de l'apologiste. Tert. n'emprunte pas aux auteurs profanes des idées ou des arguments⁵. Il leur demande des faits qui lui servent d'exemples et donnent une apparence objective à sa polémique⁶. Tout au plus lui fournissent-ils ici ou là un ornement littéraire enchâssé dans l'exposé de ses propres idées.

VII. RAPPORT AVEC MINUCIUS FÉLIX

Il n'est pas question de reprendre ici l'ensemble du problème chronologique Tert. - Min. Fel., qui continue à diviser les esprits⁷. Pourtant, l'important ouvrage d'Axelson a déjà considérablement débarrassé le terrain, même s'il n'a pas emporté une adhésion unanime. Un point de méthode semble désormais acquis : les témoignages externes ou les allusions historiques contenues dans l'*Oct.* ne conduisant à aucune certitude, les arguments décisifs doivent être cherchés dans l'étude des

¹ On notera le jeu de mot *Tacitus... loquacissimus*.

² 1, 1, 2.

³ *Epist.* 10, 96, 9.

⁴ Cf. R. HELM, *RE* VIII A 1, 105 ; A. LUNGE, *RAC* VI 1234 ; 1238-1240.

⁵ Rien de semblable chez lui au démarquage constant de Cicéron ou de Sénèque (entre autres) qui caractérise l'*Octavius* de Minucius Félix.

⁶ Cf. H. PÉTRÉ, L'exemplum chez Tert. 53 sq. ; 143 sq.

⁷ Voir la bibliographie essentielle chez AXELSON 7-8 ; QUASTEN, *Initiation* II 190 sq. Voir en dernier lieu BECKER 309-332 ; A. M. KURFESS, *Neues zur Prioritätsfrage Tert.-Min. Fel.*, *Orpheus* I, Catania 1954, 125-132 ; J.-C. PRÉAUX, A propos d'un dilemme de Min. Fel., *Latomus* 14, 1955, 262-270 ; C. TIBILETTI, Una presunta dipendenza di Tert. da Min. Fel., *Atti della Accad. delle Sc. di Torino*, II. Classe di sc. mor. 91, 1956/1957, 60-72 ; BEAUJEU, éd. Min. Fel. LIV-LXVII ; BECKER, *Der Octavius* 74 sqq. ; BEAUJEU, *RPh* Sér. III 41, 1967, 121-134.

sources et surtout dans la comparaison interne et détaillée de l'*Oct.* et des œuvres de Tert. Sur ce plan, il est a priori étonnant qu'on ne soit pas encore parvenu à des conclusions définitives, car la situation semble particulièrement favorable : en effet, ce ne sont pas deux, mais trois œuvres qui s'offrent à la comparaison, et deux d'entre elles (*nat.* et *apol.*) sont dans un rapport chronologique indiscutable. Théoriquement, l'*Oct.* peut être daté de trois manières relatives : avant *nat.* et *apol.*, entre les deux, ou après *apol.* La deuxième hypothèse, bien qu'ayant été soutenue elle aussi ¹, peut être écartée d'emblée, ne serait-ce qu'à cause du trop court laps de temps qui sépare les deux œuvres de Tert.

Pour appuyer la première ou la troisième solution, on peut envisager de rechercher si l'*Oct.* est plus proche de *nat.* ou d'*apol.* En fait, on constate que Min. Fel. se rapproche tantôt de *nat.*, tantôt d'*apol.* ², ce qui peut s'accorder avec les deux hypothèses envisagées : si Min. Fel. est antérieur, Tert. aura eu recours deux fois à son dialogue, et si c'est Tert., Min. Fel. avait les deux œuvres de son prédécesseur simultanément sous les yeux. Pour sortir du dilemme, il faut regarder de plus près les passages parallèles dans les trois œuvres. Les cas intéressants sont ceux où l'évolution de la forme entre *nat.* et *apol.* est motivée par une raison interne, de style ou de pensée. Si Min. Fel. est toujours plus proche de *nat.* que d'*apol.*, il y a une forte présomption en faveur de son antériorité. Mais il suffit qu'il soit généralement plus proche d'*apol.* pour que la preuve soit donnée de sa postériorité. Il s'établit alors une ligne génétique de l'un à l'autre des trois textes, et Min. Fel. profite des améliorations apportées par Tert. à son propre texte. Dans le cas contraire (Tert. venant après Min. Fel.), comment imaginer que, dans un passage où il est censé s'inspirer de Min. Fel., Tert. ait commencé par s'exprimer plus mal que son modèle, puis en se corrigeant lui-même, soit retombé précisément sur le mot ou la tournure qu'il avait d'abord négligés ? Dans cette optique, des détails de style, ainsi que la disposition des arguments, ont leur importance. Les passages où une comparaison « génétique » est possible à partir de *nat.* ¹ sont relativement peu nombreux. Or la presque totalité de ces cas révèle une étroite parenté entre Min. Fel. et la version améliorée, c'est-à-dire *apol.*, et témoigne ainsi en faveur de l'antériorité de Tert. Même quelques cas (très rares) où Min. Fel. se rapproche alors de *nat.* n'infirmant pas ce raisonnement, puisque, ayant les deux textes à

¹ Références chez BORLEFFS, Diss. 63¹.

² Cf. BORLEFFS, Diss. 97 ; AXELSON 53.

sa disposition, il n'était pas obligé d'adopter chaque fois la rédaction que Tert. pouvait juger meilleure¹.

Les éléments détaillés de cette comparaison sont exposés dans chaque chapitre du commentaire, section A, § 4, intitulé « Passages parallèles chez Min. Fel. ». Il faudrait de trop longs développements pour les regrouper ici, car ils sont chaque fois étroitement dépendants du paragraphe précédent, « Passages parallèles dans l'*apol.* », dont le but est de discerner les critères, propres à Tert., de l'amélioration du texte primitif. Nous ne citerons ici qu'un exemple, pour illustrer la méthode de comparaison².

Nat. 1, 1, 10 *neminem pudet, neminem paenitet, nisi tantum pristinorum* : « chez les chrétiens point de honte, point de repentir, sinon de ce qu'ils étaient autrefois ». Le sens du mot *pristinorum* est ambigu, et l'allusion que le lecteur y verra à des actions passées dont le chrétien aurait à se repentir est maladroite dans ce contexte, où Tert. montre que les chrétiens n'ont rien de commun avec des malfaiteurs. Tert. précise sa pensée et améliore l'expression dans *apol.* 1, 12 : *neminem pudet, neminem paenitet, nisi plane retro (= antea) non fuisse*. Ici, tout est clair : le chrétien ne se repent que de ne pas avoir été chrétien plus tôt. Or Min. Fel., dans un passage qui présente plusieurs points communs avec le texte d'*apol.*, reprend l'expression améliorée par Tert. : *malum autem adeo non esse, ut Christianus... unum solummodo, quod non ante fuerit, paeniteret*³ (*Oct.* 28, 2).

VIII. REMARQUES GÉNÉRALES SUR LE STYLE, LA PERSONNALITÉ ET LES INTENTIONS DE TERTULLIEN DANS L'*AD NATIONES* I

Le style de *nat.* n'est pas un des plus caractéristiques de la « manière » de Tert., si l'on entend par là l'abondance de néologismes, d'archaïsmes, de mots rares, de tours hardis et obscurs, la symétrie isocolique renforcée par la rime, l'assonance, l'allitération, l'anaphore, les oppositions ou les

¹ Voir BEAUJEU, éd. Min. Fel. LVII sq.

² Cette méthode a déjà été appliquée à quelques passages parallèles, sur l'arrière-fond de l'apologétique grecque, par BECKER 309 sqq. ; cf. *Der Octavius* 91⁵⁸.

³ Les modifications apportées au texte du modèle (*paenitere quod* au lieu d'une infinitive, *ante* au lieu de *retro*) sont conformes aux habitudes de Min. Fel. : cf. A. M. KURFESS, article cité ci-dessus p. 38⁷.

gradations créées par l'antithèse, le chiasme, le climax ou d'autres types de *uariatio*, bref tout ce maniérisme propre à dérouter le lecteur accoutumé aux périodes cicéroniennes ¹.

Pourtant, d'un autre point de vue, *nat.* présente des conditions privilégiées pour l'étude de certains aspects du style et du tempérament de son auteur. Ouvrage écrit hâtivement, échappant partiellement au contrôle et aux repentirs qui modifient les mouvements primaires, il peut révéler mieux qu'un texte mûri, revu et corrigé, les tendances spontanées, comme aussi les tics et les défauts de l'écrivain. L'affectivité de Tert. s'y donne plus librement cours. Dans plusieurs cas, la comparaison avec *apol.* fournit une précieuse contre-épreuve et permet de déceler comment Tert. a amélioré ou aiguisé l'expression de sa pensée ².

Si le style de Tert. mérite sa réputation d'originalité, cela tient entre autres à la richesse de son vocabulaire. Les néologismes sont fort nombreux dans ses ouvrages (982 au total, selon Hoppe, Beitr. 148). Dans le premier livre de *nat.*, on en rencontre plus d'une trentaine : 1, 8 (et 15, 3) *adaequatio* ; 2, 4 *inaccusatus* ; 3, 1 *discussor* ; 3, 1 (et 7, 8) *damnator* ; 5, 2 *effrutico* ; 5, 3 *flocculus* ; 7, 15 *rimula* ; 8, 2 *exploratus* (subst.) ; 8, 7 *exarticulatus* ; 8, 8 *linguatulus* ; 9, 10 *eradicatio* ; 10, 2 *admentatio* ; 10, 16 *adsolo* ; 10, 28 *excremo* ; 10, 47 *pennatulus* ; *ignitulus* ; 12, 1 *consacerdos* ; 12, 4 *incusabilis* ; 12, 6 *desculpo* ; 12, 7 *obliquatio* ; 12, 13 *primordialis* ; 12, 16 *cantabrum* ; 14, 1 *decutio* ; 14, 1 *ungulatus* ; 15, 2 *infanticidium* ; 15, 3 *infanticida* ; 15, 5 *superaceruo* ; 16, 11 *dispersio* ; 18, 10 *incendialis* ; 19, 3 *decachinno* ; 19, 4 *acceptabilis* ; 20, 14 *libellulus*. Voir Hoppe, Beitr. 133-148 ³ et ci-dessous le commentaire relatif à chacun de ces mots. Comme le note Hoppe, op. cit. 148, les créations verbales sont encore plus nombreuses dans l'*apol.*, mais se répartissent très inégalement dans les autres œuvres de Tert. Elles se multiplient quand le sujet s'y prête (*Val.*) ou quand le style est particulièrement travaillé (*pall.*), mais sans que la chronologie joue un rôle apparent dans la répartition. Pourtant, on pourrait voir une évolution ⁴ chez Tert. dans le fait que la moitié des diminutifs en *-ulus* créés par lui paraissent pour la première

¹ Dans le commentaire, nous relèverons les exemples notables de ces diverses figures. Sur le style de Tert. en général, voir la bibliographie chez SÄFLUND 58 ⁷.

² Cette comparaison fera l'objet, dans le commentaire général de chaque chapitre, du § 3 intitulé « Passages parallèles dans l'*apol.* ».

³ Mon relevé diffère sur quelques points de celui de Hoppe.

⁴ L'évolution du style de Tert. a été peu étudiée jusqu'ici. SÄFLUND, dans son ouvrage sur le *De pallio*, a mis en lumière, à l'aide de statistiques, l'évolution remarquable de quelques moyens de style, tels que *et* = *etiam*, l'asyndète, la polysyndète, etc.

fois dans *nat.* Cf. ad 1, 8, 8 *linguatuli*. L'explication résiderait peut-être dans le fait que Tert. était plus sensible dans ses débuts à l'influence d'Apulée.

On a souvent noté, comme un des éléments les plus personnels du style de Tert., le recours fréquent aux termes techniques de la langue juridique¹. Nous en relèverons effectivement maint exemple dans les six premiers chapitres de *nat.*, où la matière s'y prête. Mais nous verrons aussi (ad 1, 7, 9, à propos d'*institutum Neronianum*) que ce trait du style de Tert. peut faire illusion et créer plus de problèmes qu'il n'en résout². Il n'en reste pas moins que Tert. donne volontiers à son argumentation l'allure d'un débat juridique. C'est cela entre autres qui le distingue des apologistes grecs.

A cette prédilection pour les catégories juridiques, on peut rattacher le goût pour la généralisation du raisonnement. Comme point de départ ou comme aboutissement d'une argumentation, Tert. aime à formuler abstraitement le principe général qui permet d'expliquer une situation particulière³. Citons quelques exemples, en renvoyant au commentaire

sur lesquels le contenu des œuvres envisagées, d'époques différentes, n'exerce pas d'influence. Une enquête semblable, qui échappe à notre propos, pourrait être étendue à certaines hantises verbales de Tert., par exemple l'emploi du verbe *deputare*, ou de *tradux* (métaphoriquement), ou de la forme *uiderit* avec laquelle si souvent Tert. se débarrasse sommairement d'une objection ou d'un adversaire, sans entrer en matière. Cette dernière forme (répétée : *uiderint nunc liniamenta...*, *uiderit forma*) n'apparaît que dans un passage de *nat.* (1, 12, 2 ; cf. comm. ad loc.), mais figure en trois endroits d'*apol.* (16, 6 : 25, 4 ; 42, 6). Une étude plus poussée devrait tenir compte de la forme concurrente *non interest* (cf. *nat.* 1, 14, 4 *neque enim interest qua forma, dum egs.*).

¹ Sur la question de savoir si Tert. a été jurisconsulte avant sa conversion, cf. SCHLOSSMANN, Tert. im Lichte der Jurisprudenz, Zeitschr. für Kirchengesch. 27, 1906, 251-275 ; 407-430 (réponse négative) ; A. BECK, Röm. Recht (réponse affirmative) ; Tert. est même identifié au juriste du même nom cité dans le Digeste, solution qui paraît vraisemblable à H. KOCH, RE V A col. 823, à B. ALTANER, Patrologie 131, et à J. STERNIMANN, Die praescriptio Tertullians 3 sq.). LORTZ II 224 sqq. et LABRIOLLE-BARDY I 97 sq., donnent une réponse nuancée : Tert. a une connaissance pratique du métier d'avocat (*causidicus*), sans avoir été nécessairement *iurisconsultus* au sens propre. Du reste, relève Lortz, ce qui domine chez lui, c'est la formation rhétorique.

² Cf. R. BRAUN, Deu Christianorum 13^a.

³ Cf. R. H. BARROW, Les Romains (trad. franç., Payot 1962) 13 : « Cette aptitude à dégager l'essentiel pour en faire une entité abstraite est une des caractéristiques de la dialectique du juriste. » La tendance paraît plus marquée dans *nat.* que dans *apol.* Cf. BECKER 209 sq. Elle est cependant loin d'être absente de la seconde œuvre. Voir par exemple *apol.* 3, 2 ; 4, 13 ; 7, 11 ; 7, 13 ; 13, 2. Dans les autres œuvres, les références sont nombreuses. Nous ne citons que quelques échantillons extraits de *Marc.* : 4, 15, 7 ; 18, 5 ; 19, 12 ; 23, 6 ; 24, 6 ; 25, 16, etc.

pour toutes remarques utiles : 1, 4, 10 *cum sit humanius occulta manifestis adiudicare quam manifesta de occulto praeiudicare* ; 5, 3 *maior boni portio modico malo ad testimonium sui utitur* (après une série d'exemples particuliers) ; 6, 7 *legis iniustae honor nullus est* (parmi d'autres considérations générales sur le respect de la loi) ; 7, 4 *nemo Famam nominat nisi incertus...* ; *nemo Famae credit nisi stultus...* ; 7, 11 *felicius in acerbis atrocibusque mentitur...* ; *facilius denique falso malo quam uero bono creditur* ; 9, 11 *si ab aliquo aliud, a maiore defenditur* ; 10, 11 *praelatio alterius sine alterius contumelia non potest, nec ulla electio non reprobatione componitur* ; 12, 11 *nom cum tertius gradus secundo adscribitur, aequè primo secundus, sic tertius redigetur ad primum transmissus per secundum* (après une image tirée de la nature : succession graine – plante – bouture) ; 12, 12 *naturali praescriptione omne omnino genus censum ad originem refert* (s'applique au même cas) ; 16, 20 *nihil semel euenit in rebus humanis : semel plane erui potest* ; 20, 5 *solet aequalitas aemulationis materiam sumministrare : sic figulus figulo, faber fabro inuidet !*

Le dernier exemple montre que Tert. ne craint pas d'illustrer l'expression abstraite d'une vérité générale par un proverbe emprunté à la sagesse populaire. Ainsi 1, 7, 6 *sed bene quod omnia tempus reuelat, testibus sententiis et prouerbiis uestris*. Ailleurs, c'est une expression familière qui traduit avec franchise la pensée de l'apologiste : 1, 17, 7 *sed non dicimus deum imperatorem : super eiusmodi enim, quod uulgo aiunt*¹, *sannam facimus* (« nous faisons la nique »).

Le style de Tert. est souvent imagé. Les métaphores les plus fréquentes sont empruntées au vocabulaire de la lutte, de la guerre, de l'escrime, ce qui n'étonne guère de la part d'un polémiste aussi ardent². Voir entre autres *nat.* 1, 1, 2 *omnem... dignitatem transgredi a uobis quasi detrimento doletis* ; 1, 7 *quot desertores bonae uitae ? Quot transfugae in peruersum ?* 3, 3 *nomen in causa est, quod quaedam occulta uis per uestram ignorantiam oppugnat* ; 3, 5 *ad expugnationem nominis* ; 4, 4 *philosophis patet libertas transgrediendi a uobis* ; 10, 1 sq. *omnia calumniae tela infligite huic nomini, non cessabo ultra repellere, at postmodum obtundentur expositione totius nostrae disciplinae. Nunc uero eadem ipsa de nostro corpore uulsa in uos retorquebo, eadem uulnera criminum in uobis*

¹ Cf. *jug.* 12, 3 *sub tunica et sinu, quod aiunt et Otto, Sprichwörter 323 sq., n° 1654 ; carn.* 6, 1 *peruenimus igitur de calcaria, quod dici solet, in carbonariam, a Marcione ad Apellen et Otto 64, n° 295.*

² Ce genre de métaphore était du reste traditionnel dans le langage de la rhétorique : cf. par exemple *Cic. de oral.* 2, 84 ; *Tac. dial.* 34.

defossa monstrabo, quo machaeris uestris admentationibusque cadatis. L'ensemble des relations entre chrétiens et païens, aussi bien que la tâche propre de l'apologiste, sont vus sous l'angle d'une lutte sans concession.

D'autres images sont empruntées à la nature : 1, 4, 2 *secta, tradux mali nominis* ; 7, 5 (*Fama*) *in traduces quodammodo linguarum et aurium serpiit* (le *quodammodo* est supprimé dans le passage parallèle *apol.* 7, 12) ; 12, 10 sqq. : après une description très précise et détaillée de la fabrication d'une idole, pour illustrer le passage de l'armature en forme de eroix à la maquette de terre puis à la statue du dieu, Tert. développe longuement une comparaison tirée de la croissance des plantes : de la graine on passe à l'arbre, et de là à la bouture. En conclusion (12, 13), Tert. reprend les termes de la comparaison qu'il applique métaphoriquement aux idoles : *si igitur in genere deorum crucem originem colitis, hic erit nucleus et granum primordiale, ex quibus apud uos simulacrorum siluae propagantur* ; dans le même contexte, on passe des idoles aux trophées, mais l'image change : 12, 14 *cruces erunt intestina quodammodo et tropaeorum* (ici de nouveau, le *quodammodo* disparaît du passage parallèle *apol.* 16, 7) ; 16, 9 *luxuriam inter errores et uentos fluctuantem* ; *ibid. lata uada et aspera erroris* ; 16, 12 *tot... traduces ad incestum* ; 16, 13 *mimis et comoedis argumentorum uenae fluunt*¹.

¹ Dans ce groupe d'images empruntées à la nature, on peut relever un second trait commun : à l'exception de 1, 16, 9, toutes ont un caractère que l'on pourrait appeler « consécutif » : elles marquent un enchaînement, soulignent la relation entre l'origine et le résultat ou le rôle d'un intermédiaire. Il y a là, semble-t-il, une structure de pensée qui caractérise Tert. ; il se complait à décrire une évolution, à chercher la clé d'un être ou d'un événement dans son origine, et pour cela recourt volontiers à la comparaison d'une plante, d'un fleuve, du soleil. Voir par exemple *pat.* 5, 18 (*impatientia*) *defundens de suo fonte uarias criminum uenas* ; 12, 2 ; *Val.* 39, 2 *talita ingenia superfruticant apud illos* (sc. *Valentinianos*) *ex materni seminis redundantia. Atque ita inotescunt doctrinae Valentinianorum in siluas iam exoleuerunt Gnosticorum* ; *Prax.* 8, 5 *protulit enim deus sermonem, ... sicut radix fruticem et fons fluuium et sol radium* ; *resurr.* 7, 4 ; *uirg. uel.* 1, 6 ; *carn.* 21, 6 sq., etc. Une enquête plus approfondie pourrait aussi se cristalliser autour de mots tels que *tradux*, *uena*, *census* et *censeri* (cf. EHRLER 1 452^a), *matrix* (cf. EHRLER 1 597^a), *radix*, *fons*, *struere* et ses composés... Peut-être devrait-on également signaler dans ce contexte ce que St. Orre (*Natura und dispositio* 137 ; voir aussi 196 sq.) appelle la méthode « génétique » de la pensée théologique de Tert. Otto montre par exemple que Tert. ne conçoit pas ordinairement le rapport de la nature et de la révélation comme l'opposition statique de deux catégories, mais toujours dans la perspective chronologique de l'histoire du salut. Voir encore les remarques de J. FONTAINE sur l'argumentation génétique dans le *De corona*, Coll. Erasme, Paris 1966, 19.

La pensée de Tert. est parfois difficile à suivre dans le détail, sans que l'obscurité du style soit seule en cause. Pour *nat.*, cette difficulté tient en partie aux défauts de composition et de rédaction tels que nous les avons analysés ci-dessus (IV). Mais sous les imperfections dues à la hâte, il est possible de dégager certaines formes de pensée constantes chez Tert., et de mieux comprendre ainsi sa méthode.

Le lecteur a parfois l'impression qu'il y a un saut dans la suite logique des idées ¹. Ou au contraire, un argument qui semblait poussé jusqu'à la conclusion, une objection qu'on croyait éliminée définitivement, sont repris dans une optique nouvelle, parfois incompatible avec la première.

Un exemple de saut logique nous est fourni par *nat.* 1, 4, 6 sq. La condamnation de Socrate est évoquée par Tert. pour démontrer que ceux qui s'approchent de la vérité (et, à plus forte raison, ceux qui, comme les chrétiens, la possèdent) sont toujours persécutés (la vérité, dans le cas présent, c'est la négation des dieux). Le § 6 énonce ce que l'on peut considérer comme la majeure d'un syllogisme : le sage, celui qui détient la vérité, a toujours été condamné (*ueritas semper damnabatur*). Encore faut-il faire reconnaître par les païens que Socrate a bien été condamné parce qu'il s'était approché de la vérité. Aussi Tert. poursuit-il : *itaque et sapientem non negabitis, cui etiam Pythius uester testimonium dixerat : « uirorum », inquit, « omnium Socrates sapientissimus »*. Cette phrase, en fait, unit la mineure et la conclusion du syllogisme. Le raisonnement complet serait : Or vous devez admettre que Socrate est un sage, puisqu'il a reçu le témoignage d'Apollon. Donc, c'est parce qu'il était sage que Socrate devait être condamné. Cette conclusion reste sous-entendue ², mais Tert. introduit la phrase par la particule *itaque*, qui normalement annonce la conclusion. Thörnell, *St. T.* I 20 sqq., a étudié d'autres cas analogues, où *itaque* est employé par Tert. au moment où l'on attendrait *atqui* : « non quasi *itaque*, précise Thörnell, per se idem significet quod *atqui*, sed quia confunduntur quodammodo propositio minor, quam dicunt, syllogismi et conclusio, ut in illa haec intellegatur uel mente praecipitur. » Cette sorte d'ellipse dans le syllogisme rappelle à première

¹ Les « sauts logiques » sont particulièrement fréquents dans la polémique de l'*Aduersus Hermogenem*. Cf. les notes ajoutées par J. H. WASZINK à sa traduction anglaise in *Ancient Christian Writers*, vol. XXIV, Westminster (Md)-London 1956 (en particulier p. 148 sq. ; Index, p. 177 s.v. Syllogisms). Voir aussi les exemples de « syllogismes incomplets » dans le *De anima* d'après WASZINK, Index p. 637.

² Elle était exprimée à l'avance au § 6, mais on s'attendrait qu'elle soit au moins rappelée à la fin du raisonnement engagé ici.

vue un précepte de la rhétorique. En effet, Aristote¹ conseille, dans l'emploi de l'enthymème, de ne pas énoncer une prémisse déjà connue des auditeurs². Mais, on le voit, Tert. escamote plutôt la conclusion. Il y a là une tactique qui lui est propre, et qui vise à engager l'auditeur ou le lecteur dans un raisonnement dont il trouvera lui-même la conclusion. Nous verrons ce même appel à la réflexion de l'interlocuteur dans l'emploi de la rétorsion et de l'ironie.

Ce n'est pas à dire que Tert. recule devant l'énoncé complet d'un argument. Au contraire, il y a chez lui une propension à multiplier les points de vue et les arguments. Soit il imagine sans cesse de nouvelles objections qu'il réfute aussitôt, prouvant ainsi qu'il peut triompher de l'adversaire sur tous les terrains; soit, après avoir combattu un argument adverse, il feint d'admettre un instant cet argument, pour démontrer que, malgré cette concession, l'interlocuteur est dans son tort³. Exemples :

Nat. 1, 3, 8-9 : les païens s'en prennent au nom des chrétiens ; Tert. examine d'abord la forme *Christianus* et son étymologie (*de unctione*). Puis il envisage la forme *Chrestianus*, en soulignant tout de suite qu'elle est corrompue et que les païens ne sont même pas au clair sur le nom des chrétiens, ce qui ne l'empêche pas d'évoquer aussi l'étymologie fictive (*χηστός*) de cette forme inauthentique ;

1, 4, 1 sqq. *sed dicūtis sectam nomine puniri sui auctoris*. A cette attaque, Tert. répond par quatre arguments : 1. Il est normal qu'une secte porte le nom de son fondateur. 2. Les païens ne voient que la secte et s'abstiennent de considérer qui est son fondateur. 3. Ils ne connaissent ni le fondateur ni la secte. 4. Les philosophes peuvent suivre librement leur chef d'école et critiquer impunément la société. Les arguments 1 et 4 d'une part, 2 et 3 d'autre part, sont liés et forment deux groupes de réfutations indépendants l'un de l'autre ;

1, 5, 1 sqq. : il y a des chrétiens méchants et vicieux, disent les païens. Tert. oppose à cela deux réponses autonomes : 1. La présence d'un peu de mal en toute bonne chose est une loi de la nature. 2. Les mauvais chrétiens en fait ne sont pas des chrétiens ;

¹ *Rhét.* 1, 2 (1357 a) ; cf. *Quint. inst.* 5, 10, 3.

² Par exemple, pour conclure que Dorieus a reçu une couronne comme prix de sa victoire, il suffit de dire : il a été vainqueur à Olympie ; inutile d'ajouter : à Olympie, le vainqueur reçoit une couronne ; c'est un fait connu de tout le monde. (ARISTOTE, loc. cit., trad. M. DUFOUR.)

³ Je rejoins ici l'analyse de Lortz II 163 sqq.

1, 7, 1 sqq. : les païens prétendent que les chrétiens commettent des atrocités. De nouveau, les deux réponses développées longuement dans tout le chapitre laissent l'impression, non pas d'une contradiction, mais d'une surabondance d'arguments, surtout lorsqu'on voit les proportions qu'elles prennent l'une et l'autre : 1. Comment les païens sont-ils renseignés ? On ne peut accorder foi à la *Fama*, et les chrétiens prennent sans doute leurs précautions pour cacher leurs crimes (réfutation par l'absurde). 2. La nature rend impossibles ces crimes monstrueux (réfutation directe) ;

1, 8, 1 sqq. : on appelle les chrétiens *tertium genus*. 1. Où est la première race ? Les Phrygiens ? Cela est absurde. 2. Si cela était vrai, comment peut-on mettre les chrétiens au troisième rang ? 3. En fait, c'est par rapport à la religion, non à la race, que les chrétiens sont ainsi qualifiés. N'y a-t-il eu que deux religions avant la leur ?

1, 11, 1 sqq. : le grief d'onomatopée repose sur une allégation de Tacite. Tert. démontre d'abord l'inanité de ce témoignage. Puis, revenant en arrière, il admet l'accusation pour lui opposer une autre argumentation : 11, 5 *credatur deus noster asinina aliqua persona*. La réponse prend alors la forme de la rétorsion.

On pourrait allonger la liste¹. Mais le dernier exemple nous fait aborder le paradoxe de l'attitude adoptée par Tert. dans toute la seconde partie de *nat.* 1. Au lieu de réfuter les accusations, il admet provisoirement comme vrai tout ce qui circule sur le compte des chrétiens. Il ne cherche pas non plus à brosser un portrait plus véridique de ses coreligionnaires. On s'attendrait pourtant, après qu'il a souligné fortement dans les premiers chapitres l'ignorance des païens à l'égard du christianisme, qu'il remédie lui-même à cette ignorance. Au contraire, il semble s'interdire provisoirement dans *nat.* toute défense positive du christianisme, tout exposé de sa doctrine et de sa réalité. Ainsi 1, 11, 5 *sed quid ego defendam, professus interim confessionem temporalem omnium in vobis ex pari transferendorum*. Il maintient cette attitude jusqu'au chap. 20, où enfin s'arrête la *confessio simulata*. Dans l'intervalle, Tert. ne vise qu'à dénoncer chez les païens tous les vices et défauts qu'on reproche aux chrétiens, réservant pour plus tard l'exposé de la doctrine chrétienne qui

¹ Dans ce cadre pourrait figurer la contradiction que nous avons relevée entre 7, 19-34 (les païens, pas plus que les chrétiens, ne seraient capables de commettre les crimes rituels qu'ils attribuent aux chrétiens) et 15-16 (soit ! les chrétiens les commettent. Mais les païens non moins qu'eux !)

achèvera d'émousser les accusations : cf. 1, 10, 1 *at postmodum obiundentur expositione totius nostrae disciplinae*¹.

Quelle est donc la portée réelle de la rétorsion ? Part-elle du désir tout humain de rendre à l'adversaire la monnaie de sa pièce², ou recouvre-t-elle une ambition plus profonde ? La conclusion, *nat.* 1, 20, semble indiquer que Tert. attachait une importance particulière à ce procédé. Par lui, il prétend avoir révélé à la fois l'erreur (du paganisme) et la vérité (du christianisme) : 1, 20, 14 *patet iam hinc uobis... erroris inspectio et ueritatis cognitio*. L'expression dépasse peut-être la portée réelle de la rétorsion, mais on ne doit pas écarter le témoignage de ce chapitre de conclusion, sous prétexte qu'il ne répond pas à l'esprit des chapitres précédents³. L'hiatus s'explique par le fait qu'on passe de la fiction à un énoncé véridique.

La rétorsion, par nature et selon la conclusion de Tert., unit donc en un seul mouvement la défense de la vérité et l'attaque de l'erreur⁴. Ce double caractère, défensif et agressif simultanément, a dû précisément séduire le tempérament combatif de Tert. Toutefois, dans les deux directions, l'intention véritable de la rétorsion est sous-entendue plus qu'explicite. Dans le sens agressif, l'intention est non seulement d'écraser l'adversaire et de le réduire au silence par la démonstration de sa culpabilité, mais aussi de l'amener à résipiscence⁵. Dans le sens défensif, l'effet de la rétorsion doit être de révéler dans les vices des païens la cause même de leurs soupçons, puisqu'on prête naturellement à autrui ses propres défauts⁶. Au cours de la rétorsion, Tert. est loin d'exprimer aussi clairement son dessein. Il laisse la plus grande partie de la réflexion à son interlocuteur. Or ce caractère elliptique de la rétorsion apparente celle-ci à l'ironie dont use fréquemment Tert. Servant en quelque sorte de pendant à la définition de la rétorsion au début de *nat.* 1, 10, un passage de *Val.* annonce l'emploi de l'ironie en termes comparables : *Val.* 6, 2⁷ *quamquam autem distulerim congressionem*⁸, *solam interim*

¹ HEINZE 308 sq. rapproche la rétorsion de l'*ἀντιπαρρηγορία* des avocats. Mais il reconnaît lui-même que cette comparaison, intéressante pour la forme, n'éclaire pas beaucoup les intentions de Tert.

² HEINZE 309.

³ HEINZE, loc. cit.

⁴ Cf. LORTZ II 118 sqq.

⁵ *Nat.* 1, 20, 12.

⁶ *Nat.* 1, 20, 9 ; cf. *apol.* 9, 1 *haec quo magis refutauerim, a uobis fieri ostendam... per quod forsitan et de nobis credidistis*.

⁷ Sur l'image contenue dans ce passage, voir HOPPE, Syntax 206.

⁸ Cf. *nat.* 1, 15, 2 *nunc enim differimus pleraque*.

*professus narrationem*¹, *sicubi tamen indignitas meruerit suggillari, non erit delibationi transfunctoria expugnatio. Congressionis lusionem deputa, lector, ante pugnam; ostendam, sed non imprimam uulnera*². Comme la rétorsion, l'ironie n'est pas définitive; elle précède la vraie bataille comme la rétorsion précède l'*expositio totius disciplinae*. Dans les deux cas, on se trouve en présence d'une forme d'expression et de pensée, caractéristique de Tert., où le lecteur doit apporter sa contribution et compléter le raisonnement.

Le goût de l'ironie est lié si profondément à la nature de Tert. qu'il s'exerce à tout propos. Au niveau élémentaire du langage, Tert. ne perd pas l'occasion de placer un jeu de mots. Cf. *nat.* 1, 10, 43 *trecentos Ioues, seu Iuppiteros dicendum est*; 11, 3 *Tacitus... loquacissimus*; 14, 1 *toto iam corpore decutitur et circumciditur* (texte conjectural); 16, 2 *incesti uerecundi* (oxymoron). Mais le plus souvent, l'ironie est une arme. Le rire de Tert. est un rire agressif³. Il excelle à saisir et à rendre palpable toute l'absurdité virtuelle d'un raisonnement ou d'une situation⁴. Cf. *nat.* 1, 2, 9: Tert. explique aux juges les avantages qu'ils retireraient d'une enquête menée régulièrement sur les « crimes » des chrétiens: *perducerentur infantariae et coci, ipsi canes pronubi: emendata res esset. Etiam spectaculis gratia adgregaretur: quanto enim studio in caueam conueniretur depugnatura aliquo qui centum infantes deuorasset*? 7, 24: pour l'initiation aux banquets incestueux, le néophyte devra amener sa mère ou sa sœur. *Quid, si nullae erunt? Opinor, legitimus Christianus esse non poteris.* 10, 24: l'accès aux temples païens et les actes du culte font l'objet d'un trafic: *plus denique publicanis reficitur quam sacerdotibus!* Dans la rétorsion proprement dite, Tert. conclut souvent un développement par une comparaison ironique de la culpabilité des païens et des chrétiens: 11, 6 *et hoc forsitan crimini datis, quod inter cultores omnium tantum asinarii sumus*; 12, 4 *hoc quidem uos incusabiliores, qui mutilum et truncum dicastis lignum, quod alii plenum et structum consecrauerunt*; 12, 16 *erubescitis, opinor, incultas et nudas cruces colere*. Les païens qui se gaussaient des croyances chrétiennes voient finalement le rire se retour-

¹ Cf. *nat.* 1, 11, 5 *professus interim confessionem temporalem*.

² Cf. *nat.* 1, 10, 2 *eadem uulnera criminum in uobis defossa monstrabo*.

³ Cf. G. QUISPEL, De humor van Tertullianus, in *Nederlands Theol. Tijdschrift* 2, 1947/1948, 287, qui rapproche sur ce point Tert. et Juvénal.

⁴ Le ton ironique d'une phrase apparemment innocente est souvent indiqué par la présence d'un mot tel que *plane* ou *sane* (cf. HOPPE, Syntax 112), *nimirum*, *scilicet*, *opinor*, etc.

ner contre eux¹: 19,3 *ridete igitur, quantum libet, stupidissimas mentes, quae moriuntur ut uiuant; sed quo facilius rideatis et resolutius decachinetis... delete litteras interim uestras.*

Le rire mordant, sarcastique, cruel de Tert. est souvent proche de la colère. Dans *nat.* en particulier, on sent à tout moment l'apologiste bouillonner d'indignation. La comparaison avec *apol.* montre que ses sentiments n'ont rien perdu de leur virulence, mais ont trouvé une expression plus efficace dans une ironie plus fine, mieux aiguisée. Tert. prend un certain recul par rapport au motif de son indignation, ce qui, en définitive, impressionne plus fortement le lecteur. Quelques passages mis en parallèle en fourniront la démonstration²:

nat. 1, 4, 4 *ut quidam (sc. philosophi) etiam in principes ipsos libertatem suam impune iaculentur.*

nat. 1, 4, 7 *Vicit Apollinem ueritas, ut ipse aduersus se pronuntiaret; confessus est enim se deum non esse, sed eum quoque sapientissimum affirmans qui deos abnuebat.*

nat. 1, 10, 15 *utique enim impiissimum, imo contumeliosissimum⁴ admissum est, in arbitrio et libidine sententiae humanae locare honorem diuinitatis, ut deus non sit, nisi cui esse permiserit senatus.*

nat. 1, 9, 3 *statim omnium uox: « Christianorum meritum! » Quasi modicum habeant aut aliud metuere qui deum non metuunt! (texte incertain).*

nat. 1, 14, 2 (à propos de l'Onocotes) *et credidit uulgus <...> Iudaeo. Quod enim aliud genus seminarium est infamiae nostrae?*

apol. 46, 4 *plerique etiam in principes latrant sustinentibus uobis, et facilius statuis et salariis remunerantur quam ad bestias pronuntiantur. Sed merito eqs.*

apol. 46, 6 *o Apollinem inconsideratum!³ sapientiae testimonium reddidit ei uiro, qui negabat deos esse.*

apol. 5, 1 *facit et hoc ad causam nostram, quod apud uos de humano arbitratu diuinitas pensatur. Nisi homini deus placuerit, deus non erit; homo iam deo propitius esse debet.*

apol. 40, 2 *statim: « Christianos ad leonem! » acclamatur. Tantos ad unum?*

apol. 16, 12 *risimus et nomen et formam.*

¹ Cf. *resurr.* 1, 2-3 *Sed uulgus inridet... At ego magis ridebo uulgus.*

² D'autres exemples seront signalés dans le commentaire. Voir entre autres *ad chap.* 10, p. 212.

³ L'accusatif exclamatif est une des formes que revêt volontiers l'ironie chez Tert. Cf. *apol.* 9, 5; *Marc.* 5, 7, 14, etc.

⁴ Sur l'emploi des superlatifs, évités dans *apol.* au profit d'un énoncé plus nuancé, voir BECKER 215 sqq.

nat. 1, 7, 34 : seuls parmi les hommes, les chrétiens s'adonneraient-ils sans scrupule à l'anthropophagie et à l'inceste ? *an alii ordines dentium Christianorum, et alii specus faucium, et alii ad incestam libidinem nerui ?*
Non opinor : eqs.

apol. 8, 5 *alia nos, opinor, natura, Cynopennae aut Sciapodes ; alii ordines dentium, alii ad incestam libidinem nerui (opinor a remplacé non opinor).*

Dans chaque exemple, on constate comment Tert. s'achemine vers une ironie toujours plus maîtresse d'elle-même. Si nous avons pu comparer plus haut son tempérament agressif et celui de Tatien, il faut maintenant nuancer ce rapprochement : tous deux se lancent avec la même fougue à l'attaque du paganisme, mais Tatien ne se relâche presque jamais de son indignation et de l'expression directe de son mépris. Tert., lui, possède une qualité inconnue de son prédécesseur : le sens du ridicule, et du raisonnement par l'absurde présenté avec humour¹. Ce rire qui alterne avec la colère, cette affectivité qui se contrôle elle-même, tel est un des aspects les plus attachants du riche tempérament de Tert.

¹ Là où le Grec exprime étonnement et dédain devant certains spectacles de mimes ou de pantomimes (Tat. 22), Tert. dit : *risimus et meridiani ludi de deis lusum* (*nat.* 1, 10, 47).

TEXTE ET TRADUCTION

Remarque préliminaire

Le texte ci-après est conforme à celui de l'édition de Borleffs, in C. C. I, Turnhout 1954 (en fascicule séparé 1953), pp. 11-40¹, sauf en une trentaine de passages. Chaque fois que je m'écarte de l'édition précitée, une note en bas de page signale la divergence. Après quelque hésitation, j'ai renoncé à imprimer un apparat critique complet, qui n'aurait guère enrichi celui de Borleffs. En effet, les sondages que j'ai effectués sur le manuscrit² et la collation d'une copie sur microfilm m'ont convaincu qu'à quelques exceptions mineures près³, la lecture du savant néerlandais, armé d'une lampe de quartz, était d'une fidélité irréprochable. Il n'y a presque rien à ajouter non plus à son relevé des conjectures accumulées par les philologues⁴ depuis l'editio princeps de J. Godefroy (Genève 1625; sigle *Goth*).

Enfin, on peut estimer que les éléments nouveaux de la présente édition apparaîtront mieux ainsi que s'ils étaient noyés dans un apparat exhaustif⁵. Le signe < > dans le texte indique toujours une lacune accidentelle du manuscrit, comblée par conjecture. J'ai renoncé à indiquer par des signes diacritiques les autres conjectures ou corrections, que l'on pourra trouver dans l'édition de Borleffs. Les cas importants sont traités ci-après dans le commentaire.

¹ Sigle *Brfs* dans mon apparat critique. Borleffs avait édité une première fois l'*Ad nationes* à Leyde en 1929. Cette édition reste précieuse pour sa préface et ses indices.

² Seule source du texte: le Codex Parisinus Latinus 1622 (Agobardinus), du 9^e siècle (A). Sur ce manuscrit, voir KLUSSMANN, *Cur. Tert. Part.* 6 sqq.; BORLEFFS, éd. 1929, V sqq.; M. TURCAN, *La tradition manuscrite de Tertullien*, REL 44, 1966, 363-372 (à propos de *cult. fem.*). On trouvera chez Borleffs, ibid. XIV sq., des renseignements sur les principales éditions antérieures à la sienne.

³ Page 22, ligne 32 du texte (*nat.* 1, 8, 13), lire *antecedunt* (au lieu d'*antedecunt*); p. 26, ligne 33 du texte (1, 10, 27): *deis* (et non *dei*); p. 29, ligne 5 de l'apparat (1, 10, 45): *construpatur* A (et non *-stu-*); p. 30, ligne 12 du texte (1, 11, 3): *repperisse* (et non *repe-*); même page, ligne 5 de l'apparat (1, 11, 6): *poena* A (et non *paena*). Dans la plupart de ces cas, il peut s'agir de fautes d'impression.

⁴ Relevons deux vétilles: p. 14, ligne 4 de l'apparat, Klusmann conjecture (<vel maledictum>) (et non *-dictum*); p. 18, ligne 2 de l'apparat: la proposition de Rigault est *rumores* (et non *rumore*). Quelques omissions seront signalées dans le commentaire. Par ailleurs, depuis la dernière édition de Borleffs, des propositions nouvelles ont été faites par v. D. HOUT, *Mnem.* S. IV 8, 1955, 168 sq. (c.-r. de l'éd. de Borleffs); EVANS, *VChr* 9, 1955, 37-44; SCHNEIDER, *MH* 19, 1962, 180-189.

⁵ La même opinion est exprimée par KRAUS, *AAW* 18, 1965, 204, à propos des éditions des *Tristes* d'Ovide, livres IV et V, par DE JONG et BAKKER.

TERTVLLIANI AD NATIONES LIBER PRIMVS

1, 1. Testimonium ignorantiae uestrae, quae iniquitatem dum defendit, reuincit, in promptu est, quod omnes qui uobiscum retro ignorabant et uobiscum oderant, simul eis contigit scire, desinunt odisse qui desinunt ignorare, immo fiunt et ipsi quod oderant, et incipiunt odisse quod fuerant. 2. Adeo quotidie adolescentem numerum Christianorum ingemitis; obsessam uociferamini ciuitatem, in agris, in castellis, in insulis Christianos; omnem sexum, omnem aetatem, omnem denique dignitatem transgredi a uobis quasi detrimento doletis. 3. Nec tamen hoc ipso ad aestimationem alicuius latentis boni animos promouetis; non licet rectius suspicari, non libet propius experiri; hic tantum curiositas humana torpescit. 4. Amatis ignorare quod alii gaudeant inuenisse; mauultis nescire, quia iam odistis, quasi certi non odituros uos si sciatis. 5. Atquin si nullum meritum odii repperietur, optimum utique ab iniustitia priore discedere: sin uero causa constiterit, nihil odio detrahetur, quod adeo amplius iustitiae conscientia cumulabitur. Nisi si emendari pudet aut excusari piget.

6. Scio plane qua responsione soletis redundantiae nostrae testimonium conuenire: non utique eo bonum praedicari, quia plerosque conuertat et sibi rapiat, inquitis. 7. Noui demutationem mentis in malas partes. Quot desertores bonae uitae? Quot transfugae in peruersum? Multi bona fide, immo iam plures pro extremitatibus temporum. 8. Verum deficit adaequatio comparationis istius. Nam de malo ita constat apud omnes, ut ne ipsi quidem rei, qui ad malum transeunt et a bonis in peruersa deuertunt, defendere malum pro bono audeant. Turpia timori, pudori impia habent. 9. Denique gestiunt latere, denitant apparere, trepidant deprehensi, negant accusati; ne torti quidem facile aut semper confitentur, certe damnati macrent. Exprobrant etenim quod erant in semetipsos, malae mentis ab innocentia transitum uel astris uel fato imputant. Adeo nolunt suum esse, quia malum negare non possunt.

1, 9. mentis: scripsi cum A -i Brjs post Kroymann transitum uel astris uel fato: uel astris add. Klussmann (ex apol. I, II) transitum uel fato Brjs cum A

TERTULLIEN *AD NATIONES* LIVRE PREMIER

1, 1. La preuve de votre ignorance, qui tout ensemble absout et confond votre injustice, est à portée de main : tous ceux qui jadis partageaient votre ignorance et votre haine, dès que l'occasion leur est donnée de savoir, cessent de haïr en cessant d'ignorer, bien plus, deviennent eux-mêmes ce qu'ils haïssaient et se mettent à haïr ce qu'ils étaient. 2. C'est ainsi que chaque jour vous vous plaignez de voir augmenter le nombre des chrétiens. La ville est assiégée, vous écriez-vous, dans les campagnes, les citadelles, les îles, partout des chrétiens ! Vous vous lamentez sur le « dommage » que vous causent ceux qui, de tout sexe, de tout âge et de tout rang, sortent de vos lignes pour passer aux nôtres. 3. Et pourtant cela ne vous incite pas à soupçonner l'existence de quelque bien caché. Il ne vous est pas permis d'avoir un sentiment plus juste, il ne vous plaît pas de vous informer de plus près. Ici seulement la curiosité humaine sommeille. 4. Vous aimez mieux ignorer ce que d'autres se réjouissent d'avoir trouvé ; vous préférez ne pas savoir parce que déjà vous haïssez, sûrs que vous ne pourriez plus haïr si vous saviez. 5. Cependant, si vous ne trouvez aucun juste motif de haine, le mieux assurément sera d'abandonner votre injustice première. Si au contraire le motif est clairement établi, votre haine n'y perdra rien, mais au surplus elle sera accrue par la conscience d'être juste ; à moins qu'elle n'ait honte de se corriger ou que s'excuser ne lui répugne.

6. Je sais bien quelle réponse vous avez l'habitude d'opposer au témoignage de notre nombre croissant : il ne faut pas à tout prix préjuger que la chose est bonne, du fait qu'elle tourne les esprits des foules et les attire à soi, dites-vous. 7. Je sais que des esprits se convertissent au mal. Combien de déserteurs abandonnent-ils une vie honnête ? Combien de transfuges passent-ils au vice ? Ils sont nombreux, ma foi, et même de plus en plus nombreux aujourd'hui, en raison de la fin des temps. 8. Mais cette comparaison manque de justesse. Car, au sujet du mal, tout le monde sait si bien à quoi s'en tenir que les accusés eux-mêmes, qui s'y livrent et se détournent de la vertu pour passer au vice, n'osent pas défendre le mal en le faisant passer pour bien. Leurs infamies sont pour eux sujet de crainte ; leurs impiétés sujet de honte. 9. Pour tout dire, ils sont impatients de se cacher, ils évitent les regards, ils tremblent lorsqu'on les surprend, ils nient si on les accuse. Même mis à la torture, ils n'avouent pas facilement, ni toujours ; lorsqu'ils sont condamnés sans rémission, ils s'en affligent. Alors ils ne manquent pas de se reprocher à

10. Christiani uero quid tale consequuntur? Neminem pudet, neminem paenitet, nisi tantum pristinorum. Si denotatur, gloriatur; si trahitur, non subsistit; si accusatur, non defendit, interrogatus confitetur, damnatus gloriatur. Quod hoc malum est, in quo mali natura cessat?

2, 1. In quo ipsi etiam contra formam iudicandorum malorum iudicatis. Nam nocentes quidem perductos, si admissum negent, tormentis urgetis ad confessionem, Christianos uero sponte confessos tormentis conprimitis ad negationem. 2. Quae tanta perversitas, ut confessioni repugnetis, tormentorum officia mutetis, grati reum euadere, inuitum compellentes negare? Praesides extorquendae ueritatis de solis nobis mendacium exquiritis, ut dicamus nos non esse quod sumus. 3. Opinor, non uultis nos malos esse ideoque gestitis de isto nomine excludere. Sane ceteros ad hoc tenditis et carnificatis, ut negent quod esse dicuntur? Atquin illis negantibus non creditis: nobis, si negauerimus, statim creditis.

4. Si certi estis nos nocentissimos esse, cur etiam in hoc aliter quam nocentes a uobis agimur? Non dico quod neque accusationi neque recusationi spatium commodetis (soletis inaccusatos et indefensos non temere damnare): 5. sed uerbi gratia, si de homicida consultatur, non statim confesso eo nomen homicidae dispuncta causa est aut satiata cognitio (quamquam confessis difficile creditis), 6. uerum insuper consequentia exigitis, quotiens eadem egerit, quibus telis, quibus in locis, quibus spoliis sociis receptoribus, ne quid omnino mali hominis deliteat aut desit aliquid instruendae ad sententiam ueritati. 7. Porro de nobis quos atrocioribus ac pluribus criminibus deputatis, hreuiora ac leuiora elogia conficitis: credo, non uultis oneratos, quos omni opere perditos uultis, aut non putatis requirenda quae nostis.

8. Hoc ergo peruersius, si cogitis negare de quibus certissime scitis, immo, quo magis odio uestro competeat seposita forma iudicandi proprio studio non ad negationem certare, ne quos odistis liberaretis, sed ad confessionem singulorum scelerum, quo magis inimicitiae satia-

eux-mêmes leurs erreurs passées, ils imputent aux astres ou au destin l'égarément de leur esprit malade loin de l'innocence. S'ils désirent tant se désolidariser du mal, c'est qu'ils ne peuvent nier son existence.

10. Mais les chrétiens, en quoi agissent-ils de même ? Chez eux point de honte, point de repentir, sinon de ce qu'ils étaient autrefois. Si un chrétien est dénoncé, il s'en glorifie ; s'il est emmené, il ne résiste pas ; s'il est accusé, il ne se défend pas, interrogé il avoue, condamné il se glorifie. Quel est donc ce mal dans lequel disparaît la nature du mal ?

2, 1. Dans cette affaire, vous nous jugez également à l'encontre de la procédure criminelle. En effet, lorsqu'on vous amène des malfaiteurs, s'ils nient leur délit, vous utilisez la torture pour les pousser à avouer, tandis que les chrétiens, qui avouent d'eux-mêmes, vous les torturez pour les forcer à nier. 2. Quelle n'est donc pas votre extravagance, pour que vous vous opposiez aux aveux, que vous renversiez l'application des supplices, heureux si l'accusé échappe, le contraignant à nier contre son gré ? Gouverneurs dont l'office est de faire jaillir la vérité, de nous seuls vous exigez que nous mentionnions, et que nous disions que nous ne sommes pas ce que nous sommes. 3. Vous vous refusez, je pense, à voir en nous des criminels, et c'est pourquoi vous désirez nous arracher à cette accusation. A coup sûr, lorsque vous étirez et suppliciez les autres criminels, c'est pour qu'ils nient ce que l'on dit qu'ils sont ? D'ailleurs, lorsqu'ils nient, vous ne les croyez pas : s'il nous arrive de nier, vous nous croyez aussitôt.

4. Si vous êtes certains que nous sommes les plus criminels des hommes, pourquoi devant le tribunal aussi sommes-nous traités par vous autrement que des criminels ? Je ne dis pas que vous ne réserviez une place à l'accusation et à la défense (votre coutume est de ne pas condamner à la légère des gens qui n'ont été ni accusés ni défendus). 5. Mais, par exemple, si l'on enquête au sujet d'un homicide, il ne suffit pas qu'il ait reconnu son titre d'homicide pour qu'aussitôt le procès soit terminé ou l'enquête satisfaite (même ceux qui avouent, vous ne les croyez pas facilement), 6. mais en plus vous examinez les circonstances : combien de meurtres a-t-il commis, avec quelles armes, en quel endroit, quels ont été les dépouilles, les complices, les recceurs ; absolument rien de ce qu'a fait le scélérat ne doit rester caché, rien ne doit manquer à l'établissement de la vérité, en vue de la sentence. 7. Mais pour nous, à qui vous imputez des crimes plus atroces et plus nombreux, vous fabriquez des actes d'accusation plus courts et moins chargés. Probablement, vous ne

rentur exaggeratione poenarum, dum recognoscitur quot quisque iam conuiuia illa celebrasset, quotiens in tenebris incursasset incesta. 9. Quid, quod eradicandi generis diffundenda erat requisitio, porrigenda quaestio in socios consociosque? Perducerentur infantariae et eoci, ipsi canes pronubi: emendata res esset. Etiam spectaculis gratia adgregaretur: quanto enim studio in caueam conueniretur depugnaturum aliquem qui centum infantes deuorasset? 10. Si enim tam horrenda tamque monstruosa de nobis deferuntur, utique erui debuerunt, ne incredibilia uiderentur et odium in nos publicum refrigesceret. Nam et plerique fidem talium temperant, honorantes naturam, quae quaerere pabulum ferinum quam concubitus ab humano genere praecludit.

3, 1. Vos igitur, alias diligentissimi ac pertinacissimi discussores scelerum longe minorum, cum in talibus tam horrendis et omnem impietatem supergressis eam diligentiam deseratis neque confessionem recipiendo, iudicantibus semper laborandam, neque exquisitionem digerendo, damnatoribus semper consulendam, iam apparet omne in nos crimen non alicuius sceleris, sed nominis dirigi. 2. Adeo, si de criminum ueritate constaret, ipsa criminum nomina damnatis accomodarentur, ut ita pronuntiaretur in nos: « illum homicidam » uel « incestum » uel quodcumque iactamur, « duci, suffigi, ad bestias dari placet ». Porro sententiae uestrae nihil nisi Christianum confessum notant; nullum criminis nomen extat, nisi nominis crimen est.

voulez pas que soient accablés ceux en qui vous voulez voir des hommes perdus de toute façon, ou vous n'estimez pas nécessaire d'enquêter sur ce que déjà vous connaissez.

8. Votre illogisme est donc d'autant plus grand puisque vous nous contraignez à nier des faits dont vous êtes tout à fait certains, d'autant qu'il conviendrait bien davantage à votre haine, une fois délaissée la procédure judiciaire, d'appliquer son propre zèle à extorquer non une dénégation, de peur de devoir libérer ceux que vous haïssez, mais l'aveu détaillé de tous les crimes. Ainsi vos inimitiés seraient assouvies d'autant mieux par les châtimens qui s'accumulent, tandis que l'on examinerait combien de ces fameux festins chacun a déjà célébrés, combien d'incestes il a commis dans les ténèbres. 9. Mais encore, ne fallait-il pas, pour extirper complètement cette race, développer l'enquête, étendre l'interrogatoire aux alliés et aux complices ? On traduirait les femmes fournissant leurs enfans pour le sacrifice, les cuisiniers, les chiens paronymes eux-mêmes : l'affaire serait liquidée. Cela offrirait aussi un agrément de plus aux spectacles : avec quelle ardeur en effet n'irait-on pas à l'amphithéâtre voir combattre un condamné qui aurait dévoré cent enfans ? 10. Sans doute, si l'on porte sur nous des accusations si horribles et si monstrueuses, il faudrait à tout prix les tirer au clair, pour qu'elles ne paraissent pas incroyables, et que la haine publique ne se refroidisse pas à notre égard. Car beaucoup n'accordent qu'une confiance limitée à de telles rumeurs, par respect pour la nature qui empêche l'espèce humaine aussi bien de se nourrir que de s'unir comme les bêtes féroces.

3, 1. Vous donc, qui en d'autres circonstances examinez des crimes bien moins graves avec la plus grande application et la plus grande obstination, lorsqu'il s'agit de forfaits tels que les nôtres, si effroyables, qui surpassent n'importe quel sacrilège, vous abandonnez votre zèle : vous ne recevez pas les aveux que toujours les juges doivent s'efforcer d'obtenir, vous ne respectez pas l'ordre de l'enquête dont il faut toujours tenir compte avant de condamner. Ainsi apparaît-il dès maintenant que toute l'accusation portée contre nous ne vise pas quelque crime, mais notre nom. 2. Car si la vérité des accusations était établie, l'énoncé même de ces accusations serait adapté aux faits condamnés, si bien que la sentence contre nous porterait : « Il est décidé qu'un tel, coupable d'homicide » ou « d'inceste », ou de quelque autre crime qu'on nous lance au visage, « soit conduit au supplice, mis en croix ou livré aux bêtes. » Or vos

3. Haec etenim est reuera ratio totius odii aduersus nos : nomen in causa est, quod quaedam occulta uis per uestram ignorantiam oppugnat, ut nolitis scire pro certo quod uos pro certo nescire certi estis, et ideo nec creditis quae non probantur, et ne probentur facile, non uultis inquirere, ut nomen inimicum sub praesumptione criminum puniatur. 4. Adeo, ut de nomine inimico recedatur, ideo negare compellimur, dehinc negantes liberamur, tota impunitate praeteritorum, iam non cruenti neque incesti, quia nomen illud amisimus.

5. Sed dum haec ratio suo loco ostenditur, uos quam insequimini ad expugnationem nominis, edite : quod nominis crimen, quae offensa, quae culpa ? 6. Praescribitur enim uobis non posse crimina obicere quae neque institutum dirigit neque probatio adsignat neque sententia enumerat : quod praesidi offeratur, quod de reo inquiratur, quod respondetur uel negatur, quod de consilio recitatur, id reum agnosco. 7. Itaque de nominis merito si qui reatus est nominum, si qua accusatio uocabulorum, ego arbitror nullam esse uocabulo aut nomini querellam, nisi cum quid aut barbarum sonat aut infaustum sapit uel impudicum uel aliter quam enuntiantem deceat aut audientem delectet. 8. Haec uocabulorum aut nominum crimina, sicuti uerborum atque sermonum barbarismus est uitium et solocismus et insulsior figura. Christianum uero nomen, quantum significatio est, de unctione interpretatur. 9. Etiam cum corrupte a uobis Chrestiani pronuntiamur (nam ne nominis quidem ipsius liquido certi estis), sic quoque de suauitate uel bonitate modulatum est. 10. Detinetis igitur in hominibus innoxiiis etiam nomen innoxium nostrum, non incommodum linguae, non auribus asperum, non homini malum, non pari infestum, sed et Graecum cum aliis, et sonorum et interpretatione incundum. Et utique non gladio aut cruce aut bestiis punienda sunt nomina !

sentences ne notent rien, sinon l'aveu d'être chrétien. On n'y trouve le nom d'aucun crime, si ce n'est le crime de ce nom.

3. Voilà bien en effet la raison de toute votre haine contre nous : c'est notre nom qui est en cause, victime des assauts de certaine puissance occulte qui agit par l'entremise de votre ignorance, pour que vous refusiez de connaître à fond ce que vous êtes certains d'ignorer à fond. Aussi bien ne croyez-vous pas à notre innocence tant qu'elle n'est pas prouvée, et de peur qu'elle ne le soit sans peine, vous refusez d'enquêter. Votre but est que notre nom odieux soit puni sur la seule présomption de nos crimes. 4. Ainsi pour que nous nous séparions de ce nom abhorré, nous sommes contraints de nier, puis dès que nous nions, nous sommes libérés, dans l'impunité complète de nos actes passés, n'étant plus ni sanguinaires, ni incestueux, parce que nous avons perdu ce fameux nom.

5. Mais tandis que la raison de ceci sera exposée en son lieu, expliquez vous-mêmes quelle raison vous entraîne à attaquer notre nom. Quel peut être son crime, son délit, sa faute ? 6. Nous vous opposons en effet l'objection préalable suivante : on ne peut lancer une accusation sans qu'une dénonciation ne la déclenche, qu'une administration des preuves ne la démontre et qu'une sentence ne l'expose en détail. Les faits livrés au magistrat, l'interrogatoire de l'accusé, les réponses affirmatives ou négatives, la lecture de la décision prise, voilà ce qui me fait reconnaître un accusé. 7. Aussi, quand il s'agit de la culpabilité d'un nom, si l'on veut faire le procès des noms, accuser les mots, je ne vois pas ce que l'on peut reprocher à un mot ou à un nom, sauf s'il a une sonorité barbare, un relent de mauvais augure ou d'impudicité, ou encore une forme différente de ce qu'exigerait la bienséance pour celui qui le prononce, ou le plaisir de celui qui l'entend. 8. Tels sont les crimes des mots ou des noms, de même que, pour les phrases et les discours, les fautes sont le barbarisme, le solécisme et les figures insipides. Mais le nom de chrétien, pour le sens, équivaut à « onction ». 9. Lors même que nous sommes appelés incorrectement par vous *Chrestiani* (car il n'est pas jusqu'à notre nom sur lequel vous ne soyez dans l'incertitude), sa sonorité n'évoque toujours que douceur et bonté. 10. Vous accusez donc chez des innocents un nom également innocent, qui n'est pas désagréable à la langue, ni rude à l'oreille, ni nuisible à personne, ni le rival d'aucun mot semblable, mais grec comme d'autres, plaisant par sa sonorité comme par sa signification. Et de toute manière, ce n'est pas avec l'épée, la croix ou les bêtes qu'il faut punir des noms !

4, 1. Sed dicitis sectam nomine puniri sui auctoris. Primo quidem sectam de auctoris appellationem mutuari utique probum usitatumque ius est, dum philosophi quoque de auctoribus cognominentur Pythagorici et Platonici, ut medici Erasistratei et grammatici Aristarchi. 2. Itaque si ob auctorem malum mala secta, tradux mali nominis plectitur. Atquin temeritate praesumeretur. Prius erat cognoscere auctorem, ut cognosceretur secta, quam de secta inspectionem auctoris retinere. 3. At nunc necessario ignorando sectam, quia ignoratis auctorem, aut non recensendo auctorem, quia nec sectam recensetis, in solum nomen impingitis, quasi in illo detinentes sectam et auctorem, quos omnino non nostis. 4. Et tamen philosophis patet libertas transgrediendi a vobis in sectam et auctorem et suum nomen, nec quisquam illis odium mouet, cum in mores ritus cultus uictusque uestros palam ac publice omnem eloquii amaritudinem elatrent, cum legum contemptu, sine respectu personarum, ut quidam etiam in principes ipsos libertatem suam inpune iaculentur.

5. Sed ueritatem saeculo perosissimam philosophi quidem affectant, possident autem Christiani, ideoque qui possident magis displicent, quia qui affectat, inludit, qui possidet, defendit. 6. Denique Socrates ex ea parte damnatus est, qua propius temptauerat ueritatem, deos uestros destruendo : quamquam nondum tunc in terris nomen Christianum, tamen ueritas semper damnabatur. 7. Itaque et sapientem non negabitis, cui etiam Pythius uester testimonium dixerat : « uirorum », inquit, « omnium Socrates sapientissimus. » Vicit Apollinem ueritas, ut ipse aduersus se pronuntiaret ; confessus est enim se deum non esse, sed eum quoque sapientissimum affirmans qui deos abnuabat. Porro apud uos eo minus sapiens, quia deos abnuens, cum ideo sapiens, quia deos abnuens.

8. Quo more etiam nobis soletis : « bonus uir Lucius Titius, tantum quod Christianus. » Item alius : « Ego miror Gaium Seium, grauem uirum, factum Christianum. » 9. Pro stultitiae caecitate laudant, quae sciunt, uituperant, quae nesciunt, et id quod sciunt, eo quod nesciunt uitiant. 10. Nemini subuenit, ne ideo bonus quis et prudens, quia Christianus, aut ideo Christianus, quia prudens et bonus, cum sit humanius

4. 1. Mais, dites-vous, c'est la secte qui est punie dans le nom de son fondateur. Tout d'abord, qu'une secte emprunte son nom à celui du fondateur est un usage tout à fait honnête et courant, puisque les philosophes aussi portent, d'après leurs maîtres, le surnom de « Pythagoriciens », de « Platoniciens », ainsi que les médecins celui d'« Erasistratéens » et les grammairiens celui d'« Aristarchiens ». 2. Ainsi donc, si une secte est mauvaise à cause de son fondateur mauvais, elle est châtiée en tant qu'héritière d'un nom mauvais. Mais ici ce serait présumer à la légère. Il aurait fallu apprendre à connaître l'auteur pour que la secte fût connue, plutôt que, jugeant la secte, s'abstenir d'en examiner l'auteur. 3. Mais en réalité, nécessairement vous ignorez la secte puisque vous ignorez son auteur, ou alors vous n'examinez pas cet auteur, puisqu'en fait vous n'examinez pas non plus la secte ; en conséquence vous vous en prenez au nom seul, comme si en lui vous teniez et la secte et l'auteur, qui échappent totalement à votre connaissance. 4. Et pourtant, aux philosophes toute liberté est donnée de vous tourner le dos pour choisir une école philosophique avec son auteur, et son nom particulier. Personne ne soulève la haine contre eux, alors qu'ils lancent, ouvertement et publiquement, les aboiements d'une éloquence pleine de fiel contre vos mœurs, vos rites, vos habitudes de vie, au mépris des lois, sans égard aux personnes, au point que certains exercent leur liberté impunément en s'attaquant aux princes eux-mêmes.

5. Certes, la vérité, que le monde abhorre, les philosophes, eux, la contrefont : les chrétiens la possèdent ; et ceux qui la possèdent déplaisent davantage parce que celui qui contrefait la vérité la tourne en dérision, tandis que celui qui la possède la défend. 6. Ainsi, Socrate ne fut-il pas condamné parce qu'il s'était approché davantage de la vérité en détruisant vos dieux ? Bien qu'alors le nom chrétien n'existât pas encore sur terre, la vérité cependant ne laissait pas d'être condamnée. 7. Et vous ne nierez pas qu'il ait aussi été un sage, lui à qui même votre dieu Pythique a rendu témoignage en disant : « De tous les hommes Socrate est le plus sage. » La vérité a vaincu Apollon, au point qu'il a lui-même prononcé contre lui. En effet, il a avoué qu'il n'était pas dieu, en affirmant que le négateur des dieux était aussi l'homme le plus sage. Or pour vous, par le fait qu'il niait les dieux, il était moins sage, alors qu'il est justement sage parce qu'il niait les dieux.

8. Avec la même inconséquence, on nous répète : « Brave homme que ce Lucius Titius, dommage qu'il soit chrétien », ou encore : « Moi je m'étonne que Gaius Seius, un homme sérieux, soit devenu chrétien. »

occulta manifestis adiudicare quam manifesta de occulto praeiudicare. 11. Alii, quos retro ante hoc nomen uagos uiles improbos norant, emendatos repente mirantur, et tamen mirari quam assequi norunt ; alii tanta obstinatione certant, ut cum suis utilitatibus depugnent, quas de commercio istius nominis capere possunt. 12. Scio maritum unum atque alium, anxium fetro de uxoris suae moribus, qui ne mures quidem in cubiculum inrepentes sine gemitu suspicionis sustinebat, comperta causa nouae sedulitatis et inusitatae captiuitatis omnem uxori patientiam obtulisse, negasse zelotypum, maluisse lupae quam Christianae maritum ; ipsi suam licuit in peruersum demutare naturam, mulieri non permisit in melius reformari. 13. Pater filium, de quo queri desierat, exheredauit ; dominus seruum, quem praeterea necessarium senserat, in ergastulum dedit : simul quis intellexerit Christianum, mauult nocentem. 14. Nam et ipsa per se traducitur disciplina nec aliunde prodimur quam de bono nostro. Sic et mali de suo malo radiant ? Aut nos soli contra instituta naturae pessimi de bono denotamur ? 15. Quid enim insigne praeferrimus, nisi primam sapientiam, qua friuola humanae manus opera non adoramus ; abstinentiam, qua ab alieno temperamus ; pudicitiam, quam nec oculis contaminamus ; misericordiam, qua super indigentes flectimur ; ipsam ueritatem, qua offendimus, ipsam libertatem, pro qua mori nouimus ? Qui uult intellegere, qui sint Christiani, istis indicibus utatur necesse est.

5, 1. Quod ergo dicitis : « pessimi et probrosissimi auaritia luxuria improbitate », non negabimus quosdam ; sufficit et hoc ad testimonium nominis nostri, si non omnes, si non plures. 2. Necesse est in corpore et

9. Dans l'aveuglement de leur sottise, ils louent ce qu'ils savent, mais blâment ce qu'ils ignorent, et par ce qu'ils ignorent ils altèrent ce qu'ils savent. 10. Il ne vient à l'esprit de personne qu'on puisse être précisément honnête et sage parce que chrétien, ou précisément chrétien parce que sage et honnête. Pourtant il est plus humain d'accommoder le jugement de l'inconnu à celui du connu, que de préjuger le connu d'après l'inconnu. 11. D'aucuns s'étonnent de voir soudain amendés ceux qu'autrefois, avant leur conversion, ils connaissaient pour des coureurs, des vauriens, des effrontés. Cependant, ils savent mieux s'étonner qu'imiter. D'autres nous combattent avec tant d'obstination qu'ils anéantissent les avantages qu'eux-mêmes peuvent retirer du commerce de ces chrétiens méprisés. 12. Je connais tel ou tel mari, autrefois soucieux des mœurs de son épouse, qui ne pouvait pas même entendre des rats trotter dans sa chambre à coucher sans que la méfiance lui arrachât des gémissements. Dès qu'il apprit pourquoi elle lui était devenue nouvellement fidèle et se soumettait à une réclusion inaccoutumée, il lui offrit toute sa tolérance, reniant sa jalousie, aimant mieux être l'époux d'une courtisane que d'une chrétienne. Il prit pour lui-même la liberté de pervertir son propre naturel, mais ne permit pas à son épouse de s'améliorer en se transformant. 13. Un père, cessant d'avoir à se plaindre de son fils, l'a déshérité ; un maître a envoyé à l'ergastule un esclave, dont il avait d'ailleurs éprouvé l'utilité : dès que l'on a vu en quelqu'un un chrétien, on préfère qu'il soit un criminel. 14. Car notre conduite se dénonce elle-même, et nous ne sommes trahis par rien d'autre que notre bonté. Est-ce que, de même, des méchants apparaissent bons par l'éclat de leur méchanceté ? Ou sommes-nous les seuls criminels qui se fassent connaître pour tels par leur bonté, contrairement aux lois de la nature ? 15. En effet, que montrons-nous de remarquable, sinon la sagesse primordiale par laquelle nous refusons d'adorer les œuvres frivoles issues de la main de l'homme ; le désintéressement par lequel nous nous abstenons de toucher au bien d'autrui ; la pudeur que nous ne souillons même pas par des regards ; la miséricorde par laquelle nous nous penchons sur les pauvres ; la vérité elle-même par laquelle nous nous blessons, la liberté elle-même pour laquelle nous savons mourir ? Qui veut savoir qui sont les chrétiens doit s'en référer à ces témoins-là.

5, 1. Quand donc vous dites : « Rien de plus mauvais et de plus infâme que ces chrétiens avarés, luxurieux, déloyaux », nous ne nierons pas que certains le soient ; il suffit pour l'honneur de notre nom que tous ne le

quantum uelis integro aut puro, aut naeuus aliqui effruticet aut uerrucula exsurgat aut lentigo sordescat. 3. Caelum ipsum nulla serenitas tam colata purgat, ut non alicuius nubiculae flocculo resignetur; modica macula in fronte, in parte quadam exemplari, eo clarius uisa, quo uniuersitas munda est. Maior boni portio modico malo ad testimonium sui utitur. 4. Cum tamen aliquos de nostris malos probatis, iam hoc ipso Christianos non probatis. Quaerite scetam cui malitiae deputatur. 5. Ipsi in conloquio, si quando aduersus nos, « cur ille », inquitis, « fraudator, si abstinentes Christiani? cur immitis, si misericordes? » Adeo testimonium redditis non esse tales Christianos, dum cur tales sint qui dicuntur Christiani retorquetis.

6. Multum distantiae inter crimen et nomen, inter opinionem et ueritatem. Nam et nomina sic sunt instituta, ut fines suos habeant inter dici et esse. 7. Quot denique philosophi dicuntur nec tamen legem philosophiae adimplent? 8. Omnes nomen de professionibus gestant: sed ducant nomen sine professionis praestantia, qui superficie uocabuli infamant ueritatem; non statim sunt quia dicuntur, sed quia non sunt, frustra dicuntur et fallunt eos qui rem nomini addicunt, cum de re status nominis competat. 9. Et tamen eiusmodi neque congregant neque participant nobiscum, facti per delicta denuo uestri, quando ne illis quidem misceamur, quos uestra uis atque saeuitia ad negandum subegit. 10. Utique enim facilius inter nos inuiti desertores disciplinae quam uoluntarii continerentur. Ceterum sine causa uocatis Christianos, quos ipsi negant Christiani, qui se negare non norunt.

6, 1. His propositionibus responsionibusque nostris quas ueritas de suo suggerit, quotiens comprimitur et coartatur conscientia uestra, tacita

5, 3. eo clarius uisa, quo: eo clarius *addidi* † uisa quo *Brfs* nis. a quo *A*

5, 8. sed ducant: *Hout* si ducant *Brfs* seducant *A* ueritatem; non: *ita distinxi* ueritatem, non *Brfs*

soient pas, qu'une majorité ne le soit pas. 2. Il est inévitable que dans un corps, si intact ou pur soit-il, une tache ne se développe, une verrue ne croisse, ou une lentille n'étale sa souillure. 3. Le ciel lui-même ne bénéficie jamais d'un temps si serein et si pur qu'il ne soit troublé par quelque petit flocon nuageux. Une petite tache en surface, sur une partie exposée aux regards, se remarque d'autant mieux que l'ensemble est sans défaut. Un petit mal sert de témoignage à un plus grand bien. 4. Cependant, en prouvant que quelques-uns des nôtres sont mauvais, vous ne prouvez pas du même coup que les chrétiens le soient. Cherchez plutôt quel mal on peut reprocher à toute la secte. 5. Vous dites vous-mêmes dans vos conversations (si par extraordinaire elles sont dirigées contre nous !) : « Pourquoi celui-là est-il un fripon, si les chrétiens sont désintéressés ? pourquoi est-il cruel, s'ils sont accessibles à la pitié ? » Ainsi vous rendez témoignage que les chrétiens ne sont pas tels, quand vous rétorquez en demandant pourquoi des gens qu'on dit chrétiens sont tels.

6. Grande est la distance entre le crime et le nom, entre l'opinion et la vérité. Car les noms, de par leur constitution, occupent une position limite entre le dire et l'être. 7. Combien par exemple se disent philosophes et pourtant n'obéissent pas à la loi de la philosophie ? 8. Tous tirent leur nom de leurs doctrines ; mais il se peut qu'ils portent leur nom sans accomplir la doctrine qu'ils professent, ceux qui, sous le couvert du titre, déshonorent la vérité. Ils n'ont pas automatiquement la qualité du moment qu'ils ont le titre, mais parce qu'ils n'ont pas la qualité, ils portent le titre à tort et trompent ceux qui associent la réalité au nom, alors que c'est le nom qui doit accommoder sa forme à la réalité. 9. Cependant, pareils coupables n'ont plus droit à nos réunions et à nos partages. Leurs fautes les ont faits vôtres de nouveau. Et de fait, nous cessons même de nous mêler à ceux que votre violence et votre cruauté ont contraints au reniement. 10. Or, sans doute retiendrait-on plus facilement parmi nous les déserteurs involontaires de notre discipline que les déserteurs volontaires. Quoi qu'il en soit, vous appelez sans raison chrétiens ceux que renient les chrétiens, qui ont su ne pas se renier eux-mêmes.

6, 1. Chaque fois que votre conscience, témoin silencieux de sa propre ignorance, est pressée et acculée par les arguments et les réponses que la vérité nous fournit d'elle-même, vous vous réfugiez, tout essoufflés, auprès d'un autel qui n'est autre que l'autorité des lois : « De toute façon elles ne frapperaient pas cette secte, si les auteurs des lois n'avaient pas

ignorantiae suae testis, confugitis acstuanes ad arulam quandam, id est legum auctoritatem, quod utique non plecterent sectam istam, nisi de meritis apud conditores legum constitisset. 2. Quid ergo prohibuit apud exsecutores quoque legum proinde constare, cum de ceteris criminibus, quae similiter legibus arcentur ac puniuntur, nisi prius requiratur, poena cessat ? 3. Verbi gratia homicidam, adulterum lege : discutitur tamen de ordine admissi, et tamen cognitum est omnibus genus facti.

4. Christianum puniant leges. Si quod est factum Christiani, erui debet. Nulla lex prohibet inquirere, atquin pro legibus facit inquisitio : quomodo enim legem observabis cauendo quod lege prohibetur, adempta diligentia cauendi per defectionem agnoscendi quid obserues ? 5. Nulla sibi lex debet conscientiam iustitiae suae, sed eis a quibus captat obsequium. Ceterum suspecta lex est, si probare se non uult. 6. Merito igitur tamdiu iustae in Christianos et reuerendae et observandae censentur, quamdiu ignoratur quod persequuntur ; merito post agnitionem iniquissimae repertae cum suis machaeris et patibulis et leonibus despuuntur. 7. Legis iniustae honor nullus est : ut opinor autem, dubitatur de iniquitate legum quarundam, cum quotidie nouis consultis constitutisque duritias nequitiasque earum temperetis.

7, 1. « Vnde ergo », inquitis, « tantum de uobis Famae licuit, cuius testimonium suffecerit forsitan conditoribus legum ? » Quis, oro, sponsor aut illis tunc aut exinde uobis de fide Famae ? 2. Nonne haec est

Fama malum, quo non aliud uelocius ullum ?

Cur malum, si uera semper sit ? Non mendacio plurimum ? Quae ne tum quidem, cum uera defert, a libidine mendacii cessat, ut non falsa ueris intexat adiciens detrahens uarietate confundens. 3. Quid, quod ea condicio illi, ut nonnisi quod mentitur perseueret ? Tamdiu enim uiuit quamdiu non probat quiequam, siquidem approbata cadit et quasi officio nuntiandi functa decedit ; exinde res tenetur, res nominatur, nec quisquam dicit uerbi gratia : « hoc Romae aiunt factum », aut : « fama est illum prouinciam sortitum », sed : « ille prouinciam sortitus est », et : « hoc factum est Romae. » 4. Nemo Famam nominat nisi incertus, quia

eu une connaissance précise de sa culpabilité. » 2. Qu'est-ce donc qui empêcha les exécuteurs des lois d'avoir eux aussi semblable connaissance, alors que pour les autres crimes, qui sont pareillement réprimés et punis par les lois, le châtement n'intervient pas sans enquête préalable ? 3. Par exemple, la loi condamne l'homicide ou l'adultère : néanmoins on examine les circonstances du délit, bien que sa nature soit connue de tous.

4. Les lois punissent le chrétien. Si le chrétien a commis quelque faute, il faut la mettre en lumière. Aucune loi n'empêche d'enquêter, et même, l'enquête est utile aux lois : en effet, comment observera-t-on la loi et se gardera-t-on de ce qui est interdit par la loi, si le soin d'éviter les infractions est réduit à néant, faute de connaître la conduite à observer ? 5. Ce n'est pas à elle-même qu'une loi doit fournir la conviction de sa justice, mais à ceux dont elle attend obéissance. D'ailleurs, une loi est suspecte qui se refuse à l'épreuve. 6. On peut tenir à bon droit que les lois contre les chrétiens sont justes, respectables, et qu'il faut s'y conformer, aussi longtemps que l'on ignore ce qu'elles poursuivent ; mais après qu'on l'a reconnu, on peut à bon droit les trouver très injustes et les repousser avec leurs glaives, leurs gibets et leurs lions. 7. Une loi injuste n'a droit à nul honneur. Or, me semble-t-il, vous vous doutez de l'injustice de certaines lois, puisque chaque jour vous parez à leurs duretés et leurs carences par de nouvelles mesures et de nouveaux décrets.

7, 1. « D'où vient donc, dites-vous, que la Renommée s'est permis tant de libertés à votre égard ? car son témoignage a peut-être suffi aux législateurs ? » Qui, je vous le demande, s'est porté garant du témoignage de la Renommée, soit envers eux alors, soit envers vous par la suite ? 2. N'est-elle pas, cette Renommée,

« le fléau plus rapide que tout autre » ?

Pourquoi un fléau, si elle était toujours véridique ? N'est-ce pas à cause de ses mensonges répétés ? Même alors qu'elle rapporte la vérité, elle ne s'abstient pas du plaisir de mentir, et ne se prive pas de mêler le faux au vrai, ajoutant, retranchant, créant la confusion par son inconstance. 3. Eh quoi ! sa nature n'est-elle pas de ne durer qu'autant qu'elle ment ? En effet, elle vit aussi longtemps qu'elle ne prouve rien : dès que la preuve est là, elle disparaît et meurt, comme si elle s'était acquittée de sa fonction de messagère ; ensuite, c'est le fait lui-même que l'on tient, que l'on mentionne, et personne ne dit plus, par exemple : « on prétend que

nemo fit fama sed conscientia certus ; nemo Famae credit nisi stultus, quia sapiens non credit incerto.

5. Fama quantacumque ambitione diffusa est, ab uno aliquando ore exorta sit necesse est ; exinde in traduces quodammodo linguarum et aurium serpit et modicum originum vitium rumoris obscurat, ut nemo recogitet, ne primum illud os mendacia seminauerit, quod saepe fit aut aemulationis ingenio aut suspicionis arbitrio aut etiam non noua mentendi uoluptate. 6. Sed bene quod omnia tempus reuelat, testibus sententiis et prouerbiis uestris ipsaque natura, quae ita ordinata est, ut nihil lateat, etiam quod Fama non prodidit. 7. Videte, qualem prodigam aduersus nos subornastis, quia quod semel detulit tantoque tempore ad fidem corroborauit, usque adhuc probare non potuit.

8. Principe Augusto nomen hoc ortum est, Tiberio disciplina eius inluxit, Nerone damnatio inualuit, ut iam hinc de persona persecutoris ponderetis : si pius ille princeps, impii Christiani ; si iustus, si castus, iniusti et incesti Christiani ; si non hostis publicus, nos publici hostes : quales simus, damnator ipse demonstrauit, utique aemula sibi puniens. 9. « Et tamen permansit erasis omnibus hoc solum institutum Neronianum » — iustum denique ut dissimile sui auctoris !

10. Igitur aetati nostrae nondum anni CC. Tot iniqui interea, tot cruces diuinitatem consecutae, tot infantiae trucidatae, tot panes cruentati, tot strages lucernarum, tot errores nuptiarum, — et adhuc Christianis sola Fama decernit ! 11. Habet quidem grande fundamentum de uitio ingenii humani : felicius in acerbis atrocibusque mentitur. Quanto enim prouisi ad malitiam, tanto ad mali fidem oportuni estis ; facilius denique falso malo quam uero bono creditur. 12. Si quem tamen apud uos prudentiae locum iniquitas reliquisset, ad explorandam Famae fidem utique iustitia posebat dispicere, a quibus potuisset Fama in uulgus et ita in totum orbem dari. 13. Ab ipsis enim Christianis non opinor, cum uel ex forma ac lege omnium mysteriorum silentii fides debeatur, quanto magis talium, quae prodita non uitarent interim

7, 5. etiam non noua : non *addidi* etiam noua *Br/s* cum *A*

7, 9. Neronianum = iustum... auctoris ! : ita *distinxi* Neronianum iustum... auctoris. » *Br/s*

cela s'est passé à Rome », ou : « le bruit court qu'un tel a obtenu une province », mais : « il a obtenu une province », et : « cela s'est passé à Rome ». 4. Personne ne parle de la Renommée, à moins de n'être pas certain, car si l'on est certain, ce n'est jamais par la Renommée, mais par l'évidence de la connaissance ; personne ne se fie à la Renommée que le sot : le sage, lui, ne croit pas à l'incertain.

5. Il faut bien que la Renommée, quelle que soit l'étendue de sa diffusion, ait pris naissance un jour dans une seule bouche ; de là, elle se glisse par les canaux, pour ainsi dire, des langues et des oreilles, et son imperfection, humble par ses origines, voile si bien les défauts de la rumeur, que personne ne se demande si la première bouche n'a pas semé des mensonges, ce qui souvent se produit par une ruse de la haine, ou par l'arbitraire du soupçon, ou encore par un plaisir de mentir qui n'a rien d'insolite. 6. Mais heureusement le temps révèle tout, comme en témoignent vos maximes et vos proverbes, et la nature elle-même, ainsi disposée que rien ne reste caché, même de ce que la Renommée ne livre pas. 7. Voyez quelle bavarde vous avez subornée contre nous : ce qu'elle a rapporté un jour et fait croire si longtemps, jusqu'ici elle n'a pu le prouver.

8. Le nom chrétien est né sous le règne d'Auguste, la doctrine chrétienne a commencé de briller sous celui de Tibère ; sous Néron, la persécution s'est déchaînée, si bien que vous pouvez déjà l'apprécier d'après la personne du persécuteur : si ce prince était pieux, les chrétiens sont impies ; s'il était juste, chaste, les chrétiens sont injustes, incestueux ; s'il n'était pas ennemi public, nous sommes ennemis publics ; ce que nous sommes, notre persécuteur lui-même l'a démontré, car il ne pouvait condamner que ce qui lui était opposé. 9. Et pourtant, après l'annulation de toutes ses décisions, cette initiative prise par Néron est la seule qui ait survécu : elle est juste, évidemment, comme contraire à son auteur !

10. Nous avons près de deux cents ans d'âge. Pendant ce temps-là, tant de criminels parmi nous, tant de croix divinisées, tant d'enfants massacrés, tant de pains ensanglantés, tant de lampes renversées, tant d'unions accomplices dans l'égarement, — et la Renommée est encore seule à en charger les chrétiens ! 11. Certes, elle trouve un puissant soutien dans la perversion de l'esprit humain : elle ment avec plus de bonheur en inventant des cruautés et des atrocités. Autant vous êtes enclins à la méchanceté, autant vous êtes disposés à croire le mal ; car on croit plus facilement un mal inventé qu'un bien véritable. 12. Si l'iniquité avait cependant laissé place en vous au bon sens, la justice eût exigé sans doute, pour mesurer le crédit que mérite la Renommée, que vous

humana animaduersione pracsentan<eum iu>dicium ? 14. Si ergo non ipsi proditores sui, sequitur ut extranei. <P>orro extraneis unde notitia, cum etiam iusta et licita mysteria <om>nem arbitrum extraneum caueant, nisi illicita minus spernunt ? <A>tquin extraneis tam onerare quam confingere magis competit. 15. « <At> domesticorum curiositas furata est per rimulas et cauernas. » Quid, cum domestici eos uobis, prodentes omnes ? A nullis magis prodimur, quanto magis, si atrocitas tanta sit, quae iustitia indignationis omnem familiaritatis fidem rumpat ? Non potuerit continere, quod horruit mens, quod expauit oculus ? 16. Hoc quoque mirum, si et ille, qui tanto impatientiae iure prosiluit deferre, non et probare gestit, et ille, qui audiit, et non uidere curauit, siquidem par fructus est et delatoris, si quod detulit probet, et auditoris, si quod audit etiam sibi credat. 17. « Tunc », inquit, « primo delatum, et exhibitum est ; auditum, et inspectum est, atque exinde famae commendatum. » Hoc quidem superscendit omnem admirationem, si semel deprehensum est, quod semper admittitur ; nisi desiuius iam talia factitare. 18. Atquin et idem uocamur, et in isdem deputamur et de die redundamus : quod plures, hoc pluribus odiosi. Magis increscit odium incresciente materia ; proficiente multitudine reorum, quid ita non proficit multitudo nuntiatorum ?

19. Quod sciam, et conuersatio notior facta est : scitis et dies conuentuum nostrorum ; itaque et obsidemur et opp<ri>mimur, et in ipsis arcanis congregationibus detinemur. 20. Quis u<m>quam tamen semeso cadaueri superuenit ? Quis in cruentato p<anc> uestigia dentium deprehendit ? Quis tenebris repentino lumine inruptis immunda aliqua, ne dixerim incesta, indicia recogno<uit> ? 21. Si praemio impetramus, ne tales in publicum extrahamur, qu<a>l<es> et opprimimur, possumus et omnino non extrahi : quis enim pro<di>tione[m] criminis alicuius sine crimine ipso aut uendit aut redimit ?

22. Sed quid extraneis speculatoribus et indicibus detractem, qui talia obiciatis quae non ab ipsis nobis cum maxima uociferatione publi-

7, 14. nisi : scripsi cum A nisi <si> Br/s post Hoppe

7, 17. nisi : scripsi cum A nisi <si> Br/s

examinez par quels intermédiaires elle a pu être répandue dans le peuple, et, ainsi, dans le monde entier. 13. Je ne pense pas, en effet, que ce soit par les chrétiens eux-mêmes, puisque, selon la règle et la loi de tous les mystères, le silence doit être observé fidèlement, combien plus pour de tels mystères, qui, trahis, n'éviteraient pas, provisoirement, le châtiment sans délai de la justice humaine. 14. Si donc ils ne se trahissent pas eux-mêmes, il faut bien que ce soient des étrangers. Or, comment des étrangers en ont-ils eu connaissance, puisque même les mystères innocents et licites se gardent de tout témoin étranger, à moins que peut-être des mystères interdits ne les écartent moins soigneusement ? Cependant, aux étrangers appartiennent de préférence la calomnie et le mensonge. 15. « Mais », direz-vous, « la curiosité des esclaves est allée fureter par les fentes et les trous. » Que faut-il en retenir, si des esclaves vous les livrent, eux qui trahissent tout le monde ? Selon vous, personne ne peut mieux qu'eux nous trahir, surtout si nos atrocités sont telles qu'elles brisent, en provoquant une juste indignation, tous les liens de fidélité créés par l'intimité ? et ces liens ne sauraient les empêcher de dénoncer ce qui a horréfié leurs esprits, épouvanté leurs regards ? 16. Mais il est bien étonnant que celui qu'une impatience si justifiée a fait bondir au tribunal pour nous livrer, ne désire pas fournir des preuves, et que celui qui a entendu la dénonciation n'ait pas cherché à voir de ses propres yeux, attendu qu'il y a un avantage égal, pour le dénonciateur, à prouver ce qu'il dénonce, et pour celui qui l'a entendu, à croire sur expérience personnelle ce qu'il a entendu. 17. « Lors de la première dénonciation », dites-vous, « les preuves ont été exhibées ; aussitôt entendu, le rapport a été soumis à l'examen ; c'est ensuite qu'il a été confié à la Renommée ». Voilà qui dépasse vraiment tout sujet d'étonnement : on n'a surpris qu'une fois ce qui ne cesse d'être commis ! A moins que nous n'ayons renoncé désormais à de telles pratiques. 18. Et cependant, nous gardons le même nom, on nous classe dans les mêmes catégories, et notre nombre augmente de jour en jour : plus nous sommes nombreux, plus nombreux sont ceux qui nous haïssent. La haine s'accroît dans la mesure où son objet s'accroît. Puisque la foule des accusés augmente, pourquoi la foule des dénonciateurs n'augmente-t-elle pas de même ?

19. Notre conduite, que je sache, est bien connue : vous savez même les jours de nos réunions ; aussi sommes-nous assiégés, assaillis, et l'on nous surprend jusque dans nos assemblées secrètes. 20. Qui cependant a jamais vu en survenant un cadavre à demi dévoré ? Qui a découvert la marque de nos dents sur un pain ensanglanté ? Qui, éclairant soudain les

centur aut statim audita, si prius demonstrantur, aut postea reperta, si interim celantur ? 23. Sine dubio enim initiari uolentibus mos est prius ad magistrum sacrorum uel patrem adire. Tum ille dicet : « infans tibi, qui adhuc nagetur, necessarius, qui immoletur, et panis aliquantum, qui in sanguine infringatur ; 24. praeterea candelabra, quae canes annexi deturbent, et offulae, quae eosdem canes ; sed et mater aut soror tibi necessaria est. » Quid, si nullae erunt ? Opinor, legitimus Christianus esse non poteris. 25. Haec, oro uos, denunciata ab aliis sustinent prodi ? « Verum opus non est scire illos. Prius fallaciae negotium perpetratur : ignaris et dapes et nuptiae subiciuntur : nihil enim umquam retro de Christianis mysteriis audierant. » 26. Tamen postea cognoscant necesse est, uel aliis quos inducunt, praeministranda. Ceterum quam uanum est profanos scire quod nes(cit)at sacerdos ! 27. Tacent igitur et accepto ferunt, et nihil tragoediam Thyestae uel Oedipodis erumpunt, et non protrahunt ad populum fidei ministros et magistros, et de ipsis potiores morsus iam docti s(cilicet) uoc)ibus rapiunt. 28. Si nihil tale probetur, grande nescio quid aesti(mari o)portet, cuius compensatio tantarum atrocitatum tolerantia constat.

29. Miserae atque miserandae nationes, ecce proponimus uobis disciplinae nostrae sponsonem : uitam aeternam sectatoribus et conseruatoribus suis spondet, e contrario profanis et aemulis supplicium aeternum aeterno igni comminatur ; ad utramque causam mortuorum resurrectio praedicatur. 30. Viderimus de fide istorum, dum suo loco digeruntur ; interim credite quemadmodum nos. Volo enim scire, si per talia scelera adire parati estis, quemadmodum nos. 31. Veni, si quis es, demerge ferrum in infantem, uel si alterius officium est, tu modo specta morientem animam antequam uiuit ; certe excipe rudem sanguinem, in quo panem tuum saties, uescere libenter ; 32. interea discumbe, dinumera loca, ubi mater aut soror torum presserit ; nota diligenter, ut, cum tenebrae inruerint, temptantes scilicet diligentiam singulorum, non erres extraneam incursans : piaculum feceris, nisi incestum !

7, 27. nihil tragoediam : *scripsi cum A* nihil <in> tragoediam *Brfs* docti s(cilicet) uoc)ibus : *scripsi* doctis <...>ibus *Brfs* doctis...ib *A*, alii alia

ténèbres aussitôt dissipées, a reconnu quelque indice de souillure, pour ne pas dire d'inceste ? 21. Si nous obtenons à prix d'argent de ne pas être traînés devant le peuple dans l'état où nous sommes surpris, nous pouvons aussi ne pas être traînés du tout. En effet, qui vend ou achète le silence sur le détail d'un crime, sans que le marché porte sur le crime lui-même ?

22. Mais à quoi bon vous quereller sur les espions et les délateurs étrangers, quand vous nous reprochez des crimes qui ne pourraient qu'être publiés à grands cris par nous-mêmes, soit dès que nous les apprenons, s'ils sont révélés d'avance, soit quand nous les découvrons ensuite, s'ils sont entre-temps tenus secrets. 23. Sans doute, en effet, ceux qui veulent être initiés ont pour coutume d'aller d'abord chez le maître, ou père, des mystères. Alors celui-ci dira : « Il te faut un enfant à la démarche encore incertaine, pour l'immoler, et un peu de pain, pour en tremper les morceaux dans le sang ; 24. en outre, des candélabres, que renverseront des chiens attachés, et des boulettes de viande pour exciter ces mêmes chiens ; mais il te faut aussi une mère ou une sœur. » Et si tu n'en as pas ? Je crois que tu ne pourras être un chrétien régulier. 25. Ces conditions dévoilées, je vous le demande, attendent-elles d'être dénoncées par des étrangers ? — « Mais il n'est pas nécessaire que les néophytes sachent ; on commence par accomplir une mystification : à leur insu on leur suggère ces festins et ces unions. En effet, ils n'avaient jamais entendu parler auparavant des mystères chrétiens. » 26. Mais par la suite, il faut bien qu'ils apprennent les préparatifs nécessaires, ne serait-ce que pour d'autres néophytes qu'ils initient. Du reste, qu'il est vain de croire que des non-initiés savent ce qu'ignoreraient le prêtre ! 27. Admettons donc qu'ils se taisent, qu'ils agrèent : ils ne crient pas à la tragédie de Thyeste ou d'Œdipe, ils ne traînent pas devant le peuple les ministres et les maîtres de leur religion, mais, désormais instruits, ils arrachent aux prêtres eux-mêmes les morceaux de choix, sans protestations. 28. Si l'on ne peut prouver aucune réaction de ce genre, il faut supposer là je ne sais quel important avantage compensatoire, qui ne s'obtient que par la résignation à de si grandes atrocités.

29. Misérables, pitoyables nations, voici, nous mettons devant vous les promesses de notre doctrine : elle assure la vie éternelle à ses adeptes et à ses fidèles ; au contraire, elle menace les impies et ses adversaires du supplice éternel dans le feu éternel. Pour l'un et l'autre cas, la résurrection des morts est annoncée. 30. Nous verrons ce qu'il faut croire de ces promesses quand nous en parlerons en son lieu ; pour l'instant, croyez-les

33. « Haec cum expunxeris, uiues in aeuum. » Cupio respondeas, si tanti facis aeternitatem. Immo idcirco nec credis ; etiamsi credideris, nego te uelle ; etiamsi uelles, nego te posse. Cur autem alii possint, si uos non potestis ? cur non possitis, si alii possunt ? 34. Impunitatem, aeternitatem quanto constare uultis ? A<n hae> nobis omni modo redimendae uidentur ? An alii ordin<es den>tium Christianorum, et alii specus faucium, et alii ad incestam libidinem nerui ? Non opinor : satis enim est nobis sola uer<itate> a uestra positione discerni !

8, 1. Plane, tertium genus dicimur. Cynopennae aliqui uel Sciapodes uel aliqui de subterraneo Antipodes ? Si qua istic apud uos saltem ratio est, edatis uelim primum et secundum genus, ut ita de tertio constet. 2. Psammetichus quidem putauit inuenisse ingenio exploratus fidem primam generis. Dicitur enim infantes recenti e partu seorsum a commercio hominum alendos tradidisse nutrici, quam et ipsam propterea elinguaerat, ut in totum exules uocis humanae non auditu formarent loquellam, sed de suo promentes eam primam nationem designarent, cuius sonum natura dictasset. 3. Prima uox « beccos » renuntiata est ; interpretatio eius panis apud Phrygas nomen est : Phryges primi genus exinde habentur.

4. Sed unum hoc erit de uanitatibus uestrarum fabularum, non otiose nobis retractandum, quo fidem uestram uanitatibus quam ueritatibus deditam demonstrare gestimus. 5. An omnino credibile sit, tali membro

comme nous. Je désire en effet savoir si vous êtes prêts à les obtenir par de tels crimes, comme nous. 31. Viens, qui que tu sois, plonge le fer dans un enfant, ou si c'est la tâche d'un autre, contente-toi de regarder cette âme mourant avant d'avoir vécu : du moins, recueille ce jeune sang, imprègnes-en ton pain, repais-t'en avec délices. 32. Cependant mets-toi à table, compte les places, pour savoir sur quel lit sont étendues ta mère ou ta sœur ; note-le soigneusement pour que, au moment où tomberont soudain les ténèbres destinées justement à éprouver le zèle de chacun, tu ne commettes pas d'erreur en assaillant une étrangère : tu commettras un sacrilège si tu n'accomplis pas un inceste !

33. « Quand tu auras rempli ces conditions, tu vivras éternellement. » Je veux que tu répondes : mets-tu l'éternité à ce prix ? Mais non, et c'est pourquoi tu ne crois pas non plus à tout cela. Même si tu y croyais, je nie que tu le veuilles ; même si tu le voulais, je nie que tu le puisses. Mais pourquoi d'autres le pourraient-ils, si vous ne le pouvez ? pourquoi ne le pourriez-vous pas, si d'autres le peuvent ? 34. L'impunité, l'éternité, que voulez-vous qu'elles coûtent ? Ou bien est-ce que nous, nous considérons qu'elles doivent être achetées par tous les moyens ? Ou bien les chrétiens ont-ils d'autres rangées de dents, un gosier creusé différemment, d'autres organes pour la passion incestueuse ? Je ne le pense pas : il nous suffit en effet de nous distinguer de ce que vous êtes par la seule vérité.

8. 1. Certes, on nous appelle la « troisième race ». Des Cynopennes ? ou des Sciapodes ? ou bien des Antipodes du dessous de la terre ? Si du moins vous êtes capables sur ce point d'un peu de réflexion, je voudrais que vous me montriez la première race et la deuxième, pour qu'ainsi on soit au clair sur la troisième. 2. Sans doute, Psammétique a cru avoir trouvé, par une expérience ingénieuse, un témoignage sur la première race. On raconte en effet qu'il prit des enfants nouveau-nés, les sépara du commerce des hommes et les remit à une nourrice qu'il avait elle-même amputée de la langue. Ainsi, maintenus totalement à l'écart de la parole humaine, ils ne formeraient pas leur langage sur ce qu'ils auraient entendu, mais, puisant dans leur propre fonds, ils désigneraient la première nation, celle dont la langue leur aurait été dictée par la nature. 3. Leur premier mot qu'on rapporta fut « beceos » ; sa traduction donne le nom du pain chez les Phrygiens, à la suite de quoi on tient les Phrygiens pour la première des races.

4. Mais nous nous arrêterons à ce seul exemple, tiré de vos fables mensongères, et qu'il n'est pas hors de propos d'examiner, car par lui

desecto, uastato ipsius animae organo <e>t utique radicitus caeso, castratis faucibus quae etiam extrinsecus <p>ericulose uulnerantur, exinde tabo in praecordia refluente, <po>stremo aliquamdiu cessantibus alimentis uitam nutrici illi per<seuera>sse ? 6. Age nunc, perseuerauerit Philomelae medicamentis <adhibitis>, quam et ipsam prudentiores non linguae caede, sed <ra>p<ti pu>doris rubore mutam interpretantur. 7. Si ergo uixit, <potuit> effutire aliquid : obtusum et exarticulatum sonum tinnitumque sine modulatu labellorum, expanso ore, lingua stupente de solis faucibus cogi licet. 8. Id fors tunc infantes, quia unicum, facilius commentati paulo modulatus, utpote linguatul<i> in inuentum alicuius interpretationis impegerint.

9. Sint nunc primi Phryges : non tamen tertii Christiani. Quantae enim aliae gentium series post Phrygas ? Verum recogitate, ne quos tertium genus dicitis, principem locum optineant, siquidem non ulla gens non Christiana. 10. Itaque quaecumque gens prima, nihilominus Christiana : ridicula dementia nouissimos dicitis et tertios nominatis.

11. Sed de superstitione tertium genus deputatur, non de natione, ut sint Romani, Iudaei, dehinc Christiani. Vbi autem Graeci ? 12. Vel si in Romanorum superstitionibus censentur, quoniam quidem etiam deos Graeciae Roma sollicitauit, ubi saltem Aegyptii, et ipsi, quod sciam, priuati curiosaeque religionis ? 13. Porro si tam montruosi, qui tertii loci, quales habendi, qui primo et secundo antecedunt ?

9, 1. Sed quid ego mirer uana uestra, cum ex forma naturali concorporata et concreta intercessit malitia et stultitia sub eod mancipe

8, 6. medicamentis <adhibitis> : *suppleui* medicamentis <.....> *Brfs*, lacuna *A*, *alii alia*

8, 11. natione, ut : *distinxi* natione ut *Brfs*

nous voulons démontrer que vous ajoutez loi à des mensonges plus qu'à des vérités. 5. Serait-il vraiment croyable, une fois coupé un membre si important, l'organe de l'âme elle-même ravagé et complètement extirpé, la gorge amputée, dont même les blessures externes sont dangereuses, puis la sanie refluant dans la poitrine, enfin l'alimentation interrompue un certain temps, serait-il vraiment croyable que la vie se soit maintenue chez cette nourrice ? 6. Mais soit ! Philomèle, grâce à des onguents, s'est maintenue en vie, elle qui pourtant, selon l'interprétation des plus avisés, serait devenue muette non par la perte de sa langue, mais par la honte qu'on lui eût ravi l'honneur. 7. Si donc elle a survécu, elle a pu balbutier quelque chose : un son assourdi, inarticulé, un cri peut être arraché du gosier seul, sans modulation des lèvres, bouche ouverte et langue immobile. 8. Ce cri, peut-être alors les enfants l'ont-ils retenu d'autant plus facilement qu'il était unique, et reproduit avec une inflexion un peu plus marquée, de sorte que, eux qui étaient pourvus d'une langue, ils ont permis qu'on y découvrit quelque signification.

9. Admettons pourtant que les Phrygiens soient les premiers : il ne s'ensuit pas que les chrétiens soient les troisièmes. Combien d'autres peuples se sont-ils succédé en effet après les Phrygiens ? Mais prenez garde que ceux que vous appelez la troisième race n'occupent en fait la première place, s'il est vrai qu'aucune nation n'est exempte de christianisme. 10. C'est pourquoi, quel que soit le premier peuple, il n'en est pas moins chrétien : dans votre folie ridicule, vous dites qu'ils sont les derniers, et vous les appelez les troisièmes.

11. Mais c'est au regard de la religion, non de la nation, que nous passons pour la troisième espèce, de façon qu'il y a les Romains, les Juifs, puis les chrétiens. Où sont donc les Grecs ? 12. Ou, s'ils sont compris dans les croyances des Romains, puisque Rome a aussi attiré les dieux de la Grèce, où sont alors les Egyptiens, eux aussi, que je sache, adorateurs singuliers, adeptes d'une religion superstitieuse ? 13. Enfin, si ceux qui occupent la troisième place sont si monstrueux, que faut-il penser de ceux qui les précèdent à la première et à la deuxième ?

9, 1. Mais pourquoi m'étonnerais-je de vos inepties, puisque, en vertu d'une loi naturelle, la méchanceté et la stupidité se sont réunies et associées sous un même maître d'erreur ? 2. Assurément, si je ne m'en étonne pas, il faut que je les passe en revue et que vous vous étonniez vous-mêmes, reconnaissant dans quel abîme de sottise vous tombez en voulant que nous soyons cause de tout désastre, de tout dommage

erroris ? 2. Sane, quia non miror, enumerem necesse est, et u<os> recog-
noscendo miremini, in quantam stultitiam incidatis, qui om<nis> cladis
publicae uel iniuria nos causas esse uultis. 3. Si Tiberis redu<nda>uit,
si Nilus non redundauit, si caelum stetit, si terra mouit, <si pes>tis
uastauit, si famis afflixit, statim omnium uox : « Christi<anorum me-
ri>tum ! » Quasi modicum habeant aut aliud metuere qui deum <non
metuunt> !

4. Opinor, ut contemptores deorum uestrorum haec iacula eorum
p<rouo>camus. Vt supra edidimus, aetatis nostrae nondum anni ducenti.
5. Quantae clades ante id spatium supra uniuersum orbem [ad] singulas
urbes et prouincias ceciderunt, quanta bella externa et intestina ? Quot
pestes fames ignes hiatus motusque terrarum sacculum digessit ? 6. Vbi
tunc Christiani, cum res Romana tot historias laborum suorum subminis-
trauit ? Vbi tunc Christiani, cum Hiera Anaphe et Delos et Rhodos et
Cea insula multis cum milibus hominum pessum ierunt, uel quam Plato
memorat maiorem Asia aut Africa in Atlantico mari mersam ? 7. Cum
Vulsinios de caelo, Pompeios de suo monte perfudit ignis ? Cum terrae
motu mare Corinthium creptum est ? Cum totum orbem cataclysmus
aboleuit ? 8. Vbi tunc, non dicam contemptores deorum Christiani, sed
ipsi dei uestri, quos clade illa posteriores loca, oppida approbant, in
quibus nati morati sepulti sunt, etiam quae <c>ondiderunt ? Non alias
enim superfuissent ad hodiernum, nisi po<st>uma cladis illius.

9. Si relegere et reuoluere non curatis testimonia <te>mporum aliter
uobis renuntiata, imprimis ne deos uestros iniustus<imo>s pronuntietis,
qui propter contemptores etiam cultores suos <laedu>nt ; tunc et
uosmetipsos errare probatis, si eos traditis, qui uos <a> meritis profa-
norum non discernunt. 10. Quodsi, ut unus atque alius stultissimus ait,
idcirco uobis quoque irascuntur, quoniam de nostra eradica<tionc
n>eglegitis, absolutum est de infirmitate et mediocritate eorum : qui non
irascerentur uobis in animaduersione cessantibus, si ipsi exsequi possent.
11. Quamquam et alias confitemini istud, si quando illos supplicio nostro
uidemini ulcisci. Si ab aliquo aliud, a maiore defenditur. Pudeat igitur
deos ab homine defendi !

9, 2. et : scripsi cum A ut Br/s post Oehlerum

9, 3. <si pes>tis uastauit : Thörnell <si lues aes>tua uastauit Br/s post Hartel,
.....tua A, alii alia famis : scripsi cum A fames Br/s post Souter

9, 7. Pompeios : Oehler (ex apol. 40, 8) Tarpeios Br/s cum A

9, 9. ne deos : Thörnell cum A ne<cesse est> deos Br/s (coll. apol. 11, 2)

publics. 3. Si le Tibre a débordé, si le Nil n'a pas débordé, si le ciel est resté sec, si la terre a tremblé, si la peste a exercé ses ravages, si la famine s'est abattue, aussitôt tous n'ont qu'un cri : « C'est la faute des chrétiens ! » Comme si ceux qui ne craignent pas Dieu pouvaient craindre des malheurs anodins, ou d'autres malheurs que ceux-là !

4. C'est, je pense, pour avoir méprisé vos dieux que nous attirons ainsi leurs traits. Comme nous l'avons montré plus haut, nous ne comptons pas encore deux cents ans d'âge. 5. Combien de désastres, avant ce temps, ont-ils frappé dans l'univers entier chaque ville, chaque province, combien de guerres à l'extérieur et à l'intérieur ? Que de pestes, de famines, d'incendies, d'effondrements, de tremblements de terre le monde n'a-t-il pas comptés ? 6. Où étaient les chrétiens, quand Rome a alimenté tant de récits de ses malheurs ? Où étaient les chrétiens, quand les îles de Hiéra, Anaphè, Délos, Rhodes et Céos, ont sombré avec des milliers et des milliers d'habitants, ou cette terre, plus grande que l'Asie ou que l'Afrique, que Platon montre engloutie par l'océan Atlantique ? 7. Et quand le feu tomba sur Vulsinies du haut du ciel, et sur Pompéi du haut de sa propre montagne ? Quand la mer de Corinthe fut supprimée par un tremblement de terre ? Quand le déluge anéantit la terre entière ? 8. Où étaient, je ne dirai pas les chrétiens contempteurs des dieux, mais vos dieux eux-mêmes, postérieurs à ce cataclysme comme le prouvent les lieux et les villes où ils sont nés, ont séjourné, ont été enterrés, ou même qu'ils ont fondés ? Car autrement, si ces lieux n'avaient pas été postérieurs à ce désastre, ils n'auraient pas subsisté jusqu'aujourd'hui.

9. Même si vous n'avez cure de relire et de repasser les témoignages de la chronologie, qui vous ont été enseignés différemment, en vérité vous dénonceriez tout d'abord l'injustice suprême de vos dieux, qui, à cause de leurs contempteurs, frappent aussi leurs adorateurs ; et puis, vous fournissez une preuve de votre propre erreur en donnant pour des dieux ceux qui ne vous exceptent pas du châtement mérité par les impies. 10. Que si, comme le disent quelques sots, ils s'irritent contre vous aussi parce que vous négligez de nous extirper, il n'y a plus de doute possible sur leur faiblesse et leur infériorité : ils ne s'irriteraient pas contre vous quand vous manquez d'empressement à exercer le châtement, s'ils pouvaient l'exécuter eux-mêmes. 11. Cependant, par ailleurs aussi vous reconnaissez leur faiblesse, puisque vous croyez les venger par notre supplice. Si l'on est défendu par quelqu'un d'autre, c'est par un plus grand. Aussi, quelle honte que des dieux soient défendus par l'homme !

10, 1. Effundite iam omnia uenena, omnia calumniae tela infligite huic nomini, non cessabo ultra repellere, at postmodum obtundentur expositione totius nostrae disciplinae. 2. Nunc uero eadem ipsa de nostro corpore uulsa in uos retorqueo, eadem uulnera criminum in uobis defossa monstrabo, quo machacris uestris admentationibusque eadatis.

3. Iam primo quod in nos generali accusatione dirigitis, diuortium ab institutis maiorum, considerate etiam atque etiam, ne uobiscum communicemus crimen istud. 4. Ecce enim per omnia uitae ac disciplinae corruptam, immo deletam in uobis antiquitatem recognosco. De legibus quidem iam supra dictum est, quod eas nouis de die consultis constitutisque obruistis. 5. De reliqua uero conuersationis humanae dispositione palam subiacet, quant<um> a maioribus mutaueritis, cultu habitu apparatu, ipsoque uictu ips<oque> sermone; nam pristinum ut rancidum relegatis. 6. Exclusa ubique <anti>quitas, in negotiis, in officiis: totam auctoritatem maiorum uestra au<cto>ritas deiecit. 7. Sane, quod uobis magis probro est, laudatis semp<er> uetustates et nihilominus recusatis. Qua peruersitate tan<ta uidemus> maiorum apud uos permanere, quae reprobare debuerunt, cum ea, qu<ae pro>batis, recusatis.

8. Sed et ipsum quod uidemini a maioribus traditum <fidelis>sime custodire et defendere, uel quo maxime reos nos transgr<essio>nis postulatis, de quo totum odium Christiani nominis animat<ur>, deorum dico culturam, perinde a uobis destrui ac despici ostendam. 9. Nisi quod non perinde: nos enim contemptores deorum haberi nulla ratio est, quia nemo contemnit quod sciat omnino non esse. Quod omnino est, id contemni potest; quod nihil est, nihil patitur: igitur quibus est, ab eis patiatur necesse est. 10. Quo magis oneramini, credentes esse et contemnentes, colentes et despicientes, honorantes et laessentes.

11. Licet iam hinc recognoscere: inprimis cum alii alios deos colitis, eos quos non colitis, utique contemnitis: praelatio alterius sine alterius

10, 2. uulsa: *scripsi cum A* <re>uulsa *Brfs* (coll. *Cic. in Pis. 25*)

10, 7. qua peruersitate tan<ta uidemus>: *suppleui* p. tan<.....> *Brfs*, lacuna *A* permanere, quae reprobare: *scripsi* permanere probare *Brfs* (cruce addita) cum *A* recusatis: ita distinxi recusatis? *Brfs* alii alia

10, 1. Répandez maintenant tous vos poisons, décochez tous les traits de la calomnie contre notre nom, je ne tarderai pas davantage à les repousser, mais plus tard ils seront émoussés par l'exposé de notre doctrine tout entière. 2. Pour le moment, ces mêmes traits arrachés de notre corps, je les relancerai contre vous, je révélerai les mêmes blessures ouvertes en vous par ces accusations, pour que vous tombiez sous les coups de vos propres poignards et de vos propres lances.

3. Prenons tout d'abord cette accusation globale que vous lancez contre nous, l'abandon des coutumes ancestrales : examinez-la encore et encore, et voyez si nous ne partageons pas ce grief avec vous. 4. Car voici, je constate que les traditions anciennes sont altérées, bien plus, abolies chez vous, dans toutes les parties de votre vie et de vos principes. Au sujet des lois, nous avons déjà dit plus haut que vous les avez ensevelies sous des mesures et des décrets chaque jour renouvelés. 5. Dans les autres formes qu'emprunte la vie en société humaine, il tombe sous le sens que vous vous êtes éloignés, et combien, de vos ancêtres : par l'habit, le maintien, le luxe, par la nourriture même, par le langage même ; car ce qui est ancien, vous le mettez de côté comme ranci. 6. Partout les mœurs anciennes sont bannies, dans les affaires, dans les fonctions publiques : votre propre autorité a évincé toute l'autorité des anciens. 7. Certes, et ceci augmente votre ignominie, vous ne cessez de louer les choses anciennes, et néanmoins vous les repoussez. Par suite d'un tel égarement, nous voyons subsister chez vous tant de coutumes ancestrales qui auraient dû être réprouvées, tandis que vous rejetez celles que vous approuvez.

8. Mais la tradition même que vous semblez garder de vos ancêtres et défendre avec le plus de fidélité, que vous nous accusez le plus violemment de transgresser, de laquelle toute la haine du nom chrétien tire son inspiration — je veux dire le culte des dieux —, je montrerai qu'elle est pareillement détruite et méprisée par vous. 9. Ou plutôt, elle ne l'est pas pareillement : il n'y a aucune raison en effet de nous traiter, nous, de contempteurs des dieux, parce que personne ne rabaisse ce qu'il sait être totalement inexistant. Ce qui existe vraiment peut être rabaisé ; ce qui n'existe en rien, ne souffre en rien : donc si l'on souffre, c'est forcément de ceux pour lesquels on existe. 10. Votre culpabilité n'en est que plus lourde, puisque vous croyez qu'ils existent et vous les rabaissez, vous les adorez et vous les dénigrez, vous les honorez et vous les offensez.

11. Le fait peut être vérifié sur-le-champ : avant tout, quand vous adorez chacun d'autres dieux, vous méprisez en tout cas ceux que vous n'adorez pas : la préférence marquée pour l'un ne peut aller sans offense

contumelia non potest, nec ulla electio non reprobatione componitur; qui de pluribus suscipit aliquem, eum quem non suscipit, despexit. 12. « Sed tot ac tanti ab omnibus coli non possunt. » Iam ergo tunc primo contempsistis, non ueriti scilicet <i>ta instituire, ut omnes coli non possent.

13. At enim illi sapientissimi ac <p>rudentissimi maiores, quorum institutis renuntiare non nostis ma<xi>me in persona deorum uestrorum, ipsi quoque impii deprehenduntur. 14. <M>entior, si numquam censerant, ne qui imperator fanum, quod in <bell>o uouisset, prius dedicasset quam senatus probasset, ut contigit <M. Aem>ilio, qui uouerat Alburno deo. 15. Vtique enim impiissimum, immo con<tumelio>ssimum admissum est, in arbitrio et libidine sententiae humanae <colloca>re honorem diuinitatis, ut deus non sit, nisi cui esse permiscit senatus. 16. Saepe censores inconsulto populo aedes adsolauerunt; certe Liberum <Patre>m cum sacro suo consules senatus auctoritate non urbe sol<u>mmodo, uerum tota Italia eliminauerunt. 17. Ceterum Serapem et Isidem et Arpoeraten et Anubem prohibitos Capitolio Varro commemora<t> eorumque aras a senatu deiectas nonnisi per uim popularium restructas. 18. Sed tamen et Gabinius consul Kalendis Ianuariis, cum uix hostias probaret prae popularium coetu, quia nihil de Serape et Iside constituisset, potiozem habuit senatus censuram quam impetum vulgi et aras institui prohibuit.

19. Habetis igitur in maioribus uestris, etsi non nomen, attamen sectam Christianam, quae deos neglegit. Horum si uos saltem integrum † honoribus uestris rei esse laesae religionis; sed inuenio conspirasse a uobis tam superstitionis quam impietatis profectum. 20. Quanto enim inreligiosiores deprehendimini? Priuatos enim deos, quos Lares et Penates domestica consecratione perhibetis, domestica et licentia inculcatis uenditando, pignerando pro necessitate ac uoluntate. 21. Essent

10, 15. <colloca>re Brfs dub. in apparatu cf. etiam <loca>re Goth <pone>re Souter lacuna A

10, 19. integrum † honoribus: locus nondum sanatus; proxime tamen ad ueritatem accedere mihi uidetur Hartel, qui scripsit hono<rem> obseruatis, uidemini in maio<ribus>

pour l'autre ; il n'y a pas d'élection qui ne s'accompagne d'une réprobation ; celui qui adopte un dieu parmi plusieurs manifeste son mépris pour celui qu'il n'adopte pas. 12. « Mais des dieux en quantité si grande et si imposante ne peuvent être adorés par tous. » Justement, vous avez commencé déjà à les mépriser en ne craignant pas d'en introduire tant qu'ils ne pouvaient être tous adorés.

13. Mais voici que vos ancêtres, ces modèles de sagesse et de prudence, dont vous êtes incapables d'abandonner les coutumes, surtout à l'égard de vos dieux, eux-mêmes aussi sont convaincus d'impiété. 14. Je suis un menteur, s'ils n'ont jamais décrété qu'« aucun général ne devait dédier un sanctuaire, selon un vœu formé pendant la guerre, avant que le sénat ne l'ait approuvé », ainsi qu'il advint à M. Acmilus, qui avait adressé un vœu au dieu Alburnus. 15. C'est bien en effet la pire impiété, que dis-je, l'affront le plus outrageant, que de faire dépendre de la fantaisie et du bon plaisir d'une volonté humaine l'honneur accordé à une divinité, si bien qu'un dieu ne peut exister sans la permission du sénat. 16. Souvent les censeurs, sans consulter le peuple, ont rasé des temples. On sait que les consuls, en vertu d'une décision du sénat, ont chassé Liber Pater et son culte non seulement de la ville, mais de l'Italie tout entière. 17. D'autre part, Varron rappelle que Sérapis, Isis, Harpocrate et Anubis ont été exclus du Capitole, et que leurs autels, renversés par le sénat, n'ont été relevés que sous la violence de l'intervention populaire. 18. Mais à son tour, le consul Gabinus, qu'un attroupement populaire entravait dans l'examen des victimes aux calendes de janvier, parce qu'il ne s'était pas prononcé au sujet de Sérapis et d'Isis, tint plus grand compte de l'avis du sénat que de la pression de la foule et empêcha l'érection des autels.

19. Vous avez donc parmi vos ancêtres, à défaut du nom, du moins la secte chrétienne qui dédaigne les dieux. Même si vous, au moins, vous leur < rendez un culte > entier, < vous n'en apparaissez pas moins > coupables de sacrilège < dans la personne de vos ancêtres > ; mais je vois s'associer chez vous le progrès de la superstition et celui de l'impiété. 20. En effet, combien vous montrez-vous plus irréligieux ! Car vos dieux privés, que vous nommez Lares et Pénates dans votre culte familial, vous les maltraitez avec une liberté également familière, les mettant en vente ou en gage, selon vos besoins ou votre fantaisie. 21. En vérité, une profanation aussi impertinente serait plus tolérable, si elle n'était justement d'autant plus outrageante qu'elle est anodine. Mais les doléances des dieux privés et domestiques sont apaisées et soulagées en quelque mesure

quidem tolerabiliora eiusmodi contumaciae sacrilegia, nisi quod eo iam contumeliosiora, quod modica. Sed aliquo solacio priuatorum et domestico(rum) deorum querellae iuuantur, quo publice turpius contumeliosiusque tractetis. 22. Iam primum, quos in hastarium regessistis, publicanis subdid(is)tis, omni quinquennio inter uestigalia uestra proscriptos addic(itis). Sic Serapeum, sic Capitolium petitur; addicitur, conduceitur d(iuinitas) eadem uoce praeconis, eadem exactione quaestoris. 23. Sed enim (agri tri)buto onusti uiliores, hominum capita stipendio censa ign(ohiliora) (nam haec sunt captiuitati notae, poenae): dei uero, qui magis tr(ibutarii), magis sancti; immo, qui magis sancti, magis tributarii. 24. Maiest(as) prostituitur in quaestum, negotiatione religio proscribitur, sanctitas locationem mendicat; exigitis mercedem pro solo templi, pro aditu sacri, pro stipihus, pro hostiis; uenditis totam diuinitatem: non licet eam gratis coli; plus denique publicanis reficitur quam sacerdotibus!

25. Non suffecerat uestigalium deorum contumelia, de contemptu scilicet aestimanda, nec contenti estis deis honorem non habuisse, nisi etiam, quemcumque habetis, depretietis aliqua indignitate. 26. Quid enim omnino ad honorandos eos facitis, quod non etiam mortuis uestris ex aequo praebeatis? 27. Exstruitis deis templa: aequo mortuis templa; exstruitis aras deis: aequo mortuis aras; easdem titulis superscribitis litteras, easdem statu is inducitis formas, ut cuique ars aut negotium aut aetas fuit: senex de Saturno, imberbis de Apolline, uirgo de Diana figuratur, et miles in Marte et in Vulcano faber ferri consecratur. 28. Nihil itaque mirum, si hostias easdem mortuis, quas et deis, caeditis eodemque odore excrematis.

29. Quis istam contumeliam excuset, quae utut mortu(o)s cum deis deputet? Regibus quidem etiam sacerdotia adscripta sunt ceterique apparatus, ut tensae et currus et solisternia et lectisternia (et) feriae et ludi. 30. Plane, quoniam illis caelum patet, hoc quoque non sine contumelia deorum, primo quidem, quod non decuerit alios eis (adnume)rari, quasi his datum sit post mortem deos fieri; 31. secundum, quod tam (exser)te atque manifeste coram populo non peieraret contemplator

à l'idée que vous traitez plus indignement et plus insolemment encore les dieux publics ; 22. et tout d'abord, ceux que vous avez inscrits sur la liste d'enchères, que vous avez affermé à des publicains, que tous les cinq ans vous adjugez parmi vos redevances, sur la même affiche de mise en adjudication. C'est ainsi qu'on sollicite le temple de Sérapis, le Capitole. La divinité est adjugée, prise à ferme, sans que le crieur change sa voix, ni le questeur son mode de perception. 23. Pourtant, les terres chargées d'un tribut perdent de leur prix, les hommes soumis à l'impôt de capitation perdent de leur dignité — car ce sont des marques d'infamie, des peines réservées aux captifs. Au contraire, plus les dieux sont tributaires, plus ils sont saints ; ou plutôt, plus ils sont saints, plus ils sont tributaires. 24. La majesté divine est prostituée en vue d'un gain, la religion est avilie par le trafic, la sainteté mendie son adjudication ; vous prélevez un droit sur l'entrée dans l'enceinte du temple, sur l'accès au sanctuaire, sur les offrandes, sur les victimes ; vous vendez la divinité tout entière : il n'est pas permis de l'adorer gratuitement ; bref, les publicains couvrent leurs frais mieux que les prêtres.

25. Il ne vous aurait pas suffi d'offenser vos dieux soumis au tribut — en quoi il faut voir en vérité une preuve de votre mépris —, et vous ne vous êtes pas contentés de manquer de respect à leur égard : il fallait encore, quelque peu de respect que vous éprouviez, lui ôter toute valeur par un traitement indigne. 26. Que faites-vous en effet pour honorer vos dieux, que vous n'offriez également à vos morts ? 27. A vos dieux vous élevez des temples ; aux morts aussi des temples ; vous élevez des autels à vos dieux ; aux morts aussi des autels ; sur les inscriptions, ce sont les mêmes lettres que vous gravez, vous donnez les mêmes formes à leurs statues, conformément à la profession, à l'occupation ou à l'âge de chacun : un vieillard reçoit les traits de Saturne, un adolescent imberbe ceux d'Apollon, une jeune fille ceux de Diane ; un soldat est immortalisé en forme de Mars, un forgeron en forme de Vulcain. 28. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner si vous immolez les mêmes victimes pour vos morts que pour vos dieux, si vous leur brûlez les mêmes parfums.

29. Qui pourrait trouver une excuse à cette injure, qui consiste à ranger les morts, tout morts qu'ils sont, parmi les dieux ? Il est vrai que des sacerdoces sont aussi assignés au culte des rois, avec tous les autres apprêts, tels que chars sacrés et triomphaux, sellisternes et lectisternes, jours de fête et jeux. 30. Evidemment, puisque le ciel leur est ouvert, cela ne va pas non plus sans affront pour les dieux, tout d'abord parce qu'il ne convenait pas de leur adjoindre d'autres dieux, comme si eux aussi

<functi re>gis in caelum recepti, nisi contemneret, quos deieraret, quam ipse, quam ei, qui ei peierare permittunt. 32. Consentiant enim ipsi nihil esse quod deierant, immo insuper et praemio afficiunt, qui publice contempserit periurii uindictes. 33. Quamquam periurii apud uos quotusquisque purus est? Immo, iam per deos deierandi periculum euanuit, potiore habita religione per Caesarem deierandi, quod et ipsum ad offuscationem pertinet deorum uestrorum: facilius enim per Caesarem peierantes punirentur quam per ullum Iouem!

34. Sed contemptus honestior est, habens quandam superbiae gloriam; uenit enim aliquando etiam de fiducia uel conscientiae securitate uel naturali sublimitate animi; derisus uero quanto lasciuior, tanto denotatior ad contumeliae morsum. 35. Recognoscite igitur, quam derisores inueniamini numinum uestrorum. Non dico quales sitis in sacrificando, quod enecta et tabida quaeque mactatis, de opimis autem et integris superuacua esui capitula et ungulas et plumarum setarumque praeuulsa, et si quid domi quoque abiecturi fuissetis. 36. Omitto, quae hulgae aut sacrilegae gulae uidebuntur, maiorum prope religionem conuenire: atqui doctissimi, grauissimi, quatenus grauitas atque prudentia de doctrina proficere creduntur, et inreuerentissimi erga deos uestros semper existunt, nec eis cessat litteratura, quominus aut turpius aut uana aut falsa de deis inferat. 37. Ab ipso exordia <r uate> uestro, † eius unde omnia et omne aequore †, cui quantum honorem adiu<dica>stis, tantum deis uestris derogastis, magnificando qui de eis lusit. 38. Adhuc meminimus Homeri: ille, opinor, est qui diuinam maiestatem humana condicione tractauit, casibus et passionibus humanis deos imbuens, qui de illis fauore diuersis gladiatoria quodammodo paria composuit; 39. Venerem sauciat sagitta humana, Martem tredecim mensibus in minculis detinet fortasse periturum; eadem Iouem paene perpressum a caelitim plebe traducit aut lacrimas eius super Sarpedonem excutit aut luxuriantem cum Iunone foedissime inducit, commendato libidinis desiderio per commemorationem et enumerationem amicarum. 40. Exinde quis non poetarum ex auctoritate principis sui in deos inso-

avaient obtenu de devenir dieux après leur mort ; 31. secondement, parce que le témoin qui a vu un roi défunt admis au ciel ne prononcerait pas de faux serment si hautement, si ouvertement en présence du peuple, s'il ne méprisait pas ceux par lesquels il jure, tant lui-même que ceux qui le laissent se parjurer. 32. En effet, ceux-ci reconnaissent que ce qu'ils invoquent dans leurs serments n'est rien ; mieux encore, ils récompensent par surcroît celui qui bafoue publiquement les vengeurs du parjure. 33. Cependant, combien peu parmi vous sont purs de parjure ? Bien plutôt, le risque d'un serment prêté au nom des dieux a désormais disparu, car un scrupule plus puissant s'attache au serment prêté au nom de César, ce qui tourne aussi au déshonneur de vos dieux : en effet, ceux qui se parjurent devant César recevraient plus sûrement leur punition que s'ils le faisaient devant n'importe quel Jupiter !

34. Mais le mépris est relativement honorable : la fierté lui confère une sorte de magnificence ; parfois aussi il provient de la confiance en soi, d'une conscience assurée, ou d'une naturelle élévation d'âme. Mais la moquerie, elle, plus elle est effrontée, plus elle est répréhensible, à cause de la morsure de son insolence. 35. Reconnaissez donc combien vous vous montrez railleurs envers vos dieux. Je ne parle pas de votre attitude dans les sacrifices, lorsque vous immolez toutes les bêtes à demi mortes et en décomposition, tandis que des victimes grasses et sans défaut vous n'offrez que les déchets, la tête, les ongles, les rognures de plumes et de soies, et tout ce que vous auriez aussi jeté chez vous. 36. Je renonce à accuser au nom de la religion des anciens ces affronts qui paraîtront le fait d'une gourmandise ou d'une gloutonnerie sacrilège. Mais les hommes les plus savants, les plus sérieux, pour autant que le savoir augmente, comme on le croit, le sérieux et la sagesse, se montrent toujours aussi les plus irrespectueux envers vos dieux, et leur littérature ne cesse jamais de répandre sur vos dieux des propos ignobles, ou creux, ou mensongers. 37. Je commencerai par votre poète par excellence <...> ; tout le respect que vous lui accordez, vous l'avez soustrait à vos dieux, en exaltant celui qui s'est moqué d'eux. 38. Je connais encore mon Homère : c'est lui, je crois, qui a représenté la majesté divine soumise à la condition humaine, plongeant les dieux dans les misères et les passions humaines, lui qui de ces dieux aux sympathies divergentes a formé, pour les opposer, des sortes de couples de gladiateurs. 39. Il blesse Vénus d'une flèche humaine, il retient treize mois dans les chaînes Mars, peut-être sur le point de mourir, il exhibe Jupiter ayant failli subir le même sort de la part de la plèbe des dieux, ou il fait tomber ses larmes sur Sarpédon, ou il le

lens aut uera prodendo aut Ialsa fingendo ? Et tragici quidem aut comici pepercerunt, ut non aerumnas ac poenas dei praefarentur ?

41. Taceo de philosophis, quos superbia seueritatis et duritia disciplinae ab omni timore securos nonnullus etiam afflatus ueritatis aduersus deos erigit. 42. Denique et Socrates in contumeliam eorum quercum et canem et hircum iurat. Nam etsi idcirco damnatus est, cum paenituerit <A>thenienses damnationis, criminatores quoque inpenderint, restitui<i>tur testimonium Socrati, et possum retorquere probatum esse in illo quod nunc reprobatum in nobis. 43. Sed et Diogenes nescio quid in Herculem lusit, et Romani stili Diogenes Varro trecentos loues, seu Iuppi<teros d>icendum est, sine capitibus inducit.

44. Cetera lasciuiae ingenia <etiam u>oluptates uestras per dedecus deorum administrant. Dispici<te ap>ud uos Lentulorum et Hostiliorum sacrilegam uenustatem, utrum <mi>mos an deos uestros in strophis et iocis rideatis ; sed et histrionicas litteras magna cum uoluptate suscipitis, quae omnem foeditatem designant deorum. 45. Constuprantur coram uobis maiestates in corpore impuro ; famosum et deminutum caput imago cuiuslibet dei uestit. Luget Sol filium fulmine extinctum laetantibus uobis, Cybela pastorem suspirat fastidiosum non erubescens uobis, et sustinetis Iouis elogia modulari.

46. Plane religiosiores estis in gladiatorum cauea, ubi super sanguinem humanum, super inquinamenta poenarum proinde saltant dei uestri argumenta et historias nocentibus erogandis, aut in ipsis deis nocentes puniuntur. 47. Vidimus saepe castratum Attin deum a Pessinunte, et qui uiuus cremabatur, Herculem induerat ; risimus et meridiani ludi de deis lusum, quo Ditis pater, Iouis frater, gladiatorum exsequias cum malleo deducit, quo Mercurius in calutio pennatulus, in caduceo ignitulus, corpora exanimata iam mortemue simulantia e cauterio probat. 48. Singula ista, quaeque adhuc inuestigare quis possit, si honorem inquietant diuinitatis, si maiestatis fastigium adsolant, de contemptu utique censentur, quam eorum, qui eiusmodi facitiant, quam eorum, qui ista suscipiunt. 49. Quare nescio, ne plus de uobis dei uestri quam de nobis

10, 40. Et tragici : scripsi cum A <n>ec t. Brfs cum Klussmanni collatione praefarentur ? : illa distinxi praefarentur. Brfs

montre se livrant à d'immondes débordements avec Junon, et faisant valoir son désir effréné par le rappel et l'énumération de ses amantes. 40. Par la suite, quel est celui des poètes qui, s'autorisant de leur prince, n'ait insulté les dieux, soit en dévoilant la vérité, soit en imaginant des mensonges ? Pour leur part, les poètes tragiques ou comiques se sont-ils fait faute d'exposer dans leurs prologues les malheurs et les châtimens d'un dieu ?

41. Je ne dis rien des philosophes : indépendamment de l'orgueilleuse austérité et de la doctrine endurcie qui les assurent contre toute crainte, il y a aussi un peu du souffle de vérité qui les dresse contre les dieux.

42. Ainsi, pour les insulter, Socrate jure par le chêne, le chien et le bouc. De fait, il a beau avoir été condamné pour cette raison : puisque les Athéniens se sont repentis de leur condamnation, qu'ils ont aussi exécuté ses accusateurs, c'est un témoignage rendu à Socrate, et je peux rétorquer qu'on a approuvé chez lui ce que maintenant on désapprouve chez nous. 43. Mais Diogène aussi s'est permis je ne sais quelles railleries envers Hercule, et Varron, ce Diogène de langue latine, met en scène trois cents « Joves » — à moins qu'il ne faille dire « Juppiteri » — sans tête.

44. Ce que peut encore inventer l'impertinence sert même à assurer vos divertissemens en déshonorant les dieux. Voyez les mignardises sacrilèges de vos Lentulus et de vos Hostilius : est-ce des mimes ou de vos dieux que vous font rire ces tours et ces plaisanteries ? Mais vous accueillez aussi avec grand plaisir les pièces de pantomime, qui montrent toutes les turpitudes de vos dieux. 45. La majesté divine, sous vos yeux, est souillée dans la personne d'un être impur ; l'image de n'importe quel dieu revêt une tête frappée d'infamie et de dégradation civique. Le Soleil pleure son fils tué par la foudre, et cela vous divertit ; Cybèle soupire pour un berger dédaigneux, et vous n'en rougissez pas, et vous supportez qu'on chante les frasques de Jupiter.

46. Sans doute, vous êtes plus religieux dans l'amphithéâtre, lieu d'exhibition des gladiateurs, où sur le sang humain, sur les traces immondes des exécutions, l'on voit aussi danser vos dieux, mimant des intrigues et des fables pour accompagner la mise à mort de malfaiteurs, à moins que ceux-ci ne soient punis dans le rôle même des dieux. 47. Nous avons vu souvent Attis châtré, ce dieu de Pessinonte ; un autre, qui était brûlé vif, avait pris la figure d'Hercule ; nous avons ri au spectacle des dieux tournés en dérision dans les jeux de midi, où le vénérable Ditis, frère de Jupiter, armé d'un maillet, emmène les déponilles des gladiateurs, et où Mercure, muni de petites ailes sur sa tête rasée et d'un cadu-

querantur. <Sed uos> ex alia parte adulamini, redimitis si quā delinquitis, et p<ostre>mo licet uobis in eos quos esse uoluistis. Nos uero in totum auersa<mur>.

11, 1. Nec tantum in hoc nomine rei desertae communis religionis, sed superductae monstruosae superstitionis. Nam, ut quidam, somniasti<s> caput asininum esse deum nostrum : hanc Cornelius Tacitus suspicionem fecit. 2. Is enim in quarta Historiarum suarum, ubi de bello Iudaico digere, ab origine gentis exorsus, et tam de ipsa origine quam de nomine religionis, ut uoluit, argumentatus, Iudaeos refert in expeditione uastis in locis aquae inopia laborantes onagris, qui de pasto aquam petitori aestimabantur, indicibus fontis usos euasisse : ita ob eam gratiam consimilis bestiae superficiem a Iudaeis coli. 3. Inde, opinor, praesumptum, nos quoque, ut Iudaicae religionis propinquos, eidem simulacro initiari. At enim idem Cornelius Tacitus, sane ille mendaciorum loquacissimus, oblitus affirmationis suae, in posterioribus refert Pompeium Magnum de Iudaeis debellatis captisque Hierosolymis templum adisse et perscrutatum nihil simulacri repperisse. 4. Vbi ergo is deus fuerit ? Vtique nusquam magis quam in templo tam memorabili, praesertim omnibus praeter sacerdotibus clauso, quo non ue<rer>entur extraneum.

5. Sed quid ego defendam, professus interim con<fessi>onem temporalem omnium in uobis ex pari transferendorum ? <Creda>tur deus noster asinina aliqua persona : certe non negabitis uos eadem colere nobiscum. 6. Sane uos totos asinos colitis et cum sua Epona, et <omnia i>umenta et pecora et bestias, quae perinde cum suis praesepebus con<se>c<ra>tis. Et hoc forsitan crimini datis, quod inter cultores omnium <tantu>m asinarii sumus.

10, 49. <Sed uos> : *suppleui* <.... os> *Brfs, lacuna A* (os incertum)

cée ardent, éprouve de ce cautère les corps déjà inanimés ou simulant la mort. 48. Tous ces spectacles, et ceux qu'on pourrait encore découvrir, pour peu qu'ils compromettent l'honneur de la divinité, qu'ils abattent la majesté divine de sa hauteur, tirent leur origine du mépris, tant de ceux qui font métier de telles représentations, que de ceux qui les admettent. 49. Aussi, je me demande si vos dieux n'ont pas plus à se plaindre de vous que de nous. Mais vous, d'un autre côté, vous les flattez, vous rachetez vos torts si vous en avez, et après tout, il vous est permis d'agir ainsi envers ceux dont l'existence dépend de votre volonté. Nous, par contre, nous nous détournons d'eux complètement.

11. 1. Et, sous ce chef d'accusation, nous ne sommes pas seulement inculpés d'abandonner la religion nationale, mais d'adopter en outre une superstition monstrueuse. Car, avec certains auteurs, vous avez rêvé qu'une tête d'âne était notre dieu : Cornelius Tacite est la cause de ce soupçon. 2. En effet, dans le quatrième livre de ses Histoires, où il expose la guerre des Juifs, il remonte aux origines de cette nation, et, après avoir raconté ce que lui dictait sa fantaisie sur les origines mêmes et le genre de religion des Juifs, il rapporte que lors d'une expédition, souffrant du manque d'eau dans de vastes déserts, ils se tirèrent d'affaire en suivant pour trouver une source des ânes sauvages qui, au sortir de la pâture, devaient, pensaient-ils, chercher de l'eau : c'est ainsi qu'en raison de ce service, la tête d'une bête semblable serait adorée par les Juifs. 3. De là, je pense, on a supposé que nous aussi, étant donné notre parenté avec la religion juive, nous nous consacrons au culte d'une telle image. Mais ce même Tacite, qui est bien le bavard le plus fécond en mensonges, oubliant ce qu'il venait d'affirmer, rapporte dans la suite que le Grand Pompée, après la guerre contre les Juifs et la prise de Jérusalem, pénétra dans le temple et le fouilla sans découvrir trace de simulacre. 4. Où donc se serait trouvé ce dieu ? Assurément nulle part ailleurs plutôt que dans ce temple si illustre, d'autant plus qu'il était fermé à tous sauf aux prêtres, de sorte qu'on ne craignait aucun intrus.

5. Mais qu'ai-je à prendre le ton de la défense, moi qui ai déclaré reconnaître pour un moment tous les chefs d'accusation, qu'il me faut relancer contre vous à égalité ? Admettons que notre dieu soit quelque être asinaire : vous ne sauriez nier que vous avez avec nous les mêmes objets d'adoration. 6. Seulement, ce sont des ânes entiers que vous adorez, avec leur Epone, et tous les animaux domestiques, gros et petits, et les bêtes sauvages. Vous consacrez en même temps leurs écuries. Ce

12, 1. Sed et qui crucis nos antistites affirmat, consa<cerd>os erit noster. Crucis qualitas signum est de ligno : etiam de materia colitis penes uos cum effigie. 2. Quamquam sicut uestrum humana figura est, ita et nostrum sua propria. Viderint nunc liniamenta, dum una sit qualitas ; uiderit forma, dum ipsum sit dei corpus. 3. Quodsi de hoc differentia intercedit, quanto distinguitur a crucis stipite Pallas Attica et Ceres Pharia, quae sine forma rudi palo et solo staticulo ligni informis repraesentatur ? Pars crucis, et quidem maior, est omne robur quod directa statione defigitur. 4. Sed nobis tota crux imputatur, cum antemna scilicet sua et cum illo sedilis excessu. Hoc quidem uos incusabiliores, qui mutilum et truncum dieastis lignum, quod alii plenum et structum consecrauerunt !

5. Enimuero de reliquo integra est religio uobis integrae crucis, sicut ostendam. Ignoratis autem etiam originem ipsam deis uestris de isto patibulo prouenisse. 6. Nam omne simulacrum, seu ligno seu lapide desculpitur, seu aere defunditur, seu quacumq<ue> alia locupletiore materia producitur, plasticæ manus præcedant necesse est. 7. Plasta autem lignum crucis in primo statuit, quoniam ips<i> quoque eorpori nostro tacita et secreta linea crucis situs est, quod c<aput> emicat, quod spina dirigitur, quod umerorum obliquatio <.....> ; si statueris hominem manibus expansis, imaginem crucis fe<ceri>s. 8. Huic igitur exordio et uelut statumini argilla desuper intexta <pau>latim membra complet, et corpus struit, et habitum, quem placui<t argil>lae, intus cruci ingerit ; 9. inde circino et plumbeis modulis prae<para>tio simulacri, in marmor, in lutum uel aes uel argentum, uel quodecumque placuit deum fieri, transmigratura. A cruce argilla, ab argilla deus : quodammodo transit crux in deum per argillam.

10. Crucem igitur consecratis, a qua incipitur consecratus. Exempli gratia dictum erit : nempe de oliuae nucleo et nuce persici et grano

12, 7. <.....> A <cornuat> Goth <prominet> Oehler (aut <excedit>) <tenditur> Reifferscheid

que vous nous reprochez, peut-être est-ce que parmi les adorateurs de tous les animaux, nous ne le sommes que des ânes.

12, 1. Quant à celui qui affirme que nous sommes les prêtres d'une croix, il partagera aussi ce sacerdoce avec nous. La nature d'une croix est d'être une figure de bois. Vous aussi, vous adorez des objets de cette matière auxquels on a donné une figure. **2.** Cependant, comme les vôtres ont forme humaine, de même les nôtres ont leur forme propre. Mais peu importent les lignes, pourvu que la qualité soit la même ; peu importe la forme, pourvu que ce soit le corps même d'un dieu. **3.** Et même si sur ce point il y a une différence, qu'est-ce qui sépare du montant d'une croix une Pallas d'Athènes ou une Cérès de Pharos, représentée sans effigie par un pieu brut, par une simple figurine de bois informe ? Tout morceau de bois planté dans une position verticale est une partie de croix, et même la plus grande. **4.** Mais on nous impute la croix tout entière, avec la traverse et la barre d'appui. Vous êtes donc d'autant moins excusables, vous qui avez voué au culte un morceau de bois mutilé et tronqué, que d'autres ont consacré entier et complètement équipé !

5. Du reste, vous observez aussi le culte intégral de la croix intégrale, comme je vais le montrer. Car vous ignorez que vos dieux tirent leur origine même de cet instrument de supplice. **6.** Toute idole en effet, qu'elle soit sculptée dans le bois ou la pierre, coulée dans le bronze, ou tirée de quelque autre matière plus précieuse, est précédée nécessairement par le travail des mains du modelleur. **7.** Or le modelleur commence par dresser le bois d'une croix, puisque la structure de la croix sert de ligne secrète et dissimulée à notre corps lui-même : la tête s'élève, la colonne vertébrale se redresse, la ligne perpendiculaire des épaules s'étend latéralement ; si l'on dresse un homme les mains étendues, on réalise l'image d'une croix. **8.** En jetant sur ce départ, sur cette sorte de fondement, une enveloppe de terre, le modelleur confère peu à peu aux membres leur volume, construit le corps et impose à la croix qui est à l'intérieur l'attitude qu'il a voulu donner à l'argile ; **9.** puis on prépare l'ébauche de la statue, à l'aide du compas et des règles de plomb, pour aboutir à l'œuvre de marbre, d'argile, de bronze, d'argent ou de n'importe quelle matière dont on a décidé de faire un dieu. De la croix à la terre, de la terre au dieu : en quelque sorte la croix devient dieu en passant par la terre.

10. Vous consacrerez donc une croix, puisque par elle commence le dieu que vous consacrez. On dira par exemple : c'est à partir du noyau

piperis sub terra temperato arbor exsurgit in ramos, in comam, in speciem sui generis. 11. Eam si transferas, uel de brachiis eius in aliam subolem utaris, cui deputabitur, quod de traduce prouenit? Non illi grano aut nuci aut nucleo? Nam cum tertius gradus secundo adscribitur, aequae primo secundus, sic tertius redigetur ad primum transmissus per secundum. 12. Nec diutius super isto argumentandum est, quando naturali praescriptione omne omnino genus censum ad originem refert, quantoque genus censetur origine, tanto origo conuenitur in genere. 13. Si igitur in genere deorum crucem originem cotis, hic erit nucleus et granum primordiale, ex quibus apud uos <si>mulacrorum siluae propagantur.

14. Ad manifesta iam. Victorias ut <nu>mina, et quidem augustiora, quanto laetiora, ueneramini. Conse<crati>o ne quid melius extollat, cruces erunt intestina quodammo<do et tro>pacorum; itaque in Victoriis et cruces colit castrensis religio. 15. Sig<na ado>rat, signa deierat, signa ipsi Ioui praefert: sed ille imagi<num su>ggestus et totus auri cultus monilia crucum sunt. 16. Sic etiam <in canta>bris atque uexillis, quae non minore sanctitate militiae cus<todit>, siphara illa uestes crucum sunt. Erubescitis, opinor, incultas et nudas cruces colere!

13, 1. Alii plane humanius solem Christianum deum aestimant, quod innotuerit ad orientis partem facere nos precationem, uel die solis laetitia curare. 2. Quid uos minus facitis? Non plerique affectatione adorandi aliquando etiam caelestia ad solis initium labra uibratis? 3. Vos certe estis, qui etiam in laterculum septem dierum solem recepistis, et ex diebus ipsorum praelegistis, quo die lauacrum subtrahatis aut in uesperam differatis, aut otium et prandium curetis. 4. Quod quidem facitis exorbitantes et ipsi a uestris ad alienas religiones: Iudaei enim festi sabbata et cena pura et Iudaici ritus lucernarum et ieiunia cum

13, 3. ante ex diebus crucem posuit Brjs

de l'olive, n'est-ce pas ? ou de celui de la pêche, ou du grain de poivre, amolli sous la terre, que l'arbre croît pour adopter la ramure, le feuillage et la forme de son espèce. 11. Si on transplante cet arbre, ou si on tire parti de ses rameaux pour produire une nouvelle pousse, à quoi attribuera-t-on ce qui sort de la bouture ? N'est-ce pas à cette graine, ou à l'un de ces noyaux ? Car si l'on fait dépendre le troisième degré du deuxième, et de même le deuxième du premier, ainsi le troisième sera ramené au premier par l'intermédiaire du deuxième. 12. Mais nous n'avons pas à argumenter plus longtemps sur ce point, puisque par une prescription naturelle, toute espèce sans exception doit sa classification à son origine, et dans la mesure où l'espèce est recensée selon son origine, l'origine se retrouve dans l'espèce. 13. Si donc dans l'espèce des dieux, vous adorez la croix qui est son origine, tel sera le noyau, le grain initial, à partir desquels se propagent vos forêts de statues.

14. Et maintenant, des preuves manifestes ! Vous révérez les Victoires comme des divinités, et d'autant plus vénérables qu'elles vous sont plus profitables. Pour qu'il n'y ait rien de mieux à élever qu'une croix en les consacrant, vos trophées mêmes auront en quelque sorte des croix pour entrailles. Ainsi, dans les Victoires, ce sont aussi des croix qu'honore la religion des camps. 15. Elle adore les enseignes, elle jure par les enseignes, elle préfère les enseignes à Jupiter lui-même. Et cette accumulation d'ornements, toute cette parure d'or servent de colliers à des croix. 16. De même, sur les bannières et les drapeaux, que l'armée garde avec un respect non moins religieux, tous ces voiles sont le vêtement de croix. Vous auriez honte, je pense, d'adorer des croix sans ornements et nues !

13. 1. D'autres ont une opinion plus humaine, il est vrai : ils pensent que le soleil est le dieu chrétien, parce qu'on a su que nous nous tournons vers l'orient pour dire notre prière, et qu'au jour du soleil nous sommes dans la joie. 2. Et vous, que faites-vous de moins ? Beaucoup d'entre vous, affectant parfois d'adorer aussi des objets célestes, ne remuent-ils pas les lèvres, tournés vers le soleil levant ? 3. En tout cas, c'est bien vous qui avez aussi admis le soleil dans la liste des sept jours, et avez choisi auparavant, parmi vos jours, celui où vous supprimez ou reculez jusqu'au soir votre bain, et où vous cultivez l'oisiveté et la bonne chère. 4. Ce faisant, vous vous écarterez vous aussi de vos croyances pour des coutumes étrangères : c'est aux fêtes juives en effet qu'appartiennent le sabbat, le banquet, et aux rites juifs l'allumage des lampes, les jeûnes avec les

azymis et orationes litorales, quae utique aliena sunt a diis uestris. 5. Quare, ut ab excessu reuertar, qui solem et diem eius nobis exprobratis, agnoscite uicinitatem : non longe a Saturno et sabbatis uestris sumus !

14, 1. Noua iam de deo nostro fama suggestit, et adco nuper quidam perditissimus in ista ciuitate, etiam suae religionis desertor, solo detrimento cutis Iudaeus, utique magis post bestiarum morsus, ut ad quas se locando quotidie toto iam corpore decutitur et circumeiditur, picturam in nos proposita sub ista proscriptione : « Onocoetes ». Is erat auribus cantherinis, in toga, cum libro, altero pede ungulato. 2. Et credidit uulgus Iudaeo. Quod enim aliud genus seminarium est infamiae nostrae ? Inde in tota ciuitate Onocoetes praedicatur. 3. Sed et hoc tametsi hesternum et auctoritate temporis destitutum et qualitate auctoris infirmum libenter excipiam studio retorquendi. Videamus igitur, an hic quoque nobiscum deprehendimini. 4. Neque enim interest qua forma, dum deformia simulacra curemus. Sunt penes uos et canino capite, et leonino, et de boue et de ariete et hirco cornuti dii, caprigenae uel anguini, et alites planta, fronte et tergo. Quid itaque nostrum unicum denotatis ? Plures Onocoetae penes uos deprehenduntur !

15, 1. Si in deis aequalitate concurrimus, sequitur ut sacrificii uel sacri quoque inter nos diuersitas nulla sit, ut ex alia specie comparationi satisfiat. 2. Nos infanticidio litamus siue initiamus. Vos, si de memoria abierunt quae caede hominis quaeque infanticidiis transegisse reuincimini, recognoscetis suo ordine : nunc enim differimus pleraque, ne eadem uideamur ubique retrahere. 3. Interim, ut dixi, ex alia parte non deest adaequatio. Nam etsi non taliter, tamen non aliter uos quoque infanticidae, qui infantes editos enecantes legibus quidem

14, 2. uulgus illi Klussmann uulgus uili Brfs in apparatu, lacuna A, alii alia

15, 3. non taliter : Reifferscheid nos aliter Brfs post Rigaltium non aliter A

pains azymes, les prières sur le rivage, coutumes absolument étrangères à vos dieux. 5. Aussi, pour revenir de ma digression, vous qui nous reprochez le soleil et son jour, reconnaissez votre proximité : nous ne sommes pas loin de Saturne et de vos sabbats !

14, 1. Mais voici qu'un nouveau bruit s'est mis à courir au sujet de notre dieu : justement l'autre jour, dans cette ville, un parfait scélérat, renégat même de sa propre religion, Juif par le seul dommage causé à sa peau, et plus encore depuis qu'il subit les morsures des bêtes — car, en s'engageant tous les jours contre elles, c'est maintenant sur tout le corps qu'il se fait écorcher et circoncire —, a exposé en public une peinture dirigée contre nous, surmontée de cette inscription : « Onocoetes ». Cet Onocoetes était pourvu d'oreilles d'âne, d'une toge, d'un livre et d'un pied en forme de sabot. 2. Et le peuple a cru le Juif. Y a-t-il en effet une autre race pour semer ainsi la diffamation contre nous ? Depuis, dans toute la ville, il n'est question que de l'« Onocoetes ». 3. Bien que cette représentation date d'hier, qu'elle soit dépourvue de l'autorité que confère le temps, et sans valeur de par la qualité de son auteur, je l'accueillerai de bon gré dans le dessein de vous la retourner. Voyons donc si vous vous laissez surprendre sur ce point aussi en notre compagnie. 4. Car la forme n'importe pas, pourvu que nous adorions des effigies à la forme altérée. Il y a chez vous des dieux à tête de chien et de lion, avec des cornes de bœuf, de bélier ou de bouc, de la race des chèvres ou des serpents, porteurs d'ailes au pied, au front et au dos. Pourquoi donc dénoncez-vous notre exemplaire unique ? On découvre des « Onocoetes » en plus grand nombre chez vous !

15, 1. Si nous sommes à égalité en ce qui concerne les dieux, il s'ensuit qu'il n'y a pas non plus de différence entre nos sacrifices ou nos rites, si bien que la comparaison sera justifiée d'un autre point de vue aussi. 2. Chez nous, sacrifices et initiations commencent par un infanticide. Pour vous, s'il vous est sorti de mémoire en quelles circonstances vous êtes convaincus de meurtre et d'infanticide, vous le reconnaîtrez en temps et lieu. Pour le moment, en effet, nous remettons bien des remarques à plus tard, pour ne pas avoir l'air de répéter partout les mêmes choses. 3. En attendant, comme je l'ai dit, d'un autre point de vue la comparaison ne manque pas d'être adéquate. En effet, même si ce n'est pas au même degré, vous êtes cependant infanticides tout comme nous, vous qui tuez vos enfants nouveau-nés. Il est vrai que les lois vous l'in-

prohihemini, sed nullae magis <lege>s tam impune, tam secure sub omnium conscientia unius ac<ditui> tabellis eluduntur. 4. Sed nec eo distat, si uos non ritu sacri neque <ferro nec>atis. Atquin hoc asperius, quod frigore et fame aut hes<tiis, si exp>onitis aut longiore in aquis morte, si mergitis. 5. At et si quo <defectu> dissimilius penes uos fit, eo adicite, quod uestra pignora ex<tinguiti>s, et supplebitur, immo superaceruabitur in uobis quicquid <aliqu>a ratione defecerit.

6. Sed de ea impietatis hostia dicimur <gustare>. Dum ita quoque in uobis recognoscitur, ubi opportunius positum est, non multo secernimur a uestra uoracitate. 7. Si illa impudica est, nostra uero crudelis, coniungimur, si forte, natura, qua semper saeuitia cum impudicitia concordat. 8. Quamquam quid minus, immo quid non amplius facitis? Parum scilicet humanis uisceribus inhiatis, quia niuos et puberes deuoratis? Parum humanum sanguinem lambitis, quoniam futurum sanguinem elicitis? Parum infante uescimini, quia infantem totum praecocum perhauritis?

16, 1. Ventum est ad horam lucernarum et caninum ministerium et ingenia tenebrarum. Quo in loco metuo ne cedam: quid enim tale in uobis detinebo? 2. Verum iam laudate cons<i>lium incesti uerecundi, quod adulteram noctem commenti sumus, ne aut lucem aut ueram noctem contaminaremus; quod etiam lumi<ni>bus terrenis parcendum existimauimus; quod nostram quoque con<sci>entiam ludimus: quodcumque enim facimus, si uolumus, suspicam<ur>. 3. Ceterum incesta uestra pro sua libertate et luce omni et nocte <omni> et tota caeli conscientia fruuntur, quodque felicius prou<eniat>, cum palam misceatis incesta toto conscio caelo, soli ipsi igno<ratis>; nos uero etiam in tenebris scelera nostra recognoscere possum<us>.

15, 5. si quo <defectu>: *suppleui* si quo <.....> *Brfs, lacuna A, alii alia* <aliqu>a: *Brfs in apparatu, lacuna A, alii alia*

15, 6. <gustare>: *suppleui* <uesci> *Brfs, lacuna A, alii alia*

terdisent, mais il n'est point de lois qui soient tournées plus impunément, plus sûrement, avec la complicité de tous et grâce aux registres d'un seul sacristain. 4. Du reste, que votre meurtre ne soit pas rituel, ni accompli par le fer, ne constitue pas même une différence. Au contraire, l'acte n'en est que plus cruel, à cause du froid, de la faim ou des bêtes, si vous les exposez, ou à cause de la mort plus lente dans les eaux, si vous les noyez. 5. D'ailleurs, même si le crime est chez vous différent parce qu'il lui manque quelque chose, ajoutez encore que vous faites périr vos propres enfants, et ainsi sera complété, même avec surabondance, tout ce qui pouvait manquer chez vous en quelque manière.

6. Mais on prétend que nous mangeons de cette victime d'impiété. Il est démontré en un endroit plus favorable qu'il en va de même chez vous. En attendant, nous ne sommes pas très loin de votre voracité. 7. Si la vôtre est impudique, la nôtre en revanche cruelle, nous sommes unis, le cas échéant, par la nature, qui toujours accorde la cruauté avec l'impudicité. 8. Cependant, en quoi êtes-vous inférieurs à nous, ou plutôt, en quoi ne nous dépassez-vous pas ? Croyez-vous ne guère convoiter les entrailles humaines parce que vous dévorez les hommes vifs et adultes ? ne guère lécher le sang humain parce que vous sucez ce qui deviendra du sang ? ne guère vous repaître d'un enfant parce que vous avez tout entier un enfant avant sa formation ?

16, 1. Nous voici arrivés à l'heure des candélabres, à l'office des chiens, et à l'artifice des ténèbres. Sur ce point, je crains de devoir céder : que vais-je en effet dénoncer de pareil chez vous ? 2. Mais applaudissez dès maintenant à la discrétion calculée qui préside à notre inceste : nous avons inventé une nuit artificielle, pour ne point souiller la lumière ou la vraie nuit ; nous avons pensé qu'il fallait avoir des égards même pour les luminaires terrestres ; et nous dupons aussi notre propre conscience : tout ce que nous commettons, en effet, nous nous en doutons bien, si nous le voulons. 3. En revanche, vos incestes, dans leur liberté, s'étalent de jour, de nuit, et au su de tout l'univers. Et tandis que vous commettez vos incestes publiquement au regard de l'univers entier — grand bien vous fasse —, vous êtes seuls à les ignorer. Nous, même dans les ténèbres, nous sommes en mesure de reconnaître nos crimes.

4. Sans doute, au témoignage de Ctésias, les Perses, le sachant et sans en avoir horreur, s'unissent librement à leurs mères. Il est notoire aussi que les Macédoniens commettent habituellement ce qu'ils ont approuvé un jour : voyant pour la première fois Œdipe entrer sur leur

4. Plane Persae, Ctesias edit, tam scientes quam non horrentes cum <ma>tribus libere faciunt. Sed et Macedones id, quod probauerunt, <palam> est facitare, siquidem, cum primum scaenam eorum Oedip<us> intrauit trucidatus oculos, risu ac derisu exceperunt. 5. Tra<goedus> consternatus retracta persona, « numquid », ait, « domini, disp<licui> uobis ? » Responderunt Macedones : « immo, tu quidem pulchre, at scriptor uanissimus si finxit, aut Oedipus dementissimus si ita fecit » : atque exinde alter ad alterum : « ἤλαυνε », dicebat, « εἰς τὴν ματέρα ». 6. Sed una uel alia gens quantula macula totius orbis ? Nos enim omne infecimus solum, omnem polluimus oceanum. Date igitur aliquam nationem uacantem ab eis, quae omne hominum genus ad incestum trahunt. 7. Si qua gens concubitu ipso et aetatis ac sexus necessitate, ne dixerim libidine et luxuria, caret, ea erit quae carebit incesto ; 8. si qua ab humana condicione priuata quadam natura remota est, ut neque ignorantiae neque errori neque casui opposita <si>t, ea erit quae sola Christianis respondere constantius possit.

9. Respicite igitur luxuriam inter errores et uentos fluctuantem, si desunt populi, quos ad hoc sceleris incursent lata uada et aspera erroris. 10. <Inp>rimis cum infantes uestros alienae misericordiae exponitis aut in adoptio<nem> melioribus parentibus, obliuiscimini, quanta materia incesti submi<nistra>tur, quanta occasio casibus aperitur ? 11. Plane ex aliqua disciplina <seueri>ores aut certe respectu eiusmodi euentuum a libidine temperatis, <quo>cumque loco, domi aut peregre, ut non dispersio seminum et saltus ubique luxuriae nescientibus filios edat, quos aut ipsi postmodum parentes aut alii <filii> incursent, quando etiam aetatum moderatio libidine exclusa sit. 12. Quotcumque adulteria, quotcumque stupra, quotcumque publicatae libidinis per<uersa> statiuo uel ambulatorio titulo, tot sanguinis mixtiones, <tot> compagines generis, tot inde traduces ad incestum. 13. Vnde adeo mimis et comoedis argumentorum uenae fluunt ; unde ista quoque talis ante tragoedia erupit, Fusciano praefecto urbi iudicata.

16, 12. per<uersa> : *suppleui* por<...>st<...> *Brfs*, lacuna A [*r incertum*], alii alia

théâtre les yeux crevés, ils l'accueillirent avec des rires et des moqueries. 5. L'acteur consterné retira son masque et dit : « Mes seigneurs, vous ai-je déplu ? » Les Macédoniens répliquèrent : « Au contraire, tu as bien joué. Mais l'auteur, s'il a inventé cela, est le plus grand des imposteurs, ou Œdipe le plus grand des insensés, s'il a agi ainsi. » Et ils se disaient ensuite l'un à l'autre : « Il s'en est pris à sa mère ! » 6. Mais, direz-vous, un peuple ou deux, quelle petite tache sur toute la terre ? Car nous, nous avons empoisonné toute la terre, souillé tout l'océan. — Désignez donc une nation libre des forces qui entraînent toute la race humaine à l'inceste. 7. S'il est quelque peuple exempt de la cohabitation elle-même, des nécessités de l'âge et du sexe, pour ne pas dire de la débauche et de la luxure, voilà celui qui sera exempt d'inceste ; 8. s'il en est un que quelque particularité de la nature tient à l'écart de l'humaine condition, de sorte qu'il ne soit exposé ni à l'ignorance, ni à l'erreur, ni au hasard, voilà celui qui seul sera digne de répondre avec quelque fermeté aux chrétiens.

9. Considérez donc votre vie débauchée, ballottée à l'aventure et au gré des vents, et voyez s'il y a beaucoup de peuples qui ne soient précipités dans ce crime par les écueils vastes et redoutables de l'égarement. 10. Avant tout, lorsque vous exposez vos enfants, les confiant à la miséricorde d'autrui, ou pour qu'ils soient adoptés par de meilleurs parents, oubliez-vous combien vous fournissez matière à l'inceste, combien vous ouvrez la porte aux hasards ? 11. Assurément, portés à une certaine sévérité par un reste de discipline, ou du moins en considération d'éventualités de cette espèce, vous vous absteniez de tout débordement, en tout lieu, chez vous et à l'étranger. De cette façon, ni la dispersion de vos semences, ni les écarts que commet partout la débauche ne risquent de vous donner, à votre insu, des enfants auxquels, par la suite, leurs propres parents, ou d'autres de leurs fils, pourraient s'attaquer, puisque le dérèglement ne connaît pas même les limites de l'âge. 12. Pour chaque adultère, chaque commerce illicite, chaque dévoiement d'une débauche qui se prostitue dans les maisons ou dans les rues, ce sont autant de croisements, autant de mélanges de sang, et par là, autant de chemins menant à l'inceste. 13. C'est là précisément la source où mimes et comédiens puisent la matière de leurs spectacles. Ce fut aussi la cause de ce drame qui a éclaté naguère et a abouti devant le tribunal du préfet de la ville Fuscianus.

14. Un jeune garçon de noble naissance, à la faveur d'une inattention de ses surveillants, s'était avancé au-delà de la porte. Entraîné par des passants, il s'échappa de la maison. Le Grec qui avait fait son éducation,

14. Pusio honeste natus fortuita negligentia comitum ultra ianuam progressus iter praetercuntibus tractus domo excidit : qui cum nutrierat Graeculus, uel a limine Graeculo more captauerat [intrans]. 15. Inde mutatus a se aetate Romam in uenalicio refertur. Emit imprudens pater et utitur Graeco ; dehinc, ut usum era, adolescentem dominus in agrum et uincula legat. 16. Illic iamdudum paedagogus et nutrix pocnas dabant. Repraesentatur eis tota causa, referunt inuicem exitus suos, illi, quod alumnus in pueritia perisset ; ille, se quoque a pueritia perisse, ceterum eodem euentu : Romae natum honesta domo ; forsitan et signa quaedam retexucrit. 17. Igitur Dei uoluntate <fit>, ut tanta saeculo macula exprobraretur ; spiritus de die concutit, tempora cum aetate respondent ; aliquid et oculi de liniamentis recordantur, proprietates nonnullae in corpore recensentur. 18. Dominos, immo iam parentes, tantum prolatae inquisitionis dil<igen>tia inpellit ; inuestigatur uenalicarius, infeliciter inuenitur. 19. Reuelato scelere parentes sibi laqueo medentur, bona filio ma<le> superstiti praefectus adseribit, non ad hereditatem, sed ad stipend<ium stu>pri et incesti.

20. Satis erat unum istud exemplum publicae erupti<onis> eiusmodi scelerum delitescentium in uobis. Nihil semel cuenit <in rebus hu>manis : semel plane erui potest. De sacramentis nostrae relig<ionis>, opinor, intentatis, et sunt paria uestris etiam non sacrament<is> !

17, 1. De obstinationibus uero uel praesumptionibus si qua proponitis, ne istae quidem ad communionem comparationis absistunt. 2. Prima obstinatio est, qua secunda a deis religio constituitur Caesarianae maiestatis, quod inreligiosi dicamur in Caesares, neque imagines eorum repropitiando neque genios deierando. 3. Hostes populi nuncupamur. Ita uero sit, cum ex uobis nationibus quotidie Caesares et Parthici et Medici et Germanici fiant. Hoc loco Romana gens uiderit, in quibus indomitae et

16, 14. [intrans] : *deleui post Rigaltium* intrans A, Br/s *(feruae addita)*, alii alia
16, 17. concutit : *scripsi cum A* concutit<ur> Br/s *post Krabingerum*

dès le début l'avait corrompu en l'élevant à la grecque. 15. Plus tard, transformé par l'âge, il est amené à Rome sur un marché d'esclaves. Son père, sans se douter de rien, l'achète et en fait son mignon. Puis, le soupçonnant d'avoir eu des relations avec la maîtresse, le maître envoie le jeune homme aux champs chargé de chaînes. 16. Là, depuis longtemps, le pédagogue et la nourrice subissaient leur châtiment. Toute l'affaire leur revient en mémoire ; ils se racontent mutuellement leurs malheurs ; eux ont laissé disparaître tout jeune l'enfant confié à leur garde ; lui a disparu aussi dans son jeune âge, du reste dans les mêmes circonstances : il était d'une bonne famille romaine ; peut-être mentionna-t-il aussi quelques indices propres à le faire reconnaître. 17. La volonté de Dieu fit que la honte d'une telle souillure retombât sur ce siècle. L'esprit des serviteurs se tourmente sur ce qui s'est passé ce jour, l'époque correspond à l'âge de l'enfant. Leurs yeux reconnaissent aussi quelque peu ses traits, et ils relèvent sur son corps quelques signes distinctifs. 18. Ses maîtres, ou plutôt, désormais, ses parents, sont pressés de mener à bien l'enquête si longtemps ajournée ; on recherche le marchand d'esclaves, malheureusement on le trouve. 19. Devant la révélation de leur crime, les parents cherchent remède dans la corde ; le préfet attribue les biens au fils, survivant pour son malheur, non à titre d'héritage, mais de réparation pour le déshonneur et l'inceste.

20. A lui seul, cet exemple suffisait pour illustrer le scandale public de pareils crimes qui se commettent secrètement parmi vous. Rien n'arrive une seule fois dans les choses humaines : sans doute, il est possible qu'on ne le découvre qu'une seule fois. Vous en avez, je crois, aux rites initiatiques de notre religion, et pourtant ils sont semblables à ce qui chez vous n'est même pas rite initiatique.

17. 1. Si vous mettez en avant notre fanatisme ou nos préjugés, même ces griefs-là ne manqueront pas de prêter à comparaison entre nous. 2. La première accusation de fanatisme, première dans la mesure où le culte consacré à la majesté de César suit immédiatement celui des dieux, réside en ceci que nous passons pour impies à l'égard des Césars, parce que nous refusons d'adresser un sacrifice propitiatoire à leurs images et de jurer par leurs génies. 3. Nous sommes appelés ennemis du peuple. Soit ; mais c'est de vous, nations païennes, que les Césars tirent tous les jours leurs surnoms de Parthicus, Medicus ou Germanicus. Qu'ici le peuple romain reconnaisse où se trouvent les nations insoumises et étrangères ! 4. « Oui », dites-vous, « mais vous êtes des nôtres et vous

extraneae nationes. 4. « Vos tamen de nostris aduersus nostros conspiratis ! » Agnoscimus sane Romanam in Caesares fidem : nulla umquam coniuratio erupit, nullus in senatu uel in palatiis ipsis sanguis Caesaris notam fixit, nulla in prouinciis <a>ffectata maiestas ! Adhuc Syriae cadauerum odoribus spirant, <adh>uc Galliae Rhodano suo non lauant !

5. Sed omitto uesaniae crimi<ua>, quia nec ista Romanum nomen admittunt : uanitatis sacrilegia <conu>eniam et ipsius uernaculae gentis irreuerentiam recognoscam <et> festiuos libellos, quos statuae sciunt, et illa oblique nonnumquam <dicta> a concilio atque maledicta quae circi sonant : si non armis, <salim> lingua semper rebelles estis. 6. Sed aliud, opinor, est non iurare <per gen>ium Caesaris : dubitatur enim de periuris iure, cum ne per deos <quidem> uestros ex fide deieretis. 7. Sed non dicimus deum imperatorem : super <eiusmodi e>nim, quod uulgo aiunt, sannam facimus. 8. Immo qui deum Cae<sarem> dicitis, et deridetis dicendo quod non est, et maledicitis, quia <non uul>t esse quod dicitis : inauult enim uiuere quam deus fieri !

18, 1. Reliquum obstinationis in illo capitulo collocatis, quod neque gladios neque cruces neque bestias uestras, non ignem, non tormenta obduritatem ac contemptum mortis animo recusemus. 2. Atenim haec omnia apud priores maioresque uestros non contemni modo, sed etiam magna laude pensari a uirtute didicerunt. Gladius quot et quantos uiros uoluntarios ! Piget proseguere. 3. Crucis uero nouitatem numerosae, abstrusae, Regulus uester libenter dedicauit ; regina Aegypti bestiis suis usa est ; ignes post Carthaginensem feminam Asdrubale marito in extremis patriae constantiorem docuerat inuadere ipsa Dido. 4. Sed et tormenta mulier Attica fatigauit tyranno negans, postre<mo>, ne cederet corpus et sexus, linguam suam pastam expuit, totum e<ra>dicatae confessionis ministerium. 5. Sed uestris ista ad gloriam, nostris ad

conspirez contre les nôtres. » Assurément, nous connaissons la loyauté romaine envers les Césars : jamais aucune conjuration n'a éclaté, aucun sang impérial n'a imprimé sa marque au sénat ou dans le palais même, dans les provinces personne n'a aspiré au pouvoir souverain ! Mais la Syrie exhale encore l'odeur des cadavres, la Gaule renonce encore à se baigner dans son Rhône.

5. Quant au chef de folie, je le laisse de côté, car il n'est pas reconnu par les Romains. Je citerai maintenant à comparaître les manifestations de frivolité sacrilège. Je passerai en revue l'irrespect du peuple de Rome lui-même, les inscriptions moqueuses que connaissent les statues, les quolibets qui courent parfois dans les assemblées populaires, et les injures qui résonnent dans les cirques : sinon par les armes, du moins par la langue vous êtes de perpétuels rebelles. 6. Mais un autre chef d'accusation, je crois, est le refus de jurer par le génie de César. En effet, on se méfie à bon droit des parjures, puisque même par vos dieux vous ne jurez pas de bonne foi. 7. De plus, nous n'accordons pas le nom de dieu à l'empereur. A une telle prétention en effet, comme on dit vulgairement, nous faisons la nique. 8. Au contraire, vous qui appelez César dieu, vous vous moquez en disant ce qu'il n'est pas, et vous prononcez une parole de mauvais augure, parce qu'il ne veut pas être ce que vous dites : il aime mieux en effet être vivant que devenir dieu.

18, 1. Le reste de notre fanatisme se résume, selon vous, sous le chef d'accusation suivant : par endurcissement et par mépris de la mort, nous ne reculons pas, dans notre orgueil, devant vos glaives, vos croix ou vos bêtes, ni devant le feu ou les tortures. 2. Or tous ces supplices, chez les anciens, chez vos ancêtres, n'étaient pas seulement bravés, mais encore payés des plus grands éloges à l'égard du courage. Combien de personnages importants ont volontairement péri par le glaive ! Il serait lassant de les énumérer. 3. Quant à la croix, votre Régulus en a inauguré de plein gré un type nouveau, multiplié et dissimulé ; la reine d'Egypte a utilisé ses propres bêtes ; et puis une femme carthaginoise, plus ferme que son mari Hasdrubal dans les périls extrêmes de sa patrie, apprit de Didon elle-même comment se jeter dans les flammes. 4. Une femme d'Attique lassa les supplices en opposant son refus au tyran, et finalement, par crainte d'une faiblesse de son corps et de son sexe, elle coupa sa langue avec les dents et la cracha, extirpant ainsi tout entier l'instrument des aveux. 5. Mais vous faites de tout cela un titre de gloire pour les vôtres, une marque d'entêtement pour les nôtres. Abattez donc la

d<uri>tiam deputatis. Destruite nunc gloriam maiorum, quo nos quoque de<stru>atis! Contenti estote detrahere etiam laudi parentum ad praec<sens>, ne nobis locum detis!

6. De his forsitan et temporum qualitas robus<tio>ris antiquitatis exegerit ingenia duriora; at nunc tranquillitate pacis et ingenia mitiora et mentes hominum etiam in extraneos piaae. 7. «Ergo», inquit, «ueteribus uos comparate; nobis necesse est in uobis odi<o> pro<sequi>, quod a nobis non probatur, quia nec inuenitur in nobi<s>». 8. <Res>pondete igitur ad singulas species. Non eadem in uobis exempla agnosco? Si contemptu scilicet mortis gladius de maioribus fabulas fecit, utique non uitae amore gladio uos ad lanistas auctora<tis> nec metu< mortis> nomen militiae datis. 9. Si feminae alicui de bestiis famosa mors est, medio quotidie pacis sponte libera ad bestias itis. 10. Si crucem, confingendi corporis machinam, nullus adhuc ex uobis Regulus pepigit, attamen iam ignis contemptus euasit, ex quo se quidam proxime uestiendum incendiarii tunica ad certum usquequaque locum auctorauit. 11. Si flagris mulier insultauit, hoc quoque, qui proxime inter uenatorios ordine transecurso remensus est, ut taceam de Laconica gloria.

19, 1. Hucusque, opinor, horrenda obstinationum Christianarum. Quae si nobiscum communicamus, superest <de>ridenda persuasionum conferamus. 2. Quamquam de persuasionibus omnis <ob>stinatio nostra praestruitur: mortuorum enim praesumimus resur<re>ctionem. Spes resurrectionis fastidium est mortis. 3. Ridete igitur, <q>uantum libet, stupidissimas mentes, quae moriuntur ut uiuant; sed quo <fac>ilius

18, 6: § 6 a § 5 separauit

18, 7: § 7 a § 6 separauit Brfs
Oehlerum ē A

Ergo: scripsi post Rigaltium Est<o> Brfs post

gloire de vos ancêtres, pour nous abattre nous aussi ! Soyez heureux de soustraire momentanément quelque chose, fût-ce à la gloire de vos pères, pour nous priver d'un point d'appui !

6. Mais peut-être est-ce l'esprit du temps qui exigeait d'eux des caractères plus durs, conformes à cette antiquité plus robuste. Tandis qu'aujourd'hui la tranquillité et la paix font les caractères plus doux, et les esprits respectueux même de la personne d'autrui. 7. « Donc », dites-vous, « libre à vous de vous comparer aux anciens ; quant à nous, nous devons poursuivre chez vous de notre haine ce que nous n'approuvons pas, parce qu'on ne le trouve pas chez nous. » 8. Répondez-moi donc sur chaque point : ne vois-je pas les mêmes exemples parmi vous ? Si en effet l'épée, grâce au mépris de la mort, a valu à vos ancêtres des réputations légendaires, ce n'est évidemment pas par amour de la vie que vous vous engagez chez les lanistes, l'épée à la main, ni par peur de la mort que vous vous enrôlez dans l'armée. 9. Si la mort d'une certaine femme par les bêtes est fameuse, chaque jour, en pleine paix, vous allez sans y être contraints au-devant des bêtes. 10. Si jusqu'ici aucun Régulus n'est sorti de vos rangs pour dresser sa croix, instrument sur lequel son corps serait cloué, cependant le mépris du feu a déjà trouvé son champion, depuis le jour tout récent où un homme s'est engagé à parcourir jusqu'au bout une distance déterminée, revêtu d'une tunique de feu. 11. Si une femme a bravé les coups, le même exploit a été accompli par celui qui naguère, après être passé entre les rangs des chasseurs de cirque, revint en sens inverse, sans parler de l'endurance qui fait la gloire des Spartiates.

19, 1. Nous sommes au bout, je crois, des effrayantes manifestations de l'entêtement chrétien. Puisque nous les partageons avec vous, il nous reste à comparer les aspects ridicules de nos convictions. 2. Il est vrai que tout notre entêtement est fondé sur nos convictions : en effet, nous escomptons la résurrection des morts. Espérer la résurrection, c'est dédaigner la mort. 3. Riez donc tant qu'il vous plaira de ces grands sots qui meurent pour vivre ; mais pour rire plus facilement, pour vous moquer avec moins de contrainte, prenez une éponge ou tirez la langue pour effacer les écrits que publient de temps à autre les vôtres, affirmant pareillement que les âmes retourneront dans des corps. 4. Mais combien plus acceptable est notre croyance qui soutient qu'elles retourneront dans les mêmes corps ; et combien plus vaine l'opinion que vous vous

rideatis et resolutius decachinnetis, arrepta sponsia uel inser<ta l>ingua delete litteras interim uestras, quae similiter asseuerant animas in corpora redituras. 4. Attamen quanto acceptabilior nostra praesumptio est, quae in eadem corpora redituras defendit; uobis autem quanto uanius traditum est, hominis spiritum in cane uel mulo aut pauo moraturum!

5. Item iudicium annuntiamus a Deo pro cuiusque meritis post interitum destinatum; id uos Minoi et Radamantho adscribitis, iustiore om<nin>o Aristide recusato. 6. Eo iudicio iniquos aeterno igni, pios et inson<tes amoeno> in loco dicimus perpetuitatem transacturos: apud uos quoque Pyriphlegethontis et Elysii non alias condicio disponitur. 7. Nec mythici ac poetici soli talia canunt, sed et philosophi de animarum reciprocatione et iudicii distributione confirmant.

20, 1. Quonam igitur usque, iniquissimae nationes, non agnoscitis, immo insuper execramini uestros, si nihil inter nos diuersitas habet, si unum et eidem sumus? 2. Quia non odistis quod estis, date dexteras potius, compingite oscula, miscete complexus, cruenti cum cruentis, incesti cum incestis, coniurati cum coniuratis, obstinati et uani cum aequalibus. 3. Pariter deorum numina laesimus, pariter indignationem eorum prouocamus. 4. Habetis et uos tertium genus, etsi non de tertio ritu, attamen de tertio sexu: illu<d> aptius de uiro et femina uiris et feminis iunctum. 5. Aut numquid ipso uos elegio offendimus? Solet aequalitas aemulationis materiam suministrare: sic figulus figulo, faber fabro inuidet!

6. Immo, iam desine, sim<u>lata confessio! Redigit conscientia neritatem et ad constantiam ueritat<is>. 7. Nam omnia ista in uobis solis erunt et a nobis solis reuincuntur, de quibus <de>lata sunt, agnitione scilicet diuersae partis, unde scientia instruit<ur> et consilium inspiratur et iudicium gubernatur. 8. Vestra denique sent<entia>, ne causam quis iudicet nisi duobus auditis, quod in nobis solis neglig<itis>. 9. Naturae

19, 3. inser<ta l>ingua: conieci inter<sa l>ingua Brfs post Wissowam, lacuna A, alii alia

20, 5. suministrare: scripsi cum A sub- Brfs post Rigaltium

transmettez, selon laquelle l'esprit d'un homme séjournera dans un chien, un mulet ou un paon.

5. De même, nous annonçons le jugement décrété par Dieu après la mort, selon les mérites de chacun ; vous attribuez ce jugement à Minos et à Radamanthe, après avoir écarté Aristide, plus juste qu'eux en tous points. 6. A la suite de ce jugement, nous affirmons que les méchants passeront l'éternité dans un feu perpétuel, et les hommes pieux et innocents dans un lieu de délices : chez vous aussi, l'attribution au Pyriphlégéthon et à l'Elysée est ordonnée de façon semblable. 7. Et les mythographes ou les poètes ne sont pas seuls à chanter cela, mais les philosophes aussi garantissent la transmigration des âmes et le partage du jugement dernier.

20, 1. Jusques à quand donc, nations très injustes, allez-vous refuser de reconnaître, bien plus, jusques à quand allez-vous maudire de surcroît vos semblables, s'il n'y a aucune différence entre nous, si nous sommes un et égaux ? 2. Puisque vous ne haïssez pas ce que vous êtes, tendez-nous plutôt la main, unissez vos baisers aux nôtres, mêlez vos étreintes aux nôtres, — sanguinaires avec les sanguinaires, incestueux avec les incestueux, conjurés avec les conjurés, entêtés et insensés avec vos semblables. 3. Pareillement nous avons offensé les puissances divines, pareillement nous provoquons leur indignation. 4. Vous avez vous aussi une troisième race : elle consiste, sinon en un troisième culte, du moins en un troisième sexe : étant un composé d'homme et de femme, il s'unit plus facilement aux hommes comme aux femmes. 5. Ou bien serait-ce que nous vous offensois par notre communauté elle-même ? L'égalité donne toujours prétexte à la jalousie : ainsi le potier envie le potier, le charpentier envie le charpentier.

6. Mais maintenant cesse, confession simulée ! La conscience rétablit la vérité et nous ramène à la fermeté de la vérité. 7. Car tous ces crimes, chez vous seuls on peut les trouver, et par nous seuls, à qui on les attribue, ils sont dénoncés, en pleine connaissance de la partie adverse, seul moyen de documenter l'enquête, d'inspirer la décision, de diriger la sentence. 8. Car enfin, elle est de vous cette maxime : « que personne ne juge une affaire sans avoir entendu les deux parties », ce que vous négligez de faire seulement à notre endroit. 9. Vous sacrifiez à un vice naturel en dénonçant chez autrui les fautes que vous ne pouvez nier avoir commises, ou si vous avez quelque souvenir de vos crimes, en les jetant à la face d'autrui. 10. Vous ne pouvez qu'en rester à cette attitude-là : pour les

uitio satisfacitis, ut quae in uobis non refutetis, in aliis <coargua>tis aut quorum reatum in uobis memineritis, ea in alios iactetis. 10. Qui <in eo> opere occupati eritis : in extraneos casti, in uosmetipsos incesti, exertiores foris, subiecti domi.

11. Haec est iniquitas, ut gnari ab ign<ari>s, absoluti a reis iudicemur. [Auferte stipulam de oculo uestro] Auf<erte trabem> de oculo uestro, ut stipulam de alieno extrahatis. 12. Emendate uosmetipsos prius, ut Christianos puniatis ! Nisi quod, si emendaueritis, non punietis, immo eritis Christiani ; immo si fueritis Christiani, eritis emendati. 13. Discite quid in nobis accusetis, et non accusabitis ; recognoscite quid in uobis non accusetis, et accusabitis ! 14. Patet iam hinc uobis, quantum aperire potuerimus e pauculis istis libellulis, erroris inspectio et ueritatis recognitio. 15. Damnae ueritatem, sed inspectam si potestis, et probate errorem, sed repertum si putatis ! 16. Quodsi praescribitur uobis errorem <a>mare et odisse ueritatem, cur, quod amatis et odistis, non noueritis ?

20, 9. <coargua>tis : *suppleui* <.....>tis *Brfs*, lacuna *A*, alii alia

20, 10. qui <in eo> opere : *suppleui* Qui <.....> opera *Brfs*, lacuna *A* <diuerso> *Goth*

20, 11. [Auferte stipulam de oculo uestro] Auf<erte trabem> de oculo uestro : *scripsi* Auferte stipulam de oculo uestro, [auf<.....> de oculo uestro.] *Brfs*

autres vous prétendez à la chasteté, pour vous-mêmes vous admettez l'impureté ; vous étalez votre vertu au-dehors, vous succombez au vice au-dedans.

11. Voici l'injustice : connaissant la vérité, nous sommes jugés par ceux qui l'ignorent, absous, nous sommes jugés par des inculpés. Otez la poutre de votre œil, pour pouvoir extraire la paille de l'œil d'autrui ! 12. Corrigez-vous d'abord vous-mêmes, pour pouvoir châtier les chrétiens ! Seulement, quand vous vous serez corrigés, vous ne les punirez pas, mais vous-mêmes serez chrétiens ; ou plutôt, quand vous serez chrétiens, vous serez corrigés. 13. Sachez ce que vous accusez en nous, et vous ne l'accuserez plus ; reconnaissez ce que vous n'accusez pas en vous, et vous l'accuserez ! 14. Désormais la possibilité vous est ouverte, dans la mesure où nous avons pu vous l'offrir par ces quelques modestes notes, de discerner votre erreur et de reconnaître la vérité. 15. Condamnez la vérité, mais après l'avoir examinée, si alors vous le pouvez encore, et approuvez l'erreur, mais après l'avoir découverte, si alors vous êtes encore de cet avis. 16. Que s'il vous est prescrit d'aimer l'erreur et de haïr la vérité, pourquoi ne connaissiez-vous pas l'objet de votre amour et celui de votre haine ?

COMMENTAIRE ¹

CHAPITRE PREMIER

A. Remarques générales

1. *Place et intention du chapitre.* Avant d'examiner la forme, puis le contenu des accusations portées par les païens contre les chrétiens, et de réfuter ces accusations par le moyen d'une rétorsion systématique, Tert. met en cause l'attitude des païens eux-mêmes à l'égard des chrétiens. En dévoilant leur volonté obstinée d'ignorer l'essence véritable du christianisme pour ne pas être obligés d'y adhérer, il fait appel implicitement à un changement d'attitude de leur part, à une conversion. Cet aspect protreptique n'est guère sensible que dans ce premier chapitre et, davantage, à la fin du chap. 20 du livre 1. Cf. encore 1, 4, 11 *mirari quam assequi norunt*. Le reste de l'ouvrage, surtout le livre 2, prend bien plutôt l'allure d'un pamphlet.

Il est à remarquer que notre chapitre introduit uniquement le livre 1, mais pas du tout le livre 2, qui attaquera les erreurs internes du polythéisme, et non plus l'attitude des païens à l'égard des chrétiens.

Le thème de ce chapitre est l'*iniquitas odii* fondée sur l'*ignorantia*. Ce motif se retrouve, outre *apol.* 1, dans *test.* 1, 1 et *Scap.* 1, mais nulle part avec autant de force qu'ici (cf. Lortz I 36 sqq.). Il réapparaîtra au dernier chapitre (1, 20, 11 sqq.), ce qui dénote l'intention de donner un cadre au premier livre de *nat.* (cf. aussi 1, 3, 3 ; 1, 4, 3 ; 1, 4, 9).

2. *Sources et lieux communs.* Il ne saurait être question de sources à proprement parler pour ce chapitre. En effet, le thème *odium-ignorantia* se trouve chez plusieurs apologistes juifs ou grecs sans qu'on puisse dire que Tert. a suivi l'un plutôt que l'autre. Il se distingue du reste de tous ses prédécesseurs, comme souvent, en exploitant le motif jusqu'en ses dernières conséquences. Josèphe a déjà été incité par la malveillance et l'ignorance des Grecs à écrire le *Contra Apionem* ². Cf. c. *Ap.* 1, 1, 3 (FGrHist 737 F 1) : τῶν μὲν λοιδορούντων τὴν δυσμένειαν καὶ τὴν ἐκούσιον ἐλέγξει ψευδολογίαν, τῶν δὲ τὴν ἀγνοίαν ἐπαγορεύσασθαι... Mais Josèphe ne met pas en relation la malveillance et l'ignorance.

Chez les Grecs, signalons Athenag. 2, 6 ; s'adressant à Marc-Aurèle et Commode, Athénagore leur dit : si vous écoutez mon plaidoyer, οὐ πρὸς ἀγνοίας ἐξαμαρτήσετε. Mais, plus optimiste que Tert., il ne parle pas de l'*odium*. Théophile (3, 30) se plaint également que les Grecs ignorent les ouvrages

¹ Pour chaque chapitre, le Commentaire est divisé en deux sections. La section A renferme, quand il y a lieu, les remarques générales : 1. place et intention du chapitre ; 2. sources et lieux communs ; 3. passages parallèles dans *apol.* ; 4. passages parallèles chez Min. Fel. La section B est consacrée au commentaire proprement dit.

² Sur les causes de l'antisémitisme antique, cf. J. Leipoldt, RAC I 470 sqq.

traitant de la gloire du vrai Dieu et poursuivent de leur haine aveugle ceux qui craignent ce Dieu. Enfin, *ad Diogn.* 5, 12: *Χριστιανοὶ ἀγροῦνται καὶ καταχθονοῦνται* (H.-I. Marrou dans son commentaire, Coll. Sources chrétiennes 1951, p. 128, rapproche II Cor. 6, 9).

Un autre motif de ce chapitre appartient aux *loci communes* de l'apologétique : c'est celui du nombre croissant des chrétiens. Il réapparaîtra dans *nat.* 1, 7, 18 ; 1, 8, 9 et 1, 16, 6. Lortz I 276¹⁴³ indique d'autres passages de Tert. contenant le même motif. Ajouter *Jud.* 12, 1 ; 14, 12 ; *an.* 49, 3 ; 50, 4 ; cf. Tränkle XXXII¹. Lortz I 276¹⁴² pense que Tert. exagère parfois en parlant du nombre des chrétiens ; cf. B. Aubé, RH 11, 1879, 246 sq. C'est possible en quelques endroits, surtout *Scap.* 2, 10, pour les besoins de la cause. Mais dans notre chapitre, Tert. se contente de reproduire, presque en propres termes, la lettre de Pline à Trajan 10, 96, 9 : *Visa est enim mihi res digna consultatione, maxime propter periclitantium numerum. Multi enim omnis aetatis, omnis ordinis* (cf. *nat.* 1, 1, 2 *omnem dignitatem*), *utriusque sexus etiam uocantur in periculum et uocabuntur. Neque ciuitates tantum, sed uicos etiam atque agros superstitionis istius contagio peruagata est.* Sur les raisons que Pline lui-même pouvait avoir d'exagérer le nombre des chrétiens dans sa province, cf. Harnack, *Mission* II 546. Dans le même ouvrage (II 529 sq.), Harnack donne une liste de textes antérieurs témoignant de l'extension du christianisme, suivis de remarques sur leur valeur historique. Cf. encore Audollent, DHGE I 714 sq. ; Waszink 518 ad *an.* 49, 3 ; Hornus, RHPH 38, 1958, 3 sq. ; Braun, BAGB IV 2, 1965, 192.

Le motif correspondant est à relever également chez les auteurs juifs, par exemple Joseph. *c. Ap.* 2, 39, 282-286. Cf. en outre Friedländer, *Sittengesch.* III 200 sq.

3. *Passages parallèles dans apol.* Tout notre chapitre est repris, en bonne partie textuellement, dans *apol.* 1, 6-13. De menues améliorations de style seront relevées dans le commentaire. Signalons tout de suite que dans le seul *apol.* 1, 10 (cinq lignes) sont condensés trois paragraphes de *nat.* : 1, 1, 6-8 (dix lignes). Cet effort vers une plus grande concision correspond à une tendance stylistique générale d'*apol.* en regard de *nat.*, comme l'a bien montré Becker 221 sq. Mais il faut se garder de schématiser (comme le dit aussi Becker 222 sq.), puisque la dernière phrase de *nat.* 1, 1, 10 a été au contraire élargie considérablement dans *apol.* 1, 13.

Pour une comparaison approfondie et nuancée de plusieurs paragraphes parallèles de *nat.* 1, 1 et d'*apol.* 1, voir Becker 99 sqq. (*nat.* 1, 1, 1-2/*apol.* 1, 6-7) ; 195 sqq. (*nat.* 1, 1, 9-10/*apol.* 1, 11-13).

4. *Passages parallèles chez Min. Fel.* Le motif du nombre croissant des chrétiens apparaît dans le discours de Caccilius, *Oct.* 9, 1, mais seul le verbe *adolescunt* peut être rapproché de l'*adulescentem numerum* de *nat.* 1, 1, 2. Octavius y répond 31, 7. Un passage qui offre plus ample matière à comparaison est *Oct.* 28, 2, surtout la fin, où l'expression *quod non ante fuerit* est plus proche d'*apol.* 1, 12 *nisi plane retro non fuisse* que de *nat.* 1, 1, 10 *nisi tantum pristinatorum*. Voir *Introd.* p. 40 sq.

B. Commentaire

1,1 *dum* remplace le « *cum coincidens* » qu'on a par exemple *paen.* 9, 6 *cum accusat, excusat*; *cum condemnat, absoluit*; cf. *Hier. epist.* 22, 27 *laus, dum uitatur, adpetitur*; Hoppe, *Synt.* 79.

reuincit : *revincere* a souvent chez Tert. le sens de *nonnuincere*, comme dans la langue juridique (Heumann-Seckel 518). Le plus souvent on trouve le passif *reuinci*; cf. Hoppe, *Beitr.* 105 sq.; Waszink 323 ad *an.* 25, 3; *Apul. apol.* 1, 1.

Dans *apol.* 1, 6, Tert. a remplacé *defendit, reuincit* par *excusat, condemnat* : la situation est tranchée plus nettement. *Condemnat*, auquel s'oppose son contraire *excusat* (avec homéotéleute comme dans *nat.*), exprime le jugement prononcé sur l'*iniquitas odii erga nomen Christianorum*. *Defendit* et *reuincit* dans *nat.* ne désignent que l'effet d'un plaidoyer après lequel il faudrait encore prononcer une sentence. Dans *apol.* 1, 4, Tert. oppose encore *reuincit* à *excusare*, mais en le renforçant par *onerat*.

retro (temporel) = *antea*; Tert. est le premier auteur chez qui *retro* soit l'exact synonyme de *antea*; cf. Waszink 302 ad *an.* 23, 6 (avec référ.); C. C., Index. *simul* = *simulac*, se trouve déjà chez Caes. *Gall.* 4, 26, 5 et Cic. *fin.* 3, 21, etc., mais appartient surtout à la poésie et à la prose postclassique depuis Tite-Live. Cf. Hofm.-Szantyr 638.

contigit avec l'inf., cf. 2, 5, 14. Depuis Virgile, cf. Hofm.-Szantyr 348; peut-être déjà Cic. *Arch.* 4 *antecellere contigit* (cf. ThLL IV 719, 19; certains éditeurs remplacent *contigit* par *coepit* à la suite d'Ernesti et Stürenburg. Voir à ce sujet F. Gaffiot dans son édition du *Pro Archia*, Coll. Budé p. 25); chez Tert. : Hoppe, *Synt.* 48.

qui *desinunt* : Klusmann, *Cur. Tert. Part.* 57 sq., propose de lire *qui(a) desinunt*, en se référant à *apol.* 1, 5. La leçon de A est défendue avec raison par Thörnell, *St. T.* II 69; cf. Becker 61⁶. Sur le passage d'un pronom relatif à une conjonction de *nat.* à *apol.* ou de Fuld. à Vulg., voir Thörnell, *St. T.* IV 15 sq. On en a un exemple plus bas : *nat.* 1, 1, 4 *amotis ignorare quod alii gaudeant inuenisse*; *apol.* 1; 8 (Fuld. et Vulg.) remplace *quod* par *cum*.

fueraut au lieu de *erant* est amené par *oderant*.

Remarque sur la structure de la phrase : *qui uobiscum retro ignorabant et uobiscum oderant*, où les deux verbes *ignorabant* et *oderant* sont liés par la répétition de *uobiscum*, s'oppose avec un chiasme à *desinunt odisse qui desinunt ignorare*, où *odisse* et *ignorare* sont reliés par la répétition de *desinunt*. Entre les deux membres du chiasme, il reste *simul eis contigit scire*, nécessaire au passage logique de l'un à l'autre, mais non assimilé à la structure symétrique de la phrase. Dans *apol.* 1, 6, le Fuld. présente le texte suivant : *qui retro oderant, quia ignorabant, simul desinunt ignorare, cessant et odisse*, où l'on voit que le chiasme, obtenu d'ailleurs par une disposition inverse des éléments, n'est plus troublé par rien et est débarrassé également de la répétition un peu lourde de *uobiscum* et *desinunt*. Sur l'adjonction de *quale sit quod oderant* après *ignorabant* dans Vulg., cf. Becker 103 sq. (pour l'authenticité) et Frassinetti, *Nuovi Studi* 64 (« *addizione redazionale* »).

- 1,2 **adeo** sert souvent chez Tert. de particule de transition ; cf. Hoppe, Beitr. 114 sq. ; Blokhuis 107 sq. ; C. C., Index ; ajouter *bapt.* 10, 4 ; 13, 1 ; etc.
adolescentem numerum : sur ce motif, voir plus haut p. 116.
insulis : les îles sont aussi mentionnées, dans un contexte semblable, *Iud.* 7, 4. Cf. le rôle des îles dans les prophéties de l'AT (par exemple *Is.* 41, 1 ; 5 ; 42, 4 ; 10 ; 12 ; 49, 1 ; 51, 5 ; 60, 9 ; *Ierem.* 31, 10) ; A. Schwarzenbach, *Die geographische Terminologie im hebräischen des alten Testaments*, Leiden 1954, 79.
dignitatem = ordinem ; cf. *an.* 31, 5 ; *Scap.* 5, 2 ; *uirg. uel.* 8, 2 ; *Plin. epist.* 10, 96, 9 *omnis ordinis* ; *ThLL* V 1, 1138, 38 sqq. ; Waszink 382 ad *an.* 31, 5. On exprime souvent la généralisation par l'énumération : de tout âge, de tout sexe et de toute condition sociale ; cf. *Plin. loc. cit.* ; *Quint. inst.* 4, 1, 13 ; *Min. Fel.* 16, 5 ; *Paul. Mod. Vita Ambr.* 48 ; Waszink 381 sq. (ajouter *orat.* 22, 4) ; J. H. Baxter, *ALMA* 9, 1934, 103 ; H. Silvestre, *ALMA* 32, 1962, 255².
transgredi : passer au parti de quelqu'un. Métaphore militaire. Cf. 1, 4, 4.
detrimeto : abl. de cause, normal avec *doletis* ; cf. *pat.* 8, 8 ; *ThLL* V 1, 1829, 10 sqq. On peut aussi y voir un abl. praedicativus : Bulhart, *praef.* XIX. La conjecture de Reifferscheid : <de> *detrimeto*, et celle de Hartel : *detrimetum*, sont aberrantes.
- 1,3 **non licet... non libet** : paronomase, jeu de mots très fréquent chez Tert. Cf. Hoppe, Synt. 169. Remarquer la symétrie absolue des deux kôla.
curiositas humana : sous l'ironie de la phrase, on discerne le jugement péjoratif dont Tert. ne se départ guère à l'égard de la curiosité humaine, source des aberrations philosophiques et hérétiques. Cf. Waszink 107 sq. ad *an.* 2, 4 ; *praescr.* 8, 1 et la note de Refoulé ad loc. ; Labhardt, *Curiositas*, Notes sur l'histoire d'un mot et d'une notion, *MH* 17, 1960, 206-224, en particulier 216 sqq. ; H. Blumenberg, *Augustins Anteil an der Geschichte des Begriffs der theoretischen Neugierde*, *REAug* 7, 1961, 35-70 (Tertullien : 61-63).
- 1,4 **amatis = mauultis** ; cf. Hoppe, Synt. 45, qui cite en outre *apol.* 1, 8 ; *Scorp.* 6, 2. On peut comparer l'ellipse de *magis*, qu'on a par exemple *test.* 1, 4 ; *pall.* 5, 2 ; cf. Hofm.-Szantyr 593 sq. *Amare* suivi de l'inf. est attesté depuis Horace ; cf. *ThLL* I 1956, 37 sqq.
inuenisse est remplacé dans *apol.* 1, 8 par *cognouisse*, qui s'oppose plus exactement à *ignorare*.
mauultis nescire quia iam odistis, quasi certi non odituros uos si sciatis : chiasme appuyé secondairement par un parallélisme dans la négation de *nescire* et *non odituros*. Même structure dans *nat.* 1, 1, 1 *fiunt et ipsi... fuerant*, avec le parallélisme dans l'idée inchoative de *fiunt* et *incipiunt odisse*.
certi non odituros : sur le présent récomposé *odio*, *odire* et formes dérivées, voir Neue-Wagener ³III 642 sq. ; Stolz-Leumann 322 ; Rönisch, *Itala und Vulgata* 281 sqq. Chez Tert. : Löfstedt, *Sprache* 101 ; cf. *apol.* 3, 5 ; *carn.* 4, 2 ; *Marc.* 4, 16, 1 ; 4, 35, 2 ; *an.* 10, 4 (*odiit*) et Waszink 186. Par contre, dans *nat.* 1, 20, 16, il faut probablement corriger A : *odi(s)tis*. Voir comm. ad loc.

1,5 **meritum odii** Kroymann : *erit odii* A; sur cette correction évidente, voir Löfstedt, Krit. 39 sq. *Meritum* signifie ici « le fait de mériter »; cf. ThLL VIII 818, 73 sq., plutôt que 20 sqq. (notre passage est cité aux deux endroits). Cf. *apol.* 1, 4 si *res meretur odium*. Dans *apol.* 1, 9, le Fuld. a gardé *odii meritum*, que Vulg. remplace par *odii debitum*, probablement pour éviter une répétition avec *de merito* qui suit.

optimum utique : cf. *orat.* 27, 1 *et est optimum utique institutum*. Dans notre passage, le verbe *esse* est sous-entendu, ce qui est très fréquent chez Tert. Cf. Hoppe, Synt. 143 sq.; Löfstedt, Arnob. 33 (avec bibliogr.); Krit. 83 ad *apol.* 39, 7; Sprache 58; Hartel, P. St. II 41^a; Thörnell, St. T. I 37¹; Bulhart, praef. XLIV.

adeo : à plus forte raison, au surplus; fait double emploi avec *amplius*; aussi est-il supprimé dans *apol.* 1, 9.

amplius = *insuper*, en outre; cf. ThLL I 2014, 48 sqq.; Waltzing, Etude 146. **nisi** si : employé par Tert. dans le sens de *nisi forte*, ironique; cf. 2, 9, 4; Refoulé ad *bapt.* 4, 3 (Coll. Sources chrétiennes 1952, 70^a); Hoppe, Beitr. 130 sq.; Waszink 496 ad *an.* 46, 10.

1,6 **plane** : en seconde position ici et 1, 16, 20. Sinon toujours en première position dans *nat.* Souvent avec valeur ironique (= *sane*); cf. ad 1, 8, 1; Waszink 138 ad *an.* 6, 5.

scio plane qua responsioe soletis redundantiae nostrae testimonium conuenire : cette phrase d'introduction est remplacée dans *apol.* 1, 10 par *sed non ideo, inquit*. Exemple cité par Lortz II 171⁴⁶ pour une expression plus serrée et plus forte dans *apol.* que dans *nat.*

soletis : indicatif dans l'interrogation indirecte; cf. 1, 7, 7 *uidete qualem prodigam... subornastis*; 1, 3, 5; 1, 5, 4; 1, 16, 10 *obliuiscimini... quanta occasio... aperitur*; 2, 17, 19 *quaerite quis... ordinauit*; Hoppe, Synt. 72; Beitr. 34 sq.; 121; Blokhuis 20 sq.; Hofm.-Szantyr 537 sqq.

redundantiae : le verbe *redundare* est utilisé au sens propre 1, 9, 3 *si Tiberis redundauit, si Nilus non redundauit*, et au sens figuré 1, 7, 18 *de die redundamus*. A ce second emploi se rattache notre *redundantiae*; cf. *an.* 27, 9 *animarum redundantia*, où l'image est encore perceptible.

conuenire : accuser, réfuter; t. t. jur. : *conuenire aliquid*; cf. ThLL IV 831, 8 sqq.; *nat.* 1, 10, 36; 1, 17, 5; Waszink 226 sq. ad *an.* 15, 4 (avec bibliogr.); CEhler I 153^b ad *apol.* 10, 1.

plerosque = *multos* (depuis Nep. et Tac.); cf. 1, 13, 2; *apol.* 3, 1; 16, 10, etc. Min. Fel. 14, 6. De même, *plerumque* est employé pour *persaepe*: *apol.* 15, 7, etc. Min. Fel. 14, 3.

iniquitis : Euaus, VChr 9, 1955, 37, voudrait écrire *iniquitas*, sous prétexte que Tert. n'a pas l'habitude de construire *inquit* avec l'*a. e. i.* Cf. pourtant Marc. 5, 18, 1. D'autre part, *iniquitis* est appuyé par le passage parallèle *apol.* 1, 10.

1,7 **in malas partes** = *ad malum*; cf. *apol.* 1, 10.

desertores... transfugae : métaphores empruntées au domaine militaire et désignant souvent chez Tert. les chrétiens apostats. Cf. 1, 5, 10 *desertores disciplinae*; *praescr.* 12, 2; Teeuwen 107.

quot desertores bonae uitae ? L'idée est reprise au début de *nat.* 1, 5.

in peruersum : cf. 1, 4, 12 *in peruersum demutare*. Selon A. Souter, in *Raccolta di scritti in onore di F. Ramorino*, 282 sq., cette expression, utilisée par Tert. et des auteurs postérieurs, équivaut à l'adverbe *peruere*. La remarque vaut pour la plupart des exemples cités (ajouter *praescr.* 30, 17), mais pas pour notre passage (= *apol.* 1, 10), ni pour 1, 4, 12 (que Souter ne cite pas).

bona fide : assurément, certes. Cette expression, fréquente dans le dialogue, connaît deux emplois : 1. adverbial, confirmant l'idée exprimée par le verbe (souvent un *verbum dicendi*) ; 2. exclamation, qui peut se comprendre avec une forme de *dicere* sous-entendue. Les deux emplois sont juxtaposés dans *Plant. Most.* 669 sqq., où ils sont la source d'un malentendu entre Tranio et Theopropides : *de uicino hoc proximo / tuos emit aedis filius - Bonan fide ? / - Siquidem tu argentum reddituru's, tum bona, si redditurus non es, non emit bona* (cf. Ernout ad loc. ; ThLL VI 1, 680, 44 sqq. ; Fränkel, *RhM* 71, 1916, 192 sqq. ; Heinze, *Hermes* 64, 1929, 147 sq.). Chez Tert., on rencontre l'emploi adverbial par exemple *an.* 23, 5 ; *Val.* 1, 4 ; 4, 4 ; l'emploi exclamatif : ici et *nat.* 2, 12, 3 ; *Hermog.* 10, 1 ; *Scorp.* 5, 12 (cf. Ehler I 509^f ad loc.).

pro extremitatibus temporum : expression fréquente chez Tert. pour *extremis temporibus* ; cf. Hoppe, *Synt.* 85 ; Hofm.-Szantyr 152 ; ThLL V 2, 2081, 12 sqq. Sur l'idée que la fin des temps amène une recrudescence du mal et des apostasies, cf. 1 *Cor.* 10, 11 ; 11 *Thess.* 2, 3 ; 1 *Tim.* 4, 1 ; 11 *Tim.* 3, 1 ; 11 *Petr.* 3, 3 ; 1 *Ioan.* 2, 18 ; *Iudas* 18. Tert. répète souvent que la fin des temps est proche. Cf. exemples cités par Borleffs, *Diss.* 18 et *Index* 86 ; Ehler I 306^b ; Hoppe, *Synt.* 85. En outre, *pud.* 1, 2 *sed ut mala magis uincunt, quod ultimorum temporum ratio est* ; *Iud.* 1, 5 ; *Marc.* 5, 12, 2.

1,8 **adaequatio** : terme créé par Tert. ; cf. 1, 15, 3 ; *pud.* 9, 8 *exemplorum adaequatio*. Le ThLL I 560, 38 sqq. ne cite pas d'autres exemples.

constat apud omnes : cet appel au *consensus omnium* est fréquent chez Tert. Cf. 2, 5, 1 ; *apol.* 24, 3, etc. L'argument, qui est en particulier à la base de *test.*, remonte à Aristote, comme l'a montré Kl. Ehler, *A&A* 10, 1961, 103 sqq. Mais ce sont les stoïciens qui lui ont donné sa justification psychologique (par la théorie des *νομὰ ἐννοια*) et ont assuré ainsi son succès. Cf. outre Kl. Ehler 108 sqq., Lortz I 243 ; Labriolle-Bardy I 117¹ ; Waszink 99 ad *an.* 2, 1 ; 454 sq. ad *an.* 41, 3 ; Geffcken, *Zw. gr. Ap.* XIX ; Refoulé, *RSR* 30, 1956, 44 ; Pohlenz, *Die Stoa* I 94 (*consensus omnium*) ; 56 (*νομὰ ἐννοια*) ; 426 sq. (chez Origène) ; II 33 ; Kaep, *RAC* III 295 sq. ; Spærri 166 ; Spanneut 214-216.

nam de malo... audeant : cette phrase prend un tour beaucoup plus concis dans *apol.* 1, 10 : *tamen quod uere malum est, ne ipsi quidem, quos rapit, defendere pro bono audent*.

turpia timori, pudori impia : chiasme et homéotéleutes.

timori, pudori... habent : sur *habere* suivi d'un prédicat au datif comme *esse* ou *dare* (construction vulgaire, fréquente chez les comiques), cf. ThLL VI 3, 2446, 80 sqq. ; Hofm.-Szantyr 98 ; Hoppe, *Synt.* 29. Aux exemples cités, ajouter *Marc.* 3, 19, 9 (= *Is.* 53, 12) ; *resurr.* 51, 4, d'après la leçon primitive du cod. Trecentis : *nec corruptela... incorruptelam hereditati* (-re al. m. in ras.)

habebit (= 1 Cor. 15, 50 *κληρονομεῖ*; Vulg. *hereditati possidebit*); Gomperz, Tert. 54.

1,9 *denique* : ainsi, par exemple. Introduit un ou plusieurs exemples décisifs, qui vaudront plus que toute considération théorique ; sens fréquent chez Tert. et dans la langue des juristes. Cf. 1, 4, 6 ; 1, 5, 7 ; 1, 10, 42 ; Heumann-Seckel s. v. ; Cehler I 421 ad cor. 3, 2 ; Hartel, P. St. III 4 ; Waltzing ad apol. 1, 11 ; ThLL V 1, 533, 68 sqq.

gestiunt latere... : cf. Justin. apol. II 2, 14 *ὁ γὰρ ἀγνούμενος οὐκ οἶν ἢ κατεγνωκώς τοῦ πράγματος ἕκαστος γίνεται, ἢ ἑαυτὸν ἀνάξιον ἐπιστάμενος καὶ ἄλλότριον τοῦ πράγματος τὴν ὁμολογίαν φέγει· ὃν οὐδὲν πρόσεσι τῷ ἀληθινῷ Χριστιανῷ*. *Gestio* suivi de l'inf. est fréquent chez Tert. Dans *nat.* : 1, 2, 3 ; 1, 7, 16 ; 1, 8, 4. Cf. ThLL VI 2, 1961, 72 sqq.

certe = *certo*, porte sur *dammati*. Cf. Waltzing ad apol. 1, 11.

malae mentis ab innocentia transitum : Kroymann et Borleffs conjecturent *malae menti*, datif parallèle à *uel fato*. Godefroy maintient le texte en expliquant *uel fato* = *etiam fato*. Mais le passage parallèle apol. 1, 11 *dinumerant in semet ipsos mentis malae impetus ; ignaviam uel fato uel astris impulant* (*impetus* om. Fuld. ; *ignaviam* om. Vulg.) donne plutôt raison à Klusmann qui complète le texte de *nat.* par *<uel astris>*. M. Waszink me signale, à l'appui de cette conjecture, que l'argument fataliste attribué aux malfaiteurs équivaut à l'*ἀγγὸς λόγος* combattu par les stoïciens. Cf. Chrysippe, StVF II fr. 956 sq. ; Cic. *fat.* 28 sq. (éd. Yon, Coll. Budé, Paris 1933 ; cf. *Intro.* p. XXV¹) ; Pohlenz, *Die Stoa* I 103 ; II 90. *Malae mentis*, complément de *transitum*, désigne l'esprit égaré, mal disposé des malfaiteurs. Confondus, ils ne peuvent plus nier leur méchanceté (voir la phrase suivante), mais ils essaient d'en reporter la responsabilité sur une force extérieure, le destin (l'idée est reprise dans la phrase suivante par *volunt suum esse*). Les passages de Sénèque, *benef.* 3, 27, 2 *cum malam mentem habuisse se pridie iurasset* (à propos de paroles échappées à Rufus dans l'ivresse ; il n'avait pas son bon sens, il avait l'esprit égaré) et *epist.* 120, 20 *malae mentis maximum indicium fluctuatio*, cités par Waltzing, *Etude* 55, appuient cette interprétation de *mala mens*. Voir encore ThLL VIII 218, 82 sqq. La contre-épreuve est fournie par l'expression opposée : *pat.* 4, 1 *probos quosque servos et bonae mentis*.

fato impunt : cf. Sen. *prou.* 5, 7 ; Aug. in *psalm.* 91, 3.

1,10 *consequuntur* = *quaerunt, petunt* ; cf. Cic. *fin.* 1, 48 ; ThLL IV 406, 45 sqq. V. d. Vliet, *Stud. eccl.* 32, propose à tort d'écrire : *quid tale [consequuntur]*, d'après apol. 1, 12 (manque dans l'apparat de Borleffs).

pristorum : Borleffs, *Diss.* 18, estime que ce terme est équivoque et que Tert. ne veut pas du tout faire allusion à des méfaits anciens. *Pristorum* devrait être interprété d'après apol. 1, 12 *nisi plane retro non fuisse*, évidemment plus clair. Certes, le texte d'apol. est supérieur à celui de *nat.*, mais je ne crois pas que Tert. ait déjà voulu dire la même chose dans *nat.* *Pristorum* désigne les erreurs passées, antérieures à la conversion du chrétien (pour le lecteur de *nat.*, que pouvait-il désigner d'autre ? par ailleurs, on sait que le fait de s'accuser d'erreurs et de méfaits est un *locus communis* chez les Pères de l'Eglise venus

du paganisme). Cf. *Scap.* 2, 10 *nec aliunde noscibiles* (sc. *Christiani*) *quam de emendatione uitiorum pristinorum*; *paen.* 6, 2. Sur les passages parallèles d'*apol.* et de *Min. Fel.* (*Oct.* 28, 2), voir *Introd.* p. 40.

denotatur : verbe très fréquent chez Tert. avec le sens de « dénoncer, accuser ». Cf. 1, 4, 14 ; 1, 14, 4 ; *ThLL* V 1, 536, 84 sqq. ; C. C., Index.

si denotatur, gloriatur : rapprocher *cult.* 2, 13, 2 *bonum autem, dumtaxat uerum et plenum, non amat tenebras ; gaudet uideri et in ipsas denotationes sui exsultat.*

si trahitur, non subsistit : ce membre de phrase manque dans *apol.* 1, 12, par ailleurs très proche de notre passage. Klusmann, *Cur. Tert. Part.* 58 sq., voudrait introduire ces quatre mots dans *apol.* 1, 12, pour compléter le parallélisme avec *nat.* Il n'a pas vu que toute la phrase est symétrique de la phrase précédente (*nat.* 1, 1, 9 — *apol.* 1, 11. Une correspondance analogue entre deux phrases — *an.* 25, 3 et 4 — est relevée par Waszink), et qu'à chaque caractéristique des malfaiteurs ordinaires répond la contrepartie chez les chrétiens :

<i>gestiunt latere</i>	— <i>neminem pudet</i>
<i>deuiliant apparere</i>	— <i>neminem pacnitet</i>
<i>trepidant deprehensi</i>	— <i>si denotatur gloriatur</i>
<i>negant accusati</i>	— <i>si accusatur non defendit</i>
<i>ne torti quidem facile aut semper confitentur</i>	— <i>interrogatus (uel ultro : <i>apol.</i>) confitetur</i>
<i>certe damnati maerent</i>	— <i>damnatus gloriatur (nat.) gratias agit (apol.)</i>

Seuls les mots *si trahitur non subsistit* dans *nat.* troublent la symétrie. La raison pour laquelle Tert. les a supprimés dans *apol.* est donc des plus claires. Becker 198 donne une autre justification stylistique de cette suppression (meilleure symétrie entre les deux hypothétiques introduites par *si* : *si denotatur... si accusatur*, et les deux participiales : *interrogatus... damnatus* ; de plus, alternance des formes déponentes et actives dans les quatre verbes régissants). Les deux explications se complètent.

defendit : emploi absolu de *defendere* = présenter une défense. Cf. *ThLL* V 1, 301, 29 sqq.

damnatus gloriatur : cf. *Scap.* 1, 2 *magisque damnati quam absoluti gaudemus* ; *Iustin. apol.* II 2, 19 *Lucius est conduit au supplice : ὁ δὲ καὶ χάριν εἰδέναι ὁμολογεί;* *dial.* 46, 7 *καὶ θανατούμενοι χαίρομεν;* *ad Diogn.* 5, 16 *κολαζόμενοι χαίρουσιν ὡς ζωοποιούμενοι;* cf. Waltzing, *ad apol.* 1, 12.

gloriatur : la répétition, certainement involontaire, de ce mot, est évitée dans *apol.* 1, 12 grâce à *gratias agit*, mis à la place du second *gloriatur*, bien que la clause ainsi obtenue soit moins fréquente. Cf. Borleffs, *Diss.* 18 sq. ; Becker 304³⁹.

Le mouvement de ce passage rappelle I *Cor.* 4, 12 sq. ; cf. aussi *Athenag.* 11, 4 *πράξεις ἀγαθὰς ἐπιδεικνύουσιν, παιόμενοι μὴ ἀντιτύπτειν, καὶ ἀπαζόμενοι μὴ δικάζεσθαι κτλ.* Sur le parallélisme des membres, cf. Hoppe, *Synt.* 159.

CHAPITRE 2

A. Remarques générales

1. *Place et intention du chapitre.* Dans le chapitre précédent, Tert., après avoir admis qu'on pût se convertir au mal, avait montré néanmoins tout ce qui séparait l'attitude des malfaiteurs de celle des chrétiens. Maintenant, il dénonce une contradiction analogue dans la façon dont les juges païens eux-mêmes agissent à l'égard des uns et des autres. Ceci conduit à souligner leur inconséquence profonde, puisque, tout en prétendant que les chrétiens sont coupables, ils ne les traitent pas comme tels. La controverse est portée sur le terrain de la procédure judiciaire, qui semble particulièrement familier à Tert., ainsi que le montre l'abondance de termes techniques. La même terminologie se retrouvera dans les chap. 3 et 6, ainsi que dans plusieurs autres œuvres de Tert., telles que *apol.*, *praescr.* (fondé tout entier sur un argument juridique), *cor.*, *Scap.*, etc. Cf. Lortz I 60. Eusèbe, *h. e.* 2, 2, 4, disait déjà : *Τερτυλλιανὸς τοὺς Ῥωμαίων νόμους ἠκριβωκῶς*. Voir *Introd.* p. 42.

Tert. revient ailleurs occasionnellement sur l'attitude des juges à l'égard des chrétiens : cf. *scorp.* 11, 3 *ipsi denique praesides cum cohortantur negationi, serua animam tuam*; *Scap.* 4, 2 sqq. *uidetis ergo quomodo ipsi uos contra mandata faciatis, ut confessos negare cogatis* eqs.

2. *Sources et lieux communs.* Le thème de ce chapitre : vous ne nous jugez pas selon la procédure ordinaire, se trouve déjà à l'état embryonnaire chez Justin, *apol.* I 4, 4 *καὶ γὰρ τοὺς κατηγορουμένους ἐφ' ὧμῶν πάντας πρὶν ἐλεγχθῆναι οὐ τιμωρεῖτε· ἐφ' ἡμῶν δὲ τὸ ὄνομα ὡς ἐλεγχον λαμβάνετε καὶ*; I 4, 6 *δέον καὶ τὸν τοῦ ὁμολογοῦντος βίον εὐθύνειν καὶ τοῦ ἀρνούμενου, ὅπως διὰ τῶν πράξεων ὁποῖός ἐστιν ἕκαστος φαίνεται*.

De Justin, l'argument est passé chez Athénagore, sous une forme un peu développée, mais encore très semblable : *Suppl.* 1, 3 *διδαχθήσεσθε δὲ ὑπὸ τοῦ λόγου, ἅτερ δίκης καὶ παρὰ πάντα νόμον καὶ λόγον πύσχοντας ἡμᾶς*; 2, 2 *καὶ γὰρ οὐ πρὸς τῆς ὑμετέρας δικαιοσύνης, τοὺς μὲν ἄλλους αἰτίαν λαβόντας ἀδικημάτων μὴ πρότερον ἢ ἐλεγχθῆναι κολάζεσθαι, ἐφ' ἡμῶν δὲ μείζον ἰσχύειν τὸ ὄνομα τῶν ἐπὶ τῇ δίκῃ ἐλέγχων, οὐκ εἰ ἡδίκησέν τι ὁ κοινόμενος τῶν δικαζόντων ἐπιζητούντων, ἀλλ' εἰς τὸ ὄνομα ὡς εἰς ἀδίκημα ἐνυβριζόντων*.

Tert. emprunte l'argument, mais lui donne un relief nouveau. Après avoir évoqué un cas d'injustice flagrante — l'emploi de la torture pour faire nier — il généralise en exposant l'irrégularité de la procédure d'enquête appliquée aux chrétiens, pour terminer sur une note de puissante ironie : les avantages qu'apporterait aux païens une connaissance détaillée des crimes chrétiens. Autant, sinon plus, que la dépendance de Tert. à l'égard de ses sources, ce chapitre fait ressortir son originalité créatrice. Cf. Geffcken, *Zw. gr. Ap.* 159¹.

3. *Passages parallèles dans apol.* Toute la matière de ce chapitre est reprise dans *apol.* 2, mais disposée assez différemment. Au lieu de commencer par l'exemple frappant de la torture employée contre les règles de la justice, Tert.

expose tout d'abord les différences de procédure dans l'interrogatoire des chrétiens et des « autres coupables » (*apol.* 2, 1-4, *nat.* 1, 2, 4-7), en ajoutant une remarque ironique sur les circonstances des crimes chrétiens (*apol.* 2, 5), plus brève toutefois que dans *nat.* 1, 2, 8-9.

L'exemple de la torture vient seulement ensuite (*apol.* 2, 10-17), considérablement amplifié et assurant un effet de gradation. Entre ces deux parties, Tert. a introduit la mention de la lettre de Pline et du rescrit de Trajan, qui viennent à l'appui de sa thèse juridique, telle qu'il l'expose au début du chapitre. Tert. devait déjà connaître la lettre de Pline au moment où il rédigeait *nat.* (cf. *nat.* 1, 1, 2), mais il n'avait pas encore eu l'idée d'en tirer parti. Cette idée a peut-être commandé le remaniement du chap. 2.

4. *Passages parallèles chez Min. Fel.* Le thème de l'emploi illogique de la torture apparaît *Oct.* 28, 3, après le § 28, 2 où nous avons déjà trouvé un rappel de *nat.* 1, 1. Octavius reconnaît avoir partagé avant sa conversion les vues fausses des juges païens : *nos tamen cum sacrilegos aliquos et incestos, parricidas (cette énumération est plus proche de apol. 2, 4 que de nat. 1, 2, 5 ou 1, 3, 2) etiam defendendos et tuendos suscipiebamus, hos nec audiendos in totum putabamus, nonnumquam etiam miserantes eorum crudelius saeviebamur, ut torqueremus confitentes ad negandum, videlicet ne perirent (également plus proche de apol. 2, 12 que de nat.) exercentes in his peruersam quaestionem, non quae uerum erueret, sed quae mendacium cogeret.* Cette phrase offre comme un résumé de tout notre chapitre. Toutefois, l'ordre des arguments (procédure d'audience, puis torture) est celui d'*apol.*, et non de *nat.*

B. Commentaire

- 2,1 **formam** : norme, règle, loi. Cf. 1, 2, 8 ; 1, 7, 13 ; 1, 9, 1. Sens fréquent de ce mot chez Tert. : cf. Ehler 199^d ad *idol.* 18, 6 ; Löfstedt, *Apol.* 26 sq. ; Krit. 23 ; 110 sq. ; Waltzing, *Etude* 177 ; Blaise, s. v. 8 ; c'est aussi un emploi de la langue juridique : cf. ThLL VI 1, 1080, 61 sqq.
perductos : t. t. jur. ; cf. *scorp.* 11, 5 *perducimur ad potestates* ; Heumann-Seckel, s. v. *perducere aliquem ad praetorem, ad magistratum*.
admissum : crime, délit ; cf. 1, 6, 3 ; 1, 10, 15 ; *an.* 16, 1. T. t. jur. : cf. ThLL I 755, 70 sqq. Sur *admittere* = *perpetrare, committere*, cf. ad 1, 7, 17.
Christianos nero sponte confessos tormentis comprimitis ad negationem : cf. Plin. *epist.* 10, 96, 3 *interrogaui ipsos, an essent Christiani. Confitentes iterum ac tertia interrogaui supplicium minatus. Perseuerantes duci iussi.* L'illogisme des juges païens est dénoncé par Tert. encore dans *Seap.* 4, 2.
confessos : *confiteri* a ici un sens intermédiaire entre celui d'« avouer ses fautes » et celui de « confesser sa foi ». Les juges l'entendent au premier sens, les chrétiens au second. Cf. Teeuwen 80 sqq. S. v. *confessio*, le KIP n'envisage que l'acception juridique, tandis que le LAW se limite à l'emploi « ecclésiastique » du terme !

- 2,2 **peruersitas** : sur le sens de ce mot, cf. Borleffs, *Diss.* 28⁴.
grati = *laeti, gaudentes* ; sens très rare (cf. ThLL VI 2, 2264, 8 sqq.). La construction avec l'a. c. i. est à l'analogie des verbes de sentiment.

compellentes negare : *compellere* suivi de l'inf. : cf. 1, 3, 4. Depuis Ovide : cf. Hoppe, Synt. 45.

praesides extorquendae ueritatis : enallage pour *praesidentes ad ueritatem extorquendam* ou *ueritati extorquendae* ; cf. *apol.* 11, 13. *Praeses*, au sens étroit, désigne le légat impérial qui gouverne une province impériale. Mais, déjà à l'époque classique et surtout depuis l'époque de Septime Sévère, le mot prend un sens large et désigne tout gouverneur de province, proconsul aussi bien que légat, dont les attributions comprennent le pouvoir judiciaire. Cf. Heumann-Seckel s. v. ; G. Barbieri, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino*, Roma 1952, 562-571 ; W. Ensslin, RE Suppl. VIII 598 sqq. Sur les destinataires de *nat.*, voir Introd. p. 23¹ ; 32.

de solis nobis... exquisitis : sur l'emploi très fréquent dans la langue populaire et postclassique de *de* pour *ex* ou *ab*, cf. Hoppe, Synt. 38 ; Löfstedt, Komm. 103 sqq. ; M. Jeanneret, *La langue des tablettes d'exécration latines*, Paris-Neuchâtel 1918, 142.

- 2,3 **opinor** : fréquent chez Tert. en parataxe (= *οἴμαι*), parfois pour souligner une intention ironique. Dans *nat.*, on rencontre *opinor* en première position ici et 1, 7, 24 ; 1, 9, 4. Ailleurs en incise. Cf. l'emploi analogue de *credo* 1, 2, 7.

gestitis : cf. ad 1, 1, 9.

de isto nomine : sc. *Christiano*. Sur *de* après *excludere*, cf. ad 1, 2, 2 ; sur *iste* = *hic* (très fréquent chez Tert.), cf. Löfstedt, Komm. 123 sqq. ; Waszink 83 ad *an.* 1, 1 (avec bibliogr.).

tenditis : pour *extenditis*, attesté au sens de « torturer » (ou même de « crucifier »), en particulier chez les auteurs chrétiens : cf. ThLL V 2, 1970, 46 sqq. L'emploi du simple pour le composé est un phénomène fréquent dès la latinité d'argent, surtout en poésie, mais aussi en prose. Cf. Hoppe, Synt. 139 ; Beitr. 106 sq. ; Bulhart, *praef.* XLIX sq. ; Norden ad *Aen.* 6, 620 ; M. Leumann, MH 4, 1947, 133. Cette constatation rend superflue la conjecture *tunditis* de Priorius.

nobis, si negauerimus, statim creditis : cf. *Iustin. apol.* 14, 6 (supra p. 123).

- 2,4 **in hoc** : annonce ce qui suit, concernant la procédure d'enquête.

agimur : *agere*, au sens juridique, peut signifier « agir en justice », « accuser », « mettre en jugement » ; cf. Heumann-Seckel s. v. ; ThLL I 1369, 19 sqq.

non dico quod : *quod* après *verba declarandi* : cf. 1, 10, 4 ; Hofm.-Szantyr 576 sq. ; Löfstedt, Komm. 116 sqq. ; Waszink 252 ad *an.* 17, 13 ; J. Herman, *La formation du système roman des conjonctions de subordination*, Berlin 1963, 33 sqq. En dehors des citations de Vet. Lat., l'a. c. i. est encore beaucoup plus fréquent chez Tert. que les constructions avec *quod*, *quia* ou *quoniam*. Ces conjonctions elles-mêmes sont suivies plus souvent du subj. que de l'indic. Cf. Hoppe, Synt. 75 (aux exemples de l'indic. après *quod*, ajouter *nat.* 1, 10, 4 ; *Marc.* 5, 2, 5 *dicens, quod aliud... non est*).

non dico quod neque accusationi neque recusationi spatium commodetis : à propos de ce passage, Lortz I 63¹²³ remarque : « *Nat.* 1, 2 beklagt sich T. darüber, dass man keine ordnungsgemässe Anklage abwartet. Der Gedanke findet sich sonst nirgendwo. Er stimmt auch schlecht zu allem, was T. selbst über die von Trajan verbotene *inquisitio* sagt und zu der ausdrücklichen Bemerkung

Scap. 4, 3. » Mais il y a méprise sur le sens du passage. *Non dico quod* ne signifie pas ici : « je passe sous silence le fait que... », mais : « je ne dis pas que... » (d'où le subj. *commodelis*). La parenthèse *soletis non... damnare* confirme cette interprétation. Tert. ne reproche pas aux juges de ne laisser aucune place à l'accusation et à la défense, mais d'enquêter trop sommairement, sans rechercher les circonstances comme on le fait pour les autres inculpés. Cf. plus bas : *de nobis... breuiora ac leuiora elogia conficitis*.

inaccusatos : cf. *apol.* 49, 3 ; ce terme n'est pas attesté en dehors de ces deux passages : ThLL VII 1, 808, 12 sqq. Le néologisme s'explique dans les deux cas par la présence à ses côtés d'un second terme négatif, d'usage courant, avec lequel il forme couple : *indefensos (nat.)*, *impunitis (apol.)*.

- 2,5 **nomen** = *titulus, crimen*. Le mot prépare le développement du chap. 3 sur le *crimen nominis*.

dispuncta : *dispungere* = *absoluere* ou *examinare*. Cf. *Œhler* I 250^c ad *apol.* 37, 3 ; *Waltzing* ad *apol.* 18, 3 ; *Waszink* 394 ad *an.* 33, 1 (avec réf.).

cognitio : au sens juridique : enquête, instruction : ThLL III 1485, 35 sqq.

quamquam confessis difficile creditis Rig : *credatis* A. Hoppe, *Beitr.* 37, défend la leçon *credatis*, mais le sens n'est pas satisfaisant. Il faut suivre la correction de Rigault et rattacher *quamquam* au part. *confessis* (cf. Hofm.-Szantyr 385), sans toutefois faire commencer une nouvelle phrase avec *quamquam* (*Œhler*), car le *uerum* qui suit ne peut être rattaché qu'à *non statim* de la phrase précédente. Cf. Klusmann, *Cur. Tert. Part.* 59. La phrase parenthétique explique l'attitude des juges, et se trouve dans le même rapport avec la phrase précédente que la parenthèse *soletis inaccusatos et indefensos non temere damnare* avec le début de 1, 2, 4. Cette symétrie de construction semble avoir échappé à Becker, qui parle (132⁴³) de « Doppelfassung » à propos de notre phrase.

- 2,6 **consequentia (homicidii)** : les circonstances du crime. Cf. ThLL IV 411, 25 sqq. Emploi identique dans *apol.* 2, 4.

receptoribus : *receptor* ou *receptor* = celui qui cache un criminel ou l'objet d'un délit, receleur ; t. t. jur. : cf. Heumann-Seckel s. v. ; *Œhler* I 307^a ; *Beck*, *Röm. Recht* 119.

instruendae : *instruere* = fournir tous les éléments nécessaires à la conduite d'un jugement. On trouve fréquemment l'expression juridique *causam instruere* ; cf. Heumann-Seckel s. v.

- 2,7 **porro** adversatif ; cf. *Œhler* I 434^a ad *cor.* 7, 9 ; *Blokhuis* 113 ; *Waltzing* ad *apol.* 9, 14 ; Hoppe, *Synt.* 113 ; *Bulhart, praef.* XXXIV.

deputatis : pour la construction *deputare aliquem alicui rei* chez Tert., cf. 1, 5, 4 ; 2, 14, 6 (texte conjectural) ; *pat.* 6, 1 sq. ; v. d. Vliet, *Stud. eccl.* 19 sq. ; ThLL V 1, 623, 53 sqq. On connaît la prédilection de Tert. pour ce verbe (en particulier au sens de *ascribere* ou *imputare*). Avant lui, *deputare* figure avec un sens technique (= *abscondere*) chez Cato, Colum., etc. Équivalant à *putare*, *censere*, on le rencontre déjà chez Plaut., Ter., Caecil., Acc., mais il est totalement absent de la prose classique. Cf. ThLL V 1, 620, 34 sqq. Tert. l'emploie avec des constructions multiples dont *nat.* offre plusieurs exemples. Outre les passages cités, voir ad 1, 7, 18 ; 8, 11 ; 10, 29 ; 12, 11 ; 18, 5.

breuiora ac leuiora : sur ce genre de rimes, cf. Hoppe, *Synt.* 163 sqq.

elogia : t. t. jur. ; cf. Heumann-Seckel s. v. *elogium* : « Der Bericht, mit welchem ein ergriffener und verhörter Verbrecher der zuständigen Behörde überliefert wird. » Fréquent chez Tert. dans ce sens. Cf. Œhler I 428¹ ad *cor.* 5, 4 ; Beck, *Röm. Recht* 126 ; Waltzing ad *apol.* 2, 4 ; Waszink 248 sq. ad *on.* 17, 10 ; G. Lopuszanski, *La police romaine et les chrétiens*, AC 20, 1951, 19¹.

credo : cf. *opinor* 1, 2, 3.

oneratos : emploi juridique du terme ; cf. 1, 7, 14 ; 1, 10, 10 ; Œhler I 58^b ad *spect.* 26, 2 ; Heumann-Seckel s. v. *onerare aliquem* ; Blokhuis 149 sq. ; C. C., Index.

omni opere : locution adverbiale sur le modèle de *magnopere*, *summapere*, etc. Je n'en connais pas d'autre exemple. Tert. l'a créée probablement pour éviter la répétition d'*omnino* (§ 6).

2,8 **hoc... peruersius** : même début de phrase 1, 12, 4 **hoc... incusabiliores** ; 1, 15, 4 **atquin hoc asperius, quod**. — *Hoc peruersius* est expliqué par deux propositions séparées par *immo* : *si cogitis eqs.*, et *quo magis... competeat*.

si : avec nuance causale ou explicative (sens voisin de *quod*) ; cf. 1, 10, 48 ; 1, 19, 1 ; Kühner-Stegmann II 427, 6 ; Hofm.-Szantyr 666.

quo magis : *quo* est corrélatif à sens causal de *hoc* ; cf. 1, 10, 21 **quo... turpius**.
forma : cf. ad 1, 2, 1.

proprio studio : en menant les recherches non plus selon les normes juridiques, mais selon votre fantaisie.

exaggeratione : le mot se trouve chez Cic., *Tusc.* 2, 64, avec le sens approximatif d'*exaltatio*, et dans le langage de la rhétorique au sens d'*αἰξήσις*, *amplificatio* (cf. Lausberg I 227 ; 239), mais Tert. est le premier à l'employer avec le sens d'« accumulation ». Cf. *spect.* 10, 4 ; *Marc.* 1, 23, 5 ; ThLL V 2, 1146, 14 sqq.

conuiuia illa : les *Θυεστικὰ δεῖπνα* (Athenag. 3, 1 ; Eus. *h. e.* 5, 1, 14), que les chrétiens étaient censés célébrer après le meurtre d'un petit enfant, et dont il sera question encore 1, 7, 20 ; 1, 7, 23 ; 1, 7, 31 ; 1, 15, 6 sqq. ; cf. *apol.* 7, 1 *dicimur sceleratissimi de sacramento infanticidii et pabulo inde et post conuiuium incesto* ; 8, 2, etc.

in tenebris : les incestes étaient censés se commettre dans les ténèbres provoquées par des chiens qui renversaient les lampes. Cf. 1, 16, 1 sqq. ; *apol.* 7, 1 *euersores luminum canes, lenones scilicet tenebrarum*.

incursasset : commettre (en mauvaise part) ; cf. *pat.* 10, 8 (conjecture de Rhenanus et Pamelius) ; ThLL VII 1, 1092, 20 sq. Sens à rapprocher du sens érotique que ce verbe présente plus loin, 1, 7, 32 ; 1, 16, 11.

incesta : les *Ὀβριόδοτοι μίξεις* d'Athenag., loc. cit., et d'Eus., loc. cit. Cf. *apol.* 7, 1 *post conuiuium incesto*.

Au milieu des accusations vagues et générales qu'il a rapportées jusqu'ici (*nocentissimi*, etc.), Tert. introduit peu à peu les griefs particuliers formulés par les patens. Cf. 1, 3, 2 *homicidam uel incestum* ; 1, 3, 4 *non cruenti neque incesti*, etc. ; Lortz I 78¹⁴. Ces accusations d'infanticide, d'anthropophagie et d'inceste seront traitées pour elles-mêmes aux chap. 1, 15 et 1, 16. La forme allusive que Tert. leur donne ici (*conuiuia illa...*) prouve qu'elles étaient bien connues de tous les lecteurs. Cf. Lortz I 77¹⁰. C'est à cause d'elles aussi que les

chrétiens interrogés par Pline insistent sur l'innocence de leurs agapes : *epist.* 10, 96, 7 *morem sibi... fuisse... coeundi ad capiendum cibum, promiscuum tamen et innoxium*. Cf. comm. de Kukula, Leipzig 1912 p. 112.

2,9 **generis** : l'« espèce chrétienne ». Cf. 1, 8 le titre *tertium genus* appliqué aux chrétiens.

requisitio : t. t. jur. ; cf. Heumann-Seckel s. v. *Requirere* se dit par exemple d'un trésor, d'un fugitif, de la vérité ; Beck, Röm. Recht 124.

quaestio : t. t. jur. ; cf. Heumann-Seckel s. v. ; au sens étroit : *dig.* 47, 10, 15, 41 *quaestionem intellegere debemus tormenta et corporis dolorem ad eruendam ueritatem*. Cf. *apol.* 2, 15 ; Beck, Röm. Recht 124.

conscios : complices ; t. t. jur. ; cf. Heumann-Seckel s. v. ; Beck, Röm. Recht 119⁴.

perducerentur : cf. ad 1, 2, 1.

infantariae : chez Mart. 4, 87, 3, signifie « qui aime les enfants ». Ici, désigne ironiquement les femmes livrant leurs enfants au meurtre rituel. Cf. Hoppe, Synt. 126. D'après le ThLL VII 1, 1349, 68 sqq., le mot ne paraît ailleurs que dans CIL XI 5623. Sur ce modèle, Tert. a créé le mot *puerarius*, *an.* 55, 4 (= *παιδειαρχής*) ; cf. *puellarius* Petron. 43, 8. Sur l'expansion du suffixe *-arius* dans la langue vulgaire et singulièrement chez Pétrone, cf. Perrochat, comm. ad Petron. 43, 6.

canes pronubi : cf. 1, 7, 24 ; 1, 16, 1 ; *apol.* 7, 1 ; 8, 7 ; Min. Fel. 9, 6.

perducerentur... emendata res esset : sur l'ellipse de la conjonction hypothétique, cf. Ehler I 445^v ad *cor.* 11, 6 ; Hofm.-Szantyr 656 sq. ; Hofmann, Umgangssprache 109 sq.

quanto enim studio eqs. : dans *apol.* 2, 5, le passage parallèle est : *o quanta illius praesidis gloria, si eruisset aliquem, qui centum iam infantes comedisset*, qui s'accorde mieux avec la fiction du procès, mais perd le coloris de la scène suggérée dans *nat.*, et l'ironie cruelle de la remarque *etiam spectaculis gratia adgregaretur* !

depugnatura aliquo : sur l'emploi du part. fut. dans l'abl. abs., fréquent depuis Liu. et Tac., cf. Kühner-Stegmann I 761 et 775 sq. ; Hofm.-Szantyr 139.

2,10 **erui** : *eruere* t. t. jur. = tirer au clair, découvrir par voie d'enquête ; cf. Heumann-Seckel s. v. ; 1, 6, 4 ; 1, 16, 20 ; *apol.* 2, 5 ; 2, 14 ; 7, 2.

odium... publicum : cf. *apol.* 4, 1 ; *resurr.* 21, 3 *religionem publico odio et hostili elogio obnoxiam*.

odium in nos : au lieu d'un gén. objectif ; cf. Hoppe, Synt. 40.

temperant : Hoppe, Beitr. 108, cite notre passage parmi plusieurs autres pour confirmer le sens de « instituer » que ce verbe peut avoir effectivement chez Tert. Mais *temperare* ne peut signifier ici, comme du reste dans *apol.* 33, 2, que *minuere, moderari*. Cf. Cic. *nat. deor.* 2, 131 ; Verg. *Aen.* 1, 57 ; Tert. *nat.* 1, 6, 7 ; *apol.* 47, 1, etc. « Ils modèrent la confiance accordée à de telles rumeurs, ils n'accordent qu'une confiance limitée à... » Cf. Hartel, P. St. III 1 sq.

honorantes naturam : cet appel à la nature, d'allure stoïcienne (cf. Pohlenz, Die Stoa I 111-118 ; II 64-68), rappelle l'argumentation utilisée par Cicéron, *S. Rosc.* 62 : pour établir le crime d'un parricide, la justice veut que soient démontrés les *sceleris uestigia* (analogues aux *consequentia* de *nat.* 1, 2, 6), à

défaut desquels on ne peut croire à un crime si horrible : 63 *reclamat istius modi suspicionibus ipsa natura*.

Les apologistes grecs, dont les emprunts au stoïcisme sont par ailleurs évidents, utilisent aussi la référence à la nature dans une même intention. Cf. Iustin. dial. 10, 2 *περὶ δὲ ὧν οἱ πολλοὶ λέγουσιν, ὃ πιστεῦσαι ἄξιον· πόρρω γὰρ κειώσθηκε τῆς ἀνθρωπίνης φύσεως*; Athenag. 3, 1 *προορίζους ἡμᾶς ἀποκτείνετε, εἰ γέ τις ἀνθρώπων ζῆν δέειν θηρίων* (cf. *pabulum ferinum quam concubitum*)· *καίτοι γε καὶ τὰ θηρία τῶν ὁμογενῶν οὐχ ἔπτεται, καὶ νόμῳ φύσεως καὶ πλ.* Cf. Gesscken, Zw. gr. Ap. 167 sq.; Lortz I 95 sqq.; Pohlenz, Die Stoa I 408; II 196. Min. Fel. fait implicitement appel aux lois de la nature lorsqu'il suggère qu'on ne peut croire qu'un homme se rende coupable du meurtre d'un enfant et du repas de sang : Oct. 30, 1.

Tert. invoque souvent les normes de la nature en matière de conduite morale, ou pour faire reconnaître une vérité de bon sens (sans parler ici de l'*anima naturaliter christiana*). Cf. nat. 1, 4, 14; 1, 7, 6; 1, 7, 29 sqq.; 1, 12, 12; apol. 1, 10; 7, 13; 8, 1; pud. 4, 5; an. 25, 3, etc. En effet, il y a dans la nature un fond de bonté, puisque Dieu en est le créateur : cf. nat. 2, 4, 19; an. 16, 2; 27, 4; 27, 9; 38, 2; 43, 7; cor. 5, 4 *omne autem, quod contra naturam est, monstri meretur notam penes omnes, penes nos uero etiam elogium sacrilegii in deum, naturae dominum et auctorem*. Cf. uirg. uel. 11, 6. Mais la nature ne conduit pas toujours au bien, car la corruption l'a atteinte. Cf. an. 41, 1 *naturae corruptio alia natura est* (mais le bien seul est *proprie naturale*, ibid.); nat. 1, 15, 7; 1, 20, 9; Marc. 2, 6, 4 *nam bonus natura deus solus... Homo autem... non natura in bonum dispositus est, sed institutione* (avec l'antithèse νόμος — φύσις, étudiée dans la pensée grecque du 5^e siècle par F. Heinimann, Nomos und Physis, Basel 1945 [réimpr. 1965]). Sur la conception de la nature chez Tert., voir St. Otto, « Natura » und « dispositio ».

quae quaerere Löfstedt : *quae om. A*.

pabulum ferinum = *pabulum ferarum* : une nourriture de bêtes féroces, c'est-à-dire qui consiste à manger de la chair humaine. Au contraire, apol. 9, 11, les *ferina obsonia* désignent la chair des bêtes féroces (cf. l'emploi courant de *porcina*, *uitulina*, etc., sc. *caro*). Sur l'emploi de l'adj. au lieu du gén., cf. ad 1, 7, 20 *immunda, ... incesta indicia*; Thörnell, St. T. II 35 sq.; Blaise, Manuel 20; Löfstedt, Synt. ²¹ 107 sqq.; Marouzeau, Traité de stylistique latine ²¹ 1946, 218 sqq.; Hofmann, Umgangssprache 160 sq.; Chr. Mohrmann, L'adjectif et le génitif adnominal dans le latin des chrétiens, in Mélanges Marouzeau 437-443 (= Etudes sur le latin des chrétiens I 169-175); Bulhart, praef. XXXIX.

quam = *tam... quam*. En 1929, Borleffs écrivait *<quae tam> quaerere... quam*. Dans l'édition de 1953, *tam* est supprimé à raison. Sur cette ellipse, cf. Löfstedt, Komm. 325; Spätlat. Stud. 18 sq.; Bulhart, praef. XXXV. De même, la leçon des manuscrits doit être conservée Hermog. 3, 2 *ut sciat cetera quoque argumenta intelligi quam reuinci* (*<tam> intelligi* Rhenanus, suivi par Kroymann). On peut comparer l'ellipse de *magis* ou de *potius* dont il sera question ad 1, 4, 11.

CHAPITRE 3

A. Remarques générales

1. *Place et intention du chapitre.* Tert. continue à dénoncer l'illogisme des païens. Mais cette fois, il tire la conclusion absurde de leur attitude contradictoire et définit ironiquement le véritable mobile des juges qui prétendent poursuivre des criminels dans la personne des chrétiens : c'est au nom seul de ces derniers qu'on en veut. La pointe de ce chapitre se trouve, avec un jeu de mots caractéristique de Tert., dans la formule *nullum criminis nomen extat, nisi nominis crimen est*. Tert. va même plus loin encore en laissant entendre que la haine du nom chrétien est elle-même déterminée par une influence occulte, celle des démons. Du reste, il n'y fait qu'une allusion très peu explicite (1, 3, 3), se réservant d'en parler à une autre occasion (cf. 1, 3, 5). C'est ici le premier des « renvois » annonçant, en divers endroits des deux livres *ad nat.*, un développement que l'on cherche en vain dans la suite de l'ouvrage (voir p. 28).

Les §§ 1, 3, 3 sq. rattachent le thème du *crimen nominis* à celui du premier chapitre : *odium – ignorantia*. Après cette parenthèse, le passage sur le *reatus nominum*, qui remplit la seconde moitié du chapitre, fait l'effet d'un *excursus*, dans lequel Tert. étale un peu trop son habileté de rhéteur. Il saura ramener le même motif à une concision beaucoup plus efficace dans *apol.* 3, 5.

Il sera fait encore allusion à l'*odium Christiani nominis* au § 1, 10, 8, où Tert. affirme que cette haine tout entière est provoquée par le dédain des chrétiens à l'égard des dieux nationaux. Nous retrouvons ainsi le lien de cause à effet entre l'*occulta uis* des démons et l'*odium nominis* inspiré par eux aux païens, puisque, selon *apol.* 23, 2, dieux et démons sont identiques. Dans *resurr.* 40, 6, Tert. explique la phrase de l'apôtre *homo noster corrumpitur* (11 Cor. 4, 16) par les *uexationibus* et *pressuris*, *tormentis atque suppliciis nominis causa* ; cf. *Marc.* 4, 14, 16 sq. ; *scorp.* 9, 5 *nomen cum odii sui lege* ; 10, 14 *odium nominis* ; 11, 5 *odio habemur ab omnibus hominibus nominis causa, quomodo et scriptum est* ; H. Karpp, RAC II 1132 sq. Sur la *uis daemonum*, cf. ad 1, 3, 3.

2. *Sources et lieux communs.* Le NT à plusieurs reprises annonce que les chrétiens seront haïs à cause du nom qu'ils portent ; cf. en particulier *Math.* 10, 22 *καὶ ἔσεσθε μισούμενοι ὑπὸ πάντων διὰ τὸ ὄνομα μου*. Cf. 24, 9 ; *Ioan.* 15, 21, etc. Dans les passages de *resurr.*, *Marc.* et *scorp.* cités ci-dessus, Tert. se réfère explicitement à l'Écriture. Mais dans *nat.*, il évite de citer la Bible, qui n'aurait pour les païens aucune valeur probatoire.

Les auteurs profanes de leur côté témoignent que les crimes prétendus des chrétiens étaient mis en relation avec leur nom : Plin. *epist.* 10, 96, 2 *nec mediocriter haesitavi... nomen ipsum, si flagitiis careat, an flagitia cohaerentia nomini puniantur* ; Tac. *ann.* 15, 44 ; cf. E. Peterson, *Christianus*, in *Misc. G. Mercati* I 1946, p. 369.

Les apologistes chrétiens en viennent tout naturellement à réclamer que l'on distingue le nom et les crimes, et que l'on juge les chrétiens sur leurs actes comme les criminels ordinaires, et non à la seule ouïe de leur nom, qui en lui-

même n'a rien de mauvais. Ce motif devient un *locus communis* de la littérature apologétique, si bien qu'il est très difficile de discerner une influence directe d'un auteur sur un autre. Citons parmi les Grecs : Justin. *apol.* 14, 1 ; 7, 4 ; II 2, 16 ; Tat. 27 ; Athenag. *Suppl.* 1, 3 ; 2, 1-5 ; Theoph. *ad Autol.* 1, 1 ; 1, 12.

Ici encore la supériorité de Tert. est éclatante dans l'utilisation des arguments, dont il met en lumière tous les aspects possibles (par exemple *nat.* 1, 3, 4), et par la forme rhétorique qu'il leur prête (*nullum criminis nomen extat, nisi nominis crimen est*, etc.). Cf. Geffcken, *Zw. gr. Ap.* 159¹.

3. *Passages parallèles dans apol.* L'essentiel de ce chapitre est repris dans *apol.* 2, 18-20 (∞ *nat.* 1, 3, 1-4) et 3, 5 (∞ *nat.* 1, 3, 5-10). La matière est disposée différemment pour la première partie, et fortement condensée pour la seconde. Une simple juxtaposition des passages parallèles, pour instructive qu'elle fût, ne suffirait pas cependant à dégager le caractère de l'évolution d'un ouvrage à l'autre. Les différents thèmes qui sont présentés successivement dans *nat.*, et qu'on y peut analyser avec une relative facilité, apparaissent dans *apol.* enchevêtrés plus savamment, à la façon de motifs musicaux, pour former une construction dynamique. Ainsi le thème de l'*odium nominis* a fait son apparition dans *apol.* dès 1, 4 *iniquitas odii erga nomen Christianorum* (mais ce passage avait-il son correspondant dans une introduction perdue de *nat.* ?) ; il revient *apol.* 2, 3 ; 2, 10 sq., avant d'être développé 2, 18 sq. L'*occulta uis* (celle des démons) opère déjà dans l'ombre *apol.* 2, 14 *ne qua uis lateat in occulto* eqs., et se précise légèrement *apol.* 2, 18 *quaedam ratio aemulae operationis* (sur *aemulus* désignant le diable, cf. Waszink 287 ad *an.* 20, 5 *diabolus aemulus* ; or le diable est pour Tert. le chef des démons : Waszink 577 ad *an.* 57, 2 ; VChr 1, 1947, 21 sq.).

Un détail montre avec quel soin Tert. s'efforce de respecter dans *apol.* la fiction du plaidoyer devant les juges. C'est à ceux-ci qu'il s'adresse *apol.* 2, 20 : *quid de tabella recitatis*, avec une 2^e pers. plus évocatrice que l'impersonnel de *nat.* 1, 3, 2 *ut ita pronuntiaretur in nos*. En revanche, la 2^e pers. de *nat.* 1, 3, 3 *ut nolitis scire* devient *apol.* 2, 18 *ut homines nolint scire*. C'est qu'ici l'ignorance obstinée, œuvre des démons, n'est plus le fait des seuls juges, mais des païens dans leur ensemble. Dans *nat.*, grâce à l'équivoque qui règne sur les destinataires (cf. p. 32), la 2^e pers. s'applique sans peine aux *nationes* aussi bien qu'aux *praesides*, tandis que dans *apol.*, le mot *homines* introduit la généralisation voulue.

4. *Passages parallèles chez Min. Fel.* Il n'y a chez Min. Fel. aucun développement sur le *proelium nominis*. Cependant, dans un contexte qui par ailleurs emprunte beaucoup à *apol.*, en particulier dans ce qu'il dit de l'action des démons, Octavius avoue qu'autrefois païen, il approuvait ceux qui, lorsqu'ils ont à juger un chrétien, cherchent à lui faire renier sa qualité, *quasi eierato nomine iam omnia facta sua illa negatione purgaret* (Oct. 28, 4). Min. Fel. donne l'impression de résumer (non sans élégance : noter l'antithèse *nomen - facta*) les paragraphes correspondants de Tert.

Dans la conclusion du chap. 27, qui traite des démons, le texte de Min. Fel. se rapproche de *nat.* 1, 3, 3 et *apol.* 2, 18 (ainsi que de plusieurs paragraphes d'*apol.* 1, relevés par Pellegrino dans son *comm. ad loc.*). *Oct.* 27, 8 *sic occupant* (sujet : les démons) *animos et obstruunt pectora, ut ante nos incipiant homines odisse quam nosse, ne cognitos aut imitari possint aut damnare non possint*. Le mot *homines* paraît venir directement d'*apol.* 1, 4 (*quid enim iniquius, quam ut oderint homines quod ignorant*) ou 2, 18, où Tert. avait une raison de l'introduire, comme nous l'avons vu. Pellegrino, *loc. cit.*, note que l'apparition, isolée chez Min. Fel., du motif *odium-ignorantia* parle en faveur de l'antériorité de Tert.

B. Commentaire

- 3,1 **discussores** : Tp. Le verbe *discutere* = *perquirere, examinare*, appartient à la langue juridique : cf. *ad* 1, 6, 3. *Discussor* est souvent accompagné de termes tels que *iudex, arbiter* (ThLL V 1, 1372, 5), et plus tard, il apparaît comme terme spécialisé pour désigner un fonctionnaire impérial contrôleur des finances. Cf. RE V 1183 sqq. ; KIP II 104.

neque confessionem recipiendo : cf. 1, 2, 1 sq.

laborandam : transitif pour *elaborandam* ; emploi du simple pour le composé, d'origine poétique (cf. Verg. *Aen.* 1, 639 ; 8, 181 ; Hér. *epod.* 5, 60) ; *Marc.* 2, 2, 6. Voir aussi *ad* 1, 2, 3 *tenditis*. La conjecture de Reifferscheid <e>*laborandam* est donc superflue.

exquisitionem : après Varron cité par Diomède (*gramm.* I 426, 25), Tert. est le premier à utiliser ce terme ; cf. *ieiun.* 4, 4. Ici il lui donne un sens juridique (= *quaestio*). Cf. ThLL V 2, 1823, 34 sqq. ; Hoppe, *Synt.* 121. Ce sens technique est déjà attesté antérieurement pour le verbe *exquirere* ; cf. ThLL V 2, 1819, 55 sqq.

digerendo : « écrire dans l'ordre, point par point », sens fréquent chez Tert. Cf. ThLL V 1, 1119, 56 sqq. Wazink 172 *ad an.* 9, 4 ; Blokhuys 138 ; C. C., Index.

neque exquisitionem digerendo : cf. 1, 2, 4-7.

damnatoribus : Tp. Cf. 1, 7, 8 ; *Marc.* 5, 7, 2.

neque confessionem recipiendo, iudicantibus semper laborandam, neque exquisitionem digerendo, damnatoribus semper consulendam : parallélisme et homéotélécutes.

crimen non alicuius sceleris, sed nominis : ce n'est pas aux actes des chrétiens qu'on en veut, mais à leur nom. Aspect dérivé de l'antithèse *res - uerba*.

dirigi : emploi de la langue juridique = *intendi* ; cf. 1, 3, 6 ; 1, 10, 3 ; *Marc.* 2, 10, 1 ; Heumann-Seckel s. v. ; ThLL V 1, 1245, 10 sqq. ; Beek, *Röm. Recht* 125¹.

- 3,2 **adeo** = *nam* ; cf. Hoppe, *Beitr.* 116, qui met en parallèle l'usage de Tert. avec *Apul. met.* 7, 16, 5.

constaret : la construction de *constat* avec *de* (cf. 1, 1, 8 ; 1, 8, 1 ; Löfstedt, *Krit.* 39² ; 112. Depuis Cic.) est fréquente dans la langue juridique : cf. ThLL IV 534, 37 sq.

pronuntiaretur : terme technique pour l'énoncé d'une sentence par le juge ; cf. Heumann-Seckel s. v. ; *apol.* 2, 20 (*in nobis*) ; 46, 4 (passif ; cf. *resurr.* 16, 4) ; *poen.* 9, 5 (*in peccatorem*) ; *pud.* 13, 1, etc.

homicidam... incestum : cf. 1, 6, 3 *homicidam, adulterum*.

iactatur : il ne s'agit pas des termes de l'acte d'accusation, mais des bruits qui courent sur les chrétiens ; cf. Papin. *dig.* 46, 3, 95, 3 *quod uulgo iactatur* ; *apol.* 7, 14 *quod aliquando iactavit* (sc. *fama*). La construction du passif avec un attribut est rare : cf. ThLL VIII 1, 58, 1 sqq. (un exemple d'Ovide, *am.* 3, 1, 21, avant notre texte, puis deux exemples chez Aug.). Encore la construction, chez Tert., se distingue-t-elle des autres exemples cités par l'emploi presque adverbial de *quodcumque*.

duci : sc. *ad supplicium* ; cf. Plin. *epist.* 10, 96, 3 *perseuerantes duci iussi* ; Sen. *de ira* 1, 18, 3 sqq., à côté de Cic. *Verr.* II 5, 66 *ad supplicium duci*.

suffigi : sc. *cruci* ; cf. *apol.* 21, 19 *suffixus* ; Marc. 4, 26, 1 ; Heumann-Seckel s. v.

porro : adversatif, cf. ad 1, 2, 7.

criminis nomen... nomiois crimen : figure dite *commutatio*, extrêmement fréquente chez Tert. Cf. Thörnell, St. T. IV 138 sq. Après la parenthèse constituée par les §§ 3 et 4, ce thème sera développé dans les §§ 5-10.

- 3,3 **totius odii... ignorantiam** : on rejoint les thèmes du chap. 1, auxquels s'ajoutent ceux de *podium* volontaire (*nolitis scire*), du cours irrégulier du procès (*non uultis inquirere*), du *nomen inimicum* et enfin de *occulta uis*.

nomen in causa est : cf. Arnob. *nat.* 1, 16 si... *meum nomen in causa est*.

quaedam occulta uis : cf. *apol.* 2, 14 *ne qua uis lateat in occulto, quae uos... ministret* ; 2, 18 *nomen, quod quaedam ratio aemulae operationis insequitur*. Il s'agit de la puissance des démons, dont Tert. parle longuement *apol.* 22 sqq. ; cf. an. 1, 5 *totia uis daemonum* ; 49, 2 *magna uis eiusmodi daemonum* ; 49, 3 *aut daemonum adhuc ratio est ?* ; *fug.* 2, 1 sqq. L'idée que les démons sont la source des persécutions se trouve déjà chez Justin. *apol.* I 5, 1 *μάστιγι δαιμόνων φαύλων ἐξελανθόμενοι ἀκρίτως κολάζετε μὴ φροντίζοντες*. Cf. I 5, 2 ; 12, 5 ; 57, 1 ; 63, 10 ; II 1, 2 ; 12, 3 sqq. ; Min. Fel. 27, 7 sq. ; 28, 5 ; 31, 1 ; Lact. *inst.* 4, 27 ; 5, 21 ; Lortz I 51 ; Pellegrino ad Min. Fel. 27, 8.

per uestram ignorantiam : sur *per* instrumental, particulièrement fréquent chez Tert., cf. Hoppe, *Synt.* 33 ; Blokhuis 44 sq.

ut nolitis scire pro certo quod uos pro certo nescire certi estis : Tert. joue sur l'opposition *scire* - *nescire* et sur la répétition du mot *certus*. Dans le passage parallèle *apol.* 2, 18 *ut homines nolint scire pro certo, quod se nescire pro certo sciunt*, l'accent est mis davantage encore sur l'idée essentielle *scire* - *nescire* par l'emploi de *sciunt* au lieu de *certi estis*.

et ideo nec creditis quae non probantur : Tert. semble dire exactement le contraire *apol.* 2, 19 : *ideo et credunt de nobis quae non probantur*. C'est pourquoi Goth., Klusmann, Hartel et d'autres ont cherché à harmoniser les deux textes par des corrections diverses. Mais on admettra, avec Borleffs, que la même expression *quae non probantur* signifie la première fois « notre innocence », et la deuxième fois « nos crimes ». Tert. reste libre envers son propre texte. Cf. Borleffs, *Mnem.* 1928, 193 sqq.

inquirere : t. t. jur., cf. Heumann-Seckel s. v.

praesumptione: t. t. jur., cf. Heumann-Seckel s. v. Ce mot a le plus souvent valeur péjorative chez Tert., signifiant soit « préjugé, illusion » (*nat.* 1, 17, 1 ; 1, 19, 3 ; *apol.* 49, 1 sq. ; 50, 10, etc. ; cf. *Apul. met.* 9, 4, 2), soit « assurance exagérée » (*cull. fem.* 2, 2, 2 ; cf. *Cypr. epist.* 34, 1).

3,4 **adeo** : cf. ad 1, 1, 2. Ici *adeo* fait double emploi avec *ideo* qui suit. Cf. Hoppe, Beitr. 115.

compellimur : avec l'inf., cf. ad 1, 2, 2.

negantes liberamur : cf. Plin. *epist.* 10, 96, 5 *qui negabant esse se christianos aut fuisse... dimittendos putavi* ; et la réponse de Trajan, 10, 97, 1 *qui negauerit se christianum esse... ueniam ex poenitentia impetret* ; cf. Eus. *h. e.* 5, 1, 47 *ἐπιστελλαντος γὰρ τοῦ Καίσαρος* (Marc-Aurèle, lors de la persécution de Lyon) *τοὺς μὲν ἀποτυμπανισθῆναι, εἰ δὲ τινες ἀρνοῖντο, τοὺς ἀπολυνθῆναι*.

3,5 **dum... ostenditur** : se rapporte au futur immédiat, comme Plant. *Pseud.* 571 sq. *concedere aliquantisper hinc mihi intro lubet / dum concenturio in corde sycophantias*. Cf. L. Brunner, Entwicklung der Funktionen der lat. Konjunktion *dum*, Diss. Zürich 1936, p. 53. Sur le renvoi contenu dans cette phrase, voir p. 28.

quam : sc. *rationem*.

insequimini : cf. Cic. *diu.* 2, 17 *haec* (il s'agit des éclipses prévisibles) *qui ante dicunt, quam rationem sequantur, uides*. Pour l'indic. dans l'interrogation indirecte, cf. ad 1, 1, 6 (*soletis*). Le cas de l'interrogation dépendant d'un impératif est mentionné spécialement par Hofm.-Szantyr 538 (type : *dic, quis emi* ?).

expugnationem : pour *oppugnationem*, comme souvent chez Tert. ; cf. ThLL V 2, 1806, 83 sqq. ; Waszink 406 ad an. 34, 2 *expugnationem ueritatis*. Pour *expugnare* = *oppugnare* et vice versa dans la latinité postérieure, cf. Löfstedt, Komm. 262 sqq.

quod nominis crimeu... ? : cf. Justin. *apol.* 1 4, 3 *ἐξ ὀνόματος μὲν γὰρ ἡ ἔπαινος ἡ κόλασις οὐκ ἂν εὐλόγως γένοιτο* ; Athenag. 2, 2 *οὐδὲν δὲ ὄνομα ἐφ' ἑαυτοῦ καὶ δι' αὐτοῦ οὐ πονηρὸν οὐδὲ χρηστὸν νομίζεται*.

3,6 **praescribitur** : ce verbe de la langue juridique (« opposer une objection préalable, une exception ») est, avec son substantif *praescriptio*, un des termes favoris de Tert. Cf. CEhler I 137^a ad *apol.* 7, 2 ; Blokhuis 152 sq. ; Beck, Röm. Recht 86 sq. ; C. C., Index ; J. K. Stirnimann, Die praescriptio Tertullians 82 sqq.

non posse : peut se comprendre soit en sous-entendant *uos* (CEhler ad loc.), soit en partant d'un *potest* impersonnel (« il est possible »), construction bien attestée à époque tardive, mais dont on décèle les traces dès l'âge classique (par exemple Varro *ling.* 10, 56 *a multitudine commodius potest ordiri*). Cf. Hofm.-Szantyr 417 ; Löfstedt, Komm. 44 sq. ; Svennung, Orosiana 148 ; Bulhart SB 33 sq. ; praef. LIV ; Bährens, Glotta 4, 1913, 273 sqq., en particulier 276 (*posse* impers. à l'inf.).

crimina obicere : expression juridique ; cf. Heumann-Seckel s. v. *obicere*. *Crimina* au sens classique de « griefs », « chefs d'accusation », comme 1, 3, 1,

bien que dans *nat.*, ce mot ait plus souvent le sens postclassique de « crime » : cf. 1, 2, 7 ; 1, 3, 2. 3. 5 ; 1, 5, 6 ; 1, 7, 21, etc.

institutum... probatio... sententia : les trois moments de tout procès, repris dans la seconde partie de la phrase, parallèle à la première : *quod praesidi offeratur... recitatur*. On peut rapprocher Cic. *Cael.* 6 *accusatio crimen desiderat, rem ut definiat, hominem notet, argumento probet, teste confirmet*.

institutum : l'accusation, la dénonciation qui déclenche l'action judiciaire (d'après l'expression *instituere crimen, accusationem*, cf. Heumann-Seckel s. v. *instituere* 3) ; cf. OEhler 1309^d ; Hartel, P. St. III 2 sq. L'interprétation du ThLL V 1, 1245, 10 « *institutum maiorum personae vicem agens* » est étrangère au sens du contexte. Sur ce mot, cf. encore ad 1, 7, 9.

dirigit = *intendit* ; cf. ad 1, 3, 1.

probatio : correction sûre de Léopold pour *prolatio* A. Désigne l'administration des preuves, les plaidoyers. Cf. *dig.* 22, 3 (*de probationibus et praesumptionibus*). Malgré l'explication ingénieuse de *prolatio* donnée par Goth. ap. OEhler 1310^e, *probatio* répond mieux à *quod de reo inquiratur, quod respondetur uel negatur*. Cf. Plin. *epist.* 6, 31, 5 ; 2, 11, 18 (*probationes* = « die plaidoyers » Kukula ad loc.) ; Lact. *mort.* 15, 2 *sine ulla probatione aut confessione damnati* ; Beck, Röm. Recht 91.

adsignat = *tamquam sigillo impresso confirmat, demonstrat* ; cf. ThLL II 890, 49 sq. ; C. C., Index.

praesidi : cf. ad 1, 2, 2.

offeratur : *offre*, « dénoncer, livrer au juge », s'applique généralement à des personnes : cf. Vlp. *dig.* 47, 10, 9, 3 *si atrocem iniuriam servus fecerit, ... praesidi offerendus est* ; Heumann-Seckel s. v. ; *apol.* 2, 7 ; 2, 9 ; 21, 18 ; 44, 2. Tert. emploie le neutre *quod* par symétrie avec la suite de la phrase, mais aussi parce que l'« accusé » auquel il pense est un *nomen*.

inquiratur : cf. ad 1, 3, 3.

offeratur... respondetur : sur les raisons rythmiques de ce changement de mode, cf. Hoppe, Beitr. 61.

quod de consilio recitatur : correspond à *sententia enumerat. Consilium* = *sententia, decretum* ; cf. 1, 20, 7 ; *pud.* 14, 28 *si quod de consilio... pronuntiaverat* ; ThLL IV 444, 7 sqq.

recitatur : cf. *Cod. Iust.* 7, 44 (*de sententiis... recitandis*) ; *apol.* 2, 20 *quid de tabella recitatis* ; *Mart. s. Cypr.* 4, 3 (Knopf-Krüger p. 63) *decretum ex tabella recitavit* ; *Pass. Scill.* 14.

id reum agnoscere : *id* est un acc. de relation et joue le même rôle que l'abl. dans *nat.* 1, 10, 8 *quo reos nos postulatis*. Cf. Hartel, P. St. II 29². Sur l'emploi hardi de l'acc. *Graecus* chez Tert., cf. ad 1, 8, 3 *primi genus*. Sur la fréquence du verbe *agnosco* chez Tert., cf. Thörnell, St. T. IV 114. Ajouter en particulier *an.* 36, 4 *et illam... Adae portionem (sc. feminam) animam agnoscam*.

3,7 **de... merito** : *meritum* = ce pour quoi on mérite une récompense ou, comme ici, un châtement (= culpabilité, faute) ; cf. 1, 6, 1 ; 1, 9, 9 ; 1, 19, 5 ; Kok 106 ad *cult. fem.* 1, 1, 2 ; C. C., Index. Ajouter *an.* 33, 2 *si meritorum deerit sensus* (« das Gefühl der Schuld oder des Verdienstes » Waszink).

nominum... uocabulorum : trois fois, dans cette phrase et la suivante, Tert. accouple *nomen* et *uocabulum*. Il serait vain de vouloir retrouver ici les distinctions, du reste assez floues, établies par les grammairiens anciens entre ces deux termes (cf. H. Dahlmann, Varro De lingua latina Buch VIII, Hermes-Einzelschr. 7, 1940, 124 sqq. ; J. Collart, Varron grammairien latin, Paris 1954, 160³). Sans doute s'agit-il au premier chef d'une recherche stylistique, redondance ou *uariatio*. Toutefois, comme l'argumentation de Tert. va porter sur l'aspect extérieur, phonique des *nomina* en général et du *nomen Christianum* en particulier, on peut se demander s'il n'a pas jugé utile d'ajouter à *nomen* un terme qui, en dehors de tout emploi technique, mais conformément à son étymologie, fixait plus aisément l'attention sur la sonorité des mots. Une même intention mêlée au souci de *uariatio* pourrait expliquer l'emploi de *nomen* et de *uocabulum* en nat. 1, 5, 8 *omnes nomen de professionibus gestant : sed ducant nomen sine professionis praestantia, qui superficie uocabuli infamant ueritatem* (antithèse *uocabulum* – *ueritas*), et 2, 12, 17 sq. *nominis* (sc. Saturni) *quoque testimonium compellunt : Κρόνον dictum Graece ut Χρόνον. Aequè Latini uocabuli a sotionibus rationem deducunt*. Cf. encore Luer. 5, 1041 sqq. ; Cic. inu. 1, 10 ; Hier. epist. 52, 5.

querellam : plainte en justice ; cf. apol. 42, 9 ; Heumann-Seckel s. v. ; sur la graphie du mot : Waszink 375 ad an. 30, 4.

barbarum sonat : sur l'acc. de qualification d'un adj. neutre (sorte d'acc. interne après un verbe intransitif) chez Tert., cf. Hoppe, Synt. 16 sq. A cet exemple, comparer Cic. Arch. 26 *poetis pingue quiddam sonantibus atque peregrinum* (autres exemples dans le commun. de Sternkopf ad loc., Berlin, Weidmann 1916) ; Ael. Spart. Sen. 19, 9 *Afrum quiddam... sonans*. Dans la prose impériale, cet emploi caractérise particulièrement Apul., Tert. et Amm. Cf. Hofm.-Szantyr 40.

inaustum sapit : cf. Petron. 93, 2 *pictis anas renouata pennis / plebeium sapit*. *Sonat* se rapporte à la sonorité, à la forme des mots, *sapit* au sens. Cf. resurr. 33, 6 *tanto abest, ut sententiae et definitiones... aliter quam sonant sapiant* ; scorp. 7, 5 ; 11, 4.

- 3,8 **uerborum atque sermonum... uitium** : fautes de grammaire et de langue. *Verbum* au sens de « mot pris isolément » défini par Quint. inst. 1, 5, 2, au moment d'aborder les fautes de grammaire : *barbarismus* (1, 5, 5-33) et *soloeicismus* (1, 5, 34 sqq.). Cf. Lausberg I 258 sqq. *Sermones* désigne les mots dans leur contexte, le groupe de mots, conformément à l'étymologie *sero*, *series* adunise par les anciens : cf. Varro ling. 6, 64 ; Ernout-Meillet 617 ; Lausberg I 268 ; 427 ; 440. Selon Quintilien, le barbarisme réside dans les *uerba* (1, 5, 6 *interim uitium, quod fit in singulis uerbis, sit barbarismus*), le solécisme dans le *sermo*, malgré l'opinion d'autres grammairiens : 1, 5, 34 *in uerbo esse uitium* (sc. *soloeicismum*), *non in sermone contendunt*. Cf. Rhet. Her. 4, 12, 17 ; Cell. 5, 20 ; Lausberg I 259-271.

insulsiior figura : je n'ai pas trouvé ailleurs cette expression. Mais on sait que *figura* peut être pris au sens de *genus orationis* (Rhet. Her. 4, 8, 11 sqq.) ou de « figure de style » (cf. nat. 2, 4, 19 *per figuram* « au figuré » ; Fronto p. 40, 8 N. = 36, 6 Hout *nulla figura obscura aut insolenti*). Quant à *insulsus* et termes

apparentés, on les rencontre souvent dans le vocabulaire de la critique littéraire. Exemple : Cic. *Brut.* 284 *insulsiatatem enim et insolentiam tamquam insaniam quamdam orationis odit.*

Christianum uero nomen : ces considérations sur l'étymologie de *Christianus* sont empruntées aux apologistes grecs : cf. Justin. *apol.* II 5, 3 *Χριστός... κατά τὸ κεχρῖσθαι... λέγεται* ; Theoph. *ad Autol.* 1, 12 *τοιγαροῦν ἡμεῖς τούτου ἐνεκεν καλούμεθα χριστιανοὶ διὰ τοῦ κεχρῖσθαι ἑλαιον θεοῦ.* (Pour l'explication par *χρηστός*, voir ci-dessous ad *Chrestiani*.) Tert. revient souvent sur cette étymologie : cf. *apol.* 3, 5 ; *Prax.* 28, 1 sqq. ; *Jud.* 8, 12 ; *Marc.* 3, 15, 6 ; *bapt.* 7, 1 et la note de Refoulé ad loc. ; Lortz I 67¹⁴³ ; Peterson, *Christianus* in *Mise.* G. Mercati I 369 sq. Dans la littérature postérieure, cf. Hier. *epist.* 65, 13 *ut ab uncto uocentur uncti, id est Christiani* ; Isid. *orig.* 7, 14, 1 *Christianus, quantum interpretatio ostendit, de unctione dicitur* (Isidore semble suivre ici directement Tert., comme en beaucoup d'autres passages relevés par Klusmann, *Excerpta Tertulliana* in *Isidori Hispalensis Etymologiis*, Hamburg 1892) ; ThLL III 1027, 32 sqq. ; H. Karpp, RAC II 1134.

unctione : grec *χρίσμα*.

interpretatur : cf. grec *ἐρμηνεύεται* Theoph. *ad Autol.* 2, 12. Déponent employé au sens passif, cf. Hoppe, *Synt.* 62 ; C. C., Index. Blaise s. v. *interpreto* ajoute *praescr.* 9, 6 *interpretentur*, mais on doit y voir une forme déponente avec *quidam* pour sujet.

3,9 **Chrestiani** : à l'origine probablement prononciation populaire. On dérivait la forme de *Chrestus* ou *Χρηστός*, nom propre courant : cf. ThLL Onom. II 407, 48 sqq. ; III 413, 12 sqq. (exemples d'inscriptions portant *Crestianus*) ; Suet. *Claud.* 25 *impulsore Chresto* ; Tac. *ann.* 15, 44, 2 *Chrestianos* (selon la leçon primitive du cod. Mediceus. Le e a été gratté et remplacé par i : cf. H. Fuchs, *Tacitus über die Christen*, *VChr.* 4, 1950, 69 et 70^o. Cependant Beaujeu, *L'incendie de Rome* 16³, à la suite de Büchner et Kästermann, maintient la lecture *Christianos*. *Chrestianos* est défendu entre autres par Becker 182 sq. ; J. Michelfeit, *Gymnasium* 73, 1966, 517 sq. E. Kästermann s'y rallie maintenant lui aussi : *Historia* 16, 1967, 457.) Les apologistes grecs en tirent argument pour rapprocher *christianus* de l'adj. *χρηστός* : Justin. *apol.* 14, 1 *χρησιότατοι ὑπάρχοντες* ; 4, 5 ; 46, 4 ; Theoph. *ad Autol.* 1, 1 *εὖχρηστος* ; 1, 12. Cf. Clem. Al. *Strom.* 2, 4, 18, 3 *ἀπὸ τῶν οἱ εἰς τὸν Χριστὸν πεπιστευκότες χρηστοὶ τέ εἰσι καὶ λέγονται* ; Lact. *inst.* 4, 7, 5 *sed exponenda huius nominis ratio est propter ignorantium errorem, qui eum immutata littera Chrestum solent dicere*. Cf. Friedländer, *Sittengesch.* III 200³ ; Harnack, *Mission* I 425^{3,4} ; Peterson, loc. cit. ; Fuchs, loc. cit. 69 sqq. ; Becker 182 sq. et note 10 ; H. Karpp, RAC II 1132 et 1134 ; Michelfeit, loc. cit.

sic quoque : expression fréquente chez Tert. : cf. Thörnell, *St. T.* I 28. Cf. *sic etiam* 1, 12, 16. Sur la concurrence d'*etiam* et de *quoque* : Löfstedt, *Komm.* 137¹.

de suauitate uel bonitate : *suavis* et *bonus* sont donc pris comme équivalents du grec *χρηστός*. Cf. dans la Vulgate *Matth.* 11, 30 *iugum enim meum suauis est* (*ὁ γὰρ ζυγός μου χρηστός*) ; *Rom.* 2, 4 *an diuitias bonitatis eius... contemnis ?* (*ἢ τοῦ πλούτου τῆς χρηστότητος αὐτοῦ... καταφρονεῖς ;*)

modulatum : participe passif de *modulor*. Se trouve chez Hor., Quint., Apul., etc. Chez Tert. : *nat.* 2, 4, 5; *apol.* 27, 4; *orat.* 14 (Diereks; cf. C. C., app. crit.); Hoppe, Synt. 62 sq.

3,10 **detinetis** = *deprehenditis, tenetis, accusatis*. Cf. 1, 4, 3; 1, 7, 19; 1, 16, 1; *apol.* 3, 8; *uxor.* 2, 8, 2; CEhler I 126^a ad *apol.* 3, 8; ThLL V 1, 818, 26 sqq.; C. C., Index; Hoppe, Beitr. 97; Synt. 129 sq. (« viell. juristisch »; mais ce sens de *detinere* n'est pas enregistré par Heumann-Seckel).

non homini malum : la symétrie a entraîné le maintien de *non* devant *homini* (au lieu de *nemini* ou *nulli* : cf. *apol.* 49, 3 *nulli... nozia*); cf. Plaut. *Mil.* 1411 *iura te non nociturum esse homini de hac re nemini*; Sall. *Cat.* 31, 1 *neque homini cuiquam*.

non pari infestum : le manuscrit porte *patri*, leçon évidemment corrompue. Parmi les corrections proposées (voir app. crit. de Borleffs), on ne peut retenir que celles de Goth. *patriae* (approuvée par v. d. Hout, Mnem. 1955, 168) et de Borleffs *pari*. La seconde semble préférable d'un point de vue stylistique (homéotéleute avec *homini* dans le parallélisme *non homini malum, non pari infestum*), et pour le sens (meilleure opposition avec *sed et Graecum cum aliis*). Notre nom, veut dire Tert., ne risque pas d'entrer en concurrence avec quelque synonyme latin. Cf. Cic. *fin.* 2, 13 *verbum Latinum par Graeco, et quod idem valeat*.

Parallélisme de cette phrase avec 1, 3, 7 : Klussmann, Chr. Tert. Part. 62 sq., remarque qu'il y a, en 1, 3, 7, trois raisons d'accuser un nom : comme *barbarum, infaustum* ou *impudicum*, mais qu'en 1, 3, 10 Tert. énumère quatre aspects de l'innocence du nom chrétien : *non incommodum...*, *non... asperum*, *non... malum*, *non... infestum*. Il en conclut que la symétrie a été troublée par la chute d'un mot en 1, 3, 7 : le correspondant de *non... malum* ne s'y trouve pas et devrait être restitué d'après *apol.* 3, 5 : *aut infaustum sapit* (uel *maledicum*) (Borleffs imprime à tort *maledictum* dans son app. crit.). Mais une fois de plus Klussmann veut imposer une symétrie trop rigide à Tert. De plus, il a laissé de côté uel *aliter quam... delectet* (1, 3, 7) et *sed et Graecum... iucundum* (1, 3, 10). La symétrie existe, mais revêt une forme chiasique : 1. *non incommodum linguae, non auribus asperum* correspond à *uel aliter quam enuntiantem deceat aut audientem delectet*; 2. *non homini malum, non pari infestum* à *aut infaustum sapit uel impudicum*; 3. *sed et Graecum à aut barbarum*. Il reste en 1, 3, 10 *et sonorum et interpretatione iucundum*, qui est en quelque sorte le résumé de toute la démonstration de 1, 3, 7-10. Hartel, P. St. II 30¹, analyse différemment les correspondances entre les §§ 7 et 10, mais aboutit à la même conclusion quant à l'inutilité de la conjecture de Klussmann.

non gladio aut cruce aut bestiis : cf. 1, 18, 1 *neque gladios neque cruces neque bestias nostras*.

CHAPITRE 4

A. Remarques générales

1. *Place et intention du chapitre.* Le début du chapitre se rattache aux considérations précédentes sur le *nomen*. Tert. prête à ses adversaires une sorte d'argument de prescription tel que ceux qu'il aime à invoquer lui-même : on poursuit le nom des chrétiens parce que c'est celui de leur inspirateur, et si celui-ci est mauvais, à plus forte raison ceux qui empruntent son nom le sont-ils. Tert. recourt à un raisonnement analogue au début de *fug.* : 1, 2 la persécution vient-elle de Dieu ou du diable ? *Omnis enim rei inspectio auctore cognito planior. Satis est quidem praescribere nihil fieri sine Dei uoluntate.* Cf. *spect.* 10, 9 : les jeux du théâtre sont sous le patronage des dieux : *oderis, Christiane, quorum auctores non potes non odisse* ; *nat.* 2, 16, 2 *cur ergo non auctorem potius honoratis, cuius haec dona sunt, sed auctorem transferitis in repertoires* ? Dans notre chapitre, Tert., comme souvent, réplique par plusieurs arguments indépendants, de sorte que si l'un d'aventure n'était pas valable, les autres n'en seraient pas infirmés pour autant (voir ci-dessus p. 46) : 1. chaque secte a le droit de porter le nom de son fondateur ; 2. les païens, en disant : le fondateur est mauvais, donc la secte est mauvaise, sont pris dans un cercle vicieux, puisqu'ils croient connaître le fondateur en ne voyant que la secte ; 3. en réalité, ils ne connaissent ni l'un, ni l'autre ; 4. les philosophes, qui portent aussi le nom de leur maître, sont traités beaucoup plus libéralement que les chrétiens.

De là, on passe à un bref parallèle entre chrétiens et philosophes (1, 4, 5), qui, pour n'être qu'esquissé, n'en indique pas moins à quel point cette confrontation est une préoccupation constante chez Tert. L'idée que les philosophes défigurent la vérité réapparaît *nat.* 2, 2, 5 sqq. ; 2, 6, 4, et, outre les passages d'*apol.* indiqués plus bas p. 141 sq., *spect.* 30, 4 ; *pat.* 1, 7 ; *praescr.* 7, 8 sq. ; cf. Lortz I 361 ; Labhardt, MH 7, 1950, 159 sqq.

Parmi les philosophes, Socrate a pourtant droit à une relative indulgence pour s'être approché davantage que les autres de la vérité, sur un point bien précis du reste : la critique des dieux mythologiques. Cette même critique, opérée par certains philosophes, permettra à Tert. de discerner chez eux *nonnullus etiam afflatus ueritatis* (1, 10, 41), Socrate servant de nouveau d'exemple au paragraphe suivant. Mais 2, 2, 12, Socrate sera condamné comme les autres philosophes, parce que, malgré sa négation des dieux, il a demandé qu'on sacrifiât un coq à Esculape (cf. *apol.* 46, 5 ; *an.* 1, 6 ; *cor.* 10, 5). Ainsi, Tert. ne se montre favorable à Socrate que lorsque cela entre dans ses vues. Sur l'appréciation de Socrate chez les auteurs chrétiens, cf. Harnack, *Sokrates und die alte Kirche*, Berlin 1900 (= *Reden und Aufsätze* I, Giessen 1904, 27 sqq.) ; Geffcken, *Sokrates und das alte Christentum*, Heidelberg 1908 ; A. Lumpe, RAC VI 1248 ; Becker, *Der Octavius* 58⁸⁰ ; chez Tert. : Lortz I 361²³, II 186 ; Becker 91 ; éd. d'*apol.*, p. 313 sq. Voir encore ci-dessus p. 24.

Faisant ensuite allusion à l'oracle d'Apollon au sujet de Socrate, Tert. semble s'éloigner passablement de son sujet. Il se prépare habilement à y revenir en stigmatisant le jugement erroné porté par les païens sur Socrate

(1, 4, 7), qu'il compare ensuite au jugement qu'on porte sur les chrétiens dans la vie de tous les jours. Suit une série d'anecdotes où l'on voit que l'aveuglement obstiné des païens les empêche de reconnaître les qualités morales des chrétiens. Ce sont pourtant ces qualités qui précisément les distinguent. Cf. *Scap.* 2, 3 ; 2, 10 *nec aliunde noscibiles quam de emendatione utiliorum pristinorum* ; *uzor.* 2, 7, 2 ; *spect.* 24, 3 ; Hornus, *RHPhR* 38, 1958, 5 sq.

Le § 1, 4, 15 constitue le seul passage d'une certaine étendue dans *nat.* où Tert. décrive positivement les qualités des chrétiens. Encore s'en tient-il strictement au point de vue moral. Rien de comparable à l'exposé doctrinal d'*apol.* 17 sqq. par exemple. On touche là une des différences essentielles entre les deux ouvrages.

2. *Sources et lieux communs.* La comparaison des chrétiens et des philosophes, sous des formes diverses, est un des motifs les plus constants de la littérature apologétique du 2^e siècle. Notre chapitre ne traite qu'un point secondaire de cette comparaison : il s'agit ici de la liberté accordée aux philosophes au sein de la société païenne, plus que de leurs doctrines justes ou fausses, pour lesquelles Tert. réserve les sarcasmes du livre 2. Les apologistes grecs, eux, restent le plus souvent sur le plan doctrinal, et lorsqu'ils soulignent la liberté que la société accorde généreusement aux philosophes, ils entendent surtout la liberté de critiquer la religion, et non les institutions ou les personnes comme c'est le cas dans notre texte. Athénagore, par exemple, souhaite que la société confère aux chrétiens les mêmes libertés qu'aux philosophes, et que la justice soit la même pour les uns et les autres. Mais Tert. se fait moins d'illusions : les païens ne savent donner des avantages qu'à ceux qui en font mauvais usage. Le seul exemple d'un philosophe qui a su s'élever contre les erreurs du polythéisme doit montrer qu'il a été lui aussi condamné par la société.

Les passages suivants ont pu suggérer à Tert. le départ de son raisonnement, dont la forme particulière n'appartient qu'à lui : Justin. *apol.* 1 4, 9 *καὶ τούτων* (sc. *τῶν φιλοσόφων*) *τινὲς ἀθεότητα ἐδίδαξαν, καὶ τὸν Δία ἀσελγῆ ἄμα τοῖς αὐτοῦ παισὶν οἱ γενόμενοι ποιηταὶ καταγγέλλουσι· κἀκεῖνων τὰ διδάγματα οἱ μετερχόμενοι οὐκ εἰργονται πρὸς ὑμῶν, ἀθλα δὲ καὶ τιμὰς τοῖς εὐφρόνως ὑβρίζουσι τούτους τίθετε* ; Athenag. 2, 5 οὕτω καὶ τοὺς ἀπὸ φιλοσοφίας κρινόμενους ὁρώμεν· οὐδεὶς αὐτῶν πρὸ κρίσεως διὰ τὴν ἐπιστήμην ἢ τέχνην ἀγαθὸς ἢ πονηρὸς τῷ δικαστῇ εἶναι δοκεῖ, ἀλλὰ δόξας μὲν εἶναι ἐδικὸς κολάζεται, οὐδὲν τῇ φιλοσοφίᾳ προστριψόμενος ἐγκλήματα (ἐκεῖνος γὰρ πονηρὸς ὁ μὴ ὡς νόμος φιλοσοφῶν, ἢ δὲ ἐπιστήμη ἀναίτιος), ἀπολυσόμενος δὲ τὰς διαβολὰς ἀφίεται. ἔστω δὴ τὸ ἴσον καὶ ἐφ' ἡμῶν· ὁ τῶν κρινόμενων ἐξεταζέσθω βίος, τὸ δὲ ὄνομα παντὸς ἀφείσθω ἐγκλήματος ; 7, 1 *τίς ἡ αἰτία τοῖς μὲν* (sc. *φιλοσόφοις*) *ἐπ' ἀδείας ἐξεῖναι καὶ λέγειν καὶ γράφειν περὶ τοῦ θεοῦ ἃ θέλουσιν, ἐφ' ἡμῖν δὲ κεῖσθαι νόμον κτλ.* Cf. Gessleken, *Zw. gr. Ap.* 159¹. Theoph. *ad Autol.* 3, 30 *ἐτι μὴν καὶ τοὺς σεβομένους αὐτὸν* (sc. *le vrai Dieu*) *ἐδίδωξαν* (sc. *οἱ Ἕλληνες*) *καὶ τὸ καθ' ἡμέραν διώκουσιν. Οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ τοῖς εὐφρόνως ὑβρίζουσι τὸν θεόν, ἀθλα καὶ τιμὰς τιθέασιν* (cf. 3, 8 ; Justin. *apol.* 1 4, 9). Voir encore Tat. 27.

Si dans l'ensemble, les apologistes grecs (exception faite de Tatien) sont moins défavorables que Tert. aux philosophes, ils leur reprochent pourtant aussi d'altérer la vérité pour plaire davantage. D'où le titre de *φιλόδοχοι* ou de *φιλόδοχοι* que, s'inspirant du jeu de mots de Platon, *Rep.* 5, 480 a, leur attribuent par dérision Iustin. *apol.* 157, 3; 118, 1 et 6; Tat. 3; Theoph. *ad Autol.* 3, 3. De Tert., entre plusieurs passages, cf. *nat.* 2, 2, 5 *accedente libidine gloriae*; *an.* 1, 2 *philosophus, gloriae animal* et Waszink 87 ad loc.

Le jugement favorable porté par Tert. sur Socrate concorde entièrement avec celui de Justin : *apol.* 15, 3 *ὅτε δὲ Σωκράτης λόγῳ ἀληθεῖ καὶ ἐξεταστικῶς ταῦτα εἰς φανερόν ἐπειράτο, φέρειν καὶ ἀπάγειν τῶν δαιμόνων τοὺς ἀνθρώπους, καὶ αὐτὸν οἱ δαίμονες διὰ τῶν χαϊρόντων τῇ κακίᾳ ἀνθρώπων ἐνῆργησαν, ὥς ἄθρον καὶ ἀσεβῆ ἀποκτείνεσθαι, λέγοντες καινὰ εἰσφέρειν αὐτὸν δαιμόνια· καὶ ὁμοίως ἐφ' ἡμῶν τὸ αὐτὸ ἐνεργοῦσιν.* Cf. 146, 3; 116 (7), 3; 10, 4 sq.; 10, 8; Athenag. 31, 1; Becker 82.

Quant aux anecdotes mettant en scène des chrétiens convertis, Tert. les a probablement tirées de son propre fond. Sur le rapprochement que l'on peut opérer entre l'une d'elles et un passage de Justin, cf. ad 1, 4, 12. Mais l'idée de l'amélioration morale amenée par la conversion, et l'énumération des qualités qui distinguent les chrétiens se rencontrent par exemple Iustin. *apol.* 114; 15, 7; cf. Vitale, MB 28, 1924, 43 sq.

3. *Passages parallèles dans apol.* On a vu que l'exkursus sur les philosophes et sur Socrate en particulier (*nat.* 1, 4, 4-7) n'était pas parfaitement assimilé au contexte de notre chapitre. Aussi dans *apol.* les deux motifs principaux entremêlés dans ce chapitre sont-ils séparés. *Apol.* 3 reprend la matière de *nat.* 1, 4, 1-3 et 8-13, tandis que la comparaison avec les philosophes est renvoyée à 46, l'allusion à la condamnation de Socrate étant déjà reprise en 14, 7. Dans *apol.* 3, Tert. change la disposition de la matière : il part des témoignages d'honnêteté délivrés sans le vouloir par les païens aux nouveaux chrétiens, et des manifestations d'hostilité à l'égard de proches ou de serviteurs rendus pourtant meilleurs par leur conversion (*apol.* 3, 1-4 ~ *nat.* 1, 4, 8-13). Ces exemples, condensés vigoureusement et rendus plus symétriques, doivent illustrer le *proelium nominis* exposé au chapitre précédent. Les modifications que le texte subit ne sortent guère du domaine stylistique. Pourtant l'expression de *nat.* 1, 4, 11 *mirari quam assequi norunt* disparaît, et au lieu de cet accent protreptique, c'est la haine des païens qui est une fois de plus mise en relief (*apol.* 3, 3).

Apol. 3, 5 introduit au milieu de ce chapitre le développement fortement abrégé sur le *reatus nominum* (cf. ci-dessus p. 131). Ensuite seulement (*apol.* 3, 6-8) on retrouve le contenu de *nat.* 1, 4, 1-3, où Tert. réclame des païens une connaissance véritable du fondateur et de la secte des chrétiens, alors que l'ignorance de l'un et de l'autre fait qu'on ne s'en prend qu'au nom. Ceci constitue la conclusion de l'exorde d'*apol.* Grâce à cette position privilégiée, l'effort pour remonter à la source des problèmes, si caractéristique de Tert., est mis en valeur mieux que dans *nat.*

Dans *apol.* 3, 6 sq., l'exemple des philosophes est invoqué comme dans *nat.* 1, 4, 1, à côté de celui des médecins et des grammairiens, pour prouver que

toute secte a le droit de porter le nom de son fondateur (*apol.* ajoute une note d'ironie par un exemple bien romain : *coqui etiam ab Apicio*¹). Ce rapprochement formel amène Tert. à confronter l'attitude des philosophes et des chrétiens. Dans *nat.*, il expose aussitôt (1, 4, 4 sqq.) quelques-unes de ses réflexions sur ce sujet ; mais l'endroit ne se prêtait guère à un examen approfondi de la question de vérité. Celui-ci aura sa place *nat.* 2, 2 sqq., mais restera sur un plan spéculatif, sans rapport avec la situation concrète des chrétiens. Tout le problème est repris plus systématiquement dans la dernière partie d'*apol.* (46 sqq.), avec un accent d'urgence que lui confère la constatation initiale (46, 2) : l'existence du christianisme est mise en jeu par les incrédules qui ne veulent y voir qu'une banale philosophie. Le début de la réfutation (46, 3) se rapproche davantage que *nat.* 1, 4 des apologistes grecs : *cur... non proinde illis adaequatur ad licentiam impunitatemque disciplinae* ? De même, le § 46, 4 mentionne d'abord les attaques des philosophes contre les dieux et les superstitions (cf. les passages des apologistes grecs cités ci-dessus p. 140), et limite à la phrase *plerique etiam in principes latrant* l'allusion aux critiques dirigées par les philosophes contre les mœurs, les lois ou les personnes (*nat.* 1, 4, 4). Le souvenir de Iustin. *apol.* 1 4, 9 se retrouve encore dans la conclusion ironique d'*apol.* 46, 4 : *facilius statuis et salariis remunerantur eqs.*, qui remplace le simple *impune* de *nat.* 1, 4, 4. La façon dont Socrate est présenté *apol.* 46, 5 sq. est aussi très indépendante du passage parallèle de *nat.* Du jugement favorable, il ne reste plus que la proposition *cum aliquid de ueritate sapiebat deos negans* ; mais aussitôt après apparaît l'inconséquence de ce philosophe qui ordonne tout de même un sacrifice à Esculape (cf. *nat.* 2, 2, 12). L'oracle d'Apollon, qui semblait dans *nat.* 1, 4, 7 un témoignage sérieux, valable en tout cas pour les païens, en faveur de la sagesse de Socrate, est maintenant ridiculisé. (L'ironie au sujet d'Apollon lui-même est pareille dans les deux textes, plus éloquente pourtant dans la concision d'*apol.* 46, 6 *o Apollinem inconsideratum* ! eqs.) Enfin l'opposition entre les chrétiens qui déplaisent en professant la vérité et les philosophes qui s'attirent les faveurs en la falsifiant (46, 6 sq.) sert de conclusion générale à toute cette argumentation, mais n'est plus en relation aussi étroite avec l'exemple de Socrate que dans *nat.*, où, seul parmi les philosophes, il était mis pour un moment du côté des chrétiens. Toutes ces divergences de fond, plus importantes que la plupart de celles que l'on peut constater entre les passages parallèles de *nat.* et d'*apol.*, montrent que Tert. a repensé tout le problème. Non seulement il a réexaminé les sources grecques, mais en particulier il a revu son jugement sur Socrate, parce qu'il s'était rendu compte entre-temps que ce jugement était une partie de sa valeur à son argumentation générale. Sa réflexion aboutit maintenant à une conclusion plus radicale : 46, 18 *quid simile philosophus et Christianus, eqs.*

4. Passages parallèles chez Min. Fel. Caecilius (13, 2) et Octavius (38, 5) font chacun une allusion à l'oracle d'Apollon, mais dans une perspective qui

¹ La comparaison avec les écoles de philosophes avait déjà suggéré une plaisanterie de la même veine au parasite Gnathon de l'Eunuque de Térence : *Eun.* 262 sqq. *sectari iussi, / si potis est, tanquam philosophorum habent disciplinae ex ipsis / uocabula, parasiti itidem ut Gnathonici nocentur.*

n'a rien de commun avec celle de *nat.* 1, 4, 7. Min. Fel. n'éprouve pas comme Tert. le besoin de dissocier la vérité des chrétiens de celle des philosophes. Il suffit de lire 19, 3 sqq. pour s'en rendre compte. Cf. Axelsson 90 sqq.

B. Commentaire

4,1 **nomine... sui auctoris** peut se comprendre de deux façons : 1. en laissant à *nomine* le sens de « nom propre » qu'il a dans les phrases précédentes ; 2. en lui attribuant la valeur prépositionnelle (= *alicuius rei causa*) qu'il a souvent dans la langue juridique pour désigner le motif d'une condamnation (cf. Heumann-Seckel s. v.), et chez Tert. (cf. Hoppe, Synt. 30 sq.). Le contexte (où il est vraiment question du nom de l'*auctor sectae*) et la position de *puniri* qui coupe l'expression en deux font préférer la première interprétation, mais il n'est pas exclu que la forme de l'exposé ait été influencée par l'expression juridique stéréotypée.

auctoris : cf. Tac. *ann.* 15, 44, 3 *auctor nominis eius* (sc. *Christianorum*) *Christus* ; Joseph. *antiq.* 18, 3, 3 *εἰς ἧν τε τῶν Χριστιανῶν ἀπὸ τοῦδε ὀνομασμένων οὐκ ἐπέλιπε τὸ φύλον*. (Le « *testimonium Flavianum* » dont cette phrase est la conclusion, est vraisemblablement une interpolation chrétienne ; cf. Hölcher, RE IX 1993, 50 sqq. ; M. Goguel, *Jésus*, Paris 1950, 59 sqq. Cependant Peterson, *Misc. G. Mercati* 1367 sqq., considère cette dernière phrase comme authentique.)

primo quidem : début de phrase très fréquent chez Tert. Cf. Thörnell, St. T. IV 89.

de auctoris : sur ce gén. dépendant d'un subst. sous-entendu régi par une préposition (hellénisme), cf. Löfstedt, *Sprache* 5 ; Thörnell, St. T. I 31 ; II 58 ; Borleffs, *Mnem.* 1929, 11 sq. On peut comparer le cas où le subst. à sous-entendre ne doit pas être tiré du contexte, mais va de soi : par exemple *apol.* 16, 2 Fuld. *Tacitus... in quarto* (sc. *libro*) *Historiarum* (cf. Wazink 334 ad an. 25, 9 ; Löfstedt, *Komm.* 301 sq.) ; Cic. *Mil.* 91 *ad Castoris* (sc. *aedem*) à côté de *Verr.* II 1, 129 *in aede Castoris* (cf. Blatt, *Précis* 120).

appellationem mutuari : *appellatione mutari* A ; pour l'établissement du texte, voir Gomperz, Tert. 23 ; Borleffs, *Mnem.* 1928, 195 sq. et 1929, 10 sqq.

probum usitatumque ius est : on peut comparer, quoique la situation soit différente, la réponse de Josèphe à Apion qui reprochait aux Juifs d'avoir usurpé le nom d'Alexandrins : c. *Ap.* 2, 4, 38 sqq. *πάντες γὰρ οἱ εἰς ἀποικίαν τινὰ κατακληθέντες... ἀπὸ τῶν οἰκιστῶν τὴν προσηγορίαν λαμβάνουσι*. Peterson, *Misc. G. Mercati* 1370 sq., remarque que des auteurs chrétiens reprochent précisément aux hérétiques de porter le nom du fondateur de leur secte : Iustin, *apol.* I, 26, 6 ; *dial.* 35, 6 ; Hippol. *ref.* 9, 12, 26. Sur l'emploi de *ius* (« ce qui est permis, admis par la coutume »), cf. *apol.* 24, 10 ; Beek, *Röm. Recht* 647.

dum... cognominentur : sur ce *dum* causal, suivi chez Tert. de l'ind. (cl.) ou du subj. (à l'instar de *cum*), voir Hofm.-Szantyr 614 sq. ; Hoppe, Synt. 79.

philosophi : sur le parallèle entre les chrétiens et les philosophes, qui reste ici tout extérieur, mais s'approfondit aux §§ 4 sqq., cf. ci-dessus p. 139 sqq.

Erasistratei : de Erasistratus de Céos, que Tert. nomme encore *apol.* 3, 6 ; *an.* 15, 3 ; 15, 5 ; 25, 5. Sur ce médecin illustre, cf. Wellmann, RE VI 333, 26 sqq. ; F. Kudlien, KIP II 343 sq. Le terme *Ἐρασιστράτειοι* pour désigner les médecins de son école se trouve par exemple Strab. 12, 580 (12, 8, 20) ; Athen. *Deipn.* 3, 87 B (3, 33).

Aristarchii : de Aristarchus de Samothrace. Cf. Cohn, RE II 862, 15 sqq. Des exemples de l'adj. tiré de son nom sont cités ThLL II 581, 55 sq. En grec, cf. entre autres Herodicus ap. Athen. *Deipn.* 5, 222 A (5, 65). Le nom d'*Aristarchus* peut aussi signifier « un grammairien » sans égard à l'école à laquelle il se rattache : cf. ThLL II 581, 34 sqq. ; ajouter Hier. *epist.* 57, 12, 2.

4,2 **tradux** : au sens propre = « bouture » ; cf. *nat.* 1, 12, 11 ; très souvent chez Tert. au sens figuré, désignant ce qui transmet ou perpétue quelque chose (voir ci-dessus p. 44. et la note). Cf. 1, 7, 5 ; 1, 16, 12 ; Hoppe, Synt. 177 ; Waszink 175 ad *an.* 9, 6 ; Blaise, s. v. ; C. C., Index. Ici *tradux* est attribut du sujet de *plectitur*.

plectitur : dans le sens de punir, *plectere* appartient à la langue juridique : cf. 1, 6, 1 ; 2, 12, 13 ; *Cod. Iust.* 9, 20, 7 ; Heumann-Seckel s. v.

atquin : sur la fréquence croissante de cette forme en latin tardif, aux dépens de *atqui*, cf. Waszink 186 sq. ad *an.* 10, 5.

temeritate = *temere*. Sur cet *abl. modi* remplaçant un adv., cf. Hoppe, Synt. 30 ; Hofm.-Szantyr 116 sq. qui, contrairement à la 3^e éd. de Schmalz citée par Hoppe, ne pense plus nécessaire d'admettre une influence sémitique ; Blaise, Manuel 90 sq.

prius erat : l'expression *prius est* = il est plus important, il faut de préférence que..., est construite généralement avec *ut* (*idol.* 2, 5 ; *Hermog.* 41, 4 ; *Salu. gub.* 5, 51) ou le subj. en parataxe (*Marc.* 3, 24, 13 ; 4, 10, 4 ; 4, 26, 1 ; cf. Hoppe, Synt. 71 ; Hofm.-Szantyr 531). La construction avec l'inf., plus rare, se trouve par exemple chez *Salu. gub.* 6, 82. On peut mettre en parallèle d'autres expressions adverbiales, fréquentes en latin tardif (cf. Hofm.-Szantyr 644 sq.), construites aussi occasionnellement avec l'inf., telles que : *ante est* (*Cypr. epist.* 33, 2, 2 *ante est... scire*) ; *satis est* (*fug.* 1, 2 ; *Peregr. Aeth.* 5, 8 *omnia... scribere satis fuit* « il eût été trop long de tout écrire ») ; *magis est* (cf. ThLL VIII 64, 77 sqq.).

de ecta : sur de marquant la provenance, avec n'importe quel verbe, cf. ad 1, 2, 2.

inspectionem... retinere : *inspectio* = action de discerner, examen ; cf. 1, 20, 14 *erroris inspectio* faisant pendant à *ueritatis recognitio* ; *fug.* 1, 2 *omnis enim rei inspectio auctore cognito planior*. — *Retinere* a le sens de *abstinere* ou *impedire* ; cf. Ehler 1 311^c. L'obscurité de cette phrase provient de la collision de deux arguments : 1. Pour condamner en connaissance de cause, il conviendrait de partir soit de l'auteur pour connaître la secte, soit de la secte pour étudier l'auteur (cf. *apol.* 3, 7 *ante odium nominis competeat prius de auctore sectam recognoscere uel auctorem de secta*). 2. Les païens, croyant savoir quelque chose de la secte, n'en profitent pas pour examiner son auteur. Le raisonnement serait plus aisé à suivre si Tert. avait écrit : *Prius erat cognoscere auctorem, ut cognosceretur secta, uel cognoscere sectam, ut cognosce-*

retur auctor, quam de secta inspectionem auctoris retinere. La concession faite aux païens d'une certaine connaissance de la secte (*de secta*) est retirée ensuite (*at nunc... nec sectam recensetis*).

- 4,3 **at nunc** : après un raisonnement hypothétique, marque le retour à la situation réelle et actuelle (« mais en réalité » ; cf. *xv* *de* : Kühner-Gerth II 117). Cf. *apol.* 48, 10 ; *Lucr.* 1, 169 ; *ThLL* II 999, 62 sqq.

ignorando... ignoratis... non nostis : le motif de l'*ignorantia*, prépondérant dans le chapitre liminaire et sous-jacent dans tout le livre 1, réapparaît de temps à autre plus explicitement, allié au thème de l'*odium* (*inpingitis* ; plus bas : 1, 4, 4 *odium* ; 1, 4, 5 *perosissimam*, etc.).

ignorando... recensendo : sur cet *abl. modalis* du gérondif, très fréquent en latin postclassique, et en particulier chez Tert., cf. Hoppe, *Synt.* 56 sq.

recensendo : « considérer, examiner de près ». Il ne s'agit plus d'une enquête judiciaire, comme dans les chapitres précédents, mais d'un examen de fond, visant à une connaissance doctrinale.

nec = *etiam non* ; cf. 1, 7, 33 ; 1, 15, 4 ; 1, 17, 5 ; 1, 18, 7.

inpingitis : « vous vous en prenez à, vous attaquez » ; cf. *resurr.* 45, 1 ; sur l'emploi intransitif avec *in* de ce verbe (ordinairement transitif), attesté, mis à part un exemple de Ps. Quint. et deux de la Vet. Lat., depuis Tert. seulement, cf. Hoppe, *Synt.* 133 ; *ThLL* VII 1, 618, 45 sqq.

quasi devant un participe, est influencé par le grec *ὡς* (Kühner-Gerth II 90 sqq.). Cf. 1, 7, 3 ; 2, 12, 4 ; Hoppe, *Synt.* 58.

detinentes : cf. ad 1, 3, 10.

- 4,4 **philosophis** : sur le parallèle entre les chrétiens et les philosophes, cf. ci-dessus p. 139 sqq. et ad 1, 4, 15. Il est injuste qu'ils soient traités différemment (cf. Lortz I 69¹⁴⁸), car de nature tous les hommes sont égaux et ont droit au même traitement : cf. 1, 7, 34 ; Lortz I 56¹⁰⁴.

transgrediendi : sur ce verbe, cf. ad 1, 1, 2. La construction avec deux compléments, marquant l'un le point de départ, l'autre le point d'arrivée, se trouve chez Tac., *ann.* 3, 66 *paulatim dehinc ab indecoris ad infesta transgrediebantur*. Pour *transgredi in*, cf. l'expression *transgredi in partes*, fréquente chez Tacite également (*hist.* 1, 13, 8 ; 1, 53, 4 ; 3, 57, 14, etc.).

auctorem (sc. suum) et suum nomen : sur l'emploi libre du réfléchi (= *proprium*), cf. Hartel, *P. St.* III 3 ; Hoppe, *Synt.* 102.

odium mouet : cf. *Verg. Aen.* 2, 96 *odia aspera moui* ; *Liu.* 4, 50, 1 ; *Ou. met.* 8, 355 ; 11, 323.

cultus uictusque : cf. *an.* 17, 11 *uictus cultus ornatus* ; *ThLL* IV 1333, 1 sqq.

palam ac publice : redondance et allitération ; cf. Hoppe, *Synt.* 149 sqq. ; E. Wölflin, *Ausgew. Schriften* 269.

eloquii : sur ce mot (au sens de *eloquentia*), cf. Waszink 100 ad *an.* 2, 2.

elatrent : métaphore qui n'est pas sans rappeler l'origine du nom des cyniques. Cf. *Suet. Vesp.* 13, 4 *Demetrium Cynicum in itinere obuium sibi (sc. Vespasiano) post damnationem ac neque assurgere neque salutare se dignantem, oblatrantem etiam nescio quid, satis habuit « canem » appellare* ; *pall.* 5, 4 *causas non elatro* (prosopopée du *pallium*, vêtement des philosophes cyniques) ; Hoppe,

Synt. 186 « *elatrare* vielleicht eine Reminiszenz an Hor. *epist.* 1, 18, 18 *uere quod placet, ut non acriter elatrem ?* » : le rapprochement est d'autant plus justifié que le verbe *elatro* figure seulement chez Hor. et Tert., d'après le ThLL V 2, 326, 82 sqq.

inpune : sur l'attitude des empereurs à l'égard des philosophes, hostile au 1^{er} siècle, plus favorable à partir des Antonins, cf. Friedländer, *Sittengesch.* III 250 sqq. ; Bengtson 521 sqq. De Spart. *Sept. Seu.* 18, 5 et *Geta* 2, 2, il ressort que Septime Sévère, qui règne au moment où Tert. écrit *nat.*, a lui-même cultivé la philosophie. On connaît également les sympathies de sa femme, l'influente Julia Domna, pour les philosophes et les sophistes : cf. F. Altheim, *Niedergang der alten Welt* II, Frankfurt a. M. 1952, 259.

iaculentur : « lancer contre », métaphore empruntée à la langue militaire comme beaucoup d'autres chez Tert. : cf. Hoppe, Synt. 182. Elle se trouve déjà chez Lucr., Liu., Curt., Quint., etc. : cf. ThLL VII 1, 72, 13 sqq. et 73, 41 sqq.

4,5 **saeculo** : « le monde » (païen) ; cf. 1, 9, 5 ; 1, 16, 17 ; *apol.* 40, 13 *saeculi iniquitates* ; 41, 4 *saeculi plagae* ; 42, 2 *cohabitamus in hoc saeculo* ; *pud.* 1, 1 ; 1, 4 ; *an.* 1, 6 ; *bapt.* 12, 7 et la note de Refoulé ad loc. ; Waszink 94 ad *an.* 1, 6 (avec bibliogr.) ; Blaise s. v. nos 5 et 6.

perosissimam : correction de Borleffs pour *operosissimam* A. Cf. Museum 41, 1934, 314. Hoppe, Beitr. 78, tente de justifier la leçon du manuscrit, mais le texte de Borleffs est garanti par 1. l'importance du thème de la haine dans les premiers chapitres de *nat.* ; 2. la comparaison avec *an.* 1, 6 *ueritatis tanto scilicet et perosioris quanto plenioris* ; cf. Waszink 95 (qui signale entre autres que Tert. est le premier à employer *perosus* au sens passif) ; 3. l'accord avec le proverbe *ueritas odium parit* (Ter. *Andr.* 68) ; cf. Waszink loc. cit. avec réf. (ajouter Weymann, ALL 13, 1904, 403) ; Lortz I 54^{ss}.

affectant : « dénaturent pour tromper, contrefont » ; cf. 2, 4, 17 ; *praescr.* 7, 8 *sapientiam humanam affectatricem et interpolatricem ueritatis* ; Waszink 503 ad *an.* 47, 1 (*sonnia... affectantia atque captantia*) ; ThLL I 1184, 17 sqq. Sens fréquent chez Tert. Le sens courant de *affectare* = *niti ad, adpetere*, se trouve *nat.* 1, 17, 4.

affectant, possident : on peut voir ici un aspect de l'antithèse apparences trompeuses – réalités, *uerba* – *res*, adaptée à l'opposition de la philosophie et de la foi chrétienne. Cf. Labhardt, MH 7, 1950, 167. Justin compare aussi philosophes et chrétiens en attribuant aux uns l'imitation de la vérité, aux autres la vérité elle-même : *apol.* II 13, 6 *ἐρερον γὰρ ἐστὶ σπέρμα τινὸς καὶ μύημα..., καὶ ἐρερον αὐτό κτλ.* Mais chez cet auteur qui cherche à réconcilier plutôt qu'à opposer philosophes et chrétiens, il s'agit bien moins d'une antithèse comparable à celle de Tert. que d'une différence de degré dans la possession de la vérité. En effet, le terme *μύημα* n'y a pas le coefficient péjoratif qui marque *affectant* chez Tert., et surtout, il est complété par *σπέρμα*, qui renvoie à la doctrine du *λόγος σπερματικός* chère à Justin (cf. ci-dessous ad 1, 10, 41 *nonnullus etiam afflatus ueritatis*).

4,6 **denique** : « ainsi, par exemple ». Cf. ad 1, 1, 9.

Socrates : cf. ci-dessus p. 139.

ex ea parte... quia : expression causale ; cf. *Peregr. Aeth.* 3, 2 *ex ea parte... quia* ; Löffstedt, Komm. 126 sq. ; Sprache 103 ; *apol.* 14, 7 *sed propterea damnatus est Socrates, quia deos destruebat*. Ces parallèles empêchent d'interpréter *ex ea parte* comme un équivalent de l'expression grecque ἀπό μέρος qu'on trouverait par exemple chez Justin. *apol.* 11 10, 8 Χριστῷ δέ, τῷ καὶ ἐπὶ Σωκράτους ἀπὸ μέρος γνωσθέντι, expression étudiée par J. H. Waszink in Mullus 387.

deos uestros destruendo : l'accusation est reproduite par Xen. *Memor.* 1, 1 ἀδικεῖ Σωκράτης οὗς μὲν ἡ πόλις νομίζει θεοὺς οὐ νομίζων, ἕτερα δὲ καὶνὰ δαιμόνια εἰσφέρον. Cf. *apol.* 10 ; Plat. *apol.* 24 B. L'opposition de Socrate aux dieux païens est volontiers mise en avant par Tert. C'est le cas chaque fois qu'il est question de lui dans *nat.* : 1, 10, 42 ; 2, 2, 12 ; cf. *apol.* 14, 7 sq. ; 46, 5 ; an. 1, 6. Voir aussi ci-dessus pp. 139 et 141.

ueritas semper damnabatur : cf. *apol.* 14, 7 *plane olim, id est semper, ueritas odio est*, plus proche du proverbe *ueritas odium parit* ; cf. ad 1, 4, 5 *perosissimam*.

4,7 *itaque* : Hartel, P. St. III 4 sq., propose de lire *atqui* ou *atquin*, mais Thörnell, St. T. I 20 sqq., a montré que Tert. emploie parfois *itaque* là où l'on attendrait *atqui*. Voir Introd. p. 45.

uirorum... omnium Socrates sapientissimus : cette forme de l'oracle traduit exactement le trimètre qui est donné par Diog. Laërt. 2, 37 : ἀνδρῶν ἀπάντων Σωκράτης σοφώτατος. Il est parfois précédé d'un autre trimètre : cf. Orig. c. Cels. 7, 6 ; Suda s. v. σοφός ; schol. ad Arist. *nub.* 144, où est reproduite l'argumentation d'Apollonius Molon (FGH 728 F 4) contre l'authenticité de cette forme métrique. L'oracle est formulé différemment dans Plat. *apol.* 21 A ; Xen. *apol.* 14. Cf. W. Nestle, *Sokr. und Delphi*, Korr. f. d. höheren Schulen Württemb. 17, 81-91 = Griechische Studien, Stuttgart 1948, 173 sqq. ; O. Gigon, *Sokrates*, Bern 1947, 97 sqq. Les allusions à cet oracle sont nombreuses dans la littérature latine : cf. Cic. *Lael.* 7 ; *Cato* 78 ; *acad. post.* 1, 16 ; *Vitr.* 3 *praef.* ; Val. Max. 3, 4 *ext.* 1 ; *Apul. Socr.* 17 ; *Min. Fel.* 13, 2, etc.

sed : Wissowa supprime cette particule. De même à sa suite Evans, VChr 9, 1955, 37, qui envisage comme autre solution *sed <daemonem>*. Mais le texte du manuscrit a été suffisamment défendu par Hartel, P. St. III 5, qui voit une ellipse de *confessus est* avec *affirmans*, et par Thörnell, St. T. I 43 sq., pour qui *sed* équivaut à peu près à *scilicet* et introduit librement une sorte d'apposition. *porro* : cf. ad 1, 2, 7.

4,8 *quo more* : se rattache à la phrase précédente. Pour souligner le lien logique, on pourrait sous-entendre après *tantum quod Christianus* : *cum ideo bonus quia Christianus*.

soletis : ellipse du *uerbum dicendi* : cf. Hoppe, Synt. 145 sq. ; Bulhart, *praef.* XLIV sq.

bonus uir eqs. : ces petites phrases mises dans la bouche des païens ont toute la vie et les caractéristiques du langage parlé. Tert. rapporte d'une façon analogue la réaction des païens devant la transformation d'une convertie, *cult. fem.* 2, 11, 3 *ex quo facta est Christiana, pauperius incedit*. Il recommande aux chrétiennes de ne pas se laisser influencer par ce genre de réflexions. *Bonus*

uir (souvent *bone uir*) est d'un emploi fréquent chez Plaute et Térence, et dans le langage courant; cf. Hofmann, *Umgangssprache* 150; ThLL II 2083, 24 sqq.; Quint. *inst.* 12, 1, 19 *secundum communem loquendi consuetudinem*, ... *amicos et bonos uiros et prudentissimos dicimus uulgo*; Sen. *epist.* 3, 1.

Lucius Titius... Gaium Seium : ces noms désignent des personnages quelconques, servant d'exemples (Pierre et Paul), surtout chez les juristes. Cf. Gaius, *inst.* 2, 250; Otto, *Sprichwörter* p. 349, n° 1790; Aug. *in psalm.* 70, 1, 14; 140, 17; S. Lancel, Monsieur Dupont, en latin, in *Hommages à J. Bayet* 355-364. Cf. en italien moderne, l'emploi familier de *Tizio* et *Gaio*. **tantum quod** = *nisi quod*, «excepté que», prenant le sens de «il est dominé que»; cf. *apol.* 3, 1; C. C., Index. L'expression se trouve déjà chez Plaut. *Men.* 297, et garde un caractère familier: cf. Cic. *Verr.* II 1, 116, passage à propos duquel Hellmuth, cité par Löfstedt, *Komm.* 302, remarque que cet exemple, isolé chez Cic., se trouve dans un de ses plus anciens discours, où il fait encore mainte concession à la langue de tous les jours. Cf. Petron. 76, 11; Apul. *Socr.* 8, 140; Hofm.-Szantyr 583 sq.; Löfstedt, *Komm.* 302 sq. **ego** : l'emploi de ce pronom devant le verbe est encore un trait du langage quotidien. Cf. Hofmann, *Umgangssprache* 100 sq.

Ce passage de Tert. a été imité par Aug. *in psalm.* 39, 26 (P. L. 36, col. 450): *magnus uir, bonus uir, litteratus, doctus, sed quare Christianus?*; *in psalm.* 140, 17 (P. L. 37, col. 1826): *magnus uir ille, uerbi gratia Gaius Seius, magnus, doctus, sapiens, sed quare Christianus? Nam magna doctrina (et magnae litterae) et magna sapientia*; cf. J. Rivière, *Nature et Grâce*. Sur une citation de Tert. dans saint Augustin, RSR 2, 1922, 45-49. Voir ci-dessous ad 1, 4, 10.

- 4,9 **caecitate** : l'attitude des païens est caractérisée par le même terme 2, 12, 1 *an exprobre[m] caecitatem?* cf. *apol.* 3, 3; 9, 20; *pat.* 1, 7 *qui caeca uiuunt*; ailleurs, Tert. désigne par la même image la vie pécheresse qui était celle des chrétiens avant leur conversion; cf. *paen.* 1, 1; *pud.* 7, 11; *bapt.* 1, 1 (avec la note de Refoulé); E. Lesky, art. «Blindheit» in RAC II 442, et plus particulièrement 445 sq.

id quod sciunt, eo quod nesciunt uitiant : l'ignorance des païens est considérée, non plus en rapport direct avec la haine, mais dans une autre de ses conséquences : l'ignorance fausse le peu de vérité que vous pouvez saisir. Cf., appliqué aux philosophes, 2, 2, 6 <in> *incertum abiit etiam quod inuenerant*; *apol.* 47, 4.

- 4,10 **subuenit** : «il vient à l'esprit», sens attesté déjà Gell. 19, 7, 2; Apul. *met.* 3, 29, 1 (avec l'inf.). Cf. Bloch-von Wartburg, *Dict. étym. de la langue franç.*, Paris 1964, s. v. souvenir.

ne = *num*, *an* (cf. le gr. *μή*), introduisant une interrogation indirecte. Cf. Hoppe, *Synt.* 72; Hartel, *P. St.* I 33; Thörnell, *Eranos* 10, 1910, 7; Blaise, *Manuel* 154 sq.; *nat.* 1, 7, 5 *recogitare ne* (1, 8, 9; *apol.* 2, 17; 7, 12); 1, 10, 3 *considerare ne*; 1, 10, 49 *nescio ne* (*apol.* 15, 7; *Marc.* 5, 16, 4). Ce *nē* doit être distingué de l'enclitique interrogatif (Blaise, loc. cit., peut favoriser une confu-

sion). Il tire son origine du *ne* complétif après des verbes tels que *uidere*, *circumspicere*, etc. L'évolution s'explique à partir de cas tels que Plaut. *Trin.* 146 *circumspicedum te, ne quis adsit arbiter*; Mil. 955; Capt. 127 *uisam ne nocte hoc quippiam turbauerint*; Varro *rust.* 2, 9, 16 *cum circumspiceret, ne quid praeterisset*; Sen. *Herc. O.* 482. De même, *considerare* ne évolue du sens final (par exemple Cic. *ad fam.* 15, 14, 4) au sens interrogatif (Tert. *nat.* 1, 10, 3; cf. ThLL IV 430, 78 sqq.). Voir Hofm.-Szantyr 534 et 542; Wackernagel, *Vorles.* II 278 (évolution identique de *μή* et de *νή*).

humanus : cf. 1, 13, 1 *humanus* (apol. 16, 9 *humanus et uerisimilius*); 2, 5, 1 *quin ergo ad humaniorem aliquanto conuertimur opinionem*. Ce sont les seuls passages de *nat.* où le mot ait cette valeur positive. Voir encore 2, 3, 4 *Platonis humanitas* (opposé à *Epicuri duritia*); 2, 9, 23 *de humanissimo Alcinoos* est dans une phrase de ton ironique. Ailleurs, *humanus* s'accompagne souvent d'une nuance péjorative : 1, 4, 15 *friuola humanae manus opera*; 1, 10, 38; 2, 1, 2 *erroris humani*; 2, 6, 4, etc. A noter que dans le passage parallèle, apol. 3, 2, *humanus* est remplacé par *iustus*.

occulta manifestis adiudicare = *occulta e manifestis iudicare*; cf. *resurr.* 19, 1 *ut... manifestiora quaeque praeualeant et [de] incertis certiora praescribant*; 21, 2 *et utique aequum sit... incerta de certis et obscura de manifestis praeiudicari eqs.*; Marc. 1, 9, 7 sq.; ces parallèles sont cités par Waszink 101 sq. ad an. 2, 2 où Tert. reproche cette même méthode à la philosophie : *formas rebus imponit, eas nunc peraequat, nunc priuat, de certis incerta praeiudicat*. Cf. encore Aetna 145 *occultamque fidem manifestis abstrahe rebus* (trad. Vessereau, éd. Les Belles Lettres 1923 : « De faits manifestes tirez la réalité cachée »). *Occultus et manifestus* opposés paraissent encore dans d'autres contextes : Val. 3, 3; Aug. c. *Pelag.* 1, 3, 6. Sur *adiudicare* = *iudicare*, cf. ThLL I 703, 3 sqq.; Beck, *Röm. Recht* 88.

de occulto praeiudicare : *praeiudicare aliquid de aliqua re* se trouve an. 2, 2; 15, 6; Marc. 2, 16, 4; *resurr.* 21, 2. Sur ce verbe, cf. Beck, *Röm. Recht* 87 sq.

Cette phrase, qui offre un exemple des constructions symétriques surabondantes chez Tert., montre en même temps son souci de la *uariatio* : des préverbes (*adiudicare* – *praeiudicare*); des constructions (*manifestis* – *de occulto*); des nombres (*occulta* – *occulto*).

S'appuyant sur ce passage, J. Rivière, loc. cit. ad 1, 4, 8, tente de définir la réponse que donne Tert. au problème des relations entre les vertus naturelles et la foi. Cette réponse consisterait dans une alternative : foi principe des vertus ou vertus principe de la foi, où la seconde solution semblerait avoir la préférence de Tert. Cette dernière affirmation de J. Rivière ne se justifie pas, du moins dans l'optique de notre texte. On prêterait même plutôt à Tert. une préférence pour la première solution, à considérer l'importance accordée 11 sqq. à l'*emendatio* qu'entraîne la conversion; cf. *cult. fem.* 2, 11, 3 *ex quo facta est Christiana, pauperius incedit*. On suivra plus volontiers J. Rivière lorsqu'il relève que Tert. reste sur le terrain apologétique (par opposition aux préoccupations théologiques qui marquent la réponse de saint Augustin dans les passages cités ci-dessus ad 1, 4, 8). Tert. se borne ici à suggérer aux *païens* deux façons de mettre en relation les vertus et la foi du chrétien, sans entrer lui-même au cœur du problème.

4,11 **retro temporel** : cf. ad 1, 1, 1.

ante hoc nomen = *antequam hoc nomen haberent*. Sur ce genre de brachylogie, cf. Œhler I 526^d ad *scorp.* 11, 3 ; Hoppe, Synt. 141 ; Bulhart, SB 47 ; praef. XLI sq.

uagos : coureurs, libertins ; cf. *uxor.* 1, 8, 3 *uagas* (Meroerus ; les manuscrits ont *uacas* ou *nugas* ; Kroymann écrit *uac(u)as*) ; Prop. 1, 5, 7 *uagis... puellis* ; Mart. 6, 21, 6.

mirari quam assequi norunt : *noui* suivi de l'inf. se trouve depuis Enn., et en particulier chez Apul. (*met.* 2, 5, 4 ; 2, 7, 7, etc.). Cf. 1, 4, 15 ; 1, 5, 10 ; 1, 10, 13 ; Hofm.-Szantyr 347 ; Hoppe, Synt. 46.

quam = *potius quam* ; cf. 1, 8, 4 ; attesté depuis les débuts de la littérature latine (Plaut., Enn., etc.), mais particulièrement fréquent en latin tardif et chez les auteurs chrétiens. Cf. Hofm.-Szantyr 593 sq. ; Hoppe, De serm. Tert. 51 ; Synt. 77 ; Hartel, P. St. I 24 ; Bulhart, praef. XXXV.

utilitatibus : les chrétiens sont utiles à la société et à l'Empire : cf. *apol.* 36, 3 sq. ; 42-43 ; Justin. *apol.* 11 15, 5 *εἴη οὖν καὶ ὑμᾶς... τὰ δέκματα ὑπὲρ ἑαυτῶν κρῖναι*.

istius nominis = *Christianorum* ; cf. 1, 10, 1 ; on connaît l'emploi classique de *nomen Latinum* pour *Latini* ou *nomen Romanum* pour *Romani*. Cf. Waltzing ad *apol.* 1, 7 ; Lortz I 68¹⁴⁴ ; Teeuwen 68 sq. ; Waszink 450 ad an. 40, 2 ; Blaise s. v. *nomen* 3.

4,12 **unum atque alium** = *hunc uel illum* ; cf. 1, 9, 10 (= *pauci*) ; 2, 2, 6 ; 1, 16, 6 *una uel alia gens*. Selon le ThLL I 1643, 2 sqq., cette alliance d'*unus* et d'*alius* n'apparaît que dans ces quatre passages de *nat.* et chez quelques auteurs postérieurs. L'expression usuelle est *unus aut (atque) aliter* : cf. ThLL I 1743, 25 sqq. ; Gudeman ad Tac. *dial.* 9, 8 (Teubner 1914, p. 244). Cette anecdote semble donc être la synthèse de plusieurs cas connus de Tert.

retro temporel : cf. ad 1, 1, 1.

ne mures quidem : Rigault rapproche Iuv. 6, 339 *testiculi sibi conscius unde fugit mus*.

mures... inrepentes... sustinebat : construction participiale influencée par celle du grec *ἀνέχουαι* (cf. Kühner-Gerth II 55 sq.). Cf. Hoppe, Synt. 58.

sine gemitu suspicionis sustinebat : cf. *uxor.* 2, 5, 3 *et haec... sustinebit ? sine gemitu, sine suspitione panis an ueneni ?*

omnem uxori patientiam obtulisse : la note de Œhler I 312^m : « h. c. repudium scripsisse » repose sur un contresens. Tous les exemples qu'il cite lui-même I 262^b ad *apol.* 39, 12, à la suite de Herald., prouvent que *patientia* désigne la tolérance du mari pour l'inconduite de sa femme.

negasse zelotypum, maluisse... maritum : Löfstedt, Sprache 51, après avoir traité de cas tels que *uirg. uel.* 14, 4 *uirginem mentiri*, ajoute : « Nahe verwandt, aber doch vielleicht am ehesten als Grenzfälle wirklicher Ellipse zu betrachten sind Ausdrücke wie *nat.* 1, 4, 12 *negasse zelotypum* eqs. (Œhler schrieb <se> *negasse*, und Reif. vermutete *maluisse* <se>), beides ganz unnötig ; ebenso *Marc.* 4, 26, 13 *adeo nec retro negauerat natum*. » Cette explication rend également inutile la conjecture de Evans, VChr 9, 1955, 37 : *negare se... malle se*. Voir encore Hartel, P. St. II 33¹.

zelotypum : cf. Apul. *met.* 9, 16, 3 *in quendam zelotypum maritum.*

suam... in peruersum demutare naturam : cf. 1, 1, 7 *noui demutationem mentis in malas partes* ; 1, 1, 8 *qui ad malum transeunt et a bonis in peruersa deuertunt* ; spect. 2, 12 *uniuersam substantiam... in peruersitatem demutauit*. Sur *demutare* et *mutare* (pouvant signifier « déplacer »), cf. Waszink 314 sq. ad an. 24, 9 ; construits avec *in* et l'acc. : cf. Säflund 5³ ; sur *in peruersum* : ad 1, 1, 7.

permisit... reformari : pour *permittere alicui* construit avec l'inf., cf. 1, 10, 31 ; se trouve une fois chez Cic. (*Verr.* II 5, 22) et surtout depuis Liu. ; cf. Hofm.-Szantyr 345 ; Hoppe, *Synt.* 46 ; Waszink 257.

in melius reformari : cf. *Iud.* 2, 9 ; *orat.* 7, 3 ; *Hermog.* 37, 4 ; 40, 1 ; *Lact. inst.* 7, 14, 6 ; *Aug. doctr. christ.* 1, 19, 18 ; *Waltzing, Etude* 147 ; *Hoppe, Beitr.* 104³ ; Waszink 387 sq. ad an. 32, 4 (corrige Hoppe).

A cette anecdote on peut comparer un passage de Justin : *apol.* II 2, 1-11. C'est l'histoire d'une femme, vivant tout d'abord dans la licence ainsi que son mari, puis convertie au christianisme et s'efforçant d'amener son mari à la vertu. Celui-ci continue ses débauches et elle s'en sépare. Le mari la dénonce comme chrétienne, mais elle s'adresse à l'empereur et obtient la permission de plaider sa cause. Le mari se tourne alors contre un certain Ptolémée qui avait instruit la femme dans la doctrine chrétienne, et le fait jeter en prison sous la seule inculpation de christianisme. Cf. A. Vitale, *Tert. e Giustino*, MB 28, 1924, 44¹ : « Tra l'aneddoto, che s. Giustino racconta al principio della sua II Apologia, e il racconto dell'*Ad Nat.* 1, 4, di cui questa frase (*apol.* 3, 4 *uxorem iam pudicam maritus iam non zelotypus eiecit*) è come un guizzo rivelatore, c'è parentela filologica ? » La filiation n'est pas mise en doute par Becker, 81 et 221 sq., mais elle est improbable. Le récit de Tert. diffère sur des points essentiels de celui de Justin. Pareille aventure a pu du reste se produire à plusieurs reprises. Tert. semble bien faire une synthèse de plusieurs cas venus à sa connaissance (*unum atque alium*). Cf. encore *Scap.* 3, 4 *Claudius Lucius Herminianus in Cappadocia, cum indigne ferens uxorem suam ad hanc sectam transisse Christianos crudeliter tractasset* eqs.

4,13 **praeterea** = *ceterum, alioquin* : Borleffs, *Index* (et non *insuper, etiam*, comme l'écrivit Cöhler I 312ⁿ).

ergastulum : cf. *Marc.* 2, 2, 6 *in ergastulum terrae laborandae relegatus* ; Beck, *Röm. Recht* 123².

simul = *simulac* ; cf. ad 1, 1, 1. Est construit d'habitude avec l'ind.

Les deux exemples présentés dans ce paragraphe contrastent par leur concision avec l'étendue du précédent. Dans *apol.* 3, 4, les trois mêmes exemples sont ramenés à un schéma symétrique et également concis.

4,14 **nam** et (cf. *καὶ γὰρ* : Kühner-Gerth II 338) : cf. 1, 5, 6 ; Thörnell, *St. T.* II 87 sqq., avec de nombreux exemples ; ThLL V 2, 911, 63 sqq.

traducitur = *coarguitur, manifestatur*. Sur ce sens du verbe, attesté déjà chez Sen. phil., *luu.*, etc., cf. Waszink 92 ad an. 1, 5 (avec référ.) ; C. C., *Index*.

disciplina : « conduite, genre de vie » ; cf. 1, 10, 4 *per omnia uitae ac disciplinae* (chez les païens) ; 1, 10, 41 ; 1, 16, 11 ; *praescr.* 43, 2 *adeo et de genere conuersationis qualitas fidei aestimari potest : doctrinae index disciplina est*. Ailleurs le

mot désigne la doctrine chrétienne, la foi : 1, 7, 8 ; 1, 7, 29 ; 1, 10, 1. Du reste, les deux significations coexistent parfois dans un même texte : 1, 5, 10 *desertores disciplinae*. C'est là une caractéristique de l'emploi chrétien de ce mot ; cf. ThLL V 1322, 47 sqq. ; O. Mauch (voir ci-dessous) 91. Sur les différents sens de *disciplina*, cf. Lortz I 757 ; Marron, *Doctrina et Disciplina* dans la langue des Pères de l'Eglise, ALMA 9, 1934, 5 sqq., en particulier 16 sqq. ; O. Mauch, *Der lateinische Begriff Disciplina*, Diss. Bâle 1941 (chez Tert. : 92-101) ; V. Morel, *Disciplina, le mot et l'idée...* dans l'œuvre de Tert., RHE 40, 1944/1945, 5-46 ; art. *Disciplina*, RAC III 1213-1229 (chez les Pères : 1224 sqq.) ; Tönnies 107 ; Beck, *Röm. Recht* 545 ; Castorina ad *spect.* 1, 1.

nec aliunde prodimur : cf. *Scap.* 2, 10 *nec aliunde cognoscibiles quam de emendatione uitiorum pristinorum*. Sur cet emploi de *aliunde* (= de alia re), cf. Thörncll, *St. T.* III 30 sq.

de bono nostro : de remplace un abl. instrumental. Cf. Waszink 119 ad *an.* 3, 3 (avec référ.).

sic (Goth. : si A) et mali de suo malo radiant : Hartel, *P. St.* III 5 sqq., expose les raisons pour lesquelles le texte du manuscrit (*si et*) ne peut être maintenu. La phrase doit être ironique. Que l'on adopte la correction de Godefroy (*sic et*) ou celle de Hartel (*nisi et*), le sens est à peu près le même : Tert. exploite le paradoxe qui réside dans le fait que de prétendus malfaiteurs — les chrétiens — ne se font remarquer que par leur bonne conduite. Faut-il admettre, dit-il, que des méchants brillent (favorablement) par leur méchanceté, ou les chrétiens font-ils exception aux lois de la nature ? Pour la liaison *sic et*, cf. 2, 4, 12 ; nombreux exemples chez Thörncll, *St. T.* II 95-97 ; Bulhart, *praef.* XXXVI ; ThLL V 2, 913, 61 sqq. Pour le sens de *radiant*, Hartel rapproche *an.* 41, 2. Enfin, pour la construction *radiare de*, cf. Hier. *epist.* 22, 28 *digiti de anulis radiant*.

instituta : « les habitudes, les lois ». Autre sens du mot ad 1, 3, 6.

naturae : cf. ad 1, 2, 10.

denotatur : cf. ad 1, 1, 10. Pour la construction, cf. *Marc.* 4, 3, 4 *adeo non de praedicatione, sed de conuersatione a Paulo denotabantur* (sc. *pseudoapostoli*).

- 4,15 **primam sapientiam** : sur le sens de *primus* (= *eximius, eminens*), cf. Borleffs, *Mnem.* 1929, 12 sq. Tert. ajoute cet adjectif, car la *sapientia* pouvait évoquer aux yeux d'un Romain l'antique idéal païen, dont il convient de distinguer la Sagesse chrétienne. Le motif de la *sapientia* romaine est traditionnel dès les *Elogia Scipionum* ; cf. Cic. *diu.* 1, 21 ; *Cato* 4 ; 5, etc. Tert. oppose les deux sagesse : *nat.* 2, 2, 1 sq. : d'un côté, *mira sapientia philosophorum, cuius infirmitatem prima haec contestatur uarietas opinionum, ueniens de ignorantia ueritatis* ; de l'autre, *plena atque perfecta sapientia* (2, 2, 4), à laquelle s'applique la parole de Salomon : *initium sapientiae metus in Deum* ; *pall.* 4, 10 *cum hanc primum sapientiam uestit* (sc. *pallium*), *quae uanissimis superstitionibus renuit* eqs. (*primum* est la leçon des manuscrits. Mais Godefroy, citant ce texte dans une note de l'édition de 1625 ad *nat.* 1, 4, 15, écrit *primam*. Correction consciente, ou plutôt erreur de copie, influencée par le texte de *nat.* ?) Voir encore Min. Fel. 1, 4 ; Lact. *inst.* 7, 9, 12 (*sapientia* = *notitia Dei* ; cf. L. Thomas, *Die*

sapientia als Schlüsselbegriff zu den *Divinae Institutiones* des Laktanz, Diss. Freiburg i. Ü. 1959).

humanae manus opera : cf. *pat.* 2, 3 *ingratissimas nationes... opera manuum suarum adorantes*. Expression biblique : cf. *psalm.* 115 (113 B), 4 *opera manuum hominum* ; 135 (134), 15 ; *Ierem.* 25, 6 ; cf. *orac. Sibyll.* 4, 29 (Ps. Iustin. *cohort.* 16 ; *Clem. Al. protr.* 4, 62, 1) ἀγάματα χειροποίητα. *Clem. Al. protr.* 4, 46, 1.

abstinentiam : cf. 1, 5, 5 *cur ille... fraudator, si abstinentes Christiani ?* ; *cult. fem.* 2, 5, 5 *appetere quod tuum non sit quibus alieni abstinentia traditur*.

temperamus : avec *ab* = « s'abstenir de », emploi attesté dès *Caes. Gall.* 1, 7, 5. Cf. *nat.* 1, 16, 11 ; *scorp.* 5, 11. Différent de *temperare* + *dat.* = « modérer, ménager », attesté déjà chez *Plaut.*, fréquent depuis *Liu.* Cf. *Krebs-Schmalz, Antib. s. v.* Pour *temperare* trans., voir ad 1, 2, 10.

pudicitiam : *Tert.* insiste souvent sur cette vertu. Cf. *Lortz* I 104 sq., qui cite des parallèles chez les apologistes grecs.

nec = *ne... quidem* ; cf. 2, 14, 6 ; *Hoppe, Synt.* 106 sq. ; *Löfstedt, Krit.* 75.

nec oculis contaminamus : réminiscence de *Muth.* 5, 29 ; cf. *an.* 38, 2 *concupiscentia oculis arbitris utitur* ; *Waszink* 435 ad loc.

misericordiam, qua... flectimur : *Evans, VChr* 9, 1955, 38, propose *plectimur*. Mais cf. *Liu.* 26, 27, 10 *miserordia... flecti possent* (sc. *senatores*) ; *Apul. Socr.* 13 *ut... misericordia flectantur* ; *Aug. ciu.* 22, 8 (*coquus*) *miseratione flexus* ; *ThLL* VI 1, 893, 43 sqq., où notre passage devrait être cité.

ueritatem, qua offendimus : cf. le proverbe *ueritas odium parit* ad 1, 4, 5. Il n'y a donc pas lieu d'intervertir *ueritatem* et *libertatem* comme le voudrait v. d. Vliet, *Stud. Eccl.* 19.

libertatem : la liberté que l'on refuse aux chrétiens est sans doute celle dont *Tert.* parle à propos des philosophes, *apol.* 46, 3 : *licentiam impunitatem disciplinae*. Cette liberté de doctrine que l'on accorde aux philosophes, *Tert.* la revendique aussi pour les chrétiens. Cf. 1, 4, 4 *et tamen philosophis patet libertas* eqs. ; *Tat.* 27 ; *Athenag.* 7, 1.

nouimus construit avec l'inf. : cf. ad 1, 4, 11.

Pour une semblable énumération des vertus chrétiennes, cf. *apol.* 46, 2 ; 46, 10-16 ; *Lortz* I 103⁹⁰.

CHAPITRE 5

A. Remarques générales

1. *Place et intention du chapitre.* On pouvait croire, à la fin du chapitre précédent, que *Tert.* ne reconnaissait aucune trace de mal chez les chrétiens. Pourtant, il fait maintenant une certaine concession : il y a des brebis galeuses. A cette réalité (cf. *Friedländer, Sittenges.* III 226 sq.) qu'il ne cherche pas à éluder, il répond par deux arguments indépendants qui, au regard d'une stricte logique, ne peuvent être vrais simultanément : 1. la présence du mal en toute chose est conforme à l'ordre de la nature. C'est l'exception qui confirme la règle ; 2. les chrétiens qui se conduisent mal sont *ipso facto* exclus du nombre

des chrétiens. Cette seconde réponse, plus conforme au but apologétique de Tert., qui doit blanchir complètement les chrétiens devant l'opinion païenne, est aussi la seule que Tert. retienne dans ses autres œuvres apologétiques : cf. *apol.* 46, 17 ; *Scap.* 4, 7 *uiderint, qui sectam mentiuntur, quos et ipsi recusamus* (cette remarque survient aussi après une énumération des qualités des chrétiens) ; Lortz I 102 sq.

La première réponse repose en dernière analyse sur une conception philosophique semblable à celle d'un Chrysippe : bien et mal sont corrélatifs dans le monde ; cf. StVF II fr. 1169 sq. ; 1181 ; Barth-Gödeckemeyer, *Die Stoa* 1946, 92 sq. ; 272 ; Pohlenz, *Die Stoa* I 100 sq. ; II 57 ; Spanneut 378. Cf. encore *an.* 41, 3 *sic et in pessimis aliquid boni et in optimis nonnihil pessimi* ; Varro *Men.* fr. 241 *neque in bona segete nullum est spicum nequam, neque in mala non aliquod bonum* ; Sen. *de ira* 2, 15, 3 *itaque saepe tibi bonam indolem malis quoque suis ostendam eqs.* ; Hier. *epist.* 52, 5, 8 *quod in omni proposito, in omni gradu et sexu et boni et mali repperiantur, malorumque condemnatio laus bonorum sit* ; peut-être déjà Héraclite, Diels-Kranz 22 B 23 (= Clem. Al. *strom.* 4, 3, 10, 1 ; voir le commentaire de G. S. Kirk : *Heraclitus, The cosmic fragments*, Cambridge 1954, 123-129). On ne s'étonne pas que Tert. préfère la seconde réponse, plus intransigeante, qui en outre lui permet une fois de plus d'utiliser l'antithèse *nomen - res, dici - esse*.

2. *Sources et lieux communs.* Cette réponse — les mauvais chrétiens ne sont chrétiens que de nom, mais pas en fait — est aussi celle qu'il trouvait chez les apologistes grecs. Déjà I *Ioh.* 2, 19 déclare au sujet des antéchrists : *ἐξ ἡμῶν ἐξῆλθον, ἀλλ' οὐκ ἦσαν ἐξ ἡμῶν· εἰ γὰρ ἐξ ἡμῶν ἦσαν, μεμενήμεισαν ἂν μεθ' ἡμῶν.* Cf. Athenag. 2, 4 *οὐδείς γὰρ Χριστιανὸς πονηρὸς, εἰ μὴ ὑποκρίνεται τὸν λόγον.* Justin est sur ce point si proche de Tert. qu'il peut de nouveau passer pour sa source directe. La façon de poser le problème est semblable : *apol.* I 7, 1 *ἀλλὰ, φήσει τις, ἤδη τινὲς ληφθέντες ἠλέγχθησαν κακοῦργοι.* La phrase suivante (si l'on suit le texte de Rausehen : *προελεγχθέντας* pour la leçon du Parisinus *προλεχθέντας* qui rend la phrase obscure) laisse entendre que s'il y a eu des condamnés dans le passé, ce n'est pas une raison pour continuer à condamner sans enquêter. Comme Tert., Justin recommande de distinguer le nom et les actes : celui qui sera trouvé criminel ne devra pas être considéré comme chrétien : I 7, 4 *ὁθεν πάντων τῶν καταγγελλομένων ὑμῖν τὰς πράξεις κρίνεσθαι ἀξιοῦμεν, ἵνα ὁ ἐλεγχθεὶς ὡς ἄδικος κολάζεται, ἀλλὰ μὴ ὡς Χριστιανός· ἐὰν δὲ τις ἀνέλεγκτος φάνηται, ἀπολύεται ὡς Χριστιανός οὐδὲν ἀδικῶν.* Il ne suffit pas de s'arroger le titre de chrétien en paroles, si les actes ne se conforment pas à la profession de foi : I 16, 8 *οἱ δ' ἂν μὴ εὐρίσκωνται βιοῦντες, ὡς ἐδίδαξε, γνωρίζεσθωσαν μὴ ὄντες Χριστιανοί, κἂν λέγωσιν διὰ γλώττης τὰ τοῦ Χριστοῦ διδάγματα· οὐ γὰρ τοὺς μόνον λέγοντας, ἀλλὰ τοὺς καὶ τὰ ἔργα πράττοντας σωθήσεσθαι ἔφη* (cf. *Matth.* 7, 21 sq.). Enfin Justin exploite de la même façon le parallèle avec les philosophes, dont plusieurs portent ce nom sans en être dignes : I 4, 7 sq. *καὶ γὰρ τοὶ φιλοσοφίας ὄνομα καὶ σχῆμα ἐπιγράφονται τινες, οἱ οὐδὲν ἄξιον τῆς ὑποσχέσεως πράττουσιν.* I 7, 3 ; I 26, 6 sq. (ces deux derniers passages concernent les hérétiques, qui portent le nom de chrétiens, de même que les philosophes d'opinions divergentes ont tous le

titre de philosophes) ; Vitale, MB 28, 1924, 44 ; cf. encore Athenag. 2, 5 (cité p. 140), dont l'argumentation et certains termes seront repris par Orig., c. Cels. 2, 27.

3. *Passages parallèles dans apol.* Dans l'*apol.*, le problème des chrétiens indignes est relégué à l'arrière-plan et n'apparaît que sous la forme d'une remarque noyée dans le long parallèle entre les chrétiens et les philosophes : 46, 17 *sed dicet aliquis etiam de nostris excidere quosdam a regula disciplinae. Desinunt tamen Christiani haberi penes nos ; philosophi uero illi cum talibus factis in nomine et honore sapientiae perseuerant.* L'ordre d'importance des deux questions posées par l'existence des chrétiens indignes et celle des philosophes est donc inversé. En fait, la brève réponse *desinunt tamen Christiani haberi penes nos* rejette la première au rang de faux problème. La pensée de Tert. devient plus radicale et se cristallise sur les questions vraiment importantes. L'idée que la qualité de chrétien se perd avec une conduite mauvaise apparaît encore occasionnellement : 44, 3 *nemo illic (sc. in carcere) Christianus, nisi plane tantum Christianus ; aut, si et aliud, iam non Christianus.* *Apol.* 39, 4 nous montre même l'assemblée des chrétiens prononçant l'exclusion des membres coupables comme une mesure de discipline interne. Ceci dépasse le propos que Tert. s'est fixé dans *nat.*

4. *Passages parallèles chez Min. Fel.* Min. Fel. n'adopte nulle part l'optique qui est ici celle de Tert. Tout au plus peut-on signaler un passage où il oppose les paroles et les actes des philosophes : 38, 5 *philosophorum supercilia contemnimus, quos corruptores et adulteros nauimus et tyrannas et semper aduersus sua uitia facundos* (cf. *nat.* 1, 5, 7 sq., mais Min. Fel. est beaucoup plus proche d'*apol.* 46, 10 *Socratem corruptorem adulescentium...* ; *audio et quendam Speusippum... in adulterio perisse* ; et 46, 13 *ecce Pythagoras apud Thuriōs, Zenon apud Priēnenses tyrannidem adfectant* ; cf. Axelson 97 sqq.).

B. Commentaires

5,1 **pessimi et probrosissimi** : allitération ; cf. Sen. *benef.* 5, 15, 2 *pessimo prauoque. auaritia, luxuria, improbitate* : il ne s'agit plus pour le moment d'accusations précises telles que le cannibalisme ou l'inceste, mais de reproches généraux touchant les mœurs des chrétiens. *Apol.* 46, 17 évite toute méprise grâce à l'expression *excidere... a regula disciplinae*. *Nat.* reste plus proche de Iustin. *apol.* I 7, 1.

non negabimus quosdam : ellipse de *esse* ; cf. Hoppe, *Synt.* 144 ; Bulhart, *praef.* XLIV.

5,2 **et quantum uelis** : *et = etiam*. *Quantum uelis = quamuis* ; cf. *uirg. uel.* 14, 5. **aut naeuus** : *autineuus* A ; *uti naeuus* CEhler. Borleffs justifie sa correction Mnem. 1929, 13 sq.

naeuus : Cie. *nat. deor.* 1, 79 *est corporis macula naeuos* ; cf. Hor. *sat.* 1, 6, 66 sq. *uelut si / egregio inspersos reprehendas corpore noeuos, eqs.* ; Ou. *trist.* 5, 13, 14

nullus in egregio corpore naeuus erit ; Hier. *epist.* 22, 27, 4 *ille est optimus qui quasi in pulchro corpore rara naeuorum sorde respergitur* ; 79, 9, 4 ; 133, 2, 4 ; autres exemples fournis par C. Weymann, ALL 13, 1904, 258 (« Allen Anschein nach ein sprichwörtlicher Vergleich »).

effruticet : ce verbe ne se trouve qu'ici et *an.* 27, 8 (trans.) ; Tert. emploie plus fréquemment au même sens métaphorique le simple *fruticare* : cf. ThLL VI 1, 1447, 26 sqq. ; C. C., Index.

lentigo sordescat : sur le raccourci de l'expression, cf. Hoppe, Synt. 138.

5,3 *colata* = *pura* ; cf. Waszink 174 ad *an.* 9, 6 *colato nitore* ; Hoppe, Synt. 183.

nubiculae : la forme usuelle est *nubecula* : cf. *Val.* 20, 2. *Nubicula* ne doit cependant pas être corrigé. La forme est attestée chez Cassian. *conl.* 17, 17, 6 et dans les glossaires (C. G. L. II 375, 67 codex Harleianus). Elle peut s'expliquer à partir du thème à voyelle *nubis* ou *nubs* archaïque et populaire ; cf. Cöhler 1313^f ; Solmsen, Glotta 2, 1910, 78¹.

flocculo : la forme se trouve chez Tert. pour la première fois ; cf. ThLL VI 1, 915, 16 sqq. Le goût de former des diminutifs nouveaux en *-ulus* peut avoir été transmis à Tert. par son compatriote Apulée, chez qui les créations de ce genre sont très nombreuses (quarante-quatre substantifs, vingt-quatre adjectifs et adverbes : cf. Bernhard, *Der Stil des Apuleius*, Stuttgart 1927, réimpr. 1965, 135-138. Pour l'influence d'Apul. sur Tert., cf. Hoppe, *Serm. Tert.* 23 sq.). Ce goût reflète généralement un certain maniérisme (cf. les vers célèbres d'Hadrien *animula uagula blandula* Spart. *Hadr.* 25, 9). Pour Tert., je relève dans les listes de Hoppe, Beitr. 136-145, les substantifs *flocculus* (Tp, *nat.* 1, 5, 3) ; *frigusculum* ; *gesticulus* ; *libellulus* (*nat.* 1, 20, 14) ; *onacula* ; *papiliunculus* ; *rimula* (*nat.* 1, 7, 15) ; *scortulum* (*nat.* 2, 20, 3) ; *seruiculus*, et les adjectifs *ignitulus* (*nat.* 1, 10, 47) ; *linguatulus* (*nat.* 1, 8, 8) ; *mulleolus* ; *nouitiolus* ; *pennatulus* (*nat.* 1, 10, 47). On notera que sur quatorze diminutifs vraisemblablement créés par Tert., sept figurent pour la première fois dans *nat.*

resignetur : *resignare*, au sens propre « ouvrir en rompant le sceau », signifie parfois chez Tert. (malgré les objections de Hartel, P. St. III 7) « anéantir, violer, souiller » : cf. Hoppe, Synt. 135 ; C. C., Index ; *cult. fem.* 1, 1, 2 *tu* (sc. *Eua*) *es arboris illius resignatrix* ; déjà Cic. *Arch.* 9 : *cum... Gabinii... leuillas, post damnationem calamitas, omnem tabularum fidem resignasset*, eqs.

modica = *parua* ; cf. Waszink 188 ad *an.* 10, 6 ; C. C., Index.

in parte quadam exemplari, eo clarius uisa, quo : eo clarius om. A ; pour l'établissement du texte, voir mes Notes critiques, MH 19, 1962, 180.

exemplari : « qui s'offre en exemple, qui est le point de mire de tous les regards ». C'est ainsi que *exemplaria* (neutre substantivé de *exemplaris*) signifie « actions exemplaires, remarquables » *orat.* 4, 3 : *quae faciebat* (sc. *Christus*), *ea erat uoluntas Patris, ad quae nunc nos uelut ad exemplaria prouocamur* ; cf. la distinction établie entre *exemplum* et *exemplar* par Fest. 72, 5 p. 82 Müller : *illud animo aestimatur, istud oculis conspicitur*.

maior boni portio modico malo ad testimonium sui utitur : cf. ci-dessus p. 154. L'idée inverse est exprimée Plin. *nat.* 27, 9 *aperta professione malum quidem nullum esse sine aliquo bano* ; cf. Plin. *epist.* 3, 5, 10.

5,4 de nostris : *de* = *ex* : cf. Borleffs, Index ; ad 1, 2, 2.

Christianos non probatis : sc. *Christianos malos esse non probatis* ; cf. Athenag. 2, 4 οὐδεὶς γὰρ Χριστιανὸς πονηρὸς κτλ. (cité ci-dessus p. 154).

quaerite sectam cui malitiae deputatur : prolepse pour *quaerite cui malitiae secta deputetur* ; *sectam* était le mot qu'il fallait mettre en relief ; cf. v. d. Vliet, Stud. eccl. 19 sq., qui interprète correctement « *quaerite quod non singulis quibusdam Christianis, sed universae ecclesiae crimini detur* » ; Borleffs, Diss. 22⁶. Cf. Marc. 5, 18, 13 *ipsum uocabulum diaboli quaero, ex qua delatura competat creatori*. Sur la prolepse en général, cf. Hofm.-Szantyr 471 sq. ; Hofmann, Umgangssprache 113 sq. Sur l'indicatif dans l'interrogation indirecte, cf. ad 1, 1, 6. On sait que Tert. a une prédilection pour le verbe *deputare*, auquel il donne plusieurs constructions ; pour *deputo aliquem alicui rei*, cf. ad 1, 2, 7. On peut aussi admettre l'interprétation de Hartel, P. St. 111 7 sq. (d'accord avec Cehler I 313^b) : « sucht eine Secte, welcher das als Schande angerechnet werden darf, wovon eben die Rede war, nämlich *aliquos malos probari* », bien que *deputare* construit avec deux datifs soit beaucoup plus rare (je n'en connais qu'un autre exemple : Marc. 5, 20, 6 *haec nunc detrimento sibi deputat*). Cependant, comme il est question des chrétiens avant et après, il est plus naturel que *sectam* désigne ici l'Eglise chrétienne dans son ensemble. Sur *secta* désignant l'« école » chrétienne, au même titre qu'une « école » philosophique, cf. 1, 4, 1 sqq. ; 1, 6, 1 ; 1, 10, 19 ; Teenwen 120 ; G. B. Pighi, in Studi P. Ubaldi 58.

5,5 **si quando aduersus nos** : ellipse d'un verbe tel que *fit* ; cf. Bulhart, praef. XLV. Emploi ironique comparable à celui de *si forte* : cf. ad 1, 15, 7. Le plus souvent, *si quando* est employé isolément pour *aliquando* : cf. 2, 14, 4 ; Hoppe, Beitr. 153 sq. ; Waszink 264 ad an. 18, 9.

abstinentes... misericordes : voir les vertus énumérées 1, 4, 15.

adco = *ideo* ; cf. Hoppe, Beitr. 115 ; ad 1, 1, 2.

retorquetis : ce verbe, appliqué par image au renvoi des arguments dans une discussion, est affecté par Tert. L'expression, guerrière à l'origine, est employée presque sans transposition 1, 10, 2 ; cf. 1, 10, 42 ; 1, 14, 3 ; C. C., Index ; Apul. flor. 18, 26 *biceps illud argumentum retorsit*.

5,6 **inter crimen et nomen, ... opinionem et ueritatem, ... dici et esse** : trois aspects de l'antithèse *res - uerba* ; cf. Labhardt, MH 7, 1950, 167.

nam et : cf. ad 1, 4, 14.

inter dici et esse : sur l'emploi de l'infinitif substantivé après une préposition, que Norden, Kunstprosa II 608, range parmi les nombreux hellénismes de la langue de Tert. (= μεταξὺ τοῦ λέγεσθαι καὶ τοῦ εἶναι), cf. Waszink 124 ad an. 4, avec référ. ; Blaise, Manuel 187 sq. Pour l'antithèse *dici - esse*, cf. apol. 7, 14 Fuld. *quod dicitur semper, semper non est, quia quod est desinit dici* (om. Vulg. ; sur le problème posé à l'éditeur par cette phrase, voir Waltzing, Etude 62 ; Becker 167 et 210) ; Marc. 5, 7, 9 *sed et si sunt qui dicuntur dei, eqs.*

5,7 **denique** : « ainsi, par exemple » ; cf. ad 1, 1, 9.

nec tamen legem philosophiae adimplent : cf. Epiphan. Anc. 105 Ἕλληνες δὲ οἱ δοκοῦντές τι εἶναι ἐν ἑαυτοῖς, λόγοις μόνον καὶ δεξιότητι γλώσσης φιλοσο-

φοῦντες καὶ οὐκ ἔργοις, πλέον πάντων ἐξώκειλαν (cité par Geffcken, Zw. gr. Ap. 60). Cette accusation contre les philosophes était courante, même chez les païens : cf. Dicéarque, fr. 31 Wehrli (sur ce texte, voir Spærri, Gnomon 30, 1958, 190); Cic. *Tusc.* 2, 4, 11 sq. *quatus enim quisque philosophorum inuenitur, qui sit ita moratus, ita animo ac uita constitutus, ut ratio postulat ? qui disciplinam suam non ostentationem scientiae, sed legem uitae putet ? qui obtemperet ipse sibi et decretis suis pareat ?* cqs. ; Nep. fr. 5 p. 171 éd. Guillemin : *uideo enim magnam partem eorum, qui in schola de pudore et continentia praecipiant argutissime, eosdem in omnium libidinum cupiditatibus uiuere* ; Friedländer, *Sittengesch.* III 260 sqq. Pour l'emploi d'*adimplere* « accomplir, vivre selon », cf. ThLL I 686, 75 sqq. (dès la fin du 2^e siècle, chez les juristes, puis chez Tert.).

5,8 Développement de l'antithèse *dici - esse* appliquée aux philosophes.

nomen... gérant : cf. Sil. 16, 607 sq. ; Iuuen. 4, 719.

de = *ab* ou *ex* : cf. ad 1, 2, 2.

sed ducant v. d. Hout, *Mnem.* 1955, 168 ; **seducant** A. Borleffs, *Mnem.* 1928, 225, propose *si ducant*, en voyant dans la relative *qui... infamant ueritatem* le sujet de *non statim sunt*. Mais ainsi, comme le relève v. d. Hout, la même idée est répétée inutilement dans l'hypothétique et dans la relative. D'autre part, la phrase paraît mieux équilibrée si les mots *qui... infamant ueritatem* servent de sujet à *ducant*. Comme cette phrase s'oppose à celle qui précède (*omnes... gérant*), il faut donc adopter la correction de v. d. Hout ou celle de Cehler (*sed ducunt*), et ponctuer fortement après *ueritatem*. *Ducant* = *habeant* ; cf. Val. 15, 3 *hinc aestimandum, quem exitum duxerit*. Comparer l'allemand « einen Namen führen ». Dans notre contexte, l'emploi de *ducere* était favorisé par l'expression courante *nomen ducere ab* « tirer son nom de » ; cf. ThLL V 1, 2153, 54 sq. Ajouter entre autres *Laus Pis.* 14 sq. (éd. Bæhrens, *Poet. lat. min.* I 226).

praestantia : « la réalisation, l'accomplissement » ; cf. *apol.* 46, 7 *ueritatem... Christiani... praestant*, et l'expression *suum munus praestare*, par exemple Cic. *de orat.* 2, 9, 38 ; Hartel, P. St. IV 44, donne d'autres exemples de cet emploi de *praestantia* chez Tert. ; cf. Hoppe, *Synt.* 123.

superficie : la surface, c'est-à-dire l'apparence ; cf. *apol.* 46, 16 ; *praescr.* 4, 3 ; *Marc.* 4, 34, 10 ; *cult. fem.* 2, 11, 3 ; Aug. *conf.* 6, 7, 12 *animas nondum uirtutis altitudinem scientes tangere et superficie decipi faciles*. Sur les différents sens de *superficies* chez Tert., cf. Hoppe, *Synt.* 124 sq.

infamant : « déshonorer, souiller » ; cf. 2, 7, 4 ; Waszink 242 ad *an.* 17, 2 ; C. C., Index.

de re... competat : *competere de* ou *ab* peut signifier chez Tert. « revenir à, dépendre de » : cf. ThLL III 2066, 61 sqq. ; *pud.* 21, 3 *cuius uenia a Deo, non ab homine competet*.

5,9 **eiusmodi** : joue le rôle d'un substantif ; cf. 1, 10, 48 ; 1, 17, 7* *super <eiusmodi>* Borleffs ; 2, 7, 10 *de eiusmodi* ; 2, 1, 8 *in huiusmodi* ; Cehler I 631^b ad *bapt.* 12, 2 ; Blokhuis 76 sqq. ; Hoppe, *Synt.* 106 ; Löfstedt, *Sprache* 5 sq. ; Hartel, P. St. II 56¹ ; C. C., Index.

congregant = *se congregant*; cf. *Vet. Lat. apoc.* 19, 17 (Apringius) *congregate ad cenam magnam Dei* (Vulg. *congregamini*); *Itin. Theod.* 23 *in ipso loco... omnis populus congregat* (ces deux exemples sont cités avec notre passage ThLL IV 291, 70 sqq.). Peut-être cet emploi s'explique-t-il par l'influence de *conuenire*, et en outre, dans notre cas, par le parallélisme avec *participant* (homéotéleute). Mais par ailleurs, l'emploi de verbes transitifs au sens réfléchi ou passif est fréquent chez Tert.: cf. 1, 9, 3 *terra mouit*; 1, 16, 17 *spiritus de die concutit*; 1, 17, 4 *adhuc Galliae Rhodano suo non lauant*; 1, 20, 12 *si emendaueritis* (particulièrement avec le verbe *mutare*: *orat.* 22, 8; Waszink 367 ad an. 29, 2); Hoppe, *Synt.* 63 sq.; Löfstedt, *Sprache* 19 sqq.; Thörnell, *St. T.* III 34; Bulhart, *praef.* XXVI sq.; en général: Wölflin, *ALL* 9, 1900, 515 sqq.; 10, 1-10; Hofm.-Szantyr 295 sq.; Kühner-Stegmann 191 sqq.

neque congregant neque participant nobiscum: cf. *apol.* 39, 4 *summum... futuri iudicii praeiudicium est, si quis ita deliquerit, ut a communicatione orationis et conuentus et omnis sancti commercii relegetur*; Lortz I 106.

denuo = *rursus*. Tert. est un des auteurs qui emploient le plus fréquemment ce mot (23 exemples) avec Plaute (22): cf. ThLL V 1, 557, 1 sqq.

quando: pour la construction de *quando* causal, cf. ad 1, 12, 12.

ne illis quidem misceamur eqs.: cf. *Eus. h. e.* 5, 1, 48 sq. (lettre des chrétiens de Lyon) *ἔμειψαν δὲ ἔξω αὐτῶν διὰ τῆς ἀναστροφῆς αὐτῶν βλασφημοῦντες τὴν ὁδόν, τοῦτ' ἐστὶν οἱ υἱοὶ τῆς ἀπωλείας, οἱ δὲ λοιποὶ πάντες τῇ ἐκκλησίᾳ προσετέθησαν*.

5,10 **desertores disciplinae**: sur *disciplina*, cf. ad 1, 4, 14. Ici l'origine militaire de la métaphore est encore perceptible grâce à *desertores*. Cf. *apol.* 35, 3 *qui obseruant disciplinam de Caesaris respectu, hi eam propter Caesarem deserunt*; *scorp.* 3, 1 *disciplinam... desertam*; *cast.* 12, 1 *non enim et nos milites sumus — eo quidem maioris disciplinae, quanto tanti imperatoris — eqs.*; *Vell.* 2, 1, 1 *uetus disciplina deserta*; *Vulg. prou.* 13, 18; Mauch, *op. cit.* ad 1, 4, 14, p. 96 sq.; Teeuwen 107; Spanneut 242⁹¹.

ceterum: aduersatif = *sed*; cf. 1, 16, 3; 2, 6, 6; 2, 7, 1; Hartel, *P. St.* III 27; Hoppe, *Synt.* 108; ThLL III 971, 60 sqq.; C. C., *Index*.

norunt avec l'inf.: cf. ad 1, 4, 11.

CHAPITRE 6

A. Remarques générales

1. *Place et intention du chapitre*. Le chap. 6, après les chap. 2 et 3, se replace sur le terrain juridique, en élargissant encore le débat. La volonté de s'élever au-dessus des cas particuliers se traduit dans quelques sentences d'ordre général, par exemple 1, 6, 4; 1, 6, 5; 1, 6, 7. Tert. ne se contente plus de critiquer la procédure irrégulière appliquée par les juges; il s'en prend maintenant aux lois elles-mêmes, se référant à l'attitude courante des juristes romains, qui dans la pratique ne se font pas faute de modifier les lois. Contre l'observance formaliste et littérale de celles-ci, il réclame une justification rationnelle du

droit (1, 6, 5). La loi doit être fondée en raison : cf. cor. 4, 5 *porro si ratione lex constat, lex erit omne iam quod ratione constituerit a quocumque productum*. Pour faire admettre qu'une loi puisse être révisée, Tert. doit lutter contre le conservatisme inné des Romains. Plus loin, au chap. 10, il s'efforcera de montrer que ce conservatisme est plus théorique que réel. L'argumentation de notre chap. 6, par un bref rappel, sera alors intégrée à la démonstration (1, 10, 4).

2. *Sources et lieux communs*. Cette façon de poser le problème juridique est, parmi les écrivains chrétiens, propre à Tert., et l'on ne voit guère qui aurait pu être ici son inspirateur. Quand Tat. 28 parle des lois et de leurs contradictions d'un pays à l'autre, il ne pense qu'aux coutumes et aux mœurs, comme le montrent les exemples qu'il cite. Son point de vue est celui d'un moraliste, non d'un juriste. Justin, source principale des chapitres précédents, n'offre pas non plus de véritable point de comparaison. Il y a certes chez lui un même appel au contrôle de la raison et à la vérité de fait contre l'obéissance aveugle à la tradition, mais dans une optique uniquement philosophique : *apol. 1 2, 1 τοὺς κατὰ ἀλήθειαν εὐσεβεῖς καὶ φιλοσόφους μόνον τᾷληθὲς τιμᾶν καὶ στέργειν ὁ λόγος ὑπαγορεύει, παραιτούμενους δόξαις παλαιῶν ἑξακολουθεῖν, ἂν φαῦλαι ὦσιν*. On voit comment l'argument, du plan philosophique, passe chez Tert. au plan juridique. Cf. Lortz 1 55⁹⁸. Justin, comme le remarque Borleffs, VChr 6, 1952, 136, ne mentionne pas les νόμοι. Le terme se trouve par contre chez Athénagore (1 ; 2 ; 7), ce qui induit Borleffs, suivi par J. Moreau, La persécution du christianisme 68, à considérer cet auteur comme la source de notre chapitre, après avoir relevé qu'il fournira l'essentiel du chapitre suivant sur la *Fama*. Mais le contexte dans lequel paraît le mot νόμος dans les deux premiers chapitres d'Athénagore semble trop éloigné de notre texte pour qu'on puisse établir un rapport direct entre les deux auteurs (Athenag. 1, 2 : les lois autorisent chaque peuple à adorer les dieux qui lui plaisent : *καὶ τούτοις πᾶσιν ἐπιτρέπεται καὶ ὑμεῖς καὶ οἱ νόμοι*. Les autres passages sont encore plus éloignés.) Reste 7, 1, où Athénagore se demande pourquoi on accorde aux philosophes la liberté de dire et d'écrire ce qu'ils veulent au sujet de Dieu, tandis qu'une loi brime les chrétiens : *ἐφ' ἡμῶν δὲ κεῖσθαι νόμον*. On peut être tenté de voir là avec Borleffs l'origine du *Christianum puniunt leges* de nat. 1, 6, 4 et de tout le développement contenu dans ce chapitre. Le rapprochement semblerait même renforcé par la mention des philosophes au chapitre précédent (1, 5, 7 sq.). Mais précisément Tert. n'oppose pas en cet endroit philosophes et chrétiens comme le fait Athénagore. Cette opposition a déjà été exploitée nat. 1, 4, 1 sqq., et c'est là de préférence qu'il faudrait rechercher un souvenir d'Athénagore (à côté de Justin). Au chap. 6, Tert. traite le problème des lois pour lui-même, ce qu'Athénagore ne fait nulle part. Si l'on veut maintenant que Tert. a été influencé par la formule elle-même *ἐφ' ἡμῶν δὲ κεῖσθαι νόμον*, indépendamment de l'intention avec laquelle elle était utilisée, on aura peine à expliquer pourquoi il a remplacé le singulier par le pluriel (Borleffs 137⁴⁴ se demande s'il ne faut pas lire νόμους chez Athénagore, mais la correction n'est appuyée par rien).

En réalité, Tert. était amené de lui-même à parler des lois, après avoir prêté une attention si approfondie aux aspects juridiques du problème posé par

l'existence des chrétiens. Son propre raisonnement l'y entraîne de nouveau, et ce sont en partie les mêmes questions qu'il examine sous un éclairage différent. Comparer par exemple 1, 6, 4 *si quod est factum Christiani, erui debet* avec 1, 2, 10 ... *erui debuerunt* et les contextes respectifs — ici : la recherche alimentera la haine du peuple et servira les intérêts des juges ; là : la recherche n'est pas interdite par les lois, mais appuie leur autorité.

3. *Passages parallèles dans apol.* Les lois sont mentionnées une première fois dans *apol.* 2, 14 sqq. (en termes proches de *nat.* 1, 6, 4) : *leges malos erui iubent, non abscondi* (cf. aussi *nat.* 1, 6, 2 ∞ *apol.* 2, 10). Ce chapitre d'*apol.*, qui traite de la procédure appliquée aux chrétiens, est parallèle pour l'essentiel à *nat.* 1, 2, comme nous l'avons vu. Le thème principal n'est pas encore l'examen des lois, qui ne viendra qu'au chap. 4. Mais Tert. extrait de *nat.* 1, 6 ce qui se rapporte à la procédure et l'introduit à sa place logique. Ainsi le thème du chap. 4 est aussi préparé, selon le procédé de composition que nous avons déjà constaté à propos des passages parallèles à *nat.* 1, 3.

Des points de contact plus nombreux existent entre *nat.* 1, 6 et *apol.* 4, 3 sqq. Dans le second ouvrage, Tert. développe considérablement le sujet, comme il est naturel quand on s'adresse expressément aux *praesides*. Les lignes du raisonnement dessinées dans *nat.* 1, 6 sont d'ailleurs respectées : cf. *apol.* 4, 3 ; 7 ; 12 ; 13. Dans les intervalles prennent place des considérations sur le rôle de la loi, et des exemples de lois abrogées.

4. *Passages parallèles chez Min. Fel.* Nous avons déjà signalé, à propos de *nat.* 1, 2, le passage où Min. Fel. critique le comportement des avocats païens à l'égard des chrétiens (*Oct.* 28, 3). Ce texte peut être rapproché également de *nat.* 1, 6, 4, comme d'*apol.* 2, 10, mais Min. Fel. ne dit pas un mot des lois, qui ne l'intéressent pas au même titre que Tert.

B. Commentaire

6,1 *propositionibus* : t. t. rhét. Cf. par exemple Quint. *inst.* 3, 9, 1 ; 4, 4, 1 sqq. (*mihi autem propositio uidetur omnis confirmationis initium* eqs.) ; H. Volkmanu, *Die Rhetorik der Griechen und Römer*, Leipzig 21885 (réimpr. Hildesheim 1963), 167 sq. ; Lausberg I 164 ; 189 ; chez Tert., Beck, *Röm. Recht* 89 sq.

de suo : cf. 1, 8, 2* ; 2, 5, 4 ; Hoppe, *Synt.* 103 ; Hartel, *P. St.* III 14.

conscientia : la certitude intérieure, la conviction intime ; cf. 1, 1, 5 ; 1, 6, 5 ; 1, 7, 4 ; 2, 1, 5 ; *car.* 3, 2 sq. ; *Prax.* 13, 8 ; *spect.* 1, 2 (avec la même antithèse *ignorantia* — *conscientia*). Dans ses œuvres apologétiques, Tert. fait appel à plusieurs reprises à la *conscientia* des païens : *nat.* 2, 1, 1 ; *apol.* 9, 6 ; 15, 7 ; 22, 2 ; 29, 1 ; *test.* 5, 3 (*congenitae et ingenuitae conscientiae*).

confugitis... ad arulam : cf. Cic. *Verr.* II 2, 8 ut... *ad aram legum... confugerint* ; Lact. *inst.* 5, 19, 3 a quibus (scil. *persecutoribus*) si *persuasionis eius rationem requiras, nullam possint reddere, sed ad maiorum iudicia confugiant*, eqs. ; *mort.* 32, 5 *confugitur ad idola*. Sur le droit d'asile attaché à l'autel, cf. Reisch, *RE*

l 1690 sq. ; Nilsson, Geschichte der gr. Rel. I 77 sq. ; L. Ziehen, RAC I 328 sq. ; L. Wenger, ibid. 837 sqq. ; W. Fauth, KIP I 670 sq.

aestuantes : sur les emplois de ce verbe chez Tert., cf. Hoppe, Synt. 180.

plecterent : cf. ad 1, 4, 2.

nisi de meritis... constitisset : cf. *apol.* 1, 9 si... *de merito constet* ; pour le sens de *meritum*, cf. ad 1, 3, 7.

6,2 **proinde** = *perinde*, emploi courant chez Tert. Cf. 1, 10, 46 ; 2, 13, 21. Sur l'emploi de *proinde* et *perinde* chez les juristes classiques, cf. S. Brassloff in ALL 15, 1908, 473 sqq.

nisi prius requiratur, poena cessat : cf. Justin, *apol.* I 4, 4 καὶ γὰρ τοὺς κατηγορουμένους ἐπ' ὧν πάντα πρὶν ἐλεγχθῆναι οὐ τιμωρεῖτε.

6,3 **homicidam, adulterum** : cf. 1, 3, 2. Pour l'asyndète, cf. 1, 7, 34 *impunitatem aeternitatem* ; 1, 9, 8 *loca, oppida* ; 1, 10, 6 *in negotiis, in officiis* ; 1, 10, 20 *uenditando, pignerando* ; 1, 10, 23 *notae, poenae* ; 1, 18, 3 *numerosae, abstrusae* ; 2, 1, 7 ; 2, 4, 11 ; 2, 7, 5 ; Hoppe, Beitr. 51 ; Thörnell, St. T. II 19 sqq. ; Hartel, P. St. II 48¹ ; Säfslund 65 sqq. ; Bulhart, SB 11 sq. ; praef. XL.

lege : ce passage a suscité maintes conjectures. Celle de Cöhler (*lege* = *delige*) manque de vraisemblance dans ce contexte où l'on rencontre le mot *lex* à chaque pas (on pourrait, il est vrai, citer un calembour analogue *cor.* 4, 1 ; cf. Fontaine ad loc.). *Lege* est sans doute un abl. : « selon la loi ». Cf. Cic. *Verr.* II 5, 4 *cum iudicium certa lege sit* ; Mart. 6, 7, 5 *quae nubit toties, non nubit : adultera lege est* (avec cette différence que chez Martial, *lege* signifie « avec le consentement, la protection de la loi », et chez Tert. « selon la définition de la loi ») ; Heumann-Seckel s. v. *lex*, citant entre autres Iavolenus *dig.* 29, 4, 11 *omissa causa testamenti hereditatem possidere lege* (d. h. unmittelbar nach gesetzlicher Bestimmung des Zivilrechts). Les acc. *homicidam, adulterum* peuvent être objets d'un verbe disparu par un accident de la transmission manuscrite (voir la plupart des conjectures consignées dans l'app. crit. de Borleffs), mais il faut plutôt admettre une ellipse, comme le fait Hartel, P. St. III 8 sq. : « Nehmt z. B. Verbrecher, welche lege Mörder oder Ehebrecher sind. » On peut aussi tirer de la phrase précédente (*criminibus, quae... legibus arcentur ac puniuntur*) l'idée d'un verbe *puniunt* (sc. *exsecutores legum*) sous-entendu. Cette proposition reprend l'idée de 1, 2, 5 *sed uerbi gratia, si de homicida consu-* *tatur* eqs., mais si d'un côté il est question de l'instruction, de l'autre il s'agit du châtiment prévu par la loi.

discutitur = *examinatur, inquiritur*. *Discutere* ne prend cette valeur que depuis la fin du 2^e siècle : cf. ThLL V 1, 1374, 60. Chez Tert., cf. *nat.* 2, 13, 9 ; *apol.* 4, 12 ; *pud.* 11, 1 ; *Prax.* 24, 2 ; *resurr.* 18, 4 ; *Marc.* 1, 15, 1 ; 4, 10, 6 ; *Hermog.* 27, 2 ; Blokhuis 138 ; Beek, Röm. Recht 124. Le mot paraît avec le même sens chez les juristes contemporains de Tert. : Heumann-Seckel s. v. ; ThLL V 1, 1375, 8 sqq. ; cf. *nat.* 1, 3, 1 *discussores scelerum*.

de ordine admissi : cf. *apol.* 2, 10 *nilominus ordinem extorquetis admissi*. Même idée dans *nat.* 1, 2, 6. Sur le substantif *admissum*, cf. ad 1, 2, 1.

facti : ici et dans la phrase suivante au sens péjoratif de *facinus, commissum*.

Cet emploi est attesté depuis Plaute (*Cist.* 164 *reum eius facti*), et souvent dans un contexte juridique. Cf. ThLL VI 1, 127, 16 sqq.

- 6,4 **Christianum puniunt leges** : cf. *fug.* 12, 9 *Christianum legibus humanis reum*. Le problème des lois qui frappent les chrétiens est exposé largement dans *apol.* 4-6. Quant à la question difficile du fondement juridique des persécutions, cf. ad 1, 7, 9 *institutum Neronianum*.

factum : cf. ad 1, 6, 3.

erui : cf. ad 1, 2, 10.

atquin = *inuno*. Cf. Œhler 1473^k ad *fug.* 6 ; C. C., Index ; sur la fréquence respective de *atquin* et *atqui*, cf. ad 1, 4, 2.

pro legibus facit inquisitio : *facere pro* = être favorable à. Cf. *Marc.* 5, 2, 2 ; *Vlp. dig.* 8, 5, 2, 3. Avec le sens contraire, *facere aduersus* : *Marc.* 4, 22, 16. Cf. ThLL VI 1, 123, 16 sqq. On trouve plus fréquemment la tournure *facere ad* (par exemple *nat.* 2, 3, 2) ; chez Tert., cf. ThLL VI 1, 122, 67 sqq. ; Waszink 433 ad *an.* 38, 1.

legem... lege : sur cette répétition, cf. Thörnell, St. T. II 8 ad *apol.* 4, 12 *Vulg. quomodo enim* eqs. : le meilleur commentaire de cette phrase un peu contournée est le passage parallèle *apol.* 4, 12, où Tert. exprime en outre la nécessité pour le juge (et non seulement pour le citoyen) de connaître ce que la loi interdit : *nulla lex uetat discuti quod prohibet admitti, quia neque iudex iuste ulciscitur, nisi cognoscat admissum esse quod non licet, neque ciuis fideliter legi obsequitur ignorans, quale sit quod ulciscitur lex* (*lex om. Fuld.*). Cela dit plus sous une forme plus concise et plus claire.

- 6,5 **conscientiam iustitiae** : Tert. s'appuie sur le droit naturel pour réclamer l'abrogation des lois injustes, conçues par des hommes faillibles ; cf. *apol.* 4, 5 *si lex tua errauit, puto, ab homine concepta est ; neque enim de caelo ruit* ; Lortz 1 55⁸⁹ ; Beck, Röm. Recht 46. Sur le sens de *conscientia*, cf. ad 1, 6, 1. La même expression se trouve *nat.* 1, 1, 5 et *apol.* 4, 13. Pour l'emploi de *conscientia* avec un gén. objectif, cf. *an.* 17, 2 ; ThLL IV 364, 10 sqq. (par ailleurs cet article doit être utilisé avec critique : cf. Waszink 242).

ceterum = *alioquin*, comme très souvent chez Tert. Cf. Œhler 1481^k ad *fug.* 11 ; Hoppe, Synt. 109 ; ThLL III 972, 71 sqq. ; C. C., Index.

probare se : « se faire approuver » ; cf. Cic. *fin.* 2, 80 *multis se probauit* ; *Lig.* 2 *et ciuibus et sociis ita se probauit ut* eqs. ; Caes. *ciu.* 1, 57, 4 *sub oculis domini suam probare operam studebant*. On rencontre plus fréquemment le composé *approbare* dans cet emploi : cf. ThLL II 313, 3 sqq. (*se approbare* 30 sqq.).

- 6,6 **merito... merito** : épanalepse renforçant l'antithèse *iustae... iniquissimae*.
post agnitionem : l'expression nominale remplace une proposition. Sur ce genre de brachylogie, cf. ad 1, 4, 11 *ante hoc nomen*.
despuuntur : cf. 1, 10, 10. Sur l'emploi métaphorique de *despuere* et *conspuere*, cf. Waszink 520 ad *an.* 50, 2 ; ThLL V 1, 752, 53 sqq.

- 6,7 **ut opinor** : cf. 2, 12, 5 ; *opinor* ad 1, 2, 3.

dubitatur de : « se douter de ». *Dubitare* avec cette valeur affirmative (penser

que qqc. existe) se trouve surtout suivi de *an* et *num* : cf. ThLL V 1, 2092, 83 sqq. La construction avec *de* est très rare : le ThLL V 1, 2093, 31 sqq. ne cite, outre notre passage, que *nat.* 1, 17, 6 et une épître pontificale. En revanche *dubitare de*, avec sa valeur négative usuelle, se trouve par exemple *nat.* 2, 12, 29.

consultis constitutisque : allitération ; cf. Hoppe, Synt. 148 sqq. L'expression est reprise 1, 10, 4.

temperetis : cf. ad 1, 2, 10.

CHAPITRE 7

A. Remarques générales

1. *Place et intention du chapitre.* Après une transition qui nous relie au chapitre sur les lois (les législateurs se sont fondés sur ce qu'on leur a rapporté des chrétiens : d'où viennent les bruits qui circulent sur leur compte ?), notre chapitre s'écarte de l'argumentation juridique. Insensiblement, nous passons du plaidoyer adressé aux *praesides* au traité adressé aux *nationes*, où l'intention protreptique implicite se mêle à la critique des fausses conceptions des païens. L'adresse aux *nationes* apparaît pour la première fois 1, 7, 29. Selon la méthode radicale qui lui est propre, Tert. remonte aux origines du mal. De même qu'au chap. 3 il faisait ressortir la source des malentendus sur le plan juridique (la mise en accusation du nom au lieu des crimes), il va maintenant aux racines de l'attitude hostile des persécuteurs et de la foule en général pour dénoncer le vice d'information des païens et l'inanité des calomnies populaires.

Il faut distinguer deux thèmes principaux dans ce chapitre : §§ 1-21 bases fragiles de la *Fama* et absence de témoins ; §§ 22-34 impossibilité naturelle des crimes rituels reprochés aux chrétiens. La succession de ces deux arguments est révélatrice de la tactique de Tert. Le premier raisonnement n'est valable que sur la base d'une concession faite à la thèse adverse : à supposer que nous commettions ces crimes dont vous parlez, vous n'auriez pu en avoir connaissance, ni par nous-mêmes, ni par des étrangers. Le second raisonnement annule le premier en supprimant la concession : 1, 7, 22 *sed quid extraneis speculatoribus et indicibus detractem* eqs. ? : il n'est pas vrai, il n'est pas possible que nous commettions ces crimes. Toute la première partie est ainsi rejetée au rang d'un brillant exercice de rhétorique. On pourra estimer dès lors que son développement est disproportionné à la valeur réelle de l'objection qu'il fallait réfuter. Tert. semble avoir partagé ce sentiment, puisqu'il laisse de côté une partie du développement dans le chapitre correspondant d'*apol.*

2. *Sources et lieux communs.* Le caractère rhétorique du développement sur la *Fama* ressort plus clairement encore d'une comparaison avec les apologistes grecs, qui se transmettent ce motif sans jamais s'y attarder. Justin, *apol.* 1 2, 3, demande aux destinataires de son apologie de juger selon la justice et la vérité, non selon *χρὸνία προκατεσχρηκία φήμη κακῇ*. Cf. 1 3, 1. Théophile, ad Antol. 3, 4, reprend l'expression *φήμη... προκατεσχρηκία*, mais se contente

également de cette brève allusion. Il est néanmoins plus proche de Tert. en ce qu'il met en relation la *φήμη* et les accusations d'inceste et de cannibalisme. Mais la source la plus directe de Tert. est ici sans conteste Athenag. 2, 1 : *εἰς ῥοὴν τὴν σήμερον ἡμέραν* (= Tert. nat. 1, 7, 7 *usque adhuc*) *ἡ περὶ ἡμῶν λογοποιοῦσιν ἡ κοινὴ καὶ ἀκριτος τῶν ἀνθρώπων φήμη, καὶ οὐδεὶς ἀδικῶν Χριστιανὸς ἐλήλεγκεται*. Cf. 2, 6 *μὴ τῇ κοινῇ καὶ ἀλόγῳ φήμῃ συναπεινεχθέντας προκατασχεθῆναι* et 3, 1 *τρία ἐπισημίζουσιν ἡμῖν ἐγκλήματα, ἀθεότης Θεόστεια δαίμνα Οἰδιποδείους μίξεις*. La *φήμη* est donc déjà rendue responsable des mêmes calomnies, auxquelles s'ajoute l'*ἀθεότης*. Les expressions *Θεόστεια δαίμνα, Οἰδιποδείους μίξεις* (= nat. 1, 7, 27 *nilhil tragoediam Thyestae uel Oedipodis erumpunt*) augmentent la vraisemblance d'une utilisation directe d'Athenag. par Tert., puisque, en dehors de ces deux textes, elles ne se trouvent que dans la lettre des chrétiens de Lyon citée par Eus. h. e. 5, 1, 14. (Les mêmes crimes sont désignés en d'autres termes par presque tous les apologistes du 2^e siècle ; cf. Heinze 322^a ; Waltzing, *Etude* 346 sq. Heinze 322^a signale un emploi profane de l'expression *Thyestae uel Terei cibi uel... Oedipodis conubia* : Anon. de *physiognom.* II p. 33 Förster.) Tert. reprend le motif d'Athenag. sans en modifier la signification (cf. Geffcken, *Zw. gr. Ap.* 159¹ ; Lortz I 89 sq. ; Borleffs, *VChr* 6, 1952, 136 ; Becker 80¹⁵). Mais il l'amplifie en virtuose et personifie la *Fama*, suivant une tradition qui remonte à Homère, *Il.* 2, 93 sq. (cf. KIP s. v. *Fama*). Le point de départ de son développement lui est fourni par un vers fameux de Virgile, *Aen.* 4, 174 (cf. *Ou. met.* 9, 137 sqq. ; 12, 43 sqq. ; *Stat. Theb.* 3, 425 sqq. ; *Val. Flac.* 2, 116 sqq.), qui, avec d'autres réminiscences du même passage de Virgile (cf. Heinze 320¹), confère au début du chapitre le ton d'un exercice d'école. Cette impression est renforcée par les lieux communs et les sentences qui s'accumulent ensuite, par exemple 1, 7, 4 ; 1, 7, 6 (citation du proverbe *omnia tempus reuelat*) ; 1, 7, 11 ; 1, 7, 15, etc.

La fin du chapitre présente encore des points de contact avec Athenag. 31, 4. En effet, le premier argument qui permet à Athenag. de réfuter les accusations d'inceste et de cannibalisme, avant d'invoquer les exigences de la morale chrétienne, est le souci qu'ont les chrétiens de paraître irréprochables devant Dieu, car ils sont persuadés, dit-il, *βλον ἕτερον βιώσεσθαι ἀμείνονα ἢ κατὰ τὸν ἐνθάδε καὶ ἐπουράνιον, οὐκ ἐπίγειον... ἢ συγκαταπίπτοντες τοῖς λοιποῖς χείρονα καὶ διὰ πυρός*. Et Athenag. conclut : *ἐπὶ τούτοις οὐκ εἰκὸς ἡμᾶς ἐθελοκακεῖν οὐδ' αὐτοὺς τῷ μεγάλῳ παραδιδόναι κολασθησομένους δικαστῇ*. Tert. rend cet argument beaucoup plus persuasif en contraignant son adversaire à adopter pour un instant l'optique chrétienne et à avouer de lui-même qu'il est impossible de concilier de tels crimes avec de telles croyances.

L'idée qu'aucun homme n'est capable de ces crimes abominables est exprimée aussi dans la lettre des chrétiens de Lyon : cf. Eus. h. e. 5, 1, 14 *ὅσα μῆτε λαλεῖν μῆτε νοεῖν θέμις ἡμῖν, ἀλλὰ μηδὲ πιστεῖν εἴ τι τοιοῦτο πώποτε παρὰ ἀνθρώποις ἐγένετο*. Enfin, sur une éventuelle utilisation de Méliton, cf. ad 1, 7, 8 et *Introd.* p. 36.

3. *Passages parallèles dans apol.* Le début de notre chapitre sur la *Fama* et ses incertitudes correspond à *apol.* 7, 8-14, où l'on peut relever maintes

modifications de style qui ont pour effet d'exprimer la pensée de façon plus claire ou plus concise. Choisissons quelques exemples : *nat.* 1, 7, 2 *nonne haec est* ∞ *apol.* 7, 8 *uestrum est* (l'adversaire est pris à partie plus directement ; valeur polémique de la citation de Virgile renforcée). *Nat.* 1, 7, 2 *cur malum, si uera semper sit ? Non mendacio plurimum ?* ∞ *apol.* 7, 8 *cur malum fama ? quia uelox, quia index, an quia plurimum mendax ?* (suppression de l'inutile *si uera semper sit* ; *mendax* plus clair que *mendacio* ; *uelox* et *index* introduisent l'ironie dans l'interrogation). *Nat.* 1, 7, 3 *quandiu non probat quicquam* ∞ *apol.* 7, 9 *quandiu non probat* (concision). *Nat.* 1, 7, 3 *approbata cadit et... decedit* ∞ *apol.* 7, 9 *ubi probauit, cessat esse et... rem tradit* (personnification de la *Fama* mieux soulignée ; élimination de la rencontre malheureuse de *cadit* - *decedit*, dont le sens au surplus s'accorde mal ; un pas en avant dans le raisonnement grâce à *rem tradit*). *Nat.* 1, 7, 4 *nemo Famae credit nisi stultus* ∞ *apol.* 7, 11 *an uero Famae credat nisi inconsideratus* (expression plus modérée, et plus insinuante). *Nat.* 1, 7, 5 *traduces quodammodo linguarum* ∞ *apol.* 7, 12 *traduces linguarum* (utilisation plus assurée et directe de la métaphore).

Tandis que le motif de la *Fama* est introduit un peu brusquement dans *nat.* 1, 7, 1, dans *apol.* il est amené plus habilement par une simple interversion des deux motifs « *Fama* » et « absence de témoins ». En effet, avant de parler de la *Fama*, *apol.* 7, 3-7 signale l'absence de témoins, ce qui dans *nat.* 1, 7, 10-21 n'apparaît qu'après le développement sur la *Fama*. Cf. Heinze 320 sq. ; Lortz II 170. Ici *apol.* condense notablement la matière (des phrases de *nat.* telles que 1, 7, 11 ou 1, 7, 16-18 ne sont pas reprises), ce qui n'exclut pas ici ou là une adjonction pour préciser la pensée ou l'illustrer d'un exemple (cf. *apol.* 7, 6 *Samothracia et Eleusinia reticentur ; dum diuina seruat* : deux adjonctions caractéristiques par rapport à *nat.* 1, 7, 13).

La seconde partie de notre chapitre (1, 7, 22-34) fournit la matière d'*apol.* 8. La base de l'argument est d'emblée exprimée : *apol.* 8, 1 *ut fidem naturae ipsius appellem aduersus eos, qui talia credenda esse praesumunt*, alors que cette référence à la nature reste sous-entendue dans *nat.* En revanche, la mention du châtimement éternel des impies, que *nat.*, comme nous l'avons vu, a héritée de l'apologétique grecque, est supprimée dans *apol.* 8 pour éviter une objection facile de l'adversaire (cf. ci-dessous ad 1, 7, 29). Autres remarques de détail également dans le commentaire.

4. *Passages parallèles chez Min. Fel.* La *Fama* est mentionnée en passant par Caecilius avant l'énumération des croyances dévoyées des chrétiens et de leurs crimes rituels : 9, 3 *nec de ipsis, nisi subsisteret ueritas maxima, et uaria et honore praefanda sagax fama loqueretur*. Octavius répond au chap. 28, qui offre par ailleurs de nombreux points de comparaison avec les six premiers chapitres de *nat.* (sauf le quatrième). En ce qui concerne les deux éléments qui nous intéressent ici : la *Fama* et l'absence de témoins, il faut relever que l'absence de témoins est mentionnée d'abord : 28, 2 *nec intellegebamus ab his fabulas istas semper uentilari et nunquam uel inuestigari uel probari nec tanto tempore aliquam existere, qui proderet, non tantum facti ueniam, uerum etiam indicii gratiam consecuturum* ; puis, après trois paragraphes sur l'iniquité de la procédure d'enquête appliquée aux chrétiens, 28, 6 *nec tamen mirum : cum*

omnium fama, quae semper insparsis mendaciis alitur, ostensa ueritate consumitur, sit et negotium daemonum ; ab ipsis enim rumor falsus et seritur et fouetur. La disposition est donc celle d'*apol.*, et non de *nat.* Toutefois, l'analogie n'est pas totale, puisque Min. Fel. introduit la *Fama* par une allusion aux démons, qu'il rend seuls responsables de la diffusion des rumeurs.

Les crimes rituels sont dénoncés par Caccilius 9, 5 sq. La description est certes plus précise que chez Tert., mais on ne saurait en tirer argument pour l'antériorité de Min. Fel. comme le fait Borleffs, Diss. 77¹, étant donné la diffusion de ces accusations. Min. Fel. avait la possibilité d'en trouver un écho amplifié dans d'autres sources, peut-être dans le discours de Fronton qu'il cite, si ce n'était dans les conversations : cf. 9, 6 *et de conuiuio notum est, passim omnes loquuntur.*

Octavius réplique brièvement 30, 1 : *putas posse fieri, ut tam molle, tam paruulum corpus fata uulnerum capiat ? ut quisquam illum rudem sanguinem nouelli et uizdum hominis¹ caedat fundat exhouriat ? Nemo hoc potest credere nisi qui possit audere.* Cette dernière phrase rappelle par sa structure *nat.* 1, 7, 33 = *apol.* 8, 4 *etiamsi credideris, nego te uelle ; etiamsi uelles (uolueris apol.), nego te posse.* Mais on remarquera que le sens est diamétralement opposé : là où Min. Fel. affirme : vous seuls, païens, êtes capables de crimes tels que l'infanticide et le repas de sang (30, 1 sqq.) ou l'inceste (31, 1 sqq.), c'est pourquoi vous nous les attribuez, Tert. dit au contraire : personne n'en serait capable, pas même vous, il ne faut donc pas y croire. Tert. n'a pas pris garde que cet argument allait l'entraîner à une contradiction, puisque plus loin il prétend justement démontrer la présence de l'infanticide, du repas de sang et de l'inceste chez les païens. Dans *nat.* la contradiction passait facilement inaperçue, car la rétorsion ne vient que huit chapitres plus loin (1, 15 et 16). Mais dans *apol.*, où la même rétorsion (9, 1 *haec quo magis refutauerim, a uobis fieri ostendam... per quod forsitan et de nobis credidistis*) suit presque immédiatement la phrase citée, elle devient flagrante (cf. ci-dessus p. 24 sq. ; Heinze 325¹ ; Becker 253). Elle n'aura pas échappé à Min. Fel., qui, désirant garder la même succession immédiate réfutation – rétorsion que dans *apol.*, a cherché une meilleure transition. D'où la phrase *nemo hoc potest credere nisi qui possit audere* (cf. Becker 327⁴⁴). Du reste, dans *apol.*, Tert. lui-même se rapprochait d'une telle formule, peut-être avec le désir plus ou moins conscient de masquer l'hiatus entre les chap. 8 et 9 : cf. 8, 5 *qui ista credis de homine, potes et facere ; ... qui non potes facere, non debes credere ; 9, 1 a uobis fieri ostendam, ... per quod forsitan et de nobis credidistis.*

B. Commentaire

7,1 *unde* = *cur* ou *quomodo*, fréquent chez Tert., est postclassique selon Krebs-Schmalz, *Antib.* s. v. ; cf. 2, 3, 11 ; Hoppe, *Synt.* 112.

de uobis Famae lieuit ; ellipse d'un uerbum dicendi ; cf. *Hermog.* 36, 5 *sed de motu et alibi licebit* ; comm. ad *nat.* 1, 11, 1.

¹ Voir ad *nat.* 1, 7, 31.

licuit : ce verbe, mis par Tert. dans la bouche de l'adversaire, indique à lui seul le peu de crédit qu'il faut accorder aux libérés de la *Fama* ; cf. *Aetna* 74 *haec est mendosae vulgata licentia famae* ; Min. Fel. 20, 3 *quicquid famae licet fingere*.

- 7,2 **Nonne haec est** est remplacé dans *apol.* 7, 8 par *uestrum est*, ce qui souligne la valeur polémique de la citation : cf. Lortz 191.

Fama malum quo eqs. : Verg. *Aen.* 4, 174 ; les meilleurs manuscrits d'*apol.* ont *qua*. Les deux leçons se trouvent dans les manuscrits de Virgile, et l'hésitation existait déjà du temps de Servius. Cf. Borleffs, Diss. 24¹.

uelocius : pour l'expression proverbiale *Fama uelox*, cf. Otto, Sprichwörter n^o. 638 ; ThLL VI 1, 225, 34 sq.

Non = *nonne* : cf. 1, 7, 22 ; 1, 12, 11 ; 1, 13, 2 ; 1, 18, 8 ; Hofm.-Szantyr 462.

mendacio plurimum : abl. de cause, répondant à la question *cur malum ?* Cf. *apol.* 7, 8 *an quia plurimum mendax* ; Löfstedt, Krit. 45. Dans *apol.*, cette explication est précédée de deux autres, ridicules (*cur malum fama ? quia uelox ? quia index ?*), qui doivent mieux imposer la dernière à l'esprit du lecteur. L'idée que la *Fama* est mensongère est également passée à l'état de proverbe : cf. *Aetna* 368 *mendacem... exue famam* ; 570 *ueteris mendacia famae* ; Prop. 4, 2, 19 ; Ou. *fast.* 4, 311 ; Tert. *an.* 49, 2 sq. *Herodoto fama mentita est*.

plurimum temporel = *plerumque* : cf. *apol.* 7, 4 ; 8 ; 23, 18 ; Hartel, P. St. II 35 ; Hoppe, Beitr. 86.

falsa ueris intexat : cf. Ou. *met.* 9, 138 sq. (*Fama*)... *quae ueris addere falsa / gaudet et e minima sua per mendacia crescit*.

- 7,3 **nonnisi quod** : *quod* causal, et non relatif ; cf. Hartel, P. St. II 35¹ ; 3, 19.

quamdiu non probat quicquam, siquidem approbata : légère incohérence corrigée *apol.* 7, 9 où *approbata est* remplacé par *ubi probauit*.

quasi... functa : sur cet emploi de *quasi*, cf. ad 1, 4, 3.

officio... functa decedit : image ; cf. ThLL V 1, 121, 68 sqq. s. v. *decedo* (de magistratu, qui munere functus est).

res... res : le mot, grâce à l'anaphore, est mis fortement en relief. *Apol.* 7, 9 insiste encore en remplaçant *decedit* par *rem tradit*. *Res*, comme plus loin *conscientia*, s'oppose à *fama*. C'est une autre forme de l'antithèse *res* – *uerba* ou *dici* – *esse* (cf. ad 1, 5, 6).

A la fin de ce paragraphe, noter le chiasme dans la répartition des citations.

- 7,4 **conscientia** : sur le sens de ce mot, cf. ad 1, 6, 1. L'antithèse *conscientia* – *ignorantia* est maintenant remplacée par *conscientia* – *fama*.

- 7,5 **ambitione** = *ambitu* : cf. Waszink 323 ad *an.* 25, 3.

Fama... diffusa est : cf. Vulg. (= Vet. Lat.) II Macc. 8, 7.

exorta sit : cf. Liu. 6, 21, 9 *de... defectione... primum fama exorta* ; ThLL VI 1, 221, 9 sqq.

traduces : métaphore ; cf. ad 1, 4, 2. Ici Tert., par une prudence qu'il manifeste rarement (cf. dans *nat.* : 1, 10, 38 ; 1, 12, 9 ; 1, 12, 14 ; *Marc.* 1, 6, 2, cité par Hoppe, Synt. 184), atténue l'audace de la métaphore par *quodammodo*, terme qui sera supprimé dans le passage parallèle *apol.* 7, 12. La remarque a été

faite souvent : Hoppe, Synt. 177² ; Borleffs, Diss. 24 ; Waszink 175 ad an. 9, 6 ; Becker 219 qui cite d'autres exemples, dont un au moins est tout à fait comparable : *nat.* 1, 12, 14 *cruces erunt intestina quodammodo et tropaeorum* ∞ *apol.* 16, 7 *cum cruces intestina sint tropaeorum*.

serpit : cf. Plin. *epist.* 9, 33, 5 *serpit per coloniam fama* ; Amm. 31, 3, 8.

modicum originum uitium rumoris obscurat : si l'on conserve le texte du manuscrit, il faut sous-entendre, avec Borleffs (app. crit.), un second *uitium* dont dépend *rumoris* et objet du verbe *obscurat*. Une ellipse audacieuse du même genre doit être probablement admise 1, 12, 1 *etiam de materia* (sc. *signum*) *colitis*. Il semble que dans *apol.* 7, 12 *modici seminis uitium cetera rumoris obscurat*, Tert. ait voulu préciser la fonction, peu claire dans *nat.*, de *rumoris* en le faisant précéder de *cetera*. Ce passage parallèle rend douteuse en tout cas l'interprétation de v. d. Hout, Mnem. 1955, 168, qui (se basant lui aussi sur le texte du manuscrit) garde *fama* pour sujet de *obscurat*. On suivra plus aisément v. d. Hout dans son explication de *modicum originum uitium* (*originum* dépendant de l'adj. *modicum*) : cf. Tac. *ann.* 6, 45, 3 *Sabinus... modicus originis* ; 3, 72, 3 ; 4, 52, 2 ; Vell. 1, 12, 4 ; Hofm.-Szantyr 78. Cela équivaut par hypallage à *modicarum originum uitium* (que conjecturerait v. d. Vliet, Stud. eocl. 21). Toutefois il est aussi possible que *originum* complète *uitium* ; cf. an. 41, 1 *malum igitur animae... ex originis uitio antecedit*.

recogitet ne : cf. 1, 8, 9 ; *apol.* 2, 17 ; *praescr.* 44, 10 ; sur ce *ne* = *num*, cf. ad 1, 4, 10.

aemulationis = *odii, inimicitiarum* ; cf. C. C., Index. De même *aemulus* a le plus souvent chez Tert. le sens de *inimicus* : cf. ad 1, 7, 8.

ingenio = *dolo, artificio* ; sens concret fréquent chez Tert. Cf. 1, 10, 44 ; 1, 16, 1 ; 2, 12, 15 ; C. C., Index ; Fontaine ad *cor.* 8, 2 ; ThLL VII 1, 1534, 1 sqq. (déjà chez Cic. *Mur.* 27 ; *Caes.* 63, etc.) et, avec le génitif de la chose (chez Tert.) : *ibid.* 18 sqq. ; Waltzing ad *apol.* 15, 1 ; Hoppe, Synt. 91 sqq. ; Waszink 95 sq. ad an. 1, 6.

arbitrio = *licentia, libidine* (cl.), accompagné d'un génitif : cf. ThLL II 414, 3 sqq.

aut etiam non noua : *non om.* A ; pour l'établissement du texte, voir mes Notes critiques, MH 19, 1962, 181. *Apol.* 7, 12 ajoute une précision : *aut non noua, sed ingenua quibusdam mentiendi uoluptate*.

7,6 **bene quod** : expression (utilisée déjà par Cic., *leg.* 2, 28) très fréquente chez Tert., avec d'autres du même genre : *melius si* (*nat.* 2, 12, 14) ; *parum (est) si* (*nat.* 2, 8, 9), etc. ; cf. Hoppe, Synt. 144¹ ; Waszink 142 ad an. 6, 7.

omnia tempus reuelat, testibus sententiis et prouerbiis uestris : cf. Otto, Sprichwörter p. 343, N° 1757 (seize références).

ipsaque natura : sur le rôle de la nature chez Tert., cf. ad 1, 2, 10.

Fama... prodidit : cf. ThLL VI 1, 220, 6 sq.

7,7 **prodigam** (*prodigiam* A) : conjecture de Oehler dans son éd. de 1849, justifiée par Borleffs, PhW 1932, 352, qui démontre que l'adj. *prodigus*, employé ici substantivement, peut signifier « bavard, qui trahit ». Cf. *apol.* 7, 14 *indicem*

(passage parallèle). Aux exemples de *lingua prodiga*, ajouter Hor. *carm.* 1, 18, 16 *arcanique fides prodiga*.

subornastis : sur l'ind. dans l'interrogation indirecte, cf. ad 1, 1, 6. Mais ici, la valeur exclamative l'emporte sur l'interrog. indir. ; cf. *viden ut* suivi de l'ind. (Ernout-Thomas 2314 ; Hofm.-Szantyr 537 sq.). Au paragraphe suivant, nous avons un exemple d'interrog. authentique, construite régulièrement : *quales simus... demonstravit*.

usque adhuc : cf. Athenag. 2, 1 *εἰς γοῦν τὴν σήμερον ἡμέραν κτλ.* ; Borleffs, VChr 6, 1952, 136⁴¹. Le renforcement de *adhuc* à l'aide de *usque* est particulièrement fréquent chez Plaut. et Ter. Cf. ThLL I 653, 9 sqq.

tantotempore... probare non potuit : cf. Scap. 4, 7 (*secta christiana*) *quam incestam, quam crudelem tanto tempore nemo probavit*.

- 7,8 **principe Augusto nomen hoc ortum est** : cf. Méliton de Sardes ap. Eus. *h. e.* 4, 26, 7 sq... *τὴν... συναρξαμένην Αὐγοῦστου φιλοσοφίαν κτλ.* (source de Tert. ? cf. Borleffs, VChr 6, 1952, 140. Réserves émises par Becker 360 sq. Voir Introd. p. 36.) Dans *apol.*, par contre, Tert. situe l'origine du nom chrétien sous Tibère et ne mentionne plus Auguste : *apol.* 5, 2 *Tiberius ergo, cuius tempore nomen Christianum in saeculum intrauit* ; 7, 3 *census istius disciplinae, ut iam edidimus, a Tiberio est* ; 40, 3. Il ne pense donc plus, comme dans *nat.*, à la naissance du Christ sous Auguste (cf. *Iud.* 8, 16), mais à son ministère et à la création de l'église sous Tibère. Dans *nat.*, Tert. a intérêt à faire commencer l'existence des chrétiens le plus tôt possible pour appuyer l'affirmation qui précède : *quod... tanto... tempore ad fidem corroboravit, usque adhuc probare non potuit*. Cf. ad 1, 7, 10 anni CC. Dans *apol.*, en revanche, l'énumération des empereurs qui ont assisté aux débuts du christianisme (5, 2 sqq.) et la mention du long laps de temps pendant lequel la *Fama* s'est montrée incapable de prouver ses calomnies (7, 14) ne sont plus juxtaposées. C'est peut-être la raison pour laquelle Auguste n'est plus nommé dans ce contexte. (Il apparaît *apol.* 34, 1 comme *imperii formator*, mais sans rapport avec l'histoire du christianisme.)

Tiberio : sc. *principe* ; de même plus bas *Nerone* (*principe*), sans que *Nerone* soit précédé de *sub* comme le croyait Goth. : cf. Borleffs, Mnem. 1929, 15 et VChr 6, 1952, 140⁵⁰ ; Marc. 2, 2, 1 *semper inluxit* (sc. *deus omnipotens*) *etiam ante Romulum ipsum, nedom ante Tiberium*.

disciplina = *doctrina* ; sur les sens de ce mot chez Tert., cf. ad 1, 4, 14.

ortum est... inluxit : Borleffs, VChr 6, 140⁶⁰, souligne que ces termes évoquent le lever du soleil, le point du jour.

Nerone damnatio inualuit : cf. *apol.* 5, 3 ; *Scorp.* 15, 3 *orientem fidem Romae primus Nero cruentavit* ; Tac. *ann.* 15, 44 (voir sur ce texte en dernier lieu : H. Fuchs, Tacitus über die Christen, VChr 4, 1950, 65-93 ; Id., MJ 20, 1963, 221-228 ; A. Kurfess, Tacitus über die Christen, VChr 5, 1951, 148 sq. ; K. Büchner, Humanitas Romana, Heidelberg 1957, 229-239 ; J. Beaujeu, L'incendie de Rome en 64 et les chrétiens, Coll. Latomus XLIX, Bruxelles 1960 ; J. Michel-Feit, Gymnasium 73, 1966, 514-540 ; cf. 74, 1967, 251 ; E. Koestermann, Ein folgenschwerer Irrtum des Tacitus, Historia 16, 1967, 456-469. Ces divers articles fournissent eux-mêmes d'autres renvois bibliographiques) ; Suet. *Nero*

16; Eus. *h. e.* 2, 25, 3 ὡς ἀν πρῶτος αὐτοκρατόρων τῆς εἰς τὸ θεῖον εὐσεβείας πολέμιος ἀναδειχθεῖν (suit la traduction de Tert. *apol.* 5, 3); sur l'adjonction de Domitien à Néron, dans *apol.* 5, 4, comme exemple d'empereur persécuteur (cf. Méliton ap. Eus. *h. e.* 4, 26, 9), voir Introd. p. 364. Le reste d'humanité de Domitien permet à Tert. de faire mieux ressortir encore la cruauté arbitraire de Néron.

inualuit : cf. *Is.* 25, 8 ap. Tert. *resurr.* 54, 5 (cf. 47, 13) deuorauit mors inualescendo (ἰσχύσας).

ponderetis : sous-ent. *damnationem*. *De* = *ex*.

impii... iniusti et incesti... publici hostes : à peu de chose près, ce sont les griefs énumérés *apol.* 2, 4 *nomen homicidae uel sacrilegi uel incesti uel publici hostis, ut de nostris elogiis loquar*. On sait que Néron fut déclaré *hostis publicus* par le sénat avant sa mort : cf. Suet. *Nero* 49. Appliqué aux chrétiens, ce terme technique ne doit pas être pris au pied de la lettre, comme une accusation régulière, mais comme l'écho des calomnies populaires. Cf. 1, 17, 3 *hostes populi nuncupamur*; *apol.* 35, 10; 2, 4; 2, 8; 35, 1; 35, 5; 36, 1; 37, 4; *Scap.* 4, 8. **damnator** : cf. ad 1, 3, 1.

aemula = *inimica, aduersaria*, sens que ce mot a le plus souvent chez Tert. Cf. Hoppe, *Synt.* 125; Waszink 110 ad *an.* 2, 5; C. C., Index. Des exemples du neutre *aemula*, -orum, sont cités ThLL I 980, 80 sqq. Cf. ad 1, 7, 5 *aemulatio*.

7,9 **erasis** : cf. *apol.* 4, 9 *crudelitas (legis) postea erasa est*. Tert. emploie à plusieurs reprises ce verbe au sens figuré (« supprimer ») ; cf. *Marc.* 2, 17, 1; 4, 6, 2; 5, 14, 9; *pall.* 3, 2.

institutum Neronianum : on sait que ce texte est une des pièces essentielles dans toute discussion sur le fondement juridique des premières persécutions du christianisme. Le problème dans son ensemble est loin d'être résolu, et la controverse n'a point cessé depuis que Mommsen a, le premier, nié résolument l'existence avant Déce d'une loi spéciale interdisant le christianisme comme tel (*Der Religionsfrevel nach römischem Recht*, HZ 1890, 389 sqq. = *Jur. Schriften* III 1907, 389 sqq.). Selon Mommsen, les chrétiens, coupables d'apostasie à l'égard de la religion nationale, étaient punis en vertu du pouvoir de coercition appartenant aux magistrats. Une autre théorie s'est fait jour peu après : les chrétiens auraient été poursuivis au nom des lois criminelles ordinaires pour les divers crimes dont on les accusait : infanticide, inceste, réunions illicites, etc. (M. Conrat, *Die Christenverfolgung im röm. Reich vom Standpunkte des Juristen aus*, 1897), cette théorie étant parfois combinée avec celle de Mommsen. Il ne saurait être question de refaire ici l'historique du problème, pas plus que de le trancher, mais de chercher dans quelle mesure notre texte pourrait appuyer telle thèse ou telle autre. Les conditions d'une étude exhaustive du problème sont définies par Becker 361. On trouvera un résumé des positions et une bibliographie dans l'article de Leclercq, *Droit persécuteur*, DACL IV 1921, 1565-1648 (partisan de la loi spéciale, à la suite de Callewaert); voir aussi la bibliographie de O. Sild, *Das altchristliche Martyrium*, Dorpat 1920, 13 sqq. Quelques ouvrages plus récents sont signalés par Borieffs, *Institutum Neronianum*, VChr 6, 1952, 129 sqq., qui combat la théorie de la loi spéciale. Citons encore A. Bourgery, *Le problème de l'Insti-*

tutum Neronianum, Latomus 2, 1938, 106-111 (ce serait une « erreur ou une invention de Tert. ») ; L. Dieu, Les persécutions au 2^e siècle. Une loi fantôme, RHE 38, 1942, 5 sqq. ; en réponse à cet article : J. Zeiller, Nouvelles remarques sur les persécutions contre les chrétiens aux deux premiers siècles, Misc. G. Mercati V 1946, 1-6 ; Nouvelles observations sur l'origine juridique des persécutions contre les chrétiens aux deux premiers siècles, RHE 46, 1951, 521 sqq. (pour la loi spéciale) ; D. van Berchem, MH 1, 1944, 101 (l'existence d'un édit de Néron est une « conjecture vraisemblable ») ; A. N. Sherwin-White, The early Persecutions and Roman law again, JThS N. S. 3, 1952, 199-213 (repousse l'idée d'une loi spéciale, valable pour tout l'empire et réprimant la nouvelle religion comme telle, mais ne reprend la théorie de la *coercitio* qu'avec des nuances et des précisions. Article important, approuvé par H.-J. Marrou, AC 26, 1957, 250 sqq.) ; M. Simon, Les premiers chrétiens, Coll. Que sais-je ?, Paris 1952, 119 sq. (contre la loi spéciale) ; J. Vogt, art. Christenverfolgung (historisch), RAC II 1954, 1165-1167 (contre la loi spéciale) ; H. Last, ibid. 1214 sqq. (juristisch ; même thèse. Cf. aussi REL 14, 1936, 229 sq.) ; Becker 356-364, Exkurs III (critique les articles de Dieu et Borleffs et penche pour la théorie de la loi spéciale, mais avec moins de conviction que dans l'introduction à son édition de l'*Apologeticum*, München 1952, 25 sq.) ; J. Moreau, La persécution du christianisme dans l'empire romain, Paris 1956, 65-74 (adopte la position de Borleffs) ; A. Wlosok, Die Rechtsgrundlagen der Christenverfolgungen der ersten zwei Jahrhunderte, Gymnasium 66, 1959, 14-32 (pouvoir de *coercitio* exercé diversement par les magistrats) ; A. Ronconi, Tacito, Plinio e i Cristiani, in Studi in onore di U. E. Paoli, Florence 1956, 615-628 ; J. Beaujeu, L'incendie de Rome 31-38 (adopte la thèse de Ronconi : les chrétiens sont condamnés en vertu du pouvoir de *coercitio* élargi en *cognitio extra ordinem* sous le Haut-Empire) ; Ch. Saumagne, Tertullien et l'*Institutum neronianum*, ThZ 17, 1961, 334-355 (Néron a appliqué les *leges publicae*. L'*Institutum neronianum*, c'est la sentence capitale prononcée par Néron dans l'instance que le recours de saint Paul avait portée devant son tribunal. Ce *decretum* prenait la valeur d'un acte institutionnel en figurant dans les *commentarii* impériaux) ; J. Daniélou et H. Marrou, Nouvelle histoire de l'Eglise I, Paris 1963, 117 (pas de loi spéciale, mais la décision de Néron fera jurisprudence) ; M. Sordi, Il Cristianesimo 79 sqq. (la législation antichrétienne a son origine dans un sénatus-consulte de l'époque de Tibère). Il peut être troublant de constater que pour chaque théorie, on a tiré des arguments de Tert., en isolant le plus souvent certaines de ses expressions. On pourrait espérer en effet des indications précises de la part d'un auteur instruit dans la science du droit et utilisant volontiers une terminologie juridique. En fait, il faut avouer que de notre texte on ne peut tirer aucune conclusion objective, ni pour, ni contre l'existence d'une loi spéciale (cf. J. Mielheft, Gymnasium 73, 1966, 526⁴⁹). L'expression *institutum Neronianum* paraît être au premier abord empruntée à une terminologie technique, équivalant à peu près à *lex Neroniana*. Mais même un partisan de la loi spéciale comme Lortz (II 212¹³) reconnaît contre Battifol que l'équivalence n'est pas fondée. Cf. aussi Borleffs 141. Ce n'est pas le seul cas où Tert. donne l'impression de parodier le langage des juristes, alors qu'il aurait pu

exprimer la même idée en termes plus neutres. Cf. Lortz II 218; Waltzing, *Etude* 294 sqq.; Beck, *Röm. Recht* 83 sqq.; Becker 362 sqq. La présence du participe *instituta* chez Suet. *Nero* 16, 3 *multa sub eo et animaduversa seuerè et coercita nec minus instituta* n'aide guère à préciser le sens du mot chez Tert., car la relation établie par Borleffs 142 entre les deux textes est douteuse (cf. Becker 361). Cependant, Borleffs 143 semble être dans le vrai en considérant que *hoc solum institutum* reprend ce que Tert. vient de dire de Néron : « le fait d'avoir condamné les chrétiens, cette seule initiative ». Du moins faudrait-il un argument de poids pour accréditer une autre interprétation. Cela interdit donc de voir dans notre texte une preuve en faveur de la loi spéciale, mais n'exclut pas non plus cette hypothèse. En ce qui concerne la structure du paragraphe, je ne crois pas comme Borleffs que toute la phrase 1, 7, 9 soit l'objection d'un adversaire : où serait la réponse de Tert. ? Bien loin d'ouvrir un nouvel alinéa, cette phrase est la conclusion du précédent (cf. A. Wlosok 20²⁰). L'objection s'arrête au milieu de la phrase : *Et tamen permansit erasis omnibus hoc solum institutum Neronianum* (mais il pourrait s'agir aussi d'une exclamation indignée ou ironique de Tert.). Puis vient la réponse sous forme d'interrogation ironique ou plutôt d'exclamation sarcastique (cf. Le Nourry ap. Cehler III 361; ThLL V 1, 533, 4 sq.) : *iustum denique ut dissimile sui auctoris !* qui clôt la brève digression des §§ 8 et 9. Cette interprétation ne change rien au sens donné à *institutum*, dont le lien avec le § 8 est au contraire renforcé. Le § 10 reprend ensuite l'argumentation de 1, 7, 7, interrompue par la digression sur l'origine des persécutions. Une preuve complémentaire nous en est fournie par la disposition de la même matière dans *apol.* : *apol.* 5, 3 condense *nat.* 1, 7, 8 et 9 en ce qui concerne Néron, tandis qu'*apol.* 7, 14 résume à la fois 1, 7, 10 (*fama tamdiu conscia sola est scelerum Christianorum*) et 7. *denique* souligne l'ironie de la phrase : « sans doute, assurément, évidemment ». Cf. ThLL V 1, 533, 3 sqq.

7,10 *igitur* : après la digression, reprend le raisonnement interrompu ; emploi fréquent chez Cic. Cf. ThLL VII 1, 266, 38 sqq.

aetati nostrae : sur ce datif adnominal et l'histoire de son expansion, cf. Löfstedt, *Synt.* I 21942, 209 sqq.; Waszink 365 ad *an.* 29, 2. Il n'y a donc pas lieu, malgré 1, 9, 4, d'écrire *aetatis* (Reifferscheid, suivi par Borleffs 1929 qui se reprend dans les *Corrigenda*).

nondum = *paene* : « pas encore, mais presque, près de ». L'expression *nondum anni ducenti* est reprise 1, 9, 4 avec renvoi à notre passage. Mais alors que, dans le premier cas, la durée de deux cents ans est considérée comme longue (cf. 1, 7, 7 *tanto... tempore*), dans le second, la même période doit passer pour brève au regard de toute l'histoire humaine.

anni CC : le manuscrit porte *anni ccl*, que Harnack, *Chronol.* II 258¹ cherche à défendre de même que le *trecenti* de 1, 9, 4 (Tert. compterait depuis le début du règne d'Auguste). On peut certes penser que Tert. veut allonger le plus possible la durée de la secte chrétienne pour renforcer sa thèse (cf. ad 1, 7, 8 *principe Augusto*). Mais comme *nat.* 1, 9, 4 renvoie expressément à notre passage (*ut supra edidimus*), il est nécessaire que le chiffre indiqué dans les deux textes soit le même. La divergence dans le manuscrit prouve qu'au moins

un des deux chiffres est corrompu, et probablement les deux. La double correction de Monceaux (RPh 22, 1898, 79¹) est donc vraisemblable. L'indication concorde mieux aussi avec celle de *monog.* 3, 8 : *annis circiter CLX exinde productis*. Sur la facilité avec laquelle les chiffres se corrompent, cf. L. Havet, *Manuel de critique verbale*, §§ 791 sqq.

diuinitatem : Œhler I 316¹ note : « l. e. *aeternitatem* », prenant sans doute *crucis* au sens de *crucifixi* par métonymie. Son erreur a déjà été redressée par v. d. Vliet, *Stud. eccl.* 22. Il s'agit ici de la *religio crucis*, à laquelle sera consacré tout le chap. 12. Pourquoi Tert. isole-t-il ici le culte de la croix et passe-t-il sous silence les autres accusations traitées dans le contexte du chap. 12 (adoration d'une tête d'âne, du soleil, etc.) ? C'est que son point de vue actuel est autre : il énumère maintenant les indices concrets que les païens auraient pu surprendre et constater aisément, si la *Fama* avait reposé sur un fond de vérité.

infantiae = *infantes* par métonymie ; cf. ThLL VII 1, 1351, 35 sq. ; Hoppe, *Synt.* 93 ; Waszink 329 ad an. 25, 5. Comparer l'expression familière « une jeunesse » (= une jeune fille).

strages lucernarum : cf. *Iustin. apol.* I 26, 7 *λυχνίας μὲν ἀνατροπήν*.

Les accusations populaires dont il est question ici ont déjà fait l'objet d'une allusion 1, 2, 8. Sous la forme générale *tot iniqui*, on peut voir un rappel des premiers chapitres. Mais les accusations plus précises qui suivent seront développées ultérieurement : *tot crucis* : cf. 1, 12, 1 sqq. ; *infantiae trucidatae* : cf. 1, 15, 1-5 ; *panes cruentati* : cf. 1, 15, 6 sqq. ; *strages lucernarum* : cf. 1, 16, 1 ; *errores nuptiarum* (= *incesta*) : cf. 1, 16, 2 sqq.

7,11 **habet... de uitio** = *e uitio* ; cf. *apol.* 21, 9 *dei filius nullam de impudicitia habet matrem* ; 47, 2. Sur l'extension de *de*, cf. ad 1, 2, 2. Pour la place de *habet*, cf. *Aug. conf.* 8, 2, 3 *habet enim*. C'est un cas d'énoncé « fonction » comparable à ceux étudiés par Marouzeau, L'ordre des mots dans la phrase latine, II Le verbe, 72 sqq. Notre phrase est fonction de l'énoncé subséquent (chez Aug., de l'énoncé précédent).

uitio ingenii humani : cf. *Sall. hist. frg.* 1, 7 *uitio ingenii humani* ; *Curt.* 8, 14, 1 ; *Plin. nat.* 2, 43 *humani ingenii peste*.

felicius... mentitur..., facilius... creditur : exemples caractéristiques du penchant de Tert. pour les vérités générales exprimées en formules frappantes. Becker 209 hésite à remplacer *felicius* par *facilius*. On y perdrait l'opposition entre celui qui ment avec plus de succès, et celui qui croit avec plus de facilité. **acerbis atrocibusque** : adjectifs neutres substantivés : cf. Hoppe, *Synt.* 97. Pour l'allitération : *ibid.* 149 sqq.

quanto... proni..., tanto... oportuni : l'emploi du positif au lieu du comparatif, ou l'ellipse de *magis*, sont courants chez Tert. et les auteurs tardifs en général ; cf. ad 1, 4, 11 ; 1, 12, 12 ; 2, 12, 4 ; Œhler I 401^m ad *test.* 1 ; Tacite emploie déjà dans quelques passages le positif après *quanto*, mais il laisse toujours le comparatif dans le second membre (exemples chez Hofm.-Szantyr 170 ; Wölflin, *Lateinische und romanische Komparation* 71 sq. = *Ausgew. Schriften* 180 sq.). **oportuni** : la même graphie est fournie par A dans deux autres passages : *an.* 7, 3 et 58, 1, et par le Montepessulanus : *Marc.* 4, 1, 2 ; cf. Waszink 152 ;

Souter, CR 43, 1929, 243. Elle est due à un faux rapprochement avec *oportet* ; cf. Ernout-Meillet s. v. *portus*. En revanche en 1, 15, 6, A présente la graphie normale *opportuni*.

quanto enim prout ad malitiam eqs. : en vertu de cette remarque, dénoncer les vices des païens équivaudra à rendre moins probables ceux qu'on attribue aux chrétiens. Telle est la base de la *retorsio*. Cf. Lortz 1 112, qui compare *apol.* 9, 20 *haec in uobis esse si consideraretis, proinde in christianis non esse perspiceretis*. **denique** : conclut la gradation du § 11 : *habet quidem... quanto enim... facilius denique*. Le sens est à peu près celui de *adeo* « au surplus » : cf. ThLL V 1, 530, 68 sqq. et, pour Tert., 531, 22 sqq.

7,12 **ad explorandam... fidem** : cf. ThLL V 2, 1749, 28 sqq.

poscebat : noter l'emploi de cet ind. irréal entre deux subjonctifs (*si... reliquisset — a quibus potuisset*).

dispicere = *examinare, excutere*, emploi fréquent chez les juristes (cf. Heumanus-Seckel s. v. ; ThLL V 1, 1416, 9 sq.) ; Waszink 206 ad *an.* 13, 1 ; C. C., Index.

Fama in uulgo... dari : cf. Stat. Theb. 3, 10 *fama data per urbes*.

7,13 **ex forma** = *e lege, instituto, ratione* (sens fréquent de *forma* chez Tert. : cf. ad 1, 2, 1). Cette expression (cf. *secundum formam* : Marc. 1, 6, 1) est généralement suivie d'un génitif, comme ici, ou d'un adjectif : cf. 1, 9, 1 *ex forma naturali*. Pourtant, malgré les réserves de Löfstedt, *Apol.* 26 ; Krit. 23 et 110 sq., il existe des exceptions : dans le passage parallèle *apol.* 7, 6, le Fuld. conserve le même texte que *nat.*, moins les mots *ac lege* (sur cette suppression d'un synonyme, cf. Säfslund 70 sq.), mais la Vulg. laisse *ex forma* sans complément, après que le génitif *omnium mysteriorum* a été remplacé par un datif *omnibus mysteriis* complétant *debeatur* ; cf. *an.* 44, 3 et Waszink 479 (avec références).

silentii fides : pour *silentium fidele, taciturnitas* ; cf. *spect.* 20, 6 *fides obsequii* ; Hoppe, Synt. 85 ; cf. Hor. *carm.* 3, 2, 25 sq. *est et fidei tuta silentio / merces* ; Tac. *ann.* 15, 59, 3 *silentium et fidem* ; Apul. *met.* 3, 15, 4 *sacris pluribus initiatus profecto nosti sanctam silentii fidem* ; 3, 20, 2 *rei tantae fidem silentiumque tribue* ; ThLL VI 1, 681, 78 sqq. — Que les initiés aux mystères païens fussent soumis à la loi du silence tient à la nature même de ces religions. C'est à cette loi que font allusion les exemples d'Hor. et d'Apul. cités ci-dessus. Il serait facile de multiplier les références. Cf. O. Perler, art. Arkandisziplin in RAC I 667 sqq. ; J. Leipoldt, RGG IV 1232 sq. ; sur le serment du myste : Nilsson II 695 sq. Chez les chrétiens, l'existence d'une « disciplina arcani » (l'expression est moderne et, selon Marrou, *Ad Diogn.*, Coll. Sources chrétiennes, 120, malheureuse) n'est pas attestée avant Tert. Notre paragraphe pourrait donc nous en révéler une des premières traces. Mais le caractère polémique du passage lui ôte toute valeur de preuve. Tert., à son habitude, feint d'adopter le point de vue de l'adversaire pour mieux en dévoiler l'absurdité par un raisonnement *a fortiori* (il adoptera du reste un point de vue opposé un peu plus loin : cf. ad 1, 7, 22). Les païens avaient tendance à assimiler le christianisme à une religion d'initiés pratiquant des crimes rituels : voilà tout ce que peuvent démontrer notre texte et la suite du chapitre (en particulier 1, 7, 23 sqq.). Cf. Min. Fel.

9 sq. ; Celse ap. Orig. *c. Cels.* 3, 59. D'autres textes de Tert. semblent plus explicites en faveur d'une discipline de l'arcane : *uxor.* 2, 5, 2 *quanto curaueris ea occultare, tanto suspectiora feceris...* Non sciet maritus, quid secreto ante omnem cibum gustes ? ; *pall.* 3, 5 *sed arcana ista, nec omnium nosse.* A en croire Becker 283, on pourrait mentionner aussi *apol.* 39, 1 (Fuld.) *si etiam ueritatem reuelauerim.* Enfin, il y a peut-être un témoignage indirect à tirer de *praescr.* 26 : après avoir rappelé les paroles du Christ recommandant de proclamer ouvertement l'Evangile, Tert. ajoute, à l'intention des hérétiques qui prétendaient que les apôtres n'avaient pas révélé tout ce qu'ils savaient : 26, 5 sq. *haec apostoli aut neglexerunt aut minime intellexerunt si non adimpleuerunt abscondentes aliquid de lumine, id est, de Dei uerbo et Christi sacramento. Neminem, quod scio, uerebantur, non Iudaeorum uim, non ethnicorum.* N'est-ce pas sous-entendre qu'avec les persécutions s'est imposée aux chrétiens contemporains de Tert. la nécessité d'une certaine discrétion ? Cf. aussi *praescr.* 41 (absence de discipline chez les hérétiques). Cependant la présence d'une discipline de l'arcane chez Tert. est niée par Lortz I 182 sq. Sur toute la question, voir O. Perler, art. cité (avec bibliographie) ; H. I. Marrou, éd. commentée de l'*ad Diogn.*, Coll. Sources chrétiennes, 120 ; J. Leipoldt, RGG I 607 sq. ; autre bibliographie in KIP II 100-101.

interim : « provisoirement, en attendant » ; cf. *monog.* 10, 4 : la veuve prie pour son mari défunt, *et refrigerium interim adpostulat ei* ; Blokhuys 111 sq. ; Waltzing, Etude 178. Le passage parallèle *apol.* 7, 6 explicite cet *interim* en ajoutant : *dum diuina* (sc. *animaduersionis*) *seruatur* ; cf. Lortz I 94⁶².

praesentaneum : adj. postclassique (Sen. phil., Plin. nat.). Qualifie généralement un remède, un poison, etc. Forcellini paraphrase *praesentaneus* : « qui praesentem habet efficaciam ».

7,14 *porro* : adversatif : cf. ad 1, 2, 7.

arbitrum : *arbitrii* A, que Borleffs a défendu Mnem. 1928, 196 sq., et conservé dans son éd. de 1929. Dans l'éd. de 1953, il revient à la conjecture de Godefroy, avec raison. Avec le texte du manuscrit, le sens de *arbitrium* est trop difficile à justifier : aucun des exemples cités ThLL II 410, 12 sqq. ne peut être invoqué. De plus, *arbitrum* est appuyé par le passage parallèle *apol.* 7, 7 *cum... arceant profanos et ab arbitris cauere.*

nisi : exprime une restriction ironique : « à moins que » ; cf. Kühner-Stegmann II 416. Hoppe, Beitr. 130, suivi par Borleffs, ajoute si conformément au passage parallèle *apol.* 7, 7, et à une habitude stylistique de Tert. : cf. ad 1, 1, 5. Toutefois, on ne saurait affirmer que Tert. n'emploie jamais *nisi* seul avec ce sens-là. Cf. ci-dessous 1, 7, 17 ; *Morc.* 5, 5, 10. Il vaut mieux dès lors s'en tenir à la leçon des manuscrits.

spernunt : « écarter, repousser » ; cf. Ehler I 317* ad loc. ; c'est le sens premier du verbe, attesté chez Plaute : cf. Ernout-Meillet s. v.

onerare (*honorare* A) = *accusare, arguere*, est justifié par Borleffs, Mnem. 1928, 197 et 235¹ ; cf. ad 1, 2, 7.

competit = *conuenit, decet* ; cf. ThLL III 2067, 42 sqq. ; Hoppe, Synt. 48.

7,15 *domesticorum curiositas* = *domestici curiosi*.

furata est : le ThLL VI 1, 1641, 28 sq. paraphrase : *secreta explorare et prodere*. Cet emploi métaphorique de *furari* est isolé. Cf. l'idée de « secret » dans *furtim*, *furtivus* ; le fr. « à la dérobée », l'all. « versteinen ». Voir aussi le fr. « fureter », dérivé de « furet » (lequel remonte à son tour à *fur*).

rimulas : Tp. Le mot se retrouve chez Lact., Aug., Boeth. Cf. Blaise s. v. Sur la création de diminutifs de ce genre, cf. ad 1, 5, 3 *flocculo*.

quid, cum domestici eos uobis, prodentes omnes ? Pour l'interprétation de cette phrase, selon le texte du manuscrit, voir mes Notes critiques, MH 19, 1962, 181. Exemples du lieu commun « les esclaves sont portés à trahir leurs maîtres » : Iuv. 9, 103 sqq. *serui ut taceant, iumenta loquuntur / et canes et postes et marmora... Quod enim dubitant componere crimen / in dominos ?... Sed prodere malunt / arcanum, quam eqs.* ; Sen. *epist.* 47, 5 *proverbium iactatur, totidem hostes esse quot seruos* (cf. la note de Noblot, éd. Budé ad loc. Le passage de Sénèque est démarqué par Macr. *sat.* 1, 11, 13) ; Vulg. *Matth.* 10, 36 *et inimici hominis domestici eius* (cf. *Cypr. epist.* 59, 2, 4). L'idée de Tert. est plus clairement exprimée dans *apol.* 7, 3 *tot hostes eius* (sc. *ueritatis*) *quot extranei, et quidem proprie ex aemulatione Iudaei, ex concussione milites, ex natura ipsi etiam domestici nostri* ; cf. *Scorp.* 10, 11 *domesticos nostros... per quos traditio disposita est*. Effectivement, les dénonciations d'esclaves ont pu jouer parfois un rôle dans les persécutions : cf. *Iustin. apol.* 11 12, 4 ; *Eus. h. e.* 5, 1, 14. Athénagore s'est donc un peu trop avancé en tirant argument du silence des esclaves : les païens, dit-il 35, 3, n'ont jamais vu les chrétiens commettre un acte de cannibalisme. *Kaíτοι καὶ δοῦλοι εἰσιν ἡμῖν, τοῖς μὲν καὶ πλείους τοῖς δὲ ἐλάττους, οὓς οὐκ ἔστι λαθεῖν*. Cf. Gesscken, *Zw. gr. Ap.* 234.

Après cette réponse provisoire, qui vise à inspirer une certaine méfiance à l'encontre des dénonciations d'esclaves en général, Tert. reprend la suite de l'objection adverse ; mais il faut avouer que son argumentation n'est pas très limpide, en raison surtout de l'incertitude qui règne sur l'attribution des répliques diatribiques soit à l'adversaire, soit à Tert. lui-même. La phrase *a nullis magis prodimur eqs.* jusqu'à *oculus* ? constitue un type évolué de style indirect libre, au sens où cette construction a été définie par J. Bayet, *RPh* 57, 1931, 327-342 et 58, 1932, 5-23 ; voir en particulier 1932, 21 sq., l'exemple *Cic. fam.* 2, 10, 2, où les propos énoncés à la 1^{re} pers. sont reproduits à la 2^e en raison de la rétorsion (dans notre cas, on passe de la 2^e à la 1^{re} pers. Cf. 1, 16, 6 *nos enim omne infecimus solum eqs.*). L'hésitation de Tert. entre cette construction libre et le style indirect proprement dit explique le subj. dans la subordonnée *si... sit*. L'adversaire est censé objecter : ce que les esclaves des chrétiens ont vu par les tentes est si atroce qu'aucune considération ne saurait les empêcher de trahir leurs maîtres. Leur penchant naturel à la trahison serait donc secondé par leur juste indignation ; pour une fois, ils auraient une bonne raison de livrer leurs maîtres ! Tert. répond ensuite (§ 16) : pourquoi ne fournissent-ils pas la preuve de ce qu'ils dénoncent ? Avec Evans, *VChr* 9, 1955, 38, il faut supprimer l'alinéa introduit par Borleffs entre les §§ 15 et 16.

non potuerit continere : sc. *fides familiaritatis* (sic Evans).

expaui : transitif ; cf. Waszink 376 ad *an.* 30, 4.

7,16 **quoque** : adversatif ; cf. Bährens, Glotta 5, 1914, 91 sq. ; Bulhart, praef. XXXIV sq. ; Hofm.-Szantyr 485.

mirum, si : cf. ThLL VIII 1074, 71 sqq. (un exemple, celui-ci, chez Tert., un autre dans la Vulgate [= Vet. Lat.], *Sirach* 16, 11 [*θαυμαστόν... εἰ*], une dizaine chez Aug.) ; avec ou sans verbe copulatif, l'expression est beaucoup plus fréquente sous la forme négative ou interrogative : *nihil, nec, quid... mirum, si* ; cf. 1, 10, 28 ; *apol.* 39, 14 ; 45, 1 ; 47, 9 ; ThLL VIII 1074, 36 sqq.

tanto impatientiae iure : enallage pour *impatientia tam iusta*.

prosiluit deferre : infinitif final après un verbe de mouvement ; cf. Val. 14, 3 *itaque prosiluit et ipsa lumen eius inquirere* ; Hoppe, Synt. 42 sq. Cette construction, présente déjà chez Plaute, retrouve une faveur croissante en latin tardif et chez les auteurs chrétiens, avec le recul du supin (Hofm.-Szantyr 381). M. Bonnet, Le latin de Grég. de Tours 646 sqq. et Brenous, Etude sur les hellénismes 265 sqq., en particulier 274 sqq., justifient cet emploi (trop exclusivement) par l'influence du grec. Voir encore Wackernagel, Vorles. I 261 sq. ; Svennung, Orosiana 81 sqq. ; Hofm.-Szantyr 344 sq. ; Blaise, Manuel 183 sq. **non et probare... et non uidere** : au lieu de *non et... non et*. Cette variation dans l'ordre des mots appartient au style de Tert. : cf. Löfstedt, Sprache 41 sqq. Il n'y a donc pas lieu de revenir à la conjecture de Gronovius, comme le voudrait Evans, VChr 9, 1955, 39.

gestit... curavit : variatio temporum ; cf. *detulit... audit* ; Waszink 102 ad an. 2, 2. La conjecture de Gronovius *gestit* amènerait un type de clausule moins fréquent. Si l'on veut absolument supprimer le changement de temps, il faudrait écrire plutôt *gestit... curat*, la clausule étant alors identique dans les deux cas.

sibi credat : ne se fier qu'à soi, croire ce qu'on a vu soi-même ; cf. Quint. decl. 338, p. 434, 9 *mulier modo cadaver, tanquam filium complexa : nunc filium, tanquam cadaver fugit, quae funus suum tantum sibi credidit, gratulationem nemini credidit*. Pour la construction *alicui aliquid credere*, cf. ThLL IV 1144, 41 sqq.

7,17 **primo delatum** : participe substantivé ; cf. Hofm.-Szantyr 156 sq. Rattacher *tunc* à *et* (= *etiam*) *exhibitum est*. Lors de la première dénonciation sont réunies toutes les démarches énumérées dans la phrase précédente : *detulit* (*delatum*), *probet* (*exhibitum*), *audit* (*auditum*), *sibi credat* (*inspectum*).

superscendit = *superat, vincit* : emploi métaphorique selon Hoppe, Synt. 191 ; *superscendere* se retrouve *paen.* 10, 4 (employé intransitivement au sens propre), tandis que les manuscrits de Liu. et Colum. portent la forme sans apophonie *superscandere* (transitive et au sens propre : Georges s. v.) ; cf. ad 1, 7, 22 *detractem*.

admittitur = *committitur* ; cf. ThLL I 752, 77 sqq. ; appartient aussi à la langue des juristes : Heumann-Seckel s. v. Cf. *admissum* = *scelus* ad 1, 2, 1. **nisi** : cf. ad 1, 7, 14.

7,18 **in isdem deputamur** = *inter eosdem computamur* ; cf. ad 1, 2, 7 ; Löfstedt, Sprache 94 ; ThLL V 1, 622, 51 sqq.

de die = *cotidie*; cf. 1, 10, 4; ThLL V 1, 1043, 32 sqq.; Waszink 374 ad an. 30, 3: « seems to occur for the first time in Tert. » (lire *carn.* 4, 1 au lieu de 4, 7). **redundamus**: cf. ad 1, 1, 6; *pall.* 2, 6 *transuolauere redundantium gentium examina*; *monog.* 4, 5 *crescere et redundare*. Sur le motif du nombre croissant des chrétiens, voir ci-dessus p. 116.

quod plures = *quo plures*. Construction probablement issue de tournures telles que *hoc (eo) magis, quod*, dans lesquelles le second membre ne renfermait pas de comparatif: cf. 1, 15, 4 *hoc asperius, quod frigore*. Le ThLL VI 3, 2733, 66 sqq. indique, pour l'expression *hoc... quo*, que la tradition manuscrite hésite dans certains cas, devant comparatif, entre *quo* et *quod*. Par exemple Petron. 97, 7, les manuscrits ont *hoc... plenior spem concepit, quod diligentius oppesulatas inuenit fores*; les éditeurs remplacent *quod* par *quo* (toutefois K. Müller note dans l'apparat: *uide ne quod recte se habeat*).

magis increscit: redondance attestée déjà chez Verg. *Aen.* 9, 688. Cf. ThLL VII 1, 1057, 55 sqq.; VIII 64, 84 sqq.

nuntiatorum: « dénonciateurs, accusateurs »; cf. Paul. *dig.* 48, 16, 6, 3 *nuntiatores qui per notoria indicia produnt*.

- 7,19 **quod sciam**: cf. 1, 8, 12; 2, 17, 6* (= *apol.* 25, 8); *apol.* 23, 19; Min. Fel. 11, 7. **conuersatio**: « conduite, vie ». Avec Ulpien (*dig.* 42, 5, 31, 1), Tert. est l'un des premiers à employer le mot dans ce sens: cf. ThLL IV 852, 17 sqq.; C. C., Index.

acitis et dies conuentuum nostrorum: cf. Plin. *epist.* 10, 96, 7 *quod essent soliti stato die ante lucem conuenire*; Tert. *uxor.* 2, 4, 2 *conuiuium dominicum illud, quod infamant*; *fug.* 3, 2: Tert. reprend les chrétiens trop timides qui, dans leur peur de la persécution, disent: *quoniam incondite conuenimus et simul conuenimus et complures concurrimus in ecclesiam, quaerimur a nationibus et timemus, ne turbentur nationes*. Ailleurs pourtant, Tert. semble supposer une ignorance des païens sur les réunions des chrétiens: *idol.* 14, 7 *non dominicum diem, non pentecosten, etiamsi nossent, nobiscum communicassent*, mais cette ignorance concerne sans doute le programme et la signification plutôt que la date des réunions. D'autres passages cités en même temps que celui-ci par Noeldtchen, *Abfassungszeit* 31⁵ (*idol.* 13, 6; *spect.* 27, 2 *nemo te cognoscit Christianum*) ne contredisent pas davantage notre texte.

in ipsis arcanis congregationibus: cf. *apol.* 7, 4 *in ipsis plurimum coetibus et congregationibus nostris opprimimur*; 39, 2 sq. *coimus in coelum et congregationem... coimus ad litterarum diuinarum commemorationem*; Min. Fel. 8, 4 *nocturnis congregationibus*.

detinemur = *deprehendimur*; cf. ad 1, 3, 10.

- 7,20 **semesio cadaueri... incesta**: sur les accusations d'anthropophagie et d'inceste, cf. ad 1, 2, 8. La conjecture *cadaueri* de (Ehler (*paueris* A) sera admise l'autre de mieux. L'adjonction de *paruuli* proposée dans l'app. crit. de Borleffs ne s'impose pas. Hartel, P. St. II 394, soutient la correction de Goth.: *semesio pueri*, en rapprochant *nat.* 1, 18, 9 *medio pacis* et *an.* 51, 4 *superfluo animae*. Mais si l'emploi de *medium* ou *superfluum* substantivés est facilement admissible, que signifierait un substantif *semesum* ?

cruentato pane : cf. 1, 7, 23 *panis aliquantum, qui in sanguine infringatur. tenebris... inruptis* : pour *inrumpere* = *interrumpere* ou *runipere*, voir ThLL VII 2, 447, 51 sqq. et 448, 16 sqq. L'auteur de l'article (Primmer) part de Cic. Lig. 13 *in nostrum fletum inrumpes*. Mais le premier emploi transitif est attesté chez Tac. ann. 4, 67, 1 (*quietem* ; poétique selon Koestermann ad loc.). Chez Tert., cf. Marc. 4, 8, 3 ; 4, 20, 10 sq. (*legem*).

immunda..., incesta indicia = *immunditiae, incesti indicia*. Sur l'emploi d'un adjectif au lieu d'un substantif au gén., cf. ad 1, 2, 10 *pabulum ferinum* ; an. 43, 9 *naturalem indicem* = *indicem naturalitatis* (Waszink, Diss. 263 ad loc.).

ne dixerim : cf. 1, 16, 7 ; ThLL V 1, 976, 76 sq.

7,21 **tales... quales et** : pour *et* dans des phrases corrélatives, cf. 1, 10, 28 *easdem... quas et* ; 1, 12, 2 *sicut... ita et* ; 2, 14, 9 *<ipsa>... qua et* ; Löfstedt, Krit. 94.

uendit : sujet : le témoin ; cf. apol. 7, 5 *quis talia facinora... celauit aut uendidit. redimit* : sujet : le malfaiteur.

Le raisonnement est le suivant : si nous corrompons nos dénonciateurs pour qu'ils ne révèlent pas quels crimes ils ont surpris et ne fournissent pas de preuve de notre culpabilité, pourquoi ne pourrions-nous pas aussi les payer pour qu'ils ne nous dénoncent pas du tout ?

7,22 **detractem** = *obtrectem*. *Detrectare alicui* est attesté deux fois selon le ThLL V 1, 836, 28 sq. : ici et Maximin. c. Ambr. 86 *desine detrectare his*. La forme recomposée *detractare* se trouve encore 2, 8, 13. Cf. aussi *consacrare* 2, 8, 9, mais ailleurs Tert. emploie *consecrare* : 1, 12, 4 ; 1, 12, 10. Il est impossible de dire si ces variations remontent à l'auteur ou résultent d'une intervention de copiste : cf. ThLL V 1, 834, 74, à propos de *detrectare* : « *persaepe scribitur in codicibus -act-* ». Voir encore ci-dessus 1, 7, 17 ad *superscendit*.

qui obiciatis : omission du pronom antécédent. Cf. 2, 15, 2 *qui et tristitiae deos arbitros esse uoltis* ; 1, 13, 5 ; 1, 17, 8 ; 2, 7, 14 ; (autres références de *nat.* dans l'Index de Borleffs 139) ; Waszink 164 ad an. 9, 1 (avec bibliogr.). Ici la relative a une valeur causale. *Qui* pourrait être remplacé par *cum* : cf. Thörnell, St. T. II 69¹.

quae non... publicentur : la négation peut sembler contraire au sens de la phrase ou superflue. Une solution consiste à remplacer, avec v. d. Vliet, Stud. eccl. 23, *qui talia* par *quasi talia*. Mais on peut conserver le texte en accordant à la relative *quae non... publicentur* une certaine autonomie, et un sens interrogatif (question rhétorique) ; cf. Cic. diu. 2, 98 *quo quid dici potest absurdius ?* Un point interrogatif placé après *publicentur* ferait ressortir cette construction. Pour *non* = *nonne*, cf. ad 1, 7, 2.

Par un réflexe humain, les chrétiens ne pourraient s'empêcher de révéler eux-mêmes les horreurs qui se pratiquent dans leurs réunions. Cf. 1, 7, 25 *haec, oro uos, denuntiata ab aliis sustinent prodi ?* Après tout, ils ne sont pas différents des autres hommes : telle sera la conclusion du chapitre (1, 7, 34). Il y a donc ici référence implicite aux normes de la nature. Cf. ad 1, 2, 10 *honorantes naturam* ; apol. 8, 1 (contexte parallèle à notre chapitre) : *ut fidem naturae ipsius appellem aduersus eos, qui talia credenda esse praesumunt, eqs.*

Dans *nat.*, Tert. semble n'avoir pas pris garde à la contradiction qui oppose le raisonnement de 1, 7, 22 sqq. (le sentiment d'horreur aurait été trop fort pour que les chrétiens pussent se taire) et l'affirmation antérieure de 1, 7, 13 (les chrétiens ne sauraient trahir eux-mêmes leurs crimes). Cf. Becker 46. Tert. a cherché à remédier à ce défaut dans *apol.* : l'affirmation de *nat.* 1, 7, 13 est conservée sans modification *apol.* 7, 6 ; mais le second argument : les chrétiens ne sauraient se taire, n'est plus représenté que par une brève interrogation aussitôt écartée : *apol.* 8, 9 *timent plecti, si proclamant, eqs. ?... Age nunc, timeant*. Tout le poids est mis sur un autre argument (aussi présent dans *nat.* 1, 7, 30 sqq.) : les chrétiens, qui sont des hommes, ne sauraient commettre ces abominations. Toutefois, une nouvelle contradiction s'est introduite dans *apol.* entre 8, 5 *qui non potes facere, non debes credere* et 9, 1 *haec quo magis refutauerim, a uobis fieri ostendam*. Cf. Becker 253.

7,23 **initiari uolentibus** : poursuivant l'argumentation amorcée 1, 7, 13, Tert. feint jusqu'à 1, 7, 28 d'assimiler l'initiation chrétienne à celle des mystères païens, assortie de crimes rituels. Le vocabulaire de ce passage sera donc calqué sur celui de la langue des mystères. Cf. 1, 15, 1 sqq. et les passages d'*apol.* cités par Lortz I 81²⁴ ; F. J. Dölger, *Sacramentum infanticidii*, *Ant. und Christ.* 4, 1934, 188 sqq.

uolentibus : participe substantivé ; cf. Hoppe, *Synt.* 96 sqq. ; Blaise, *Manuel* 19. **magistrum sacrorum** : cf. *S. C. de Bacch.* 10 (CIL ² 581) ; Liu. 39, 18, 9 *neu quis magister sacrorum aut sacerdos esset* ; ThLL VIII 79, 26 sqq.

patrem : cf. Reitzenstein, *Hell. Mysterienrel.* 40 : « Als festen Titel finden wir den *πάτρις* im Isiskult zu Delos, in den phrygischen Mysteriengemeinden, dem Mithraskult, bei den Verehrern des *θεός ὕψιστος* und sonst. » ; Dölger, art. cit. 188¹ (avec bibliogr.).

tum ille dicet : Waltzing, *Etude* 182 et MB 29, 1925, 233³, de même que Dölger, loc. cit., soulignent la similitude de l'initiation de Lucius dans *Apul., met.* 11, 22, 8 sq. : *indidem mihi praedicat* (sc. *sacerdos praecipuus*) *quae forent ad usum teletae necessario praeparanda eqs.*

uagetur : la leçon de A est défendue par Borleffs, *PhW* 52, 1932, 350 sq., comme une réminiscence de *Lucr.* 3, 447 *nam uelut infirmo pueri teneroque uagantur / corpore eqs.* (l'adj. *tener* a été retenu dans *apol.* 8, 7 de préférence à *uagetur*, peu clair hors du contexte). Cf. *Stat. silu.* 3, 5, 25 (par image) : *me... intactum thalamis et adhuc iuuenile uagantem*. Labriolle-Bardy I 97¹ parlent de « plusieurs citations » de *Lucrèce*. En fait, en dehors d'un seul vers (1, 304) cité à deux reprises (*an.* 5, 6 ; *Marc.* 4, 8, 3), on ne peut alléguer que des réminiscences : cf. Borleffs, loc. cit. ; Waszink 46* ; F. Dalpé, *Rivista di storia antica* 10, 1905, 417-425 ; Fontaine ad *cor.* 10, 2.

panis : cf. *uxor.* 2, 5, 2 *non sciet maritus, quid secreto ante omnem cibum gustes ? Et si sciuerit panem, non illum credet esse, qui dicitur ?*

infringatur = *fractus in sanguinem intinguatur* : Hartel, *P. St.* II 40³ ; Hoppe, *Beitr.* 25 ; cf. *Marc.* 2, 19, 2 *infringere panem esurienti* ; 4, 16, 16 *infringito panem tuum mendicis* (= *Is.* 58, 7 *διὰ θωπτε*, Vulg. *frange*).

in sanguine : abl. au lieu de l'acc. : cf. 1, 9, 6 *in... mari mersam* ; 1, 11, 5 *omnium in uobis... transferendorum* ; 1, 16, 15 *in uenalicio refertur* ; *apol.* 12, 5 *in insulis*

relegantur (Vulg. ; *insulas* Fuld.) ; *bapt.* 2, 1 *homo in aqua demissus* ; *Æhler* 1 504^e ad *Scorp.* 3, 5 ; *Hofm.-Szantyr* 277 ; *Norden*, *Kunstprosa* II 609 (influence du grec, où *ἐν* et *ἐκ* sont confondus à l'époque de Tert. ; cf. F. Blass-A. Debrunner, *Grammatik des neutestamentl. Griechisch*, Göttingen 191959, 2^e ; 132-134 ; 140 sq.) ; *Hoppe*, *Synt.* 40 ; *Beitr.* 24 sqq. ; *Thörnelli*, *St. T.* I 150 sq. ; *Blaise*, *Manuel* 78 ; *Bulhart*, *praef.* XXXII ; *Löfstedt*, *Komm.* 182.

- 7,24 *candelabra... canes* : sur le rôle des candélabres et des chiens, cf. 1, 16, 1 ; *apol.* 8, 7 ; *Min. Fel.* 9, 6 *illic post multas epulas... canis, qui candelabro nexus est, iactu offulae ultra spatium lineae, qua uinctus est, ad impetum et saltum prouocatur.*

deturbent : va bien avec *candelabra* pour objet : « renverser, abattre » (cf. *Cic. Verr.* II 4, 90 *statuam istius... deturbarunt*), mais moins bien avec *canes* (« attirer, exciter »). Aussi est-il remplacé dans le second cas par *extendant* dans *apol.* 8, 7. Cf. *Hartel*, *P. St.* II 40⁴. Cette recherche d'une formulation plus explicite semble se poursuivre dans la phrase citée de *Min. Fel.*

offulae : dim. de *offa*, « boulette, bouchée » ; cf. *Apul. met.* 6, 19 sq., où le mot *offulae* désigne les deux gâteaux que Psyché doit jeter au chien Cerbère pour pouvoir entrer dans le royaume d'Orcus et en sortir ; *Verg. Aen.* 6, 420 *offam.*

epinor : ironique ; cf. ad 1, 2, 3.

- 7,25 *haec... denuntiata* : « ces conditions révélées » (aux néophytes) ; sujet de *sustinent*, ou acc. sujet de *prodi*, si l'on sous-entend « les néophytes » comme sujet de *sustinent*.

oro uos : cf. 2, 4, 17 *oro uos* ; *ieiun.* 2, 5 *oro te* ; *cor.* 14, 3 ; *nat.* 1, 7, 1 *quis, oro* ; 2, 12, 20 ; *Hofmann*, *Umgangssprache* 129 ; 200 (exemples à partir de *Cic. epist.* 7, 16, 2). Dans *nat.*, *orare* ne se trouve jamais dans le sens de « prier Dieu » comme par exemple dans *apol.* 30, 4 sqq.

ab aliis : complément d'agent de *prodi*, et non de *denuntiata*, comme l'a bien vu v. d. Vliet, *Stud. eccl.* 24 (mais en donnant, semble-t-il, à *sustinent* le sens de « supporter », suggéré par le renvoi à *Marc.* 1, 22, 9) ; *aliis* rappelle *extraneis speculatoribus et indicibus* de 1, 7, 22.

sustinent = *expectant* ; cf. C. C., Index (ajouter *apol.* 35, 13 ; *mart.* 2, 3) ; *Waszink* 568 sq. ad *an.* 56, 3. Suivi de l'inf. : *test.* 5, 6 *posteriora, quae et ipsa a prioribus instrui sustinebant* ; *Hermog.* 29, 4 ; *Hoppe*, *Synt.* 42 ; *Waszink* 569 ad *an.* 56, 4 (où *sustinere*, accompagné d'un inf. passif, prend aussi la forme passive) ; la construction est attestée depuis *Ou. met.* 13, 584 ; *Liu.* ; *Curt.*, avec *sustinere* dans le sens de « supporter, prendre sur soi de » ; cf. 1, 10, 45 ; *Hofm.-Szantyr* 347.

fallaciae negotium : « une œuvre de tromperie, une mystification » ; cf. *an.* 2, 4 *ex negotio curiositatis* ; *pub.* 17, 1 *luxuriae et lasciuiae et libidinis negotia.*

retro = *antea* : cf. ad 1, 1, 1.

- 7,26 *ceterum* = *alioquin* : cf. ad 1, 6, 5.

quam uanum est suivi de l'infinitif ; autre construction : *an.* 56, 3 *ceterum quam uanum, ut eqs.* ; cf. *Waszink* 568.

profanos : pour désigner les non-chrétiens (cf. 1, 7, 29, où *profanis* s'oppose à *seclatoribus disciplinae nostrae*), Tert. emprunte le vieux terme de la langue religieuse romaine (cf. K. Latte, *Röm. Religionsgesch.* 383), utilisé aussi par la langue des mystères pour traduire ἀμύητοι (les non-initiés); Tert. utilise ailleurs le mot avec le sens d'« impie », opposé à *cultores dei* : *apol.* 18, 3 ; 41, 2 sq. ; 48, 13. Ces textes auraient dû être mentionnés par Opelt, *VChr* 19, 1965, 21, qui fait partir de saint Cyprien l'emploi « chrétien » de *profanus*.

7,27 **accepto ferunt** : « ils agréent » ; cf. *Iud.* 2, 12 *deus... accepto ferens quae offerebat* (Abel)... *et reprobandis sacrificium fratris eius Cain* ; l'expression relève de la langue du droit des obligations : cf. Beck, *Röm. Recht* 109. Sur *accepto ferre* ou *facere* : Hoppe, *Synt.* 36 sq. ; *ThLL* I 321, 82 sqq.

nihil = *non* ; cf. 1, 20, 1 ; *apol.* 11, 6 *nihil Saturnum et Saturniam gentem exspectabat* ; *spect.* 1, 3 ; Hofm.-Szantyr 454 ; Hofmann, *Umgangssprache* 79 sq. ; Bulhart, *SB* 22 sq. ; praef. XXXVII.

tragoediam... erumpunt : emploi transitif de *erumpere* : voir mes Notes critiques, *MH* 19, 1962, 181 sq.

Thyestae vel Oedipodis : cette expression désignant l'anthropophagie et l'inceste, auxquels font allusion la plupart des apologistes du 2^e siècle, ne se trouve elle-même que chez Athenag. 3, 1, et Eus. *h. e.* 5, 1, 14 (lettre des chrétiens de Lyon). Cf. ad 1, 2, 8 ; Heinze 322³ ; Lortz I 80²² ; Fuchs, *VChr* 4, 1950, 83⁸² ; Waltzing, *Etude* 346 sq.

fidei ministros : cf. *Cod. Iust.* 1, 3, 27 *inter ministros uerae orthodoxae fidei* ; Tert. *cor.* 10, 9 *ipsi ministri ac sacerdotes eorum (idolorum) coronantur*. Le *minister* est un prêtre de rang inférieur au *magister* ; cf. Marbach, *RE* XV 1846-1848. Les deux mots sont souvent réunis dans des inscriptions : cf. *ThLL* VIII 1000, 52 sqq. La conjecture de v. d. Vliet *ministros et magistros* (*magistris* A) préserve l'allitération (qui serait altérée par la transposition que suggère Borleffs, app. crit.) ; cf. Hoppe, *Synt.* 149 sqq.

de ipsis potiores morsus iam docti s<ine uoc>ibus rapiunt : pour l'établissement du texte, voir mes Notes critiques, *MH* 19, 1962, 182 sq.

7,28 **grando nescio quid** : cf. *paen.* 3, 2 *grande quid boni* ; *apol.* 5, 3 *grande aliquod bonum* ; Sen. *Oed.* 925 *saeuus grande nescio quid parat* ; *ThLL* VI 2, 2187, 49 sqq. L'expression prépare le développement de 1, 7, 29 sqq. sur la promesse de la vie éternelle.

compensatio : cité par Beck, *Röm. Recht* 107-109 parmi d'autres termes empruntés à la langue du droit des obligations. Cf. KIP I 1264 sq. loi : « gain, avantage » ; cf. *resurr.* 41, 2 *compensationem mercedis* ; 40, 9 ; 47, 8 *carni utique compensationem salutis repromittit* ; *Marc.* 3, 24, 5.

tolerantia constat : *constare* avec l'abl., signifiant « dépendre de, reposer sur », se retrouve an. 21, 2 *spiritalem uim, qua constat prophetia* ; cf. *ThLL* IV 532, 76.

7,29 **miserne atque miserandae** : allitération, cf. Hoppe, *Synt.* 149 sqq. ; Cic. *Cat.* 4, 12 *misera atque miseranda* ; Lact. *inst.* 6, 10, 16 *miseros atque miserabiles* ; Nicet. *psalm.* 3 p. 71, 11 *o nimis miseri atque miserandi* ; *ThLL* VIII 1135, 33 sq.

nationes : première apparition de ce mot dans *nat.* Cf. 1, 17, 3 ; 1, 20, 1 ; 2, 1, 1 *miserandae nationes*.

disciplinae : « doctrine » ; cf. ad 1, 4, 14.

sponsionem, spondet : t. t. jur. : cf. Beck, Röm. Recht 107 et ci-dessus *compensatio*.

uitam aeternam... supplicium aeternum : cf. 1, 19, 6 *eo iudicio iniquos aeterno igni, pios et insontes amoeno in loco dicimus perpetuitatem transacturos* ; *resurr.* 35, 5 sq. ; *test.* 4, 1 ; *exhort.* 2, 3 ; *spect.* 30, 2 sqq. F. J. Dölger, *Ant. und Christ.* 4, 1934, 189 sqq., a montré que cette affirmation est conforme à la conception des effets du baptême exprimée par Tert. (*bapt.* 1, 1 *in uitam aeternam liberamur*), et qu'elle correspond aux promesses qu'offrait aux païens la doctrine des mystères. Toutefois, dans notre chapitre, la mention du châtement éternel, entraînée par celle de la vie éternelle, apparaît comme une maladresse au moment où Tert. veut démontrer qu'aucune récompense n'a assez d'attrait pour être méritée au prix de tels crimes : la peur du châtement, pourra-t-on dire, est plus forte que les scrupules de la conscience humaine. Cf. Lortz I 96⁶⁹ ; Becker 46 (mais Becker a tort de dire que Tert. ne parle plus de cette menace dans la suite : cf. 1, 7, 34 *impunitatem*) ; 80¹⁹. La maladresse est redressée dans *apol.* 8, 1 où il n'est plus question que de la vie éternelle.

uitam... sectatoribus..., profanis... supplicium : chiasme ; cf. aussi *supplicium aeternum aeterno igni*.

e contrario : cf. 2, 7, 5 ; 2, 8, 11 ; Hoppe, *Synt.* 102 ; ThLL IV 769, 39 sqq. ; ad 1, 10, 26 ; sur l'emploi de *e* ou de *ex*, cf. Waszink 127 ad *an.* 5, 1 (in fine, avec bibliogr.).

profanis : cf. ad 1, 7, 26 ; *apol.* 48, 13 *profani uero et qui non integre ad Deum, in poena aequae iugis ignis*.

aemulis : cf. ad 1, 7, 8.

aeterno igni : cf. *an.* 7, 1 *anima cuiusdam... punitur in flamma* ; *paen.* 12, 2 ; *pud.* 1, 5 ; *spect.* 30, 2 sqq. (description sadique du supplice des condamnés au feu) ; *Firm. err.* 15, 4 ; 27, 3.

ad... causam = ad rem ; cf. 1, 16, 16 ; *apol.* 35, 12 ; pour *ad* « concernant, à propos de, conformément à », cf. Blokhuis 39 ; *Cic. inu.* 1, 68 *ad eam causam scripta omnia interpretari conuenit* ; ThLL I 537, 36 sqq.

mortuorum resurrectio : à l'idée des peines et des récompenses éternelles se lie immédiatement pour Tert. celle de la résurrection. Cf. *resurr.* 14, 8 *haec erit tota causa, inimo necessitas resurrectionis, congruentissima scilicet deo : destinatio iudicii* ; 21, 3 sq. et passim ; *test.* 4, 1 ; *apol.* 48, 13 ; Lortz I 209²³⁹. Dans notre texte, la mention de la résurrection est inutile à la suite du raisonnement. Aussi est-elle supprimée dans le passage parallèle *apol.* 8, 1.

7,30 **uiderimus** : le futur antérieur équivalant ici à *uidebimus* (cf. Hoppe, *Synt.* 66), mais ajoute à l'idée du futur l'aspect accompli de l'action envisagée. Cet emploi existe depuis Plaute et surtout chez Térence et Cicéron. Cf. Kühner-Stegmann I 148 sq. ; Hofm.-Szantyr 323. Pour le *uiderit* de Ter. *Ad.* 437, voir ad 1, 12, 2. **dum suo loco digeruntur** : *dum* temporel (= *cum*) suivi de l'ind. prés., se rapportant au futur ; cf. ThLL V 1, 2218, 40 sqq. (avec une principale au futur : *Scrib. Larg.* 201 *dum desinit feruere, emplastrum manibus subigetur*). *Dige-*

runtur = *conscribuntur* : cf. ad 1, 3, 1. Pour l'interprétation de ce renvoi, voir Introd. p. 28 sq.

scire si... estis : sur *si* introduisant l'interrogation indirecte, cf. 1, 7, 33 ; 1, 16, 9 ; 2, 13, 9 ; CEhler I 7^s ad *mart.* 2, 6 ; Hoppe, Synt. 73 ; Löfstedt, Krit. 58 sq. ; Komm. 327 sq. ; Waltzing, Etude 253 ; Schrijnen-Mohrmann, Studien zur Syntax der Briefe des hl. Cyprian II 131 sqq. ; Mohrmann, Traits caractéristiques, in Misc. Mercati I 461 sq. = Etudes sur le latin des chrétiens I 46 ; Hofm.-Szantyr 543 sq. ; Blatt, Précis 270 sq. ; Saint-Denis, Au dossier de *si* interrogatif, REL 23, 1945, 82 sqq. Comme tant d'autres du latin tardif, cet emploi remonte au latin archaïque. Tert. emploie le plus souvent l'indic. dans cette construction. Sur quelques exceptions, cf. Hoppe, loc. cit. ; Löfstedt, Krit. 58 sq. ; Hoppe, Beitr. 34 sq.

adire : sc. *uilam aeternam* ; cf. apol. 8, 1 *ad eam tali conscientia peruenire*.

- 7,31 *si quis* = *quisquis, quicumque*, comme en grec *εἴ τις* = *ὅστις* (cf. Kühner-Gerth II 190 sq. ; 573 sq.). Cf. 1, 10, 35 ; an. 19, 2 *secundum Aristotelem et si quis alius... communicat* ; pall. 2, 2 *aut imbres ruunt, et si qua missilia cum imbribus* ; Anth. 500 (Buecheler-Biese 12) *si quis habens nummos uenis, exhibis inanis* ; Kühner-Stegmann II 430.

morientem animam antequam uixit : contient une contradiction : l'âme de l'enfant a déjà commencé à vivre. Pour Tert. elle vit même dès avant la naissance : apol. 9, 8 ; an. 27, 1 sqq. et Waszink 342 sqq. ad loc. ; Scholte 52 ad *test.* 1, 5. Cette inconséquence est éliminée dans apol. 8, 2 *assiste morienti homini, antequam uixit ; fugientem animam nouam exspecta*. Cf. Heinze 323¹ ; Becker 199. Même si l'on admet l'hypothèse vraisemblable de Dölger (Ant. und Christ. 4, 1934, 189² : dans *nat.* 1, 7, 31 *anima* a le sens de *animal, creatura animata*), il subsiste du moins une équivoque, que Tert. a supprimée dans apol. Le passage parallèle de Min. Fel. 30, 1 se rattache manifestement à cette seconde rédaction améliorée : *putas posse fieri... ut quisquam illum rudem sanguinem nouelli et uixdum hominis caedat, fundat, hauriat* ?

antequam : on a remarqué que Tert. évite l'emploi de *priusquam* (qui prédomine aux époques archaïque et classique, mais cède devant *antequam* en latin tardif : Hofm.-Szantyr 600) : cf. Waszink 341 ad an. 26, 5 ; Refoulé ad *bapt.* 12, 9.

rudem = *nouellum, immaturum* ; cf. apol. 8, 2 ; Min. Fel. 30, 1 ; Tert. Marc. 1, 20, 2 *Paulo, qui adhuc in gratia rudis* ; 5, 3, 4 *rudi fidei*.

panem tuum saties : Lortz I 81 remarque qu'à la suite de l'*infanticidium*, Tert. ne dit pas que les chrétiens mangent la chair humaine, mais seulement le pain trempé dans le sang. Cf. 1, 15, 8 ; apol. 8, 2 ; 8, 7 ; 9, 9 sqq. Cependant, cette remarque est infirmée par l'allusion à Thycste, 1, 7, 27, et par l'expression de *ipsis potiores morsus... rapiunt* ; de même, Min. Fel. 9, 5 à *sitienter sanguinem lambunt* ajoute *huius* (sc. *infantis*) *certainim membra disperitiunt* ; cf. Iustin. apol. I 26, 7 *ἀνθρωπίνων σαρκῶν βοράς*. Theoph. ad Autol. 3, 4 *σαρκῶν ἀνθρωπίνων ἐφάπτεσθαι ἡμῶς κτλ.*

- 7,32 *discumbe, dinumera loca* : l'asyndète est remplacée dans apol. 8, 3 par la construction participiale : *discumbens dinumera* ; cf. Hoppe, Beitr. 52.

ut... non = ne ; cf. Hoppe, Beitr. 132.

extraneam = *alienam* ; cf. C. C., Index. T. t. jur. : cf. Heumann-Seckel s. v. (*extraneus*, « fremd, in Ansehung des Familienverbands oder des ehelichen Verhältnisses ») ; Beek, Röm. Recht 50 ; ThLL V 2, 2071, 18 sqq.

incursans : au sens érotique ; cf. 1, 16, 11 ; *pud.* 4, 3 *nec enim interest nuptam alienam an uiduam quis incurset* ; le ThLL VII 1, 1091, 73 sqq. eite en outre Ambr. nirg. 1, 4, 14 (texte peu sûr). Cf. ad 1, 2, 8 *incursasset incesta*. *Incurrere* dans le même sens est mieux attesté : cf. ThLL VII 1, 1086, 5 sqq. (intr.) et 1089, 3 sq. (tr.).

piaculum feceris : cf. Min. Fel. 8, 4 *non sacro quodam sed piaculo foederantur* (mais sans l'ironie de Tert. !).

- 7,33 **expunxeris** = *perfeceris, absolueris* ; cf. Œhler I 242¹ ad *apol.* 35, 4 ; Hoppe, Synt. 132 ; C. C., Index ; ThLL V 2, 1814, 21 sqq. (presque tous les exemples viennent de Tert., aucun ne lui est antérieur).

in aeuum : « éternellement » ; cf. ThLL I 1169, 81 sqq. (depuis Hor. *carm.* 4, 14, 3).

respondeas, si : cf. *apol.* 6, 1 *respondeant uelim... si* ; sur ce *si* interrogatif, cf. ad 1, 7, 30. Ici, cas-limite entre la valeur interrogative et la valeur conditionnelle (« au cas où »).

idcirco = *quod non tanti facis aeternitatem* ; cf. Hartel, P. St. II 42² ; *apol.* 8, 4 *aut si non, ideo nec credenda*.

nec = *etiam non* ; cf. ad 1, 4, 3.

credideris... nelles : changement de temps : cf. Hoppe, Synt. 69 sq. Supprimé dans *apol.* 8, 4 *credideris... uolueris*.

Sur la gradatio assortie de dilemmes, de parallélismes et d'antithèses dans ce passage, voir Sciuto 107.

- 7,34 **inpuniatem** : l'initié échappera au *supplicium aeternum* ; argument supprimé dans *apol.* : cf. ad 1, 7, 29.

aeternitatem : cf. *exh. cast.* 2, 3 *aeternitatis mercede*. Pour l'asyndète, cf. ad 1, 6, 3.

quanto constare uultis : rappelle 1, 7, 33 *si tanti facis*. Répétition éliminée dans *apol.*

an haec : cf. *Marc.* 2, 27, 3 *an haec sunt pusillitates*.

alii ordines dentium eqs. : l'ironie de Tert. postule une identité de nature chez tous les hommes. Cf. *apol.* 8, 5 *alia* (Vulg., *alii* Fuld.) *nos, opinor, natura ; nat.* 1, 4, 14 *aut nos soli contra instituta naturae pessimi de bono denotamur ?* ; *Scorp.* 10, 3 ; ad 1, 2, 10. La même ironie est à la base de tout le chapitre suivant. Sur la haute idée qu'elle implique de la nature humaine, voir Hornus, RHPPhR 38, 1958, 7 sq.

ad : dépendant d'un subst., cf. 1, 16, 12 *traduces ad incestum* ; sur la valeur finale de *ad*, cf. Blokhuis 37 sq.

incestam libidinem : cf. *apol.* 8, 5 ; Min. Fel. 9, 6 *incestae libidinis... feruor* ; Borleffs in *Mnem.* 1929, 15 sq.

non opinor : exprime l'opinion sincère de Tert. Passant de là à *apol.* 8, 5 *alia nos, opinor, natura*, on voit combien Tert. affine l'expression de son ironie. Sur

l'emploi ironique d'*opinor*, cf. ad 1, 2, 3 ; 1, 7, 24 ; *apol.* 8, 7 où *opinor* remplace *sine dubio* de *nat.* 1, 7, 23.

positione = *statu, condicione* (Ehler ad loc.). Blaise s. v. compare l'emploi de *positus* pour *ὄν* : cf. 2, 2, 8 (*deum*) *positum extra mundum* ; *spect.* 25, 1.

CHAPITRE 8

A. Remarques générales

1. *Place et intention du chapitre.* Le chapitre précédent se terminait sur cette réflexion : les chrétiens devraient être conformés autrement que les autres hommes pour commettre sans répulsion les actes contre nature que la renommée leur attribue. Tert. niait toute différence entre les chrétiens et le reste de l'humanité, sinon dans la possession de la vérité. Pourtant l'expression *tertium genus* utilisée par les païens semble mettre les chrétiens à part, quel que soit par ailleurs le sens de l'expression. Cette injure, à vrai dire, ne paraît pas bien dangereuse pour les chrétiens, ni pour la thèse de l'apologiste. Mais Tert. se laisse tenter par cette occasion de prouver aux païens qu'ils ne comprennent même pas ce qu'ils disent (1, 8, 1 *si qua istic apud uos saltem ratio est* ; 1, 8, 10 *ridicula dementia*). La démonstration l'entraîne dans un long développement rhétorique sur l'anecdote de Psammétique. Nous touchons ici un exemple extrême d'une tendance propre à Tert. : notre auteur se plaît visiblement à épuiser tous les arguments, réels ou supposés, de son adversaire, et à prouver qu'il peut les réfuter sur tous les terrains. Cf. Lortz II 165. L'occasion de lancer quelques sarcasmes à ses contradicteurs a pu le séduire aussi. Mais il faut avouer que Tert. donne rarement autant qu'ici l'impression de jouer avec la logique.

Pour ôter toute force à l'injure, Tert. feint de ne lui trouver aucun sens raisonnable. Il n'utilise pas encore le procédé de la rétorsion, qui donnera le ton à la fin de l'ouvrage depuis le chap. 10. Mais il reviendra, brièvement, sur le *tertium genus* dans le cadre de cette rétorsion : 1, 20, 4 *habetis et uos tertium genus, etsi non de tertio ritu, attamen de tertio sezu*, passage qu'il ne faut pas perdre de vue pour l'interprétation de notre chapitre. Un autre texte de Tert. nous garantit le caractère injurieux et populaire de l'expression : *scorp.* 10, 10 *illic* (sc. *in caelis*) *constitues et synagogas Iudaeorum, fontes persecutionum, apud quas apostoli flagella perpassi sunt, et populos nationum cum suo quidem circo, ubi facile conclamant : usque quo genus tertium ?* Ces passages sont les seuls qui attestent l'emploi de l'expression *tertium genus* du côté des païens. Quel sens ceux-ci lui donnaient-ils ? Pour répondre à cette question, il faut se fonder essentiellement sur les passages de *nat.* Il en ressort que l'injure visait avant tout les croyances ou les pratiques religieuses des chrétiens (1, 8, 11 *de superstitione* ; 1, 20, 4 *de tertio ritu*). Par leur exclusivisme religieux, les chrétiens se mettent hors de toutes les catégories reconnues, au ban de l'humanité ; cf. Celse ap. Orig. c. Cels. 8, 2 (à propos de *Mauh.* 6, 24 « Nul ne peut servir deux maîtres ») *Τοῦτο δ' ὡς οἰεῖται, στάσεως εἶναι φωνήν τῶν, ὡς αὐτός ὠνόμασεν, ἀποτειχίζόντων ἑαυτοὺς καὶ ἀπορρηγνύντων ἀπὸ τῶν λοιπῶν ἀνθρώπων*. C'est

l'accusation d'*odium generis humani*, de *μισανθρωπία*, sous une autre forme (cf. ad 1, 17, 3; Marrou, édition commentée de l'*ad Diogn.*, Coll. Sources chrétiennes, p. 99; A. Wlosok, *Gymnasium* 66, 1959, 18¹⁸, avec bibliogr.; H. Fuchs, *MH* 20, 1963, 223⁷⁴). Quant aux deux premiers *genera*, Tert. dit que ce sont les *Romani* et les *Iudaei*. Comme le critère de discrimination est la religion, *Romani* doit être considéré comme l'équivalent de *nationes*, les païens (Tert. dans sa réfutation méconnaît cette valeur de *Romani*, peut-être à dessein, pour se faciliter la tâche). Cette interprétation est confirmée par un passage de Min. Fel. : le païen Caccilius souligne l'absurdité du dieu unique des chrétiens, inconnu des autres nations, sauf des Juifs : 10, 3 sqq. *unde autem uel quis ille aut ubi deus unicus, solitarius, destitutus, quem non gens libera, non regna, non saltem Romana superstitione nouerunt? Iudaeorum sola ei misera gentilitas unum et ipsi deum, sed palam, sed templis, aris, uictimis caerimoniisque coluerunt, cuius adeo nulla uis nec potestas est, ut sit Romanis hominibus cum sua sibi natione captiuus. At enim Christiani quanta monstra, quae portenta confugunt!* On retrouve ici la tripartition selon le critère de la religion : *Romana superstitione, Iudaei, Christiani*, mais on voit que le premier terme est généralisé par l'adjonction de *non gens libera, non regna*. Harnack, *Mission* I 288, cite d'autres témoignages de la polémique antichrétienne renfermant la même tripartition, exprimée en grec sous la forme *Ἕλληνες, Ἰουδαῖοι, Χριστιανοί*.

Toutefois, cette division de l'humanité en trois groupes selon le critère de la religion joue un rôle beaucoup plus important dans la littérature chrétienne. Et, fait surprenant, l'expression *tertium genus* y est elle-même attestée comme autodéfinition des chrétiens : cf. Ps. Cyprien, *de pascha computus* 17 qui *sumus tertium genus* (peu importe que le lien avec le contexte, où il est question des trois amis de Daniel, ne soit pas très clair : le manque de précision prouve justement que l'expression était courante et facilement compréhensible). Dès les débuts de la littérature chrétienne, le terrain est préparé pour une telle vision de l'humanité et du peuple de Dieu. Dans les épîtres de saint Paul, l'expression *εἶτε Ἰουδαῖοι, εἶτε Ἕλληνες* (I Cor. 12, 13; cf. Gal. 3, 28; Col. 3, 11; Act. 18, 4; Eph. 2, 11 sqq.; Harnack, *Mission* I 261 sq.) désigne globalement toute l'humanité (cf. les couples parallèles : esclaves – libres, hommes – femmes), appelée à former le peuple de Dieu. Ce vrai Israël (Rom. 9, 6 sqq.) est donc une grandeur nouvelle, incommensurable aux deux autres. Mais comme tous les Juifs et tous les païens ne se sont pas convertis, les trois grandeurs coexistent dans la réalité, et le peuple nouveau peut être mentionné comme troisième terme après les deux autres : cf. I Cor. 10, 32. C'est la conception qui persiste dans la littérature apologétique, dont un des buts essentiels est de défendre la nouveauté et l'originalité du christianisme face au paganisme et au judaïsme. Les chrétiens sont alors désignés par les mots *τρίτον γένος* ou *καινόν γένος*, qu'il serait difficile de ne pas mettre en relation avec le *tertium genus* de Ps. Cyprien. Cf. *praed. Petri* fr. 2 Klostermann = Clem. Al. *strom.* 6, 5, 41, 6 τὰ γὰρ Ἑλλήνων καὶ Ἰουδαίων παλαιά, ἡμεῖς (ὅμεῖς ms.) δὲ οἱ καινῶς αὐτὸν (sc. τὸν θεόν) τρίτῳ γένει σεβόμενοι Χριστιανοί. Aristid. *apol.* 2 (Gesfcken p. 5) φανερόν γάρ ἐστιν ἡμῖν, ὁ βασιλεὺς, ὅτι τρία γένη εἰσὶν ἀνθρώπων ἐν τῷδε τῷ κόσμῳ, ὧν εἰσιν οἱ τῶν παρ' ὁμῖν λεγομένων θεῶν προσκυνηταὶ καὶ Ἰουδαῖοι καὶ Χριστιανοί (les versions syriaque et arménienne

ont un texte très différent, portant la division à quatre γένη : Barbares, Héllènes, Juifs et chrétiens. Il faut y voir l'intervention d'un remanieur : Geffcken, Zw. gr. Ap. 42 sqq. ; Waszink, Mélanges Mohrmann 48²⁶ ; ad Diogn. 1, 1 οὔτε τοὺς νομιζομένους ὑπὸ τῶν Ἑλλήνων θεοὺς λογιζονται οὔτε τὴν Ἰουδαίων δεισδαιμονίαν φυλάσσουσιν, ... καινὸν τοῦτο γένος ; 5, 17.

Nous savons donc que l'expression *tertium genus* désignait les chrétiens aussi bien dans la bouche des païens que des chrétiens eux-mêmes, et, d'autre part, que païens et chrétiens connaissaient la tripartition païens - Juifs - chrétiens (à ce propos, il faut ajouter que le début de l'épître ad Diogn. cité ci-dessus est censé reproduire les questions d'un païen). On doit se demander maintenant si les deux emplois d'un même schéma et d'une même expression n'ont pas été influencés l'un par l'autre. La chronologie des textes empêche en tout cas de suivre Guignebert, Tertullicien 546², pour qui les chrétiens ont emprunté la tripartition aux païens en la modifiant. Mais Corssen, NJA 35, 1915, 158-171, nie toute relation et donne une interprétation très différente du *tertium genus* utilisé par les païens. Pour lui, *tertium genus* s'opposerait à *genus masculinum* et *genus femininum*, et stigmatiserait l'aberration sexuelle qui conduisait les chrétiens aux *Οἰτιόδεσται μίξεις* (interprétation reprise par Lortz 1 82²⁸). Si tel était le cas, Tert. ne saurait opposer, comme il le fait nat. 1, 20, 4, *de tertio ritu* et *de tertio sexu*. Les mots *de superstitione*, nat. 1, 8, 11, ne peuvent pas non plus être écartés si aisément, car Tert. indique par là, après une interprétation imaginaire, la valeur véritable de *tertium genus*. Corssen et Lortz tirent encore argument du *plane* qui relie le chap. 8 au précédent. Mais pour qu'il se rattache aux soupçons d'impudicité exprimés à la fin du chap. 7, Corssen doit déplacer, sans motifs valables, la phrase *non opinor : satis est nobis sola ueritate a uestra positione discerni* avant *an alii ordines dentium*. En réalité, *plane* ne reprend que *a uestra positione discerni*, c'est-à-dire l'idée que les chrétiens se distinguent des autres hommes par leur attitude en général, leurs idées et leurs pratiques, y compris celle de l'inceste, du repas de sang, etc. Tout cela devait se mêler dans la conscience des païens lorsqu'ils criaient *usque quo genus tertium ?* Corssen et Lortz voient enfin dans *monstruosi* de 1, 8, 13 une confirmation de leur thèse. Mais la « monstruosité » des chrétiens peut être autre que sexuelle. Dans le passage de Min. Fel. cité plus haut (10, 5), *monstra* désigne justement les croyances chrétiennes.

Le sens de *tertium genus* appartient donc à la sphère religieuse, qu'il soit utilisé par les païens ou par les chrétiens. Mais on peut encore estimer que les uns et les autres sont parvenus indépendamment à la tripartition et à la formule elle-même. Telle est la thèse de Harnack, Mission 1 286⁵ : « Man müsste doch annehmen, dass die Bezeichnung spontan sowohl bei den Christen als bei ihren Gegnern entstanden ist ; denn es ist nicht wahrscheinlich, wenn auch nicht unmöglich, dass diese sie der christlichen Literatur entnommen haben. » Mais l'emprunt devait-il passer nécessairement par la littérature ? Il existait un autre domaine où païens et chrétiens étaient en contact : celui de la langue courante (le point d'aboutissement, parmi les cris du cirque, serait un indice en faveur de cette hypothèse). Pour ce processus, à défaut de preuves, on citera au moins un exemple analogue : les termes *fratres* et *sorores* que se donnaient les chrétiens entre eux sont parvenus aux oreilles des païens, qui en

ont déformé horriblement la signification (cf. *apol.* 39, 8; *Min. Fel.* 9, 2; *Athenag.* 32; *Harnack, Mission* I 417 sq.). Je ne vois pas d'obstacle sérieux à admettre que l'expression *tertium genus* ait été empruntée de la même manière par les païens aux chrétiens qu'ils côtoyaient dans la vie de tous les jours. La tripartition qui est à l'origine de cette expression et qui constitue une idée-force de l'apologétique chrétienne, ne pouvait pas être conçue aussi naturellement par les païens, habitués à diviser l'humanité en barbares et non-barbares. Il paraît assez probable qu'ils ont été aidés et inspirés sur ce point par la conception chrétienne.

Tert. doit se défendre contre l'expression devenue injurieuse, et ne parle pas de sa signification chrétienne. Mais il ne renonce pas pour autant au schéma tripartite *nationes - Iudaei - Christiani*. Dans les œuvres apologétiques, adressées aux Gentils, l'opposition *nationes - Christiani* est naturellement prédominante, mais il est piquant de rencontrer la division tripartite justement dans le passage *scorp.* 10, 10 où Tert. se plaint de l'injure *tertium genus*.

Sur le problème du *tertium genus*, outre les travaux cités de Harnack, Corssen et Lortz, voir Geffcken, *Zw. gr. Ap.* IX; 41 sqq.; Jüthner, *Hellenen und Barbaren* 92 sqq.; Pellegrino, *Gli Apologeti greci* 23 sq.; Simon, *Verus Israel* 135 sqq.; Chr. Mohrmann, *Latin vulgaire, Latin des chrétiens, Latin médiéval*, Paris 1955, 20 = *Etudes sur le latin des chrétiens* 186 sq.; H. Karpp, *RAC* II 1124 sq. (influence éventuelle du schéma tripartite Egyptiens - Hellènes - Juifs, usuel chez les Juifs d'Egypte).

2. *Sources et lieux communs.* Nous venons de voir les origines chrétiennes de la division tripartite de l'humanité, mais comme Tert. est le seul témoin de l'emploi païen de l'expression *tertium genus*, on ne peut savoir s'il s'inspire d'un auteur antérieur dans sa défense contre cette injure. En revanche, l'anecdote de Psammétique qu'il utilise dans sa démonstration était bien connue. Le récit le plus détaillé nous en est fourni par Hérodote, 2, 2, dont on trouve des échos chez Clem. Al. *protr.* 1, 6, 4 εἰτ' οὖν ἀρχαίους τοὺς Φρύγας διδάσκουσιν αἰγὲς μυθικαί; Schol. *Apollon.* 4, 262 (FGrHist 659 F 4); Suda, s. v. βεκκε-σέληνε; Schol. *Arist. Nub.* 397; Pollux 5, 68¹. Hérodote a été plusieurs fois utilisé par les auteurs chrétiens et par Tert. en particulier : cf. Geffcken, *Zw. gr. Ap.* 194; Waszink 491 ad *an.* 46, 4. Mais sa version de l'expérience de Psammétique, qui remonte d'après lui à des prêtres de Memphis, diffère sensiblement de celle de Tert. Les enfants sont confiés, non à une nourrice, mais à un berger qui les fait nourrir par ses chèvres. Toutefois Hérodote a eu connaissance de l'autre version, qu'il mentionne à la fin de son récit : "Ἕλληνες δὲ λέγουσιν ἄλλα τε μάταια πολλὰ καὶ ὡς γυναικῶν τὰς γλώσσας ὁ Ψαμμήτιχος ἐκταμών τὴν διαίταν οὕτως ἐποίησατο τῶν παιδίων παρὰ ταῦτησι τῇσι γυναιξί. On a parfois dit que ces "Ἕλληνες dont se moque Hérodote étaient en réalité Hécatee (cf. A. Wiedemann, *Herodots zweites Buch mit sachlichen Erläuterungen*, Leipzig 1890, 45; How and Wells, *comm. ad loc.*). Mais

¹ On sait que l'expérience de Psammétique conduisait à la conclusion que les Phrygiens sont les plus anciens des hommes. D'autres peuples disputaient aux Phrygiens ce privilège : Arcadiens, Egyptiens, etc.; cf. FGrHist 554 F 6-7 Konn.; Spärr 209 sq.

F. Jacoby semble plus proche de la vérité en déduisant d'un rapprochement avec 2, 15 que c'est au contraire la première version qui remonte à Hécatee (RE VII 2679; cf. FGrHist 1 F 300 Komm. p. 366; cette hypothèse n'est pas incompatible avec la mention des prêtres de Memphis: cf. H. Diels, *Hermes* 22, 1887, 421 sq.; 433 sq.). La seconde version, dit Jacoby, « mach(t) den Eindruck mündlicher Tradition ». Ce qu'Hérodote rapporte de cette tradition « grecque » aura pu suffire, à la rigueur, pour inspirer à Tert. son récit (on peut même imaginer que Tert. aurait choisi à dessein la version classée d'emblée parmi les *μύθοι*: cf. *de uanitibus uestrarum fabularum*). Toutefois, même sans attacher trop d'importance à une menue divergence comme le pluriel *γυναῖκων* au lieu du singulier *nutrici*, on peut se demander si Tert., à supposer qu'il eût le texte d'Hérodote sous les yeux, aurait négligé la mention des chèvres, qui suggérerait si facilement une explication rationaliste du mot *beccos*: cf. Suda loc. cit.; Schol. *Apollon.* 4, 262. Il apparaît plus probable qu'il a puisé à une autre source, qui présentait exclusivement la version « grecque ».

3. *Passages parallèles dans apol.* Le contexte qui amène le développement sur le *tertium genus* existe aussi dans *apol.* 8, 5: *alia nos, opinor, natura, Cynopennae aut Sciapodes; alii ordines dentium, alii ad incestam libidinem nerui*. Mais le motif lui-même du *tertium genus* a totalement disparu, ce qui confirme l'impression de gratuité qui se dégageait de notre chapitre. Dans *apol.*, le raisonnement adhère plus étroitement à son objet: le chap. 8 s'ouvrait sur une référence à la nature: *ut fidem naturae ipsius appellem aduersus eos* eqs. (cf. ci-dessus p. 166), et le raisonnement aboutit logiquement à la conclusion ironique *alia nos, opinor, natura*. Mais *alia natura* n'est pas, comme le pense Corssen 171, l'équivalent exact de *tertium genus*. *Alia natura* est l'idée fondamentale, *tertium genus* en est une variation, qui entraîne le lecteur dans une démonstration accessoire, avantagusement supprimée dans *apol.*

4. *Passages parallèles chez Min. Fel.* Nous avons signalé ci-dessus (p. 188) un passage de l'*Octau.* (10, 3 sqq.) contenant la tripartition *Romana superstitio — Iudaei — Christiani*. Mais Min. Fel. ne connaît pas l'expression *tertium genus*.

B. Commentaire

8,1 *plane*: ironique = *sane*; cf. 1, 10, 30; 1, 10, 46; 1, 16, 4; 1, 16, 11; Waszink 138 ad an. 6, 5 (avec bibliogr.).

Cynopennae: le mot ne se trouve qu'ici et *apol.* 8, 5 (Vulg.; *Cynopenae* Fuld.), ce qui amène le ThLL IV 1591, 72 sq. à douter de sa correction et à proposer: fort. leg. *cynocephali*. Mais, à moins d'admettre une erreur, inexplicable, de Tert. lui-même, on ne voit pas comment le mot aurait pu se corrompre de la même manière dans les deux passages parallèles. L'étymologie reste obscure (*κυνόκεφαλος*? voir les tentatives périmées d'explication de Rigault et de Sau-maise chez Ehler 1 141¹), mais il ne peut s'agir que des hommes à tête de

chien, localisés tantôt en Ethiopie, tantôt en Inde, nommés ordinairement *Cynocephali*. (Il existe une autre variante de ce nom : *Cynamolgi* ; cf. Plin. nat. 6, 195). En effet, ceux-ci sont cités traditionnellement à côté des *Sciapodes* comme exemple de peuples fabuleux : cf. Plin. nat. 7, 23 (décrit ce *genus hominum capitibus caninis*, mais sans le nommer), se référant explicitement à Ctésias (FGrHist 688 F 45 p), et imité par Aug. ciu. 16, 8, lui-même reproduit par Isid. orig. 11, 3, 15 sqq. Cf. Wecker, RE XH 25 sq.

Sciapodes : cf. Plin. nat. 7, 23 *eisdem* (sc. *Monocolos*) *Sciapodas uocari, quod in maiore aestu humi iacentes resupini umbra se pedum protegant* ; Hermann, RE III A 1, 517 sq. (Hermann se méprend sur le sens de notre texte et d'apol. 8, 5 en disant que *Sciapodes* était « eine verächtliche Bezeichnung für die ersten Christen ».)

subterraneo : les seuls exemples du neutre substantivé *subterraneum* sont, à ma connaissance, Apul. met. 11, 6, 6 ; Tert. an. 28, 2 ; 32, 3.

Antipodes : ou *Antipodae* ; cf. ThLL II 173, 35 sqq. ; Kaufmann, RE I 2531 sqq. ; H. Dörrie, KIP I 399.

- 8,2 **inuenisse** Thörnell : *tibi se* A. Voir la démonstration paléographique convaincante de Thörnell, St. T. III 6 sqq. (étapes de la corruption : *iūēisse* – *iūisse* – *ibisse* – puis, par répétition du *t* final de *putauit, tibi se*) ; cf. apol. 48, 5 *fidem rei inuenies* ; Rut. Nam. 1, 594 *splendoris patrii saepe reperta fides*.

ingenio exploratus : par l'ingéniosité de sa recherche ; pour *ingenium* suivi d'un gén., voir 1, 7, 5, où le sens est nettement péjoratif ; *exploratus* subst. est un hapax, mais peut être sans difficulté attribué à Tert., étant donné sa prélection pour les abstraits en -us : cf. Hartel, P. St. III 13 ; Thörnell, St. T. III 6 sqq. ; Hoppe, Beitr. 133 sqq. (141 : Hoppe compte 47 déverbatifs en -us créés par Tert.).

fidem primam generis (Borleffs : *si de prima generis* A) : le premier témoignage d'une race, hypallage pour : un témoignage de la première race ; à moins qu'il ne faille lire avec Goth. : *primi*.

elinguaerat : en dehors de notre passage, ce verbe n'est attesté que chez Plaut. Aul. 250 et dans les glossaires ; cf. ThLL V 2, 391, 43 sqq.

in totum = *omnino* ; cf. 1, 10, 49 ; parfois on trouve *totum* seul : ad 1, 18, 4 ; cf. C. C., Index s. v. *in totum* ; Waszink 140 ad an. 6, 6 (avec bibliogr.).

exules avec gén. : « privés de, tenus à l'écart de » ; cf. apol. 42, 1 *exules uitae* ; resurr. 17, 2 *animas... adhuc exules carnis* ; paen. 11, 5 *exules a libertatis et laetitiae felicitate* ; déjà chez Ou. met. 9, 409 *exul mentisque domusque* ; cf. ThLL V 2, 2101, 21 sqq. Pour l'image contenue dans *exules uocis* (= *colloquii*), cf. Apul. flor. 15 *loquaciores enimuero ferme in quinquennium uelut exilio uocis puniebantur*.

de suo : cf. ad 1, 6, 1.

sonum natura dictasset : comparer la doctrine épicurienne sur l'origine naturelle du langage : Epicur. epist. 1, 75 sq. ; Lucr. 5, 1028 sqq. *at uarios linguae sonitu natura subegit / mittere eqs.* Cf. Spoerri 135 sqq. ; D. Fehling, *Φῶσις und θέσις*, RhM 108, 1965, 218-229 (met en garde contre les confusions créées par l'opposition des termes *φῶσις* et *θέσις*).

8,3 *beccos* : cf. Herodot. 2, 2 ὁ Ψαμμήτιχος ἐπυνθάνετο οἷτινες ἀνθρώπων βεκός τι καλέουσι, πυνθάνόμενος δὲ εὗρισκε Φρύγας καλέοντας τὸν ἄρτον. Sur l'existence effective de ce mot en phrygien, cf. note de Legrand, éd. Les Belles Lettres, 1936, ad loc. ; O. Masson, Les fragments du poète Hipponax, Paris 1962, 167 sq. Il se retrouve chez Hipponax, fr. 75 Diehl (= 125 Masson, 118 Medeiros), Aelius Aristide et Eustathe (références chez Masson 1677), et naturellement dans les lexiques et les scholies qui reproduisent l'anecdote racontée par Hérodote : cf. ci-dessus p. 190 et Oehler 1321^d ad loc.

primi genus : sur les emplois hardis de l'accus. *Graecus* chez Tert., cf. Hoppe, Synt. 17 sq. ; Hartel, P. St. III 14. Cf. Verg. *Aen.* 8, 114 *qui genus* ; 5, 285 *Cressa genus* (hellénismes : cf. Hofm.-Szantyr 37).

exinde : à la valeur temporelle (qu'*exinde* a ci-dessous § 5) s'ajoute ici une valeur causale (déjà chez Varro et Tac. : cf. ThLL V 2, 1511, 10 sqq.). *Exinde* n'équivaut à *ex eo, propterea* que depuis Apul. et Tert. (cf. ibid. 22 sqq. et 1510, 20 sqq.).

8,4 *de = ex* ; cf. ad 1, 2, 2.

non otiose : Tert. cherche à justifier son excursus : il n'est pas superflu, oisieux, car au-delà d'un seul exemple, il vise la vanité de toutes les fables païennes.

retractandum : sur la prédilection de Tert. pour le verbe *retractare* au lieu de *tractare*, cf. Hoppe, Synt. 138 ; Lortz II 243¹⁶ ; Refoulé ad *bapt.* 3, 1. Dans *nat.* : 1, 15, 2 ; 2, 1, 10 ; 2, 1, 14 ; 2, 3, 2 ; 2, 12, 4 ; 2, 13, 11*.

quo : abl. instrumental équivalant à *quod* ; cf. MH 19, 1962, 180.

uanitatibus quam ueritatibus : pour l'ellipse de *magis*, cf. ad 1, 4, 11. Sur l'antithèse avec allitération, cf. Borleffs, Mnem. 1928, 229 ; elle est particulièrement fréquente chez Liu. ; cf. Wölfflin, *Ausgew. Schriften* 277 sq.

8,5 Ce paragraphe présente quelques analogies avec la description de la peste d'Athènes par Lucr. 6, 1145 sqq., sans que l'on puisse dire si elles sont dues à une reminiscence, ou simplement à la similitude des sujets.

animae organo : cf. *an.* 10, 2 *organa spiritus, pulmones et arterias*, et Waszink 184 ; C. C., Index ; Lucr. 6, 1149 *animi interpretes... lingua* (imité par Hor. *ars* 111).

castratis : cf. *apol.* 25, 5 *archigallus... lacertos quoque castrando*, où l'image est encore perceptible (*quoque*).

extrinsecus periculose uulnerantur : cf. Cels. 5, 26, 2 *seruari non potest... cui... circa fauces grandes uenae, uel arteriae praecisae sunt*.

tabo in prae cordia refluente : cf. Lucr. 6, 1152 *morbida uis in cor... confluerat* ; *tabum*, défectif, appartient à la langue poétique (déjà chez Enn. *trag.* 310) ; cf. Ernout-Meillet s. v. *tabes* ; Nene-Wagener, *Formenlehre* 1902, 735 sq.

8,6 *age nunc* : fréquent chez Tert. pour introduire une concession ; cf. Thörnell, St. T. IV 86 sq. Aux exemples cités, ajouter *Marc.* 4, 20, 4. Souvent suivi du subj. : cf. Waltzing, *Comm. ad apol.* 8, 9 ; Hartel, P. St. III 15 ; ThLL I 1404, 41 sqq.

perseuerauerit : intransitif comme le plus souvent chez Tert. Cf. 1, 7, 3 ; 1, 8, 5 ; Thörnell, St. T. III 8 sqq. Sous-entendre : *nita. Philomelae* est un datif, parallèle à *nutrici*.

medicamentis <adhibitis> : Pour l'établissement du texte, voir mes Notes critiques, MH 19, 1962, 183.

rapti pudoris (Thörnell : <...> *p* <...> *doris* A) : cf. *On. met.* 1, 600 *rapuique pudorem* ; *Stat. Ach.* 1, 671 *raptumque pudorem*.

Ce paragraphe, au milieu d'un excursus déjà bien éloigné du sujet, introduit encore une digression mythologique, où Tert. ne manque pas de faire valoir une interprétation rationaliste du mutisme de Philomèle. Sur la légende, cf. Thrämer, RE 1 467 sqq. ; Kolf, *ibid.* XIX 2515 sqq.

8,7 **uixit** : le sujet est de nouveau la nourrice.

effutire : « débiter, balbutier » ; cf. *Apul. met.* 10, 10, 2 *ore semiclauso balbutiens nescio quas afannas effutire*.

exarticulatum = *inarticulatum* ; en dehors de notre passage, le ThLL V 2, 1185, 48 sqq. ne cite qu'un autre exemple de *exarticulare*, dans le sens de *articulos laxare* (Soran., V/VI^e siècle).

modulatu : cf. *Sen. Herc. f.* 263.

cogi : cf. *an.* 19, 7 *ita prima illa uox de primis sensuum motibus et de primis intellectuum pulsibus cogitur*. Waszink 278 ad loc. cite encore Nonatian. de trin. 31 : *tono coactae de uisceribus uocis*.

8,8 **fors** : adverbe. Appartient à la langue poétique depuis Virgile : cf. ThLL VI 1, 1136, 30 sqq. ; C. C., Index.

commentati = *commenti* : les enfants gardent en mémoire le cri de la nourrice, et lui donnent une forme nouvelle. Ces deux idées sont exprimées par *commentor* dans notre passage, qui pourrait donc être cité sous deux rubriques dans le ThLL III : 1864, 33 sqq. et 1865, 7 sqq. Cf. C. C., Index.

linguatuli : diminutif de *linguatus*, lequel paraît avoir été créé par Tert. selon Waszink 116 ad *an.* 3, 1 (mais Tert. peut l'avoir emprunté au latin des anciennes versions de la Bible : cf. Chr. Mohrmann, REL 29, 1951, 424). Pour *linguatulus*, Ernout-Meillet indiquent : Tert. Vulg. Mais si on trouve *linguatus* dans la Vulg., je n'y connais pas d'exemple du diminutif, qui semble être un hapax de même que les formations *pennatulus*, *ignitulus* (*nat.* 1, 10, 47). Sur le goût de Tert. pour les diminutifs, cf. ad 1, 5, 3 *flocculo*.

8,9 **nunc** : renforce la concession ; cf. 1, 12, 2 ; *apol.* 49, 2.

quantae = *quot* ; cf. 1, 9, 5 ; 1, 18, 2 ; 2, 8, 5 ; 2, 14, 4 ; Waszink 174 ad *an.* 9, 6 (avec bibliogr.) ; C. C., Index. De même, Tert. emploie *tauti* pour *tot* : cf. 2, 7, 1 ; 2, 13, 10 ; ad 1, 10, 7 ; 1, 10, 12 ; Waltzing, *Etude* 188.

recogitate ne : cf. ad 1, 7, 5.

siquidem non ulla gens non Christiana : pour l'ellipse d'une forme de *esse* après *siquidem*, cf. *an.* 8, 5 *sol enim corpus, siquidem ignis*. — *Non ullus* se trouve déjà chez Cic., mais seulement dans l'anaphore, ou lorsque *non* et *ullus* sont séparés par un ou plusieurs mots : cf. Krebs-Schmalz, *Antib.* II 688 ; Kühner-Stegmann I 638. Quant au témoignage que fournit ce texte de l'expansion du christianisme, il faut le rapprocher de plusieurs autres passages de Tert., sans préjuger ici de leur valeur historique : cf. *an.* 49, 3 *nulla iam gens dei extranea est* et Waszink 518 ad loc. ; *apol.* 37, 4 *plures nimirum Mauri et Marcomanni*

ipsique Parthi uel quantaecumque unius tamen loci et suorum finium gentes, quam totius orbis ? Hesterni sumus, et orbem iam (et orbem iam Fuld. ; om. Vulg.) et uestra omnia impleuimus ; *Iud.* 7, 4 sqq. ; cf. *Arnob.* 1, 16 *nationibus... sumus in cunctis ;* Harnack, *Mission* I 273² ; ci-dessus p. 116.

Ce paragraphe contient deux arguments assez différents :

1. Même si l'on connaît le *primum genus*, les chrétiens ne viennent pas en troisième rang, car il y a beaucoup de nations entre les Phrygiens et les chrétiens.

2. Cette idée d'une longue série de nations, et la nécessité de trouver une place pour les chrétiens dans la succession conduisent Tert. à constater que des chrétiens font partie de chaque nation, et qu'ils ne forment pas une nation nouvelle en plus des autres. Il passe donc d'un point de vue historique, chronologique, à un point de vue statistique. Le saut de l'un à l'autre constitue un sophisme, mais Tert. le dissimule le plus habilement possible en laissant subsister une certaine confusion autour de l'expression *principem locum optineant*. Il se garde de dire : *primi sunt Christiani* (comment le pourrait-il ?), mais son raisonnement risque bien de conduire le lecteur à une telle conclusion d'ordre chronologique. Tel qu'elle est, cette argumentation permettra de clore la digression sur la première race, et de passer à une interprétation plus juste du *tertium genus*.

8,10 **nouissimos... tertios** : Tert. cherche à mettre en contradiction deux accusations païennes : *tertios* pris au sens historique (le troisième peuple), et *nouissimos*, les derniers, les plus récents, dans tous les peuples de l'Empire s'entend. Il reproche aux païens de vouloir situer les chrétiens dans la succession des peuples (selon sa première interprétation de *tertium genus*), et de les considérer en même temps comme une nouveauté répandue partout. Telle est du moins l'apparence de logique qu'on peut trouver dans ce passage, dont la pensée est fort peu claire. Pour l'accusation de nouveauté adressée au christianisme, cf. *Suct. Nero* 16 *Christiani, genus hominum superstitionis nouae ac maleficae ;* *Theoph. ad Autol.* 3, 1 sqq. En corollaire, les païens reprochent aux chrétiens le *diuortium ab institutis maiorum* (cf. *nat.* 1, 10, 3).

8,11 **de superstitione** : voilà enfin la seule interprétation raisonnable, quoique encore déformée, du *tertium genus*. C'est aussi la seule que Tert. semble maintenir plus loin, appliquée aux chrétiens : 1, 20, 4 *etsi non de tertio ritu* (pour les besoins de la rétorsion, il en imagine alors une autre à appliquer aux païens : *attamen de tertio sexu*).

deputamur = censemur ; cf. *ThLL* V 1, 621, 10 sqq.

Romani, Iudaei, ... Christiani : reflet, probablement transmis par le miroir de la polémique antichrétienne, de la tripartition des apologistes grecs : *Ἕλληνες* (ou, pour parler comme Aristid., *apol.* 2 : *οἱ τῶν... θεῶν προσκυνηταί*), *Ἰουδαῖοι*, *Χριστιανοί*. Tert. méconnaît l'équivalence *Romani* – *Ἕλληνες* (dans son optique, *Ἕλληνες* correspondrait à *nationes*), peut-être volontairement, pour faciliter la réponse : *ubi autem Graeci ?*

ubi autem Graeci : l'argumentation est la même qu'en 1, 8, 9 : de même qu'il y a plus de trois *gentes*, il y a plus de trois *superstitiones*.

- 8,12 **ubi saltem Aegypti** : cette objection aurait également perdu sa force, si Tert. avait reconnu la relation entre *Romani* et les *θεῶν προσκυνῆται*, qu'Aristide lui-même, loc. cit., subdivise en Chaldéens, Hellènes et Egyptiens.
- privati** : « particuliers, singuliers », leçon du manuscrit défendue par Klusmann, *Cur. Tert. Part.* 70 sq. et Hartel, *P. St.* II 4. Cf. Waszink 553 ad *an.* 54, 4.
- curiosae religionis** : cf. 2, 3, 16 ; 2, 8, 8 ; *apol.* 24, 7 ; *Marc.* 2, 14, 4. Les attaques contre les Egyptiens adorateurs d'animaux foisonnent chez les apologistes juifs et chrétiens, de même que chez les auteurs profanes. Références données par Pellegrino ad *Min. Fcl.* 28, 8 ; cf. Geffcken, *Zw. gr. Ap.* 73 et ARW 19, 1916-1919, 297². Ajouter Cic. *Tusc.* 5, 78 ; Aug. *conf.* 7, 9, 15, etc.

CHAPITRE 9

A. Remarques générales

1. *Place et intention du chapitre.* Sur le lien entre ce chapitre et le précédent, voir *Introd.* p. 21.

A l'accusation de provoquer la colère des dieux romains par l'abandon de leur culte, Tert. oppose deux réponses :

1. Il y a eu des fléaux avant l'existence des chrétiens. Des listes de désastres semblables à celle de 1, 9, 5-8 sont utilisées par Tert. dans des contextes différents : cf. *apol.* 20, 2 (exemples de prophéties accomplies) ; *pall.* 2, 3 sq. (pour démontrer que l'aspect du monde change) ; *Scap.* 3 (les malheurs, *signa... imminentis irae Dei*, s'abattent sur les persécuteurs des chrétiens ; ce passage, précurseur du *de mortibus persecutorum* de Lactance, renferme une sorte de rétorsion de l'accusation païenne). Signalons encore *an.* 30, 4 ; *Marc.* 4, 39, 3.

2. Les dieux sont injustes, puisqu'ils frappent les païens en même temps que les chrétiens, ou impuissants, puisqu'ils ont besoin de l'aide des persécuteurs pour châtier les chrétiens. La première partie de ce second argument est une arme dangereuse qui pourrait être retournée contre le Dieu des chrétiens : cf. ci-dessous ad 1, 9, 9. Mais il faut remarquer que Tert., s'efforçant de rester dans l'optique de l'adversaire, ne nomme pas Dieu comme le véritable auteur des bienfaits et des calamités dans notre chapitre (cf. en revanche *apol.* 40, 10 sqq.). Même les persécutions ne sont pas présentées ici comme le motif de la colère de Dieu (cf. *Cypr. Demetr.* 17), mais comme le signe de l'impuissance des dieux à se venger eux-mêmes.

2. *Sources et lieux communs.* Les passages traitant du même problème sont très nombreux après Tert., jusqu'au début du 5^e siècle. Mais aucune source certaine ne peut être décelée avant lui. Il est évident qu'on ne pouvait songer à accuser les chrétiens d'attirer sur l'Empire de grandes catastrophes qu'au moment où leur importance numérique était déjà considérable. Cf. Waltzing,

Etude 343. Cependant, certains voient une première allusion indirecte à cette accusation chez Aristid. 8, 6, où il est dit que le polythéisme immoral est responsable de tous les malheurs publics : cf. Gesscken, *Zw. gr. Ap.* 63 ; Lortz I 338³⁷ ; avis opposé chez Heinze 453². Selon Dölger, *Ant. und Christ.* 6, 1940, 157, on accusait déjà sous Antonin le Pieux les chrétiens d'être la cause de tremblements de terre, comme le prouverait le rescrit attribué à cet empereur et cité par Eus. *h. e.* 4, 13, 4 *περὶ δὲ τῶν σεισμῶν τῶν γενομένων καὶ γινόμενων, οὐκ ἄτοπον ἡμᾶς ὑπομνήσαι ἀθυμοῦντας μὲν διὰν περ ὧν, παραβάλλοντας δὲ τὰ ἡμέτερα πρὸς τὰ ἐκείνων*. Mais, d'une part, l'interprétation de ce passage est peu sûre (cf. G. Bardy ad loc., *Coll. Sources chrétiennes* 31, 178^{2,3}), et d'autre part, l'ensemble du rescrit est, de l'avis du plus récent éditeur de l'Histoire Ecclésiastique, sans doute apocryphe (G. Bardy, *ibid.* p. 177¹. H. E. Stier, *RAC* I 479, considère comme « höchst wahrscheinlich, dass dem in seiner Gesamtheit unmöglich echten Reskript des A. P. bei Euseb. ein echter Kern zugrunde liegt », mais le paragraphe qui nous intéresse ne semble pas appartenir au fond original supposé par Stier). On peut donc souscrire à la constatation de Waltzing, ad *apol.* 40, 1 : « Avant Tert., on ne trouve rien de précis. » En revanche, même sans répondre par là à une accusation formulée, les apologistes affirment à plusieurs reprises la thèse opposée, c'est-à-dire l'influence heureuse du christianisme sur la prospérité de l'Empire et pour la conservation du monde en général : cf. Melito ap. Eus. *h. e.* 4, 26, 7 *ἡ γὰρ καθ' ἡμᾶς φιλοσοφία... ἐγενήθη μάλιστα τῇ σῇ βασιλείᾳ αἰσιον ἀγαθόν*. Iustin, *apol.* II 6, 1 sq. ; Aristid. *apol.* 16, 1 et Gesscken, *Zw. gr. Ap.* 92 ; ad *Diogn.* 6, 7 *καὶ Χριστιανοὶ κατέχονται μὲν ὡς ἐν φρονεῖ τῷ κόσμῳ, αὐτοὶ δὲ συνέχουσιν τὸν κόσμον* et Marrou, *Comm. ad loc.* (*Coll. Sources chrétiennes* 33, 149 sqq.) ; Tert. *apol.* 32, 1 ; Eus. *praep.* 1, 4, 3 sqq.

Après Tert., parmi les auteurs chrétiens qui mentionnent et réfutent l'accusation païenne, citons : Orig. *c. Cels.* 3, 15 ; *Matth. comm. ser.* 39 (Die gr. chr. Schriftst., Origènes XI 74 sq.) ; Cypr. *epist.* 75, 10, 1 ; *Demetr.* 2 sqq. ; Arnob. *nat.* 1, 1 sqq. ; Aug. *ciu.* 1, 1 ; 1, 36 ; 2, 3 ; 3, 1 sqq. et *passim*. Cf. Gesscken, *Zw. gr. Ap.* 63 ; Waltzing ad *apol.* 40, 1 (mais les textes cités d'Ensebe sont sans rapport avec la question) ; Etude 343 sqq. ; Lortz I 338 ; Labriolle-Bardy I 229 ; Quasten II 421. Toutefois, la référence à Lact. *inst.* 5, 4, 3, citée par plusieurs auteurs, ne devrait pas figurer dans ce contexte. Voir ci-dessous p. 198.4. Pour la source de l'énumération d'îles victimes de cataclysmes, cf. ci-dessous ad 1, 9, 6.

3. *Passages parallèles dans apol.* Le passage correspondant d'*apol.* 40, 1 sqq. est beaucoup mieux intégré au contexte que ce n'est le cas dans *nat.* En effet, dans *apol.*, ce passage vient à la fin de l'examen des crimes publics reprochés aux chrétiens, parmi les accusations très générales d'hostilité envers le genre humain et la société romaine (*apol.* 37-45. Ces chapitres n'ont pas d'autre correspondant dans *nat.* que 1, 9).

Dans le détail aussi, l'expression devient plus élégante, la réflexion va plus loin. L'exclamation populaire (dont le texte est d'ailleurs incertain) *Christianorum meritum* est remplacée, *apol.* 40, 2, par une tournure plus vive : *Christianos ad leonem*, suivie d'un commentaire beaucoup plus ironique : *Tantos ad*

unum ? (cf. Sen. *epist.* 95, 24 *di boni, quantum hominum unus uenter exercet* ?). La tournure anaphorique *si fomes, si lues*, par la suppression des verbes *uastauit* et *afflixit* de *nat.* 1, 9, 3, gagne en énergie. Dans l'énumération des catastrophes, le désordre de *nat.* 1, 9, 6-8 est remplacé par une progression impressionnante dans *apol.* 40, 3-8, où les exemples vont se rapprochant dans le temps ou dans l'espace : cf. Becker 228 sqq.

Après la liste de catastrophes antérieures au Christ, *apol.* ne passe pas tout de suite, comme *nat.* 1, 9, 9, à l'argument : vos dieux sont injustes, puisqu'ils vous punissent en même temps que nous. Auparavant, *apol.* 40, 9-12 démontre que les désastres ne viennent pas des dieux, mais ont toujours traduit la colère du vrai Dieu offensé par le genre humain ; *apol.* 40, 13-15 ajoute que les temps présents doivent une diminution des malheurs à la présence et aux prières des chrétiens.

Après ces affirmations massives, la phrase d'*apol.* 41, 2 *aut ne illi iniquissimi, si propter Christianos etiam cultores suos laedunt, quos separare deberent a meritis Christianorum* ! perd beaucoup de son importance. Dans *nat.* 1, 9, 10 sq., Tert. imaginait une réponse de l'adversaire : les dieux nous punissent parce que nous ne vous persécutons pas avec assez de zèle ; il concluait alors la discussion en faisant ressortir la faiblesse des dieux incapables de se venger seuls. Mais la remarque ironique qu'est devenue la première phrase d'*apol.* 41, 2 n'a plus besoin d'être suivie d'une pareille discussion, puisque Tert. vient de démontrer que les dieux ne sont pas les auteurs des catastrophes. Elle est remplacée par une objection de plus grande portée : *hoc, inquit, et in Deum uestrum repercutere est* (cf. ci-dessous ad 1, 9, 9).

4. *Passages parallèles chez Min. Fel.* Min. Fel. ne parle nulle part de ce grief fait aux chrétiens d'être cause des malheurs publics. Waltzing, *Etude* 345 sq. en tire la conclusion que Min. Fel. ne peut appartenir au 3^e siècle, où ce motif était trop répandu pour qu'il l'ignorât, mais qu'il écrit avant Tert. Un tel argument *ex silentio* est trop fragile pour qu'on s'y arrête longtemps. Cf. Axelsson 18 sq. Que faudrait-il dire alors de Lactance, qui, à ma connaissance, ne traite pas non plus ce motif ? On cite parfois, il est vrai, *inst.* 5, 4, 3, où Lactance parle de la lettre de Cyprien à Démétrianus. Mais cette lettre ne lui inspire même pas un mot sur le problème auquel elle est consacrée ; Lactance se borne à critiquer l'abus des témoignages scripturaires chez Cyprien. Ceci prouve que, plus d'un siècle après Tert., un apologiste, connaissant évidemment le problème, pouvait se croire dispensé d'en parler.

B. Commentaire

9,1 *uana uestra* : cf. 1, 8, 4 *de uanitatibus uestrarum fabularum*. Dans ces inepties se manifeste la *stultitia* dont il est question ensuite.

ex forma = *ex lege* ; cf. ad 1, 7, 13.

concorporata et concreta (noter l'allitération) : cf. *ieiun.* 1, 1 *cum duo* (sc. *libido et gula*) *haec tam unita atque concreta sint*.

malitia et stultitia : couple antithétique courant ; cf. Ter. *Phorm.* 659 sq. *utrum*

stultitia facere ego hunc an malitia / dicam... incertus sum et ThLL VIII 187, 68 sq. Ajouter Quint. inst. 9, 3, 88 ; cf. Demosth. de cor. 20. Dans notre texte, *malitia* désigne l'attitude des païens, leur haine injuste à l'égard des chrétiens (cf. 1, 7, 11 *quanto enim proni ad malitiam*).

mancipe erroris : le démon ; cf. idol. 1, 5 *idolorum mancipes* (= *daemonia*) ; sur le rôle des démons comme instigateurs de la haine et des persécutions contre les chrétiens, cf. fug. 2, 1 sqq. et ci-dessus ad 1, 3, 3. De façon analogue, Tert. appelle Dieu : *mancipem quendam diuinitatis* (nat. 2, 13, 4 ; apol. 11, 2). Cet emploi métaphorique de *manceps* semble propre à Tert. Cf. Beck, Röm. Recht 104 ; ThLL VIII 252, 29 sqq., où une seule référence n'appartient pas à Tert. : Ps. Orig. tract. 8 *mancipe malitiae, id est diabolo, sublato*.

9,2 **recognoscendo** est suivi de l'interr. ind. *in quantam stultitiam incidatis*, comme 1, 2, 8 ; 1, 10, 35 ; 1, 20, 13. Tert. demande sans cesse aux païens d'ouvrir les yeux sur leurs propres fautes. C'est le moyen de les amener à changer d'attitude ; cf. 1, 20, 13 *recognoscite quid in uobis non accusetis, et accusabilis !*

quia non miror, ... uos... miremini : Tert. inaugure, sous une forme atténuée, l'emploi de la rétorsion, qui deviendra systématique dès le début du chap. 10. **iniuriarum** : appliqué aux phénomènes naturels, cf. ThLL VII 1, 1675, 56 sqq. Dans apol. 40, 1, remplacé par *popularis incommodi*.

9,3 **si Tiberis redundauit** : sur la fréquence des inondations du Tibre, cf. Friedländer, Sittengesch. I 26 sq ; H. Philipp, RE VI A 800-802. Elles étaient considérées comme des prodiges imposant la nécessité d'une expiation ; cf. Hor. carm. 1, 2, 13 sqq. *uidimus flauum Tiberim eqs.*, prodige néfaste suivant le meurtre de César (cf. Porph. ad loc. et Verg. georg. 1, 466 sqq.) ; Tac. ann. 1, 76 ; Dölger, Ant. und Christ. 6, 1940, 157 sqq.

si caelum stetit : si le ciel reste immobile, c'est-à-dire sans pluie. Tert. a choisi ce verbe pour l'antithèse avec *mouit* ; cf. Cic. fin. 2, 36 *quid iudicant sensus ? Dulce anarum... stare mouere*. Cf. ieiun. 16, 5 *cum stupet caelum et aet. annus* ; Aug. ciu. 2, 3 *illud... uulgare prouerbium : Pluuia defuit, causa Christiani sunt*.

si terra mouit = *se mouit* ; cf. apol. 40, 2 ; ieiun. 4, 2 *bestiarum... mouentium in terra* ; ad 1, 5, 9 *congregant = se congregant*. L'emploi de l'actif *mouere* au sens réfléchi est ancien dans la langue des prodiges : cf. Wölflin, ALL 10, 1898, 9 sq. ; Hoppe, Synt. 64 ; Kühner-Stegmann I 92 ; Holm.-Szantyr 35 ; l'expression *terra mouit* se trouve Liv. 35, 40, 7 ; 40, 59, 7 ; Gell. 4, 6, 1. Sur les tremblements de terre, sources de persécutions contre les chrétiens, cf. Orig. Math. comm. ser. 39 *scimus autem et apud nos terraemotum factum in locis quibusdam et factas fuisse quasdam ruinas, ita ut qui erant impii extra fidem causam terraemotus dicerent Christianos* ; Cypr. epist. 75, 10, 1 (lettre de Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce, à saint Cyprien) *terrae etiam motus plurimi et frequentes extiterunt, ... ut ex hoc persecutio quoque grauis aduersum nos nominis fieret* ; A. Hermann, RAC V 1096.

<si pes>tis uastauit Thörnell ; <.....> *uastauit* A. Pour l'établissement du texte, voir Thörnell, Eranos 7, 1907, 84 sq. et mes Notes critiques, MH 19, 1962, 183. Sur les épidémies qui ont dévasté l'Empire romain, en particulier la grande peste sous Marc-Aurèle et Commode, cf. Friedländer, Sittengesch. I 31 sq.

famis : leçon du manuscrit, que Souter, CR 43, 1929, 243, et Borleffs en 1953 remplacent par *fames*. Voir mes Notes critiques, loc. cit. 183 sq.

Christi(anorum meri)tum Gronovius: *christi* < > *tum* A. La conjecture de Hartel *Christianis letum* semble à première vue plus conforme au passage parallèle *apol.* 40, 2. Mais le mot poétique *letum* étonnerait dans une exclamation populaire. De plus, rien dans le contexte de *nat.* ne suggère l'idée du châtiment des chrétiens (jusqu'au § 11 *si quando illos supplicio nostro uideamini ulcisci*). Au contraire, la phrase suivante s'en tient au problème de la responsabilité des catastrophes. Le texte adopté par Gronovius, appuyé par 1, 9, 9 *a meritis profanorum* (= *Christianorum*), indique que les païens rejettent la faute des catastrophes sur les chrétiens. Cf. Aug. *ciu.* 2, 3 *illud... uulgare prouerbium: Pluuia defit, causa Christiani sunt*. Dans le cri rapporté *apol.* 40, 2: *Christianos ad leonem*, ils vont plus loin et réclament le châtiment des coupables. Cette idée nouvelle est introduite déjà dans *apol.* 40, 1: *qui aduersus sanguinem innocentium conclamant*. Pour *meritum* = *culpa*, cf. ad 1, 3, 7. **modicum** : subst. ; cf. ThLL VIII 1234, 1 sqq. ; Helmreich, ALL 2, 1885, 128 (chez Cassius Felix) ; Blaise s. v.

habeant... metuere = *possint metuere* ; *habere* avec l'inf. est fréquent chez Tert. : cf. 2, 4, 9 ; Refoulé ad bapt. 16, 1 ; C. C., Index ; Hoppe, Synt. 43 sq. ; Blaise, Manuel 130 sq. ; Waszink 388 ad an. 32, 4 (avec bibliogr.).

aliud : cf. Hartel, P. St. II 44² : « Die Bekenner Gottes werden für all das Unglück verantwortlich gemacht, als ob diejenigen, welche von Gott nichts wissen, geringeres oder anderes Unglück als Erdbeben, Pest u. dgl. zu fürchten hätten. » Même interprétation chez Ehler ad loc. – *Apol.* 40, 10 sqq. est une sorte de commentaire de ce passage. Les païens n'ont à s'en prendre qu'à eux-mêmes et à leur incrédulité si Dieu manifeste son irritation par des catastrophes de toute nature.

9,4 **opinor** : cf. ad 1, 2, 3.

iacula eorum : cf. l'expression *iacula diaboli*, fug. 3, 2.

supra : 1, 7, 10.

ducenti Monceaux ; **trecenti A** ; cf. ad 1, 7, 10.

9,5 **quantae... quanta** = *quot* ; cf. ad 1, 8, 9.

ante id spatium : *apol.* 40, 3 se fait plus précis : *ante Tiberium, id est ante Christi aduentum*.

singulas Hoppe (cf. ThLL III 28, 77) : *ad singulas* A. – V. d. Hont, Mnem. 1955, 169, propose *et singulas*. Mais on s'étonne que *singulas*, qui se rapporte à la fois à *urbes* et à *prouincias*, ne soit rattaché grammaticalement qu'à *urbes*. Ad est plutôt l'interpolation d'un lecteur qui a pris *cecidere* pour une forme intransitive au lieu d'y voir le transitif *cadere* comme dans *apol.* 40, 3.

pestes famas ignes hiatus motusque terrarum : cf. *apol.* 20, 2 ; Marc. 4, 39, 3 *uideamus et quae signa temporibus imponat : bella, opinor, et regnum super regnum et gentem super gentem et pestem et famas terraeque motus et formidines et prodigia de caelo* ; Waszink 375 ad an. 30, 4 cite d'autres énumérations semblables dans la littérature chrétienne, probablement inspirées de *Math.* 24, 7 (*Luc.* 21, 10 sq.).

hiatus... terrarum : cf. 2, 5, 6 *hiatus motusque terrarum* ; apol. 20, 2 *terrae uorant urbes* ; an. 30, 4 *uoragines ciuitatum*.

saeculum : le monde, le temps païen, opposés au monde, au temps chrétiens ; cf. ad 1, 4, 5.

digessit = *enumerauit*, appliqué par image à *saeculum* (ThLL V 1, 119, 61) ; cf. 1, 9, 6 *res Romana... historias... subministravit*.

9,6 **historias laborum suorum** : cf. Arnob. nat. 1, 3 *historias ille per uestras et ab istis pestibus instruemini quotiens prior aetas adfecta sit*.

Hiera Anaphe et Delos et Rhodos et Cea insula... uel quam Plato memorat maiorem Asia aut Africa : les quatre premières îles, citées par Tert. comme exemples de terres englouties par les flots, sont énumérées d'ordinaire dans les récits de naissance d'îles nouvelles. Cf. H. Pétré, L'exemplum chez Tert. 38 ; Neumann-Partsch, Phys. Geogr. v. Griechenland, Breslau 1885, 338. La confusion créée par Tert. entre îles nouvelles et îles disparues s'explique par le voisinage des deux catégories dans les listes d'*exempla* qui illustrent les différents types de bouleversements sismiques. Cf. Amm. 17, 7, 13 ; le texte le plus important à cet égard est Plin. nat. 2, 202 sqq. (éd. Beaujeu, Coll. Budé 1950) : 202 *nascuntur et alio modo terrae ac repente in aliquo mari emergunt... Clarae iam pridem insulae Delos et Rhodos memoriae produntur ; et natae postea minores, ultra Melon Anaphe, ... Neae, ... Halone, ... Thera et Therasia, inter easdem... Hiera eademque Automate* eqs. Un peu plus loin, Plin. parle des terres englouties par la mer : 205 *in totum abstulit terras primum omnium ubi Atlanticum mare est, si Platoni credimus, immenso spatio, mox interno, quo uidemus hodie mersam Acarnaniam Ambracio sinu, Achaïam Corinthia, Europam Asiamque Propontide et Ponto...* 206 *Ex insula Cea amplius triginta milia passuum abrupta subito cum plurimis mortalium rapuit*. Ce texte est considéré ordinairement comme la source directe de Tert. Vitale, MB 26, 1922, 64, trouve même dans la notice sur l'Atlantide d'après Platon, chez Tert., l'exemple caractéristique d'une citation de seconde main : « Così ad esempio, quando ribatte il pregiudizio che i Cristiani erano la causa di tutte le pubbliche calamità, egli trascrive un luogo dell'*Historia naturalis*, ma invece di citare Plinio, cita Platone ch'è appunto la fonte del naturalista. » Il est vrai que Tert. pouvait trouver le nom de Platon chez Plin., mais Vitale n'a pas pris garde que Tert. ajoute une remarque (*maiores Asia aut Africa* = apol. 40, 4 *maiores Asiae uel Africae* ; cf. pall. 2, 3 *cum terra in Atlantico Libyam aut Asiam adaequans quaeritur*) correspondant presque littéralement au texte de Platon (Tim. 24 E *ἡ δὲ νῆσος ἅμα Λιβύης ἦν καὶ Ἀσία μελλών*), dont on ne trouve qu'un souvenir plus lointain dans l'*immenso spatio* de Plin. De deux choses l'une : ou Tert. a complété la citation en recourant au texte de Platon (cf. H. Pétré, L'exemplum chez Tert. 37 sq.), ou sa source est autre que Plin. La seconde solution est plus plausible, car on trouve ailleurs des listes analogues d'*exempla* qui sont aussi indépendantes de Plin. : cf. Philo de aetern. mundi 23, 120 sqq. (Rhodes, Délos, Anaphé, mais pour Philon, Anaphé n'est qu'un autre nom de Délos) ; Amm. 17, 7, 13, parlant des diverses sortes de tremblements de terre, donne des exemples du type *brasmatiae* : *ut in Asia Delos emersit, et Hiera et Anaphe et Rhodus* ;

puis du type *chasmatiae*: *ut in Atlantico mari, Europaeo orbe spotiosior insula*. On objectera la mention de *Cea insula* qui reste propre à Pline et à Tert. (si l'on admet chez Tert. la correction vraisemblable de Goth.: *Cea* pour *Creta* A). Mais ils n'ont guère en commun que le nom de l'île, dans ce cas comme dans les autres (chez Pline, les mots *cum plurimis mortalium* ne concernent que l'île de Céos, tandis que chez Tert. *multis cum milibus hominum* s'applique à l'ensemble des îles citées; cf. Lucr. 6, 589 sq. *et multae per mare pessum / subsedere suis pariter cum ciuibus urbes*). La rencontre pourrait s'expliquer par une source commune, éventuellement Varron. En effet, selon Münzer, *Beiträge zur Quellenkritik des Plinius*, Berlin 1897, 151 (cité par Beaujeu, *comm. ad loc.* p. 244), Varron serait la source de Pline *nat.* 2, 201, passage précédant immédiatement la liste des îles nouvelles ou disparues. Cf. aussi Münzer 248: « Die Zusammenstellungen von Prodigien bei Plinius ruhen auf Varronischer Grundlage. » De plus, à deux reprises Pline se réfère à Varron en parlant de Céos (4, 62; 31, 15). Bien entendu, Pline a pu utiliser d'autres sources encore pour le passage qui nous intéresse (Posidonius ou d'autres; cf. Kroll, *RE* XXI 1, 301 sq.; Beaujeu 249). Un autre élément semble commun à Varron, Pline et Tert.: la confusion de Céos et de Cos (Tert. *apol.* 40, 3 remplace *Cea insula* par *Co*. Pour Varron et Pline, cf. *Plin. nat.* 5, 134; 4, 62: la phrase *ex hac profectam delicatiorum feminis uestem auctor est Varro*, rapportée à Céos, concerne en fait Cos, d'après Aristote, *hist. an.* 5, 19, 551 b 15: cf. Ernout-Robin *ad Lucr.* 4, 1130). Mais la confusion est fréquente: cf. *ThLL* Onom. II 289, 16 sqq.

En résumé, Pline ne peut être la source unique de Tert. Il est même plus vraisemblable que tous deux puisent à une source commune (avec quelque probabilité pour que celle-ci soit Varron).

Hiera: îlot de l'archipel Santorin, nommé parfois *Automate*, apparu entre Thera et Therasia en 197 (ou 196) a. C. Cf. *Sen. nat.* 2, 26, 4; *Plin. nat.* loc. cit.; 4, 70; *Amm. loc. cit.* Ne pas confondre avec une des îles Eoliennes, dont Pline parle *nat.* 2, 238 (erreur commise par Waltzing, *Comm. ad apol.* 40, 3 et reproduite par Becker dans le registre de son édition d'*apol.*).

Anaphe: à l'est de Milo. Cf. *Plin. loc. cit.*; *Amm. loc. cit.*; *Apoll. Rh.* 4, 1711 sqq. (naissance légendaire d'Anaphè, consacrée à Apollon); *Apollod. bibl.* 1, 26, 139.

Delos et Rhodes: leur naissance est également légendaire. Cf. *Plin. loc. cit.*; *Amm. loc. cit.*; *Philo de aetern. mundi* 23, 120 sqq. éd. Cohn. Tert. parle une autre fois de la disparition de Délos: *pall.* 2, 3 *eum inter insulas nulla iam Delos*. La naissance de Rhodes est racontée déjà par Pindare, *Ol.* 4, 100 sqq. Un tremblement de terre ravagea l'île en 227 (ou 226) a. C.: cf. Bengtson 443. **Cea insula**: Céos, près du cap Sounion. Cf. *Plin. loc. cit.*; 4, 62. Nous avons vu qu'*apol.* 40, 3 remplace *Cea insula* par *Co*. Tert. a-t-il eu conscience qu'il s'agissait de deux îles différentes, ou emploie-t-il un nom pour l'autre? Cf. *Plin. nat.* 5, 134 *Coos, ab Halicarnaso XV distans, ... Merope uocata, Cea ut Staphylus, Meropis ut Dionysius*; Hartel, *P. St.* II 443. Pour la confusion accidentelle de ces deux noms, cf. *ThLL* Onom. II 289, 16 sqq. La tradition mentionne des cataclysmes aussi bien sur l'une que sur l'autre. A Cos, un fragment est arraché à l'île et forme l'îlot de Nisyros: cf. *Plin. loc. cit.*; *Strab.*

10, 489. La destruction partielle de Céos est racontée en détail par Plin. *nat.* 4, 62 (deux des quatre localités de l'île sont englouties par la mer, alors que Strab. 10, 486 explique leur disparition par un simple transfert de population); il est déjà question d'une dévastation de l'île par vengeance des dieux chez Call. *Aitia* III Fr. 75, 68 sq. Pfeiffer. Cf. Nonnos *Dion.* 18, 36 sqq. (Poséidon auteur du séisme); Storek, *Die ältesten Sagen der Insel Keos*, Diss. Mainz 1912, 19 sqq., en particulier 23; Büchner, *RE* XI 183.

pessum ierunt: Colombo ad *apol.* 40, 3 traduit *pessum abisse* par « furent dévastées ». Mais on ne peut donner à l'expression, dans ce contexte, un autre sens que « aller au fond, s'abîmer ». Cf. Lucr. 6, 589 sq. *et multae per mare pessum / subsedere suis pariter cum ciuibus urbes* et Bailey ad loc.

Plato: *Tim.* 24 E sqq. Cf. Strab. 2, 102; Amm. 17, 7, 13. La disparition de l'Atlantide est mentionnée encore par Tert. *apol.* 40, 4; *pall.* 2, 3; autres références données par CEhler I 268¹ ad *apol.* 40, 4.

mersam: pour *demersam*; cf. 1, 15, 4 *si mergitis*; *apol.* 11, 11; *Marc.* 4, 41, 2; *paen.* 4, 3; *idol.* 1, 2; *resurr.* 58, 25; *bapt.* 12, 6. Sur l'emploi du verbe simple pour le composé, cf. ad 1, 2, 3. Pour l'abl. *in Atlantico mari* au lieu de l'acc., cf. ad 1, 7, 23.

9,7 **Vulsinius**: Vulsinii, ville étrusque, aujourd'hui Bolsena (cf. G. Radke, *BE* IX A 1, 829 sqq.). Cf. *apol.* 40, 8; *pall.* 2, 4 *ex huiusmodi nubilo et Tuscia Vulsinius pristinus deusta*; Plin. *nat.* 2, 139 *Volsinii, oppidum Tuscorum opulentissimum, totum conerematum est fulmine* (Plin. utilise peut-être Varron: cf. Beaujeu 215). Si Iul. Obsequens 112 fait allusion au même phénomène (ce qui est problématique), la destruction de Vulsinii serait datée de 93 a. C., sous le consulat de C. Valerius et M. Herennius (Radke 844, suivi par le LAW, indique par erreur 92: cf. Broughton II 14).

Pompeios CEhler (d'après *apol.* 40, 8): *Tarpeios A*, texte maintenu par Borleffs (voir mes Notes critiques, *MH* 19, 1962, 184). Quoi qu'il en soit, Tert. s'exprime maladroitement, car les chrétiens existaient bel et bien à la date de la destruction de Pompéi. *Apol.* 40, 8 améliore la rédaction: *sed nec Tuscia iam tunc atque Campania de Christianis querebantur*, eqs. Cf. Borleffs, Diss. 26.

mare Corinthium ereptum est: Cf. *apol.* 40, 4 *sed et mare Corinthium terrae motus ehibit*. Cette indication s'accorde mal avec les données traditionnelles. Plin. *nat.* 2, 205 sq. parle de terres et de villes submergées par les eaux du golfe de Corinthe, mais non de la disparition de ces eaux: *quo uidemus hodie mersam... Achaïam Corinthio (sinu)...*; (206) *Helicen et Buram sinus Corinthius (abstulit)*. Ce dernier cataclysme (causé par le tremblement de terre de 373 a. C.: cf. Capelle, *RE* Suppl. IV 350: « Die berühmteste Erdbebenkatastrophe des griechischen Altertums ») est présenté de manière analogue par Sen. *nat.* 6, 23, 4; 26, 3; 7, 5, 3 sq., d'après Callisthène d'Olynthe (*FGrHist* 124 F 19-21). Jacoby, *Komm.* ad loc., note: « genauer Strab. 1, 3, 18 *Βοῦρα δὲ καὶ Ἑλίκη, ἣ μὲν ὑπὸ χάσματος, ἣ δ' ὑπὸ κύματος ἤφανίσθη*. Cf. E. Meyer, *KIP* I 971 sq.; II 994. Mais cette précision n'aide guère à comprendre ce que Tert. a dans l'esprit.

cataclysmus: cf. 2, 12, 36; *apol.* 40, 5; 19, 1* (fr. Fuld.); *cult. fem.* 1, 3, 1 *post eum casum orbis (= cataclysmum) omnium rerum abolitorem*; *Scap.* 3, 2; *pall.*

2, 3 ; *bapt.* 8, 4 ; *Marc.* 4, 3, 4 ; *Iud.* 8, 6 et 8 ; *Prax.* 16, 2 ; *Arnoh. nat.* 1, 4 ; *Lact. inst.* 2, 10, 10 sq. ; *ira* 23, 4.

Pour une comparaison stylistique de ce paragraphe et du précédent avec *apol.* 40, 3 sqq. et *pall.* 2, 3 sq., cf. Sæflund 92 sqq. Les *exempla* contenus dans ces textes sont étudiés par H. Pétré, L'exemplum chez Tert. 36-39.

9,8 **contemptores deorum** : cf. 1, 9, 4.

ipsi dei uestri : Tert. ajoute ici un argument ironique, qui prépare la démonstration finale de l'impuissance, c'est-à-dire de l'inexistence des dieux : au moment du plus grand de tous les cataclysmes, le déluge, non seulement il n'y avait pas de chrétiens, mais même pas de dieux, ces dieux dont nous sommes censés exciter la colère ! Tert. appuie son affirmation sur un raisonnement evhémériste : des traces de l'existence et de la mort de vos dieux (qui sont donc des hommes divinisés) sont visibles en des lieux nécessairement postérieurs au déluge.

elade illa posteriores : pour le déluge pris comme point de repère chronologique, cf. 2, 12, 36 ; ThLL III 587, 40 sqq.

loca oppida : asyndète à deux membres ; cf. ad 1, 6, 3.

nati morati sepulti : asyndète à trois membres ; Tert., comme d'autres apologistes chrétiens, utilise volontiers cette argumentation evhémériste au sujet des dieux : cf. 1, 10, 30 ; 2, 17, 4 sqq. ; *apol.* 10, 4 ; 12, 5 ; 25, 3 sqq. ; 40, 6 ; *Min. Fel.* 21, 1 (FGrHist 63 T 4 f) *ob merita uirtutis aut muneris deos habitos Euhemerus exsequitur, et eorum natales, patrias, sepulcra dinumerat et per prouincias monstrat* ; *Clem. Al. protr.* 2, 29, 1 ἀλλ' αἱ γε πατρίδες αὐτοῦς καὶ αἱ τέχναι καὶ οἱ βίαι, πρὸς δὲ γε καὶ οἱ τάφοι ἀνθρώπων γεγονότας διέλεγονται. Evhémère est cité souvent par Lact. (d'après la traduction d'Emmius) dans *inst.* à partir de 1, 11, 33 (FGrHist 63 T 3 et F 12 sqq.). On trouvera encore FGrHist 63 T 4 f d'autres références à Clément Al., Théophile, Lactance et saint Augustin. Cf. J. W. Schippers, De Ontwikkeling der Euhemeristische Godencritiek in de Christelijke Latijnse Literatuur (Thèse Utrecht), Groningen-Djakarta 1952 (conclusion en anglais 102-108). Voir encore ci-dessous ad 1, 10, 26.

non alias... nisi = *non aliter nisi*. Cette expression, fréquente chez Tert. (cf. ThLL I 1550, 43 sqq.), appartient aussi à la langue jur. (ibid. 1551, 36 sqq.) ; cf. Waltzing ad *apol.* 40, 6.

superfuissent : sujet *loca oppida*.

ad hodiernum : cette expression, que Tert. est le premier à utiliser selon ThLL VI 3, 2855, 22 sqq., alterne avec *in hodiernum* (cf. le passage parallèle *apol.* 40, 6 ; *Min. Fel.* 23, 12) ; cf. Waltzing, *Etude* 119 sq. ; Waszink 405 ad *an.* 34, 1 ; C. C., Index.

po(st)uma eladis : *postumus*, mot très fréquent chez Tert. (cf. C. C., Index), est également suivi du gcn. *apol.* 40, 6 (mais non *an.* 17, 12, comme l'Index du C. C. pourrait le faire croire ; cf. Waszink 252 ad loc.) ; Waltzing ad *apol.* 40, 4.

9,9 **relegere et reuoluere** : allitération ; cf. *Cic. nat. deor.* 2, 72 *omnia diligenter retractare et tanquam relegere* ; *Hor. epist.* 2, 1, 223 *loca iam recitata reuoluimus. aliter uobis* ; CEhler 1 323^a ad loc. sous-entend *quam nobis* ; Thörnell, *St. T.* 111

10 sqq. *quam uos uultis*, « anders als Eurer Auffassung gemäss ». L'explication de Célser s'accorde mieux avec la présence de *uobis*, et l'ellipse de *quam nobis* est toute naturelle, après que Tert. vient d'exposer sa conception de la chronologie. **inprimis** : indique le premier terme d'une énumération (= *primum*), ici suivi de *tunc et*. Cf. *apol.* 41, 5 *inprimis quia... dehinc quia* ; *monog.* 9, 1 ... *tum quia* ; *bapt.* 3, 2 ... *dehinc* ; *Dig.* 2, 15, 8, 8 ... *dein... tertio*. Cet emploi non classique est très répandu en latin tardif. Le grec *ἐν πρώτοις* subit une évolution semblable. Cf. E. Schwyzer, *Griechische Grammatik* I 124 sq. ; Löfstedt, *Synt.* II 443 sqq. ; ThLL VII 1, 680, 41 sqq.

ne... pronuntietis A (*ne* affirmatif) : *ne* (*cesse est*) Borleffs. Voir mes Notes critiques, MH 19, 1962, 184.

etiam cultores suos (*laedu*)nt : cet argument, repris par Arnob. *nat.* 1, 19 (cité par Borleffs, *Diss.* 27¹), ainsi que par Aug. *ciu.* 2, 3 (*cur enim ea, quae dicturus sum, permiserunt accidere cultoribus suis ?*), peut être retourné contre le Dieu des chrétiens. Cf. en particulier, parmi les références données par Borleffs, *Diss.* 27² : Lact. *inst.* 5, 21, 7 *non me fugit quid responderi e contrario possit : cur ergo deus ille singularis, ille magnus, quem rerum potentem, quem dominum omnium confiteris, haec fieri patitur nec cultores suos aut uindicat aut tuetur ?* ; Cyp. *Demetr.* 18 sqq. On sait que cette attaque est une de celles que saint Augustin cherche à réfuter dans le *de ciu. Dei*. Tert. lui-même a aperçu le danger de cette arme à double tranchant, et ajoute au passage parallèle *apol.* 41, 2 *hoc, inquit, et in deum uestrum repercutere est, si quod et ipse patitur, propter profanos etiam suos cultores laedi. Admittite prius dispositiones eius, et non retorquetis*. Sa réponse à cette rétorsion, qui, pour une fois, pourrait être le fait des païens, aboutit à cette distinction fondamentale : *apol.* 41, 4 *sequitur ut omnes saeculi plagae nobis, si forte, in admonitionem, uobis in castigationem a deo obueniant*.

si eos traditis (*sc. deos*) : leçon du manuscrit défendue par Thörnell, *St. T.* III 11, et Borleffs, *Mnem.* 1929, 16, contre Rigault qui propose *deos*. Cf. 2, 2, 14 *qui elementa deos tradiderunt*.

meritis : pour *meritum* au sens de « culpabilité, faute », cf. ad 1, 3, 7.

profanorum : désigne ici les chrétiens par opposition aux *cultores deorum*. Cf. par contre 1, 7, 26 et 29 où *profani* signifie « les non-chrétiens ».

9,10 **unus atque alius** = *pauci* ; cf. ad 1, 4, 12.

de nostra eradica(tione) neglegitis : *eradicatio* est attesté depuis Tert. : cf. *resurr.* 27, 6 ; ThLL V 2, 740, 58 sqq. *Neglego de* se trouve déjà chez Cic. *Phil.* 13, 33.

absolutum est = *certum est*, sens attesté depuis Tert. Cf. Waszink 295 ad *an.* 21, 7. Ici l'expression est construite avec *de* à l'analogie de *certum est de* : cf. ThLL III 914, 17 sqq.

infirmirate : Tert. se plaît à ironiser sur l'impuissance des dieux ; cf. 2, 17, 7 *misera (Iuno) aduersus fata n(on ualuit)* ∞ *apol.* 25, 8 ; 29, 1 sqq. ; Lortz I 141⁸².

in animaduersione cessantibus : cf. Liu. 45, 23, 10 *in officio cessaremus*. Dans *nat.* on rencontre encore les constructions *cessare a* : 1, 7, 2 ; *cessare de* : 1, 6, 2 ; 2, 12, 9.

si ipsi exsequi possent : l'argument « les dieux sont incapables de se venger eux-mêmes » se retrouve chez Cypr. *Demetr.* 14 ; Arnob. *nat.* 1, 19 sq. ; Lact. *inst.* 5, 20, 2 *quasi uero, si dii essent, indigerent hominum auxilio aduersus contemptores suos.*

9,11 **alias** = *alioquin*, développé par *si quando... uidemini* ; cf. Tryph. *dig.* 27, 10, 16, 2, *potuit... et alias providere nepotibus...*, *si... iussisset* ; ThLL I 1551, 12 sq. ; pour *alioqui...* *si*, cf. ThLL I 1596, 22 sqq.

istud : i. e. *deos esse infirmos et mediocres.*

si ab aliquo aliud : cf. Borleffs, *Mnem.* 1928, 197 sq. Le manuscrit ne porte que *ab aliud*, que l'on a pris longtemps pour un mot correct. Ce « Ghostword » subsiste encore dans maint dictionnaire (dont celui de Blaise). Cf. Hauler, *ALL* 2, 1885, 108 et ThLL I 45, 49 sq. qui adoptent la correction de Öehler : *si ab alio aliud* (mais voir Hartel, *P. St.* III 17). De toutes les corrections proposées, celle de Borleffs est la plus satisfaisante.

a maiore defenditur : cf. Cypr. *Demetr.* 14 *nam si eo qui uindicatur pluris est ille qui uindicat, tu diis tuis maior es, non tu eos colere, sed ab illis coli debes... Pudeat te eos colere quos ipse defendis, pudeat tutelam de iis sperare quos tu tueris.*

deos ab homine defendi : cf. *apol.* 5, 1 *nisi homini deus placuerit, deus non erit ; homo iam deo propitius esse debet.*

CHAPITRE 10

A. Remarques générales

1. *Place et intention du chapitre.* Extérieurement, ce chapitre ne semble relié par rien au précédent. Les deux premières phrases accentuent même la coupure apparente, en annonçant, sinon un changement de sujet immédiat, du moins un changement de méthode (c'est la rétorsion qui commence). Pourtant je ne souscrirais pas au jugement de Becker 47 : « Ohne äussere und innere Verbindung folgt... die *retorsio criminum*. » Il y a une liaison « interne », assurée par le thème *contemptus deorum* (voir *Introd.* p. 21). Dans le chap. 9, ce motif est annoncé par la répétition des mots *contemptores deorum* (1, 9, 4 ; 8 ; 9). Le mépris des dieux n'y est encore envisagé que comme la cause supposée des malheurs publics. Après avoir exercé sa réflexion critique sur les effets (les malheurs publics), Tert., selon sa tactique habituelle, remonte à la cause (le *contemptus deorum*). Mais comme il s'agit d'un point particulièrement important (1, 10, 8 *de quo totum odium Christiani nominis animatur*), et que Tert. entend utiliser dans sa réfutation le procédé de la rétorsion, appliqué pour la première fois d'une manière systématique, il commence par une déclaration d'intention où il définit sa méthode (§§ 1-2) ; puis il pose le problème en termes plus généraux, en renvoyant aux païens l'accusation globale de *diuortium ab institutis maiorum* (3-7) ; dès le § 8, il isole parmi ces *instituta maiorum* le plus important, la *cultura deorum*, et néglige tous les autres. Le *contemptus deorum* reste dès lors le thème principal du chapitre, qui en énumère

les différentes manifestations dans la religion païenne. (Nouvelle déclaration d'intention : 8-10.) Le mépris se révèle dans la sélection opérée parmi les dieux (11-12), dans les mesures d'exclusion prises autrefois par le sénat (13-18), dans le trafic actuel des bénéfices du culte (19-24), dans les honneurs accordés aux morts (25-28), et aux rois (29-33) ; au *contemptus deorum* succède alors le *derisus deorum* (le motif, en fait, n'est qu'une variation du premier), manifesté dans les sacrifices (34-35), dans la poésie (36-40), la philosophie (41-43), le mime (44-45), les spectacles de l'amphithéâtre (46-48). Après une brève conclusion (49), le thème de notre chapitre est encore résumé au début du chap. 11 : *nec tantum in hoc nomine rei desertae communis religionis.*

La même accusation d'irreligion (divisée aussi en *derisus* et *contemptus deorum*) est renvoyée aux païens, mais dans une brève formule de prétérition, *Scap. 2, 4 omnes autem qui templa despoliant, et per deos iurant, et eosdem colunt, et Christiani non sunt, et sacrilegi tamen deprehenduntur. Longum est si relexamus, quibus aliis modis et derideantur et contemnuntur omnes dii ab ipsis cultoribus suis.*

Sous sa forme générale, l'accusation de *diuortium ab institutis maiorum* était une des plus courantes de toutes celles qu'on adressait à la nouvelle religion. « Peu de griefs reviennent aussi souvent sous la plume de ses détracteurs que celui de ruiner les traditions ancestrales » (P. de Labriolle, La réaction païenne 13). Le refus chrétien du *mos maiorum* est une des raisons profondes des persécutions. Cf. J. Moreau, La persécution du christianisme 71 et Marrou, AC 26, 1957, 252. Les esprits païens étaient d'autant plus sensibles à l'attitude chrétienne d'exclusivisme que tout ce qui touchait au *mos maiorum* avait pour eux un caractère sacré. Innombrables sont les textes des auteurs romains qui témoignent de cet attachement aux traditions antiques ou qui vantent le passé. Cf. Gudeman ad Tac. dial. 15, 1 (Komm. 1914, 288). L'admiration excessive des anciens est du reste blâmée parfois par certains écrivains. Voir par exemple Sen. nat. 5, 15, 2 ; benef. 1, 10, 1. Mais la tendance générale était de condamner toute nouveauté, surtout en matière religieuse. Voir par exemple Cic. leg. 2, 19 ; 25 ; Liu. 4, 30, 11 ; 25, 1, 12 ; dans un domaine autre que la religion : Gell. 15, 11, 2 (édit des censeurs Cn. Dom. Ahenobarbus et L. Licinius Crassus contre les *rhetores Latini*) : *haec noua, quae praeter consuetudinem ac morem maiorum fiunt, neque placent neque recta uidentur.*

Le *diuortium ab institutis maiorum* a été reproché parfois aux Juifs également (mais les *maiores* sont toujours ceux des Romains : les Juifs pourront donc répondre qu'ils sont fidèles à leurs propres *maiores*) ; cf. Cic. Flacc. 69 *stantibus Hierosolymis pacatisque Iudaeis tamen istorum religio sacrorum a splendore huius imperii, gravitate nominis nostri, maiorum institutis abhorrebat.* Tacite aussi, hist. 5, 4, 1, accuse Moïse d'avoir introduit *novos ritus contrariosque ceteris mortalibus* ; mais avec le temps, les pratiques les plus anciennes (abstinence de la viande de porc, jeûnes, observance du sabbat, etc.) ont tout de même acquis une certaine respectabilité : *ibid.* 5, 5, 1 *hi ritus quoquo modo inducti antiquitate defenduntur.* Cf. Celse ap. Orig. c. Cels. 5, 25 sqq. Josèphe insiste précisément sur la fidélité que les Juifs observent envers les coutumes de leurs pères, en quoi ils se distinguent des autres peuples : antiq. 16, 6, 8 ; c. Ap. 2, 20, 182 sq. ; 2, 31, 221.

Les chrétiens, en tant qu'héritiers du peuple élu, pouvaient se prévaloir de la même tradition antique, en particulier pour appuyer l'autorité des Ecritures. Cf. Theoph. *ad Autol.* 3, 1 sqq. ; Tat. 31 ; 36 sqq. ; Tert. *apol.* 19, 1 sqq. ; *nat.* 2, 2, 5 ; 2, 12, 34. Mais un tel argument ne valait plus contre l'accusation de trahir les traditions romaines. Cette dernière accusation est implicite chez Suet. *Nero* 16 *Christiani, genus hominum superstitionis nouae ac maleficae* ; cf. Porphyr. *ap. Eus. praep.* 1, 2, 2 *Μας πῶς δ' οὐ πανταχόθεν δυσσεβεῖς ἂν εἴεν καὶ ἄθεοι οἱ τῶν πατέρων θεῶν* (H ; *πατέρων ἑθῶν* IGNY) *ἀποστάντες, δι' ὧν πᾶν ἔθνος καὶ πᾶσα πόλις συνέστηκεν* ; 1, 2, 3 *πολῖς δ' οὐκ ἂν ἐνδίκως ὑποβλήθητε ἐν τιμωρίαις οἱ τῶν μὲν πατέρων φηγάδες, τῶν δ' ὀδυνέων... γινόμενοι ζηλωταί* ; Lact. *mort.* 34, 2 sq. (édit. de Galère) *siquidem quadam ratione tanta eosdem christianos uoluntas inuasisset et tanta stultitia occupasset, ut non illa ueterum instituta sequerentur* (trad. d'Eus., *h. e.* 8, 17, 7 *ὥς μὴ ἐπεσθαι τοῖς ὑπὸ τῶν πάλαι καταδειχθεῖσιν*), *quae forsitan primum parentes eorum constituerant* (voir Moreau ad loc.) ; Zosim. *hist. noua* 2, 29, 4 *τοῦ Κωνσταντίνου... ἀφεμένου... τῶν πατέρων... τῆς ἀσεβείας τὴν ἀρχὴν ἐποιήσατο τὴν μαντικὴν ἔχειν ἐν ὀπνίᾳ* (Zosime voit là une des causes de la décadence de l'Empire.) La réponse des chrétiens consistait généralement à dénoncer la fausseté des traditions païennes, en invitant les païens à s'en détacher (références chez Geffcken, *Zw. gr. Ap.* 161 sq. ad *Athenag.* 1, 1, complété par Pellegrino ad *Min. Fel.* 6, 1). Tert. innove, avec son habileté d'avocat, en montrant que les païens, en fait, abandonnent déjà une grande partie de leurs traditions. L'argumentation, pour être complète, devrait aboutir à l'affirmation, formulée ailleurs par Tert., que l'abandon des traditions est nécessaire, que le nouveau vaut mieux que l'ancien, ou du moins que la vérité est indépendante du temps. Cf. *pall.* 4, 2 *sat refert inter honorem temporis et religionem. Det consuetudo fidem tempori, natura deo* ; *an.* 28, 3 *neque ueritas desiderat uetustatem, neque mendacium deuitat nouellitatem* ; *castit.* 6, 3 ; *bapt.* 13, 1 ; Clem. Al. *protr.* 1, 6, 3 *παλαιὰ δὲ ἢ πλάνη, καινὸν δὲ ἢ ἀλήθεια φαίνεται* ; Arnob. *nat.* 1, 57. Sur la coexistence de ce point de vue et de l'argument d'antiquité, cf. Waszink 359 sq. ad *an.* 28, 3.

En rétorquant à ses adversaires plus spécialement leur *contemptus deorum*, Tert. dénonce surtout l'illogisme qui consiste à croire que les dieux existent, à se prévaloir des traditions religieuses, et à se conduire simultanément en impies (selon les normes d'un chrétien) dans la vie quotidienne. Cf. 1, 10, 10 *credentes esse et contemnentes, colentes et despuentes, honorantes et lacerantes*. Cette juxtaposition du respect et du mépris à l'égard des dieux ou des rites religieux, inconsciente parfois, se manifestait aux yeux des chrétiens tant dans le peuple que chez les païens cultivés. C'est ainsi que l'attitude d'un Varron, par exemple, apparaît à saint Augustin comme foncièrement contradictoire. Ce Varron dont les recherches sur les antiquités divines ont pour but (*ciu.* 4, 31) : *ut potius eos magis colere quam despicere uulgus uelit*, est le même qui collectionne, pour le plus grand profit de polémistes tels que Tert. et Aug., les récits scandaleux ou ridicules sur les dieux mythologiques ; ce qui fait dire à Aug., *ciu.* 6, 2 *iste, inquam, uir tantus ingenio tantusque doctrina, si rerum uelut diuinorum, de quibus scripsit, oppugnator esset atque destructor easque non ad religionem, sed ad superstitionem diceret pertinere, nescio utrum tam multa in*

cis ridenda contemnenda detestanda conscriberet. Sur cette sorte de duplicité, incompréhensible pour un chrétien, voir les remarques de J. Perret, *Introd. à la Cité de Dieu*, t. II, class. Garnier 1946, VI-VIII. Un autre témoignage sur la coexistence du respect des pratiques païennes et d'une indifférence ou d'un mépris sans illusion pour ces mêmes pratiques ressort des fragments du *de superstitione* de Sénèque cités par Aug., *ciu.* 6, 10 (cf. *Tert. apol.* 12, 6) *quae omnia sapiens seruabit tamquam legibus iussa, non tamquam diis grata... Omnem istam ignobilem deorum turbam, quam longo aeuo longa superstitio congegessit, sic, inquit, adorabimus, ut meminerimus cultum eius magis ad morem quam ad rem pertinere.* Comme exemple de cette attitude peu logique, saint Augustin donne Sénèque lui-même (*ibid.*) : *sed iste... colebat quod reprehendebat, agebat quod arguebat, quod culpabat adorabat.* Cf. Boissier, *Religion romaine* II 94 sqq. On pourrait faire des remarques analogues à propos de Cicéron : cf. Boissier, *ibid.* I 61 sqq. ; K. Latte, *Röm. Religionsgesch.* 285 sq.

Sur la nouvelle tactique de la rétorsion, dont l'emploi systématique est inauguré dans notre chapitre, voir *Introd.* p. 47 sqq.

2. *Sources et lieux communs.* Si l'on voulait aligner les passages de la littérature chrétienne contenant, comme notre chapitre, une critique des pratiques et des croyances païennes, il faudrait citer presque toutes les œuvres apologétiques, dont c'est là un des thèmes essentiels. La littérature profane fournissait elle-même une ample matière au débat. Voir P. Decharme, *La critique des traditions religieuses chez les Grecs*, Paris 1904. Tert. utilise évidemment un grand nombre de lieux communs qu'on ne peut ici suivre à travers toute la littérature antérieure. Quelques références sur des points précis seront données dans le commentaire. Voir entre autres ad 1, 10, 27 (*deis templa... mortuis templa ; eisdem statuis inducitis formae eqs.*) ; 31 (*non peieraret contemplator*) ; 37 (*honorem adiudicatis*) ; 38 (*casibus et passionibus humanis ; gladiatoria paria composuit*) ; 39 (tous les exemples classiques tirés d'Homère) ; 41 (*de philosophis ; nonnullus etiam offlatus ueritatis*) ; 42 (*quercum et canem et hircum*) ; 46 (*gladiatorum cauea*). Mettons à part quelques traces des *Antiquitates rerum diuinarum* de Varron, à cause du rôle primordial que jouera ce texte dans le livre 2. Tert. cite le nom de Varron deux fois dans notre chapitre : 1, 10, 17 et 43. Dans le second passage, il mentionne une œuvre satirique (*Satire Ménippée* ou *Pseudotragedia* ?) dans laquelle Varron mettait en scène trois cents Jupiters sans têtes. En revanche, le premier passage fait certainement allusion aux Antiquités. Varron est cité comme témoin des luttes qui entourèrent l'instauration des cultes égyptiens à Rome (1, 10, 17-18 ; cf. Vitale, *MB* 30, 1926, 159). Le paragraphe précédent (16 : interdiction des Bacchanales) a toutes les chances de s'inspirer du même ouvrage, puisque, comme l'a relevé Agahd, 67, saint Augustin présente sous le nom de Varron des remarques analogues au sujet de Liber Pater (*ciu.* 6, 9 *sic Bacchanalia summa celebrabantur insania ; ubi Varro ipse confitetur a Bacchantibus talia fieri non potuisse nisi mente commota. Haec tamen postea displicuerunt senatui saniori, et ea iussit auferri*). Faut-il attribuer à la même source la remarque de *nat.* 1, 10, 14 concernant M. Aemilius et le dieu Alburnus ? Cela paraît moins certain, malgré les affirmations d'Agahd, loc. cit. En effet cet épisode n'est

connu que par Tert., qui en parle trois fois : ici, *apol.* 5, 1 et *Marc.* 1, 18, 4. L'hypothèse de la source varronienne repose sur le fait que ce dernier passage (où par ailleurs le nom d'Aemilius est remplacé par celui de Metellus) associe à cet exemple de divinité consacrée par un homme ceux de Consus consacré par Romulus, de Cloacina par Tatius et de Fauor par Hostilius, tous trois empruntés à Varron (*Agahd loc. cit.*). Mais il reste possible que l'exemple d'Alburnus, qui se présente seul dans *nat.* et *apol.* (œuvres antérieures à *Marc.*), ait été tiré d'une autre source par Tert., et ajouté par Tert. lui-même aux trois exemples de Varron, comme celui d'Antinoüs qui clôt l'énumération de *Marc.* 1, 18, 4.

De toute manière, le cadre dans lequel Tert. introduit les éléments d'emprunt est original. Non qu'il ait été le premier auteur chrétien à appliquer le procédé de la rétorsion. On le rencontre ici ou là chez les apologistes grecs. A titre d'exemples, citons Aristid. 17, 2 ; Justin. *apol.* I 21 sq. ; Tat. 24 ; Athenag. 34 ; 36 ; Theoph. *ad Autol.* 1, 13 ; 3, 5 sqq. ; 3, 15, etc. Chez tous la rétorsion est purement occasionnelle. En passant, l'apologiste renvoie à l'adversaire une accusation d'immoralité, ou parfois, à propos de croyances réputées absurdes, il cherche des parallèles dans la mythologie païenne pour supprimer l'obstacle qui empêche la raison d'admettre les dogmes chrétiens. Dans ce dernier cas, le but de la rétorsion est autre que chez Tert. (sauf peut-être au chap. 19, sur la foi en la résurrection), de toute manière son emploi est beaucoup plus restreint. Jamais, chez les apologistes grecs, la rétorsion ne prend la place d'une vraie démonstration.

Il y a peut-être un souvenir de notre chapitre chez Arnob. *nat.* 2, 67 sq., qui répond à l'accusation de délaisser la religion traditionnelle en relevant aussi chez les païens de nombreux exemples de *diuortium ab institutis maiorum*, y compris l'abandon de rites religieux : *itaque cum nobis intenditis auersionem a religione priorum, causam conuenit ut inspiciatis, non factum, nec quid reliquerimus opponere, sed secuti quid simus potissimum contueri. Nam si mutare sententiam culpa est ulla uel crimen et a ueteribus institutis in alias res novas uoluntatesque migrare, criminatio ista et uos spectat, qui totiens uitam consuetudinemque mutastis, qui in mores alios atque alios ritus priorum condemnatione transistis.*

3. *Passages parallèles dans apol.* Tert. consacre tout le chap. 6 d'*apol.* aux lois et coutumes anciennes abandonnées par les Romains. Mais ce développement n'est pas motivé, comme dans *nat.*, par le désir de rétorquer l'accusation d'irréligion. Nous sommes encore dans le débat juridique préliminaire, et Tert. veut persuader l'adversaire qu'il ne peut invoquer le respect sacré des lois établies (cf. *nat.* 1, 6, 7) : il ne faut pas craindre d'abroger ou de laisser tomber dans l'oubli les lois injustes au nom desquelles on condamne les chrétiens, puisque les Romains ont abandonné de nombreuses traditions non seulement mauvaises, mais aussi nécessaires : *apol.* 6, 1 *nunc religiosissimi legum et paternorum institutorum protectores et ultores respondeant uclim de sua fide et honore et obsequio erga maiorum consulta, si a nullo descuerunt, si in nullo exorbitauerunt, si non necessaria et aptissima quaeque disciplinae oblitte- rauerunt.* Tert. énumère ensuite plusieurs lois excellentes ainsi abolies, et pour

finir (6, 7 sq.), il mentionne les anciens sénatus-consultes bannissant Liber et les dieux égyptiens, décrets aujourd'hui reniés, puisqu'on a rappelé ces dieux de l'exil. Les mêmes exemples devaient dans *nat.* 1, 10, 16-18 illustrer l'impiété des anciens Romains, mais ils étaient mal adaptés à cette tâche, car les décrets dirigés contre les dieux étrangers voulaient justement préserver la pureté de la religion nationale (cf. ad 1, 10, 16). Dans *apol.*, leur emploi est plus judicieux. L'indication de la source (*Varro commemorat*) a disparu dans *apol.*, petit indice d'une pensée plus indépendante.

Après un paragraphe (6, 9) qui conclut et résume le raisonnement de la même manière que *nat.* 1, 10, 7, Tert. continue, *apol.* 6, 10, avec un paragraphe correspondant à *nat.* 1, 10, 8 (*deorum... culturam perinde a uobis destrui ac despici ostendam*) qui introduisait le véritable motif de notre chapitre. Dans *apol.*, il reste tout à fait subordonné au thème de l'abandon des bonnes traditions, mais il s'accorde mal avec lui, car cette tradition-là, le culte des dieux païens, n'est pas bonne, et, d'autre part, Tert. vient de mentionner la restitution de cultes étrangers comme exemple de dérogation à une sage décision. Aussi Tert. ne s'arrête-t-il pas sur ce point important dans un contexte si peu favorable, mais ne fait-il qu'annoncer son développement prochain (*suo loco*). En même temps qu'il signale les deux divergences que nous venons de déceler entre ce paragraphe et le reste du chap. 6, il tente à la fin du paragraphe de rétablir le lien avec le thème du chapitre. Toutes ces retouches nécessaires donnent finalement cette phrase : *studium... deorum colendorum, de quo maxime errauit antiquitas, licet Serapidi iam Romano aras restruxeritis, licet Baccho iam Italico furias uestras immoletis, suo loco ostendam proinde despici et neglegi et destrui a uobis aduersus maiorum auctoritatem.*

Suo loco annonce les chapitres *apol.* 13-15. Dans l'intervalle, Tert. réfute et rétorque les accusations de *facinora occulta* (7-9), puis il en vient aux *facinora manifestiora* : 10, 1 *deos, inquit, non colitis et pro imperatoribus sacrificia non penditis*. Il attaque la première accusation, le sacrilège ou le mépris des dieux (motif de *nat.* 1, 10, occupant cette fois, dans le plan d'*apol.*, une place plus digne de son importance), en niant l'existence des dieux : 10, 2 *deos uestros colere desinimus, ex quo illos non esse cognoscimus* ; les dieux ne sont que des hommes divinisés après leur mort (10-11), et leurs statues peuvent être outragées impunément (12). Conclusion : 12, 7 *possumus enim uidere laedere eos, quos certi sumus omnino non esse ? quod non est, nihil ab ullo patitur, quia non est*. On reconnaît l'argument de *nat.* 1, 10, 9, suivi dans *apol.* 13-15 comme dans *nat.* par la rétorsion : vous êtes les véritables sacrilèges, puisque vous offensez les dieux en qui vous croyez. *Apol.* 13 reprend, grosso modo, et en la condensant généralement, la matière de *nat.* 1, 10, 10-28 (choix fait parmi les dieux, leur exploitation commerciale, et les mêmes honneurs accordés aux morts ; moins les §§ 16-18 déjà utilisés au chap. 6 et l'exemple d'Alburnus, placé au début du chap. 5). *Apol.* 14 correspond à *nat.* 1, 10, 35-43 (la dérision dans les sacrifices, chez les poètes et chez les philosophes), et *apol.* 15 à *nat.* 1, 10, 44-49 (les dieux au théâtre et à l'amphithéâtre). Il s'y ajoute, ici et là, quelques emprunts au livre 2 de *nat.* Les §§ 1, 10, 29-33 ne sont plus représentés dans *apol.* que par deux brèves allusions : 21, 23 (apothéose de Romulus, opposée à l'ascension du Christ) ; 28, 4 (on se parjure au nom des dieux

plus facilement qu'à celui de César; introduction à la réfutation du crime de lèse-majesté).

Les améliorations stylistiques sont nombreuses. Signalons ici quelques exemples particulièrement frappants : *nat.* 1, 10, 10 *quo magis oneramini, credentes esse et contemnentes, colentes et despuentes, honorantes et lacescentes*. La période est harmonieusement construite (trois kôla symétriques), mais la pensée se répète trois fois sans changement. Dans *apol.* 13, 1, la triple symétrie est conservée, même amplifiée, et la pensée s'enrichit et progresse d'un kôlon à l'autre : *et quomodo uos e contrario impii et sacrilegi et irreligiosi erga deos uestros deprehendimini, qui quos praesumitis esse, negligitis, quos timetis, destruitis, quos etiam uindicatis, illuditis ?*

A plusieurs reprises, une adjonction ou une modification dans *apol.* rend l'ironie plus féroce à l'égard des païens et de leurs dieux : l'expression devient en même temps plus concrète, plus imagée. Exemples : *nat.* 1, 10, 20 *uenditanda, pigneranda* (sc. *priuatos deos*) ∞ *apol.* 13, 4 *pigneranda, uenditanda, demutanda aliquando in caccabulum de Saturno, aliquando in trullam de Minerua, ut quisque contritus atque contusus est, dum diu colitur*. *Nat.* 1, 10, 22 *sic Serapeum, sic Capitolium petitur* ∞ *apol.* 13, 5 *sic Capiuolium, sic olitarium forum petitur*. *Nat.* 1, 10, 24 *sanctitas locationem mendicat* ∞ *apol.* 13, 6 *circuit cauponas religio mendicans*. *Nat.* 1, 10, 35 *si quid domi quoque abiecturi fuissetis* ∞ *apol.* 14, 1 *quae domi quoque pueris uel canibus destinassetis...* ; *laudaba magis sapientiam, quod de perdito aliquid eripitis*. *Nat.* 1, 10, 39 *Iouem... luxuriantem cum Iunone...*, *commendato libidinis desiderio per commemorationem et enumerationem amicarum* ∞ *apol.* 14, 3 *subantem in sororem sub commemoratione non ita dilectarum iampridem amicarum*. Etc. Cf. *Introd.* p. 50 sq. ; *Borleffs, Diss.* 29 sqq.

4. *Passages parallèles chez Min. Fel.* Quelques-uns des exemples cités *nat.* 1, 10, 27 se retrouvent chez *Min. Fel.* 22, 5, mais ils illustrent alors les *ludibria et dedecora deorum*, non la similitude de traitement des dieux et des morts. Une dépendance d'un texte par rapport à l'autre est peu probable. Cf. ad 1, 10, 27.

La remarque sur le parjure (*nat.* 1, 10, 33) figure aussi chez *Min. Fel.* 29, 5 *et est eis tutius per Iouis Genium peierare quam regis*, mais étonne un peu dans le contexte (cf. *Heinze* 433² ; *Axelsson* 79). *Min. Fel.* semble avoir retenu à la fois des éléments de *nat.* (*per ullum Iouem* ; *apol.* 28, 4 *a per omnes deos*) et d'*apol.* (*per unum Genium Caesaris* ; *nat.* *a per Caesarem*). *Axelsson* 80¹⁹.

Les faiblesses des dieux homériques (*nat.* 1, 10, 37-40) sont exploitées par presque tous les apologistes (cf. ad loc.), y compris *Min. Fel.* 23, 1 sqq. Or le choix, l'ordre des exemples, et quelques détails d'expression font penser à une relation directe entre *Min. Fel.* et *Tert.* (*nat.* 1, 10, 37-40 et *apol.* 14, 2-4). Les trois passages ont été comparés minutieusement et discutés par *Borleffs, Diss.* 68 sqq. et *Axelsson* 56 sqq. (*Heinze* 361 sqq. compare *apol.* et *Min. Fel.* ; sans tenir compte de *nat.* Cela ne diminue pas d'ailleurs la pertinence de ses remarques). Il n'y a rien à ajouter à ces examens, d'où il ressort que *Min. Fel.* est plus proche tantôt d'*apol.*, tantôt (le plus souvent) de *nat.* *Axelsson* remarque à juste titre que cela n'exclut aucunement la postériorité de *Min. Fel.*, qui pouvait avoir sous les yeux ou en mémoire les deux textes de *Tert.* Même l'adjonc-

tion d'une source supplémentaire (Cic. *diu.* 2, 10, 25) n'a rien d'in vraisemblable chez un habile compilateur tel que Min. Fel. D'autre part, Min. Fel. semble avoir tiré parti d'une des améliorations stylistiques que nous avons relevées dans la seconde rédaction de Tert. : *Oct.* 23, 4 *flagrantius quam in adulteras soleat* rappelle le *non ita dilectarum iam pridem amicarum* d'*apol.* 14, 3. Cf. Becker 319 ; Der *Ociavius* 87⁶⁴.

Enfin, dernier point de contact entre l'*Oct.* et notre chapitre, Min. Fel. 37, 11 sq. dépeint l'immoralité des spectacles qui interdit aux chrétiens d'y assister, en termes parfois proches de *nat.* 1, 10, 44-46 ~ *apol.* 15, 1-4. Quoiqu'il ne s'agisse pas, comme chez Tert., de montrer que les païens tournent leurs dieux en dérision, Min. Fel. introduit une phrase qui pourrait lui avoir été suggérée par Tert. : *histrion... deos uestros induendo stupra, suspiria, odia dedecorat*. Cf. Heinze 364².

B. Commentaire

10,1 **calumniarum tela...** repellere : grâce à l'adjonction du mot *tela*, l'image, caractéristique du tempérament combatif de Tert., reste vivante, et se prolonge dans la phrase suivante. En revanche, il n'y a plus qu'une métaphore quand Optat., 7, 1 p. 158, dit : *post repulsas quas ingerebatis calumnias* (cité par le ThLL III 187, 63 sq.). *Omnia uenena* insiste sur le caractère sournois des attaques païennes ; on comprend pourquoi Tert. ne reprend pas à son compte ce moyen de lutte. Sur quelques termes utilisés par Tert. pour désigner les accusations des païens, cf. Lortz I 73¹.

huic nomini : sc. *Christiano* ; pour *nomen Christianum* = *Christiani*, cf. ad 1, 4, 11.

ultra : temporel, avec *non cessabo* équivaut à *non iam cessabo* ; cf. Vulg. *Ps.* 82, 5 *et non memoretur nomen Israel ultra*.

postmodum... expositione totius nostrae disciplinae : sur cette promesse d'un exposé futur de la doctrine chrétienne, promesse à laquelle répondent plusieurs chapitres d'*apol.*, voir *Introd.* p. 29 sq.

10,2 **eadem ipsa** : sur *ipse* remplaçant ou accompagnant *idem*, cf. Hoppe, *Synt.* 104, rectifié par Waszink 193 ad *an.* 10, 9 (avec bibliogr.) ; Hofm.-Szantyr 189 sq. C. C., Index s. v. *ipse*.

de nostro corpore uulsa A : <re>*uulsa* Borleffs. Voir mes Notes critiques, MH 19, 1962, 184.

retorquebo : le verbe a ici son sens propre : « renvoyer un trait ». Cf. *Prud. perist.* 2, 503 sq. *ferrum retro / torquens in auctorem tulit*. Mais le contexte lui confère en même temps le sens métaphorique de « retourner un argument ou une accusation contre quelqu'un ». Cet emploi est fréquent chez Tert., car il définit une méthode d'argumentation qui lui est familière ; cf. ad 1, 5, 5 ; 1, 10, 42 ; 1, 14, 3 ; *apol.* 4, 1 ; C. C., Index ; Scholte 68 ad *test.* 2, 4 ; il appartient aussi à la langue des juristes : *Ulp. dig.* 38, 2, 14, 6 *ab eo petitus retorsit in eum crimina*.

quo : final sans comparatif, archaïque et archaisant, devient particulièrement fréquent en latin tardif. Cf. 1, 11, 4 ; 1, 18, 5 ; *apol.* 27, 1 ; 47, 1 ; Hofm.-Szantyr 679 sq.

admentationibus : hapax. Le verbe *ammentare* « lancer un trait au moyen de la courroie » (*ammentum*), est utilisé au sens figuré par Tert. *Marc.* 4, 33, 2 (*Christus*) *ammentavit hanc sententiam*. La graphie *adin-* pour *amm-* est due à une fausse dérivation. Cf. ThLL I 1885, 51 sq. ; Walde-Hofmann s. v. *ammentum*.

- 10,3 **generali accusatione** : l'emploi de *generalis* est comparable à celui qu'en font les juristes (opp. *specialis*). Cf. par exemple Ulp. *dig.* 39, 3, 1, 17. Notre texte devrait donc figurer dans le ThLL VI 2, 1775, 25 sqq. (plutôt que 1773, 7).

dirigitis = *intenditis* ; cf. ad 1, 3, 1.

diuortium ab institutis maiorum : *instituta* doit s'entendre au sens le plus général. Comme le montre la suite du chapitre, le terme embrasse l'ensemble de la *conuersatio humana* : *leges, cultus, habitus, apparatus, uictus, sermo, negotia, officia*, mais surtout *deorum cultura*. Sur le thème de l'abandon des traditions ancestrales et ses diverses résonances, voir ci-dessus p. 207 sq.

considerate... ne : introduit une interr. indirecte ; cf. ad 1, 4, 10.

etiam atque etiam : cette expression accompagne souvent *considerare* (ou des verbes identiques) chez Cic. ; cf. ThLL V 2, 930, 31 sqq. (ibid. 18 sq. : « locutio hortantis et urgentis solet esse »).

- 10,4 **ecce enim** : début de phrase fréquent chez Tert. ; cf. 2, 4, 10 ; ThLL V 2, 32, 1 sqq. ; Waszink 138 ad *an.* 6, 5.

de legibus : cf. Cic. *rep.* 3, 10, 17 *genera uero si uelim iuris institutorum morum consuetudinumque describere, non modo in tot gentibus uaria, sed in una urbe, uel in hac ipsa, milliens mutata demonstrem* ; Tac. *ann.* 14, 43, 1 (discours de C. Cassius au sénat) : *saepenumero, patres conscripti, in hoc ordine interfui, cum contra instituta et leges maiorum noua senatus decreta postularentur*.

supra : 1, 6, 7.

dictum est, quod : cf. ad 1, 2, 4.

de die = *cotidie* ; cf. ad 1, 7, 18 ; 1, 6, 7 *cum quotidie nouis consulis constitutisque eqs.*

- 10,5 **conuersationis** : cas limite entre le sens « *convictus, societas conuersantium* » (dans cet emploi, *conuersatio* est souvent accompagné de *humana* : cf. ThLL IV 851, 48 sqq.), et celui de « *ratio agendi, uiuendi* », dont Tert. est l'un des premiers témoins (cf. ad 1, 7, 19).

subiacet = *in promptu est, ἐπὶ ὁρίζεται* : cf. *apol.* 15, 8 (avec l'inf.) ; Hoppe, *Synt.* 48. *Palam* ne fait que renforcer *subiacet*.

quant(um) a *maioribus mutaueritis* : cf. Gell. 2, 23, 7 *quantum mutare a Menandro Caecilius uisus est*. Sur l'emploi intransitif de *mutare* chez Tert., cf. Hartel, P. St. III 17 sq. ; Waszink 367 ad *an.* 29, 2. Pour *mutare ab*, cf. ad 1, 16, 15 *mutatus a se* ; ThLL I 8, 68 sqq. Tert., *pall.* 4, s'étend davantage sur la décadence des mœurs de ses contemporains, dans le style des prédications

cyniques. Cf. Lortz I 113¹¹². L'idée est reprise par Arnob. *nat.* 2, 67 (texte cité ci-dessus p. 210).

rancidum : l'emploi métaphorique de *rancidus* apparaît par exemple chez Iuv. 6, 185 ; Apul. *met.* 1, 26 (*rancidi senis*).

- 10,6 **in negotiis, in officiis** : (cf. ci-dessus 1, 10, 5 *cultu habitu apparatu*, etc.) : de semblables énumérations sont citées par Waszink 250 ad *an.* 17, 11.
auctoritatem maiorum : cf. ThLL II 1222, 60 sqq. ; H. Wagenvoort, RAC I 903 sq.

- 10,7 **magis** : sur cet emploi de l'adverbe au lieu d'un adjectif (*maiori*), cf. Löfstedt, Komm. 57 ; Bulhart, SB 31 ; praef. LIII. Voir aussi ad 1, 12, 8.
uetustates : sur le pluriel des substantifs abstraits, cf. Hoppe, Synt. 88 sqq. Exemples de *uetustates* : Marc. 1, 20, 5 ; 4, 26, 11 ; *ieiun.* 2, 2 ; 10, 9 ; 14, 4.
qua peruersitate tan<ta uidemus> maiorum apud uos permane<re, quae> reprobari debuerunt : pour l'établissement du texte, voir mes Notes critiques, MH 19, 1962, 185. Sur le sens de *peruersitas*, cf. ad 1, 2, 2. Pour *tanta* = *tot*, cf. ad 1, 8, 9.

Les deux phrases de ce paragraphe expriment la même idée, d'abord sous une forme générale, puis en y introduisant une distinction. *Vetustates* désigne globalement tout l'héritage ancestral, que les païens vantent sans cesse (*laudatis semper*) sans s'y conformer réellement (*recusatis*). Tert. distingue ensuite dans cet héritage d'une part ce qui est répréhensible, et seul conservé par les païens (*quae reprobari debuerunt*), de l'autre, ce qu'ils approuvent (en parole : *probatis*) et rejettent (en fait : *recusatis*). L'opposition *probatis* – *recusatis* dans la seconde phrase rejoint celle de *laudatis* – *recusatis* dans la première.

- 10,8 **sed et** : transition fréquente chez Tert. ; cf. 1, 10, 43 ; 1, 12, 1 ; 1, 16, 4 ; 1, 18, 4 ; 2, 12, 11 ; *an.* 46, 6 ; 49, 2 ; 49, 3 ; Hecan, Index *apol.* ; Thörnell, St. T. II 92 sqq. ; ThLL V 2, 913, 25 sqq.

transgr<essio>nis : « la transgression, la faute ». Tert. semble être le premier à donner ce sens au mot ; cf. Hoppe, Synt. 225 ; C. C., Index. Ajouter *Scorp.* 5, 12. **odium Christiani nominis** : cf. ci-dessus p. 130.

deorum... culturam : cf. ThLL IV 1323, 79 sqq. ; *apol.* 6, 10 *studium deorum colendorum*. Au sens religieux, *cultura* n'est pas attesté avant Apul. *met.* 11, 22, 1. Par la suite, le mot semble être employé en ce sens par les seuls auteurs chrétiens. Cf. ThLL IV 1323, 56 sqq. Pour les termes désignant la religion et le sacrilège chez Tert., cf. Lortz I 120². Le culte des dieux nationaux était une obligation inviolable aux yeux des anciens. Cf. Porphyr. ap. Eus. *praep.* 1, 2, 2 (cité ci-dessus p. 208) ; Orig. in *Matth. Comm. ser.* 39 *consequens est, quasi derelinquentibus hominibus deorum culturam, ut propter multitudinem Christianorum dicant fieri bella et fames et pestilentias* ; Lortz I 122 sq.

a uobis destrui ac despici : noter l'allitération ; cf. Hoppe, Synt. 149 sqq. ; *apol.* 6, 10 *despici et neglegi et destrui* (avec une amplification rhétorique et une meilleure gradation de *despici* à *destrui* ; cf. Borleffs, Diss. 29¹). Pour l'idée,

cf. *Scap.* 2, 4 *longum est si retexamus, quibus aliis modis et derideantur et contemnantur omnes dii ab ipsis cultoribus suis.*

10,9 *nisi quod* = *tantum quod*; cf. 1, 10, 21; 1, 20, 12; Hartel, P. St. III 20; Waszink 410 ad *an.* 34, 5; C. C., Index.

non perinde: *non* (om. A) adjonction indispensable de Godefroy, pour l'opposition avec le *perinde* précédent. Cf. Hartel, P. St. III 18 sqq.

contemptores deorum: cf. 1, 9, 4; 1, 9, 9; ci-dessus p. 206 sqq.

nemo contemnit quod sciat omnino non esse: cf. *apol.* 10, 2 *deos uestros colere desinimus, ex quo illos non esse cognoscimus*; 12, 7. Réponse radicale à l'accusation d'*irreligiositas*; cf. Lortz I 128 sqq. Dans *apol.* 10 sqq., Tert. démontre longuement que les dieux ne sont que des hommes divinisés, reprenant et résumant pour cela une grande partie de *nat.* 2.

quod nihil est, nihil patitur: cf. *an.* 7, 4 *incorporalitas enim nihil patitur, non habens per quod pati possit.*

ab eis patiatur: pour *pati ab*, cf. *apol.* 12, 7; 21, 25; *Cypr. epist.* 59, 2, 4; ThLL I 31, 18 sqq.

10,10 *oneramini* = *accusamini*; cf. ad 1, 2, 7.

colentes et despuentes: pour la métaphore contenue dans *despuentes*, cf. Hoppe, Synt. 184. Quant à la juxtaposition chez les païens du respect et du mépris à l'égard des traditions religieuses, voir ci-dessus p. 208 sq.

10,11 *iam hinc Birt*; *etiam hinc A*; cf. 1, 7, 8; 1, 20, 14; 2, 1, 4; 2, 3, 2.

praelatio alterius sine alterius contumelia eqs.: phrase tournée comme un proverbe; cf. *uxor.* 1, 3, 5 *praelatio enim superiorum dissuasio est inferiorum.*

Pour la forme, cf. Publil. L 6 *lucrum sine damno alterius fieri non potest*; cf. Sen. *ira* 2, 8, 2. Sur le sens de *praelatio*, cf. Thörnell, P. St. I 41 ad *an.* 18, 10.

non potest = *non potest esse*; cf. Waszink 263 ad *an.* 18, 7 (avec bibliogr.); Bulhart, praef. XLIV; LIV. Dans le passage parallèle *apol.* 13, 2, Fuld. ajoute *esse, Vulg. procedere.* Dans les deux cas, il pourrait s'agir d'une interpolation: cf. Waltzing, Etude 196; C. C., *apol.* éd. Dekkers ad loc.

electio... reprobatione: cf. 2, 9, 5 *si enim dei ut bulbi seliguntur, qui non seliguntur, reprobi pronuntiantur* ∞ Aug. *ciu.* 7, 1.

de = *ex*; cf. ad 1, 2, 2.

10,12 *tot ac tanti*: couple fréquent chez Cic., avec le sens de « si nombreux et si grands »; cf. *Manil.* 48; *Verr.* II 2, 14; *Quinct.* 10; *Tusc.* 5, 29, etc. Mais ici ce n'est qu'un élargissement emphatique de *tot*, car *tanti* = *tot*: cf. ad 1, 8, 9; *apol.* 10, 5; *an.* 6, 7 et Waszink 142. Pour l'idée, cf. Aug. *ciu.* 4, 13 *restat ergo ut dicant omnes deos... colendos, qui cognosci et coli possunt, quia tam multi sunt, ut omnes non possint.*

institueret: sc. *deos*; cf. 2, 1, 4; 2, 3, 4; 2, 13, 8; Liu. 5, 52, 10.

10,13 *sapientissimi ac prudentissimi maiores*: sur la sagesse attribuée aux anciens, voir les quelques références réunies ThLL VIII 1, 145, 22 sqq. Les anciens sont appelés *prudentissimi uiri* par Liu. 39, 16, 9; 43, 13, 2.

nostis : avec l'inf., cf. ad 1, 4, 11.

in persona deorum uestrorum : cf. Marc. 2, 10, 3 ; 3, 7, 6 ; Prax. 7, 2. Sur l'expression *ex (sub, in, a) persona* suivie d'un gén., cf. Waszink 251 sq. ad an. 17, 11. Sur le conservatisme religieux des Romains, cf. ci-dessus p. 207.

- 10,14 *mentior*, si : expression (populaire selon Refoulé ad bapt. 2, 2) fréquente chez Tert. : cf. ThLL VIII 1, 777, 46 sqq. ; C. C., Index ; Waszink 277 ad an. 19, 7.

prius... quam senatus probasset : cf. apol. 5, 1 *uetus erat decretum, ne qui deus ab imperatore consecraretur nisi a senatu probatus* (traduit par Eus. h. e. 2, 2, 5 ; cf. 2, 2, 2 ; Tert. donne ensuite deux exemples du refus par le sénat d'agréer un nouveau dieu : Alburnus présenté par M. Aemilius, le Christ présenté par Tibère) ; 13, 3 ; Liu. 9, 46, 7 *itaque ex auctoritate senatus latum ad populum est, ne quis templum aramue iniussu senatus aut tribunorum plebei partis maioris dedicaret* (304 a. C.) ; Mommsen, Staatsrecht 3, 1050 sq. ; Marquardt, Staatsverwaltung 3, 466² ; Wissowa, Religion und Kultus 45².

ut contigit M. Aemilio, qui uouerat Alburno deo : sur *contigit* employé dans un sens défavorable, cf. Krebs-Schmalz, Antih. s. v. (exemples chez Cic.). Le nom de M. Aemilius, mal conservé dans A, est garanti par tous les manuscrits d'apol. 5, 1 et la traduction d'Eus. h. e. 2, 2, 5. Il est vrai que Marc. 1, 18, 4, Tert., faisant allusion au même fait, écrit : *si sic homo deum commentabitur, quomodo... Metellus Alburnum*, eqs. Mais Metellus peut être une leçon fautive, ou le résultat d'une confusion entre les deux consuls de l'an 115 a. C., M. Aemilius et M. Metellus : cf. Wissowa, RE I 1338. Il semble donc que cette anecdote, rapportée par le seul Tert., ait trait à M. Aemilius Scaurus, qui lors de son consulat célébra un triomphe sur les Gaulois Carniens (Klebs, RE I 584 s. v. Aemilius 140 ; Broughton I 531). Alburnus serait un dieu de ce peuple.

Cette interprétation a été contestée par L. Herrmann, Alburnus, in Hommages à J. Bidez et à F. Cumont, 121 sqq. Ce savant préfère s'arrêter au Metellus de Marc. 1, 18, 4, personnage qu'il identifie avec Q. Caecilius Metellus, consul en 206 a. C. (Broughton I 298). Il restitue dans notre passage *M<etell>o* (idem Agahd 160). Mais le récent examen du manuscrit par Borleffs a permis de lire... *ileo*, qui est plus proche de *Aemilio*. Il n'est pas possible non plus de suivre L. Herrmann lorsqu'il considère apol. 5, 1 (*scit M. Aemilius de deo suo Alburno*) comme une glose introduite dans le texte avant l'époque d'Eusèbe.

- 10,15 *con<tumelio>sisimum* : sur l'emploi de *contumeliosus* chez Tert., cf. Waltzing, Etude 368 ; Thörnell, St. T. IV 124.

admissum : « le crime » ; cf. ad 1, 2, 1.

in arbitrio et libidine sententiae humanae : cf. an. 28, 1 *sed omnis inaequalitas sententiae humanae usque ad dei terminos* et Waszink 337.

<collocare Borleffs (dubitanter in apparatu) : <.....>re A. Cf. pour cet emploi de *collocare* ThLL III 1646, 15 sqq. (chez Tert. 68 sqq.). On peut imaginer d'autres restitutions analogues (cf. Borleffs, app. crit.), mais le sens ne laisse aucun doute.

10,16 **saepe censores** : cf. *spect.* 10, 4 *nam saepe censores nascentia cum maxime theatra destruebant.*

oedes om. A ; adjonction, vraisemblable devant *ads-*, proposée par Hartel, P. St. III 20.

adsolauerunt : ce verbe (composé de *ad* et *solum*) n'est attesté qu'en trois endroits de Tert. : ici, *nat.* 1, 10, 48 et *apol.* 15, 6 Fuld. *fastigium adsolant* (Vulg. *uestigium obsoletant*) ; cf. Waltzing, *Etude* 212 ; Thörnelli, St. T. IV 91 sq. ; ThLL II 905, 70 sqq.

Liberum <Patre>m... eliminauerunt : allusion au scandale des Bacchanales en 186 a. C. ; cf. Liu. 39, 8 sqq. ; bibliographie par J. Bayet in *Mémorial des Etudes latines*, 1943, 339², et en dernier lieu H. Jeanmaire, *Dionysos*, Paris 1951, 454 sqq. ; A. Bruhl, *Liber Pater*, Bibl. des Ecoles franç. d'Athènes et de Rome, fasc. 175, Paris 1953, 82 sqq. ; K. Latte, *Röm. Religionsgesch.* 270 sqq. ; W. Eisenhut, *KlP* I 799. En choisissant cet exemple pour démontrer que les ancêtres dont on respecte les *instituta* ont parfois eux-mêmes offensé des dieux qu'on adore aujourd'hui, Tert. oublie que le refus d'adopter un nouveau culte pouvait être déjà motivé par le respect des *instituta maiorum*. C'est le cas précisément pour les Bacchanales, que le consul Postumius présente comme contraires au culte des dieux ancestraux : Liu. 39, 15, 2 *haec... deorum comprecatio... quae uos admoneret hos esse deos, quos colere, uenerari precarique maiores uestri instituissent, non illos, qui prauis et externis religionibus captas mentes uelut furialibus stimulis ad omne scelus et ad omnem libidinem agerent* ; cf. 39, 16, 7 sqq. ; Jeanmaire 457 « Le drame des Bacchanales... peut être envisagé avec raison comme un premier remous de la vague de réaction dont la crête portera, deux ans plus tard, le vieux romain Caton à l'exercice de sa fameuse censure ». Sur la source de ce passage (Varron), cf. ci-dessus p. 209. **cum sacro suo** : cette correction de Godefroy pour *cum socru sua* A est appuyée par Liu. 39, 12, 4 *quae... Bacchanalibus in sacro nocturno solerent fieri* (cf. *per.* 39 *Bacchanalia sacrum Graecum et nocturnum*). Cf. Hartel, P. St. II 46² ; Borleffs, *Diss.* 30².

senatus auctoritate : cf. Cic. *leg.* 2, 37 *seueritatem maiorum senatus uetus auctoritas de Bacchanalibus... declarat.*

non urbe solummodo, uerum tota Italia : cf. Liu. 39, 18, 7 *datum deinde consulibus negotium est, ut omnia Bacchanalia Romae primum, deinde per totam Italiam diruerent* ; 39, 18, 8 *ne qua Bacchanalia Romae neuē in Italia essent* ; 39, 14, 7 ; 15, 6 ; 17, 4.

10,17 **ceterum** : marque la transition, sans idée adversative ; cf. ThLL III 970, 28 sqq.

Serapem et Isidem et Arpocraten et Anubem prohibitos Capitolio : cf. Lafaye, *Histoire du culte des divinités d'Alexandrie Sérapis, Isis, Harpocrate et Anubis hors de l'Egypte*, Paris 1884, 45 sq. ; Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain* 41929, 76 sqq. : « A quatre reprises, en 58, 53, 50 et 48 av. J.-C., le Sénat fit démolir par les magistrats leurs chapelles et abattre leurs statues. Mais ces mesures de violence furent impuissantes à arrêter la diffusion des nouvelles croyances. Les mystères égyptiens nous offrent le premier exemple à Rome d'un mouvement religieux essentiellement populaire, triom-

phant de la résistance des pouvoirs publics et de celle des sacerdoces officiels. » Cependant notre texte, rapproché de Cic. *ad Att.* 2, 17, 2 (avec les corrections de Ziehen, *Hermes* 33, 1898, 341), a permis à Seeck, *Hermes* 43, 1908, 642 sq., de conclure qu'une première destruction des autels d'Isis avait eu lieu peu avant 58, année du consulat de Gabinus cité au paragraphe suivant. Cf. Wissowa, *Religion und Kultus* 351 sqq.; K. Latte, *Röm. Religionsgesch.* 282³; P. F. Tschudin, *Isis in Rom*, Aarau 1962, 15 sq.; O. Gigon, *LAW* 1412. Sur l'arrière-fond politique de ces événements, cf. A. Alföldi, *JbAC* 8/9, 1965-1966, 60-64.

Anubem : remplacé dans *apol.* 6, 8 par *cum suo Cynocephalo*. Sur l'identité des deux titres et le rapprochement avec Harpocrate, cf. Borleffs, *Diss.* 30; Courcelle, *REL* 29, 1951, 302 sq.; H. Herter, *RAC* I 480 sqq.

Varro commemorat : première mention de Varron dans *nat.* Son nom revient 1, 10, 43, et plusieurs fois dans le livre 2 dont il est la source principale. Sur les citations des Antiquités divines de Varron chez Tert. et d'autres auteurs, principalement *Aug. ciu.*, cf. H. Dahlmann, *RE Suppl.* VI 1234 sqq.; Spanneit 84; Agahd, *M. Terenti Varronis Antiquitatum Rerum Divinarum libri I XIV XV XVI*, JKPh Suppl. 24, 1898. Notre passage est enregistré p. 161 comme fr. 51 du livre I, et accompagné de quelques références, entre autres *Seru. Aen.* 8, 698 *Varro indignatur Alexandrinos deos Romae coli*.

aras om. A. Ce complément, proposé par Godefroy, est non seulement appuyé par *apol.* 6, 8 *eversis etiam aris eorum*, mais la disparition du mot s'explique mieux, paléographiquement, devant *a senatu*, que celle de *statuas* ou *aedes* également proposés.

10,18 **sed tamen et** : cf. *sed et*, ad 1, 10, 8.

Gabinus : consul en 58 a. C. avec L. Calpurnius Pison. Cf. Von der Mühl, *RE* VII 424 sqq. (n° 11); Broughton II 193 sq. *Apol.* 6, 8 nomme les deux consuls comme auteurs des mesures d'exclusion à l'encontre des dieux égyptiens; cf. *Arnob. nat.* 2, 73 *quid, uos Aegyptiaca numina, quibus Serapis atque Isis est nomen, non post Pisonem et Gabinium consules in numerum uestrorum retulistis deorum?*

Kalendis Ianuariis : date de l'entrée en fonction des nouveaux consuls. Leur premier acte public était un sacrifice solennel accompagné de vœux au Capitole. Cf. *Cic. leg. agr.* 2, 93; *Liv.* 21, 63, 7 sq.; 41, 14, 7; *On. Pont.* 4, 4, 31 sqq.; *fast.* 1, 79 sqq. et Bömer ad loc.; Nilsson, *RE* X 1562, 28 sqq.; Köhler, *RE* IV 1416, 15 sqq.

hostias proaret : cf. *apol.* 30, 6 *cum hostiae probantur penes uos*. Il s'agissait d'examiner les victimes pour décréter si elles se prêtaient ou non au sacrifice. Cf. *Cic. leg. agr.* 2, 93 *erant hostiae maiores in foro constitutae, quae ab his praetoribus de tribunali sicut a nobis consulibus de consilii sententia probatae ad praeconem et ad tibicinem immolabantur*; *ThLL* VI 3, 3046, 11 sqq.; Wissowa, *Religion und Kultus*, 416; K. Latte, *Röm. Religionsgesch.* 385.

popularium coetu : une semblable intervention passionnelle de la foule en faveur de cultes étrangers avait eu lieu en 213 a. C. L'affaire avait failli mal tourner pour les magistrats subalternes chargés d'expulser du Forum et du Capitole les dieux intrus : cf. *Liv.* 25, 1, 10 sqq.

10,19 **habetis igitur in maioribus uestris eqs.** : cf. Firm. *err.* 12, 7 *fuit enim et apud ueteres, licet nondum terram inluminasset domini nostri Christi ueneranda dignatio, in spernendis superstitionibus religiosa constantia.*

nomen : a ici son sens propre et s'oppose à *secta*. Ailleurs, il est presque l'équivalent de *secta* : cf. 1, 2, 3 ; 1, 4, 6 *quamquam nondum tunc in terris nomen Christianum* ; ad 1, 4, 11.

horum : sc. *deorum*. Pour la suite, on lit dans le manuscrit *si uos saltem integrum honoribus uestris rei esse laesae religionis*. Texte corrompu, qui cache probablement une lacune de plusieurs mots. Le passage semble correctement interprété par Hartel, P. St. III 21, dont j'adopte, pour la traduction, le second essai de restitution : « Wenn ihr selbst auch meine Anschuldigung dadurch entkräftet, dass ihr jene Götter verehrt, deren Tempel eure Vorfahren zerstörten, so bliebe sie doch an euren Vorfahren haften ; indessen seid ihr und jene gleich abergläubig und gottlos. » Cependant, *conspirasse* s'applique à la réunion de la superstition et de l'impiété chez les contemporains de Tert., plutôt qu'à une égalité entre ceux-ci et leurs ancêtres. La valeur augmentative de *profectus* est importante ; cf. ensuite le comparatif *inreligiosiores*.

rei... laesae religionis : c'est ainsi que Tert. formule dans *apol.*, en calquant l'expression juridique *laesa maiestas*, un des griefs lancés par les païens contre les chrétiens ; cf. *apol.* 24, 1 ; Waltzing, *Etude* 297 sqq.

10,20 **quos... perhibetis** : cf. *apol.* 13, 4 *quos Lares dicitis*.

inculcatis = *conculcatis*. Emploi nouveau et fréquent chez Tert. Cf. Œhler I 509^a ad *Scorp.* 6, 1 ; C. C., Index ; ThLL VII 1, 1066, 30 sqq.

uenditando, pignerando : pour l'asyndète, cf. ad 1, 6, 3. Les Lares et les Pénates étaient très souvent représentés par des statuettes de bronze : cf. Wissowa, *Religion und Kultus* 163 ; 1727 ; 173 ; U. Jantzen, *LAW* 1678. On pouvait donc les mettre en gage, les vendre, ou, comme l'ajoute *apol.* 13, 4, les transformer en marmite ou en écumoire. Firm. se moque aussi d'un dieu qu'on adore après qu'il a été vendu à l'encan : *err.* 15, 2 *uendebatur deus ut prodesset emptori, et emptor suppliciter adorabat quicquid paulo ante uiderat subhastatum*.

pro necessitate : cf. *apol.* 13, 4 *ut quisque (sc. deus) deum sanctiorem expertus est domesticam necessitatem*, où Tert. semble vouloir jouer avec le proverbe ἀνάγκη οὐδὲ θεοὶ μάχονται, repris par exemple par Liu. 9, 4, 16 *pareatur necessitati, quam ne dii quidem superant* ; cf. Zen. I 85 (CPG I 28) ; Greg. Cypr. *Cod. Mosq.* I 50 (CPG II 98) ; Otto, *Sprichwörter* n° 1214.

10,21 **contumaciae** : le gén. tient la place d'un adj. ; cf. 1, 10, 44 *lasciuiae ingenia* ; 2, 7, 10 *ingenuitatis studia* ; Hoppe, *Synt.* 19 ; Blaise, *Manuel* 82 sq. ; Waszink 252 ad *an.* 17, 12.

contumeliosiora : cf. ad 1, 10, 15.

quo : corrélatif à sens causal (cf. ad 1, 2, 8), mais sans premier terme exprimé. La construction complète serait *eo magis iuuantur, quo turpius tractetis*. Au lieu de *eo magis*, Tert. dit avec une atténuation : *aliquo solacio*. Le subj. *tractetis* traduit la pensée qui peut consoler les dieux domestiques.

publice : équivaut à *publicos (deos)*.

10,22 **iam primum quos** : l'antécédent du relatif est *deos*, objet sous-entendu de *tractetis*. Sur cet emploi du relatif (= *nam eos, quod eos*), cf. Thörnell, St. T. IV 89 sq.

hastarium : peut être un subst. neutre, « le local de vente », ou un adj., avec ellipse de *librum*. Cette seconde solution est recommandée par le verbe *regessitis*, « inscrire », et convient aussi au contexte d'*apol.* 13, 5 ; cf. Waltzing ad loc. ; Aug. *epist.* 96, 2. Un subst. *hastarium* se trouve dans les glossaires, mais leur témoignage est mis en doute avec raison par Ehlers, ThLL VI 3, 2555, 52 sqq. Sur l'ellipse de *liber*, cf. ad 1, 11, 2.

De notre texte ainsi que d'*apol.* 13, 5 et 42, 8, il ressort que l'on affirmait au plus offrant l'exploitation des temples publics. Cf. Mommsen, Staatsrecht II 1, 62 ; 66⁵ ; *Tabula Hebana* 7 (Ehrenberg-Jones, Documents illustrating the reigns of Augustus and Tiberius 2ⁿ 94 a ; trad. française par J. Béranger, MH 14, 1957, 237-240). Les sources de revenu des publicains adjudicataires sont énumérées plus bas, 1, 10, 24 : *pro solo templi, pro aditu sacri, pro stipibus, pro hostiis*. La terminologie de la mise aux enchères est brièvement exposée par Waltzing ad *apol.* 13, 5 ; cf. Beek, Röm. Recht 130⁴.

publicanis : cf. Ulp. dig. 39, 4, 12, 3 *publicani... dicuntur, qui publica uectigalia habent conducta* ; Gaius 4, 28 ; Marquardt, Staatsverwaltung II 299.

omni quinquennio : la durée de l'affermage était de cinq ans ; cf. Marquardt II 300.

uectigalia : ce sont les impôts indirects, les redevances, source principale des revenus de l'Etat. Cf. Cagnat in Daremberg et Saglio s. v. ; Marquardt II 161 ; R. Knapowski, LAW 3199 ; *apol.* 42, 8 sq. *templorum uectigalia cotidie decoquant...* ; *sed cetera uectigalia gratias Christianis agent ex fide dependentibus debitum* ; Theoph. ad Autol. 1, 10, à propos de la Mère des dieux : *μή μοι γένοιτο διὰ στόματος... ἐξείπειν... ὅπόσα τε τέλη καὶ εἰσφορὰς παρέχει τῷ βασιλεῖ αὐτῇ τε καὶ οἱ υἱοὶ αὐτῆς*.

proscriptos : cf. Ulp. dig. 14, 3, 11 *proscribere palam sic accipimus, claris litteris, ut de plano recte legi possint, ante tabernam scilicet, uel ante eum locum, in quo negotiatio exercetur, nec in loco remoto, sed in euidenti*.

Serapeum... Capitolum : cf. spect. 8, 10 *proinde si Capitolium, si Serapeum sacrificator uel adorator intrauero, a Deo excidam*. Dans les deux textes, les deux exemples choisis, un sanctuaire oriental et le haut lieu de la religion nationale, symbolisent l'ensemble des cultes païens. Une conclusion d'ordre chronologique, comme celle que voudrait tirer Becker 348, serait forcée. Sur la construction d'un temple de Sérapis par l'empereur Domitien, cf. Borleffs, Diss. 31 sq. Un Sérapeum n'est admis au nombre des temples nationaux que sous Caracalla. Cf. Wissowa, Religion und Kultus 355 ; O. Gigon, LAW 2783 sq. Dans *apol.* 13, 5, Tert. augmente l'ironie en remplaçant *Serapeum* par *olitorium forum*.

exactione : remplacé dans *apol.* 13, 5 par *adnotatione*, plus conforme au rôle du questeur, assistant du censeur, au moment de la mise en adjudication.

10,23 **sed enim** : « mais de fait » ; cf. 2, 1, 5 ; 2, 6, 7 ; 2, 7, 8 ; 2, 13, 1 ; 2, 14, 12 ; 2, 16, 1 ; Waltzing ad *apol.* 13, 6.

tributo... stipendio : ces mots, ainsi que *uectigal*, sont utilisés par Tert. au sens

précis que définit Cagnat in Daremberg et Saglio, s. v. *vectigal*, 666 : « on emploie le terme *vectigal* pour désigner plutôt l'impôt indirect, et l'on réserve les vocables *stipendium* et *tributum* pour caractériser l'impôt direct, qu'il porte sur les personnes ou sur les propriétés ». Cf. Waltzing ad *apol.* 13, 6 ; Lammert, RE III A 2538 ; W. Schwahn, RE VII A 54 sqq. Voir encore les articles correspondants du LAW, par R. Knapowski.

ignobilia : l'impôt direct, en particulier la capitation, est considéré comme indigne d'un homme libre. Cf. Cagnat, loc. cit. ; Marquardt, Staatsverwaltung II 149 ; 197. Même idée chez les Grecs : cf. A. Boeckh, Die Staatshaushaltung der Athener, 3^e éd. par M. Fränkel, I, Berlin 1886, 366 sq. ; W. Schwahn, RE V A 230.

captiuitati Borleffs : *captiuitate* A. Pour l'établissement du texte, voir mes Notes critiques, MH 19, 1962, 185.

notae, poenae : pour l'asyndète, cf. ad 1, 6, 3.

tributarii : cf. *fug.* 12, 9 *alius est denarius, quem Caesari debeo, ... tributarius a tributariis scilicet, non a liberis debitus* ; Beck, Röm. Recht 95 sq.

magis sancti : pour la symétrie avec *magis tributarii* (repris dans *apol.* 13, 6). La répétition en chiasme de ces deux expressions forme ici la figure dite *commutatio*. Cf. Sciuto 92.

10,24 **quaestum** : le terme s'applique en particulier au gain d'une courtisane : cf. Plaut. *Cist.* 41 ; Cic. *Phil.* 2, 44 *meretricio quaestu*, etc.

negotiatione religio (Rig. : *negotiatio religione* A) **proscribitur** : Reifferscheid propose *negotiatio religione(m) proscribit[ur]*, conjecture séduisante du point de vue paléographique. Mais le parallélisme des trois sujets *maiestas* – *religio* – *sanctitas* est plus favorable à la correction de Rigault. Ou bien, faudrait-il maintenir le texte du manuscrit, en y voyant un « galimatias » analogue à ceux que cite Bulhart, SB 35 et *praef.* XLVI (par exemple *pall.* 4, 10 *crure... includit calceum* pour *crus includit calceo* ; mais on peut rendre les copistes responsables de telles «uerborum formarumque permutationes» dont Thörnell, *Eranos* 7, 1907, 85 sq., donne de nombreux exemples) ? *Proscribere* a le sens figuré de « prostituer, avilir », comme chez Petron. 106, 4 *cuius pudoris dignitas in contione proscripta sit*. Pour le sens « mettre en vente », qu'on pourrait aussi alléguer à la rigueur, cf. ad 1, 10, 22.

locationem mendicat : il s'agit encore de la mise aux enchères décrite 1, 10, 22 ; sur l'emploi imagé de *mendicare*, cf. Hoppe, *Synt.* 190 ; Iou. 3, 16. *Apol.* 13, 6, tout en évitant pareille répétition, aiguise l'expression : *circuit cauponas religio mendicans*, où il faut voir probablement une allusion aux prêtres mendiants de Cybèle ou d'Isis : cf. Waltzing ad loc. ; Min. Fel. 24, 11 *mendicantes uicatim deos ducunt* ; Clem. Al. *protr.* 7, 75, 2 sq. ; Apul. *met.* 8, 24, 2. En revanche, dans *apol.* 42, 8 *non enim sufficimus et hominibus et deis uestris mendicantibus opem ferre*, il s'agit des offrandes apportées dans les temples.

pro stipibus : cf. *apol.* 42, 8 *stipes quotusquisque iam iactat ?* ; Sen. ap. Lact. *inst.* 2, 2, 14 *illis (sc. simulacris deorum) stipem iaciunt, uictimas caedunt* ; Toutain in Daremberg et Saglio, s. v. *stips* 1515 sq. ; Hug in RE III A, 2539, 6 sqq. **pro hostiis** : cf. *idol.* 17, 3 ... *non hostias locet (sc. seruus dei), non curas templorum deleget, non uectigalia eorum procuret*. Wissowa, Religion und Kultus

407ⁿ, signale un tarif pour les sacrifices (CIL VI 820). Cf. aussi, sur tout ce paragraphe, Mommsen, *Staatsrecht* II 1, 66^b; Marquardt, *Staatsverwaltung* III 210 sq.

reficitor Rig. : *refigitur* A. La correction est nécessaire, malgré l'argumentation d'Evans, VChr 9, 1955, 39, rejoignant celle de Cehler I 327^t ad loc., en faveur de la leçon du manuscrit.

10,25 **uectigalium** = *tributariorum* ; cf. 1, 10, 23.

de contemptu : le mot sera repris 1, 10, 34 *sed contemptus honestior est*.

aestimanda : *aestimare* de se rapproche, pour le sens et la construction, de *deputare* de ; cf. *apol.* 19, 6^r (fr. Fuld.) *de prophetia affectatio eius poeticam uaticinationem deputauit* ; *uxor.* 1, 4, 4 *de familia angelica deputantur*. Avant Tert., *aestimare* de semble ne se trouver que chez Apul. (*met.* 7, 5, 5). Cf. ThLL I 1103, 67.

contenti : avec l'inf., cf. 1, 18, 5 ; Hoppe, Beitr. 82.

depretietis : t. t. jur., employé souvent par Tert., puis par d'autres auteurs chrétiens ; cf. ThLL V 1, 612, 27 sqq. ; Waszink 243 ad *an.* 17, 3 ; Cehler I 279^s ad *apol.* 45, 6 ; C. C., Index.

10,26 **etiam mortuis uestris** : cf. *spect.* 6, 4 *licebit mortuis, licebit deis suis faciant* (sc. *ludos*), *perinde mortuis suis ut diis faciunt*, et Castorina ad loc. ; 13, 2 sq. ; *cor.* 10, 1 sq. et Fontaine ad loc. Les dieux ne sont pas honorés autrement que les morts ; on n'est pas loin de la thèse evhémériste : les dieux sont des morts divinisés (selon l'interprétation couramment admise par les auteurs chrétiens de la doctrine d'Evhémère ; cf. Waszink 578 ad *an.* 57, 2. Une autre question, qui ne nous concerne pas ici, est de savoir si pour Evhémère lui-même il s'agissait d'une divinisation *post mortem* des *edegyéta*, ou d'une « Selbstvergötterung ». Ce dernier point de vue est soutenu par F. Jacoby, RE VI 964 sq. Cf. Spærri 193 sq. Critique chez Schippers, ouvrage cité ci-dessus ad 1, 9, 8, p. 103 ; Nilsson II 287² ; K. Thraede, RAC VI 879).

ex aequo : cf. Hoppe, Synt. 101. Tert. utilise volontiers les locutions adverbiales formées avec *ex* : cf. ad 1, 7, 29 *e contrario* ; 1, 11, 5 *ex pari*, etc. ; C. C., Index.

10,27 **deis templa : aequo mortuis templa ; ... aras deis : aequo mortuis aras : aequo mortuis templa** om. A, add. Goth. L'adjonction de Godefroy étant indispensable, cette phrase offre un exemple caractéristique des répétitions rhétoriques très fréquentes chez Tert. ; cf. Thörnell, St. T. II 4 sq. Toutefois, dans le passage parallèle *apol.* 13, 7, Tert. préfère une tournure elliptique : *aedes proinde, aras proinde*. Pour l'idée de comparer les temples aux monuments consacrés aux morts, cf. Clem. *protr.* 4, 49, 3 *καθάπερ δέ, οἶμαι, οἱ ναοί, οὕτω δέ καὶ οἱ τάφοι θαυμαζόνται, πυραμίδες καὶ μανώλεια καὶ λαβύρινθοι, ἄλλοι ναοὶ τῶν νεκρῶν, ὥς ἐκεῖνοι τάφοι τῶν θεῶν* ; Athenag. 28, 7 *τοὺς ἄλλους* (sc. *θεοὺς*) *ἀνθρώπους θνητοὺς νομίζουσιν καὶ λεγὰ τοὺς τάφους αὐτῶν* ; G. B. Pighi in Studi P. Ubaldi 63.

easdem... litteras : les inscriptions honorifiques portent les mêmes lettres, c'est-à-dire les mêmes mots : cf. Hartel, P. St. II 49³. Voir par exemple l'inscription du tombeau d'Hippon de Mélos citée par Clem. *protr.* 4, 55, 1.

easdem statuīs inducitis formas : la façon dont les sculpteurs représentent les dieux est d'ordinaire classée par les apologistes parmi les *ludibria deorum*, à côté des inventions des poètes, dont Tert. parlera 1, 10, 36 sqq. Cf. Min. Fel. 22, 5 *quid ? formae ipsae et habitus nonne arguunt ludibria et dedecora deorum uestrorum ?* et les références indiquées par Pellegrino ad loc. Un passage de Cic. peut être rapproché à la fois de Tert. et de Min. Fel., mais surtout de ce dernier : *nat. deor.* 2, 28, 70 *et formae enim nobis deorum et aetates et uestitus ornatusque noti sunt, genera praeterea, coniugia, cognationesque omniaque traducta ad similitudinem imbecillitatis humanae*. Il est possible que les deux apologistes se soient souvenus de ce texte indépendamment l'un de l'autre, car il n'y a guère de points de contact entre eux deux dans la façon d'utiliser ce motif, ni surtout dans les listes d'exemples qu'ils donnent ensuite (malgré Borleffs, Diss. 82 sq.). En tout état de cause, d'autres influences sont probables chez l'un et chez l'autre. Cf. encore Ioseph. c. Ap. 2, 34, 242 ταῦτα δικαίως μέγαλως πολλῆς ἀξιοῦσιν οἱ φρονήσει διαφέροντες καὶ πρὸς τοῦτοις καταγελάσωσι, εἰ τῶν θεῶν τοὺς μὲν ἀγενελοὺς καὶ μειράκια, τοὺς δὲ πρεσβυτέρους καὶ γενεῶντας εἶναι χρηὴ δοκεῖν, ἄλλους δὲ τετάχθαι πρὸς ταῖς τέχναις, χαλκεύοντά τινα, τὴν δὲ ὑφαίνουσαν, τὸν δὲ πολεμοῦντα καὶ μετὰ ἀνθρώπων μαχόμενον, τοὺς δὲ καθαρίζοντας ἢ τοξικῇ χαίροντας; Arnob. *nat.* 6, 12 sq. Ce lieu commun est placé par Tert. dans un contexte nouveau (identité du culte des dieux et du culte des morts). Notons encore à ce propos qu'on expliquait parfois l'origine des idoles par le culte dédié à des statues perpétuant le souvenir d'êtres chers disparus. Cf. Gesslcken in ARW 19, 1916-1919, 293.

ars aut negotium aut aetas : les exemples qui suivent reprennent cette énumération en ordre chiasique : *senex, imberbis, uirgo* = *aetas* ; *miles* = *negotium* ; *faber ferri* = *ars*.

imberbis de Apolline : la jeunesse d'Apollon est relevée de même et opposée à la représentation plus âgée de son fils Esculape par Min. Fel. 22, 5 *Apollo tot aetatibus levis, Aesculapius bene barbatus, etsi semper adulescentis Apollinis filius* (cf. Cic. *nat. deor.* 1, 83; 3, 83; Arnob. *nat.* 6, 21; Laet. *inst.* 2, 4, 18). Selon Borleffs, Diss. 83, il faut connaître le texte de Min. Fel. pour comprendre l'insulte chez Tert., qui serait par conséquent l'imitateur maladroit de Min. Fel. Mais l'intention des deux auteurs n'est pas la même. Chez Tert., l'exemple d'Apollon s'oppose d'une part à *senex de Saturno*, d'autre part à *uirgo de Diana*, ce qui n'est pas le cas chez Min. Fel. (Saturne et Diane y sont mentionnés pour d'autres raisons), ni dans les passages parallèles. Tert. n'a pas eu l'intention d'opposer Apollon à son fils Esculape, et cette comparaison n'était pas obligatoire, comme l'enseigne un des passages cités de Cic. : *nat. deor.* 1, 83 *isto enim modo dicere licebit Iouem semper barbatus, Apollinem semper imberbem*.

miles in Marte : cf. Aristid. 10, 7 Ἡ Ἀρης δὲ παρεισάγεται θεὸς εἶναι πολεμιοῦντος (cité par Borleffs, loc. cit.).

in Vulcano faber ferri : cf. 2, 12, 11 *nondum... Vulcanus artifex ferri* ; Lucian. *Iup. conf.* 8 ; Aristid. 10, 1 Ἡ Φαιστον παρεισάγουσι θεὸν εἶναι καὶ τοῦτον χαλδόν... καὶ κρατοῦντα σφύραν καὶ πυρολάβρον καὶ χαλκεύοντα χάρις τροφῆς (cité par Borleffs, loc. cit.) ; Clem. *protr.* 2, 29, 5 Ἡ Φαιστος δέ, ... ἐν Λήμνῳ

καταπεσόν ἐχάλλευν. Pour *faber ferri*, cf. ThLL VI 1, 10, 47 sqq., qui donne d'autres exemples, peu nombreux (Hor. et auteurs chrétiens), du gén. indiquant la matière travaillée par l'artisan. L'emploi de l'adj., par exemple *faber ferrarius* (depuis Plaut. *Rud.* 531) est beaucoup plus fréquent (ThLL VI 1, 10, 52 sqq.).

in Marte... consecratur : pour la construction, cf. 2, 8, 19 *Anubin*, ... *in quo naturae condicionisque suae potius argumenta uideri posset consecrassse gens rixosa* ; ThLL IV 384, 24 sqq. ; Säfliund 157 sq.

10,28 **nihil mirum, si** : cf. ad 1, 7, 16.

, **easdem... quas et** : cf. ad 1, 7, 21.

excrematis : d'après ThLL V 2, 1283, 72 sqq., ne se trouve qu'ici et *cult. fem.* 2, 6, 2.

10,29 **utut Havercamp** : *ut aut* A. Si la correction est juste, exemple rare à cette époque d'un adverbe presque exclusivement préclassique. Tous les exemples tardifs sont peu sûrs : cf. Hofm.-Szantyr 635.

cum deis deputet : une des nombreuses constructions de *deputare* chez Tert. ; cf. ad 1, 2, 7 ; Löfstedt, *Sprache* 93 ; ThLL V 1, 622, 51 sqq.

regibus : sur le culte adressé aux rois, surtout depuis l'époque d'Alexandre dans le monde hellénique, et en particulier aux empereurs romains, cf. Marquardt, *Staatsverwaltung* III 463 sqq. ; Friedländer, *Sittengesch.* III 148 sqq. ; Herzog-Hauser s. v. *Kaiserkult* in *RE Suppl.* IV 806 sqq. ; Lortz I 286 sqq. ; Bayet, *Histoire de la religion romaine* 179 sqq., en particulier 188-190, et bibliogr. 299 sq. ; L. Cerfaux et J. Tondrian, *Un concurrent du christianisme. Le culte des empereurs dans la civilisation gréco-romaine*, Paris-Tournai 1957 ; F. Tæger, *Charisma. Studien zur Geschichte des antiken Herrscherkultes*, 2 vol., Stuttgart 1957 et 1960 ; Bengtson 424 sqq. ; F. Kudlien, *KIP* II 1110-1112. Voir par exemple Suet. *Caesar* 76 *sed et ampliora etiam humano fastigio decerni passus est : sedem auream in curia et pro tribunali, tensam et ferculum circensi pompa, templa, aras, simulacra iuxta deos, pulvinar, flaminem, lupercos, appellationem mensis e suo nomine*. Sur l'attitude des chrétiens à l'égard du culte impérial, cf. ad 1, 17, 2. Pour *reges* appliqué aux empereurs, cf. Arnob. *nat.* 4, 35 *dis proximi atque augustissimi reges* ; Blaise s. v. 2. Influence possible du grec βασιλεῖς. Cf. *KIP* I 835.

tensae : cf. *spect.* 7, 2 *de curribus, de tensis* et *Castorina* ad loc. ; Fontaine ad *cor.* 13, 1 ; Suet. loc. cit. ; Fronto p. 200, 9 v. d. Hout. ; Serv. *Aen.* 1, 17.

currus : *Castorina* 150 sq. montre qu'il doit s'agir ici comme dans *spect.* 7, 2, des *carpenta* sur lesquels sont véhiculés les prêtres dans la *pompa circensis*.

solisternia : la forme courante est *sellisternium*, venant de *sella* ; cf. Wissowa in *RE* XII 1115. *Solisternium* est dû à un rapprochement fautif avec *solium*, *soliar* : cf. Festus, p. 386, 1 sqq. Lindsay *soliar sternere dicuntur, qui sellisternium habent*. Sur *sellisternes* et *lectisternes*, cf. Marquardt, *Staatsverwaltung* III 45 sqq. ; 187 sq. ; Wissowa, *Religion und Kultus* 421 sqq. ; H. Le Bonniec, *LAW* 1696 sq.

10,30 *illis caelum patet* : cf. 2, 7, 4 *sepulchris regum uestrorum caelum infamatis* ; 2, 10, 12 *patet apud uos mortuis caelum* ; 2, 13, 10 ; Waszink 560 ad an. 55, 3.

post mortem deos fieri : le fait que des hommes soient admis au nombre des dieux est une injure pour les dieux, car il fait peser sur eux le soupçon qu'eux aussi ont été divinisés après avoir été des mortels. Ce raisonnement aboutit donc à la thèse evhémériste ; cf. ad 1, 9, 8 et 1, 10, 26. La contamination des deux motifs, evhémérisme et apothéose des empereurs, est fréquente ; cf. *apol.* 10, 10 : au milieu de la démonstration tendant à prouver que les dieux sont nés hommes, Tert. introduit une allusion à l'apothéose : *cum hodie iam politici, quos ante paucos dies luctu publica mortuos sint confessi, in deos consecrant* ; la suite revient au cas plus général : 11, 1 *sicut illos homines fuisse non audetis negare, ita post mortem deos factos institutis adseuerare* ; Min. Fel. 24, 1 *nisi forte post mortem deos fingitis*, suivi également d'une allusion à l'apothéose (cf. Axelson 105 sq. ; Pellegrino ad loc.) ; H. Dörrie, KIP II 415.

10,31 <exser>te Thörnell : <...>te A. *Exserte* est souvent utilisé par Tert. ; cf. Thörnell, St. T. III 12 sqq. ; ThLL V 2, 1860, 7 sqq. *Aperte*, suggéré par Borleffs, app. crit., ne manquerait pas de vraisemblance non plus : cf. Quint. decl. 254 p. 41 ; 275 p. 119 *manifestius atque apertius* (cité dans le ThLL II 224, 73 sq.).

non peieraret contemplator eqs. : on pense avant tout à Proculus, qui jura avoir vu Romulus divinisé après sa mort ; cf. Liu. 1, 16 ; Plut. *Rom.* 28 ; Cic. *rep.* 2, 10, 20 ; *leg.* 1, 1, 3 ; ou à Numerius Atticus, qui rendit un service semblable à la mémoire d'Auguste : Suet. *August.* 100, 7 ; Dio Cass. 56, 46, 2, qui souligne le parallélisme avec l'épisode de Proculus. A plusieurs reprises, les apologistes chrétiens font allusion à ces apothéoses (de même qu'à celles d'Antinoüs, Juba, etc. ; cf. A. Hermann in Mullus 160-164) : Iustin. *apol.* I 21, 3 (Numerius Atticus) ; Tert. *apol.* 21, 23 *circumfusa nube in caelum est receptus* (se. Christus) *multo uerius quam apud uos adseuerare de Romulo Proculi solent* ; Marc. 4, 7, 3 *indignum denique, ut Romulus quidem ascensus sui in caelum habuerit Proculum affirmatorem, Christus uero dei descensus de caelo sui non inuenerit adnuntiatorem* ; Min. Fel. 24, 1 *et perierante Proculo deus Romulus, et Iuba Mauris uolentibus deus est, et diui ceteri reges* (pour Juba, cf. FGrHist 275 T 9) ; Cypr. *quod idola* 4 ; Laet. *inst.* 1, 15, 32. Borleffs, Diss. 34, signale un passage de Tatien particulièrement proche de notre texte, auquel il a peut-être servi de source : 10 (p. 11, 8 Schw.) *πῶς δὲ ὁ τεθνεὼς Ἀντίνους μετράκιον ὥραϊον ἐν τῇ σελήνῃ καθίσθονται ; τίς ὁ ἀναβιβάσας αὐτόν, εἰ μήτι καὶ τοῦτον ὡς τοὺς βασιλέας μισθοῦ δι' ἐπιπορκίας τις τοῦ θεοῦ καταγελῶν εἰς τὸν οὐρανὸν ἀνεληλυθέναι φήσας πεπίστευται κατὰ τὸν ὅμοιον θεολογήσας τιμῆς καὶ δωρεᾶς ἡξίωται ;*

<functi re>gia : pour l'établissement du texte, voir mes Notes critiques, MH 19, 1962, 185 sq. On peut objecter, il est vrai, que Tert. dit ordinairement *morte fungi* (cf. Waszink 417 ad an. 35, 6). Mais, traitant ici une matière semi-léendaire, il a pu se laisser influencer par la langue poétique, où l'on trouve souvent *functus* pour *mortuus* (à partir de Sen. trag. : cf. ThLL VI 1, 1590, 71 sqq.).

quos deieraret : *deierare* transitif = *iurare per* se trouve une fois chez Apul. *met.* 1, 5 *deierabo solem*, et plusieurs fois chez Tert. Dans *nat.* : 1, 10, 32 ; 1, 12, 15 ; 1, 17, 2. Tert. emploie aussi *deierare per* : 1, 10, 33 ; 1, 17, 6 ; cf. Apul. *met.* 6, 15. Autres références chez Blokhuis 135.

quam... quam = *tam... quam* ; cf. 1, 10, 48 ; 2, 9, 8 ; CEhler I 71^d ad *idol.* 4, 4 ; Hoppe, *Synt.* 77 ; Beitr. 125. Inversement, on trouve aussi *tam... tam* en latin tardif : cf. Svennung, *Palladius* 498.

peierare permittunt : pour *permittere* + inf., cf. ad 1, 4, 12.

- 10,32 **praemio afficiunt** : cf. Dio Cass. 56, 46, 2 ἐκεῖνη (Livie) δὲ δὴ Νουμείῳ τῷ Ἀττικῷ... πέντε καὶ εἰκοσι μυριάδας ἐχαρίσατο ; Tat. 10. Une récompense fut aussi accordée à Livius Geminus qui jura avoir vu monter au ciel Drusilla, sœur de Caligula : Dio Cass. 59, 11, 4 ; Sen. *apoc.* 1, 2 sq.
periurii uindices : les dieux ; cf. Herodot. 6, 86 γ : la punition du parjure est prédite à Glaucos par la Pythie ; Xen. *an.* 2, 5, 7 ; 3, 1, 21 ; Cic. *leg.* 2, 22 ; Ou. *am.* 3, 11, 22.

- 10,33 **periurii... purus** Rig. : *periuria* A. Si la correction de Rigault est juste, Tert. applique ici la construction poétique de *purus*. Cf. Hor. *carm.* 1, 22, 1 ; Sil. 12, 370 ; Stat. *Theb.* 11, 450. Mais on pourrait aussi écrire *periurio*, selon l'usage des prosateurs (cf. Forcellini s. v.). Ailleurs, Tert. construit *purus* avec *ab* : cf. *resurr.* 20, 7 ; *orat.* 13, 1.

potiore... religione : cf. 1, 17, 6 ; *apol.* 28, 3 *ventum est igitur ad secundum titulum laesae augustioris maiestatis, siquidem maiore formidine et callidior timore Caesarem observatis quam ipsum de Olympo Iouem. Et merito, si sciatis. Quis enim ex uiuentibus quilibet non mortuo potior ?*

ad offuscationem : le subst. et le verbe *offuscare*, « obscurcir, avilir », sont une création de Tert. ; cf. Hoppe, *Synt.* 190. Même idée dans *apol.* 28, 4 *adeo et in isto irreligiosi erga deos uestros deprehendimini, cum plus timoris humano dominio dicatis.*

facilius = *potius, citius* (cf. *apol.* 28, 4) ; Hartel, P. St. II 494 ; IV 72 sq. ; ThLL VI 1, 68, 45 sqq. ; C. C., Index. J. Delz in MH 12, 1955, 276, reconnaît ce sens affaibli de *facile* déjà chez Acc. *trag.* 159.

per Caesarem peierantes : cf. Ulp. *dig.* 12, 2, 13, 6 *si quis iurauerit in re pecuniaria per gentium principis dare se non oportere et peierauerit uel dari sibi oportere, uel intra certum tempus iurauerit se soluturum nec soluit : imperator noster cum patre rescripsit fustibus eum castigandum dimittere et ita ei superdici : προπετῶς μὴ ὄμνῃ.*

per ullum Iouem : remplacé dans *apol.* 28, 4 par *per omnes deos* ; cf. Min. Fel. 29, 5 est... *tutius per Iouis Genium peierare quam regis.* Voir la réponse de Tibère à ceux qui accusaient Rubrius d'avoir violé un serment prêté au nom du divin Auguste : Tac. *ann.* 1, 73 *deorum iniurias dis curae* ; Alexandre Sévère en fit une règle : *Cod. Iust.* 4, 1, 2 *iurisiurandi contempta religio satis deum ultorem habet.*

- 10,34 **contemptus** : cf. ad 1, 10, 25. Le mépris peut être parfois un sentiment honorable, quand il a de nobles motifs et qu'il traduit une réelle supériorité sur

l'objet qu'on méprise. Tert. se place donc ici au point de vue de la personne qui méprise.

uenit... de : cf. 2, 2, 1 ; an. 1, 4 *sapientia Socratis de industria uenerat...*, non de fiducia et Waszink 90 ad loc.

conscientiae securitate : cf. orat. 22, 10 *conscientiae apud Deum securitate*.

derisus : la moquerie n'a pas les mêmes excuses que le mépris, elle est plus impudente (*lasciuior*).

denotator : selon le ThLL V 1, 537, 32 sqq., le participe passé *denotatus*, employé comme un adj., aurait ici exceptionnellement un sens actif : « i. q. conuicians » (cf. aussi Blaise, s. v.). Une explication aussi audacieuse n'est pas nécessaire. En effet, dans l'analyse psychologique esquissée par Tert. du mépris et de la moquerie, *denotator* correspond à *honestior* (« digne d'estime, honorable »), et doit exprimer par conséquent un jugement porté sur la moquerie elle-même. Or *denotare* chez Tert. équivaut très souvent à *arguere*, *reprehendere* ; cf. ad 1, 1, 10. Le participe passé peut donc se traduire ici par « qui donne prise à la critique, blâmable », comme *reprehensus* dans Cic. de orat. 1, 125 (éd. Courbaud) *qui in dicendo quid reprehensus est* (selon d'autres éditeurs : *cuius in dicendo quid reprehensum est*). Sur les participes employés au comparatif chez Tert., cf. Waszink 207 ad an. 13, 2.

ad : exprime la cause, le motif ; cf. Liu. 2, 45, 12 ; 30, 18, 7 ; Vell. 2, 17, 1 (*Sulla*) *neque ad finem uictoriae satis laudari... potest*.

10,35 **recognoscite** : cf. ad 1, 9, 2.

non dico : cf. 1, 7, 20 ; 1, 9, 8 *non dicam* ; 1, 16, 7 *ne dixerim*. Les formules de prétérition sont fréquentes chez Tert. ; cf. ad 1, 10, 36 *omitto* ; 1, 10, 41 *taceo de* ; Becker 231⁶. Le sens de *non dico quod* 1, 2, 4 est différent ; cf. ad loc.

in sacrificando : sur la critique des sacrifices chez Tert., cf. Lortz I 150 sq. Comparer Lucian. *Iup. trag.* 15.

enecta et tabida quaeque : cf. apol. 30, 5 sq. *ei (sc. deo) offero optimam et maiorem hostiam, ... non... sanguinem reprobi bouis mori optantis*.

de = ex ; cf. ad 1, 2, 2.

esui : le datif final est le cas le plus fréquent auquel on rencontre le subst. *esui* ; cf. ThLL V 2, 868, 21 sqq.

capitula et ungulas sont encore compléments de *mactatis*. Cette figure ἀπὸ κορυφῆς est supprimée dans apol. 14, 1 par l'introduction d'un second verbe : *truncatis* ; cf. ad 1, 16, 10 ; Hartel, P. St. II 17 sq.

praeuulsa : le verbe *praeuulso*, attesté dans certains manuscrits de Laber. min. 146, est employé encore chez Tert., *Scorp.* 13, 12.

si quid... abiecturi fuissetis : *si quid = quidquid* ; cf. ad 1, 7, 31. Apol. 14, 1 ajoute une comparaison peu flatteuse pour les dieux : *quae... pueris uel canibus destinassetis*, puis l'exemple supplémentaire de la *decima Herculis*. L'ironie atteint son comble dans la conclusion : *laudo magis sapientiam, quod de perdito aliquid eripitis*.

10,36 **omitto** : cf. ad 1, 10, 35 ; 1, 17, 5 *sed omitto uesariae crimina* ; 2, 12, 6. Ici, la façon la plus simple de construire la phrase est de rattacher l'inf. *conuenire* à

omitto (cf. Borleffs, app. crit.). La construction se trouve aussi dans la langue classique : cf. Hofm.-Szantyr 347.

bulgae : *bulga*, « la bourse », désigne au figuré le ventre (cf. Lucil. 623 Marx), d'où l'on passe par métonymie au sens de « gloutonnerie, goinfreterie ». Allusion à ceux qui n'offrent aux dieux que les morceaux de rebut, pour manger eux-mêmes la meilleure partie des animaux sacrifiés. On peut y voir de la gourmandise plutôt que la volonté d'offenser les dieux, dit Tert., qui renonce donc à pousser son attaque sur ce terrain. Autres interprétations chez Hartel, P. St. II 50³ (« sich will nichts davon sagen, dass eure Verfahren Gegenstände üppigen Genusses fast als sündhaft verfolgten ». Hartel conjecture *uidebantur*); Heinze 359¹ (« in der Sparsamkeit der Opfer liegt eine Anklage, von Geizhalsen und Schlemmern gegen die *religio maiorum* erhoben »).

gulae : également par métonymie = gourmandise. Cf. 2, 8, 19; *ieiun.* 9, 8; 17, 3 *appendices scilicet gulae lasciuia atque luxuriae*; Marc. 2, 18, 2; *an.* 40, 3; *pall.* 5, 6, etc.; Büchner 47 *ad spect.* 2, 10; Sen. *epist.* 108, 14 *libebat circumscribere gulam et uentrem*; 29, 5.

prope : préposition = *iuxta, secundum*; cf. *test.* 1, 3 *hactenus sapiens et prudens habebitur, qui prope Christianum pronuntiauerit*; *apol.* 19, 5^{*} (fr. Fuld.) *inde quaedam nobiscum uel prope nos habetis* (Borleffs, app. crit.).

conuenire = *accusare*; cf. *ad* 1, 1, 6.

doctissimi, granissimi : ce sont les poètes et les philosophes dont il va être question 1, 10, 37-43.

de doctrina proficere creduntur : ceux qui le croient, ce sont les héritiers de la théorie socratique selon laquelle la vertu est une science. Cf. Sen. *epist.* 90, 46 *uirtus non contingit animo nisi instituto ac edocto*; *ira* 2, 10, 6 (*sapiens*) *scit neminem nasci sapientem, sed fieri*. Sur l'attitude de Tert. à l'égard de cette idée stoïcienne, cf. Bickel, *Fiunt, non nascuntur Christiani* in *Pisciculi*, Ant. und Christ., Erg. Band 1, 1939, 54 sqq.; *nat.* 2, 6, 4 *uiderint igitur humanae doctrinae patrocinia quae coniectandi artificio sapientiam mentiuntur et ueritatem*. Sur les sens de *doctrina*, cf. Marrou, *Doctrina et Disciplina* (cité *ad* 1, 4, 14), en partic. 9 sq.

inreuerentissimi erga deos : Josèphe reproche aussi aux poètes et aux législateurs d'avoir répandu des récits scandaleux sur les dieux, mais il ne craint pas dans sa critique de s'appuyer sur les auteurs grecs « les plus estimés » : c. Ap. 2, 33, 239 sqq. *Τίς γὰρ τῶν παρὰ τοῖς Ἕλλησιν ἐπὶ σοφίᾳ τεθνασμένων οὐκ ἐπιτετίμηκεν καὶ ποιητῶν τοῖς ἐπιφανεστάτοις καὶ νομοθετῶν τοῖς μάλιστα πεπιστευμένοις, ὅτι τοιαύτας δόξας περὶ θεῶν ἐξ ἀρχῆς τοῖς πλήθεσιν ἐγκατέσπειραν*; La suite jusqu'à 249 doit être comparée avec *nat.* 1, 10, 36-39.

existunt = sunt; cf. ThLL V 2, 1874, 36 sqq.; Hofm.-Szantyr 395.

eis = eorum. Sur ce « datiuus sympatheticus », cf. Hofm.-Szantyr 94 sq. (avec bibliogr.).

litteratura : cf. 2, 2, 5; 2, 7, 10; 2, 12, 35. Tert. semble être le premier à employer ce mot au sens de « littérature » : cf. Waszink 576 *ad an.* 57, 2; aux exemples cités, ajouter *apol.* 18, 5. Tert. connaît aussi le terme classique *litterae* : cf. 1, 10, 44; 1, 19, 3; 2, 1, 8; 2, 12, 37; C. C., Index.

quominus : sur l'emploi de ce mot chez quelques auteurs chrétiens, cf. Waszink 441 ad *an.* 39, 1. On trouve *non cessare quin* chez Justin. 3, 7, 12.

turpius... uana... falsa : noter l'asymétrie.

- 10,37 <uare> Reifferscheid : lacuna A ; la conjecture de Reifferscheid est vraisemblable, car *uates* est parfois appliqué à Homère, en particulier dans des périphrases qui évitent le nom d'Homère : cf. *Ou. trist.* 1, 6, 21 *tu si Maëonium uatem sortita fuisses* ; *Lucan.* 9, 984 ; *Apul. met.* 10, 30, 1 *uates Homerus* ; M. Runes in *Festschrift P. Kretschmer*, Berlin-Wien-Leipzig-New York 1926, 245¹ ; 216¹. Tert. prend de nouveau à partie Homère dans le chapitre consacré à la théologie « mythique », invention des poètes : 2, 7, 11.

† **eius unde omnia et omne aequore** † : ce texte n'a pas encore été corrigé de façon satisfaisante. Les principales tentatives sont consignées chez Hartel, P. St. III 23 sq. Tert. utilisait peut-être une image analogue à celle d'*Ou. am.* 3, 9, 25 sq. *Adice Maëoniden, a quo ceu fonte perenni / uatum Pieriis ora rigantur aquis* ; ou de Quint. 10, 1, 46 *Hic (Homerus) enim, quemadmodum ex Oecono dicit ipse amnium fontiumque cursus initium capere, omnibus eloquentiae partibus exemplum et ortum dedit*. Voir encore π. ὕψους 13, 3 et D. A. Russell ad loc. ; W. Bühler, Beiträge zur Erklärung der Schrift vom Erhabenen, Göttingen 1964, 96 sq. Aux nombreux parallèles, ajouter encore Petron. 5, 12.

honorem adiudicastis : cf. Justin. *apol.* 1 4, 9 ἅθλα δὲ καὶ τιμὰς τοῖς εὐφρόνως ἐβριζονοῖ τούτους τίθετε (≈ Theoph. ad Autol. 3, 30).

derogastis : t. t. jur. ; cf. Heumann-Seckel s. v. ; Waszink 438 ad *an.* 38, 3.

magnificando : cf. Castorina 330 ad *spect.* 22, 3.

qui de eis lusit : cf. Min. Fel. 23, 3 *etsi ludos facit* (sc. *Homerus*) ; Axelson 571¹⁸ ; Pellegrino ad loc.

- 10,38 **opinor** : ironique ; cf. ad 1, 2, 3.

humana condicione : la condition humaine, synonyme d'infirmité, à l'extrême opposé de la puissance divine : cf. 1, 16, 8 ; *Marc.* 1, 3, 2 ; *Scorp.* 6, 9 *prospexerat et alias deus inbecillitates condicionis humanae* ; *bapt.* 10, 2 ; *Aug. ciu.* 9, 12 *tria deorum haec sunt : loci sublimitas, uitae perpetuitas, perfectio naturae*. *Haec aliis uerbis ita repetiuit* (sc. *Apuleius*), *ut eis tria contraria humanae condicionis opponeret*.

casibus et passionibus humanis : cf. 2, 7, 14 *quid ergo noui, si, qui homines fuerunt, humanis aut casibus aut criminibus aut fabulis polluantur ? test.* 1, 3 *tunc uani poetae, cum deos humanis passionibus et fabulis designant* ; *apol.* 21, 8 *Iouis ista sunt humana uestra*. Les passions qui agitent les dieux de la fable, et particulièrement d'Homère, ont été stigmatisées bien souvent, tant dans la littérature profane que chez les auteurs chrétiens. Cf. Xenophan., Diels-Kranz 21 B 11 sqq. ; *Plato resp.* 2, 377 D sqq. ; *Cic. nat. deor.* 1, 42 ; 2, 70 ; *Philodem. π. εὐσεβείας* (passages résumés par Geffcken, *Zw. gr. Ap.* XVIII sq.) ; *Lucian. Menipp.* 3 ; *Iup. conf.* 8 ; *Iup. trag.* 20 ; voir aussi P. Decharme, La critique des traditions religieuses 44 ; 189 sqq. ; F. Buffière, Les mythes d'Homère et la pensée grecque, Paris 1956, 13 sqq. Chez les Juifs : *Ioseph. c. Ap.* 2, 33, 239 sqq. Chez les chrétiens : *Aristid.* 8, 2 et Geffcken, *Zw. gr. Ap.* 59 ; 202 sq. ; Justin. *apol.* 1 4, 9 ; *Tat.* 21 ; *Athenag.* 10, 2 ὡς ποιηταὶ μυθοποιούσιν οὐδὲν βέλτους τῶν ἀνθρώπων δεικνύντες τοὺς θεούς ; 21 ; *Theoph. ad Autol.* 1, 9 ;

2, 8 ὥστε κατὰ πάντα τρόπον ἐμπαίζονται οἱ συγγραφεῖς πάντες καὶ ποιηταὶ καὶ φιλόσοφοι λεγόμενοι...· οὐ γὰρ ἐπέδειξαν αὐτοὺς θεοὺς ἀλλὰ ἀνθρώπους, οὓς μὲν μεθύουσιν, ἐτέρους πόρνους καὶ φονεῖς ; Clem. *protr.* 2, 32, 1 ἀκούετε δὴ οὖν τῶν παρ' ὑμῖν θεῶν τοὺς ἔρωτας καὶ τὰς παραδόξους τῆς ἀκρασίας μυθολογίας καὶ τραύματα αὐτῶν καὶ δεσμὰ καὶ γέλωτας καὶ μάχας δουλείας τε ἔτι καὶ συμπόσια συμπλοκάς τ' αὖ καὶ δάκρυα καὶ πάθη καὶ μαχλώσας ἡδονάς ; 35, 1 εἰκότως ἔρα οἱ τοιοῦδε ὑμῶν θεοὶ δοῖλοι παθῶν γεγονότες ; Min. Fel. 23, 1 sqq. ; Arnob. *nat.* 3, 28 ; 4, 26 ; 32 sqq. ; Lact. *inst.* 1, 11, 17 sqq. ; 1, 15, 13 ; Firm. *err.* 12 ; Basil. *πρὸς τοὺς νέους* 4 πάντων δὲ ἥκιστα περὶ θεῶν τι διαλεγόμενοι προσέξομεν (mais au chapitre suivant, Basile affirme que le but essentiel d'Hésiode ou d'Homère est l'éloge de la vertu).

de = ex ; cf. ad 1, 2, 2.

gladiatoria... paria composuit : cf. Petron. 19 iam *paria composueram* ; Plin. *nat.* 8, 34 ; 21, 46 ; Kiessling-Heinze ad Hor. *sat.* 1, 1, 103 ; 1, 7, 20. Le passage d'Homère visé par Tert. est *Il.* 20, 67 sqq. Cf. Cic. *nat.* 2, 28, 70 ; Ioseph. *c. Ap.* 2, 34, 243 ; Tert. *apol.* 14, 2 *deos inter se propter Troianos et Achivos ut gladiatorum paria congressos depugnasse* ; Min. Fel. 23, 3 *hic* (sc. *Homerus*) *eorum paria composuit* ; Ps. Iustin. *Cohort.* 2 ; 17 ; Lact. *inst.* 1, 3, 17 ; autres références chez Pellegrino ad Min. Fel. 23, 3.

10,39 *Venerem sauciat* : *Il.* 5, 335 sqq. ; Philodem. *π. εὐσεβείας* 40, 3 sqq. Gomperz ; Heraclit. *quaest. hom.* 30 ; cf. Geffcken, *Zw. gr. Ap.* 61 ; 203 sqq. ad Athenag. 21 ; Ioseph. *c. Ap.* 2, 34, 243 (décrit les mésaventures des dieux sans citer leurs noms). Cet exemple, avec les autres, est repris par presque tous les apologistes chrétiens. Références chez Pellegrino ad Min. Fel. 23, 3.

sagitta humana : Homère dit que Diomède blesse Vénus de sa lance. Il n'y a pas « erreur » de Tert. (sic Waltzing, *Comm. ad apol.* 14, 2 ; Borleffs, *Diss.* 73^b), mais plutôt modification intentionnelle en vue du contraste avec les flèches divines d'Éros. C'est aussi, semble-t-il, l'interprétation de Geffcken, *Zw. gr. Ap.* 204⁴ : « Bezeichnend für Tert. und damit für diese ganze Literatur ist, dass er Venus humana sagitta vulneratam nennt. »

Martem... detinet : *Il.* 5, 385 sqq. ; Heraclit. *quaest. hom.* 32 ; Geffcken, loc. cit. ; Ioseph. *c. Ap.* 2, 34, 247 ; Pellegrino renvoie aux textes déjà cités pour Vénus blessée.

Iunem... traducit : *Il.* 1, 396 sqq. Exemple moins souvent cité. En dehors de Tert. *apol.* 14, 3 et Min. Fel. 23, 4, on ne peut mentionner que Ioseph. *c. Ap.* 2, 33, 241 ; Iustin. *apol.* I 25, 2 et Ps. Iustin. *Cohort.* 2.

lacrimas eius super Sarpedonem : *Il.* 16, 459 sqq. ; références profanes et chrétiennes chez Geffcken, loc. cit. ; Pellegrino ad Min. Fel. 23, 4.

luxuriantem cum Iunone : *Il.* 14, 312 sqq. ; Philodem. *π. εὐσεβείας* 50, 1 sqq. Gomperz ; Geffcken, loc. cit. ; Pellegrino ad Min. Fel. 23, 4. Remarquons que dans *apol.* 14, 3 Tert. remplace *luxuriantem cum Iunone* par *subantem in sororem*, ajoutant à l'inconvenance de la scène l'horreur de l'inceste. Min. Fel. 23, 4 est plus proche de *nat.* : *cum Iunone uxore concumbere*.

per commemorationem... amicarum : *Il.* 14, 317 sqq. Ce catalogue des amantes de Zeus était condamné par les grammairiens Aristophane et Aristarque comme déplacé et fait pour indisposer Héra (cf. schol. du Venetus A ; Mazon,

Coll. Budé, ad loc. ; P. Von der Mühl, *Kritisches Hypomnema zur Ilias*, Basel 1952, 224). Min. Fel. ne parle pas de ce catalogue, mais beaucoup d'autres auteurs le mentionnent ; cf. Geffcken, loc. cit. ; Borleffs, Diss. 71⁴.

Malgré la mention du nom d'Homère, il est peu probable que Tert. ait consulté directement le texte de l'Iliade. Mais on ne peut davantage dire où il a puisé tous ces exemples : on se trouve en présence d'une tradition si riche qu'il serait vain de chercher des sources précises.

- 10,40 **uera prodendo** : les poètes disent la vérité en attestant que les dieux sont des hommes divinisés (cf. 2, 7, 2 *interim hos certe homines fuisse uel eo palam est quod non constanter deos illos, sed heroas appellatis*), et en révélant leurs turpitudes (cf. 2, 7, 18). Tout le chap. 2, 7 constitue au reste le meilleur commentaire de cette phrase.

falsa fingendo : pour défendre l'honorabilité des dieux, on peut objecter que les poètes inventent leurs aventures : cf. 2, 7, 9 *nam quotiens misera uel turpia uel atrocia deorum exprobramus, allegatione poeticae licentiae ut fabulosa defenditis*. Cf. Arnob. nat. 4, 32 ; Aug. ciu. 2, 10 *nam quod adfertur pro defensione, non illa uera in deos dici, sed falsa atque conficta, id ipsum est scelestius, si pietatem consulas religionis*. Que leurs récits soient vrais ou fictifs, les poètes insultent les dieux et devraient plutôt se taire. C'est ce que souligne mieux *apol.* 14, 6 *haec neque uera prodi neque falsa confingi apud religiosissimos oportebat*. **et tragici quidem aut comici** : Klusmann (Cur. Tert. Part. 62) et Borleffs remplacent *et par nec*, d'après le passage parallèle *apol.* 14, 6. Mais on peut maintenir le texte du manuscrit en faisant de la phrase une interrogation ironique ; en effet, comme l'a montré Hartel, P. St. II 51¹, la situation n'est pas la même que dans *apol.*, où l'exemple des poètes tragiques et comiques n'est plus isolé, mais clôt une énumération qui commence par des exemples de la poésie épique et lyrique (*apol.* 14, 4 sq.).

et... pepercunt, ut non...? (interrogation rhétorique) = *nec pepercunt, quin* ; cf. *apol.* 37, 2 *nec mortuis parcunt Christianis, quin illos... auellant*. Plaute construit une fois *parco* avec *ne* (*Trin.* 314 sq.). La construction plus courante (archaïque et poétique) est l'infinitif : cf. Kühner-Stegmann I 673 a ; Krebs-Schmalz, *Antib.* II 241.

praefarentur : dire au début, en guise d'introduction ou de prologue ; cf. *apol.* 4, 1 *atque adeo, quasi praefatus haec eqs.* ; 14, 6, passage parallèle, où l'idée est légèrement différente : *nec tragici quidem aut comici parant, ut non aerumnas uel errores domus alicuius dei praefentur* (Waltzing ad loc. relève que les dieux sont ici plus méchants que ridicules, ce qui répond moins bien à l'intention du contexte ; cf. *Etude* 206). Pour illustrer l'idée de *nat.*, on pensera par exemple aux Grenouilles d'Aristophane. A *apol.* conviendraient plutôt des exemples tirés de la tragédie.

- 10,41 **taceo de** : cf. 1, 18, 11 *ut taceam de Laconica gloria* ; ad 1, 10, 35 *non dico philosophis* : après les poètes, les philosophes. Ils sont souvent nommés ensemble dans ce genre de polémique : cf. *apol.* 23, 13 ; 47, 11 sq. ; 49, 1 ; *test.* 1, 1 ; 5, 4 ; *an.* 1, 4 ; Aristid. 13, 3 et Geffcken, *Zw. gr. Ap.* 77 ; Waszink 91 sq. ad *an.* 1, 4 (nombreuses références).

superbia : cf. *apol.* 46, 12 *ecce lutulentis pedibus Diogenes superbos Platonis toros alia superbia deculcat*.

duritia : « obstination, rigidité, endurcissement » ; un des signes distinctifs, pour Tert., des philosophes et des hérétiques. Cf. 2, 3, 4 *Epicuri duritia* ; *test.* 1, 3 *tunc philosophi duri, cum ueritatis fores pulsant* ; *praescr.* 7, 6 *dialecticam... duram in argumentis* ; *resurr.* 5, 4 *duriores quaeque doctrinae* ; *Marc.* 1, 14, 5 *quanta obstinatio duritiae tuae!* ; *Scorp.* 2, 1 ; *Praz.* 13, 1. Remarquer les deux allitérations : *superbia seueritatis et duritia disciplinae*.

ab omni timore securos : l'orgueil et l'endurcissement des philosophes les libèrent de toute crainte devant les dieux qu'ils insultent, mais les empêchent aussi de craindre le vrai Dieu : cf. 2, 2, 3 sq.

nonnullus etiam afflatus ueritatis : le jugement de Tert. paraît ici plus nuancé sur les philosophes que sur les poètes. Ceux-ci ne lui fournissent que des exemples d'irrespect envers les dieux. Même lorsqu'il écrit : *uera prodendo*, Tert. ne leur décerne aucun compliment (cf. *apol.* 14, 6 *haec neque uera prodi... oportebat*). Les poètes ne sont que de spécieux maîtres d'immoralité qui se complaisent dans leurs inventions scandaleuses. Les philosophes, eux, tout orgueilleux et obstinés qu'ils sont, semblent se prêter mieux à une alliance momentanée avec l'apologiste contre les faux dieux. Tert. reconnaît une certaine part de vérité dans l'attitude des philosophes. Cf. *an.* 2, 1 *plane non negabimus aliquando philosophos iuxta nostra sensisse : testimonium est etiam ueritatis euentus ipsius* et Labhardt, *MH* 7, 1950, 174. D'où leur vient cet *afflatus ueritatis* ? Tert. n'approfondit pas la question dans ce passage. Mais les termes qu'il emploie font penser à une origine divine. En effet, le mot *afflatus* (ou le simple *flatus*) désigne à plusieurs reprises chez Tert. le souffle créateur de Dieu : cf. *an.* 16, 1 ; 27, 7 *ex afflatu dei anima* ; *paen.* 3, 5 ; *Marc.* 2, 9, 1 ; *resurr.* 9, 1 sq. (le terme n'est pas étudié par Braun, *Deus Christianorum*). Il y a donc ici une allusion au sens commun accordé par Dieu à tous les hommes. Mais l'adjonction de *nonnullus*, et l'alliance avec la *superbia seueritatis* et la *duritia disciplinae* limitent aussitôt la portée de cette concession faite aux philosophes. On pourrait être tenté de voir dans l'*afflatus ueritatis* un souvenir du λόγος σπερματικός stoïcien emprunté et adapté à leurs fins par les apologistes grecs (le mot *afflatus* est utilisé par le stoïcien Balbus chez Cic. *nat. deor.* 2, 167 : *nemo igitur uir magnus sine aliquo afflatu diuino umquam fuit*. Voir les nombreux parallèles cités par Pease ad loc.). On connaît l'importance du λόγος σπερματικός dans la pensée de Justin (*apol.* I 44, 10 ; II 7 sqq. ; cf. Pellegrino, *Gli apologeti greci* 82 sqq. ; Becker 82 ; Pohlenz, *Die Stoa* I 412 sq. ; II 199 ; Spanneut 316 sqq. ; Waszink, *Bemerkungen zu Justins Lehre vom Logos Spermatikos*, Mullus 380-390, avec bibliogr.) et du thème analogue chez Athénagore (7, 2 *ποιηται μὲν γὰρ καὶ φιλόσοφοι..., κινήθεντες μὲν κατὰ συμπάθειαν τῆς παρὰ τοῦ θεοῦ πνοῆς ὑπὸ τῆς αὐτὸς αὐτοῦ ψυχῆς ἕκαστος ζητῆσαι εἰ δυνατός εὐρεῖν καὶ νοῆσαι τὴν ἀλήθειαν*. Pellegrino 164 sqq.). Une influence formelle est possible, mais la comparaison avec les apologistes grecs fait ressortir les divergences plus que les ressemblances : la part de vérité que Tert. concède aux philosophes ne concerne qu'une attitude (même pas une doctrine) négative. Du reste, ce qu'il leur donne d'une main, il le reprend de l'autre (au début de la phrase). En tout cas, Tert. est bien loin de chercher un accord

avec les philosophes sur un point de doctrine tel que le monothéisme, comme Justin, Athénagore, et surtout Min. Fel. 19, 3 sqq. (au contraire, il préférerait un désaccord total : cf. *test.* 1, 4). La concession qu'il fait ici est opportuniste, comme celle faite pour Socrate dans le passage parallèle d'*apol.* 14, 7 *sed propter ea damnatus est Socrates, quia deos destruebat. Plane olim, id est semper, ueritas odio est* (cf. *nat.* 1, 4, 6 ; *apol.* 46, 5 *idem et cum aliquid de ueritate sapiebat deos negans*). Sur la base de ces approbations apparentes, détachées de leur contexte polémique, il ne faut pas préjuger de l'opinion véritable de Tert. sur la philosophie. Sur ce problème, cf. Labhardt, *MH* 7, 1950, 159 sqq. Sur une clarification de la position de Tert. entre *nat.* et *apol.*, cf. ci-dessus p. 141 sq.

10,42 **denique** : cf. ad 1, 1, 9.

Socrates : cf. ci-dessus p. 139 ; Lortz I 152¹²² ; 361²³.

in contumeliam : sur *in* final, cf. Hoppe, *Synt.* 38 sq.

quercum et canem et hircum : cf. *apol.* 14, 7. On peut citer le *μὰ τὸν κύνᾱ* que Platon met souvent dans la bouche de Socrate, mais la formule de serment n'est pas attestée ailleurs dans les mêmes termes que chez Tert. Plus souvent, il est question du chien, de l'oie et du platane, avec quelques variantes. Cf. Joseph. c. *Ap.*, 2, 37, 263 (*κακῶς δοκούς ὤμνεν*) ; Theoph. ad *Autol.* 3, 2 ; Acta Apollonii 3, 77 ; Philostrat. *Vita Apoll.* 6, 19 ; Lucian. *V. auct.* 16 ; *Icarom.* 9 ; Porphy. *de abst.* 3, 16 ; Lact. *inst.* 3, 20, 15 ; Cehler I 169^a ad *apol.* 14, 7 ; Geffcken, *Sokrates und das alte Christentum* 41.

idcirco : parce qu'il insultait les dieux ; cf. ad 1, 4, 6.

paenituerit Athenienses : cf. Diog. Laert. 2, 5, 23, 43 *Ἀθηναῖοι δ' εὐθὺς μετέγνωσαν, ὥστε κλείσαι καὶ παλαιστράς καὶ γυμνάσια* ; Orig. c. *Cels.* 1, 3, 323.

criminales quoque impenderint : sur la coordination assurée par *quoque*, cf. Thörnell, *St. T.* III 14 sqq. Sur *impendere* = *perdere, delere, interficere* (à partir de Tert.), cf. Hoppe, *Synt.* 132 sq. ; Waltzing, *Comm.* ad *apol.* 44, 1 ; ThLL VII 1, 547, 24 sqq. ; Waszink 531 ad *an.* 51, 4 ; C. C., *Index*. L'affirmation de Tert. ne correspond que partiellement à la tradition selon laquelle seul, parmi les accusateurs de Socrate, Meletos fut condamné à mort. Cf. Diog. Laert., loc. cit. *καὶ τοὺς μὲν ἐφηνάγευσαν, Μελέτου δὲ θάνατον κατέγνωσαν* ; J. Kirchner, *Prosopographia Attica*, Berlin 1903 (réimpr. 1966), II 64, n° 9830. (L'exécution de Meletos a été elle-même mise en doute par les modernes : cf. Kahrstedt, *RE* XV 504.) Dans *apol.* 14, 8, Tert. semble vouloir se rapprocher de la tradition historique. Il écrit d'abord dans Fuld. *criminales Socratis postea affixerint et imaginem eius auream in templo collocarint* ; la statue érigée à Socrate est aussi mentionnée par Diog. Laert., loc. cit. ; quant à *affixerint*, le verbe signifie « abattre » (par exemple des chiens enragés : Sen. *ira* 1, 15, 2 ; cf. ThLL V 2, 189, 23 sqq.), et offre en définitive le même sens que *impendere*. Peut-être est-ce la raison pour laquelle Tert. l'a remplacé dans Vulg. par *affixerint*, qui signifie proprement « frapper d'une condamnation » (cf. Cic. *Mur.* 88 ; ThLL I 1236, 35 ; Waltzing, *Etude* 208).

retorquere : cf. ad 1, 5, 5. Avec l'inf. : *cor.* 2, 4 *retorquebitur... coronari non licere* ; Hoppe, *Synt.* 52.

10,43 *sed* et : cf. ad 1, 10, 8.

Diogenes : parmi les œuvres du philosophe cynique, Diog. Laert. 6, 2, 12, 80 cite une tragédie portant le nom d'Hercule (authenticité contestée : cf. Natorp, RE V 769, 16 sqq.). Voir aussi Lucian. *dial. mort.* 16, où Diogène se moque du demi-dieu que les Cyniques avaient pris pour modèle. Cf. F. Sayre, *Diogenes of Sinope*, Baltimore 1938, 62. Il existait encore une anecdote qui montrait Diogène brûlant un Héraclès de bois pour cuire ses lentilles : cf. K. v. Fritz, *Philologus*, Suppl.-Bd. 18, 2, Leipzig 1926, 53 sq. Sur les mentions de Diogène chez Tert., cf. H. Kusch, *BAC* III 1072 sq.

in Herculem lusit : cf. 1, 10, 37 *qui de eis lusit*. Sur l'alternance du parfait et du présent (*inducit*), cf. 1, 20, 3 *laesimus... prouocamus*; 2, 8, 13 *ualuit... edocuit... aperit*; 2, 9, 13 *sapit... incubuit*; 2, 10, 5 *cenat... consumpsit*; Löfstedt, *Krit.* 103 sq.; ad nat. 1, 7, 33.

Romani stili Diogenes Varro : cf. *apol.* 14, 9 *Romanus cynicus Varro*. Varron est ainsi nommé à cause de ses Satires Ménippées, imitées du philosophe cynique Ménippe de Gadara. Cf. Arnob. *nat.* 6, 23 *Varro... Menippeus*; H. Dahlmann, RE Suppl. VI 1268 sqq. Le choix de l'épithète permet de supposer que la scène burlesque où Varron se moquait des innombrables Jupiters devait se trouver dans une de ses Satires (cf. Öehler I 171^r ad *apol.* 14, 9; Bucheler, *Petronii Saturae*, Berlin 1912, 249 = *Varronis Menippeae* fr. 582), ou peut-être dans une des *Pseudotragediae*, parodies de tradition cynique elles aussi (cf. Schanz-Hosius I 560; Postagni, *Storia della lett. lat.* I, Turin 1949, 467; Dahlmann, RE Suppl. VI 1276).

trecentos Ioues = *innumerabiles* : cf. Plaut. *Trin.* 964; *Mil.* 250; *Pers.* 410; Hor. *carm.* 2, 14, 5; 3, 4, 79; *sat.* 1, 5, 12. Sur la pluralité des dieux, cf. Cic. *nat. deor.* 3, 41 sqq., en particulier 42 à propos de Jupiter : *nam Ioues quoque plures in priscis Graecorum litteris inuenimus*; 3, 53; Theoph. ad Autol. 1, 10 *πρόσωποι δὲ σου καὶ γὰρ, ὃ ἐκθροῶντε, πόσοι Ζῆνες εὐρίσονται*; Clem. *protr.* 2, 28, 1; Min. Fel. 22, 6 *ne longius multos Ioues obeam, tot sunt Iouis monstra quot nomina* (autres références chez Pellegriano ad loc.).

seu : sur cet emploi de *seu*, cf. Waszink 201 sq. ad an. 12, 1 *animum siue mens est νοῦς apud Graecos*.

Iuppi<teros> : cf. Hartel, P. St. III 71; II 53¹ : la fin du mot (après *i*) est perdue dans le manuscrit, mais les meilleurs manuscrits d'*apol.* 14, 9 donnent cette forme en -os, qu'il faut donc préférer à *Iuppiteres* malgré Priscian. 6, 39 (Keil, GL II p. 229) *sic etiam Iuppiter Iuppiteris et Iuppitris, ut Caesellio Vindici placet, debuit declinari. Nam Iouis nominatio quoque casu inuenitur*. Le passage où Varron parle des formes analogiques de *Iuppiter* et *Marspiter* (ling. 8, 33 Götze-Schöell) est malheureusement corrompu.

dicendum est : pour cette construction impersonnelle (au lieu de *Iuppiteri dicendi sunt*), cf. Waltzing, *Etude* 208 sq.

sine capitibus : soit pour signifier que ces multiples dénominations pour un seul dieu étaient comme autant de corps sans têtes (Öehler I 171^r ad *apol.* 14, 9), soit par allusion au dieu stoïcien *rotundus* et sans tête ni membres : cf. Sen. *apocol.* 8, 1 quel dieu deviendra Claude ? *Stoicus ? quomodo potest « rotundus » esse, ut ait Varro, « sine capite, sine praeputione ? Est aliquid in illo Stoici dei, iam*

nudeo : *nec cor nec caput habet* (= Buecheler, Varronis Menippeae fr. 583) ; Waltzing, Etude 209 ; Pohlenz, Die Stoa I 95.

10,44 *lasciniæ ingenia* = *lasciua ingenia* ; cf. ad 1, 10, 21 *contumaciæ sacrilegia*. Nous sommes toujours dans les exemples illustrant le *derisus lasciuior* (1, 10, 34) : après la duperie des sacrifices, les insolences des poètes et des philosophes, voici les dieux hâfoués au théâtre (mime et pantomime). Tert. condamne encore l'impudicité du mime et de la pantomime *spect.* 17, 2 sqq. (voir Castorina 294 ad loc.) et *passim*. Cf. Tat. 22 sqq. ; Min. Fel. 37, 12 ; Arnob. *nat.* 4, 35 sq. ; 7, 33 ; Lact. *inst.* 6, 20 ; Firm. *err.* 12, 9 ; Prud. *perist.* 10, 220 sqq. Dans le passage parallèle *apol.* 15, 1, Tert. ajoute cinq titres de mimes où les dieux sont ridiculisés.

ingenia = *inuenta, artificia*. Cf. ad 1, 7, 5.

administrant = *curant, exercent* ; cf. Thörnell, St. T. III 4 ad *spect.* 22, 2 ; Waszink 217 ad *an.* 14, 4 ; Castorina 60 ad *spect.* 2, 11.

dispicite = *examine* ; cf. ad 1, 7, 12 ; Waszink 206 ad *an.* 13, 1. Ici *dispicere* est suivi d'une double construction : 1. l'acc. *uenustatem* ; 2. l'interrogation *utrum... rideatis*.

Lentulorum : le mimographe Lentulus est encore mentionné *pall.* 4, 4 *Cleomachus... merito... mimographo Lentulo in Catinensibus commemoratus* ; cf. Hieron. *adu. Rufin.* 2, 414 ; Kroll in RE XII 2, 1946 ; Bardon, La littérature latine inconnue II, Paris 1956, 219.

Hostiliorum : Hostilius n'est cité qu'ici et dans le passage parallèle *apol.* 15, 1. Cf. S. Oswiecimski in Eos, Commentarii Soc. phil. Polonorum, 44, 1950, 111 sqq. (Hostilius ne serait qu'un mime, non un mimographe) ; Bardon, loc. cit.

uenustatem Borleffs : *uenustate* A. *Apol.* 15, 1 a le pluriel *uenustates* que Waltzing interprète comme le concret : « les farces élégantes ». Ici, le sing. (avec la correction nécessaire de Borleffs) garde la valeur de l'abstrait : « l'élégance, la mignardise », avec une nuance péjorative. Cf. *Rhet. ad Herenn.* 3, 26, où *uenustas* qualifie les gestes de l'acteur, que ne doit pas imiter l'orateur.

strophis : cf. *spect.* 29, 4 *si scaenicae doctrinae delectant, satis nobis litterarum est, ... nec fabulae, sed ueritates, nec strophae, sed simplicitates*, et Castorina 379 sq. ad loc. Le sing. *strophæ* se trouve *Marc.* 3, 10, 2 ; *an.* 28, 4 ; cf. Waszink ad loc. ; Dombart in ALL 6, 1889, 588 sq.

sed et : cf. ad 1, 10, 8.

histrionicas litteras : cf. *apol.* 15, 2 *histrionum litterae*, les paroles, le livret de la pantomime ; cf. Hartel, P. St. II 53³. Opposé à *mimus*, *histrion* désigne le pantomime : cf. Min. Fel. 37, 12 *nunc enim mimus uel exponit adulteria uel monstrat, nunc enerutus histrion amorem dum fingit, infligit* ; *idol.* 5, 2 ; *spect.* 25, 5 ; *pud.* 8, 11 ; Firm. *err.* 12, 9 *ad theatrum potius templa transferte, ... histriones facite sacerdotes* ; Arnob. *nat.* 4, 35 ; Lact. *inst.* 6, 20, 29 ; Friedländer, Sittengesch. II 135 ; TbLL VI 3, 2844, 38.

10,45 *constuprantur* = *uiolantur, conspurcantur* ; cf. *idol.* 1, 2 ; Hoppe, Beitr. 96 et Castorina 358 ad *spect.* 27, 4.

famosum et deminutum caput : sur l'infamie et la dégradation civile qui s'at-

tachent à la profession d'acteur, cf. *spect.* 22, 2 *quadrigarios, scaenicos, xysticos, arenas...* ex eadem parte qua magnificiunt, deponunt et deminuunt, immo manifeste damnant ignominia et capitis minutione eqs. ; *Nep. praef.* 5 ; *Quint.* 3, 6, 18 ; *Arnob. nat.* 7, 33 itane istud non est deorum imminuere dignitatem, dicare et consecrare turpissimas res eis... quarum actores inhonestos esse ius uestrum et inter capita computari iudicauit infamia ? *Aug. ciu.* 2, 13 ; *Navarre* in *Daremborg et Saglio* III 1, 229 sq. s. v. *histrio* ; *Pfaff* in *RE* IX 1538, 1 et 1539, 29 sqq. s. v. *infamia* ; *Friedländer, Sittengesch.* II 138. Sur *famosus* = *infamis*, frappé d'infamia, cf. *Heumann-Seckel* s. v. *famosus* 2.

imago... dei : le masque que portait le pantomime, contrairement au mime.

filium fulmine extinctum : Phaëton ; cf. *apol.* 15, 2 *filium de caelo iactatum*.

pastorem : Attis, dont il sera de nouveau question 1, 10, 47 et 2, 7, 16 *cur Idaee masculus amputatur, si nullus illi fastidiosus adulescens libidinis frustratae dolore castratus est* ; *Min. Fel.* 22, 4 ; *Arnob. nat.* 4, 35 ; 7, 33 *tranquillior, lenior Mater Magna efficitur si Attidis conspexerit priscam refricari ab histriolibus fabulam* ?

suspirat avec l'acc. : construction poétique ; cf. *pat.* 1, 5 ; *Hor. carm.* 3, 7, 10 ; *Hoppe, Synt.* 15 sq.

sustinetis : « vous supportez, vous souffrez que » ; pour la construction, cf. ad 1, 7, 25.

elogia : sur ce mot, cf. ad 1, 2, 7. Ici, il désigne les délits, les aventures scandaleuses, les frasques de Jupiter ; cf. *Waltzing ad apol.* 15, 2.

modulari : au sens passif ; remplacé dans *apol.* 15, 2 par *cantari*. Pour le participe *modulatus* au sens passif, cf. ad 1, 3, 9.

10,46 *plane* : cf. ad 1, 8, 1.

gladiatorum cauea : l'amphithéâtre, désigné par *cauea* seul 1, 2, 9 ; *apol.* 15, 4 ; *Marc.* 1, 27, 5 ; *Apol. met.* 10, 23, 2. Mais ce n'est pas un motif suffisant pour supprimer ici *gladiatorum* comme le propose v. d. Vliet, *St. eccl.* 36 (au même endroit, v. d. Vliet voudrait, sans raison valable, ajouter *ministrantes* après *erogandis*. Voir *Waltzing, Etude* 241). Cf. *Sen. ira* 3, 3, 6 *bestiarum immanium caueae*. Sur la condamnation des spectacles de l'amphithéâtre, cf. *spect.* 12 ; 19. La cruauté des combats de gladiateurs avait déjà soulevé l'indignation de quelques rares païens : cf. *Cic. Tusc.* 2, 41 *crudele gladiatorum spectaculum et inhumanum nonnullis uideri solet* ; *Sen. epist.* 7, 2 sqq. ; *Friedländer, Sittengesch.* II 96 sq. Motif fréquent chez les apologistes : *Min. Fel.* 37, 11 ; *Cypr. ad Donat.* 7 ; *Arnob. nat.* 2, 41 ; *Lact. inst.* 6, 20, 10 sqq. ; *Prud. c. Symm.* 1091 sqq. ; *Lortz* I 117 sq.

proinde = *perinde* ; cf. ad 1, 6, 2.

argumenta et historias sont compléments de *saliant*, tandis que *apol.* 15, 4 ajoute *ministrantes*. *Historias* = *fabulas* ; cf. *Waszink* 301 sq. ad *an.* 23, 4, avec références et bibliogr.

nocentibus erogandis : au datif plutôt qu'à l'abl. instrumental que veut y voir *Hoppe, Beitr.* 31. *Erogare* dans le sens de « tuer » se trouve pour la première fois chez *Tert. Cf. Hoppe, Synt.* 131 ; *ThLL* V 2, 803, 43 sqq. Pour le sens « détruire », cf. *Waszink* 377 ad *an.* 30, 5.

aut... puniuntur : *apol.* 15, 4 *nisi quod*. Il y a donc deux sortes de spectacles.

Waltzing, Etude 211 et Comm. ad *apol.* 15, 4, établit une distinction bien subtile : « l'acteur joue, par exemple, le rôle d'un homme qui monte sur le bûcher (comme Hercule), ou il joue le rôle d'Hercule lui-même montant sur le bûcher ». Tert. dit pourtant que les dieux tiennent un rôle dans le premier cas aussi. Il faut donc imaginer des scènes mythologiques où le condamné à mort jouait le personnage d'un mortel à côté d'autres acteurs représentant les dieux (par exemple Actéon châtié par Artémis). Dans le second cas, le criminel est supplicié en incarnant un dieu, comme on le voit dans les exemples du paragraphe suivant. Cf. Hartel, P. St. II 541 ; Friedländer, Sittengesch. II 91 sq. Dans tous les cas, les termes utilisés par Tert. excluent le rapprochement proposé par J.-G. Préaux, in Hommages à L. Herrmann 646 sq., entre ces *nocentes*, condamnés à mort, et des amuseurs professionnels. Cf. ci-dessous p. 260¹.

10,47 **Vidimus... risimus** : Tert. rappelle donc des souvenirs personnels, du temps où il était encore païen. Cf. *apol.* 18, 4 *haec et nos risimus aliquando. De uestris sumus. Fiunt, non nascuntur Christiani* ; *paen.* 1, 1 ; *spect.* 19, 5 (en parlant des spectacles de l'amphithéâtre qu'il s'est proposé de décrire) : *malo non implere quam meminisse*. Sur l'engouement général, même du public cultivé, pour les jeux cruels de l'amphithéâtre, cf. Friedländer, Sittengesch. II 94 sq. C'est le lieu de rappeler la passion soudaine qui s'était emparée un jour d'Alypius, l'ami de saint Augustin, pour les jeux sanglants : cf. Aug. *conf.* 6, 8, 13.

sacpe : plus modestement *apol.* 15, 5 : *aliquando*.

Attin : cf. ad 1, 10, 45 *pastorem*.

a Pessinunte : Pessinonte, ville de Phrygie, centre du culte de Cybèle et d'Attis. Cf. Ruge in RE XIX 1109 sq. ; D. Magie, Roman Rule in Asia Minor, Princeton 1950, 125 ; II 769 sq. Sur *a* devant un nom de ville, cf. Hoppe, Synt. 32.

Herculem : même scène dans *Anth. Pal.* 11, 184.

meridiani ludi : le *ludus meridianus*, intermède destiné à remplir la pause de midi, est décrit avec précision (mais sans les détails que fournit Tert.) par Sen. *epist.* 7, 3 sq. (*mera homicidia sunt*, dit Sénèque). Cf. Schroff in RE XV 1028 sqq.

Ditis pater : sur la forme du nominatif, cf. Serv. *Aen.* 6, 273 *dicimus... et hic Dis et hic Ditis*. Exemples des deux formes in ThLL Onomast. III 189, 12 sqq. Cf. Oehler I 330¹ ; Roscher I 1179. Cet équivalent latin du dieu Pluton est ici assimilé au démon étrusque de la mort Charun, caractérisé par le port du maillet (pour achever les blessés). Cf. Friedländer, Sittengesch. II 75 ; Roscher I 1186 ; F. de Ruyt, Charun, Bruxelles 1934, 141 sqq. ; 191 sq. ; 246 ; A. Hermann, RAC II 1051 sqq.

deducit : *deducere* se dit de ceux qui escortent un mort à sa dernière demeure ; cf. ThLL V 1, 273, 82 sq.

Mercurius : dans le rôle d'Hermès Psychopompe (peu connu à Rome, selon Kroll in RE XV 979, 33 sqq.) ; cf. Nilsson I 509. Apulée décrit aussi une apparition de Mercure à l'amphithéâtre, mais dans la scène du jugement de Paris ; cf. en particulier *met.* 10, 30, 4 *inter comas eius aureae pinnulae colligatione simili sociatae prominebant ; quem [caducaem] et uirgula Mercurium indicant. in caluitio* : l'esclave qui représentait Mercure avait probablement la tête, ou

le dessus de la tête, rasés (cf. V. Chapot in Daremberg et Saglio, s. v. *serui*, 1279). Le contraste entre la tenue de l'esclave et la personnalité du dieu (ordinairement chevelu : cf. le passage d'Apul. cité ci-dessus), était précisément un élément comique de cette apparition (*risimus... de deis lusum*).

pennatulus... ignitulus : deux hapax. Pour le type de formation, cf. ad 1, 5, 3 *flocculo* ; Hoppe, Synt. 116. L'adj. simple *ignitus* dans le sens de « brûlant, ardent », se trouve *an.* 25, 2 *ferrum ignitum* ; cf. Waszink 174 ad *an.* 9, 6.

e cauterio : vaut un abl. instrumental ; cf. *apol.* 15, 5 *cauterio* ; Hoppe, Synt. 33. L'ordre d'apparition des deux dieux est plus logique dans *apol.* 15, 5 : d'abord Mercure éprouvant les corps au fer chaud, puis Pluton les achevant, si besoin est, avant de les emmener.

10,48 **adhuc** = *insuper, praeterea* ; cf. Waszink 292 ad *an.* 21, 1 (avec bibliogr.).

quis = *aliquis* (et non interrogatif, comme le voudrait Nöldechen, *Abfassungszeit* 39⁶, prenant *quaque* pour une forme de *quisque*) ; cf. 1, 4, 13 ; 2, 9, 4.

si : avec nuance causale ou explicative ; cf. ad 1, 2, 8.

inquietant = *inquinant, turbant* ; cf. CEhler I 174^o ad *apol.* 15, 6 ; C. C., Index ; Cumont in *Misc. G. Mercati* V 42.

maiestatis fastigium : cf. *Marc.* 2, 27, 2 *si enim Deus... tanta humilitate fastigium maiestatis suae strauit*.

adsolant : cf. ad 1, 10, 16. Dans le passage parallèle *apol.* 15, 6, Fuld. offre le même texte que *nat.*, remplacé dans Vulg. par *uestigia obsoletant* ; cf. Thörnell, *St. T.* IV 91 sq.

de contemptu... censentur : pour *censeri de* = *originein ducere*, cf. *carn.* 22, 6 ; *castit.* 5, 4 ; *praescr.* 21, 6 ; C. C., Index. Sur les diverses constructions de *censeri* chez Tert., cf. Waszink 282 ad *an.* 21, 1.

quam... quam = *tam... quam* ; cf. ad 1, 10, 31.

eorum... eorum : gén. subjectif dans les deux cas : le mépris est manifesté à la fois par les acteurs et les spectateurs de ces spectacles. La constatation fait pendant à celle de 1, 10, 31 *nisi contemneret, quos deideraret, quam ipse, quam ei, qui ei peierare permittunt*.

eiusmodi : équivalent à un substantif ; cf. ad 1, 5, 9.

10,49 **nescio, ne** : cf. *Marc.* 5, 16, 4 *nescio, ne Christus sit creatoris*. Sur ce *ne*, cf. ad 1, 4, 10 ; Norden, *Kunstprosa* II 609 ; Hoppe, Synt. 72.

<sed uos> **ex alia parte** : pour l'établissement du texte, voir mes Notes critiques, MH 19, 1962, 186.

licet nobis : il faut sous-entendre un infinitif tel que *ita agere* ; cf. Hartel, *P. St.* III 24 sq.

in totum : cf. ad 1, 8, 2.

CHAPITRE 11

A. Remarques générales

1. *Place et intention du chapitre.* Le début de la rétorsion (chap. 10) était consacré à une accusation « négative » : on reproche aux chrétiens de ne pas respecter les traditions religieuses. Dès le chap. 11, Tert. passe aux griefs « positifs » que les païens formulent contre les croyances, les rites et la conduite des chrétiens. Selon Becker 83, Tert. se serait souvenu ici de l'accusation visant Socrate (*Σωκράτη φησὶν ἀδικεῖν... θεοὺς οὐκ ἢ πόλιν νομίζει οὐ νομίζοντα, ἕτερα δὲ δαιμόνια καὶνὰ*, Platon, *Apologie* 24b) comme Iustin. *apol.* 11 10, 5. Mais l'analogie peut être fortuite.

Le premier développement concerne l'onolâtrie, ou plus exactement le culte d'une tête d'âne. On peut être étonné de voir que le même grief, apparemment, réapparaît quelques chapitres plus loin, à propos de la caricature de l'Onocoetes. Le ThLL III 401, 7 sqq. ; 68 sq., identifie les deux accusations et voit dans *caput asininum* (*nat.* 1, 11, 1 ; *apol.* 16, 1) ou *caput asini* (*Min. Fel.* 9, 3 ; 28, 7) une tête d'âne sur un corps d'homme, selon la description de l'Onocoetes (*nat.* 1, 14 ; *apol.* 16, 12). La plupart des savants qui traitent de l'onolâtrie ne dissocient pas non plus les deux motifs¹. Mais il serait étrange que l'identité des deux accusations ait échappé à Tert., d'autant plus que la séparation subsiste dans *apol.* Il semble plutôt qu'il s'agissait pour lui, à tort ou à raison, de deux accusations distinctes : d'une part le culte d'une tête d'âne, d'autre part le culte d'une divinité hybride, à corps d'homme et à oreilles d'âne. Dans notre chapitre, il oppose *totos asinas* à *caput asininum*, et il se réfère dans la rétorsion à des divinités païennes purement animales ; en revanche, à propos de l'Onocoetes, il parlera de *deformia simulacra* (*nat.* 1, 14, 4 ; cf. *apol.* 16, 13 *hiforme numen... canino et leonino capite commixtos... deos*). L'origine des deux calomnies n'est pas non plus pareille. Dans le premier cas, les païens transposent une accusation dirigée contre le dieu des Juifs en l'appliquant à celui des chrétiens. Elle existait avant le christianisme². Elle n'a pu être reportée sur les chrétiens que par suite d'une confusion entre eux-ci et les Juifs : cf. 1, 11, 3 *ut Iudaicae religionis propinquos*. Au contraire, Tert. souligne le fait que la calomnie de l'Onocoetes est issue d'un milieu juif. Son origine doit être cherchée probablement dans une interprétation maligne de certains passages des Évangiles. Certes, les deux légendes se sont favorisées mutuellement, et peut-être la seconde n'aurait-elle pas vu le jour sans l'exis-

¹ La distinction a été faite cependant par de Rossi, cité par Allard, *Hist. des persécutions pendant la première moitié du 3^e siècle*, Paris 1894, 41^e.

² Selon A. Jacoby, ARW 25, 1927, 265-282, elle aurait pris naissance dans les milieux alexandrins au 1^{er} siècle a. C., à la faveur d'une étymologie satirique du nom de Jahvé, sous la forme Yahu, rapproché d'un mot égyptien signifiant « âne ». L. Vischor, RHR 139, 1951, 19 sq., situe l'origine de la figure elle-même dans la représentation du dieu Homme à tête de cheval en Perse. Certains gnostiques se représentaient le Démon avec une tête d'âne : cf. S. Hutin, *Les gnostiques* 31^e ; Speyer, JbAC 6, 1963, 130 sq. Mais cela ne suffit pas à expliquer l'origine de la calomnie contre les chrétiens, comme le voudrait S. Hutin.

tence de la première. Il est évident qu'un historien des religions ne pourra les étudier séparément. Mais l'interprétation du texte de Tert. exige que l'on recherche le point de vue de l'auteur lui-même. Or, pour lui, les deux motifs sont distincts, et il les traite de façon différente : le premier comme la reprise d'un thème littéraire, en engageant une discussion sur des textes, le second comme une polémique directe inspirée par une scène vécue.

Sur le culte de l'âne, cf. Leclercq s. v. âne, DACL I 2, Paris 1907, 2041 sqq. ; Labriolle, DHGE II 1809-1816 ; idem, La réaction païenne 193-199 ; A. Jacoby, Der angebliche Eselskult der Juden und Christen, ARW 25, 1927, 265-282 ; Lortz I 180²⁰³ ; C. Cecchelli, Noterelle sul Cristianesimo africano, in Studi P. Ubaldi 197-199 et 481-483 ; L. Vischer, Le prétendu « culte de l'âne » dans l'Eglise primitive, RHR 139, 1951, 14-35 ; I. Opelt s. v. Esel, RAC VI 564 sqq., en particulier 592-594.

2. Sources et lieux communs. Tert. cite Tacite (dont le nom apparaît encore dans nat. 2, 12, 26, où il est mentionné parmi d'autres auteurs qui ont parlé de Saturne). Tert. a eu directement sous les yeux le texte de Tacite, et pas seulement un extrait ou une compilation, car il situe le renseignement qu'il lui emprunte dans un contexte assez large, et, d'autre part, plusieurs expressions sont empruntées textuellement à la source. Voici les passages de Tacite qu'il convient de rapprocher du texte de Tert. : *hist.* 5, 3, 2 sqq. (= FGrHist 737 F 21) *sic conquisitum collectumque uolcus, postquam uastis locis relictum sit...* (3) ... *fortuitum iter incipiunt.* (4) *Sed nihil aeque quam inopia aquae fatigabat, iamque haud procul exitio totis campis procubuerant, cum grex asinorum agrestium e pastu in rupem nemore opacam concessit.* (5) *Secutus Moyses coniectura herbidi soli largas aquarum uenas aperit ;* 5, 4, 1 sqq. *Moyses quo sibi in posterum gentem firmaret, nouos ritus contrariosque ceteris mortalibus indidit...* (3) *Effigiem animalis, quo monstrante errorem sitimque depulerant, penetrali sacrauere...* ; 5, 8, 2 sq. *illic immensae opulentiae templum... intimis clausum.* (3) *Ad fores tantum Iudaeo aditus, limine praeter sacerdotes arcebantur ;* 5, 9, 1 *Romanorum primus Cn. Pompeius Iudaeos domuit templumque iure uictoriae ingressus est ; inde uolgatum nulla intus deum effigie uacuum sedem et inania arcana.* On constate que Tert., tout en restant fidèle au texte de Tacite, le condense fortement. L'explication étymologique de Tacite est connue également de Plutarque (*quaest. conu.* 4, 5, 2 [670 E] *καὶ ἵσως ἔχει λόγον ὡς τὸν θῶρον ἀναπήναντα πηγήν αὐτοῖς ὕδατος τιμῶσιν*).

La légende du culte d'une tête d'âne chez les Juifs est aussi mentionnée et réfutée par Josèphe, c. Ap. 2, 7, 79 sqq. Josèphe raconte qu'Apion, d'après ses sources Posidonios (cf. FGrHist 87 F 69) et Apollonios Molon (cf. FGrHist 728 F 5), parle d'une tête d'âne adorée dans le temple de Jérusalem. Ces auteurs (Posid. et Apoll. Mol.), dit Josèphe, mentent, ce qui est particulièrement honteux à propos d'un temple si célèbre et si puissant par sa sainteté. Apion racontait que la tête d'âne avait été découverte par Antiochos Epiphane lors du pillage du temple. Josèphe répond qu'Apion, en qualité d'Egyptien, n'avait rien à reprocher aux Juifs, car l'âne n'est pas plus vil que les animaux vénérés par ses compatriotes. En outre, son mensonge devient éclatant lorsque l'on constate qu'Antiochos Sidétès (qui prit Jérusalem en 134 ou 131-130

a. C. : B. Niese, *Geschichte der griech. u. makedon. Staaten seit der Schlacht bei Chaeroneia III*, Gotha 1903, 295⁴ ; E. Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes* ⁴¹, Leipzig 1901, 259⁶ ; Bengtson 483⁴ ; F. M. Heichelheim, *Geschichte Syriens und Palästinas*, in *Hdb. der Orientalistik* II 4, 2, Leiden-Köln 1966, 130), Pompée, Licinius Crassus, et en dernier Titus, ont occupé le temple sans y rien trouver de semblable. Ce sont les Egyptiens qui adorent des animaux, tandis que chez nous, dit Josèphe, les ânes ne servent qu'à des travaux domestiques. Apion a composé maladroitement ses mensonges.

Tert. remplace habilement les sources citées par Josèphe par un auteur latin, chez qui il trouve en même temps l'anecdote de Pompée et du temple de Jérusalem, ce qui lui permet de mettre en relief la contradiction interne de ce récit. A cela près, la réponse de Tert. reproduit assez exactement celle de Josèphe (cf. Lortz I 180²⁰³) : 1. Josèphe insiste sur le caractère mensonger des sources d'Apion : cf. Tert. *nat.* 1, 11, 3 *Tacitus... ille mendaciorum loquacissimus* ; 2. tous deux opposent le culte de l'âne au culte des animaux chez l'adversaire et 3. soulignent l'absence d'image dans le temple de Jérusalem, constatée par les conquérants qui y ont pénétré (la notice sur Pompée appuyée par le témoignage de Tacite donne assez de force à l'argument pour que Tert. puisse négliger la mention des autres conquérants cités par Josèphe).

3. *Passages parallèles dans apol.* *Apol.* 16, 1-5 répète sans grand changement notre chapitre de *nat.* (quelques précisions supplémentaires dans la description des Hébreux au désert et de la visite de Pompée au temple de Jérusalem). L'intention n'est plus seulement de dénoncer chez les païens les mêmes erreurs qu'ils reprochent aux chrétiens (*nat.* 1, 11, 5), mais, de façon plus positive, de laver les chrétiens de ces accusations. Cf. *apol.* 15, 8 *repercussis ante tamen opinionibus falsis*. C'est pourquoi la remarque de *nat.* 1, 11, 5 *sed quid ego defendam* n'a plus sa place dans *apol.* Pour une comparaison plus détaillée, voir ci-dessous le commentaire.

4. *Passages parallèles chez Min. Fel.* Le culte d'une tête d'âne chez les chrétiens est brièvement mentionné dans le discours de Caecilius 9, 3, avec des épithètes qui en soulignent l'ineptie et l'infamie. Octavius y répond 28, 7 en niant tout simplement l'existence de ce culte par une phrase rhétorique : *quis tam stultus ut hoc colat ? Quis stultior, ut hoc coli credat ?* Puis il rétorque que les païens, à l'exemple des Egyptiens, adorent des animaux dont il énumère quelques exemples, recouvrant en partie ceux de Tert. (cf. en particulier : *nisi quod uos et totos asinos in stabulis cum uestra uel Epona consecratis*, où, remarquons-le en passant, Min. Fel. est plus proche de *nat.* que d'*apol.* Cf. Pellegrino, comm. ad loc.). Cette rétorsion affaiblit évidemment l'affirmation citée tout à l'heure. A noter que Min. Fel. ajoute au culte des animaux chez les païens celui des *dei mixti*, partie hommes, partie animaux, dont Tert. ne fait mention que dans la rétorsion du culte de l'Onocoetes, *nat.* 1, 14, 4 *deformia simulacra* ; *apol.* 16, 13 *biforme numen*.

B. Commentaire

11,1 *in hoc nomine* = *in hoc titulo criminis*, c'est-à-dire : sous ce titre de *crimen laesae religionis*. *Tantum* porte sur *desertae... religionis* (opposition *non tantum desertae... sed superductae*). Pour *nomen* = *crimen, titulus*, cf. 1, 2, 5.

rei : ellipse habituelle de *sumus* ou *dicimur*.

communis religionis : la religion commune à tous les païens, à toutes les nations. Cf. Cic. *Verr.* II 4, 115 *in communi omnium gentium religione* ; Tert. *orat.* 18, 7 ; Marc. 5, 7, 2 *communis et publicae religionis... disciplinam* ; ThLL III 1971, 30 sq.

superductae : sur *superducere* = « ajouter » chez Tert., cf. Waszink 329 ad *an.* 25, 6. Aux exemples cités, ajouter *an.* 36, 3 ; *cor.* 11, 1. Cf. Blaise s. v.

ut quidam : s.-ent. *dixerunt*. Sur l'ellipse très fréquente chez Tert. et parfois très hardie des *uerba dicendi*, cf. ad 1, 4, 8 ; Waszink 493 ad *an.* 46, 5 (avec bibliogr.). En général : Löfstedt, *Synt.* II 244 sqq., qui cite plusieurs exemples avec *ut quidam* (Suet. *Vitell.* 3, 2 ; Ael. Lamprid. *Diad.* 5, 6 ; Capitol. *Alb.* 3, 2). Waltzing, *Etude* 213 ad *apol.* 16, 1, rapproche *car.* 10, 10 *sicut et quidam*. Hartel, P. St. I 12, pense que dans *nat.* 1, 11, 1 et *apol.* 16, 1, *ut quidam* est au singulier, se rapportant à *Tacitus*. Mais il paraît préférable d'y voir un pluriel comme dans tous les autres exemples cités de cette expression. En effet, pour avoir sa raison d'être, *quidam* doit avoir une extension plus grande que celle marquée par le sujet de la phrase suivante. De plus, Tacite n'attribue pas le culte de la tête d'âne aux chrétiens, mais seulement aux Juifs.

somniastis : cf. Val. 10, 1 *sed quidam exitum Sophiae et restitutionem aliter somniauerunt*.

asininum : cet adj. se trouve déjà chez Varron, puis chez Plin. *nat.*, Cels., etc. Cf. Blokhuis 171 ; ThLL II 789, 18 sqq.

11,2 *in quarta* : il s'agit en fait du 5^e livre des Histoires. L'erreur est due à Tert. lui-même et se retrouve dans *apol.* 16, 2 Fuld. : *in quarto* (sc. *libro* ; sur cette ellipse, cf. Waszink 334 ad *an.* 25, 9, avec bibliogr.) *Historiarum*, tandis que la Vulg. a correctement *in quinta Historiarum*. Il est du reste possible que Tert. empruntât réellement sa citation au 4^e livre de son exemplaire des Histoires, s'il faut admettre que les deux premiers livres, publiés ensemble, ne comptaient que pour un : cf. Frassinetti, *Nuovi Studi* 70 sq. (pour qui la leçon *quinta* de la Vulg. est une correction due à un remanieur).

de bello Iudaico digerit : *digero* dans le sens de « décrire, exposer par écrit », est généralement transitif ; cf. *nat.* 1, 7, 30 *dum suo loco (ista) digeruntur*, etc. Mais Tert. remplace souvent un acc. objet par de suivi de l'abl. Pour *digero*, cf. *bapt.* 15, 2 *de isto plenius iam nobis in Graeco digestum est* ; *resurr.* 2, 11. Autres exemples dans *nat.* : 1, 9, 10 *de nostra eradicatione neglegitis* ; 1, 16, 20 *de sacramentis nostrae religionis... intentatis* ; 1, 19, 7 *de animarum reciprocatione... confirmant* ; 2, 15, 1 *recensere... de illis*. Dans d'autres œuvres de Tert., cf. Waltzing, *Etude* 214 ad *apol.* 16, 2 ; Hartel, P. St. III 32 ; Löfstedt, *Krit.* 73 ad *apol.* 35, 7 : « Im Spätlatein ist dieser Gebrauch von *de* statt eines früher gebräuchlichen Akkusativobjekts besonders bei den *Verba dicendi*

bemerkenswert, vgl. Löfstedt, Komm. 105. » A remarquer, pour le style, que la phrase *de bello Iudaico digerit, ab origine gentis exorsus*, est ramenée à une forme plus brève dans *apol. 16, 2: bellum Iudaicum exorsus ab origine gentis*.

de nomine religionis : « l'essence, le genre de cette religion ». Sur ce sens de *nomen*, fréquent chez Tert., cf. Waszink 450 sq. ad *an. 40, 2* (avec bibliogr.).

argumentatus : *argumentari* a souvent un sens péjoratif chez Tert. : « utiliser des arguments spécieux, des arguties ». Cf. 1, 12, 12 ; ThLL II 541, 31 sqq. ; 78 ; Waszink 109 ad *an. 2, 5* (avec bibliogr.).

uastis in locis : *apol. 16, 2* précise : *uastis Arabiae in locis* (autre précision géographique du même ordre : *apol. 16, 2 Iudaeos... Aegypto expeditos*, au lieu de *nat. 1, 11, 2 Iudaeos... in expeditione*). Tacite, *hist. 5, 3, 2* avait écrit : *sic conquistum collectumque uolgens, postquam uastis locis relictum sit*.

aquae inopia : cf. Tac. *hist. 5, 3, 4 nihil aequae quam inopia aquae fatigabat*. Le passage parallèle *apol. 16, 2* s'éloigne de la source : *in locis aquarum egentissimis cum siti macerarentur*. Cf. plus bas ad 1, 11, 4.

onagris : Tac. *hist. 5, 3, 4 grex asinorum agrestium*. Tert. a remplacé l'expression proprement latine par le terme grec utilisé déjà dans la littérature technique : cf. Varro *rust. 2, 6, 3* ; Cels. 2, 18 ; Frisk II 397 s. v. ὄνος ; G. Devereux, JHS 85, 1965, 29-32.

onagris... indicibus fontis (correction évidente de Havercamp ; *fontibus* A. Cf. *apol. 16, 2*, où seul Fuld. a conservé la leçon authentique, alors que la Vulg. a également *fontibus*). Comparer la vieille tradition grecque, selon laquelle, dans les déplacements des tribus, un animal jouait un rôle important, incarnation d'un dieu guidant le peuple. Cf. F. Heichelheim in RE VI A 1, 913, 23 sqq. (s. v. Tierdämonen, § 11, Tiere als Wegweiser). Dans plusieurs mythes orientaux, l'âne est mis en relation avec l'eau. Cf. W. Deonna, Laus Asini, RBPh 34, 1956, 24 sqq.

de pastu : « quittant le pâturage » = *e pastu*. Cf. Tac. *hist. 5, 3, 4 e pastu* ; Verg. *Georg. 1, 381 e pastu decedens agmine magnò*. Sur *de* = *ex*, cf. ad 1, 2, 2.

superficiem : « la tête ». *Superficies* signifie parfois « la partie supérieure » ; cf. Plin. 34, 6, 1 *Aegina candelabrorum superficiem dumtaxat elaborauit, sicut Tarentum scapos* ; Hoppe, Synt. 124. Il est intéressant de constater que dans *praescr. 4, 3*, où *superficies* signifie normalement « l'extérieur, la surface », Tert. éprouve le besoin de préciser ce sens par un pléonasme : *quaenam istae e pelles ouium e, nisi nominis christiani extrinsecus superficies*.

11,3 **opinor** : cf. ad 1, 2, 3.

Iudaicae religionis propinquos : *propinquos* est ici substantif, d'où le génitif *religionis*. Tert. insiste souvent dans *apol.* sur la parenté du judaïsme et du christianisme : *apol. 19, 2 thesaurus... totius Iudaici sacramenti et inde iam et nostri* ; 21, 1 *sed quoniam edidimus antiquissimis Iudaeorum instrumentis sectam istam (sc. Christianorum) esse suffuliam* ; 40, 7 le peuple juif est appelé *Christianae sectae origo*. Par ailleurs, Tert. sait noter ce qui sépare les chrétiens des Juifs : *apol. 21, 15 nam et nunc aduentum eius (sc. Christi) expectant, nec alia magis inter nos et illos compulsatio est, quam quod iam uenisse non credunt* ; cf. ci-dessous ad 1, 14, 2 ; Lortz I 195²⁵³.

at enim : s'emploie surtout dans une argumentation de forme dialectique pour présenter ou prévenir vivement une objection. Cf. 1, 10, 13 ; 1, 18, 2 ; 2, 8, 3 ; ThLL II 1008, 44 sqq.

Tacitus... loquacissimus : sur ce jeu de mots étymologique, cf. H. Fuchs, VChr 4, 1950, 73 sq. La construction *loquax* + gén. ne semble pas attestée ailleurs.

de Iudaeis debellatis : de temporel = *post*. Cf. Hoppe, Beitr. 70¹ ; Bulhart, SB 30 ; 47 ; praef. XVIII ; XXX ; le ThLL V 1, 65, 11 sqq. cite un exemple de Plaute, un de Cic., etc., et plusieurs de Tert. (16 sqq.). On a déjà vu *de* employé pour *ex* (ad 1, 2, 2), d'où l'on passe facilement au sens temporel.

captis Hierosolymis : en 63 a. C.

nihil simulacri : cf., outre Tac. *hist.* 5, 9, 1 : Cic. *Flacc.* 67 ; Joseph. *c. Ap.* 1, 22, 199 : Josèphe rapporte qu'Hécatee (Pseudo-Hécatee d'Abdère, cf. Geffcken, Zw. gr. *Ap.* XIII sqq. ; Jacoby, FGrHist 264 F 21 Komm. p. 61 sq. ; Spærri, KIP II 980 sqq.), décrivant le temple de Jérusalem, dit ἄγαλμα δὲ οὐκ ἔστιν (FGrHist 264 F 21). La même indication se trouve aussi chez l'authentique Hécatee d'Abdère (FGrHist 264 F 6), cité par Diod. 40, 3, 4 sqq., à propos de la guerre de Pompée. Ce serait la source à laquelle se rattache le Ps. Hécatee cité par Josèphe, selon Geffcken XV (réserves émises par Jacoby, FGrHist 264 F 21-24 Komm. p. 63 sqq., qui en revanche envisage une influence d'Hécatee sur Posidonius 87 F 70 apud Strabon 16, 2, 35. Cf. Komm. p. 197 sq.).

- 11,4 **omnibus praeter sacerdotibus clauso** : cf. Tac. *hist.* 5, 8, 2 sq. *templum intimis clausum... limine praeter sacerdotes arcebantur*. Dans le passage parallèle *apol.* 16, 4, Tert. s'éloigne de la source : *solis enim sacerdotibus adire licitum* (Vulg. ; *licitum erat* Fuld.). Cf. ci-dessus ad 1, 11, 2.

quo : Hartel, P. St. II 57², voudrait écrire *quod* ou *quoniam*. Borleffs, Mnem. 1928, 198 sq., répond, en citant Thörnell, St. T. III 28, que Tert. emploie parfois *quo* pour *quod*, qu'il ne faut rien changer au texte, où *quo* est causal. Ce sens de *quo* existe en effet chez Tert. (cf. ad 1, 2, 8), mais ici un *quo* causal ne convient pas, sans compter que le subj. *uererentur* ne se justifierait guère. On pourrait être trompé par le passage parallèle *apol.* 16, 4 qui porte : *eo magis, quia nec uerebatur*. Mais c'est là l'explication (mise en relief mieux que dans *nat.*) de *nusquam magis quam in sacrario suo exhiberetur* (sc. *simulacrum*), tandis que dans *nat.*, la proposition introduite par *quo* se rattache directement à *omnibus praeter sacerdotibus clauso*. Or dans *apol.* l'équivalent de cette apposition se trouve non pas avant *nec uerebatur*, mais après, introduit par *solis enim*. Le rapport logique est le même dans les deux textes : on ne craint pas les curieux parce que seuls les prêtres ont accès au temple ; inversement, le temple est ouvert aux seuls prêtres, par conséquent on n'y craint pas les intrus. C'est donc une nuance consécutive qui justifie le subj. *uererentur*. *Quo* est un relatif de lieu. L'idée de direction s'explique par l'ellipse d'un verbe signifiant « entrer ».

- 11,5 **professus... con(fessi)onem temporalem** : c'est l'attitude que Tert. a décidé d'adopter depuis le chap. 10, et qu'il n'abandonnera qu'à la fin du livre 1 : 1, 20, 6 *iam desine, simulata confessio* ! Ce passage rend certaine la restitution

con(fessi)onem de Goth., suspectée par Evans, VChr 9, 1955, 40. *Confessio* = « confession des crimes, aveu ». Le terme est opposé à *defensio* chez Cic. Verr. II 3, 176 *mala est haec... ac potius perditā maximorum peccatorum, huius autem et iniquitatis et inertiae confessio, non defensio criminis*.

in uobis : pour *in uos*. Cf. ad 1, 7, 23 *in sanguine*.

ex pari = *pariter*. Cf. Hoppe, Synt. 102 ; ad 1, 10, 26 *ex aequo*.

11,6 *totos asinos* : vous adorez des ânes tout entiers, par opposition au *caput asininum* qui seul est censé être objet de culte chez les chrétiens. *Asinos* est remplacé dans *apol.* 16, 5 par *cantherios*. Sur ce changement, cf. Borleffs, Diss. 88³. Sur le culte de l'âne chez les Romains, voir Wissowa, Religion und Kultus 158 : culte à l'origine lié à celui de Vesta, déesse de la nourriture. « Da das wichtigste Nahrungsmittel der älteren Zeit das Mehl in seiner Verarbeitung zu Brei (*puls*) oder Brot ist, so ist ihr ausser dem Herde auch das *pistrinum* mit der Mühle und dem die Mühle drehenden Esel heilig. Cf. *Copa* 26 : *Vestae delictumst asinus*. » L'âne joue aussi un rôle important lors des Vestalia. Cf. K. Latte, Röm. Religionsgesch. 143 sq.

Epona : déesse d'origine celtique, protectrice des écuries et des chevaux, dont le culte pénétra tout d'abord dans l'armée, puis jusqu'à Rome au 1^{er} siècle p. C. Cf. Wissowa, Religion und Kultus 86 (avec bibliogr.) ; K. Latte, Röm. Religionsgesch. 337 ; P.-M. Duval, Les dieux de la Gaule, Paris 1957, 46 sqq. ; F. M. Heichelheim, KIP II 1582.

omnia iumenta et pecora et bestias : le gros bétail, le petit bétail, les bêtes sauvages, autrement dit toutes les sortes d'animaux. Sur le culte des animaux, cf. F. Heichelheim, s. v. Tierdämonen, RE VI A 1, 862, 61 sqq. ; J. Bayet, Hist. pol. et psych. de la rel. rom. 25 sq. ; 52 ; J. Wiesner, LAW 951 sq. Quelques témoignages d'auteurs latins dans ThLL III 1686, 22 sqq. (s. v. *colo bestias*).

cum suis praeseptibus : l'image d'Epona était suspendue dans les écuries : cf. Apul. met. 3, 27 *Eponae deae simulacrum residens aediculae* ; Min. Fel. 28, 7 *totos asinos in stabulis cum uestra uel Epona consecratis*.

asinarii = *cultores asinorum*. C'est le seul endroit, avec le passage parallèle *apol.* 16, 5, où le mot paraît avec ce sens, non exempt, semble-t-il, d'une nuance comique. Comparer les épithètes moqueuses d'*apol.* 50, 3 *licet nunc et sarmentarios* (Fuld. ; *sarmenticios* Vulg.) et *semiaxios appelletis*. Mais il est peu probable que les chrétiens aient été appelés *asinarii* par les païens (sic ThLL II 788, 78). C'est une plaisanterie originale de Tert.

CHAPITRE 12

A. Remarques générales

1. *Place et intention du chapitre*. Après l'onolâtrie, la staurolâtrie. Selon le plan de la rétorsion, Tert. répond en s'efforçant de démontrer que la croix est présente dans les images auxquelles les païens adressent un culte. Ici encore, il doit recourir à une certaine virtuosité sophistique pour parvenir à ses fins,

car, cela est évident, l'instrument du supplice le plus infamant ne pouvait être, en tant que tel, l'objet d'aucun culte chez les païens. Ceux qui reprochaient ce culte aux chrétiens devaient certainement y rattacher la vision du supplice dégradant. Mais Tert. évite toute allusion à cette destination de la croix, tout mot pouvant rappeler la réprobation qui l'entoure (sauf 1, 12, 5 de *isto patibulo*, quand il s'agit de l'origine des dieux païens !). Il donne de la croix une définition toute matérielle et détachée de sa fonction : 1, 12, 1 *signum est de ligno*. Une fois le débat amené sur ce terrain, la rétorsion porte ; n'importe quelle idole ne vaut pas mieux qu'une croix. Il ne reste plus qu'à rechercher quelques analogies de matière ou de forme.

Il serait pourtant intéressant de connaître la réponse complète que Tert. aurait faite à l'accusation de staurolâtrie. En effet, cette accusation était moins extravagante que celle d'adorer un âne, le soleil ou l'Onocrotès, et de pratiquer l'infanticide et l'inceste. Tert. aurait dû probablement, comme le suppose Lortz I 181, distinguer le culte de la croix d'une certaine vénération pour le symbole de la rédemption. (La distinction est faite par Min. Fel. 29, 6-8 entre *cruces* et *signum crucis* : cf. Di Capua, RAAN N. S. 26, 1951, 98 sqq.) La figure symbolique de la croix revêtait une grande importance aux yeux des premiers chrétiens. Ils la trouvaient non seulement dans les prophéties de l'AT (cf. *Marc.* 3, 18 sq. = *Iud.* 10 ; *bapt.* 8, 2), mais dissimulée sous mainte figure analogique, à commencer par celle du corps humain : cf. ci-dessous ad 1, 12, 7 ; Carcopino, *Le mystère d'un symbole chrétien*, Paris 1955, 69 sq. ; *Études d'histoire chrétienne*, 16-20 ; F.-J. Dölger, *Sol Salutis*, Münster 1925, 273 sq. Les représentations sûres de la croix elle-même (on ne trouve pas encore de crucifié, sauf dans le crucifix blasphématoire du Palatin) sont très rares dans l'art de cette époque et jusqu'à Constantin. Cf. Leclercq, *DACL* III 2, 3045 sqq. s. v. Croix et crucifix ; E. Dinkler in *Mullus* 72 sqq. ; G. Delling, *BHHWb* II 1003 et Taf. 14 c (I 321). Sur les textes de Tert. attestant la coutume de se signer (dès le milieu du 2^e siècle), cf. F. J. Dölger, *JbAC* 1, 5-13. L'ouvrage de G. Q. Reijnders, *The Terminology of the Holy Cross in Early Christian Literature as based upon Old Testament Typology*, Nijmegen 1965, ne m'est connu que par le compte rendu de J. Daniélou, *Gnomon* 39, 1967, 256-259.

2. *Sources et lieux communs*. L'accusation de staurolâtrie ne se trouve pas formulée explicitement chez les apologistes grecs. Cependant la réponse de Tert. s'inspire directement d'un chapitre de Justin, *apol.* I 55 (cf. Becker 320 sqq.). Justin veut montrer que les démons, dans leur effort pour séduire le genre humain par une contrefaçon de la religion chrétienne, n'ont jamais su ni reconnaître, ni imiter le signe de la croix, pourtant annoncé par les prophètes (cf. *apol.* 135, 2 sqq. ; *dial.* 90 sq. ; Tert. *Marc.* 3, 18 sq. = *Iud.* 10 ; *bapt.* 8, 2), et présent partout dans l'univers : dans le mât du navire, la charue, divers outils, la stature et le visage de l'homme, les enseignes militaires, les images des empereurs morts. Le but de Justin est donc d'exalter le signe de la croix et d'en justifier la vénération. Cf. Lortz I 182²¹¹. Tert. se place à un point de vue très différent : il s'agit pour lui de montrer que les païens adorent inconsciemment des croix, ce culte étant considéré comme une action mauvaise dans l'optique de la rétorsion. Tert. emprunte à Justin deux de ses exemples : celui

de la figure humaine, bras étendus, qu'on retrouve dans les idoles païennes, et celui des enseignes, objet d'un culte dans l'armée romaine. En un sens, et surtout dans les §§ 5-9, il se rapproche de la polémique traditionnelle dirigée contre les idoles païennes, faites de main d'homme et avec une matière méprisable. (Sur l'ensemble du problème, cf. Ch. Clerc, *Les théories relatives au culte des images chez les auteurs grecs du II^e siècle après J.-C.*, thèse, Paris 1915, 89 sqq. ; Spærri 63 sq. ; autres ouvrages cités par Pellegrino, *comm.* ad Min. Fel. 24, 5 ; K. Schefold, *LAW* 466 ; nombreuses références chez les apologistes réunies par Marrou dans son édition commentée de l'*ad Diogn.*, Coll. Sources chrétiennes, 106². Voir en particulier Justin, *apol.* I 9, et déjà, dans l'*AT*, *Hier.* 10, 1-16 ; *Is.* 44, 9-20. Ces derniers passages contredisent la remarque de Becker 322 : « von den Verfertigern her hatte man die Götterbilder noch nicht betrachtet ».) L'originalité de Tert. par rapport à la polémique antérieure consiste précisément à montrer que toute idole est construite sur la croix ignominieuse. Cf. Heinze 351 sq. La nouveauté de l'idée explique la longueur de la description un peu laborieuse de 1, 12, 5-9 (fortement abrégée dans *apol.*). L'idée est aussi riche de développements possibles : les dieux sont traités comme des criminels, on leur inflige le supplice destiné justement aux chrétiens. Mais Tert. n'exploite pas encore à fond ce nouveau motif. Cela est réservé à l'*apol.*

3. *Passages parallèles dans apol.* Il faut ouvrir l'*apol.* en deux endroits pour trouver l'écho de notre chapitre. D'une part, la rétorsion de l'accusation de staurolâtrie occupe une place identique, entre les accusations d'onolâtrie et d'héliolâtrie, 16, 6-8. Mais la démonstration y est allégée de tout le superflu, à savoir le tableau détaillé de la fabrication d'une idole (*nat.* 1, 12, 7-9) et la comparaison tirée du monde végétal (*nat.* 1, 12, 10-13). Ce qui reste est condensé. Le style y gagne : à titre d'exemple, que l'on compare les deux relatives qualifiant *Ceres Pharia* : *nat.* 1, 12, 3 *quae sine forma rudi palo et solo staticulo ligni informis repraesentatur* et *apol.* 16, 6 *quae sine effigie rudi palo et informi ligno prostat* (suppression de la répétition *sine forma... informis*, meilleur parallélisme des deux compléments qualificatifs, souligné par la rime, *prostat* plus expressif que *repraesentatur*, verbe par ailleurs utilisé quelques lignes plus haut). La propriété des termes est aussi améliorée : sur *crucis religiosos... consecraneus* d'*apol.* 16, 6 remplaçant *crucis antistites... consacerdos* de *nat.* 1, 12, 1, cf. Di Capua, *Religiosi crucis*, *RAAN N. S.* 24-25, 1949-1950, 105-118. Autres remarques dans le commentaire.

L'autre passage issu de notre chapitre est *apol.* 12, 3, où Tert. exploite l'idée, exprimée dans *nat.* 1, 12, 5-9, qu'une croix forme le noyau des idoles païennes. Le motif est introduit dans une comparaison du supplice des chrétiens et de celui des dieux, assimilés à leurs statues : *crucibus et stipitibus impositis Christianas : quod simulacrum non prius argilla deformat cruci et stipiti superstructa ? In patibulo primum corpus dei uestri dedicatur*. La comparaison continue ensuite avec tous les mauvais traitements que subissent les idoles en cours de fabrication (cf. Aristid. 13, 2). L'ensemble doit servir à démontrer que les dieux n'existent pas réellement, que les païens eux-mêmes n'ont aucun respect pour eux, et que par conséquent les chrétiens ne sont pas

punissables de ne pas les honorer. Au moment où Tert. rétorque l'accusation de staurolâtrie (16, 7), il rappelle brièvement cette démonstration : *diximus originem deorum uestrorum a plastis de cruce induci*. Mais rien ne subsiste de la comparaison, empruntée à Justin, de la croix avec le corps humain (nat. 1, 12, 7). Comme l'a bien montré Becker 322 sq., cette comparaison, plus propre à fournir une justification du culte de la croix, n'avait plus sa place dans le raisonnement de Tert.

4. *Passages parallèles chez Min. Fel.* L'essentiel a été dit également par Becker 323 sq. Min. Fel. 24, 6 sq. expose comme *apol.* 12, 3 les mauvais traitements infligés par les sculpteurs aux idoles (donc aux dieux). Mais son texte ne présente pas d'analogies précises avec celui de Tert. Il ignore en particulier la comparaison, imaginée par Tert., avec les supplices des chrétiens. On pourrait être tenté de voir dans l'expression *infeliciis stipitis portio* le souvenir de la croix que Tert. révélait au centre de toutes les idoles (si *stipes infeliciis* équivalait bien à *cruz*, *patibulum*), mais Min. Fel. ne pense qu'à l'ignominie de la matière dont on fait les statues de dieux. En définitive, rien de ce que dit ici Min. Fel. ne se distingue de la polémique traditionnelle (cf. Pellegrino, comm. ad loc.). Le § 7 contient en outre des réminiscences de Justin. *apol.* 1, 9.

En revanche, Min. Fel. 29, 6 sqq. se rapproche de Tert. en réfutant l'accusation d'adorer des croix : *cruces etiam nec colimus nec optamus*. Il répond d'abord, comme Tert., par une rétorsion : *uos plane, qui ligneos deos consecratis, cruces ligneas ut deorum uestrorum partes forsitan adoratis*, où semblent combinées les deux sortes d'idoles dans lesquelles Tert. voyait l'image de la croix : les xoana et les statues modelées sur une armature en forme de croix (ce qui seul explique *partes deorum*). Puis il reprend l'exemple des enseignes militaires, emprunté par Tert. à Justin, en conservant l'orientation nouvelle que Tert. lui a imprimée. Ensuite, comme s'il voulait récupérer les exemples de Justin négligés par Tert. comme impropres à sa démonstration, Min. Fel. mentionne les symboles de la croix visibles dans le monde : le mât d'un navire, un joug, un homme en prière. Mais cette fois il leur laisse la signification qu'ils avaient chez Justin, ce qui le conduit à réunir dans sa conclusion deux raisonnements très différents, si ce n'est contradictoires : *ita signo crucis aut ratio naturalis innititur aut uestra religio formatur*.

B. Commentaire

12,1 *sed et* : cf. ad 1, 10, 8.

antistites : dans le sens de *sacerdotes* ou plus généralement de *sectatores*, s'applique quelques fois aux chrétiens chez Tert. : cf. *fug.* 2, 1 *ueri Dei antistites, omnes sectatores ueritatis*; *ieiun.* 11, 4 *apud nos omnes unici dei creatoris et Christi eius antistites*; Min. Fel. 6, 1 *antistites ueritatis* et Pellegrino ad loc. ; Waszink, VChr 8, 1954, 129 (dans *pud.* 20, 1, *sanctitatis antistitem* est conjectural).

consacerdos : cf. ThLL IV 357, 29 sqq. (un seul exemple non chrétien : CIL IX 1540, 11/12) ; Hoppe, Beitr. 134 (Tp.).

de ligno = *e ligno* ; cf. Löfstedt, Komm. 103 sq. ; Hofm.-Szantyr 263.

ctiam de materia colitis : pour l'interprétation du texte transmis par le manuscrit (ellipse de *signum* ou de *signa* ; *materia* = « bois »), voir mes Notes critiques, MH 19, 1962, 186. Sur les statues de divinités en bois, cf. Darcmberg et Saglio, s. v. *materia* 1631 ; EncAA IV 530 sqq., s. v. *legno* ; VII 1236 sq., s. v. *xoanon* ; W. H. Gross, RE IX A 2, 2140-2149, s. v. *xoanon*.

penes uos = *apud uos*. Cet emploi de *penes* est fréquent chez Apul. et surtout Tert. Cf. 1, 14, 4 ; 1, 15, 5 ; Kühner-Stegmann I 528 ; Waszink 214 sq. ad an. 14, 2 (avec bibliogr.).

12,2 **sicut... ita et** : cf. ad 1, 7, 21 *tales... quales et*.

sua propria : sur la réunion de ces deux possessifs, cf. Thörnell, St. T. IV 127. **uiderint... uiderit** : « peu importe » ; cette expression familière revient très souvent chez Tert. C'est un subj. parfait à valeur d'impératif, dont le sens littéral est analysé par Waltzing, ad *apol.* 16, 6 (« qu'il voie, qu'il s'arrange, c'est à lui de voir, c'est son affaire, cela nous importe peu ») ; cf. Scholte 43 sq. ad *test.* 1, 4 ; Waszink 112 ad an. 2, 6 (tous deux avec bibliogr.) ; F. Thomas, Recherches sur le subjonctif latin, Paris 1938, 184 sqq. Se trouve déjà chez Ter. *Ad.* 437 (où Dziatzko-Kauer, Leipzig 1921, voient à tort un futur antérieur), et souvent chez Cic., Liu., Sen., Ou., etc. Aux exemples de Tert. cités par CEhler I 450 ad *cor.* 13, ajouter *cult. fem.* 2, 1, 4. Ovide a le premier employé *uiderit* avec un nom de chose pour sujet (Thomas, *ibid.* 189).

liniamenta... forma : cf. Cic. *nat. deor.* 1, 75 *cedo mihi istorum adumbratorum deorum liniamenta atque formas*.

dum : cf. 1, 14, 4 *neque enim interest qua forma, dum deformia simulacra curemus*. Le sens de ce *dum* est défini par Thörnell, St. T. I 28 sq. : « denique *dum* (*dummodo, dum tamen*) saepius Tertullianus ponit ad id inducendum, quod, ut alia concedantur uel in medio relinquuntur, utique constet » (suivent quelques exemples).

Pour le sens de ce paragraphe, cf. *idol.* 3, 3 *quando enim et sine idolo idololatria fiat, utique, cum adest idolum, nihil interest, quale sit, qua de materia, qua de effigie, ne qui putet id solum idolum habendum, quod humana effigie sit consecratum*.

12,3 **a crucis stipite** : cf. Prud. *perist.* 2, 24 *crucis sub ipso stipite* ; Ven. Fort. *carm.* 2, 2, 18 *Leo agnus in crucis leuatur immolandus stipite*. Sur *stipes* employé pour *crux*, cf. J. Michelfeit, *Gymnasium* 73, 1966, 537⁶⁶.

Pallas Attica : peut-être allusion au Palladium, à l'origine xoanon tombé du ciel, qu'une partie de la tradition faisait aboutir à Athènes après la chute de Troie (cf. Wörner in Roscher III 3417 sqq. et 1325 sq. ; Ziehen, RE XVIII 2, 176 sqq. ; 186 ; Nilsson I 435 sqq. ; F. Bömer ad Ou. *fast.* 6, 417). Ou Tert. pense-t-il à la très vieille statue d'Athéna Polias, qu'on disait aussi tombée du ciel (cf. Paus. 1, 26, 6 ; Ziehen, art. cité, 178 sq.) ?

Ceres Pharia : il s'agit d'Isis, adorée dans l'île de Pharos, souvent assimilée à Déméter, donc à Cérès (cf. Drexler in Roscher II 1, 443 sqq. ; Kern, RE IV 2742 ; Opelt, RAC III 688 ; 692 ; Alföldi, JbAC 8/9, 1965-1966, 64 sq.). Min. Fel. 21, 1 dit *Phariae Isidis* (dans un autre contexte).

staticulo : cf. *Scorp.* 2, 6 (= *Deut.* 12, 3) *euertetis et comminuetis staticula eorum* (Vulg. : *statuas*).

repraesentatur : remplacé dans le passage parallèle *apol.* 16, 6 par *prostat* (*prostant* Fuld.) pour éviter une répétition avec *apol.* 16, 4 *si id colebatur, quod aliqua effigie repraesentabatur* (à propos du Dieu des Juifs).

directa : noter l'allitération avec *defigitur*. Remplacé dans *apol.* 16, 7 avec plus de propriété par *erecta*.

12,4 **antenna** : en parlant de la croix, cf. *Marc.* 3, 18, 4 *in antenna, quae crucis pars est* ; *Iud.* 10, 7 ; ThLL II 152, 11 sqq. ; IV 1255, 61 sqq.

illo sedilis excessu : la petite barre où s'appuie le condamné, vers le milieu de la croix où elle est en saillie (*excessus* = *pars eminens* ; cf. ThLL V 2, 1228, 76 sqq.). Cf. Iustin. *dial.* 91, 2 *καὶ τὸ ἐν τῇ μέσῳ πηγνύμενον ὡς κέρας καὶ αὐτὸ ἐξέχον ἐστίν, ἐφ' ᾧ ἐποχοῦνται οἱ σταυρούμενοι*.

hoc... incusabiliore, qui : cf. ad 1, 2, 8 *hoc peruersius, si*. Hoppe, Beitr. 143, adjoint à l'adj. *incusabilis* la mention Tp., ce qui signifierait que Tert. est le premier, mais non le seul auteur utilisant cet adj. dérivé de *incusare*. Si l'on s'en tient à la documentation du ThLL VII 1, 1098, 24 sqq., il s'agirait plutôt d'un hapax, puisque le second exemple de *incusabilis* (Nouell. Valent. 6, 1, pr.) et le seul exemple de l'adv. *incusabiliter* reposent tous les deux sur des variantes fautives.

structum = *instructum* ; cette équivalence, en usage dans la langue poétique (cf. Verg. *Aen.* 5, 54 ; sur le problème général des *simplicia pro compositis* en poésie, cf. ci-dessus ad 1, 2, 3 *tenditis*), n'est pas rare chez Tert. ; cf. Bulhart, praef. XLIX ; Waszink 184 sq. ad an. 10, 3 (avec bibliogr.). Waszink signale l'influence de la clausule sur l'emploi du simple pour le composé. Dans notre cas, la recherche de la symétrie avec *truncum* a pu influencer le choix de *structum*.

12,5 **de reliquo** : sur l'emploi et les différents sens de cette locution chez Tert., cf. Hoppe, Synt. 101.

integra est religio uobis integrae crucis : pour ce genre de répétition, cf. 2, 12, 35 *Sibylla ueri <dei> uera uates* ; *apol.* 24, 2 *ueram religionem ueri dei* ; Thörnell, St. T. I 71.

etiam... ipsam (istam A) : correction de Thörnell, St. T. III 17 sq., qui renvoie à Henen, Index *apol.* p. 79, pour la liaison *etiam (et, quoque) ipse*. La leçon du manuscrit a pu être influencée par le *isto* qui suit.

12,6 **desculpitur** : hapax. Ne pas confondre avec le composé *disculpere* (marquer, distinguer), également hapax : *pall.* 4, 6.

defunditur : *defundere* dans le sens de « couler une statue » se trouve aussi *apol.* 50, 11 *statuas defunditis* ; *pat.* 5, 23 ; *Scorp.* 3, 3.

locupletiore materia : Lucian. *Iup. trag.* 7, se moque des dieux en or qu'on préfère à ceux dont la matière est moins précieuse.

producitur : *producere* peut prendre le sens technique de « battre, étirer un métal ». Cf. *apol.* 6, 3 *in lances... argentaria metalla producta* ; Vulg. Num. 16, 38. L'adjectif dérivé *productilis* signifie : « qui peut se travailler au marteau,

s'étendre » (Blaise s. v.) ; cf. M. Leumann, *Die lat. Adjektiva auf -lis*, Strassburg 1917, 61.

plasticæ manus : l'adjectif remplace un génitif adnominal ; cf. ad 1, 7, 20. Comparer l'emploi, fréquent chez Tert., de *dominicus* au lieu de *domini* : *orat.* 14 ; *præscr.* 36, 3 *dominica passio*, etc. (voir Blaise s. v.). Déjà chez Petron. 28, 7 ; 31, 2 ; cf. Perrochat ad loc. ; Marouzeau, *Stylistique* 1946, 218 sqq. Sur le substantif *plastica*, cf. Waszink 471 ad an. 43, 11.

- 12,7 **plasta** : Tert. utilise aussi la forme grecque *plastēs* : *idol.* 3, 2 (si l'on en croit les éditeurs, la fin du mot étant disparue dans l'Agobardinus). Cf. v. d. Nat ad loc.

lignum crucis... statuit : le modelleur dresse un ou plusieurs bâtons pour soutenir la terre qu'il va modeler. En grec, cette armature se nomme *κράβος*. Cf. Frisk s. v. ; Poll. 10, 189 *τὸ μὲν δὴ ξύλον ὃ περιπλάττουσι τὸν πηλὸν οἱ κοροπλάδοι, κράβος καλεῖται* ; Daremberg et Saglio s. v. *crux*, 1575 ; *figlinum opus* 1133 ; *statuaria* 1489 ; EncAA VII 740 s. v. *terracotta*.

emicat = *eminet*, sens attesté pour la première fois chez Tert. ; cf. *emicantior Hermog.* 29, 3 ; ThLL V 2, 486, 80 sqq.

obliquatio : le mot, à ma connaissance, ne se retrouve que chez Macr. *sat.* 7, 1, 22 et Chalc. *comm.* 87. Ici, plutôt que « l'action d'étendre latéralement les bras sur la croix » (Blaise s. v.), le terme signifie, opposé à *caput* et à *spina*, la ligne perpendiculaire formée par les épaules, par rapport à la colonne vertébrale. Pour la lacune (6 lettres) qui suit ce mot dans le manuscrit, voir dans l'app. crit. de Borleffs les restitutions proposées, entre autres par Ehler et Reifferscheid. Ajouter *excurrit* suggéré par Hartel, P. St. III 25. Il est difficile de trancher.

hominem manibus expansis : *apol.* 30, 4 décrit avec les mêmes termes l'attitude de la prière, illustrée par les orantes des catacombes. Le goût du symbole, très développé chez les premiers chrétiens, leur faisait voir dans cette attitude d'un homme aux bras étendus l'image de la croix du Christ. Cf. *Marc.* 3, 18, 6 (= *Iud.* 10, 10) *Iam uero Moyses, quid utique tunc tantum, cum Iesus aduersus Amalech proeliabatur, expansis manibus orat residens, ... nisi quia illic... crucis quoque erat habitus necessarius ; orat.* 14 *nos uero non attollimus tantum (sc. manus), sed etiam expandimus et, dominica passione modulata, tum et orantes conflatemur Christo ; 29, 4 sed et aues... alarum crucem pro manibus expandunt ; idol.* 12, 2 *corpus... quod in modum crucis est ; Iustin. apol.* I 55, 4 *τὸ δὲ ἀνθρώπου σχῆμα οὐδενὶ ἄλλῳ τῶν ἀλόγων ζώων διαφέρει, ἢ τῷ ὀρθόν τε εἶναι καὶ ἑκτασιν χειρῶν ἔχειν καὶ ἐν τῷ προσώπῳ ἀπὸ τοῦ μετωπίου τεταμένον τὸν λεγόμενον μυζωτήρα φέρειν, δι' οὗ ἢ τε ἀναπνοὴ ἐστὶ τῷ ζώῳ, καὶ οὐδὲν ἄλλο δείκνυσθαι ἢ τὸ σχῆμα τοῦ σταυροῦ* (voir Lortz I 182²¹¹) ; Min. Fel. 29 8 ; Paul. Med. uita Ambr. 47 *expansis manibus in modum crucis orauit*. La comparaison ne se trouve pas dans *apol.* Cf. Borleffs, *Diss.* 93 sq., et ci-dessus p. 249 ; Di Capua, *RAAN* N. S. 26, 1951, 108 sq. ; Dölger, *JbAC* 5, 1962, 5-10.

- 12,8 **placuit** : s.-e. *ingerere*.

intus cruci : l'adverbe remplit la fonction d'un adj. ; cf. 1, 16, 11 *saltus ubique luxuriæ* ; 2, 5, 14 *in ista inuestigatione alicuius artificis intus et domini* ; Hoppe,

Synt. 113 ; Waszink 84 sq. ad *an.* 1, 2 (avec bibliogr.) ; 136 ad *an.* 6, 3 (sur la place de l'adverbe) ; Blaise, Manuel 17. Voir aussi ad 1, 10, 7.

ingerit : sur les acceptions de *ingerere* chez Tert., cf. Hoppe, Synt. 133.

12,9 Après la maquette de terre décrite dans le paragraphe précédent, ce paragraphe présente l'étape suivante : le sculpteur ébauche la statue dans sa matière définitive, à l'aide des instruments permettant la mise aux points (*circinus, plumbei moduli*). M. F. Chamoux, que M. J. Tréheux a bien voulu consulter pour moi sur ce point, voit dans ce passage de Tert. une allusion « au procédé, connu des techniciens, de report des mensurations de la maquette sur le bloc de marbre avec compas et fil à plomb ». Sur les aspects techniques de ce travail, consulter C. Blümel, *Griechische Bildhauer an der Arbeit*, 1953, 46 sqq. ; G. M. A. Richter, *Ancient Italy*, Ann Arbor 1955, 105 sqq.

quodammodo : sur l'emploi de ce mot dans *nat.* comparé à *apol.*, cf. ad 1, 7, 5 s. v. *traduces*. Dans notre cas, la comparaison n'est pas possible, puisque notre phrase n'a pas d'équivalent dans *apol.*

12,10 **incipitur** : cf. *paen.* 6, 16 *fides a paenitentiae fide incipitur et commendatur*. Cette forme passive personnelle se trouve depuis Sall. *Iug.* 57, 3 ; cf. ThLL VII 1, 912, 61 sq.

consecratus : sc. *deus*.

dictum erit : sur le futur antérieur employé pour le futur simple, cf. ad 1, 7, 30 *viderimus*.

de = *ex* ; cf. ad 1, 2, 2.

nuce persici : Tert. emploie *nux* au sens peu courant de « noyau » pour éviter la répétition de *nucleus*. *Nux* désignant également le noyau de pêche se trouve aussi dans quelques manuscrits de Ser. Samm. 400, mais Bæhrens (Poet. lat. min. III 125) imprime *e nucleo... interiore* en suivant le meilleur manuscrit.

comam : terme poétique, qui contribue pour sa part à l'élévation du style dans ce passage. La vie des plantes fournit à Tert. une comparaison analogue *uirg. uel.* 1, 5 sq., mais c'est pour illustrer la vérité *nihil sine aetate est, omnia tempus expectant*. Cf. *praescr.* 36, 7 *etiam de oliuae nucleo mitis et opimae et necessarie asper oleaster oritur* eqs.

12,11 **in** : final ; cf. ad 1, 10, 42.

de brachiis... utaris : Tert. emploie quelques fois *uti de* ; cf. *Marc.* 4, 29, 13 *meus est qui de meis utitur* ; *Hermog.* 8, 2 ; Hoppe, Synt. 34 ; Borleffs in *Mnem.* 1929, 19 sq. ; Hofm.-Szantyr 264. Dans notre passage, on comprend aisément l'emploi de la préposition, qui conserve la notion de provenance, de séparation.

deputabitur : cf. ad 1, 2, 7.

traduce : ici au sens propre. Sur l'emploi métaphorique du mot, cf. ad 1, 4, 2. **nam cum tertius gradus** eqs. : Lortz I 221^s s'offusque de la présence de cette formulation abstraite faisant suite à un exemple clair. Il faut remarquer qu'elle correspond à une tournure d'esprit de Tert., qui aime donner à sa pensée une forme générale, abstraite ou sentencieuse. Voir *Introd.* p. 42 sq.

- 12,12 *nec diutius* : cf. 2, 13, 9 ; Waszink 196 ad *an.* 11, 3 (« typical of Tert.'s impatience »). Pour cet aspect du tempérament de Tert., il suffit de renvoyer au début de *pat.*

super = *de* : cf. Hoppe, Synt. 41 sq. Appartient à la langue courante : Hofmann, *Umgangssprache* 163 (déjà chez Plaute). On trouve *argumentor super* chez Claudian. *Mam.* 2, 7 (p. 127 Vind.). Pour le sens péjoratif de *argumentari*, cf. ad 1, 11, 2.

quando : selon Hoppe, Synt. 78, suivi par Hofm.-Szantyr 607, *quando* causal est toujours construit par Tert. avec le subj. Cela vaut pour *nat.* 1, 5, 9 ; 1, 16, 11 ; 2, 5, 3. Mais notre passage montre que Hoppe a été trop affirmatif. Cf. *Hermog.* 44, 3 *ergo quando non fecerat retro.*

naturali praescriptione : par une loi de la nature (*praescriptio* = *lex* : cf. Blokhuis 53 ; Beek, *Röm. Recht* 86 sq.), qui constitue en même temps une « prescription », une de ces objections préalables chères à Tert., qui permettent d'abréger l'argumentation. Cf. 2, 12, 38 sq. *tenemus compendium in ceteros originis praescriptionem, ne per singulos euagemur. Qualitas posteritatis a principibus generis ostenditur... ; gradus ad gradus comparantur.* Voir le traité de *praescr.*, en particulier 32, et Stirnimann, *Die praescriptio Tertullians.*

omne... genus censum ad originem refert : cf. *praescr.* 20, 7 *omne genus ad originem suam censeatur necesse est* ; *carn.* 21, 7.

quanto... tanto : ellipse de *magis* ; cf. ad 1, 7, 11.

conuenitur = *deprehenditur, animaduertitur* ; sens attesté depuis Tert. : cf. ThLL IV 829, 63 sqq.

- 12,13 *primordiale* : Tp.

simulacrorum silvae : remarquer la continuité de l'image, partant du noyau (la croix), qui produit un arbre (la maquette de terre), d'où l'on tire une bonture (la statue d'un dieu), pour aboutir aux « forêts d'idoles ». Cf. *Val.* 39, 2 où il est question de « forêts de gnostiques ».

- 12,14 *ad manifesta* : cf. *Aug. nat. et or.* 2, 9, 13 *sed ad manifestiora ueniamus.* Mais Tert. n'a pas utilisé le comparatif, et échappe donc à la critique de Becker 322 (« eine jener unglücklichen Steigerungen »).

augustiora, quanto laetiora : ellipse de *tanto*. Cf. *Plaut. Cas.* 805 *quanto ego plus prospero, procedit minus* ; *Rud.* 1301 ; Kühner-Stegmann II 484 ; Hofm.-Szantyr 591.

consecratio : cf. *idol.* 4, 2 *imaginum consecratio idololatria.*

erunt = *ἐὼν &c.* Sur la valeur potentielle du futur, cf. 1, 20, 7 ; Hoppe, Synt. 64 sq.

quodammodo : sur la présence de ce mot accompagnant une métaphore dans *nat.*, mais supprimé dans le passage parallèle d'*apol.*, cf. ad 1, 7, 5 s. v. *tra-duces.*

tropaeorum : sur la structure cruciforme de la plupart des trophées, cf. Ad. Reinach in Daremberg et Saglio, s. v. *tropaeum* 502 et passim. (502¹⁷ Reinach renvoie à Wœlcke, *Beitr. z. Gesch. d. Trophäen*, n. 52, pour les textes chrétiens sur la ressemblance du trophée et de la croix. Voir maintenant G. Charles-Picard, *Les trophées romains*, Paris 1957, 494 sqq.) Inversement, la croix du

Christ est souvent comparée à un trophée, symbole de sa victoire. Cf. Tert. *Marc.* 4, 20, 5 *nam cum ultimo hoste, morte, proeliaturus per tropaeum crucis triumphauit*; *Mart. Montani et Lucii* 4, 5; *Prud. cath.* 9, 83; *Aug. ciu.* 18, 32 (C. C. ligne 27); *Ven. Fort. carm.* 2, 2, 2 *Leo*; sur les représentations figurées postconstantiniennes: E. Dinkler, *Bemerkungen zum Kreuz als Tropaeum*, *Mullus* 71-78.

in Victoriis et cruceis: Tert. assimile les Victoires aux trophées, pour pouvoir affirmer que l'on voue un culte aux croix contenues dans les trophées (qui, eux, n'étaient pas habituellement l'objet d'un culte). Cf. le passage parallèle, *apol.* 16, 7 *sed et Victorias adoratis in tropaeis*. En fait, les Victoires sont souvent associées aux trophées: cf. Ad. Reinach, loc. cit. 517.

12,15 signa: après les trophées, les enseignes. Sur le culte des enseignes dans l'armée romaine, cf. Tac. *ann.* 1, 39 et Furneaux, comm. ad loc.; A.-J. Reinach in *Daremberg et Saglio*, s. v. *signa*, 1324 sq.; Di Capua, *RAAN N. S.* 24-25, 1949/50, 108¹; R. Egger, *Das Labarum, die Kaiserstandarte der Spätantike*, *SB Wien* 234, 1, 1960, 11 sq.; 20; E. Bayer, *LAW* 956 s. v. *Feldzeichen*. On sait que la forme de croix du *uexillum* traditionnel se retrouve dans le *labarum* constantinien. Cf. A.-J. Reinach, loc. cit. 1321 sq.; Egger, loc. cit. 21 sqq. **signa deierat**: pour *deierare* transitif, cf. ad 1, 10, 31.

signa ipsi Ioui praefert: *apol.* 16, 8 *signa omnibus deis praepont*.

suggestus = *ornatus, apparatus*, avec l'idée d'une accumulation, rendue parallèlement pour *cultus* par l'adjonction de *totus*. Cf. 2, 8, 16; *an.* 24, 5 *leo... cum toto suggestu iubarum*. Sur les différents sens du mot chez Tert., cf. Hoppe, *Synt.* 123 sq.; Waszink 83 ad *an.* 1, 1. Sur les ornements qui surchargeaient la hampe des enseignes, cf. A.-J. Reinach, loc. cit. 1313 sqq.

auri cultus: sur le *gen. materias*, cf. Hofm.-Szantyr 52. Cette notation, absente du passage parallèle d'*apol.*, se trouve en revanche chez Min. Fel. 29, 7 *inauratae cruceis*. Cela n'exclut pas l'antériorité de Tert., puisque Min. Fel. pouvait avoir sous les yeux ou dans la mémoire les deux œuvres de son prédécesseur.

crucum: ce gén. pluriel se trouve aussi dans le passage parallèle *apol.* 16, 8; cf. Plin. *dub. serm. frg. Char. gramm.* I 141, 17 Keil = 178, 27 Barwick (cité par le ThLL IV 1255, 10 sqq.).

12,16 cantabris: ce nom d'étendard militaire ne se trouve qu'ici, dans le passage parallèle *apol.* 16, 8, et chez Min. Fel. 29, 7. Le porteur de cet étendard est nommé *cantabarius* *Cod. Theod.* 14, 7, 3. L'origine du mot doit être cherchée peut-être dans le nom propre *Cantabri*: cf. Ernout-Meillet s. v.; Hübner in *RE* III 1493, 51 sqq.

uexillis: le rapprochement avec la croix chrétienne est très fréquent (il entre dans le cadre de la terminologie imagée qui se développe autour du thème de la *militia Christi*). Cf. *cor.* 11, 3 *uexillum quoque portabit aemulum Christi*; Hier. *epist.* 107, 2 *uexilla militum crucis insignia sunt* et de nombreux exemples de l'expression *uexillum crucis* cités par Blaise s. v.

siphara: *sipharum* ou *supparum* désigne une voile de navire (d'où par analogie la pièce d'étoffe carrée des *canabara* et des *uexilla*), ou un vêtement de femme

(ce qui permet l'image *uestes crucum* ; cf. *pall.* 4, 9). Cf. Saglio in Daremberg et Saglio s. v. *supparum* ; A. Cattin, *Latomus* 17, 1958, 362 sq.

CHAPITRE 13

A. Remarques générales

1. *Place et intention du chapitre.* Le reproche d'adorer le soleil est plus « humain » et moins absurde (cf. *apol.* 16, 9 *uerisimilius*) que les précédents, parce que, parmi les variantes du paganisme, le culte des astres est une des moins basses : cf. *nat.* 2, 6, 7 *melius iam in physico mortalitas errat, eis diuinitatem adiudicando quae super hominem putat situ et ui et magnitudine et diuturnitate sentiri : quod enim super hominem, credas deo proximum* ; cf. Lortz 1 182²¹². Dans cette accusation, l'essentiel — du moins aux yeux des païens — n'est pas tant le fait même d'adorer le soleil, que la parenté ainsi manifestée avec les sectes païennes qui pratiquent cette religion. Les chrétiens se laisseraient ramener à une catégorie connue ; prétendument originaux, ils ne seraient que les imitateurs d'un culte étranger. Plus que jamais Tert. adopte le point de vue de l'adversaire. Sa rétorsion ne vise pas à démontrer que les païens adorent le soleil — ils ne verraient aucun mal à cela — mais qu'ils imitent aussi hypocritement les gestes des vrais adorateurs du soleil, et qu'ils empruntent aussi certains rites et certaines fêtes à une religion étrangère, la religion juive. Le débat est résumé clairement par F. J. Dölger, *Sol Salutis*, Münster 1925, 21 : « Die Heiden werfen den Christen vor : Mit eucrem Gebet nach Osten seid ihr eigentlich Heiden und Sonnenanbeter. Die Christen werfen den Heiden vor : Mit eucrem Saturnstag seid ihr eigentlich Juden. » Voir la bibliographie des travaux de Dölger sur le sujet dans Cabrol-Leclercq, *DACL* XV 2, 1577¹ s. v. *Soleil*.

2. *Sources et lieux communs.* Les auteurs chrétiens ont à plusieurs reprises attaqué le culte du soleil, de la lune et des astres, comme le fera Tert. lui-même dans les chap. 3 à 6 du livre 2. Voir par exemple Clem. *protr.* 4, 63, qui développe l'idée qu'il ne faut pas adorer le soleil, mais le créateur du soleil ; 6, 68, 4.

Cependant, ce n'est pas dans cette direction qu'il faut chercher une source de notre chapitre, mais plutôt dans un texte de Justin, *apol.* 1 67, qui décrit les réunions dominicales des chrétiens. C'est là que pour la première fois le dimanche est nommé par un chrétien « jour du soleil » (1 67, 3 *τῇ τοῦ ἡλίου λεγομένη ἡμέρᾳ*). Noter la formulation prudente. Cf. Rordorf, *Der Sonntag* 42 sq.) Plus bas, Justin justifie le choix de ce jour qui rappelle la création du monde et la résurrection du Christ : 1 67, 7 *τὴν δὲ τοῦ ἡλίου ἡμέραν κοινῇ πάντες τὴν συνέλευσιν ποιούμεθα, ἐπειδὴ πρώτη ἐστὶν ἡμέρα, ἐν ᾗ ὁ θεὸς τὸ σκότος καὶ τὴν ὕλην τροφᾶς κόσμον ἐποίησε, καὶ Ἰησοῦς Χριστὸς ὁ ἡμέτερος σωτὴρ τῇ αὐτῇ ἡμέρᾳ ἐκ νεκρῶν ἀνέστη καὶ*. Tout en exploitant l'analogie symbolique du soleil levant et de la résurrection (cf. Dölger, *Sol Salutis* 364 sq. ; 405), Justin a peut-être voulu prévenir l'interprétation maligne des païens à laquelle Tert. doit faire face quelque quarante ans plus tard.

3. *Passages parallèles dans apol.* Le passage d'*apol.* consacré à l'héliolâtrie (16, 9-11) est un peu plus court que notre chapitre, grâce surtout à la simplification extrême du développement confus de *nat.* 1, 13, 3 sq. sur le respect du jour de Saturne. D'emblée, le motif essentiel (parenté des chrétiens et des païens adorateurs du soleil) est mis en lumière : *ad Persas, si forte, deputabimur*. Puis les deux points litigieux sont nettement séparés et suivis immédiatement de leur rétorsion respective : 1. la prière vers l'orient (16, 10) ; 2. le respect du jour du soleil (16, 11). Pour prévenir toute équivoque, Tert. s'écarte un instant de la ligne de la rétorsion et laisse entrevoir qu'il pourrait indiquer la vraie signification de ce jour pour les chrétiens : *si diem solis laetitiae indulgemus, alia longe ratione quam religione solis*. Enfin, quand il rétorque aux païens le plagiat des rites juifs, il ajoute un sarcasme de plus : ils ne connaissent même pas ce qu'ils imitent : *exorbitantes et ipsi a Iudaico more, quem ignorant*. Comparaison de détail dans le commentaire.

4. Passages parallèles chez Min. Fel. Néant.

B. Commentaire

13,1 **humanius** : cf. 2, 5, 1 *ad humaniorem aliquanto opinionem*. Comparée aux autres accusations, celle-ci est la seule qui ne contienne pas quelque chose de monstrueux ou de ridicule. *Apol.* 16, 9 ajoute *et uerisimilius*, ce qui n'est pas une raison pour introduire avec Klusmann cette adjonction dans notre texte : cf. Hartel, P. St. II 60¹.

ad orientis partem : cf. *apol.* 16, 10 *ad orientis regionem*. Sur l'attitude des chrétiens en prière : *apol.* 24, 5 ; 30, 4 ; Lortz I 182²³ ; Dölger, Sol Salutis 142 : «Die Selbstverständlichkeit, mit der Tertullian die christliche Gebetssitte als Unterlage einer heidnischen Mutmassung aufführt, zeigt besser als viele Worte, wie festgewurzelt die Gebets-Ostung in den christlichen Gemeinden des zweiten Jahrhunderts war» ; Rordorf, Der Sonntag 284 sq.

die solis : le dimanche ; cf. 1, 13, 5 ; *apol.* 16, 11 ; ThLL V 1, 1060, 50 sqq. Dans les œuvres adressées aux chrétiens, Tert. dit : *dies dominicus* ou *dies domini* ; cf. Teeuwen 41 ; C. C., Index s. v. *dies* et *dominicus*. Le dimanche était mis à part par les chrétiens comme premier jour de l'activité créatrice de Dieu et surtout comme jour de la résurrection du Christ (ce qui explique *laetitiam curare*). Cf. Iustin. *apol.* I 67, 3 et 7 (cité ci-dessus p. 256). Voir aussi les textes de saint Ambroise et Maxime de Turin cités par Dölger, Sol Salutis 371. On y trouve une sorte de justification théologique de l'identification du jour du soleil et du jour du Seigneur : le Christ est le soleil de justice, le soleil de la résurrection qui dissipe les ténèbres des enfers et du péché. Cette comparaison de Jésus et du soleil est illustrée, entre autres, par une mosaïque qui orne le plafond d'un des mausolées dégagés lors des fouilles de 1939-1949 sous la basilique de Saint-Pierre à Rome. Reproduction in Carcopino, Etudes d'histoire chrétienne, Paris 1953, 152 (hors-texte). Cf. Rordorf, Der Sonntag 286²⁷. On a parfois soutenu que le culte du soleil, en particulier dans la religion de Mithra, avait eu une influence réelle et prépondérante sur

le choix du dimanche par les chrétiens. Cf. par exemple A. Weigall, *Survivances païennes dans le monde chrétien*, Paris 1934, 196 sqq. Mais le choix est d'origine exclusivement chrétienne, et le rapprochement avec le jour du soleil n'a exercé son influence qu'après coup. Cf. H. Dumaine s. v. *Dimanche* in Cabrol-Leclercq, *DACL* IV 1, 870 sqq. ; O. Cullmann, *Le culte dans l'Eglise primitive*, Neuchâtel 1948, 9 sq. (= *La foi et le culte de l'Eglise primitive*, Neuchâtel 1963, 108 sq.) ; Rordorf, *Der Sonntag* 39 sq. ; 178 sqq. ; 233.

- 13,2 **quid uos minus facitis** : cf. 1, 15, 8 *quid minus, immo quid non amplius facitis* ? plerique = *multi* ; cf. ad 1, 1, 6.

etiam caelestia : vous affectez d'adorer non seulement les êtres terrestres et mortels que sont vos dieux, mais aussi des êtres célestes. Cf. Clem. Al. *protr.* 4, 63, 1.

ad solis initium ∞ *apol.* 16, 10 *ad solis ortum* ; le ThLL VII 1, 1657, 45 sqq. rapproche à tort notre passage de Sen. *nat.* 7, 25, 3, où le sens est autre.

labra ∞ *apol.* 16, 10 *labia*. L'expression *labra moues* désigne un geste de superstition chez Pers. 5, 184 ; cf. Hor. *epist.* 1, 16, 60. Sur l'adoration matinale du soleil chez les païens, cf. Rordorf, *Der Sonntag* 179¹⁰.

- 13,3 **laterculum** : avec le sens général de « registre, liste », employé pour la première fois par Tert., ici et *Val.* 29, 4. Dans le *Cod. Iust.*, le mot a le sens technique de « registre des charges et dignités de l'empire ». — Sur l'adoption de la semaine de sept jours par les Romains, cf. Dio Cass. 37, 18 ; Ruelle in Daremberg et Saglio, s. v. *calendarium*, 833 sqq. ; E. Biekerman, *Chronologie*, Leipzig 1963, 35 sq. ; Rordorf, *Der Sonntag* 29 sqq. ; W. Sontheimer, *RE* IX A 2, 2463.

ex diebus ipsorum praelegiatis : pour le maintien du texte de A (*ipsorum* = *uestris*), voir mes Notes critiques, MH 19, 1962, 186.

praelegiatis = *elegiatis prae alio* (C. C., Index) ; cf. Apul. *met.* 7, 11, 1 *pecua... unde praelectum grandem hircum... uictimant*.

quo die = *diem quo* (v. d. Hout, *Mnem.* 1955, 169).

lauacrum : usité depuis Gell. et Apul. Cf. *apol.* 42, 4 ; *orat.* 13, 1 ; 25, 6 ; prend généralement le sens de « baptême » chez les auteurs chrétiens : cf. Blaise s. v. Sur l'abstention rituelle de bain chez les païens et les chrétiens, cf. Fontaine ad *cor.* 3, 3.

prandium curetis : cf. Plaut. *Men.* 367 *prandium, ut iussisti, hic curatumst*.

- 13,4 **exorbitantes** : Tp. Pour la construction avec *ab*, cf. ThLL V 2, 1553, 60 sqq. ; avec *ad* : *ibid.* 1554, 9 sqq. (dans les deux cas à partir de Tert.).

Iudaei... festi : *festus* substantif (= *festus dies*) ne se trouve qu'ici et dans les Glossaires. Cf. ThLL VI 1, 630, 11 sq. Sur la diffusion des coutumes judaïques dans le monde romain, cf. Sen. *apud Aug. ciu.* 6, 11 *cum interim usque eo sceleratissimae gentis consuetudo conualuit, ut per omnes iam terras recepta sit* ; *uicti uictoribus leges dederunt* ; Ioseph. c. *Ap.* 2, 39, 282 ; Friedländer, *Sitten-gesch.* III 214 sq.

sabbata : sur l'observance du sabbat à Rome, voir Friedländer III 214⁸ ; Rordorf, *Der Sonntag* 34 sq.

cena pura : cf. *Marc.* 5, 4, 6 *observatis... et sabbata, ut opinor, et caenas puras et ieiunia et dies magnos*. L'expression traduit le grec *παράσκευή* et désigne le repas préparé par les Juifs la veille du sabbat. Cf. *Iren.* 1, 14, 16 ; 5, 23, 2 *parasceue quae dicitur cena pura, id est sexta feria* ; *Aug. in euang. Ioh.* 120, 5 *parasceuen cenam puram Iudaei latine usitatus apud nos uocant* ; *serm.* 221, 4. Dans les quelques passages de l'Écriture où la *Vet. Lat.* rend *παράσκευή* par *cena pura*, la *Vulgate* porte *parasceue*. Cf. *ThLL* III 779, 57 sqq. ; Rönisch, *Itala und Vulgata* 306 sq. ; Hoogterp, *Etude sur le latin du Codex Bobiensis*, Wageningen 1930, 226 ; Rordorf, *Der Sonntag* 133.

ritus lucernarum : cf. *Ioseph. c. Ap.* 2, 39, 282 *λύχνων ἀνακαύσεις* ; *Sen. epist.* 95, 47 *accendere aliquem lucernas sabbatis prohibeamus, quoniam nec lumine dii egent et ne homines quidem delectantur fuligine* ; *Pers.* 5, 179 sqq. *at cum / Herodis uenere dies, unctaque fenestra / dispositae pinguem nebulam uomuere lucernae / portantes uiolas et Villeneuve, Comm. ad loc.*

ieiunia cum azymis : cf. *ieiun.* 16, 6 *Iudaicum certe ieiunium ubique celebratur* ; *Tac. hist.* 5, 4, 5 *longam olim famem crebris adhuc ieiuniis fatentur, et raptarum frugum argumentum panis Iudaicus nullo fermento detinetur*.

orationes litorales : cf. *ieiun.* 16, 6 *cum omissis templis per omne litus quocumque in aperto aliquando iam precem ad caelum mittunt* ; *Ioseph. antiq.* 14, 10, 23 *φήμισμα Ἀλικαρναστέων... « δέδοκται ἡμῖν Ἰουδαίων τοὺς βουλομένους... τὰς προσευχὰς ποιῆσθαι πρὸς τῇ θαλάσῃ κατὰ τὸ πάτριον ἔθος »*.

13,5 **ut ab excessu reuertar** : cf. *praescr.* 31, 1 *sed ab excessu reuertar*. Autres références chez Waszink 320 ad *an.* 25, 1. Ajouter *an.* 36, 1.

qui = uos qui ; cf. ad 1, 7, 22 ; Borleffs, *Mnem.* 1929, 30^a.

CHAPITRE 14

A. Remarques générales

1. *Place et intention du chapitre.* L'accusation traitée dans ce chapitre rappelle étrangement celle qui faisait l'objet du chap. 11. Cependant Tert. introduit ce chapitre comme une nouveauté (*noua... fama*), et en reprenant la même matière dans l'*apol.*, où la plus grande attention est prêtée à la composition, il n'a pas songé à fondre ou à rapprocher les deux chapitres. Nous avons vu dans l'introduction au chap. 11 comment il fallait comprendre cette distinction. Relevons encore ce qui caractérise la nouvelle accusation. S'il s'agit dans le chap. 11 d'une tête d'âne, ici le personnage désigné par le nom d'*Onocoetes* n'a de l'âne que les oreilles et un sabot. En outre il est vêtu d'une toge et porte un livre (symbole du Christ *aduocatus* ? cf. J.-G. Préaux, in *Hommages à L. Herrmann*, 652 sq. ; ou du *magister* ? *ibid.* 651 ; Opelt, *RAC* VI 579). Nous verrons dans le commentaire ad 1, 14, 1 que la forme et le sens de l'inscription sont difficiles à préciser, mais que, peut-être, le nom correspond au grec *ὄνοκοίτης* signifiant « qui s'accouple avec un âne » (ou une ânesse). La plaisanterie est grossière, mais conforme à la qualité de son auteur, sur laquelle

Tert. insiste. Il s'agit d'un belluaire, Juif apostat¹. Cet homme a probablement voulu ridiculiser la naissance du Christ, fils de la Vierge. En effet, dans les milieux juifs de Rome au début de l'Empire, on appelait Jésus « fils de la mule » (parce que celle-ci ne peut avoir de petits). Cf. C. Cecchelli, *Mater Christi* 2, 1948, 155 sqq., cité par A. Alföldi, *Asina*, *Schweizer Münzblätter* 2, 1951, 66. Sur le thème proverbial *partus mulae*, cf. J.-G. Préaux, *ibid.* 649. Alföldi, *loc. cit.* 57-66 ; 92-96, a démontré que cette représentation antichrétienne revit dans les milieux païens de l'aristocratie romaine sous Honorius et Valentinien III. Des médaillons de l'époque, servant à la fois d'étrennes et de moyens de propagande antichrétienne, portent au revers une ânesse nourrissant un ânon. On ne peut douter que celui-ci représente le Christ, puisque l'un des petits bronzes porte la légende DN IHY XPS DEI FILIVS. Reconnaissons qu'il est difficile de rattacher tous les détails de la caricature de Carthage à cette forme de la calomnie. Mais nous ignorons aussi les déformations qu'elle a pu subir d'Italie en Afrique, et comment elle s'est présentée au belluaire contemporain de Tert. Peut-être a-t-il voulu viser Dieu le Père plutôt que le Christ ? Il faut rappeler encore que l'âne passait dans l'Antiquité pour un symbole des uires *amatoriae* (Alföldi 64 ; 95 ; J.-G. Préaux 641-643 ; Opelt, *RAC* VI 572 sqq.). Dans l'AT également, il sert à caractériser l'impudicité : cf. *Ierem.* 2, 24 ; *Ezech.* 23, 20. Tout cela permet d'imaginer le contexte de cette *noua fama*, même s'il faut renoncer dans l'état actuel de nos connaissances à en donner une explication exhaustive.

On a signalé depuis longtemps plusieurs documents iconographiques présentant quelque analogie avec la caricature de Carthage. Le plus fameux est le crucifix blasphématoire du Palatin, reproduit entre autres par Leclercq, *DACL* 12, 2044. On trouvera dans le même article la reproduction et le commentaire d'une gemme gravée et d'une terre cuite du cabinet de Luynes. Il faut ajouter l'amulette découverte il y a quelques années à Montagnana et représentant un crucifié onocéphale (cf. S. Bettini, *Nuovo Didaskaleion* 1947, 60 sqq. ; L. Vischer, *RHR* 139, 1951, 27 sq.). Pour la bibliographie générale, cf. ci-dessus p. 241.

2. *Sources.* Il n'y a évidemment aucune source littéraire pour ce chapitre inspiré par un fait divers.

3. *Passages parallèles dans apol.* Il est normal, quand la première impression créée par l'incident s'est émoussée, que celui-ci soit ramené à des proportions plus modestes. En effet, il occupe dans *apol.* 16, 12 sq. la moitié de la place que *nat.* lui réservait. Il n'est plus question de la religion qu'a désertée le belluaire, désigné seulement par ces mots : *quidam frustrandis bestiis mercennarius noxius* (cf. Becker 288). Le ton est plus détaché, plus ironique. Au lieu de l'attaque

¹ J.-G. Préaux, *ibid.* 644-647 identifie ce *bestiarius* et les *noxii* dont parlent *Apul. met.* 4, 13 et *Tert. nat.* 1, 10, 46 (cf. *apol.* 15, 4 ; cf. 9, 10). Mais ces derniers sont des criminels condamnés à être livrés aux bêtes, et ne peuvent figurer, bien malgré eux, que dans un seul spectacle ! Cependant, même si l'on renonce à cette identification, le rapprochement opéré par J.-G. Préaux avec les coutumes et la mentalité qui caractérisent le personnel de l'amphithéâtre garde sa valeur.

indignée contre ce Juif que la foule croit volontiers, Tert. dépeint sa propre réaction amusée : *risimus et nomen et formam*. La rétorsion est aussi introduite plus habilement ; au lieu de dire : vous avez aussi des dieux monstrueux, Tert. *apol.* 16, 13 s'exclame ironiquement : *sed illi debebant adorare statim biforme numen*.

4. *Passages parallèles chez Min. Fel.* Nous avons vu ci-dessus p. 242, que Min. Fel. mentionnait l'accusation d'onolâtrie, mais sans allusion à l'Onocoetes. Cependant, dans la réfutation d'Octavius, 28, 7, Min. Fel. semble s'être souvenu de la rétorsion du culte de l'Onocoetes : *de capro etiam et homine mixtos deos et leonum et canum uultu* (Gelenius ; *uultus P*) *deos dedicatis*. Tout se passe comme si Min. Fel. mêlait les deux thèmes (adoration chez les païens de divinités purement animales, et de divinités hybrides), que Tert. distingue soigneusement.

B. Commentaire

14,1 *suggestit* : « suggérer, insinuer » ; cf. Blokhuis 166 sq. Dans notre passage, on peut prendre *noua* pour l'acc. objet. Mais Tert. emploie aussi *suggestere* de sans objet direct : *spect.* 10, 10 *iam nunc uolumus suggerere de artibus*. *Noua* est donc plutôt épithète de *fama*, comme il est épithète de *editio* dans le passage parallèle *apol.* 16, 12.

et *adeo nuper* : cf. *bapt.* 1, 2 *atque adeo nuper*. Et (*atque*) *adeo* sert de transition, introduit un exemple : cf. *ad* 1, 1, 2 ; *fug.* 12, 8. Ce n'est pas la seule fois que Tert. se laisse inspirer par l'actualité vécue. Ainsi *cor.* 1, 1 : *proxime factum est...* *Adhibetur quidam illic magis dei miles ceteris constantior fratribus* cqs. ; cf. *idol.* 9, 1 *de astrologis ne loquendum quidem est. Sed quoniam quidam istis diebus prouocauit defendens sibi perseuerantiam professionis istius, paucis utar ; resurr.* 42, 8 *sed et proxime in ista ciuitate* cqs. ; *Iud.* 1, 1.

ista = *hac* ; cf. *ad* 1, 2, 3.

cutis = *praeputii* ; cf. A. E. Housman, *Hermes* 66, 1931, 409 sq. *ad Mart.* 7, 35, 4. Voir aussi l'emploi de *recutitus* au sens de « circoncis » : *Pers.* 5, 184 ; *Mart.* 7, 30, 5.

ut ad quas... decutitur : *ut* qui causal est parfois suivi de l'indicatif chez Tert. Cf. Hoppe, *Synt.* 74 ; Blokhuis 22 sq. Un exemple chez Tac. : *Germ.* 22, 1 (contesté par Hofm.-Szantyr 560) ; cf. Kühner-Stegmann II 294, A. 4.

ad quas se locando : cf. *pat.* 7, 12 *cum... ludo et castris sese locant*. Sur les verbes *se locare* et *se auctorare* (1, 18, 8 et 10), cf. Beck, *Röm. Recht* 110. Le même métier dangereux est cité comme exemple de courage pour une mauvaise cause dans *mart.* 5, 1 *certe ad feras ipsas affectatione descendunt et de morsibus et de cicatricibus formosiores sibi uidentur* (suit une allusion à la *tunica incendiatis* dont il sera aussi question *nat.* 1, 18, 10). Cf. Nældechen, *Abfassungszeit* 29^a.

decutitur (Wissowa : *decutit A*) hapax, refait sur *recutitus* : cf. ThLL V 250, 22 sq. *sub ista proscriptione* : cf. *apol.* 16, 12 *cum eiusmodi inscriptione* ; cf. *pud.* 5, 5 *moechiam... principalium utique delictorum proscriptione signatam*. De même *proscribere* = *inscribere* : cf. Waszink 207 *ad an.* 13, 2.

Onocoetes : il est bon de répéter, à propos des hypothèses suscitées par ce mot, la remarque de Cehler I 181^b : « mirificarum hallucinationum ista inscriptio genetrix facta est tantumque uocabulorum noue et inaudite fictorum messum egit quantam uix unquam putauerim alteram ». Cehler mentionne un certain nombre de ces corrections et interprétations. Voir aussi Forcellini s. v. *Onocoetes*. L'imagination des commentateurs n'a pas tari depuis lors. Parmi les explications récentes, signalons E. Stædler, Boll. Comm. Archeol. Com. di Roma 63, 1935, 97-102 : dérivation de l'hébreu *onok-ho'iter* « io sono il vincolato », ou *ono-kho'iter* « io sono il coronato » (cité par C. Cecchelli, Studi P. Ubaldi 481 sq.) ; R. Goossens, RBPh 31, 1953, 207 *ὄνοσκελής* (nasc. non attesté de *ὄνοσκελής*, l'Empouse) ; L. Herrmann, ibid. *ὄνογοήτης* (« le magicien qui évoque le dieu-âne ») ; R. Verdière, Le Dieu qui braie, La Nouvelle Clio 6, 1954, 322 sq. : *ὄγκητής* (de *ὄγκάωμαι* « braire » ; cf. Anthol. Pal. 9, 301, 1). Verdière avait proposé auparavant : *ὀνοχοήτης* (allusion aux noces de Cana). Les interprétations qui ont rencontré le plus de crédit jusqu'ici sont celles que retient Labriolle, La réaction païenne 196 sq. : 1. *ὄνοκοήτης*, de *ὄνος* et *κοῖσθαι* « être prêtre » (Cehler et Rauschen ; sur *κοῖσθαι*, cf. Frisk I 894 s. v. *κοῖον*). Mais on ne voit pas comment un « prêtre de l'âne » pourrait être en même temps *deus Christianorum* (L. Vischer 33^a) ; 2. *ὄνοκοίτης* « qui couche avec les ânes » (Audollent) ; 3. *ὄνοκοίτης* « engendré par accouplement avec un âne » (Dom Leclercq). J. Moreau, Sur un passage d'Ammien Marcellin, in Mélanges Isidore Lévy (Annuaire de l'Inst. de Phil. et d'Hist. orient. et sl. 13, 1953) 423-431, a défendu avec beaucoup d'ingéniosité la conjecture de Goossens *ὄνοσκελής*. Le point de départ de ce qualificatif ne serait pas la comparaison du Christ et de l'Empouse, mais le rapprochement d'une version antichrétienne de la naissance de Jésus, fils d'une mule ou d'une ânesse (cf. ci-dessus p. 260), et de la légende d'Onoskelis ou Onoskelia, jeune fille d'une beauté proverbiale, née des amours d'Aristonymos d'Ephèse, fils d'Arès, et d'une ânesse (Moreau 430). Cette interprétation permettrait de rendre compte de la jambe d'âne dans la caricature (le nom d'*ὄνοσκελής* ayant amené à donner au personnage la particularité physique de l'Empouse). En outre, elle s'accorderait avec la rétorsion de Tert. (*deformia simulacra*). Deux raisons font cependant hésiter à l'adopter. 1. Elle présente un caractère savant qui étonnerait moins de la part d'un mythographe érudit que d'un vulgaire gladiateur. 2. La forme *ὄνοσκελής* paraît trop éloignée des leçons transmises par les meilleurs manuscrits de *nat.* et d'*apol.* (Dans le manuscrit de *nat.*, on trouve les formes *onocholtes*, *oenocholtes*, *onochotae* ; pour *apol.*, le Fuld. avait *Onocholtes*, et les deux principaux manuscrits. Vulg. ont *onochoitisis*.) Il est donc prudent d'en rester à la lecture la plus proche des manuscrits, *onocoetes* = *ὄνοκοίτης*. (Cf. J.-G. Préaux, in Hommages à L. Herrmann 640 sq. : une analyse rationnelle des leçons manuscrites conduit à la forme *onocoetes*. En particulier, la restitution -co- de la graphie -cho- est appuyée par la déformation analogue du mot *oeconyme* dans les manuscrits de Marc. 4, 23, 1.) Mais nous avons vu qu'on prêtait à ce terme deux sens différents : « qui couche avec les ânes », ou « engendré par accouplement avec un âne ». Le second pourrait sembler préférable, mais la comparaison avec les substantifs composés de façon analogue oblige à l'exclure. Jacoby 266^a a déjà invoqué les parallèles *παρακοίτης* « époux » et

ἀνεμοκοίτης «qui apaise les vents», mais ils ne sont pas d'un grand secours. J.-G. Préaux 642 sq. et 647 pense que *onocoetes* a été «imaginé sur *embasicoetes*», mot utilisé par Pétrone 24, 1 sq. et 26, 1 dans le sens obscène d'*asellus* ou *cinaedus*. Du point de vue sémantique, le rapprochement paraît séduisant, mais la formation du composé n'est pas identique : *embasicoetes* est un composé progressif, tandis que *onocoetes* doit être rapproché de composés régressifs. A cet égard, Moreau 429 fournit des exemples plus pertinents : *ἀρσενικοίτης*, *ἀνδροκοίτης* «*cinaedus*» (1 Cor. 6, 9, la Vulgate rend le grec *ἀρσενικοίται* par *masculorum concubitores*). Ajoutons *μητροκοίτης* (Hippon. 15 Diehl = 12 Masson, avec commentaire p. 114) ; *δουλοκοίτης* (Paul. Al. O. 2). Ces exemples indiquent que *δονοκοίτης* ne peut avoir qu'un sens : «celui qui s'accouple avec un âne». Les scrupules de Cecchelli 482 sq. à l'égard d'un sens «obsécène» prêté à l'expression ne peuvent nous retenir si l'on considère le caractère de la plupart des autres accusations lancées contre les chrétiens, et aussi le genre d'homme qui a imaginé celle-ci. Il n'y a pas d'obstacle non plus dans le fait que le mot soit un hapax. Rien n'empêche que le belluaire l'ait forgé lui-même (Tert., *apol.* 16, 12, dit : *risimus... nomen*).

cantherinis ∞ *apol.* 16, 12 *asininis*. Le substantif *cant(h)erius* («cheval hongre») prend aussi le sens d'*asinus*, *apol.* 16, 5. Cf. *Apul. met.* 3, 27, 5; 8, 23, 6; Borleffs, MB 26, 1922, 241¹.

ungulato : Tp. ; cf. *apol.* 16, 12 ; Min. Fel. 22, 5.

- 14,2 *credidit uulg(us....) Iudaco* : les conjectures signalées par Borleffs pour cette lacune sont : *infami* Goth. ; *illi* Klm. ; *uili* Brf. Le choix est difficile, et, du reste, sans portée pour le sens du passage.

genus seminarium... infamiae nostrae : sur l'hostilité des Juifs à l'égard des chrétiens, cf. *apol.* 7, 3 *tot hostes eius* (sc. *ueritatis*) *quot extranei, et quidem proprie ex aemulatione Iudaei* ; *Iud.* 13, 26 (∞ *Marc.* 3, 23, 3) *sicut scriptum est* : «*propter uos nomen domini blasphematur inter gentes*» (= *Is.* 52, 5) — *ab illis* (sc. *Iudaeis*) *enim coepit infamia* ; *scorp.* 10, 10 *synagogas Iudaeorum, fontes persecutionum*. Voir *Act. Apost.* 19, 33 ; 20, 19 ; *Iustin. apol.* I 31, 5 sq. ; 36, 3 ; *dial.* 16, 4 *καὶ νῦν τοὺς ἐπιτίοντας ἐπ' αὐτὸν... θσον ἐφ' ὑμῶν ἀτιμάζετε* ; 95, 4 ; 110, 5 ; 133, 6 ; *Mart. Polyc.* 12, 2 ; 13, 1 ; 17, 2 ; 18, 1 ; A. Audollent, DHGE I 712.

- 14,3 *auctoritate temporis* : sur l'autorité que confère l'antiquité et le respect de ce qui est ancien, cf. ad 1, 10, 3. L'*auctoritas temporis* est souvent invoquée par Tert. (à la suite de Théophile) en faveur des Ecritures : cf. 2, 2, 5 ; 2, 12, 34 ; *apol.* 19, 1. Ici, comme dans mainte occasion, Tert. se plaît à montrer qu'il peut triompher d'une attaque sur plusieurs plans simultanément. L'absence d'antiquité de la calomnie et l'indignité de son auteur justifieraient suffisamment une de ces objections préalables si fréquentes chez Tert. Mais la matière ne manque pas non plus pour rétorquer l'accusation.

- 14,4 *neque enim interest qua forma, dum eqs.* : remarque analogue, élargissant le point de vue de la rétorsion, 1, 12, 2 *uiderint nunc liniamenta, dum una sit*

qualitas ; uiderit forma, dum ipsum sit dei corpus. Voir ad loc. pour la valeur de *dum*.

deformia : je comprends : « qui s'écarte de la forme normale, dont la forme est altérée ». Dans *apol.* 16, 13, *biforme numen* est mieux adapté à la situation.

curemus : pour *curare* = *colere*, cf. *ieiun.* 16, 4 *officia curantia deum* ; *ThLL* IV 1501, 46 sqq.

penes uos = *apud uos* ; cf. ad 1, 12, 1.

canino capite : Anubis, appelé *Cynocephalus* : *apol.* 6, 8.

leonino : la déesse égyptienne Sechemet (ou Sakhmis), par exemple, est représentée avec une tête de lionne sur un corps de femme : cf. Roscher IV 588 sqq. ; A. Erman, *Die Religion der Ägypter*, Berlin-Leipzig 1934, 34 ; *EncAA* I 750 ; VI 1070. Un démon mycénien à tête de lion est figuré sur une gemme : cf. Furtwängler, *Gemmen* II 38. On a découvert également un Kronos mithriaque à tête de lion dans un mithréum d'Ostie : cf. Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, 1929, pl. I 1. Mais il est plus important de noter qu'une déesse léontocéphale, apparentée à Tanit, était connue en Afrique. Elle est reproduite sur des monnaies d'argent ; une statue de cette déesse, trouvée à Thénissut en Tunisie, est actuellement au Musée Alaoui de Tunis. Cf. A. Merlin et L. Poinssot, *Guide du Musée Alaoui* (Musée du Bardo), fasc. I, Ministère de l'Éduc. nat., Tunis 1957, 14 sq., n° 1238 sq. ; G. Charles-Picard, *Les religions de l'Afrique antique*, Paris 1954, 70 ; 84² ; *EncAA* VII 598. Cf. encore *Arnob. nat.* 6, 10 *inter deos uidemus uestros leonis toruissimam faciem... nomine Frugiferio nuncupari*.

de boue... cornuti : sur de marquant l'origine, cf. Blokhuis 54 sqq. On sait que les fleuves divinisés sont souvent représentés avec des cornes ou une tête de taureau. Cf. par exemple Roscher IV 1221 (sur une monnaie de Gela) ; *EncAA* III 716 ; *LAW* 987 sq. s. v. *Flussgötter*. On peut aussi penser à Isis : cf. *Athenag.* 28, 4.

de ariete : Zeus Ammon. Cf. Overbeck, *Kunstmythologie*, Leipzig 1871, II 273 sqq. ; Roscher I 1, 288 ; *EncAA* VII 1264.

et hirco : Pan.

caprigenae : subst. (archaïque : cf. la seule référence avant Tert. : *Acc. trag.* 544, avec le gén. plur. *caprigenum*), pour *caprigeni dei*, *caprigenus* étant un adj. poétique pour *caprinus*. Cf. *ThLL* III 360, 1 sqq. Ce sont les Satyres.

anguini : beaucoup de dieux, en particulier les divinités chthoniennes, sont représentés partiellement en forme de serpents (par exemple la chevelure). Cf. Hartmann, *RE* II A 508 sqq. ; Heichelheim *RE* VI A, 887 ; J. Wiesner, *LAW* 2717.

alites : les dieux auxquels on prête des ailes sont aussi très nombreux. Cf. Heichelheim, *ibid.* 886 sq. *Planta et fronte* peuvent se rapporter particulièrement à Mercure.

quid itoque : selon Löffstedt, *Sprache* 98, après un pronom Tert. emploie presque toujours *igitur*. On voit ici que cette préférence n'exclut pas l'emploi de *itaque* ; cf. 1, 10, 28.

denotatis : cf. ad 1, 1, 10.

CHAPITRE 15

A. Remarques générales

1. *Place et intention du chapitre.* Dans la rétorsion des accusations « positives » des païens, nous passons ici d'une subdivision à une autre. Les chap. 11 à 14 énuméraient les formes que revêtait le dieu des chrétiens aux yeux de leurs adversaires. Les chap. 15 et 16 sont consacrés aux crimes rituels qui étaient censés accompagner l'initiation au christianisme et dont il a déjà été parlé plus haut (cf. ad 1, 2, 8 ; 1, 7, 19 sqq.) : l'infanticide et les repas de Thyeste (1, 15), l'inceste (1, 16).

La question était déjà traitée avec une certaine ampleur 1, 7, 19-34, mais vue sous un jour différent. Tert. y démontrait 1. que ces accusations ne reposent sur aucune information sûre ; 2. qu'en eux-mêmes ces crimes ne sont pas possibles, car la nature humaine s'y refuse. L'apologiste ne cherchait alors aucune rétorsion, au contraire il faisait reconnaître aux païens leur incapacité à commettre de tels actes. Or maintenant, il veut prouver qu'ils les commettent aussi bien (et en fait, plus réellement) que les chrétiens. Il y a donc une contradiction ¹. Toutefois celle-ci n'est pas trop sensible, d'abord grâce à l'éloignement des deux chapitres, engagés dans deux contextes très différents. La rétorsion poursuivie systématiquement depuis plusieurs chapitres a pu faire oublier au lecteur les arguments précédents. De plus, si Tert. annonce pour une occasion plus favorable (1, 15, 2 *recognoscetis suo ordine* ; 1, 15, 6 *ubi opportunius positum est*) une rétorsion portant sur des actes exactement pareils, ceux qu'il énumère ici sont équivalents à ceux des chrétiens, mais différents (1, 15, 3 *etsi non <1>aliter, tamen non aliter nos quoque*). En effet, Tert. ne dénonce pas, pour le moment, des crimes rituels chez les païens, mais la cruauté égoïste qui les pousse à se débarrasser de leurs propres enfants, ou leurs pratiques impudiques. La situation ne sera plus la même dans *apol.*

Si l'on recherche l'origine de l'accusation d'homicide et d'anthropophagie, la première pensée qui vient à l'esprit est qu'elle réside dans une interprétation maligne de l'eucharistie (*Joh.* 6, 53). Cette idée est confirmée par Tert. *uxor.* 2, 4, 2, parlant des soupçons qu'une épouse chrétienne peut éveiller chez son mari païen : *quis ad convivium dominicum illud, quod infamant, sine sua suspicione dimittit ?* 2, 5, 2 *non sciet maritus, quid secreto ante omnem cibum gustes ? Et si sciuerit panem, non illum credet esse, qui dicitur ?* Cf. Porphyre ap. Macarius Magnes 3, 15 (cité par Harnack, *Mission* I 248¹ ; cf. Labriolle, *La réaction païenne* 275 sq.).

Toutefois cette explication n'est pas seule possible. Dölger, « Sacramentum infanticidii », *Ant. und Christ.* 4, 1934, 188-228, a démontré que d'autres motifs ont contribué concurremment à répandre ces calomnies :

1. Un meurtre rituel accompagné de cannibalisme était déjà attribué aux Juifs : cf. *Ioseph. c. Ap.* 2, 8, 89 sqq. L'accusation, suivant le même chemin que celle d'onolâtrie, a pu être reportée sur les chrétiens. Les Juifs eux-mêmes

¹ Voir *Introd.* p. 24 sq.

avaient intérêt à la faire retomber sur d'autres. Orig. *c. Cels.* 6, 27 affirme effectivement que les Juifs ont été parmi les premiers propagateurs de la calomnie. Mais le crime qu'on leur reprochait, comme le reconnaît Dölger lui-même, est assez différent de celui des néophytes chrétiens. Il s'agit du sacrifice périodique d'un étranger d'âge adulte, sans relation avec une cérémonie d'initiation.

2. Lors de plusieurs conspirations dans le monde grec ou romain, les conjurés avaient été soupçonnés de s'être liés par un meurtre suivi d'un repas de sang. L'exemple le plus fameux est celui de Catilina. Comme les chrétiens passaient dans certains milieux pour une *factio illicita*, il était naturel qu'on reportât sur eux le même soupçon.

3. Un transfert pareil a pu se produire des magiciens aux chrétiens. En effet, ceux-ci ont été très tôt assimilés à des magiciens, et l'opinion populaire était prompte à croire à des sacrifices d'enfants opérés par ces personnages malfaisants (nombreuses références chez Dölger, 211 sqq.).

4. Un fait qui a probablement contribué à affermir les païens dans leur opinion sur les chrétiens est la pratique effective de rites abominables dans certaines sectes gnostiques (cf., outre Dölger 220 sqq., S. Hutin, *Les Gnostiques* 75 sq.; W. Krause, *Die Stellung der frühchr. Autoren* 471⁰), et les reproches que les chrétiens eux-mêmes adressaient, à tort ou à raison, à certains hérétiques, en particulier aux Montanistes (cf. Justin. *apol.* I 26, 7; Dölger 217 sqq.; J. Huhaux in *Hommages à J. Bidez et à F. Cumont*, 150 sqq.). L'influence de la conduite des Gnostiques sur la réputation des chrétiens en général est attestée par Eus. *h. e.* 4, 7, 11. Cf. Waltzing, MB 29, 1925, 236 sq.

Les calomnies se sont répandues très tôt. Dans la littérature païenne, le premier témoignage (contesté par Rordorf, *Der Sonntag* 200 sq.) est fourni par Plin. *ep.* 10, 96, 7 *morem sibi... fuisse... coeundi ad capiendum cibum, promiscuum tamen et innoxium*. Cf. Labriolle, *La réaction païenne* 331. Si l'on en croit Waltzing, loc. cit. 212 sq., les mêmes bruits couraient peut-être déjà sous Néron : le terme utilisé par Plin. *ep.* 10, 96, 2 *flagitia cohaerentia nomini*, se trouve aussi dans le récit de l'incendie de Rome, Tac. *ann.* 15, 44 *quos per flagitia inuisos vulgus Christianos appellabat*. Voir toutefois les réserves de Dölger, loc. cit. 195 sq. Le contenu exact du mot *flagitia* est incertain.

2. *Sources et lieux communs.* Presque tous les apologistes du 2^e siècle ont traité ce problème, mais en termes plus vagues que Tert. et Min. Fel. Les textes sont énumérés par Waltzing, *Etude* 346 sq.; MB 29, 1925, 217 sqq.; cf. Heinze 322 sqq.; Harnack, *Mission* I 515; Geffcken, *Zw. gr. Ap.* 167; Dölger, *Ant. und Christ.* 4, 1934, 196 sq.; Rordorf, *Der Sonntag* 195²⁵. Concernant l'homicide et l'anthropophagie, cf. Justin. *apol.* I 26, 7; II 12, 2-7; *dial.* 10, 1; Tat. 25; Athenag. *suppl.* 3, 1; 31, 1; 35 sq.; Theoph. *ad Autol.* 3, 4 sq.; 3, 15; *Ad Diogn.* 5, 6. Les accusations se font plus précises lors du procès des martyrs de Lyon en 177. Pour la première fois, il est question explicitement d'infanticide, et non plus seulement d'homicide en général. Cf. Eus. *h. e.* 5, 1, 14; 26 (la martyre Biblis déclare à ses bourreaux : *πῶς ἂν παῖδιά φάγοιεν οἱ τοιοῦτοι, οἷς μηδὲ ἀλόγων ζώων αἷμα φαγεῖν ἐξόν;*) ; 52. Jusqu'ici, il n'a pas été dit clairement que ces crimes fissent partie des céré-

monies d'initiation chrétiennes. Cette précision ne sera fournie que par Tert. et Min. Fel., qui ne laissent aucun doute sur le caractère rituel des crimes : cf. *nat.* 1, 7, 23 ; 4, 15, 2 ; *apol.* 7, 1 ; Min. Fel. 9, 5 ; Lortz 181²⁴.

La réfutation que les Grecs opposent aux accusations recouvre en partie celle de *nat.* 1, 7 : Justin, Athénagore et Théophile, en particulier, affirment que la nature se refuse à ces infamies, qui d'ailleurs sont en contradiction avec les doctrines et la conduite des chrétiens. Ces auteurs critiquent aussi l'information des païens. Mais la rétorsion telle que Tert. la pratique dans *nat.* 1, 15 et 16 ne se trouve qu'à l'état d'ébauche chez les Grecs. Tatien, Athénagore et Théophile tirent des parallèles avec certains récits mythologiques ou textes littéraires, ce qui constitue une rétorsion assez peu efficace. Justin, *apol.* II 12, après une allusion aux sacrifices humains (cf. Tat. 29 ; Theoph. *ad Autal.* 3, 8), attaque plus directement les calomnieurs : *Αἰδέσθητε, αἰδέσθητε ὁ πανεργὸς πρᾶττετε εἰς ἀναίτιον ἀναφέροντες*. Cf. aussi Athenag. 34. Aucun cependant n'a cherché à énumérer les crimes païens équivalant à ceux qu'on attribue aux chrétiens. Cf. Heinze 328 sqq. On constate une fois de plus chez Tert. la mise en œuvre originale et réfléchie de matériaux préparés par ses prédécesseurs, mais pas encore exploités à fond.

Après Tert. et Min. Fel., les allusions aux calomnies païennes se font plus rares. Cf. Orig. *c. Cels.* 6, 27 ; Eus. *h. e.* 4, 7, 11 sqq. ; Saluian. *gub.* 4, 85 sq. Elles reparaissent cependant sous une autre forme chez Aug., *ciu.* 18, 53 sq. Cf. J. Hubaux, L'Enfant d'un an, in Hommages à J. Bidez et à F. Cumont, 143-158 : une pseudoprophétie, qui serait issue de l'entourage de l'empereur Julien, accusait saint Pierre d'avoir immolé un enfant de trois cent soixante-cinq jours pour assurer par ce sortilège criminel une existence de trois cent soixante-cinq ans à l'Eglise du Christ. Un écho de la rétorsion utilisée par Tert. dans notre chapitre se trouve chez Lact. *inst.* 6, 2.

3. *Passages parallèles dans apol.* Nous avons relevé une certaine contradiction entre la réfutation de *nat.* 1, 7 étendue à la nature humaine en général, et la rétorsion de *nat.* 1, 15 sq. Cette discordance devient flagrante dans *apol.*, où les passages correspondant aux deux chapitres de *nat.* se suivent immédiatement (*apol.* 8 ∞ *nat.* 1, 7 et *apol.* 9 ∞ *nat.* 1, 15 sq.), comme nous l'avons déjà souligné ci-dessus p. 24 sq. et 167. Ce rapprochement était dicté par le plan d'ensemble d'*apol.* (cf. Becker 253). D'autre part, la contradiction est accentuée par l'adjonction d'*apol.* 9, 2-5, qui constitue en elle-même une amélioration importante. Dans *nat.* 1, 15, 2, Tert. remettait à plus tard l'énumération des crimes rituels chez les païens, qui seule constitue la rétorsion adéquate du *sacramentum infanticidii*. La promesse de *nat.* est remplie dans *apol.* 9 (cf. ci-dessous ad 1, 15, 2, et Introd. p. 26 sq.). En effet, *apol.* 9, 2-5 énumère des crimes rituels répondant exactement à ceux dont il était question au chap. 8 : sacrifices d'enfants à Saturne, puis sacrifices d'hommes faits à Mercure, Artémis et Jupiter (cf. *nat.* 2, 7, 15 ; *Scarp.* 7, 6). Ensuite, la matière d'*apol.* 9, 6-7 recouvre celle de *nat.* 1, 15, 3-5. La transition *apol.* 9, 6 assimile mieux que ce n'était le cas dans *nat.* les exemples d'infanticide non rituel (noyade et exposition d'enfants) à la rétorsion : *quoniam de infanticidio nihil interest, sacro an arbitrio perpetretur, licet parricidium homicidio intersit* (ainsi la gra-

dation de *nat.* 1, 15, 5 est du même coup conservée sous une forme plus brève). Le rappel des crimes non rituels est rendu plus impressionnant par l'apostrophe adressée au peuple qui assiste au procès : combien parmi vous, s'écrie l'avocat, combien parmi les juges eux-mêmes, commettent de tels crimes ! *Apol.* 9, 8 apporte la contrepartie chez les chrétiens, limitée à l'interdiction de l'avortement (cf. *castil.* 12, 5; *Didaché* 2, 2; 5, 2; *Pellegrino ad Min. Fel.* 30, 2, qui toutefois cite à tort *nat.* 1, 15, 8), le reste en découlant a fortiori. Pour le second chef d'accusation, le repas de sang, la rétorsion est disposée à peu près de la même manière. Comme Tert. l'avait aussi annoncé *nat.* 1, 15, 6, il introduit dans *apol.* 9, 9 sqq. des exemples de rites sanguinaires combinés avec des exemples échappant à la sphère religieuse, et disposés de façon à se rapprocher dans le temps et dans l'espace des Romains contemporains. On arrive ainsi *apol.* 9, 12 à l'exemple des *fellatores* rejoignant *nat.* 1, 15, 7-8. Enfin, *apol.* 9, 13-15 développe la contrepartie chez les chrétiens, fondée de nouveau sur un raisonnement a fortiori : les chrétiens ont horreur même du sang des animaux ; à plus forte raison s'abstiennent-ils du sang humain (cf. *Eus. h. e.* 5, 1, 26). Sur le plan de tout ce chapitre, cf. Heinze 327 ; Becker 231 sq.

4. *Passages parallèles chez Min. Fel.* De tous les apologistes, Min. Fel. est celui qui décrit avec le plus de détails l'infanticide et le rite anthropophagique imposés aux néophytes chrétiens. L'accusation est exposée avec une mise en scène saisissante par Caeilius, 9, 5. Elle est introduite comme quelque chose de bien connu : *iam de iniuriandis tirunculis fabula tam detestanda quam nota est*. On remarquera que le caractère d'initiation est souligné d'emblée (Min. Fel. ne l'attribuera pas à l'inceste, contrairement à Tert.). Il faut noter aussi que pour Min. Fel., les chrétiens ne sont pas accusés seulement de boire le sang de l'enfant, mais encore d'en manger la chair (9, 5 *huius certatim membra disperiunt*). La réponse d'Octavius, annoncée 28, 2 et 5, vient au chap. 30. Le début (30, 1) reprend brièvement l'argument d'impossibilité naturelle développé par Tert. *nat.* 1, 7, 30 sqq. et *apol.* 8. Puis, comme Tert. dans *apol.* 9, Min. Fel. passe immédiatement à la rétorsion (30, 2-6). Nous avons vu ci-dessus, p. 167, que Min. Fel. a dû s'apercevoir de la contradiction entre *apol.* 8 et 9, et qu'il l'a supprimée par une transition qui affaiblit en même temps le premier argument : *nemo hoc potest credere nisi qui possit audere* (transition déjà ébauchée par Tert. *apol.* 9, 1 *a uobis fieri ostendom, ... per quod forsitan et de nobis credidistis*). Dans sa rétorsion, Min. Fel. ne distingue pas nettement comme Tert. l'infanticide et le repas de sang, ni les crimes rituels et non rituels. Il aligne sans ordre défini tous les exemples utilisés par Tert. dans *nat.* et *apol.* La conclusion du chap. 30 expose en une phrase la contrepartie chez les chrétiens : *nobis homicidium nec uidere fas nec audire, tantumque ab humano sanguine cauemus, ut nec edulium pecorum in cibis sanguinem nouerimus*. En ce qui concerne le repas de sang, on retrouve l'argumentation d'*apol.* 9, 13-15, mais pour la réfutation de l'infanticide, Min. Fel. s'écarte de Tert. Celui-ci, *apol.* 9, 8, recourait à l'argument a fortiori : *nobis... etiam conceptum ulero... dissoluere non licet*. C'est la seule allusion à l'avortement dans les chapitres de *nat.* et d'*apol.* qui nous occupent ici. Elle est tout à fait dans la ligne d'Athenag. 35, 6 (cf. Dölger, *Ant. und Christ.* 4, 1934, 24 sq.), mais Tert. expose avec plus

de précision les motifs qui rendent l'avortement identique à un homicide (*homicidii festinatio est prohibere nasci, nec refert, natam quis eripiat animam an nascentem disturbet. Homo est et qui est futurus*). C'est que Tert. a sur cette matière une opinion tranchée, qui s'oppose radicalement aux conceptions répandues à son époque (Dölger, loc. cit. 33 sqq. ; 42 sq. ; Hartmann, RE I 108 : « als Mord konnte man die Abtreibung nicht betrachten, da der Ungeborene nicht als Mensch angesehen wurde »). Les premières mesures répressives ne sont prises que sous Septime Sévère et Caracalla. Encore la peine n'est-elle qu'un *temporale exilium* : dig. 47, 11, 4. Cf. Daremberg et Saglio, s. v. *abigere partum* ; M. Besnier 33 ; Waszink, RAC I 55 sqq. s. v. *Abtreibung* ; Th. Mayer-Maly, KIP I 16 sq.) Or l'allusion à l'avortement interdit, que Tert. réserve avec sa justification pour la contrepartie chrétienne aux infanticides des païens, Min. Fel. l'introduit au milieu de la rétorsion : 30, 2 *sunt quae in ipsis uisceribus medicaminibus epotis originem futuri hominis* (cf. apol. 9, 8 *homo est et qui est futurus*) *exstinguant et parricidium faciant, antequam pariant*. C'est un pas de plus (maladroit selon Axelson 84) dans l'emploi de cet argument, et il n'était possible, me semble-t-il, que sur la base de la justification donnée par Tert., elle-même inséparable de sa propre conception traducianiste de la naissance de l'âme (cf. an. 25).

B. Commentaire

15,1 **concurrimus** : « se rencontrer, coïncider » ; cf. 2, 12, 39 *nuptiae, conceptus, natiuitates concurrunt*. Interprétation inadéquante dans le ThLL IV 108, 70 sqq. (= *consentimus*, sens qui convient par contre à apol. 23, 10) : Tert. ne veut pas dire ici que païens et chrétiens ont la même opinion au sujet des dieux, mais qu'ils adorent des dieux semblables. *Aequalitate* ne se comprendrait pas non plus autrement.

sacrificii uel sacri : cf. an. 39, 3 *aut sacrificio... aut sacro* ; Wölflin, Ausgew. Schriften 273.

15,2 **infanticidio** : Tp. ; cf. apol. 2, 5 ; 7, 1 *de sacramento infanticidii* ; 9, 6 ; an. 25, 5. De même *infanticida* 1, 15, 3. Ces deux néologismes sont très peu utilisés après Tert. Chacun n'apparaît qu'une fois chez des auteurs postérieurs (cf. ThLL VII 1, 1351, 68 sqq.).

de memoria abierunt : pour *abire de*, cf. *uxor*. 1, 6, 1. Déjà chez Plaut. *Men.* 599 ; Cic. *Verr.* II 2, 55. Sur *de* = *ex* ou *ab*, cf. ad 1, 2, 2.

recognoscetis suo ordine : voir Introd. p. 26 sq.

differimus : cf. 2, 15, 2 *differo de his* (annonçant peut-être apol. 22, 10 ; 23, 1) ; *Prax.* 27, 11 *de Christo autem differo* (renvoie au chapitre suivant).

ne eadem... ubique : cf. *Marc.* 4, 12, 2 *ne eadem ubique nouemus ad omnem argumentationem aduersarii*.

15,3 Alors qu'au paragraphe précédent il s'agit du meurtre rituel, Tert. compare maintenant à celui-ci l'infanticide consistant à supprimer un enfant par exposition, noyade ou avortement.

ut dixi : 1, 15, 1 *ex alia specie*.

adaequatio : Tp. ; cf. ad 1, 1, 8.

etsi non <t>aliter : correction de Reifferscheid, approuvée par Hartel, P. St. II 62², et Hoppe, Synt. 170. Une autre correction possible est celle de Rigault, adoptée par Ehler et Borleffs : *etsi nos aliter*. Il faut comprendre alors : même si nous sommes infanticides d'une autre manière que vous (*ritu sacri* et non simplement pour faire disparaître les nouveau-nés superflus), sur le fait il n'y a pas de différence : vous êtes meurtriers d'enfants comme nous (cf. Godefroy ap. Ehler I 336^b). Cependant le changement de sujet (*nos - uos*) paraît peu naturel, et de plus les §§ 4 et 5 reprennent, en la réfutant, l'idée que le crime des païens n'aurait pas la même gravité que celui des chrétiens. Cela me semble mieux préparé par *etsi non taliter*.

infanticidae : Tp. ; cf. *apol.* 4, 11 ; voir *infanticidium* ad 1, 15, 2.

infantes editos enecantes : cf. *Apul. met.* 10, 23, 3 *mandauit uxori suae... ut... protinus quod esset editum necaretur*.

enecantes... prohibemini : construction participiale imitée du grec. Cf. Kühner-Gerth II 57 ; Brenous, *Étude sur les hellénismes* 333-336, où sont cités plusieurs exemples, empruntés en majeure partie aux poètes de l'âge augustéen ; Hofm.-Szantyr 364 ; Hoppe, Synt. 58 ; Blaise, *Mannet* 196. La tournure choisie par Tert. souligne l'accomplissement de l'action exprimée par le participe, et se distingue ainsi d'une construction infinitive. La proposition suivante introduite par *sed* n'est plus en rapport grammatical avec le relatif *qui*. Il y a rupture de la construction, comme dans la phrase de Aug., *conf.* 10, 35, 55 *hinc ad perscrutanda naturae... opera proceditur, quae scire nihil prodest, et nihil aliud quam scire homines cupiunt*.

legibus : le *ius uitae necisque* du père de famille avait été soumis à des restrictions dès les premiers temps de Rome. Dion. Hal. *Ant. Rom.* 2, 15 (= Bruns, *Leges regiae*, Romulus 11) attribue à Romulus l'interdiction de mettre à mort les enfants mâles, la première fille et en général les enfants de moins de trois ans, s'ils sont bien conformés. Les enfants contrefaits peuvent être exposés après examen de cinq voisins. La loi des XII Tables semble même faire un devoir de la mise à mort des nouveau-nés difformes ; cf. Cic. *leg.* 3, 8, 19. Mais l'usage abusif qui fut fait de la *patria potestas* suscita de nouvelles prohibitions à l'époque impériale. Une loi du Digeste (25, 3, 4) semble indiquer une interdiction absolue au temps de Paul ; mais l'authenticité de ce texte est discutée. Constantin et Justinien entre autres prendront des mesures contre l'*expositio*. Cf. J. Willems, La puissance paternelle à Rome, MB 3, 1899, 225 sqq. ; G. Humbert s. v. *expositio* in Daremberg et Saglio II 1, 939 ; Beck, *Röm. Recht* 97².

magis... tam impune : « Kreuzung von gleichstellender und komparativischer Konstruktionsweise », Löfstedt, Synt. II 160, qui cite quelques exemples antérieurs de la même contamination.

sub omnium conscientia : cf. *apol.* 15, 7 *conscientiae omnium* ; *Cypr. epist.* 67, 4, 2 *sub populi adsistentis conscientia*.

unius aedilitui tabellis : conjecture de Klusmann, *Cur. Tert. Part.* 71 sqq. Les *aeditui* avaient la garde des documents déposés dans le temple ; cf. Habel, RE I 465 sq. ; W. Eisenhut, KIP I 84 sq. Il faut sans doute voir ici une allusion

au sacristain du temple de Libitina, qui pouvait falsifier le registre des défunts commis à ses soins. Cf. Wissowa ap. Roscher II 2034. Reifferscheid a proposé de lire *ae<dilis>* ; mais si aux édiles revenait la *cura templorum*, ils ne semblent avoir assuré la surveillance personnelle que des *senatus consulta* déposés au temple de Cérès : Liu. 3, 55, 13 ; Marquardt, Staatsverwaltung III 218².

15,4 **eo distat, si** = *eo distat, quod*.

ritu : cas limite entre le sens propre de *ritus* et l'emploi prépositionnel accompagné d'un génitif.

hoc asperius, quod : cf. ad 1, 2, 8 *hoc... peruersius, si*. On peut sous-entendre le verbe *necatis*.

frigore... fame... bestiis : cf. Sen. *contr.* 10, 4, 21 *illa adhuc in miserae sortis infantia timebantur : ferae serpentesque et inimicus teneris artubus rigor et inopia ; inter expositorum pericula non numerabamus educatorem* ; Theodoret *Graec. aff. cur.* 9, 52 *τὰ δὲ γε τοῦ δηλητηρίου φαρμάκων περιγενόμενα καὶ τικτόμενα οὕτω τιθέναι, ὥς μηδὲ τῆς τυχοῦσης ἀπολαῦσαι κηδεμονίας, ἀλλ' ἢ λιμῷ ἢ κρυμῷ διαφθαλεῖναι ἢ θηρίων γενέσθαι βορᾶν. Ποίαν ταῦτα ὁμότητος ὑπερβολὴν καταλείπει* ;

si expositis : sur l'exposition des enfants, cf. Daremberg et Saglio II 1, 930 sqq. s. v. *expositio* ; A. Cameron, *The exposure of children and greek ethics*, CR 46, 1932, 105 sqq. ; Th. Mayer-Maly, KIP 1 776 ; W. Krenkel, LAW 413.

si mergitis : la noyade, moyen fréquent de supprimer les enfants contrefaits ; cf. Liu. 27, 37, 6, où les haruspices ordonnent de noyer un enfant monstrueux né à Frosinone : *extorrem agro Romano, procul terrae contactu, alto mergendum* ; Sen. *ira* 1, 15, 2 *liberos quoque, si debiles monstrosique editi sunt, mergimus*.

15,5 **si quo <defectu> dissimilius** : pour l'établissement du texte, voir mes Notes critiques, MH 19, 1962, 187.

penes uos = *apud uos* ; cf. ad 1, 12, 1.

eo adicite : *eo* = *huc*, qui se lit chez Caes. *Gall.* 7, 64, 4 ; Cic. *Lael.* 66 ; Aug. *cat. rud.* 12, 7, etc. ; cf. *carn.* 7, 5 *eo adicimus* ; *cult. fem.* 1, 3, 3 ; *uxor.* 2, 1, 4 *eo accedit*.

pignora = *liberos* ; cf. 2, 9, 14 ; *apol.* 8, 8 Fuld. (om. Vulg.) ; *Prax.* 3, 5.

ex<tinguit>is : à l'appui de cette conjecture de Godefroy, cf. Sen. *ira* 1, 15, 2 *portentosos fetus extinguimus* ; Min. Fel. 30, 2 *originem futuri hominis extinguant* (passage parallèle au nôtre, mais où *extinguere* s'applique à l'avortement).

superaceruabitur : semble être un hapax.

<aliqu>a : conjecture plausible de Borleffs (app. crit.).

15,6 Après l'infanticide, les *Θυέστερα δεῖπνα*. Cf. ad 1, 2, 8 ; 1, 7, 23 ; 1, 7, 31.

impietatis hostia : sur ce gen. definitivus, cf. ad 1, 10, 21 *contumaciae sacrilegia*.

dicimur <gustare> : pour l'établissement du texte, voir mes Notes critiques, MH 19, 1962, 187.

dum : selon Hoppe, Beitr. 32², ce *dum* suivi de l'ind. pourrait avoir une valeur causale. Mais l'emploi de *dum* dans des cas analogues de renvoi (1, 3, 5 *dum haec ratio suo loco ostenditur... edita* ; 1, 7, 30 *uiderimus de fide istorum, dum suo*

loco digeruntur; interim eqs.) fait pencher plutôt pour la valeur temporelle-adversative : « tandis qu'il est démontré ailleurs que vous en faites autant, (en attendant, admettez que) nous ne sommes pas loin de votre voracité ». *ubi opportunius positum est* : le passé ne signifie pas que le passage annoncé soit déjà rédigé, mais que sa place est prévue ailleurs. Voir Introd. p. 27.

- 15,7 *illa impudica* : cf. *apol.* 9, 12 ; *Min. Fel.* 28, 10 *ista enim impudicitiae eorum forsitan sacra sint, ... qui medios viros lambunt, libidinoso ore inguinibus inhaerescunt, homines malae linguae etiam si tacerent, quos prius taedescit impudicitiae suae quam pudescit*; *Catull.* 80, 5 sq.; *Mart.* 2, 61, 2 (et Friedländer ad loc.); 3, 81, 2 ; 7, 67, 14 sq.

si forte : expression très fréquente chez Tert., souvent ironique. Cf. Waltzing ad *apol.* 16, 7 ; Waszink 161 sq. ad *an.* 8, 5 ; C. C., Index. Comparer la tournure également elliptique *si quando*, ad 1, 5, 5.

natura : sur le recours à la nature chez Tert., cf. ad 1, 2, 10.

saeuitia cum impudicitia concordat : cf. *Tac. ann.* 15, 50, 3 *quem... per saeuitiam impudicitiamque Tigellinus in animo principis anteibat*.

- 15,8 *quid minus, immo quid non amplius* : après avoir montré que païens et chrétiens sont pour le moins à égalité, Tert. se fait fort de prouver que les païens vont même plus loin que les chrétiens dans la voie du crime. Les pratiques décrites dans ce paragraphe sont celles des *fellatores*, auxquelles fait aussi allusion *Min. Fel.* 28, 10 dans un autre contexte (*de adoratis sacerdotis uiribus*). Cf. Lortz I 116¹²⁰ ; Borleffs, Diss. 91 sq.

inhialis : Hoppe, Synt. 29, consacre une remarque à la construction de *inhialis* avec le dat., « bei späteren Prosaikern nicht selten ». Voir déjà *Cic. Cat.* 3, 19. Cf. Kühner-Stegmann I 270.

deuoratis : pour le sens obscène de ce verbe, cf. *Catull.* 80, 6 ; *Mart.* 7, 67, 15. *praecocum* : sur ce mot et son emploi imagé, cf. Hoppe, Synt. 179 ; Waszink 284 ad *an.* 20, 3.

perhauritis : verbe très rare qui n'apparaît, en dehors de notre texte, qu'une fois chez Plaute, *Mil.* 34. Les dictionnaires indiquent encore *Apul. met.* 10, 16, mais le texte est peu sûr, et la variante *perhausi* est rejetée par presque tous les éditeurs récents.

CHAPITRE 16

A. Remarques générales

1. *Place et intention du chapitre.* Ce chapitre forme un tout avec le précédent. L'infanticide et le repas de Thyeste d'une part, les unions d'Œdipe d'autre part sont des griefs apparentés et presque toujours traités ensemble. Cf. 1, 2, 8-10 ; 1, 7, 23 sqq. Les remarques par lesquelles nous avons introduit le chap. 15 sont donc valables également pour celui-ci.

L'inceste est censé faire partie des cérémonies d'initiation des nouveaux chrétiens : cf. 1, 7, 23 sq., où le *magister sacrorum* indique aux *initiari uolentibus*

tout ce qu'il faut apporter pour le banquet incestueux. La première phrase de 1, 15 (*sequitur ut sacrificii uel sacri quoque inter nos diuersitas nulla sit*) introduit en même temps les chap. 15 et 16. Mais dans le corps du chap. 16, plus aucune allusion (fût-ce par un renvoi) n'est faite au caractère rituel de l'orgie. Le choix des exemples est dès lors plus facile. Seule la conclusion, 1, 16, 20, refermant le cadre ouvert par 1, 15, 1, rappelle qu'il s'agit de *sacramenta*, et tente de justifier la comparaison, faite dans la rétorsion, avec des incestes non rituels : *de sacramentis nostrae religionis, opinor, intentatis, et sunt paria uestris etiam non sacramentis*.

Après une brève σύγκρισις de l'inceste chez les chrétiens et chez les païens, Tert. énumère quelques exemples chez les païens, d'abord éloignés (Perses et Macédoniens) ; puis, après une transition établissant la généralité de ce crime, il met sous les yeux de ses lecteurs les nombreuses occasions qu'eux-mêmes ont ou se donnent de le commettre (exposition des enfants, ce qui rappelle le chap. 15, et prostitution). Enfin un cas récent, survenu à Rome même, illustre à lui seul l'actualité et la proximité du délit. Nous avons déjà remarqué à plusieurs reprises que Tert. se laisse entraîner dans *nat.* à des excursions plus ou moins disproportionnées. C'est encore le cas dans notre chapitre où l'on trouve deux anecdotes : 1, 16, 4 sq., les Macédoniens riant à la représentation d'*Ceïpe*, et 1, 16, 13-19, le drame familial jugé sous le préfet Fuscianus. Nous verrons ce qu'il en reste dans l'*apol.*

Comme c'est le cas pour l'infanticide et l'anthropophagie, l'accusation d'inceste peut avoir des origines complexes. L'une réside dans l'amour fraternel et dans l'appellation de « frères » et de « sœurs » que les chrétiens s'adressaient mutuellement. Cf. Aristid. 15, 6 sq. ; Athenag. 32, 5 ; Lucian. *de morte Peregr.* 13 ; Tert. *apol.* 39, 7 sq. ; Min. Fel. 9, 2 se... *amant mutuo paene antequam nouerint... ac se promisce adpellant fratres et sorores, ut etiam non insolens stuprum intercessionem sacri nominis fiat incestum* ; Harnack, *Mission* I 417 sq. On sait que cet amour fraternel avait donné son nom au repas commun des chrétiens, l'agape : cf. *apol.* 39, 16 sqq. Il n'en fallait pas plus aux païens pour déformer les mots et les faits. Ils le faisaient d'autant plus facilement qu'on avait déjà attribué de semblables débauches aux adeptes des Bacchanales, autre *conturatio clandestina* : cf. Liu. 39, 8, 5 sq. : *additae uoluptates religioni uini et epidarum, quo plurimum animi indicerentur. Cum uinum animos incendisset et nox et mixti feminis mares, aetatis tenerae maioribus, discrimen omne pudoris extinxissent, corruptelae primum omnis generis fieri coeptae eqs.*

Mais voici une autre voie qu'a pu emprunter la calomnie : les chrétiens dirigeaient la même accusation, comme les précédentes, contre certaines sectes gnostiques. Cf. Justin. *apol.* I 26, 7 (contre les disciples de Simon, Ménandre et Marcion). Le soupçon pèse en particulier sur les Carpoétiens. Cf. Clem. Al. *strom.* 3, 2, 10, 1 ; Iren. *adu. haer.* 1, 20, 2 ; Eus. *h. e.* 4, 7, 9 sqq. (11 τὰ τῆς δ' ὁδῆς ἐπὶ πλείστον συνέβαινεν τὴν περὶ ἡμῶν παρὰ τοῖς τότε ἀπίστοις ὑπόνοιαν δυσσεβῆ καὶ ἀτοπωτάτην διαδίδοσθαι, ὥς δὴ ἀθεμίτοις πρὸς μητέρας καὶ ἀδελφὰς μίξεσιν ἀνοσιαῖς τε τροφαῖς χρωμένων). Tert. lui-même, devenu montaniste, n'hésite pas à accréditer les mêmes soupçons à l'endroit de l'agape des Psychiques : *ieiun.* 17, 3 *sed maioris est agape, quia per hanc adulescentes tui cum sororibus dormiunt. Appendices scilicet gulae lasciuia atque luxuriae.*

Cf. Waltzing, MB 29, 1925, 236 sq. ; Dölger, *Ant. und Christ.* 4, 1934, 221 sq. ; Speyer, JbAC 6, 1963, 130 et 132. Les païens ont généralisé l'accusation et l'ont étendue à tous les chrétiens. Enfin, selon Orig. *c. Cels.* 6, 27, les Juifs auraient joué un rôle dans les débuts de sa diffusion. Nous savons aussi qu'un rhéteur célèbre, Fronton, lui prêta l'autorité de son nom. Cf. ci-dessous p. 275. Tert. fait encore allusion aux soupçons d'unions incestueuses que peut éveiller chez un mari incroyant une femme trop soucieuse de sa beauté : *cult. fem.* 2, 4, 2.

2. *Sources et lieux communs.* D'une façon générale, les sources sont les mêmes qu'au chapitre précédent. Cf. Aristid. 17, 2 ; Justin. *apol.* 1 27 ; *dial.* 10, 1 *μη και υμεις πεπιστευκατε περι ημων, οτι δη... μετα την ειλαινην αποσβεσνοντες τους λοχους αδελμοις μιξεουν εγκυλιουμεθα* ; Tat. 32 ; Athenag. 3, 1 *Οιδιποδελους μιξεις* ; 31, 1 ; 32-34 ; Theoph. *ad Autol.* 3, 4 ; 3, 6 ; 3, 8 ; 3, 15 ; *ad Diogn.* 5, 7, avec la correction de Dom Maran *τραπεζαν κοινήν παρατίθενται, ἀλλ' οὐ <κοίτην>* (cf. Marrou 133³) ; lettre des martyrs de Lyon ap. Eus. *h. e.* 5, 1, 14 *Οιδιποδελους μιξεις*. Waltzing, MB 29, 1925, 220 sq. ; Harnack, *Mission* 1 515.

Dans la réponse des apologistes grecs, on trouve le plus souvent une rétorsion générale : vous vivez dans l'impudicité et l'inceste, c'est pourquoi vous nous attribuez vos propres désordres (Aristid., Justin, Athenag., Theoph., celui-ci insistant sur les doctrines immorales des philosophes). Athenag. et Theoph. tirent aussi argument des aventures scandaleuses des dieux (cf. Tert. *apol.* 9, 16 *proinde incesti qui magis quam quos ipse Iuppiter docuit ?*). Tat., Athenag., Theoph. évoquent en contrepartie la pureté de mœurs des chrétiens. Tert. ne pouvait plus inventer une réponse originale. Dans *nat.*, il ne reprend que la rétorsion, mais allant au-delà des généralités, il s'efforce de rendre visibles et concrets les actes qu'il dénonce chez les païens.

3. *Passages parallèles dans apol.* *Apol.* 9, 16 sqq. reprend en abrégé tous les arguments utilisés par les Grecs : les dieux donnent aux païens l'exemple de l'inconduite (9, 16) ; incestes commis par les païens (9, 16-18) ; en contrepartie, chasteté extrême des chrétiens (9, 19). Seule la partie centrale correspond à notre chapitre de *nat.* Encore cette rétorsion est-elle fortement condensée dans *apol.* Le passage consacré aux Macédoniens riant de la douleur d'Edipe est ramené au tiers de ce qu'il était dans *nat.* Seul subsiste le strict nécessaire pour la compréhension de l'anecdote. Cf. Lortz 1 115¹¹⁸. L'histoire du jeune garçon enlevé par des passants est totalement supprimée, parce qu'elle n'ajoutait rien d'essentiel à l'exemple des enfants exposés et recueillis par des étrangers. Du reste sa signification est conservée dans une remarque en relation avec l'exposition des enfants : *apol.* 9, 17 *alienati generis necesse est quandoque memoriam dissipari. Et simul error impegit, exinde iam tradux proficiet incesti serpente genere cum scelere.*

Il ne reste plus trace non plus de la transition (*nat.* 1, 16, 6-8) entre les exemples tirés de peuples lointains (Perses, Macédoniens) et ceux où les Romains doivent se reconnaître eux-mêmes. L'effet produit par l'ensemble de la rétorsion devait rendre superflue cette affirmation théorique de l'extension universelle des causes d'inceste. Dernière amélioration par rapport à *nat.* : la

conclusion n'est plus le simple résumé de la rétorsion (*nat.* 1, 16, 20), mais invite les païens à tirer la leçon de cette confrontation : *apol.* 9, 20 *haec in uobis esse si consideraretis, proinde in Christianis non esse perspiceretis*. Si l'on compare maintenant dans *apol.* la réfutation de l'inceste et celles de l'infanticide et du repas de sang, on constate une différence : pour l'inceste, Tert. ne donne aucun exemple rituel, qui serait le pendant de la cérémonie d'initiation chez les chrétiens. On se souvient qu'il n'annonçait pas non plus dans *nat.* 1, 16 une telle rétorsion, contrairement aux renvois de *nat.* 1, 15, 2 et 1, 15, 6. Probablement ne connaissait-il aucun exemple de ce genre.

4. *Passages parallèles chez Min. Fel.* Les données sont les mêmes que pour l'infanticide : l'accusation est exposée par Caecilius, 9, 6 sq., avec une mise en scène plus précise et plus détaillée que chez Tert. Min. Fel. en même temps témoigne de la diffusion de la calomnie (*de conuiuio notum est ; passim omnes loquuntur*), et cite un auteur païen qui en faisait mention dans un discours (*id etiam Cirtensis nostri testatur oratio*). Cet auteur est Fronton, comme l'indique Octavius 31, 2. De son discours contre les chrétiens on ne sait rien de précis (cf. Pellegrino ad loc. ; Labriolle, La réaction païenne 92 sqq.), mais il n'est pas exclu a priori que Tert. en ait eu lui aussi connaissance. Il se peut qu'il lui doive la forme particulière que revêtent les accusations chez lui comme chez Min. Fel. Cf. Dölger, *Ant. und Christ.* 4, 1934, 200. Min. Fel. ne semble établir aucun lien entre l'orgie incestueuse et une cérémonie d'initiation, comme c'était le cas pour l'infanticide. Il dit seulement *ad epulas solemnibus coeunt*. Waltzing, *MB* 29, 1925, 226 sqq., a insisté sur ce fait pour en tirer un argument en faveur de l'antériorité de Min. Fel. Tert. seul, dit Waltzing, a su ramener les trois crimes secrets à l'unité d'une cérémonie d'initiation. Min. Fel., s'il était postérieur, n'aurait pas disloqué ce système solidement bâti. Mais nous avons vu que, chez Tert., la valeur d'initiation de l'inceste apparaît seulement dans la présentation du grief, *nat.* 1, 7, 23 sq. et 1, 15, 1, mais qu'elle est oubliée tout au long de la rétorsion, *nat.* 1, 16, comme dans *apol.* 9, 16-19. Aussi vraisemblable que la thèse de Waltzing serait l'explication suivante : Min. Fel., conscient de la discordance entre l'accusation et la rétorsion chez Tert., décide de séparer nettement l'inceste des cérémonies d'initiation. De toute façon, il sera difficile d'élucider sur ce point le rapport entre les deux auteurs, tant qu'on ignorera le contenu du discours de Fronton. La réponse d'Octavius, 31, 1 sqq., maintient la distinction entre les rites d'initiation (cf. 30, 1) et l'inceste. On y retrouve tous les éléments de réfutation alignés dans *apol.* : inceste chez les peuples éloignés (Min. Fel. 31, 3 mentionne les Perses, mais remplace les Macédoniens par les Egyptiens et les Athéniens ; sur cette substitution, cf. Axelson 85 sq.), mauvais exemple donné par les dieux, risques d'inceste par ignorance, à cause de l'exposition des enfants, et de la conduite licencieuse des païens (31, 4), puis contrepartie chez les chrétiens : chasteté dans le mariage, sobriété dans les banquets (31, 5). Min. Fel. poursuit la description des mœurs chrétiennes jusqu'à la fin du chapitre, où il affirme la vraie fraternité des chrétiens : 31, 8 *sic nos, quod inuidetis, fratres uocamus, ut unius Dei parentis homines* cqs. Il redresse ainsi l'interprétation malveillante du titre de « frères » par Caecilius 9, 2.

B. Commentaire

16,1 **uentum est ad** : même introduction *apol.* 28, 3 ; *resurr.* 49, 1 ; *Arnob. nat.* 7, 39. Lortz I 77¹⁰ relève qu'une telle formule laisse entendre que le sujet (les accusations d'inceste) est familier au lecteur : cf. aussi 1, 2, 8 ; 1, 7, 10.

horam lucernarum : cf. 1, 7, 10 *tot strages lucernarum* ; 1, 7, 24 ; *Iustin. dial.* 10, 1 ἀποσβεννύντες τοὺς λύχνους.

caninum ministerium : cf. 1, 7, 24.

ingenia : « inventions, machinations ». Cf. ad 1, 7, 5.

tenebrarum : cf. 1, 2, 10 *in tenebris incesta*.

detinebo = *accusabo, deprehendam* ; cf. ad 1, 3, 10.

16,2 **incesti uerecundi** : oxymoron. Tert. se prépare à démontrer, sur le ton ironique qui convient à la rétorsion, que les chrétiens commettent le mal plus « moralement » que les païens. Telle est l'habileté de l'avocat, qu'il tire un témoignage favorable même de l'*euersio luminum*. Par un réflexe de pudeur, les chrétiens ne veulent pas souiller le jour et la nuit « naturels », ni même la lumière artificielle des lampes. C'est pourquoi ils font renverser les candélabres par des chiens. Cf. Lortz I 117.

nostram quoque conscientiam : nous ne cherchons pas seulement à échapper aux regards étrangers à la faveur des ténèbres, mais à tromper notre propre conscience. *Conscientia* désigne ici la connaissance que nous pouvons avoir de nos crimes, *conscientia sceleris* (cf. ThLL IV 365, 37 sq.).

quodcumque enim facimus, si uolumus, suspicamur : Cehler donne à cette phrase une portée générale : « Suspicio hominum omnia tentat, si uolunt semel suspiciosi esse. » Hartel, P. St. III 26 sq., écarte avec raison cette interprétation, et oppose notre phrase à *incesta uestra tota caeli conscientia fruuntur* : « wir wissen nicht, was wir thun ; wir können es im besten Falle (*si uolumus*) nur vermuthen ». Mais on attendrait alors dans le texte latin un mot justifiant le « nur » ajouté par Hartel. Reifferscheid complète le texte après *facimus* : « *si nolumus scire, ignoramus* ». Cette adjonction, conforme au sens du passage, est toutefois superflue si l'on admet l'interprétation de Thörnell, *Eranos* 7, 1907, 87 : « Christiani, cum tantummodo in suis conuentibus atque intra suos parietes incesta admittant, quodcumque faciunt, si uolunt, suspicari possunt ; nolunt autem atque ipsi conscientiam suam ludere conantur : itaque quodammodo uerecundi sunt ». En créant les ténèbres, les chrétiens s'aveuglent volontairement. Ils peuvent, s'ils le veulent, prendre conscience de leurs crimes. Leur « pudeur » consiste précisément à se boucher les yeux. *Suspiciamur* équivaut, à la fin du § 3, à *recognoscere possumus*, et s'oppose à *soli ipsi ignoratis*.

16,3 **ceterum** = *sed* ; cf. ad 1, 5, 10.

tota caeli conscientia : répété à la ligne suivante : *toto conscio caelo* ; cf. 1, 15, 3 *sub omnium conscientia*. Les débordements des païens s'étalent sans pudeur à la vue de tout l'univers. Contraste avec la discrétion des chrétiens !

quod... felicis proueniat : litt. « puisse cela aboutir à un résultat plus heureux », d'où : « grand bien vous fasse ». Cf. *Firm. err.* 29, 4 *sic uobis (imperatoribus)*

feliciter cuncta prouenient, uictoriae, opulencia, pax eqs. ; Aug. *ciu.* 3, 11 *quia Romanis feliciter prouenisset* ; ThLL VI 1, 453, 20 sq. C'est l'équivalent de la formule propitiatoire plus courante *quod felicius eueniat* ; cf. ThLL VI 1, 450, 61 sqq.

misceatis incesta : « pratiquer des unions incestueuses ». Cf. Cypr. *hab. uirg.* 18 *conloquia incesta miscere* ; Arnob. *nat.* 5, 31 *miscuisse concubitus*.

etiam in tenebris scelera nostra recognoscere possumus : les chrétiens gardent le contrôle de leurs actes. Ceci confirme l'interprétation de 1, 16, 2 *quodcumque facimus... suspicamur*. L'illusion que les chrétiens substituent par pudeur à la réalité (*conscientiam ludimus*) est volontaire.

16,4 Tert. laisse maintenant de côté les distinctions subtiles entre la connaissance et l'ignorance du crime chez les acteurs ou les témoins de l'inceste, pour citer quelques exemples patents de cette pratique chez les païens.

Persae : les pratiques incestueuses des Perses sont attestées par de nombreux auteurs, depuis Herodot. 3, 31. Références chez Waltzing et Pellegrino ad Min. Fcl. 31, 3 ; Borleffs, Diss. 37². Ajouter Plut. *de Alex. fortuna or.* I 5 (328 C). (Voir aussi, pour les barbares en général, Eur. *Androm.* 173 sqq.) Cf. J. Bidez et F. Cumont, *Les mages hellénisés*, Paris 1938, 178-80 ; J. Duchesne-Guillemin, *La religion de l'Iran ancien* (Coll. Mana 13), Paris 1962, 127 sq.

Ctesias edit : FGrHist 688 F 44. Hoppe, Synt. 71, cite ce passage comme un des rares exemples de parenthèse asyndétique chez Tert. Le second exemple cité (an. 50, 3) ne peut même être retenu après les corrections apportées au texte par Waszink et d'autres éditeurs. *Apol.* 9, 16 revient à la subordination régulière : *Persas cum suis matribus misceri Ctesias refert*. Sur les citations de Ctésias, fréquentes chez les apologistes, cf. Geffcken, Zw. gr. Ap. 226, ad Athenag. 30. Sur son ouvrage capital, les *Ἡγοσιᾶ*, cf. F. Jacoby, RE XI 2040 sqq.

cum matribus... faciunt : Ehler 1849 ; *fiunt* A, défendu par Goth. (cité par Hartel, P. St. II 5) et Souter, CR 43, 1929, 243, mais sans exemple parallèle. Ehler 21853 a aussi proposé *uiuunt*, que préfère Axelson, Prioritätsproblem 66¹⁶ ; mais cf. Hartel, P. St. II 64² ; Becker 202¹⁸. Pour *facere* = *coire*, cf. ThLL VI 1, 124, 40 sqq. ; Hofmann, Umgangssprache 165.

sed et : cf. ad 1, 10, 8.

palam est : sur cette expression suivie de l'a.c.i., cf. Kühner-Stegmann I 695 (ajouter Liu. 31, 14, 8 ; Tert. *pat.* 5, 7 ; *nat.* 2, 7, 2). Tert. utilise aussi *palam est ut* (2, 4, 2) ou *palam est quod* (cf. C. C., Index).

cum primum scaenam eorum Oedipus intrauit : cf. Iust. *epit.* 11, 3, 11 (parmi les griefs que diverses cités grecques exposent à Alexandre contre les Thébains) : *adiciunt et scelerum priorum fabulas, quibus omnes scaenas repleuerint, ut non praesenti tantum perfidia, uerum et uetere infamia inuisi forent*.

trucidatus oculos : noter la hardiesse de l'image, sans autre exemple. On trouve *trucidare ignem* chez Lucr. 6, 147.

16,5 **domini** : ce titre honorifique (= *κύριοι* ; cf. JhAC 7, 1964, 171 ; 181) était employé régulièrement par les artistes s'adressant à leur public ; cf. Friedländer, Sittengesch. IV 86. C'est aussi la formule de politesse utilisée couram-

ment : cf. ThLL V 1, 1925, 52 sqq. ; *Sen. epist.* 3, 1 et note ad loc. de l'éd. Préchac-Noblot, Coll. Budé, Paris 1945 ; H. Ziliacus, *JbAC* 7, 1964, 181.

alter ad alterum... dicebat : la construction *dicere ad* est fréquente chez les auteurs chrétiens : cf. ThLL V 1, 988, 53 sqq. ; Chr. Mohrmann, *Traits caractéristiques*, in *Misc. G. Mercati* I 455 = *Etudes sur le latin des chrétiens* I 39 sq. Cette formule est du reste favorisée par les tendances générales du latin tardif, comme le reconnaît Chr. Mohrmann elle-même.

ἡλαυνε Goth. : *claune* A ; *ἔλαυνε* Rig. (mais le contexte : *alter ad alterum... dicebat* est plus favorable à la conjecture de Goth.) ; cf. Aristoph. *Eccl.* 39 *τὴν νόχον ἔλαυνε μ' ἐν τοῖς σπρώμασιν* ; Plat. com (Ath. 456 a = Kock, *Comicorum Atticorum Fragmenta*, I, Leipzig 1880, 601, fr. 3). Dans ce sens, la construction *ἐλάυνω εἰς* n'est pas attestée ailleurs que dans notre texte et *apol.* 9, 16 (texte corrompu par ailleurs).

- 16,6 **sed una uel alia gens** : objection de l'adversaire, qui cherche à minimiser les exemples d'inceste cités par Tert. Cela fournit à ce dernier l'occasion de généraliser son accusation.

nos enim omne infecimus solum : cette phrase exprime encore la pensée de l'adversaire, sous la forme d'un style indirect libre ; cf. ad 1, 7, 15 *a nullis magis prodimur*. Pour l'idée exprimée, voir 1, 1, 2 *adulescentem numerum Christianorum ingemitis* ; *obsessam uociferamini ciuitatem* eqs., où ce sont aussi les païens qui se plaignent du nombre croissant des chrétiens. Ce fait peut expliquer dans une certaine mesure l'exagération évidente. Sur le thème de l'accroissement des chrétiens, cf. ci-dessus p. 116.

uscantem ab : Tert. utilise quelques fois cette construction relativement rare de *uacare* ; cf. 2, 4, 7 *uacat a comparatione* ; autres références chez Waszink 483 ad an. 45, 1, qui ne cite pas les deux exemples de *nat.* Ajouter encore *idol.* 8, 5 *a contagio idololatriae uacare*.

- 16,7 **aetatis ac sexus necessitate** : cf. *castit.* 1, 1 *carnis necessitas* ; *monog.* 11, 6 *circa carnis et sexus necessitatem* ; *pud.* 16, 23 *totam carnis necessitatem* ; *uxor.* 1, 4, 2 *nam disiunctis a matrimonio duae species humanae imbecillitatis necessarias nuptias faciunt. Prima quidem potentissimam uenit de concupiscentia carnis, sequens de concupiscentia saeculi et passim* ; 2, 3, 4 *officia sexus cum honore ipsius necessitatis*.

ne dixerim : formule de prétérition, cf. ad 1, 10, 35.

libidine et luxuria : cf. *pud.* 14, 27 *ob incestas nuptias et inpiam luxuriam et libidinem parricidalem* ; 17, 1 *omnes* (sc. *epistulae apostoli*) *in luxuriae et lasciuiae et libidinis negotia iaculantur*.

- 16,8 **si qua** : s.-c. *gens* ; cf. Hartel, *P. St.* III 27.

ab humana condicione : la nature (imparfaite) de l'homme, la faiblesse humaine ; cf. ad 1, 10, 38 ; *scorp.* 6, 9 *inbecillitates condicionis humanae* ; *Marc.* 1, 3, 2 ; 2, 16, 4 *in homine corruptoriae condicionis* ; *mart.* 6, 1 *conuertamur ad ipsam condicionis humanae contemplationem* (mais dans ce dernier exemple,

condicio humana désigne la situation précaire de l'homme plutôt que sa nature); ThLL IV 131, 72 sqq.

priata : « spéciale, particulière »; cf. ad 1, 8, 12.

16,9 *respicite* est suivi d'une double construction : d'abord l'acc. *luxuriam*, puis une interr. indir. à l'indie. introduite par *si* (à ce propos, cf. ad 1, 7, 30).

Inter errores et uentos fluctuantes : la vie débauchée des païens est comparable à un navire désarmé, jouet des vents, exposé à heurter les bas-fonds de l'inceste. Le mot *uentos* est en harmonie avec l'image, il est donc inutile de le corriger (malgré Waszink 99, qui approuve la correction *et euentus* de Hartel ou *euentus* de Borleffs). *Error* est pris d'abord au sens propre de « course à l'aventure », puis, à la fin du paragraphe, au sens moral : « égarement, dérèglement ». *si desunt... quos... incursent* : expliqué correctement par Hartel, P. St. III 27 sq. : *si sunt quos non incursent*. En effet, l'interrogation équivalant à l'affirmation *non desunt populi quos incursent*, avec une litote (cf. ThLL V 1, 787, 1 sqq.).

ad hoc sceleris : cf. Val. Max. 5, 9, 4. L'emploi du gén. part. après un pronom neutre est particulièrement répandu dans l'ancienne langue parlée, mais Sall. est le premier à faire dépendre le pronom d'une préposition : cf. Hofm.-Szantyr 52 sq.; ThLL VI 3, 2742, 55 sqq. Tert. en étend l'emploi même aux cas où la relation partitive fait défaut : cf. Val. 32, 1 *humana uero gens in hoc exitus ibit* (= *in hunc exitum*); cf. après un adj. neutre ad 1, 18, 9; 1, 19, 1; Hoppe, Synt. 20.

uada : cf. Paul. Nol. *carm.* 17, 173 *uada caeca saeculi*.

16,10 *alienae misericordiae exponitis* : l'abstrait *misericordia* pour le concret; cf. Hoppe, Synt. 94. Sur l'exposition des enfants, cf. ad 1, 15, 4. Min. Fel. 31, 4 est très proche de *nat.* : *dum etiam domi natos alienae misericordiae frequenter exponitis* (à propos de l'inceste, chez Min. Fel. comme chez Tert.). Nombreux sont les textes chrétiens qui condamnent l'exposition. Voir surtout Justin. *apol.* I 27, 1-3; 29, 1, dans un contexte semblable à celui de notre chapitre; Athenag. 35, 6; Clem. Al. *paedag.* 3, 3, 21, 5; Lact. *inst.* 5, 9, 15; 6, 20, 18-23. Ce dernier passage semble conserver quelque chose des termes utilisés par Tert. : *quis dubitet quin impius sit qui alienae misericordiae locum tribuit? qui, etiamsi contingat ei quod uoluit, ut alatur, addixit certe sanguinem suum uel ad scrutulatum uel ad lupanar. Quae autem possint uel soleant accidere in utroque sexu per errorem, quis non intellegit, quis ignorat? quod uel unius Oedipodis declarat exemplum duplici scelere confusum*. Cf. encore Aug. *epist.* 98, 6.

misericordiae exponitis aut in adoptionem melioribus parentibus : la figure ἀπὸ κοίτης est supprimée dans *apol.* 9, 17 *filios exponitis suscipiendos... uel adoptandos... emancipatis*. Semblable amélioration entre *nat.* 1, 10, 35 et *apol.* 14, 1. Cf. Hartel, P. St. II 17 sq. Sur *in* final, cf. ad 1, 10, 42.

quanta materia... subministratur, quanta occasio... aperitur : indic. dans l'interr. indir. : cf. ad 1, 1, 6. Pour l'expression *materiam subministrare*, cf. 1, 20, 5 *solet aequalitas aemulationis materiam sumministrare*; an. 9, 4 *ita inde materiae uisionibus subministrantur*.

casibus : cf. 1, 10, 38 *casibus et passionibus humanis*.

- 16,11 L'ironie de la phrase est soulignée par *plane* (cf. ad 1, 8, 1) et *certe* (cf. Waltzing, Etude 394 ; Borleffs, Mnem. 1928, 200).

temperatis : cf. ad 1, 4, 15.

dispersio : Tp. Cf. ThLL V 1, 1412, 38 sqq.

saltus ubique luxuriae : l'adv. joue le rôle d'un adj. ; cf. ad 1, 12, 8. Sur le sens figuré de *saltus* (licence, débordement, écart), cf. A. Önnersfors, In medicinam Plinii studia philologica (Lunds Univ. Årsskrift N. F. Avd. 1 Bd. 55 Nr. 5), Lund 1963, 193 sqq.

alii filii incursent : cf. Apul. met. 10, 23, 5 *nam et oppido uerebatur ne quo casu... nescius nesciom sororem incurreret*. Sur *incursare* au sens érotique, cf. ad 1, 7, 32.

- 16,12 *publicatae libidinis peruersu* (*po<...>st<...>A*) : pour l'établissement du texte, voir mes Notes critiques, MH 19, 1962, 187. Exemples de l'expression *libido publica* et sim. chez Waszink 406 ad an. 34, 2. Ajouter Hier. epist. 14, 5 *publicarum libidinum uictimarum*. Dans notre passage, la substitution de *publicatae* à *publicae* est amenée par la présence du complément circonstanciel *statio uel ambulatorio titulo* (cf. Tac. Germ. 19, 1 *publicatae enim pudicitiae nulla uenia*, où la valeur verbale de *publicatae* est claire). Le neutre substantivé *peruersa* se trouvait déjà 1, 1, 8 : *qui... a bonis in peruersa deuertunt* ; cf. paen. 8, 1 *Pergamenos docentes peruersa reprehendit* (sc. *spiritus*).

statio uel ambulatorio titulo : *titulus* n'a pas ici le sens d'« inscription, enseigne » qu'il a pud. 1, 7 *sub ipsis libidinum titulis* ; an. 34, 4 *sub titulo prostitisse* (cf. Waszink 409 ad loc.). L'expression a une valeur adverbiale, mais ce n'est pas celle que lui prête le ThLL I 1870, 5 à la suite de Goth. et Cehler, en rapprochant 1, 16, 11 *domi aut peregre* (même interprétation chez Blaise s. v. *ambulatorius* : « à la maison ou en voyage »). Il s'agit plutôt de qualifier deux sortes de prostituées, distinguées aussi par Arnob. nat. 2, 42 (116, 6 Marchesi) : *in lupanaribus promptae, in fornicibus obuiae*. Cf. pud. 4, 3 *nec de locis refert, in cubiculis an in triviis pudicitia trucidetur*. La même opposition permet peut-être de comprendre un vers d'Horace : *carm. 2, 11, 21 quis deuium scortum eliciet de domo* (cf. notes de Villeneuve, Coll. Budé, et de Kiessling-Heinze ad loc.). Quant aux termes mêmes utilisés par Tert. — *statio uel ambulatorio* —, ils semblent calqués, non sans ironie, sur un couple de termes d'origine médicale : *clinicus* « qui reste au lit » — *peripateticus* « qui se promène ». Cf. Cypr. epist. 69, 16 *et tantus honor habeatur haereticis ut inde uenientes non interrogentur utrumne loti sint an perfusi, utrumne clinici an peripatetici* ; Lact. inst. 3, 8, 10 *pruauationem doloris summum bonum putare non plane Peripateticorum aut Stoicorum, sed clinicorum philosophorum est*.

traduces : cf. ad 1, 4, 2.

ad dépendant d'un substantif : cf. ad 1, 7, 34.

- 16,13 *minis et comoediis* : cf. Theoph. ad Autol. 3, 15 : les chrétiens n'assistent pas aux spectacles pour ne pas souiller leurs yeux et leurs oreilles : *εἰ γὰρ εἰποῖ τις... περὶ μοιχείας, οὐ μόνον περὶ ἀνθρώπων ἀλλὰ καὶ περὶ θεῶν, ὧν καταγγέλλουσιν εὐφώνως μετὰ τιμῶν καὶ ἁθλῶν, παρ' αὐτοῖς τραγῶδεται* ; Fontaine ad cor. 15, 3. Sur les sujets de mimes, cf. ad 1, 10, 44.

uenae : encore une métaphore : cf. pat. 5, 18 ; 12, 2 ; Hoppe, Synt. 178.

ante : Tert. semble employer toujours la forme *ante*, jamais *antea*, pour l'adverbe. Cf. Löfstedt, *Sprache* 88 sq.

tragoedia : le terme convient, car l'anecdote qui va suivre contient certains éléments d'une vraie tragédie, en particulier la reconnaissance qui révèle aux parents leur faute inconsciente.

Fusciano praefecto urbi : sous l'empereur Commode. Cf. Groag in RE II A, 1122 sqq. ; Borleffs, *Diss.* 11. On connaît un second procès jugé devant son tribunal, grâce à Hippol. *haer.* 9, 11, 4 ; 9, 12, 7 sqq. p. 246 sqq. Wendland ; cf. Friedländer, *Sittengesch.* III 228.

16,14 **pusio honeste natus** : à l'appui de cette brillante conjecture de Reifferscheid (pour *punitio senatus A*), voir les emplois identiques de l'adv. *honeste*, ThLL VI 3, 2913, 63 sqq.

neglegentia comitum : l'historien Justin (42, 5, 6) rapporte un cas d'enlèvement assez semblable : Tiridate, chassé du trône des Parthes par Phraates IV, se réfugie en Syrie et emmène le fils de Phraates, en profitant du fait qu'il était *negligentius custoditum* (25 a. C.) ; cf. A. Oltramare in REL 16, 1938, 128 sq. ; K.-H. Ziegler, *Rom und das Partherreich* 46 sq.

iter praetereuntibus : J. Delz in MH 12, 1955, 275, donne quelques exemples d'expressions telles que *iter ire*. Quant au datif d'auteur, il n'est pas rare chez Tert. : cf. Hoppe, *Synt.* 25 sq. ; Hartel, P. St. III 28 sqq. ; Waszink 138 ad an. 6, 4.

Graeculus : le diminutif exprime le mépris ; cf. Iouen. 3, 77 sq. *omnia nouit / Graeculus esuriens ; in caelum, iusseris, ibit* ; peut-être Min. Fel. 23, 10 (cf. Pellegrino ad loc.). Sur l'emploi péjoratif de *Graecus*, *Graeculus* en latin, voir A. Ernout, RPh 36, 1962, 214.

uel a limine : « dès le début, dès son entrée dans la maison ». Expression adverbiale utilisée quelques fois par Tert. : cf. *pall.* 5, 2 *si negabis, domum consequar ; uidebo quid statim a limine properes ; monog.* 8, 1 *ecce statim quasi in limine ; Val.* 3, 3 *de limine*. Il n'y a donc aucune raison de supprimer ces mots comme le fait Rigault.

captauerat : trompés par ce verbe, les commentateurs ont cru généralement que le *Graeculus* était un des ravisseurs de l'enfant (Ehler ad loc. ; Hartel, P. St. III 28 sqq. ; cette interprétation est aussi postulée par les conjectures de Reifferscheid et Birt à propos de *intrans*). La difficulté (vue par Hartel) était alors de concilier son rôle avec celui des *iter praetereuntes*. Mais bien plutôt, il était parmi les *comites* négligents, et c'est évidemment le même personnage qui est désigné par le mot *paedagogus* au § 16, où on le voit puni pour sa mauvaise surveillance. *Captare* ne signifie donc pas ici : « s'emparer de, ravir », mais « séduire, corrompre » ; cf. *Marc.* 5, 17, 10 *diabolo... captante naturam*. Ainsi l'enfant était déjà préparé au rôle qu'il jouera au paragraphe suivant. [*intrans*] : glose intruse de l'expression *uel a limine*. Voir mes Notes critiques, MH 19, 1962, 187 sq.

16,15 **mutatus a se** Hartel : *mutatus asis A*. Hartel, P. St. III 30, cite deux exemples (chez Verg. et Ambros.) de *mutatus ab*. Cf. encore 1, 10, 5 *quantum a maioribus mutaueritis ; Gell.* 2, 23, 7.

in uenalicio : abl. au lieu de l'acc. Cf. ad 1, 7, 23.

utitur : « avoir des relations sexuelles » ; cf. *pub.* 4, 4. Le grec *χεῖσθαι* peut avoir le même sens. Cf. par exemple Herodot. 2, 181.

Græco = *cinaedo* ; apposition.

ut usum era : sur cette correction de Borleffs (pour *uestra A*), cf. *Mnem.* 1928, 201.

- 16,16 **repraesentatur** : « est rendu présent à nouveau », c'est-à-dire leur revient en mémoire. Cf. *paen.* 3, 14 *animus sibi repraesentat*.

causa = *res* ; cf. ad 1, 7, 29.

exitus = *labores, casus* ; cf. *apol.* 19, 7* (fr. Fuld.) ; 21, 5 *etsi ipsi* (sc. *Iudaei*) *non confiterentur, probaret exitus hodiernus ipsorum* ; *Marc.* 3, 23, 1 ; *ThLL* V 2, 1538, 84 sqq.

signa... retexuerit : cf. Ter. *Eun.* 767 *signa ostende*, où il s'agit des objets servant de signes de reconnaissance, appelés *monumenta* au vers 753 (cf. le grec *γνωρίσματα, σημεῖα* ; G. Glotz in Daremberg et Saglio, s. v. *expositio*, 933). Mais dans notre texte, si le verbe *retexuerit* n'est pas altéré, les *signa* sont plutôt des traits particuliers, des faits caractéristiques, que mentionne le jeune homme et qu'il est seul à avoir pu connaître. Il est vrai que pour conserver à *signa* le sens concret attesté chez Ténence, il suffirait de remplacer *retexuerit* par *retexerit* (« montrer, découvrir »). Borleffs hésite à adopter cette solution (voir app. crit.), bien qu'il ait lui-même défendu habilement le texte du manuscrit, *Mnem.* 1929, 20, en rapprochant Hom. *Od.* 23, 181 sqq. et 24, 329 sqq. (où *σημα* correspondrait aux *signa* de Tert.). Le sens de *retexere* (« reconstituer par la mémoire, retracer, rappeler ») s'accorde par ailleurs avec celui de *repraesentatur*, qui implique aussi un effort de mémoire. Pour cet emploi de *retexere*, bien attesté chez Tert., cf. Borleffs, loc. cit. ; Hoppe, *Synt.* 192 ; Blaise, s. v. ; C. C., Index ; *Apul. met.* 9, 17, 2 *ordine mihi singula retere* ; *Claud.* 15, 325 (p. 86 Birt) *talìa dum longo secum sermone reterunt*.

- 16,17 **saeculo** = *nationibus*, les païens ; cf. ad 1, 4, 5.

concutit : Krabinger propose *concutitur* (cf. Cehler II, Addenda). Pour le maintien de la leçon du manuscrit, voir mes Notes critiques, *MH* 19, 1962, 188. Relevons encore avec Hoppe, *Beitr.* 62, que la correction détruirait l'excellente clause — — — — —.

cum aetate respondent : *respondere*, dans le sens de « correspondre à », est ordinairement construit avec le dat., parfois avec *ad* (cf. Waszink 129 ad *an.* 5, 4). La construction avec *cum*, dont notre texte présente, à ma connaissance, le premier exemple, est à l'analogie de *congruere cum*.

- 16,18 **infelicitet** : sur l'emploi d'adverbes qui ajoutent une touche subjective au récit, cf. Thörnelt, *St. T.* I 33 sq.

- 16,19 **sibi laqueo medentur** : cf. Sen. *Herc. f.* 1261 sq. *nemo polluto queat / animo mederi* : *morte sanandum est scelus*.

male : cf. ad 1, 16, 18 *infelicitet*.

16,20 *satis erat* : cf. *carn.* 3, 2 *satis erat illi... conscientia sua.*

eruptionis... scelorum : « débordement de crimes ». *Eruptionis* est une restitution de Cöhler, le manuscrit ne portant que *eruti* (...). Evans, VChr 9, 1955, 41, préférerait *erutionis* (« discovery »), mais cet hapax est moins vraisemblable que la correction de Cöhler, appuyée par 1, 16, 13 *tragoedia erupit* ; *apol.* 35, 10 *sub ipsa usque impietatis eruptione* ; 39, 19 *eruptiones lasciuarum* (Vulg. ; *inceptiones* Fuld.) ; cf. Sen. *clem.* 1, 2, 2 *uitiorum eruptio*.

plane concessif = *sane* ; cf. ad 1, 1, 6.

erui = *inuestigari* ; cf. ad 1, 2, 10. Cette phrase est correctement interprétée par Hartel, P. St. 111 31 sq. « Denn nichts ereignet sich im Menschenleben nur einmal, wenn es auch nur einmal aufgedeckt werden kann. » Tert. généralise ainsi l'opposition contenue dans la phrase précédente entre *unum istud exemplum* et *scelerum delitescentium*.

sacramentis : « rites d'initiation, mystères ». Sur les sens du mot *sacramentum* chez Tert., voir la bibliographie abondante donnée par Waszink 91 ad an. 1, 4. Références nombreuses et classées in C. C., Index. Mises au point récentes chez Chr. Mohrmann, Etudes sur le latin des chrétiens I 233-244 et R. Braun, *Deus Christianorum* 435-443.

opinor : cf. ad 1, 2, 3.

intentatis = *crimen intentatis, accusatis* ; cf. *intentatio* = *accusatio*, *apol.* 27, 1 ; 46, 1. Sur *de* accompagnant le complément d'un verbe transitif, cf. ad 1, 11, 2 *de bello... digerit*.

non sacramentis : la négation ne porte que sur le substantif. Cette figure de l'ὄψ' & est fréquente chez Tert. Cf. 2, 3, 4 *de non deo non deum* ; Blokhuis 82 ; Waszink 111 ad an. 2, 5 (avec bibliogr.) ; Blaise, s. v. *non* 5. Ajouter *pall.* 4, 9.

CHAPITRE 17

A. Remarques générales

1. *Place et intention du chapitre.* Nouvelle subdivision dans la rétorsion : les chap. 17 à 19 examinent, à la suite des rites d'initiation, les *obstinationes* (17 refus du culte de l'empereur ; 18 mépris de la souffrance et de la mort) et *praesumptiones* (19 croyance à la résurrection et au jugement des morts). C'est la partie de *nat.* où l'on entrevoit du plus près le contenu de la doctrine chrétienne. Mais Tert. reste fidèle à son programme. Il ne parle que de ce qui est dans le champ visuel des païens. Il ne tente pour le moment aucun effort pour leur dévoiler les mystères de sa foi.

Le refus du culte de l'empereur était un des griefs les plus sérieux que les païens adressaient aux chrétiens¹. Dans les procès intentés aux chrétiens, un des points essentiels était, à côté du sacrilège, l'accusation de lèse-majesté. Tert. *apol.* 10, 1 insiste sur l'importance de ces deux griefs : *sacrilegii et maiestatis rei conuenimur. Summa haec causa, immo tota est*. Lortz I 287 sqq. minimise le rôle joué par le culte de l'empereur dans les procès. Mais les gestes

¹ La bibliographie concernant le culte impérial a été indiquée ad 1, 10, 29.

ou les formules du culte impérial que les magistrats exigeaient des chrétiens devaient fournir une preuve concrète que l'inculpé n'était pas en rébellion contre l'autorité et qu'il ne nourrissait pas de sentiments antiromains. C'était un test de loyalisme (cf. Cerfaux et Tondriaux, *Le culte des souverains*, 394 sqq.). Plinie déjà demande aux chrétiens qu'on lui a dénoncés, et qui plaident non coupables, d'offrir un sacrifice à l'image de Trajan placée à cet effet parmi les statues des dieux (*epist.* 10, 96, 5). D'autres textes indiquent que l'Etat romain demandait aux chrétiens, comme preuve de loyalisme, l'adhésion à la formule *Κόριος Καῖσαρ* : cf. *Mart. Polyc.* 8, 2 *Τί γὰρ κακόν ἐστιν εἰπεῖν Κόριος Καῖσαρ, καὶ ἐπιθῆσαι καὶ τὰ τούτοις ἀκόλουθα*; *Tert. cor.* 11, 1 *credimusne humanum sacramentum diuino superduci licere, et in alium dominum respondere post Christum...* ? Cette exigence heurtait de front l'attachement des chrétiens à leur confession de foi *Κόριος Χριστός*, comme l'a montré O. Cullmann, *Les premières Confessions de foi chrétiennes*, Paris 1943, 21-23 (= *La foi et le culte de l'Eglise primitive*, Neuchâtel 1963, 62-64) ; cf. M. Lods, *Précis d'histoire de la théologie chrétienne du II^e au début du IV^e siècle*, Neuchâtel 1966, 22 sq. Renier cette expression de leur foi, c'était le pas qu'ils se refusaient à franchir. Cf. Hornius, *RHPHR* 38, 1958, 21 sqq. Par ailleurs, les chrétiens protestaient de leur loyalisme véritable à l'égard des autorités, aussi longtemps que celles-ci ne les contraignaient pas à un acte d'idolâtrie : cf. *idol.* 15, 8 *igitur quod attineat ad honores regum uel imperatorum, satis praescriptum habemus, in omni obsequio esse nos oportere secundum apostoli praeceptum subditos magistratibus et principibus et potestatibus, sed intra limites disciplinae, quousque ab idololatria separemur*. Les vrais ennemis de l'empereur se cachent parmi les païens : *Scap.* 2, 5 *sic et circa maiestatem imperatoris infamamur; tamen nunquam Albiniani, nec Nigriani, uel Cassiani inueniri potuerunt Christiani, sed idem ipsi qui per genios eorum in pridie usque iurauerant, qui pro salute eorum hostias et fecerant et uouerant, qui Christianos saepe damnauerant, hostes eorum sunt reperti*. Les paragraphes suivants de la lettre à Scapula (6-9) définissent le loyalisme raisonné des chrétiens. Ceux-ci sont convaincus que l'empereur détient son pouvoir de Dieu ; sa prétention à être au-dessus des autres hommes est donc légitime, mais point son identification à un être divin. Entre la soumission à l'empereur et le culte de l'empereur, il y a toute la différence qui sépare l'attitude chrétienne de l'idolâtrie. Cf. Guignebert, *Tertullien*, chap. 1 ; Hornius, *RHPHR* 38, 1958, 13 sqq.

Le même problème se posait pour les Juifs, qui refusaient d'élever des statues aux empereurs. Cf. *Tac. hist.* 5, 5, 9 *igitur nulla simulacra urbibus suis, nedum templis sistunt; non regibus haec adulatio, non Caesaribus honor*. Josèphe, *c. Ap.* 2, 6, 73, met le même reproche dans la bouche d'Apion, et répond que les Juifs, s'ils désapprouvent cette forme d'adulation, accordent cependant à l'empereur des honneurs plus grands qu'à tout autre homme.

2. *Sources et lieux communs*. L'attitude des chrétiens à l'égard de l'empereur fait l'objet de quelques chapitres chez les apologistes grecs. L'idée est toujours la même, conforme à l'enseignement du NT (cf. *Matth.* 22, 17-21 ; *1 Petr.* 2, 13-17 ; *Rom.* 13, 1-7) : il faut honorer l'empereur, lui être soumis, en particulier payer les impôts, mais il faut réserver son adoration pour Dieu seul,

de qui l'empereur tient son existence et son pouvoir. Cf. Justin. *apol.* I 17 ; Tat. 4 (s'inspirant de Justin, cf. A. Puech, Recherches 12) ; Theoph. *ad Autol.* 1, 11. Cf. Lortz I 289 sq. (qui mentionne en outre les passages des Actes des martyrs en rapport avec le culte de l'empereur). Toutefois, les Grecs ne parlent pas formellement d'une accusation de lèse-majesté. Dans le cadre de l'apologétique chrétienne, Tert. innove par la formulation en catégories juridiques, comme par l'emploi de la rétorsion, dont on ne trouve pas trace chez ses prédécesseurs.

3. *Passages parallèles dans apol.* L'*apol.* accorde une importance et un développement considérables au thème de notre chapitre. Après l'annonce d'*apol.* 10, 1 (*deos... non colitis et pro imperatoribus sacrificia non penditis*), Tert. parle du sacrilège jusqu'au chap. 27, puis les chap. 28 à 36 sont consacrés à la prétendue hostilité des chrétiens envers l'empereur. On peut même considérer que les chap. 37 à 45 font suite à l'accusation de lèse-majesté, devenue une accusation d'hostilité envers la société romaine et le genre humain tout entier. Cette généralisation était déjà préparée par *nat.* 1, 17, 3 *hostes populi nuncupamur* (cf. *apol.* 35, 1 *publici hostes* ; cf. *apol.* 38, 8 *hostes... generis humani*).

Il ne reste plus grand-chose des expressions de *nat.* 1, 17 dans les chapitres d'*apol.* qui exposent pourtant les mêmes idées. Mais une lecture successive des deux textes montre assez combien *apol.* l'emporte par l'éloquence et par la force du raisonnement. Dans les quelques passages où Tert. ne s'est pas beaucoup éloigné de la rédaction primitive, la supériorité d'*apol.* est également évidente. L'idée exprimée de façon assez obscure dans *nat.* 1, 17, 2 *prima obstinatio est, qua secunda a deis religio constituitur Caesarianae maiestatis eqs.*, devient tout à fait claire dans *apol.* 30, 1 : *sentiunt (sc. imperatores) eum esse deum solum, ... a quo sint secundi, post quem primi, ante omnes et super omnes deos*. On remarque en outre que la hiérarchie s'est nuancée, conformément au changement de point de vue : dans *nat.*, les dieux – les empereurs (c'est l'optique païenne) ; dans *apol.*, Dieu – les empereurs – les dieux (Tert. introduit l'optique chrétienne). La disposition des arguments est aussi améliorée. Dans *nat.* 1, 17, 4 sq., Tert. oppose tout d'abord les prétendues conspirations des chrétiens et les réelles trahisons des Romains (*in senatu uel in palatiis ipsis... in prouinciis*), puis il évoque les impertinences du peuple. Dans *apol.* 35, 6 sqq., il obtient une gradation plus efficace en inversant l'ordre des deux paragraphes : il commence par les moqueries de la plèbe (35, 6 *ipsos Quirites, ipsam uernaculam septem collium plebem conuenio*), en rendant visibles au lecteur les pensées qui habitent le cœur des Romains (35, 7) ; puis il imagine que l'adversaire écarte dédaigneusement un argument qui ne concerne que la plèbe (35, 8 « *sed uulgus* », *inquis*), ce qui lui permet d'annexer ensuite avec une force plus grande les exemples tirés des classes dirigeantes : *plane ceteri ordines pro auctoritate religiosi ex fide ; nihil hosticum de ipso senatu, de equite, de castris, de palatiis ipsis spirat ! eqs.* Enfin, les deux paragraphes de conclusion de *nat.* 1, 17 (*non dicimus deum imperatorem*) fournissent la matière de deux chapitres d'*apol.* (33 et 34). On y retrouve çà et là les mêmes termes que dans *nat.* (sauf l'expression vulgaire *sannam facimus*), mais l'argumentation est développée et enrichie d'idées nouvelles : on rappelle à l'empereur sa condition d'homme

lors du triomphe ; Auguste n'acceptait même pas le titre de *dominus*, qui ne convient qu'à Dieu ; de même, un empereur n'admet pas qu'on donne le titre d'empereur à un autre qu'à lui (cf. Theoph. *ad Autol.* 1, 11), etc. Le passage est aussi mieux intégré au contexte, entre le chapitre traitant du serment par le Génie de l'empereur et celui qui parle des fêtes impériales.

Ces quelques exemples suffisent à montrer que Tert. a profondément remanié la matière de notre chapitre. Dans ce cas, qualifier *nat.* de « première version » ou de « brouillon » ne rendrait pas compte exactement de la réalité. Le rapport avec *apol.* serait plutôt analogue à celui d'*apol.* 17, 4-6 avec le *De testimonio animae* où Tert. développe en six chapitres une idée déjà exprimée par lui en trois paragraphes.

Parmi les thèmes nouveaux qui donnent leur physionomie propre aux chapitres d'*apol.* qui nous occupent ici, il convient d'en signaler deux : 1. la célébration des fêtes impériales (*apol.* 35), où la sincérité et la décence des chrétiens s'opposent à l'hypocrisie des païens ; 2. la prière pour l'empereur, que les chrétiens n'adressent pas aux faux dieux, mais au seul Dieu capable d'assurer le salut de César et la prospérité de l'empire.

On peut se demander pourquoi Tert. s'attarde avec tant d'insistance sur l'attitude des chrétiens envers l'empereur. La première raison est contenue dans l'importance que le problème lui-même revêt à ses yeux. Nous avons déjà cité *apol.* 10, 1 *summa haec causa, immo tota est*. D'un point de vue plus formel, le développement de ce thème a dû séduire Tert. comme l'occasion d'antithèses particulièrement frappantes entre l'attitude des chrétiens et celle des païens. Nul besoin, pour nourrir la rétorsion, de recourir à des analogies sophistiquées ou à des raisonnements tortueux (comme c'est parfois le cas à propos des « actes secrets »). L'opposition entre chrétiens et païens est ici réelle et actuelle. L'apologiste est donc assuré que son argumentation sera comprise par les païens auxquels il s'adresse.

4. *Passages parallèles chez Min. Fel.* Min. Fel. n'accorde qu'une brève mention au culte de l'empereur : *Oct.* 29, 5 *etiam principibus et regibus, non ut magnis et electis uiris, sicut fas est, sed ut diis turpiter adulatio falsa blanditur, cum et praedara viro honor uerius et optimo amor dulcius praebeatur. Sic eorum numen uocant, ad imagines supplicant, Genium, id est daemonem eius, implorant, et est eis tutius per Iouis Genium pterere quam regis*. Les similitudes d'expression ne laissent pas de doute sur une relation directe entre Min. Fel. et Tert. Mais alors que le problème traité par Tert. est le refus des chrétiens d'adorer l'empereur, Min. Fel. ne parle du culte de l'empereur que dans la rétorsion du grief d'adorer un *homo noxius* (*Oct.* 29, 1). L'argument, et notamment le trait final, s'accordent moins bien avec le contexte, comme l'a remarqué Axelsson 79 sq. De plus, quelques détails significatifs rappellent les développements d'*apol.*, sans parallèles dans *nat.* : cf. Min. Fel. *turpiter adulatio* ∞ *apol.* 34, 3 *non modo turpissima, sed et pernicioza adulatione* ; Min. Fel. *Genium, id est daemonem eius, implorant* ∞ *apol.* 32, 2 *nescitis genios daemones dici et inde diminutiua uoce daemonia* ? Il est vrai qu'en un autre passage (*Oct.* 24, 2 *optant in homine perseuerare, fieri se deos metuunt, etsi iam senes notunt*), Min. Fel. se rapproche davantage de *nat.* 1, 17, 8 (*mauult*

enim uiuere quam deus fieri) que d'apol. 33, 3 (*nec ipse se deum uolet dici*) ou 34, 4 (*maledictum est ante apotheosin deum Caesarem nuncupari*). Borleffs, Diss. 81 sq., en tire argument pour l'antériorité de Min. Fel. Mais rien n'empêche que celui-ci ait eu sous les yeux (ou présents à la mémoire) les deux ouvrages de Tert. Il convient plutôt de relever ici aussi, avec Axelson 106 sq., que la plaisanterie sur l'apotheose redoutée par les empereurs, plaisanterie bien placée chez Tert., s'accorde mal chez Min. Fel. avec un contexte où il s'agit seulement de démontrer que les dieux païens sont des hommes divinisés.

B. Commentaire

17,1 **obstationibus** : le mot revient quelques fois dans les reproches adressés aux chrétiens. Cf. Plin. *epist.* 10, 96, 3 *neque enim dabatam, quatecumque esset quod faterentur, pertinaciam certe et inflexibilem obstinationem debere puniri* ; Tert. *apol.* 2, 6 (paraphrasant Pline) *praeter obstinationem non sacrificandi* ; 27, 2 *sed quidam dementia existimant, quod... obstinationem saluti praeferamus* ; 27, 7 *pro fidei obstinatione damnamur* ; *spect.* 1, 5. Voir aussi ad 1, 18, 1.

praesumptionibus : « opinions préconçues, idées fausses, préjugés ». Ce sens est postclassique. Cf. Apul. *met.* 9, 4, 2 *contra uestigium eorum praesumptionem* ; 9, 14, 5 *mentita sacrilega praesumptione dei, quem praedicaret unicum* (peut-être allusion au christianisme, ou du moins au judaïsme : cf. Labriolle, La réaction païenne, 69 sq.). Dans les griefs païens, le terme s'applique souvent à la doctrine chrétienne de la résurrection. Cf. 1, 19, 4 ; *apol.* 49, 1 *haec* (les croyances concernant la résurrection) *sunt, quae in nobis solis praesumptiones uocantur* eqs. ; 50, 10 *o gloriam licitam, quia humanam, cui nec praesumptio perdit, nec persuasio desperata reputatur in contemptu mortis et atrocitatis omnimodae* ; *test.* 4, 2 *ea opinio Christiana... soli uanitati et stupori et, ut dicitur, praesumptioni deputatur*. Tert. renvoie le terme aux philosophes grecs pour qualifier leur conception de l'immortalité de l'âme : *resurr.* 39, 7 *uernaculae suae philosophiae frequentiore praesumptionem*. Voir aussi la note de Herald. ad *apol.* 49, 1 ap. CEhler I 295^a.

ad communionem comparationis : cf. 1, 1, 8 *uerum deficit adaequatio comparationis istius* ; 1, 15, 1 *ut ex alia specie comparationi satisfiat*.

absistunt = *absunt* ; cf. ThLL I 171, 53 sqq. Pour *absistere ad*, cf. Prisc. gramm. III 140, 15 *utraque declinatio... ad proprias partes absistens*. Ad indique la relation : cf. CEhler I 341^a ad loc.

17,2 **qua** Hartel : que A. Pour le sens de *qua* = *quatenus, in quantum*, cf. *nat.* 2, 3, 4 et Hartel, P. St. III 42 sq. Le sens du passage est expliqué par Hartel, P. St. III 32 sq. : « Diese Hartnäckigkeit kommt an erster Stelle oder als die wichtigste in Betracht, insofern auch die Verehrung der Kaiser nach der Verehrung der Götter die erste Stelle einnimmt. » Pour l'idée, Hartel renvoie à *apol.* 35, 5 ; 28, 3 ; pour le rapprochement *primus* – *secundus* : *apol.* 30, 1 *sentiunt* (sc. *imperatores*) *eum esse deum solum, ... a quo sint secundi, post quem primi* ; *pud.* 5, 1 ; *ieiun.* 1, 4.

secunda a deis : cf. *apol.* 30, 1 ; *pud.* 5, 1 *post imperatam in parentes secundam a deo religionem* ; *Scap.* 2, 7 *colimus ergo et imperatorem sic... ut hominem a deo*

secundum ; *Prax.* 5, 7 *sermonem quem secundum a se fecerat* (sc. deus) ; 7, 5 ; 7, 9 ; 13, 7 ; 19, 7 ; *Hier. epist.* 22, 19.

religio... Caesarianae maiestatis : sur le culte impérial, cf. ad 1, 10, 29 sq. et ci-dessus p. 283 sq.

inreligiosi... in Caesares : sur le *crimen laesae maiestatis*, cf. Lortz I 285 sqq.

imagines... repropitiando : cf. *Min. Fel.* 29, 5 *ad imagines supplicanti* ; *Plin. epist.* 10, 96, 5 *cum... imagini tuae, quam propter hoc iusseram cum simulacris numinum adferri, tunc ac uino supplicarent*. Le verbe *repropitiare* est attesté dans quelques versions de la *Vet. Lat.*, dans la *Vulg.* et chez les auteurs chrétiens exclusivement. Cf. Rönisch, *Itala und Vulgata* 199.

genios deierando : cf. *apol.* 32, 2 sq. : nous refusons le serment par le Genius de l'empereur, parce que les Génies sont des démons (cf. *Min. Fel.* 29, 5 *Genium, id est daemonem eius, implorant*, et Pellegrino ad loc. ; *Tert. an.* 39, 3 et Waszink 445) ; *apol.* 35, 10 ; 28, 4 ; *Scap.* 2, 5 *idem ipsi qui per genios eorum in pridie usque iurauerant... hostes eorum sunt reperti*. Le serment par le Génie (en grec *τύχη* : cf. Nilsson II 209 sq.) de l'empereur (cf. W. F. Otto, *RE VII* 1163 sq. ; W. Eisenhut, *KIP II* 741 sq.) était un des principaux signes extérieurs d'abjuration que les tribunaux s'efforçaient d'obtenir des chrétiens. Cf. *Orig. c. Cels.* 8, 65 ; 67 ; *exh. ad mart.* 7 ; il y est souvent fait allusion dans les Actes des martyrs. Références chez Wältzing ad *apol.* 32, 2, ou Lortz I 289 sq. Sur *deierare* transitif = *irare per*, cf. ad 1, 10, 31.

- 17,3 **hostes populi** = **hostes publici** ; cf. ad 1, 7, 8 ; *Lact. mort.* 14, 2 *Christiani arguebantur uelut hostes publici* (sous Dioclétien) et Moreau ad loc. Cette accusation, présentée ici comme une injure circulant dans les conversations (*nuncupamur*) plutôt que comme accusation officielle, est en relation avec le refus du culte des empereurs. Cf. *apol.* 35, 1 sqq. ; 36, 1. L'empereur est le symbole de la nation, et le *crimen laesae maiestatis* équivaut à l'accusation de haute trahison. Cf. Lortz I 285¹⁵. C'était le sénat ou l'empereur qui pouvaient déclarer quelqu'un *hostis publicus*, et Septime Sévère venait d'user de ce droit envers ses rivaux : cf. *Acl. Spart. Sev.* 8, 13 ; 10, 2 ; *Pesc. Nig.* 5, 7 ; *Iul. Cap. Clod. Alb.* 9, 1 ; A. Piganiol, *Histoire de Rome* 398. L'injure lancée aux chrétiens avait donc une résonance d'actualité. En même temps, elle rejoignait une accusation de portée plus générale, celle d'*odium generis humani*, de *μισανθρωπία*. Cf. ci-dessus p. 188 ; *apol.* 37, 8 ; *Tac. ann.* 15, 44 *odio generis humani convicti sunt* (le même reproche était adressé aux Juifs : cf. *Tac. hist.* 5, 5, 2 ; *Ioseph. c. Ap.* 1, 34, 309 ; 1, 35, 318 ; 2, 14, 148) ; Lortz I 32³⁷ ; Harnack, *Mission* I 282 ; J. Jüthner, *Hellenen und Barbaren*, 87 sq.

ita uero sit : cf. *Scorp.* 15, 1.

ex uobis nationibus : *nationes* ne peut signifier ici que « les païens » ; cf. ad 1, 7, 29. En effet, la rétorsion exige que « vous les païens » soit opposé à « nous les chrétiens », sujet de *nuncupamur*. Cf. Becker 50¹⁰. Il n'y a donc pas lieu de remplacer *uobis* par *nohis* avec Hartel (qui par la suite est revenu au texte du manuscrit : P. St. III 33) et Teeuwen 39², ni par *orbis* avec Evans, *VChr* 9, 1955, 41. Ces corrections ont été déterminées surtout par la présence d'un second *nationes*, qui manifestement signifie « les peuples », opposé à *Romana gens*. On a cru que Tert. ne pouvait avoir employé le même mot à peu de

distance avec deux sens différents, et qu'il fallait donner aussi au premier *nationibus* le sens de « peuples ». Mais pourquoi Tert. n'aurait-il pas pris le mot d'abord au sens technique qu'il avait dans la langue des chrétiens, puis, adoptant l'optique païenne, au sens courant ? La même ambivalence du mot *gentes* est présente au début de *Iud.* ; les deux emplois sont précisés par des équivalents : *Iud.* 1, 3 *quod ex utero Rebeccae duo populi et duae gentes essent processurae, utique Iudaeorum, id est Israëlitarum, et gentium, id est noster.*

Dans notre texte, l'argument est le suivant : c'est parmi les païens (Parthes, Mèdes ou Germains en font partie) que se fomentent des révoltes que les empereurs doivent écraser (ce qui leur vaut les surnoms de *Parthicus*, *Medicus* ou *Germanicus*). En poussant jusqu'au bout l'antithèse, on pourrait dire : aucun empereur n'a jamais reçu le surnom de « *Christianicus* ». Mais comme d'habitude dans *nat.*, Tert. se contente de la simple rétorsion. Il réserve la contrepartie (loyalisme véritable des chrétiens) pour *apol.* Le sophisme du raisonnement (ou son habileté) consiste à confondre le point de vue national (celui des païens disant : vous êtes les ennemis de l'Empire) et le point de vue religieux (celui de l'apologiste rétorquant : les vrais ennemis de l'Empire font partie des païens, ils appartiennent à la même entité que vous).

et Parthici et Medici et Germanici : le surnom de *Parthicus Maximus* est accordé à Vêrus en 165, à Marc-Aurèle en 166, à Septime Sévère en 198 (auparavant, à la suite de son expédition de 194/195 en Mésopotamie, Septime Sévère porte le titre de *Parthicus Arabicus* ou *Parthicus Adiabenicus* : cf. M. Besnier 20⁹¹ ; K.-H. Ziegler, *Rom und das Partherreich* 131). *Medicus* désigne Marc-Aurèle et Vêrus dès 166. *Germanicus* s'applique à Marc-Aurèle et à Commode dès 172. Voir Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, Paris 1914, 199 sqq. ; pour Marc-Aurèle : PIR I p. 122 ; Vêrus : PIR II p. 140 ; Commode : PIR I p. 303 ; Septime Sévère : Fluss, *RE* II A 1971 ; Marc-Aurèle, Vêrus et Commode : K.-P. Jöhne, *Klio* 48, 1967, 177-182.

viderit : subj. parf. à valeur d'impér., suivi de l'interr. indir. *in quibus*, avec ellipse de *sint*. Ne pas confondre avec l'emploi, fréquent chez Tert., de la même forme au sens de « peu importe » : cf. ad 1, 12, 2.

17,4 **de nostris aduersus nostros** : nouvelle attaque de l'adversaire : vous n'êtes pas comparables aux peuples rebelles extérieurs à l'Empire, mais vous conspirez à l'intérieur même de l'Etat. Tert. va rétorquer en choisissant des exemples de révoltes internes.

in Caesares fidem : pour la construction *fides in* et l'acc., cf. *idol.* 14, 7 *o melior fides nationum in suam sectam* ; chez d'autres auteurs, depuis l'*Eleg. in Maecen.* 1, 12 (*fides erga* chez Nep. *Lys.* 2, 2), cf. ThLL VI 1, 676, 46 sqq. Tert. construit aussi *fidere* avec *in* et l'acc. : Hoppe, *Synt.* 40.

coniuratio erupit : cf. Quint. *inst.* 12, 7, 2 *erupturas in rem publicam coniurationes*.

notam fixit : sur les expressions métaphoriques formées avec *nota* par Tert., cf. Hoppe, *Synt.* 176.

adhuc Syriae... adhuc Galliae : allusion aux combats sanglants que dut mener Septime Sévère contre ses rivaux C. Pescennius Niger et D. Clodius Albinus. Le premier, proclamé empereur par les légions d'Orient, fut battu et tué en

194, et le second, candidat des légions de Gaule, le 19 février 197 près de Lyon. La rédaction de *nat.* se place donc après cette dernière date. Cf. *Introd.* p. 8 sq.; Nældcehen 28; Borleffs, *Diss.* 11.

odoribus spirant : cf. *Stat. silv.* 3, 3, 211 *semper odoratis spirabunt floribus arae*.

Galliae : texte du manuscrit à conserver malgré Borleffs : cf. mes Notes critiques, *MH* 19, 1962, 188.

Rhodano suo : la bataille de Lyon avait été particulièrement sanglante ; cf. *Dio Cass.* 75, 7, 2 *καὶ τὸ αἷμα πολὺ ἐρρόη, ὥστε καὶ ἐς τοὺς ποταμοὺς ἐσπεσεῖν* (cité par Borleffs, *Diss.* 74).

lanant = *se lavant* ou *lavantur*. Cf. *bapt.* 12, 3; 15, 3; 16, 2; *orat.* 14, 1; *an.* 50, 4 et Waszink 523; Löfstedt, *Sprache* 23. L'emploi de la forme active au sens intransitif ou réfléchi est particulièrement fréquent avec le verbe *lauare*, depuis *Plant. Aul.* 612; *Bacch.* 105, etc. Cf. Wölflin, *ALL* 10, 1898, 7; Kühner-Stegmann I 92. Avec d'autres verbes, cf. ad 1, 5, 9.

17,5 **sed** : marque une simple transition, comme au début de 1, 17, 6 et de 1, 17, 7. **omitto** : cf. ad 1, 10, 36.

uesaniae crimina : après avoir examiné la manifestation principale de l'obstinatio chrétienne, c'est-à-dire la *maiestas laesa*, Tert. aborde les chefs secondaires de cette accusation. Dans ce paragraphe, la *uesania* et la *uanitas*. Les païens utilisaient volontiers le terme de folie en parlant du christianisme. Cf. *Plin. epist.* 10, 96, 4 *fuerunt alii similis amentiae*; *Pass. Scill.* 8 *Saturninus proconsul dixit : nolite huius demetiae esse participes*, etc. La réponse de Tert. est : les lois romaines ne condamnent pas la folie, ce qui nous dispense d'en parler. **Romanum nomen admittunt** : *Romanum nomen* = *Romani*; cf. *apol.* 25, 2 sq.; 25, 12; Waszink 450 sq. ad *an.* 40, 2; J. Fontaine ad *cor.* 1, 4. Pour la construction ad sensum, cf. *Marc.* 4, 13, 6 *conueniunt a Tyro et ex aliis regionibus multitudo*; *an.* 47, 2 *maior paene uis hominum ex uisionibus deum discunt*; 48, 3 et Waszink 512 ad loc.; *apol.* 21, 3 Fuld. : *uulgus iam sciunt* (*scit Vulg.*) ; *pall.* 2, 5 *ut autumant superiorum profanitas* et Bulhart, *SB* 44; praef. XXXVIII; Löfstedt, *Krit.* 56¹; Hoppe, *Beitr.* 49 sq.; Kühner-Stegmann I 22 sqq.; Hofm.-Szantyr 436 sqq. Une interprétation différente est proposée par Hartel, *P. St.* III 33 sq. : *ista* rattaché à *uanitatis sacrilegia*, sujet de *admittunt* dont *Romanum nomen* serait l'objet. Après *sacrilegia* commence une nouvelle phrase : *Ea conueniam* eqs. (Mais l'emploi du démonstratif *ista* se justifie mal s'il ne se rapporte pas à *uesaniae crimina*.)

uanitatis sacrilegia : accusation plus grave que celle de *uesania* : il s'agit maintenant du manque de respect envers la personne sacro-sainte de l'empereur. **conueniam** : « accuser, citer en justice » ; cf. ad 1, 1, 6.

festiuos libellos : pamphlets appendus aux statues de l'empereur ou de grands personnages, sortes de pasquinades avant la lettre. Ces libelles tombaient sous le coup de la loi de majesté depuis Auguste : cf. *Tac. ann.* 1, 72, 3 *primus Augustus cognitionem de famosis libellis specie legis eius tractauit*.

sciunt = *nouerunt* ; cf. *apol.* 5, 1; 5, 3; 22, 1; *an.* 46, 5 *Alexandrum qui sciunt* ; Blokhuis 163 sq.; *Hier. epist.* 22, 27 *scio humilitatem tuam*.

oblique... <dicta> : cf. *Suet. Dom.* 2, 6 *defunctum... saepe etiam carpsit obliquis orationibus* ; *Tac. ann.* 14, 11, 3 *obliqua insectatione*.

concilio : ce n'est pas, comme le comprend Blaise s. v., en rapprochant *spect.* 3, 3 sqq., la foule du cirque (cela produirait une répétition inutile avec la proposition suivante), mais il faut donner à *concilium*, comme dans *apol.* 38, 2, le sens technique de *contio plebis*, opposé à *comitia*, ou, si l'on préfère, le sens plus général de « réunion, assemblée populaire ». Cf. Kornemann in RE IV 801 sq. ; ThLL IV 47, 6 sqq.

maledicta quae circi sonant : Noeldechen 24 voit là une allusion à des démonstrations au Cirque, à la fin de l'an 196 (cf. Dio Cass. 75, 4, 2 sqq.). Le rapprochement paraît incertain à Borleffs, Diss. 10⁴. En effet, pareille manifestation ne fut pas unique. Cf. *spect.* 16, 7 *circo quid amarius, ubi ne principibus quidem... parant* ; Tac. *hist.* 1, 72, 4 : la joie du peuple éclate à la nouvelle que Tigellin est perdu : *concurrere ex tota urbe in Palatium ac fora et, ubi plurima uolgi licentia, in circum ac theatra effusi seditiosis uocibus strepere* ; après l'avènement de Didius Julianus, en 193, c'est encore au cirque que le peuple manifeste son mécontentement : Ael. Spart. *Did. Iul.* 4, 7 *inde ad circense spectaculum itum est. Sed occupatis indifferenter omnium subselliis populus geminauit conuicia in Iulianum* ; Pesc. *Nig.* 3, 1.

17,6 **opinor** = *οἶμαι*. Cf. ad 1, 2, 3.

iurare <per gen>ium Caesaris : cf. 1, 10, 33 *iam per deos deierandi periculum euanuit, potiore habita religione per Caesarem deierandi*.

dubitatur... de : cf. ad 1, 6, 7.

periuris iure : cité par Hoppe, Synt. 172, comme exemple de la *figura pseudo-etymologica*, que Tert. évite généralement. Voir encore 2, 14, 9 *rogo sese inragasset*.

ne per deos <quidem> uestros : cf. 1, 10, 33 et *apol.* 28, 4 *citius denique apud uos per omnes deos quam per unum genium Caesaris peieratur*.

ex fide = *cum fide*, depuis Tac. *hist.* 2, 9, 5. Cf. ThLL VI 1, 677, 24 sqq.

17,7 **super <eiusmodi>** : cf. ad 1, 5, 9.

sannam facimus : le mot *sanna*, faisant partie d'une série d'emprunts populaires à la famille du grec *σάνναξ* (cf. Ernout-Meillet et Walde-Hofmann s. v. ; O. Masson, Les fragments du poète Hipponax, Paris 1962, 165 sq.), se trouve déjà chez Pers. (1, 62 ; 5, 91) et Iuv. (6, 306). Cf. Arnob. *nat.* 6, 26 ; CGL V 623, 35 (*sanna est iortio narium*). L'expression *sannam facere* n'est attestée qu'ici. Cf. ThLL VI 1, 89, 74 ; Otto, Sprichwörter 307, N° 1578 ; Sonny, ALL 10, 1898, 378.

17,8 **deriditis** : Tert. insiste souvent sur le mensonge et la dérision qui caractérisent le culte de l'empereur ; cf. *apol.* 29, 4 ; 33, 3 sq. ; 34, 3 sq. ; Lortz I 297⁹⁶.

maledictis : cf. *apol.* 34, 3 sq. *adulatio... timeat de infasto. Maledictum* (Vulg. ; *male traditum* Fuld.) *est ante apotheosin deum Caesarem nuncupari*.

dicendo quod non est... quia <non uult> esse quod dicitis : disposition en chiasme des verbes *dicere* et *esse*.

mauult enim uiuere quam deus fieri : cf. Min. Fel. 24, 2 *optant (reges) in homine perscuerare, fieri se deos metuunt, etsi iam senes nolunt*. Borleffs, Diss. 81³ et Lortz I 297⁶⁴ rappellent à juste titre l'exclamation de Vespasien (Suet. *Vesp.*

23, 4) *Vae, puto, deus fio*. Sur la hiérarchie des valeurs (un empereur vivant vaut mieux qu'un mort divinisé), voir encore Hornus, RHPHr 38, 1958, 21.

CHAPITRE 18

A. Remarques générales

1. *Place et intention du chapitre*. A première vue, cette seconde *obstinatio* (mépris de la souffrance et de la mort) paraît assez différente de la première, qui était le refus d'adorer l'empereur. Pourquoi Tert. a-t-il réuni ces deux griefs sous un même titre ? Cette disposition un peu scolaire devient compréhensible si l'on se place au point de vue des païens qui assistaient aux procès des chrétiens. Dans l'attitude de ces derniers, deux faits surtout devaient frapper la foule : le refus d'accomplir les actes du culte impérial, et la fermeté devant les menaces de supplices ou de mort. Le spectacle de cette fermeté pouvait être une cause de conversion, comme Tert. le dira dans *apol.* 50, 15.

Le courage des chrétiens éveillait l'admiration et le désir d'en connaître le fondement. Cf. aussi Lact. *inst.* 5, 13, 5 *cum... eadem sit ubique patientia, idem contemptus mortis, intellegere debuerant aliquid in ea re esse rationis quod non sine causa usque ad mortem defendatur*. Mais d'autres païens condamnaient en bloc toute l'attitude des accusés, en disant : c'est de la bravade, du fanatisme — *obstinatio*.

Certes, ce n'est pas le mépris de la souffrance ou de la mort en lui-même que l'on reprochait aux chrétiens. Les païens savaient apprécier l'héroïsme, et ils l'approuvaient dans la mesure où il traduisait une soumission aux lois de la nature, ou la maîtrise de soi, ou la volonté de défendre jusqu'au bout une cause supérieure.

Mais ils établissaient des distinctions. Le mépris de la mort ne leur paraissait pas en toute circonstance louable, ainsi qu'il ressort d'un passage de Sénèque, *benef.* 2, 34, 3 *fortitudo est uirius pericula iusta contemnens aut scientia periculorum repellendorum, excipiendorum, prouocandorum; dicimus tamen et gladiatorem fortem uirum et seruum nequam, quem in contemptum mortis temeritas impulit*. De même, ne pouvant concevoir un motif valable justifiant la résistance des chrétiens aux injonctions des magistrats, les païens ne voyaient dans leur héroïsme que folie et vaine obstination. En définitive, on leur reprochait de souffrir et de mourir pour une cause qui ne le méritait pas. Plin. *epist.* 10, 96, 3 sq. emploie à ce propos les termes *pertinacia*, *inflexibilis obstinatio*, *amentia*. On sait comment Marc-Aurèle 11, 3 (éd. W. Theiler, Zurich 1951), tout en recommandant une raisonnable préparation au divorce de l'âme et du corps, prend soin de la distinguer du mépris de la mort, teinté d'opiniâtreté, qu'on rencontre chez les chrétiens (voir la note de Theiler, p. 341). Même opinion chez Lucien, *de morte Peregr.* 13, et chez Epictète, *Dissert.* 4, 7, 6 (cf. E. Renan, Marc-Aurèle 56 : « Epictète considère l'héroïsme des Galiléens comme l'effet d'un fanatisme endurci » ; M. Spanneut, RAC V 628). F. Martinazzoli, *Parataxeis* 17 sqq., a montré que les stoïciens Marc-Aurèle ou Epictète condamnent surtout le caractère non rationnel de l'obstination chrétienne

(κατὰ φιλήν παράταξιν, dans le passage de Marc-Aurèle résumé ci-dessus, s'oppose à λελογισμένως, comme chez Epictète, ὑπὸ ἔδους et ὑπὸ μανίας s'opposent à ὑπὸ λόγου; cf. W. Theiler, loc. cit.). Prudence, *perist.* 2, 329 sqq., attribue encore une réprobation semblable au persécuteur de saint Laurent. Le préfet de Rome s'adresse au martyr : *Dicis* : « *Libenter oppetam, / uoluita mors est martyri* » ; / *est ista uobis, nouimus, / persuasionis uanitas* ; cf. aussi 10, 581 sqq. Un seul auteur profane témoigne d'une certaine admiration pour le courage des martyrs chrétiens : le médecin Galien, dans un texte conservé en arabe chez Abulfeda, *Historia Anteislamica* (traduction latine par H. O. Fleischer, Leipzig 1831, p. 109). Voir P. de Labriolle, *La réaction païenne* 95 sq. ; R. Walzer, *Galen on Jews and Christians*, Oxford 1949, 15 sq. et 57 sqq. Sur ces divers témoignages, voir encore M. Sordi, *Il Cristianesimo* 172 sqq. (le fanatisme montaniste serait responsable de l'appréciation particulièrement négative de Marc-Aurèle).

On relevait aussi chez les Juifs le courage devant la mort et les tortures. Sujet d'étonnement pour leurs vainqueurs, dit Josèphe, c. *Ap.* 2, 32, 232 sqq. Tacite, *hist.* 5, 5, 6, en parle avec une nuance péjorative : *animosque proelio aut suppliciis peremptorum aeternos putant : hinc... moriendi contemptus*.

En se limitant au thème du mépris de la souffrance et de la mort, sans tenir compte des raisons de ce mépris, Tert. avait beau jeu pour alimenter sa rétorsion d'exemples historiques. Afin de corser l'exercice, il imagine de trouver pour chaque genre de supplice un équivalent chez les païens d'autrefois, puis chez ceux d'aujourd'hui.

Peu de temps auparavant (sur la date de *mart.*, cf. Becker 350 sqq. ; Braun, *Deus Christianorum* 567), il avait déjà établi un parallèle entre l'héroïsme des païens et celui des martyrs chrétiens : *mart.* 4 sq. Mais comme il s'adressait alors à ses coreligionnaires, la comparaison prenait un autre sens : les païens, disait-il, ne craignent pas de souffrir et de mourir par désir de gloire terrestre ou par vanité. A combien plus forte raison les chrétiens doivent-ils accepter le martyre pour la vérité, et pour une gloire céleste (pour la valeur de cet *exemplum ex minoribus ad maiora*, voir H. Pétré, *L'exemplum* chez Tert., 67 sq.). Cf. *mart.* 4, 9 *quis ergo non libentissime tantum pro uero habet (auet L. Alfonsi, Aevum 28, 1954, 555) erogare, quantum alii pro falso ? 5, 2 ... si reformidauerimus pati pro ueritate in salutem, quae alii affectauerunt pro uanitate in perditionem*. On voit que la situation est renversée : c'est le chrétien qui reproche aux païens de souffrir et de mourir pour une cause indigne.

2. *Sources et lieux communs*. Justin, dans sa seconde apologie, a traité le thème du mépris de la mort, mais poussé à l'absurde. En effet, certains païens tournaient en ridicule l'héroïsme des chrétiens en disant : ils souhaitent mourir, pourquoi donc ne se suicident-ils pas ? Cf. Tert. *Scap.* 5. Justin, *apol.* 11 3 (4), répond en expliquant pourquoi le suicide serait contraire à la volonté de Dieu.

Mis à part ce passage, lorsque les apologistes grecs parlent des supplices et de la mort réservés aux martyrs, c'est plutôt pour souligner la foi qui les soutient et leur certitude de vaincre par la mort même. Cf. par exemple Athenag. *suppl.* 3, 2 *νικήσομεν γὰρ αὐτοὺς ἐπὶ ἀληθείας ἀσκήτως καὶ τὰς ψυχὰς ἐπιδιδόντες*. De telles affirmations expliquent peut-être en partie le

reproche des païens réfuté par Tert., mais il n'y a pas de relation directe entre sa réponse et le motif traité par les apologistes grecs.

Lactance semble s'être souvenu de l'argumentation de Tert. dans *iast.* 5, 17, 24 *itaque non uideo quare, cum pro amicitia et fide mori summa gloria computetur, non etiam pro innocentia perire sit homini gloriosum. Ergo stultissimi sunt qui nobis crimini dant mori uelle pro deo, cum ipsi eum qui pro homine mori uoluit, in caelum summis laudibus tollant*; cf. *epit.* 52, 8-10.

Les *exempla* de courage ont été empruntés par Tert. à la littérature païenne. Cf. H. Pêtré, L'exemplum chez Tert. 71-80; M. L. Carlson, Pagan examples of fortitude in the latin christian apologists, *CPh* 43, 1948, 93 sqq. Sur l'existence de recueils d'*exempla* consacrés aux *exilis illustrium uirorum*, cf. A. Ronconi, *RAC* VI 1260 sq.

3. *Passages parallèles dans apol.* Le thème du triomphe des martyrs chrétiens sur la souffrance et sur la mort fournit matière à la péroraison d'*apol.* (chap. 50). Cet emploi confère une importance accrue au parallèle de l'héroïsme païen et de l'héroïsme chrétien, où l'on retrouve l'écho de *nat.* 1, 18. Toutefois, Tert. ne part plus du reproche de « obstination », bien que celui-ci soit mentionné à plusieurs reprises : 50, 4 *merito itaque uictis non placemus*; *propterea enim desperati et perditii existimamur*; 50, 10; 50, 15 *illa ipsa obstinatio, quam exprobratis, magistra est*. Après avoir esquissé les croyances chrétiennes touchant la résurrection, Tert. est revenu aux persécutions : 49, 3 *sed in eiusmodi enim, si utique, inrisui iudicandum est, non gladiis et ignibus et crucibus et bestiis*. Dans le dernier chapitre, il commence par reprendre l'idée d'Athénagore : le martyre est une victoire, qui plaît à Dieu et assure la vie éternelle. Pour atteindre ce but, le chrétien accepte les souffrances, comme le soldat accepte les périls de la guerre (*apol.* 50, 1-4; sur cette comparaison traditionnelle, cf. Pellegrino ad Min. Fel. 37, 2, avec bibliogr.).

Ensuite, et c'est ici qu'est reprise la matière de *nat.* 1, 18, et plus fidèlement encore de *mart.* 4, 4 sqq., Tert. introduit la comparaison entre l'héroïsme païen, couvert d'éloges, et l'héroïsme chrétien bafoué (50, 5-11). Il renonce aux exemples de courage contemporains (cf. *nat.* 1, 18, 6-11). En revanche, la liste des héros du passé est plus longue que dans *nat.*, sans atteindre les proportions et la profusion de détails de *mart.* 4, 4 sqq. Chaque exemple est exposé en une phrase concise, suivie d'une exclamation qui traduit ironiquement l'admiration des païens : *o sublimitas animi!* *o uigor mentis!* etc. Ce procédé diminue la sécheresse de l'énumération.

La conclusion, célèbre à juste titre, produit un effet de surprise. Le lecteur attend un appel à la justice ou à la tolérance des magistrats. Au lieu de cela, Tert. lance un défi aux gouverneurs : continuez à nous persécuter, vous assurez ainsi les progrès du christianisme et notre vie éternelle.

Comparée à *nat.* 1, 18, cette page d'*apol.* se distingue par sa grande éloquence. Il est du reste naturel que Tert. ait soigné particulièrement sa péroraison. Une élévation analogue du style est sensible à la fin du livre 1 de *nat.*

4. *Passages parallèles chez Min. Fel.* Caccilius exprime très clairement le reproche d'*obstinatio* devant la mort et les supplices, *obstinatio* liée chez les

chrétiens à leur croyance en la résurrection. Cf. *Oct.* 8, 5 *pro mira stultitia et incredibilis audacia! spernunt tormenta praesentia, dum incerta metuunt et futura, et dum mori post mortem timent, interim mori non timent: ita illis pauperem fallax spes solacia rediuvua blanditur.* Cependant Octavius ne répond nulle part directement à ce reproche, si ce n'est, peut-être, dans une brève allusion : 29, 6 *cruces etiam nec colimus nec optamus.*

En revanche, les arguments et les exemples utilisés par Tert. pour réfuter l'appréciation péjorative de l'héroïsme chrétien, sont repris par Min. Fel. dans un contexte légèrement différent. Caecilius, 12, 4, avait énuméré les tourments des chrétiens pour démontrer que leur Dieu était impuissant à les secourir. Octavius, 37, 1-5, répond que c'est au contraire un beau spectacle pour Dieu lorsque le chrétien triomphe des supplices et de la mort. L'idée du triomphe entraîne la comparaison avec le soldat, qui combat plus courageusement sous les yeux du général prêt à le récompenser. Cependant la situation du soldat de Dieu est encore préférable, puisqu'il n'est abandonné ni dans la douleur, ni dans la mort. Ensuite, par une transition peu naturelle, Min. Fel. passe aux exemples de héros païens : 37, 3 *sic Christianus miser uideri potest, non potest inueniri. Vos ipsi calamitosos uiros fertis ad caelum eqs.* Mucius Scaevola, Aquilius et Régulus sont cités, et opposés aux *pueri et mulierculae* auxquels la foi chrétienne inspire un courage inébranlable.

On constate que presque tous les thèmes d'*apol.* 50, 1-11 sont repris par Min. Fel. La parenté étroite des deux textes est prouvée par une phrase presque identique : *apol.* 50, 2 *uictoria est autem, pro quo certaueris, obtinere eo* Min. Fel. 37, 1 *uicit enim qui, quod contendit, obtinuit.* Mais l'emploi des mêmes motifs est très différent chez les deux auteurs. Nous avons vu comment Tert. a construit magistralement la péroraison d'*apol.*, en subordonnant tous les thèmes à l'idée dominante : le martyre des chrétiens est une victoire. Chez Min. Fel., plusieurs de ces mêmes thèmes se rattachent mal à l'idée principale, qui est cette fois : les martyrs ne sont pas malheureux, ni abandonnés de Dieu (cf. 37, 6). En particulier, la comparaison avec les soldats et avec les héros antiques paraît artificielle dans ce contexte. Or tous ces motifs n'avaient été associés par Tert. que dans *apol.* 50, alors que dans ses rédactions précédentes (*mart.* 4, 4 et *nat.* 1, 18) ne figuraient pas le thème de la victoire ni la comparaison avec les soldats. On voit donc d'une part Tert. élaborer progressivement la structure d'*apol.* 50, de l'autre Min. Fel. reprendre l'ensemble dans son état final pour l'introduire dans un contexte moins approprié.

B. Commentaire

18,1 **reliquum obstinationis** : cf. ad 1, 17, 1 sq. (*prima obstinatio*). *Obstinatio* désignant le mépris de la mort rappelle le mot de Marc-Aurèle 11, 3 *κατὰ ψιλὴν παράταξιν, ὡς οἱ Χριστιανοί.* Voir à ce sujet F. Martinazzoli, *Parataxeis* 17 sqq.

neque... neque... neque... non... non : noter la *uariatio*. Dans les trois paragraphes suivants, Tert. reprend dans le même ordre les cinq genres de supplices, illustrés chaque fois d'un exemple (sauf pour *gladius*, par embarras du

choix). Les cinq mêmes subdivisions réapparaissent, avec une interversion de *crux* et *bestiae*, dans les §§ 8-11. Cf. *mart.* 4, 2 *timebit forsitan caro gladium grauem, et crucem excelsam, et rabiem bestiarum, et summam ignium poenam, et omne carnificis ingenium in tormentis*; 4, 9; *Scorp.* 1, 11 *alios ignis, alios gladius, alios bestiae Christianos probauerunt*; 5, 7; 10, 12; *resurr.* 8, 5; *an.* 56, 8; H. Pétré, L'exemplum chez Tert. 74 sq.

animo : *abl. modi* au lieu de *animose*, superbe; cf. Hoppe, *Synt.* 30.

18,2 **atenim** : cf. ad 1, 11, 3.

contemni : « mépriser » au sens de « braver, ne pas redouter ». Cf. *contemptum mortis* au paragraphe précédent.

magna laude pensari : *pensare* signifie ici « compenser, payer » (sens déjà courant au 1^{er} siècle p. C.) ; cf. Waszink 591 ad *an.* 58, 7. Pour le contenu, cf. *test.* 4, 9 *longum est relexere Curtios et Regulos et Graecos uiros quorum innumerabilia elogia sunt contemptae mortis propter postumam famam*; *an.* 58, 5 *mentior, si non de ipsis cruciatibus corporis et gloriari et gaudere sola* (sc. *anima*) *consueuit*. Suivent les exemples de Mucius, Zénon et Cyrus. On pourrait citer aussi d'innombrables textes profanes contenant l'éloge du mépris de la mort ou de la souffrance. Quelques-uns se trouvent dans le ThLL IV 659, 30 sqq. *passim*.

a uirtute : ce complément a la valeur d'un *abl. respectus* : « en ce qui concerne le courage, sous le rapport du courage » ; cf. ThLL I 35, 3 sqq. ; Hoppe, *Synt.* 33. On peut y voir aussi un complément de cause ; cf. Bulhart, SB 37, n° 91.

didicerunt = *consueuerunt*. Emploi fréquent déjà chez Plaute : cf. ThLL V 1, 1333, 52 sqq. *passim*. Mais je ne vois qu'un exemple où le sujet de *didici* soit un nom de chose : *Plin. nat.* 12, 112 (*balsamum*) *malleolis seri didici nuper*. Encore ce sujet est-il alors personnifié, ce qui n'est pas le cas dans *nat.*

gladius quot... uiros : Cehler ad loc. estime qu'un copiste est responsable de la disparition du verbe, par exemple *erogauit*, *impendit* ou *absumpsit*. Nous avons plutôt ici un nouvel exemple des ellipses audacieuses de Tert. Cf. ad 1, 6, 3 *uerbi gratia homicidam, adulterum lege*; *apol.* 40, 2 *si fames, si lues* (le passage parallèle, *nat.* 1, 9, 3, ajoutait les verbes *uastauit* et *afflixit*) ; *pall.* 6, 1 *quis oculis in eum potest, in quem mentibus non potest*, et Bulhart, SB 46; *praecl.* XLV sq. Cf. aussi *Iuu.* 1, 88 sq. *alea quando hos animos ?*

piget prosequi : cf. *mart.* 4, 4 *longum est, si enumerem singulos, qui se gladio confecerint, animo suo ducti*.

18,3 **crucis... nouitatem** = *crucem nouam*. Sen. *prouid.* 3, 10 et *epist.* 98, 12, parlant du supplice de Régulus, utilise le mot *crux* avec le sens général d'instrument de torture (cf. *in machina* Cic. *in Pison.* 43; *Oros.* 4, 10). Tert. joue sur les deux significations du mot.

numerosae, abstrusae : asyndète, cf. ad 1, 6, 3.

Regulus uester : cité encore par Tert. *apol.* 50, 6; *mart.* 4, 6 *in arcae genus stipatus undique extrinsecus clauis transfusus, tot cruces sensit*; *test.* 4, 9. Saint Augustin lui consacre un long chapitre : *ciu.* 1, 15. Cf. H. Pétré, L'exemplum chez Tert. 79; M. L. Carlson, CPh 43, 1948, 102 sq.

dedicauit = *initiauit*; cf. Waszink 277 ad *an.* 19, 7 (avec bibliogr.).

regina Aegypti : Cléopâtre est aussi mentionnée *mart.* 4, 6 *bestias femina libens appetit, et utique aspides, serpentes tauro uel urso horridiores, quas Cleopatra immisit sibi, ne in manus inimici perueniret* ; cf. H. Pétré, L'exemplum chez Tert. 79 ; M. L. Carlson, CPh 43, 1948, 97. Sur la mort de Cléopâtre, cf. H. Volkmann, Kleopatra, München 1953, 201-203 (et bibliogr. p. 224).

post adv. = *postea*.

Carthaginensem feminam : l'exemple de la femme d'Hasdrubal (chef des Carthaginois pendant la troisième guerre punique) est rappelé 2, 9, 13, avec des détails que l'on retrouve partiellement dans *mart.* 4, 5 *item Asdrubalis uxor, quae iam ardente Carthagine, ne maritum suum supplicem Scipionis uideret, cum filiis suis in incendium patriae deuolauit*. Sources historiques indiquées par E. Pais-J. Bayet, *Hist. rom.* (Coll. Glotz) 1, Paris 1926, 612⁹⁴. Ajouter Val. Max. 3, 2, *ext.* 8 ; Hier. *epist.* 123, 7, 2. Cf. H. Pétré, L'exemplum chez Tert. 78 sq. ; M. L. Carlson, CPh 43, 1948, 97 sq.

ipsa Dido : encore citée en exemple de fidélité *apol.* 50, 5 *aliqua Carthaginis conditrix* ; *mart.* 4, 5 ; *castit.* 13, 3 *aliqua Dida* ; *monog.* 17, 2 ; *an.* 33, 9. Autres références chez Waszink 399. Voir encore H. Oppermann, RhM 88, 1939, 211¹⁵.

18,4 **sed et** : sur cette formule de transition, cf. ad 1, 10, 8.

mulier Attica : la courtisane Leaena, amie d'Aristogiton (ou d'Harmodius, selon les versions) ; cf. *apol.* 50, 8 ; *mart.* 4, 7 ; Lact. *inst.* 1, 20, 3 sq. ; Geyer, RE XII 1045 sq. ; H. Pétré, L'exemplum chez Tert. 79 sq. ; M. L. Carlson, CPh 43, 1948, 98.

tormenta... fatigauit : *apol.* 50, 8 est plus compréhensible : *carnifice iam fatigato*.

tyranno : Hippias.

linguam... pastam : « coupée avec les dents » ; cf. *apol.* 50, 8 *comesam* ; *mart.* 4, 7 *comesam*.

totum : Oehler ad loc. et Waltzing, *Etude* 232 sq., font de ce mot l'équivalent de l'expression adverbiale *in totum* (= *omnino*, cf. ad 1, 8, 2). Mais, si cet emploi de *totum* est fréquent à l'époque de la *Peregrinatio Aetherae* (cf. Wölflin, ALL 4, 1887, 270 ; Geyer, *ibid.* 614 ; Löfstedt, *Komm.* 49), les exemples signalés par Waltzing chez Tert. sont peu sûrs (cf. Hoppe, *Synt.* 100⁶ ; Fontaine ad *cor.* 10, 3). Dans notre cas, *totum* peut aussi bien être adj. accordé avec *ministerium* : la langue, à elle seule, est tout l'instrument d'un aveu éventuel. Quand elle est coupée, il ne reste aucun moyen à Leaena pour trahir ce qu'elle sait.

eradicatae : se rapporte à *ministerium* pour le sens, mais est accordé par hypallage avec *confessionis*.

ministerium = *instrumentum*, l'abstrait pour le concret ; cf. Marc. 2, 16, 2 ; ThLL VIII 1013, 76 sqq. ; Waszink 449 ad *an.* 40, 2.

18,5 **deputatis** : cf. ad 1, 2, 7. Pour *deputare ad*, cf. *apol.* 16, 9 ; *uirg. uel.* 5, 3 *malo hunc usum ad scripturae testimonium deputare*.

quo : final ; cf. ad 1, 10, 2.

contenti : avec l'inf., cf. ad 1, 10, 25.

ne... locum detis : cf. ThLL V 1, 1679, 81 sqq.

18,6 **De his** : sc. *parentibus*, complément de *exegerit* (cf. ThLL V 2, 1462, 20 sq.).

Pour comprendre ce paragraphe, il ne faut pas perdre de vue le but de la rétorsion, qui est de démontrer l'équivalence entre l'héroïsme des chrétiens et celui des grands hommes d'autrefois admirés par les païens. L'adversaire cherchera au contraire à opposer les deux attitudes en opposant les époques différentes. C'est cette objection qu'exprime notre paragraphe. Ehler ad loc. l'entend bien ainsi pour la première phrase, mais pense que la seconde, depuis *at nunc*, contient la réponse de Tert., en même temps que la fin de l'objection : « Robustior, inquit, antiquitas et duriora ingenia exegerit, at nunc sunt tranquilliora tempora, ut supernacanea iam sit uestra animi duritia et obstinatio illa qua nec tormenta nec mortem obire pro religione uestra recusetis. Immo, respondet, quia tranquillitate pacis et ingenia sunt mitiora et mentes hominum, sunt etiam in extraneos. Qui fit igitur, ut omnibus cruciatibus, ut omni mortis genere in nos saeuatis ? » Après cette réponse, le § 7 présenterait une nouvelle objection de l'adversaire : *Esto, inquit, eqs.* Mais cette interprétation me semble devoir être écartée pour les raisons suivantes : 1. Les deux objections de l'adversaire exprimeraient au fond la même idée. 2. La réponse à la première objection n'aurait aucun rapport avec le but de la rétorsion, et ne justifierait pas la concession suivante de l'adversaire : *esto... ueteribus uos comparate*. 3. Enfin et surtout le sens de *etiam in extraneos* paraît forcé. Il est vrai que Ehler faisait dépendre ce complément de *mitiora* et non de *pias*, puisque ce dernier mot ne figure dans aucune édition antérieure à la deuxième de Borleffs, qui a pu le déchiffrer dans le manuscrit grâce aux rayons ultraviolets. En réalité, l'expression *etiam in extraneos piās* renchérit sur un *in semetipsos piās* sous-entendu. Voici le raisonnement : si l'on respecte maintenant même la personne et la vie d'autrui, à plus forte raison prendra-t-on soin de soi-même, et évitera-t-on de risquer inutilement sa vie.

Par conséquent, la seconde phrase du § 6 fait aussi partie de l'objection, et ne contient aucune réponse de l'apologiste. Tert. laisse la parole à l'adversaire d'un bout à l'autre des §§ 6 et 7, qui ne traduisent qu'un seul argument adverse. L'alinéa ne doit donc pas intervenir entre les §§ 6 et 7, mais avant le § 6.

18,7 **Ergo** : correction de Rigault. Borleffs a lu dans le manuscrit *ē* = *est*, et écrit avec Ehler *esto*, ce qui évidemment ne peut s'accorder avec l'interprétation que nous proposons du paragraphe précédent. Plutôt qu'un *o*, c'est un *g* qui est tombé après *ē*, avec lequel il formait l'abréviation *ēg* = *ergo*.

18,8 **species** : « cas particuliers, cas d'espèce ». Emploi emprunté à la langue juridique (cf. Beck, Röm. Recht 89) et fréquent chez Tert. : cf. 2, 3, 2 ; 2, 7, 1 ; 2, 9, 8 ; 2, 9, 10 ; 2, 12, 4 ; *castit.* 1, 1 ; C. C., Index.

eadem in uobis exempla : correction de Thörnelt, St. T. II 26 sq. (le manuscrit porte *eadem uoce exempla*), qu'il justifie en rapprochant 1, 10, 2 ; 1, 10, 4 ; 1, 15, 6 ; 1, 16, 1.

fabulas fecit : « donna naissance à des légendes héroïques » ; cf. 1, 18, 9 *si... famosa mors est*.

utique : souligne le ton ironique de la phrase.

uos... auctoratis : cf. *mart.* 5, 1 *ad ignes quidam se auctorauerunt* ; *Scap.* 1, 1 *ut etiam animas nostras auctorati* (dép.) *in has pugnas accedamus* et Waszink, VChr 13, 1959, 51. Voir aussi *se locare ad*, 1, 14, 1.

Dans *pat.* 7, 12, Tert., cherchant à démontrer que les païens préfèrent le gain à leur âme, utilise les mêmes exemples : *nam et faciunt cum... ludo et castris sese locant*.

18,9 **medio... pacis** : abl. de temps ; cf. *Lact. mort.* 14, 7 *medio hiemis* ; ThLL VIII 587, 30 sqq. Cf. l'emploi du gén. part. après un pronom *ad* 1, 16, 9.

ad bestias itis : allusion aux combats de l'arène.

18,10 **confinendi corporis machinam** : cette définition indique que Tert. veut prendre le mot *crux* au sens le plus large. Cf. *ad* 1, 18, 3.

ignis contemptus euasit : le mépris du feu s'est manifesté, a donné ses preuves, en trouvant un champion actuel. *Euadere* : fere i. q. *prodire, oriri* (ThLL V 2, 988, 7 sqq.).

ex quo se quidam... uestiendum incendiarii tunica... auctorant : l'adj. *incendiarii* ne se trouve qu'ici et *Vitae patr. Iulens.* 3, 18 (ThLL VII 1, 858, 79 sqq.) ; cf. *mart.* 5, 1 *iam et ad ignes quidam se auctorauerunt, ut certum spatium in tunica ardente conficerent*. La *tunica incendiarii* est appelée aussi *tunica molesta*. C'est la chemise soufrée du Moyen Âge. Cf. *Sen. epist.* 14, 5 ; *Iuu.* 8, 235 ; *Mart.* 4, 86, 8 ; 10, 25, 5 ; Friedländer, *Sittengesch.* II 91. Les chrétiens qui furent brûlés dans les jardins de Néron en étaient probablement revêtus : cf. *Tac. ann.* 15, 44, 4 et H. Fuchs, VChr 4, 1950, 91 ; MH 20, 1963, 228⁸⁸.

usquequaque : « complètement, jusqu'au bout » ; cf. *Marc.* 2, 9, 3 ; 4, 43, 8 ; *resurr.* 52, 8 ; 63, 10.

18,11 **qui... remensus est** : probablement un gladiateur devant subir l'épreuve des nouveaux engagés : cf. Friedländer, *Sittengesch.* II 73 : « Die neuangeworbenen Gladiatoren mussten, wie es scheint, beim ersten Auftreten eine Art Spießrutenlaufen durchmachen. »

uenatorios = *uenatores*, chasseurs de cirque, c'est-à-dire gladiateurs spécialisés dans le combat contre les bêtes. Cf. *Ulp. dig.* 48, 19, 8, 11 ; *mart.* 5, 1 *alii inter uenatorum taureas scapulis patientissimis inambulauerunt* ; *Passio Perpet.* 18, 9 *ad hoc populus exasperatus flagellis eos uexari per ordinem uenatorum postulauit* ; *Ens. h. e.* 5, 1, 38.

ut taceam de : cf. *ad* 1, 10, 41.

Laconica gloria : cf. *apol.* 50, 9 ; *mart.* 4, 8 ; *Cic. Tusc.* 2, 34 ; 5, 77 ; H. Pétrel, L'exemplum chez Tert. 80 sq. Sur l'apparition relativement tardive de la *διαμαρτυρία*, cf. H. I. Marrou, *Histoire de l'éducation dans l'antiquité*, Paris 1965, 59 sq. et 517⁹¹.

CHAPITRE 19

A. Remarques générales

1. *Place et intention du chapitre.* Les *persuasiones* des chrétiens font suite naturellement à leurs *obstationes*. Il s'agit de voir maintenant sur quelles

convictions se fonde cette attitude inflexible décrite dans les deux chapitres précédents. Mais que l'on ne s'attende pas à trouver dans le chap. 19 un exposé général de la doctrine chrétienne, même schématique. Tert. se limite au dogme de la résurrection des morts. En effet, cette croyance justifie le mépris de la mort, et les païens eux-mêmes font le rapprochement. Ainsi, après la mort des martyrs de Lyon en 177, les persécuteurs dispersent les cendres des martyrs dans le Rhône pour supprimer tout espoir de résurrection : Eus. *h. e.* 5, 1, 63 *καὶ ταῦτ' ἐπραττον ὡς δυνάμενοι νικῆσαι τὸν θεὸν καὶ ἀφελῆσθαι αὐτῶν τὴν παλιγγενεσίαν, ἵνα, ὡς ἔλεγον ἐκεῖνοι, « μὴδὲ ἐλπίδα σχῶσιν ἀναστάσεως, ἐφ' ἣ πεποιθότες ξένην τινα καὶ καιρὴν εἰσάγουσιν ἡμῖν θρησκείαν καὶ καταφρονοῦσι τῶν θειῶν, ἑτοιμοὶ καὶ μετὰ χαρᾶς ἡκόντες ἐπὶ τὸν θάνατον πλ. »*. Cf. Lucian. *Peregr.* 13 *πεπεικάσι γὰρ αὐτοὺς οἱ κακοδαίμονες τὸ μὲν ὅλον ἀδάνατοι εἶσεσθαι καὶ βιώσεσθαι τὸν αἰὶ χρόνον, παρ' ὃ καὶ καταφρονοῦσι τοῦ θανάτου καὶ ἐκόντες αὐτοὺς ἐπιιδόασιν οἱ πολλοί*. La doctrine de la résurrection frappait particulièrement les païens et provoquait leurs moqueries : cf. *Act. Apost.* 17, 32 ; *Tat.* 6, 2 ; *Athenag. suppl.* 36, 3 *λῆρος πολὺς* ; Tert. *resurr.* 1, 2 *sed uulgius inridet*. Autres références dans le comm. de Pellegrino ad Min. *Fel.* 11, 2 ; cf. Lortz I 209²⁹⁰ ; Gesscken, *Zw. gr. Ap.* 86.

Même pour défendre ce dogme fondamental, Tert. ne renonce pas un instant à la méthode de la rétorsion. Sa seule réponse aux moqueurs est que les païens connaissent des croyances identiques et même plus absurdes. Une allusion à la résurrection avait été faite déjà 1, 7, 29, à propos des récompenses et des peines éternelles. Tert. avait promis alors de justifier ces croyances le moment venu. Nous avons vu ad 1, 7, 30 que cette promesse n'est pas réalisée dans *nat.*, malgré l'occasion qu'offrait notre chapitre. En revanche, *apol.* traitera ce problème de manière assez approfondie, et Tert. reviendra sur la question avec plus de détails dans d'autres ouvrages, surtout le *De resurrectione mortuorum* d'époque montaniste. Cf., dans une perspective chaque fois différente, *test.* 4 ; *specul.* 30 ; *monog.* 10. Mais dans *nat.* 1, 19, on est loin des textes destinés aux chrétiens. Pour l'instant, Tert. ne songe qu'à contester le bien-fondé des moqueries païennes à l'égard d'une croyance chrétienne.

Quant au jugement des morts, il se lie aussitôt, dans l'esprit de Tert., au dogme de la résurrection. Cf. 1, 7, 29. Le jugement est le motif de la résurrection : cf. *apol.* 48, 4 *ratio restitutionis destinatio iudicii est* ; *resurr.* 14, 8 *haec erit tota causa, immo necessitas resurrectionis, congruentissima scilicet deo : destinatio iudicii* ; *test.* 4, 1.

2. *Sources et lieux communs.* Il serait illusoire d'établir un lien entre *nat.* 1, 19 et tous les passages des apologistes grecs traitant de la résurrection ou du jugement des morts. Parmi les diverses réponses opposées au scepticisme des païens, signalons toutefois, comme source possible de la tactique de Tert., celle qui consiste à comparer le dogme chrétien et les croyances païennes, en particulier certaines doctrines philosophiques. Ainsi *Athenag. suppl.* 36, 3, s'adressant aux païens pour qui la résurrection est un *λῆρος πολὺς*, commence par dire que cette croyance, si elle est stupide, ne fait de mal à personne. Se réservant de revenir sur le sujet dans un traité philosophique, il se contente dans l'œuvre apologétique d'une rapide allusion aux doctrines de Platon et de

Pythagore qui présentent certaines analogies avec l'idée de la résurrection et rendent celle-ci plausible: οὐ γὰρ κολύει κατὰ τὸν Πυθαγόραν καὶ τὸν Πλάτωνα γενομένης τῆς διαλύσεως τῶν σωμάτων ἐξ ὧν τὴν ἀρχὴν συνέστη, ἀπὸ τῶν αὐτῶν αὐτὰ καὶ πάλιν συστήναι. Voir sur ce passage Geffcken, *Zw. gr. Ap.* 235 sqq. Un rapprochement semblable est à la base de la rétorsion de Tert. Mais la différence d'attitude entre les deux apologistes est évidente. Athénag. est heureux de constater une certaine conformité entre la philosophie grecque et le christianisme. Il y voit une confirmation de ce qu'il croit. Cf. *suppl.* 36, 3 οὐ καὶ ἡμῶς μόνον ἀναστήσεται τὰ σώματα, ἀλλὰ καὶ κατὰ πολλοὺς τῶν φιλοσόφων. Tert., dans son horreur des compromis, atténue autant qu'il peut la portée du rapprochement. Il met en avant la plus fragile, à ses yeux, des doctrines païennes, celle de la métempsychose en des corps d'animaux, pour triompher aussitôt: *quanto acceptabilior nostra praesumptio est* (*nat.* 1, 19, 4; cf. *apol.* 48, 1; *test.* 4, 2; *Aug. ciu.* 10, 30). Cette attitude n'est pas liée aux nécessités de la rétorsion, puisqu'on la rencontre aussi au début de *resurr.*, où Tert. insiste sur les erreurs des philosophes, et ne leur concède une part de vérité qu'en prenant ses distances: cf. 1, 6 *pulsaia saltem, licet non adita ueritate*. La position de Tert. rappelle celle de Tat., qui met les philosophes en contradiction les uns avec les autres, entre autres sur le problème de l'immortalité de l'âme, et leur oppose l'affirmation de la résurrection de la chair (25; cf. 6).

Quant aux juges des enfers, Minos et Rhadamanthe, souvent cités dans la littérature profane à la suite de Platon (cf. Geffcken, *Zw. gr. Ap.* 185; Poland, *RE* XV 1920 sqq.; Malten, *RE* I A 34; Nilsson 1 822 sqq.), ils apparaissent aussi à plusieurs reprises chez les apologistes grecs. Cf. Justin, *apol.* I 8, 4; Tat. 6; 25; Athénag. *suppl.* 12, 2. En revanche, la mention d'Aristide dans ce contexte est originale chez Tert., de même que la comparaison de la géhenne et du paradis avec le Pyriphlégèthon et les Champs-Élysées.

3. *Passages parallèles dans apol.* Dès le chap. 46, Tert., ayant réfuté toutes les accusations des païens, dissipe une dernière équivoque possible: le christianisme n'est pas assimilable à une philosophie. Le parallèle dressé entre le philosophe et le chrétien porte d'abord sur leurs règles de conduite (le contraste est absolu), puis sur la doctrine. Ici, l'apologiste doit prendre quelques précautions. En effet, il existe des ressemblances entre certaines doctrines philosophiques et le christianisme. Tert. prévient toute confusion en affirmant l'antériorité chronologique des Livres saints, et en reprenant la théorie déjà connue des larcins des philosophes. Tert. illustre alors (*apol.* 47, 12 sqq.) son affirmation par l'exemple des peines et récompenses éternelles et de la résurrection. On le voit, la matière de *nat.* 1, 19 est introduite dans un contexte assez différent, qui permet à la fois de développer le parallèle entre les conceptions chrétiennes et païennes concernant l'au-delà, et d'expliquer l'origine des similitudes (47, 14 *unde haec, oro uos, philosophis aut poetis tam consimilia? non nisi de nostris sacramentis*). En parlant de la résurrection, Tert. n'oublie pas, bien entendu, de souligner la supériorité de la doctrine chrétienne par rapport aux théories de Pythagore (48, 1 sq.). Mais ensuite il entreprend une démonstration systématique de la nécessité et de la possibilité de la résurrection (48, 3-6). Il invoque, à la suite de Clem. Rom. *ad Cor.* 24 ou Theoph. *ad*

Autol. 1, 13, l'analogie des renouvellements périodiques de la nature (48, 7-9), définit le passage de la vie limitée dans le temps à l'éternité (48, 10-12), et décrit le sort éternel des adorateurs de Dieu et des impies (48, 13-15). Tout cela n'aurait pu figurer dans le cadre de *nat.*, mais on trouve dans ce chapitre d'*apol.* tout ce qu'annonçait *nat.* 1, 7, 30.

A la suite de cette longue digression, *apol.* 49, 1-3 revient brièvement au parallèle avec les philosophes : *illi prudentes, nos inepti*, et conclut à la fois cette *σύνκρισις* et le chapitre consacré aux *praesumptiones* chrétiennes. Pour cela, Tert. reprend un motif de l'apologétique grecque : ces croyances ne font en tout cas de tort à personne : *apol.* 49, 3 *certe, etsi falsa et inepta, nulli tamen noxia* (cf. Justin. *apol.* I 8, 5 ; Tat. 25 ; Athenag. *suppl.* 36, 3). Rien ne justifie donc les supplices infligés à ceux qui nourrissent ces convictions inoffensives. La transition est ainsi ménagée au dernier chapitre sur le martyr chrétien. On voit que le développement consacré à la résurrection, dont la longueur se justifie par l'importance du sujet et la valeur d'exemple que Tert. lui accorde dans *apol.* comme dans *nat.*, a également une place de choix dans le plan d'*apol.* Il amène la péroraison suivant un enchaînement dynamique. On ne pourrait en dire autant du chap. 19 de *nat.*, compris dans une disposition plus statique.

Un élément de *nat.* 1, 19 est encore utilisé dans *apol.* avec une intention un peu différente : l'allusion aux juges des enfers Minos et Rhadamanthe (*nat.* 1, 19, 5) est reprise dans *apol.* 23, 13, où il s'agit du témoignage des démons : ceux-ci nient en vain que le Christ soit le vrai juge des morts, et essaient de lui substituer Minos et Rhadamanthe *secundum consensum Platonis et poetarum*. La mention d'Aristide est supprimée, car elle figure déjà dans *apol.* 11, 15.

4. *Passages parallèles chez Min. Fel.* Parmi les doctrines absurdes des chrétiens, Caeilius cite en bonne place la résurrection et le jugement des morts : 11, 2 sqq. *aniles fabulas adstruunt et adnectunt : renasci se ferunt post mortem* eqs. ; 11, 5 *beatam sibi, ut bonis, et perpetem uitam mortui pollicentur, ceteris, ut iniustis, poenam sempiternam*. La réponse d'Octavius remplit les chap. 34 et 35. Dans l'ensemble, on y retrouve tous les arguments de la tradition apologétique : accord des philosophes et du christianisme sur la résurrection ; difficulté moins grande pour Dieu de ressusciter l'homme que de le créer ; témoignage tiré du renouveau de la nature ; sur le feu éternel qui attend les impies, opinion concordante des sages ou des poètes (Octavius ne parle que des peines, non des récompenses éternelles). Il n'y a pas de rapport direct entre ces deux chapitres et *nat.* En revanche, on discerne quelques points de contact avec *apol.* L'essentiel sur ce point a été dit par Heinze 96 sq. ; 110 sqq.

B. Commentaire

- 19,1 **horrenda obstinationum... deridenda persuasionum** : pour cet emploi du gén. après un adj. neutre au pluriel, cf. 2, 8, 18 *cetera honorum* ; Hoppe, Synt. 20 sq. Après *medio*, cf. ad 1, 18, 9 ; après un pronom : ad 1, 16, 9.
si : avec nuance causale ; cf. ad 1, 2, 8.

superest : sur la parataxe et les autres constructions utilisées par Tert. après *superest*, cf. Hoppe, Synt. 71 ; Waszink 464 ad *an.* 43, 5.

deridenda : la croyance en la résurrection paraît insensée et ridicule aux païens. C'est le point sur lequel les Athéniens refusent d'entendre saint Paul : *Act. Apost.* 17, 32. Cf. *Iustin. apol.* I 8, 5 ; *Tat.* 6, 2 ; *Athenag. suppl.* 36, 3 ; *Tert. apol.* 23, 13 ; 47, 12 *ridemur... decachinnamur* ; 48, 1 ; 49, 1 sq. ; 50, 11 ; *test.* 4, 2 *ea opinio Christiana... soli uanitati et stupori et, ut dicitur, praesumptioni deputatur* ; *resurr.* 1, 2 ; *Min. Fel.* 11, 2 et Pellegrino ad loc. ; *Arnob. nat.* 2, 53 ; Lortz I 209²⁹⁰ ; Geffeken, *Zw. gr. Ap.* 86 ; 236.

persuasionum = *praesumptionum* (cf. 1, 19, 4 et ad 1, 17, 1). *Persuasio* et *praesumptio* sont aussi synonymes dans un passage de Sénèque où il est question de la croyance aux dieux et à l'immortalité de l'âme : *epist.* 117, 6 *multum dare solemus praesumptioni omnium hominum... Utor hac publica persuasione*. Mais les deux termes n'ont pas alors la valeur péjorative que Tert. leur prête.

19,2 **praestrui** : sur l'emploi de ce verbe chez Tert., cf. Waszink 261 ad *an.* 18, 5.

praesumimus : au sens péjoratif (Tert. reproduit le jugement des païens) « se figurer, escompter à tort » ; cf. 1, 17, 1 *praesumptionum* ; *test.* 4, 11 *de resurrectione... cuius nos praesumptores denotamus*.

19,3 **moriuntur ut uiuant** : même expression dans un autre contexte (cf. Axelson 110) chez *Min. Fel.* 22, 7 *Castores alternis moriuntur ut uiuant* ; cf. *Ambr. epist.* 50, 10 *cum moriantur peccato ut Deo uiuant*.

decachinnetis : ce verbe, en dehors des glossaires, ne se trouve qu'ici et *apol.* 47, 12.

spongia uel... lingua : Tert. s'est certainement souvenu de l'anecdote du concours d'éloquence de Lyon racontée par Suet., *Cal.* 20. Cf. la conclusion : *eos autem, qui maxime displicuissent, scripta sua spongia linguae delere iussos*.

inserta lingua : pour l'établissement du texte, voir mes Notes critiques, MH 19, 1962, 188. Le manuscrit portait probablement *inter(sa) lingua*. Quelques lignes plus haut (1, 18, 11), il présente un cas analogue de métathèse : *calonica* pour *Laconica*.

interim : pris au sens d'*interdum*, depuis Quint. et Sen. phil. Cf. Wölflin, ALL 2, 1885, 250 ; Krebs-Schmalz, *Antib.* s. v. L'adv. remplit ici la fonction d'un adj. : cf. ad 1, 12, 8.

asseuerant : ce verbe désigne le plus souvent chez Tert. une affirmation erronée : cf. Waszink 241 sq. ad *an.* 17, 2. Il répond donc au verbe *praesumimus* de 1, 19, 2.

19,4 La résurrection est plus facile à admettre que la transmigration des âmes. Même opposition dans *apol.* 48, 1-4 ; *an.* 33, 11 ; autres parallèles cités par Waszink 401 ad loc. ; 383 sq. Bibliographie concernant la doctrine de la métempsychose apud Diels-Kranz I 489 (Nachtrag de la p. 96) ; K. v. Fritz, RE XXIV 191 sq. ; Nilsson I 691 sqq.

acceptabilior : l'adj. *acceptabilis* paraît pour la première fois chez Tert. et dans la Vet. Lat. (où il traduit *εὐπρόσδεκτος*). Il a été utilisé principalement par les auteurs ecclésiastiques. Cf. Wölflin, ALL 8, 1893, 120 sq. ; ThLL I 281, 33 sqq.

praesumptio : cf. ad 1, 17, 1.

in eadem corpora redituras : cf. *apol.* 48, 4 *necessario idem ipse, qui fuerat, exhibebitur* ; *an.* 33, 11 *in sua corpora reuertentibus animabus* ; 56, 5 *nostri autem illud quoque recogitent, corpora eadem recepturas in resurrectione animas in quibus discesserunt* ; *Aug. ciu.* 10, 30 *quanto creditur honestius... reuerti animas semel ad corpora propria quam reuerti totiens ad diuersa*.

in cane : cf. *Theoph. ad Autol.* 3, 7 (à propos de Platon) *πῶς οὐ δεινὸν καὶ ἀθέμιτον δόγμα αὐτοῦ τοῖς γε νοῦν ἔχουσι φανήσεται, ἵνα ὁ ποτε ἄνθρωπος πάλιν ἔσται λύκος ἢ κύων ἢ ὄνος ἢ ἄλλο τι ἄλογον κτῆνος* ; Diogène Laërce, dans sa vie de Pythagore 36, rapporte quelques vers ironiques de Xénophane (*Diels-Kranz* 21 B 7 = *M. Timpanaro Cardini, Pitagorici* I, Firenze 1958, 1 test. a) au sujet de Pythagore ; celui-ci, voyant un jeune chien maltraité, se serait écrié : « Cesse de le battre, je reconnais l'âme d'un de mes amis ! » Sur cette anecdote, cf. Delatte, *Comm. de la Vie de Pythagore* 240 ; Nilsson I 701 ; G. Méantis, *Recherches sur le pythagorisme*, Neuchâtel 1922, 46 ; W. Burkert, *Weisheit und Wissenschaft*, Nürnberg 1962, 98 ; 110⁸² ; K. v. Fritz, *RE* XXIV 187 ; W. K. C. Guthrie, *A history of Greek philosophy* I, Cambridge 1962, 157.

uel mulo : cf. *Aug. ciu.* 10, 30 : Porphyre a corrigé la doctrine de Platon (cf. E. Rohde, *Psyche*, trad. française, Paris 1928, 490³ ; P. Friedländer, *Platon* I, Berlin 1964, 194 sq.), en refusant d'admettre que les âmes humaines se réincarnent jusque dans des corps d'animaux : *puduit scilicet illud credere, ne mater fortasse filium in mulam reuoluta uectaret*.

aut pauo : *pauus* est la forme que Tert. préfère à *pauo*, -onis. Cf. Borleffs, *Mnem.* 1929, 22 sq. ; Waszink 398 ad *an.* 33, 8. On la trouve déjà dans le prologue des *Annales* d'Ennius (*Ann.* 15 Vahlen), où Homère déclare précisément s'être incarné dans un paon : *memini me fieri pauum*. Cf. *resurr.* 1, 5 *Homerus in pauum* ; *an.* 33, 8 ; 34, 1 ; Waszink, loc. cit. et *Mnem.* S. III 11, 1943, 68 sqq. ; Borleffs, *Diss.* 41¹.

- 19,5 **Minoi et Radamantho** : sur les juges des enfers et leur place dans la littérature apologétique chrétienne, où ils sont généralement opposés à Dieu, le seul vrai juge, cf. Geffcken, *Zw. gr. Ap.* 185 ; Poland, *RE* XV 1920 sqq.

Aristide : est également mentionné *apol.* 11, 15 *quot tamen potiores uiros apud inferos reliquistis !... de iustitia Aristiden*. Sur la réputation d'Aristide, cf. Judeich in *RE* II 883 sq. ; F. Kiechle, *KIP* I 557.

- 19,6 Sur les peines et les récompenses éternelles, cf. ad 1, 17, 29 ; *Min. Fel.* 11, 5.
- aeterno igni... <amoeno> in loco** : variation des constructions ; cf. Bulhart, *SB* 18. Pour *amoeno in loco* (*amoeno* est rétabli par une *man. rec.* dans le manuscrit), cf. *apol.* 47, 13 et si *paradisum nominemus, locum diuiniae amoenitatis recipiendis sanctorum spiritibus destinatum*.

Pyriphlegethontis et Elysii : cf. *apol.* 47, 12 sq. : *sic enim et Pyriphlegethon apud mortuos amnis est... Elysii campi fidem occupauerunt* ; *Min. Fel.* 35, 1 *illius ignei fluminis et Pellegrino ad loc.* Ajouter *Arnob. nat.* 2, 14 *audetis ridere nos, cum gehennas dicimus et inextinguibiles quosdam ignes, in quos animas deici ab earum hostibus inimicisque cognouimus ? Quid Plato idem uester in eo uolumine, quod de animae immortalitate composuit, non Acherontem, non Stygem,*

non Cocytum fluxuos et Pyriphlegethontem nominat, in quibus animas adseuerat ualui mergi exuri ?

non alias = *non aliter* ; cf. Hartel, P. St. III 35.

19,7 **mythici ac poetici** : les poètes sont des créateurs de mythes pour Tert. Cf. 2, 1, 10 *mythicum (genus deorum) quod inter poetas uoluitur* ; 2, 7 ; Spærri 197. Le subst. *mythicus* est attesté aussi chez Macr. sat. 1, 8, 6 ; 1, 9, 1 sq. Quant à *poeticus* mis pour *poeta*, cet emploi semble inauguré par Tert. On retrouve chez Arnob. nat. 5, 1, 1 *ab ludentibus poeticis*, que les éditeurs remplacent par *poetis*.

sed et philosophi : le témoignage des philosophes s'ajoute à celui des poètes, comme dans 1, 10, 37-43. Min. Fel. invoque aussi ces deux témoignages en faveur de la résurrection et du jugement dernier : 34, 6 (Pythagore et Platon) ; 35, 1 *et tamen admonentur homines doctissimorum libris et carminibus poetarum eqs.*

de animarum reciprocatione : Tert. rend par cette périphrase le grec *μετεψυχωσις*. Cf. apol. 48, 2 *ratio... animarum humanarum reciprocandarum in corpora* ; an. 28, 1 *uetus sermo apud memoriam Platonis de animarum reciproco discursu*. Dans un texte de caractère plus technique, il utilise aussi les emprunts *metempsychosis* et *metensomatosis* : an. 31, 5 sqq.

confirmant : *confirmare de aliqua re* se trouve plusieurs fois déjà chez Cic. Cf. Lötstedt, Krit. 73 ; ThLL IV 225, 16 sqq. Cf. ad 1, 11, 2 *digero de*.

CHAPITRE 20

A. Remarques générales

1. *Place et intention du chapitre*. Ce dernier chapitre du livre 1 présente tous les traits d'une véritable péroraison. En effet, il résume l'essentiel du livre, c'est-à-dire la rétorsion ; en même temps, il élève le ton grâce à une série d'antithèses qui opposent une dernière fois avec vigueur païens et chrétiens ; enfin, il s'adresse personnellement aux juges (ou aux lecteurs païens), en cherchant à toucher non pas seulement leur raison ou leur sens de la justice, mais leur conscience morale, leur volonté, par un appel direct et pathétique à la conversion. L'accent protreptique de ce chapitre tranche nettement sur les démonstrations logiques, les arguments juridiques ou les attaques des chapitres antérieurs. Il convient aussi de remarquer que le dernier chapitre du livre 2 n'offre pas comme celui-ci les caractères d'une péroraison, mais se termine beaucoup plus brusquement par une brève allusion au jugement de Dieu. Ce fait contribue à l'impression d'inachèvement que laisse le livre 2, sans pour autant justifier l'hypothèse d'une perte matérielle à la fin de *nat.* Cf. Becker 57 sq.

En revanche, la fin du livre 1 a été jugée avec une sévérité quelque peu excessive, surtout par Lortz II 119, et Becker 51 sq. Certes, elle n'a pas la puissance de la conclusion d'*apol.*, et, comme nous l'avons reconnu dans l'Introduction (p. 22 sq.), il existe un désaccord entre ce chapitre et le

contenu du livre 1 : en particulier, le résumé de la rétorsion, 1, 20, 1-5, inclut le sujet des chap. 8 et 9, alors que le procédé nouveau ne commençait qu'au chap. 10. Mais nous avons vu aussi que les chap. 8 et 9 forment une transition, qu'ils préparent la rétorsion en commençant d'énumérer les accusations païennes. Le résumé de 1, 20, 1-5 ne fait que marquer explicitement ce lien avec les chapitres suivants.

Becker critique encore la manière trop absolue dont Tert. abolit sa *confessio simulata*. Selon lui, la phrase 1, 20, 7 *omnia ista in uobis solis erunt et a nobis solis reuincuntur* ne peut s'appliquer aux doctrines de la résurrection, du jugement des morts ou au courage devant la mort, puisque païens et chrétiens se rencontrent sur tous ces points. C'est oublier que ces doctrines et cette attitude devant la mort sont présentées par Tert. comme des exemples de ce que les païens nomment avec une intention dépréciative les *obstinaciones* et les *uanitates* des chrétiens. Si l'on retient ces accusations sous leur forme générale et péjorative, comme le fait Tert. 1, 20, 2 (*obstinati et uani cum aequalibus*), la phrase 1, 20, 7 s'applique sans difficulté majeure à l'ensemble de la rétorsion. L'abolition de la *simulata confessio* doit signifier pour le lecteur qu'en particulier les doctrines et l'attitude des chrétiens concernant la mort ne sont pas des *obstinaciones* et des *uanitates*.

Enfin, il faut reconnaître au moins une qualité à cette péroraison : tout en résumant la rétorsion, elle ferme le cadre du livre 1, en ramenant le lecteur au thème initial : les païens haïssent les chrétiens parce qu'ils ne les connaissent pas. Tert., persuadé que la connaissance de la vérité fera disparaître aussitôt la haine et l'injustice (1, 20, 13 *discite quid in nobis accusetis, et non accusabitis*), peut se contenter maintenant de définir tout son effort comme un combat contre l'ignorance : 1, 20, 16 *quodsi praescribitur uobis errorem amare et odisse ueritatem, cur, quod amatis et odistis, non noueritis ?* Les termes mêmes rappellent la première phrase conservée de *nat.* (sans préjuger de ce qui pouvait la précéder primitivement : cf. ci-dessus p. 15 sqq.) : 1, 1, 1 *omnes qui uobiscum retro ignorabant et uobiscum oderant, simul eis contigit scire, desinunt odisse qui desinunt ignorare*. Même la note protreptique finale était préparée dès le début : *immo fiunt et ipsi quod oderant, et incipiunt odisse quod fuerant*.

2. *Sources et lieux communs*. On peut appliquer à ce chapitre les remarques que nous avons faites, à propos du premier chapitre, sur le thème de la haine et de l'ignorance dans l'apologétique juive et grecque. Cela mis à part, la péroraison du livre 1 de *nat.* ne ressemble que de loin à celles des apologies grecques. Certes, celles-ci contiennent souvent une dernière invitation à la conversion. Ce thème protreptique dans la péroraison est une loi du genre. Cf. Marrou, *Comm. de l'ad Diogn.* (Coll. Sources chrétiennes) 94 sq. ; M. Pellegrino, *L'elemento propagandistico e protreptico negli apologeti greci del II secolo*, in *Studi su l'antica apologetica*, Roma 1947, 1-65. Mais chaque apologiste donne la forme qui lui convient à ce motif traditionnel. Le plus proche de Tert. est Justin, dans la conclusion de sa seconde apologie. Toutefois, Justin distingue deux idées qui sont unies chez Tert. : s'adressant à l'empereur et au sénat, il cherche à obtenir d'eux la simple justice ; en même temps, il espère que son ouvrage atteindra les autres hommes et leur fera connaître la

vérité : *apol.* II 14, 1 *καὶ ὑμᾶς οὖν ἀξιοῦμεν ὑπογράψαντας τὸ ὑμῖν δοκοῦν προθεῖναι τοῦτὶ τὸ βιβλίδιον, ὅπως καὶ τοῖς ἄλλοις τὰ ἡμέτερα γνωσθῇ καὶ δύνανται τῆς ψευδοδοξίας καὶ ἀγνοίας τῶν καλῶν ἀπαλλαγῆναι.* Pour Tert., *praesides* et *nationes* forment maintenant une entité à laquelle il adresse en même temps sa critique juridique et son appel à la conversion.

Il vaut la peine enfin de signaler que *nat.* 1, 20, 11 contient une des très rares citations bibliques de l'ouvrage (*Math.* 7, 3 / *Luc.* 6, 41), la seule du livre 1. Dans le second, voir 2, 2, 3 ; 2, 9, 4. On discerne chez Tert. le souci d'éviter avec ses interlocuteurs païens un langage qui ne leur serait pas familier. Mais l'image de la paille et de la poutre était compréhensible immédiatement, même pour qui n'avait jamais lu les Évangiles.

3. *Passages parallèles dans apol.* Plus que dans la conclusion d'*apol.*, où le martyr chrétien devient le motif principal, c'est dans l'exorde que l'on trouve certains thèmes parallèles au début et à la fin de *nat.* 1. Cf. *apol.* 1, 1 sq. *liceat ueritati uel occulta uia tacitarum litterarum ad aures uestras peruenire... Unum gestit interdum, ne ignorata damnetur.* Pourtant, Tert. n'a presque rien gardé dans *apol.* des termes utilisés dans *nat.* 1, 20. Quant à l'élément protreptique, il est présent partout dans *apol.*, mais jamais explicite. Cf. Becker 298 sqq.

4. *Passages parallèles chez Min. Fel.* Ici non plus, on ne peut pousser le rapprochement au-delà de vagues généralités. Le dialogue tout entier montre comment un chrétien amène un païen au seuil de la conversion. L'auteur déclare après le discours d'Octavius que celui-ci a rendu la vérité non seulement compréhensible, mais encore attirante : 39 *quod... ostendisset etiam ueritatem non tantummodo facilem sed et fauorabilem.* On est ici sur le terrain d'une discussion philosophique, et non juridique comme c'est le cas chez Tert.

B. Commentaire

20,1 *iniquissimae nationes* : dans *nat.*, le mot *nationes* signifiant *gentiles* est accompagné d'un adj. dépréciatif (1, 7, 29 *miserae atque miserandae* ; 2, 1, 1 *miserandae*), sauf en 1, 17, 3.

non agnoscitis : on retrouve, sur le mode ironique, le thème initial de l'*ignorantia*.

nihil... diuersitas habet = *diuersitas nulla est*. Cf. 1, 15, 1 *sequitur ut... inter nos diuersitas nulla sit*. *Nihil* est un acc. adverbial, et équivalent à *non* ; cf. ad 1, 7, 27. *Habet* = *est* : cf. *cult. fem.* 1, 3, 2 *hoc si non tam expedite haberet* ; *Val.* 14, 1 *dum ita rerum habet* ; *Marc.* 4, 31, 7 ; *ThLL* VI 3, 2461, 32 sqq.

20,2 *cruenti... incesti* : cf. 1, 3, 4 *iam non cruenti neque incesti* ; 1, 15 et 16.

coniurati : cf. 1, 17, 3 sqq.

obstinati : cf. 1, 17 et 18.

uani : cf. 1, 17, 5 *uanitatis sacrilegia conueniam* ; 1, 19.

20,3 Ce paragraphe reprend le thème de 1, 9, 4 sqq.

deorum numina : cf. Verg. *Aen.* 2, 622 sq. *inimicaque Troiae / numina magna deum*.

laesimus... prouocamus : sur la *uariatio temporum*, cf. ad 1, 7, 33 et 1, 10, 43.

20,4 **tertium genus** : cf. 1, 8.

de tertio ritu : *ritus* a ici son sens propre de « cérémonie religieuse, culte » ; cf. *apol.* 25, 13 *frugi religio et pauperes ritus*. Rapproché de 1, 8, 11 *de superstitione tertium genus deputatur*, notre passage prouve que l'interprétation « religieuse » du *tertium genus* est la seule reconnue valable par Tert. quand elle s'applique aux chrétiens. Mais bien entendu, elle ne peut s'appliquer aux païens. C'est pourquoi Tert. ajoute une signification différente de l'expression *tertium genus*.

de tertio sexu : *de... sexu*, comme *de... ritu*, au lieu de l'abl. : cf. ad 1, 4, 14. Rigault a déjà noté qu'il s'agissait maintenant des eunuques, et a cité le mot d'Alexandre Sévère, Lampr. *Alex.* 23, 7 *idem tertium genus hominum eunuchos esse dicebat nec uidendum nec in usu habendum a uiris, sed uix a feminis nobilibus*.

20,5 **numquid** : sur l'emploi de cette particule interrogative, fréquent chez Tert., cf. Thörnell, *St. T.* II 41 sq. ; Waszink 390 ad *an.* 32, 7.

aemulationis = *inimicitiarum* ; cf. ad 1, 7, 5. Sur le gén. déterminant le subst. *materiam* au lieu d'un dat. compl. de *sumministrare*, cf. Thörnell, *St. T.* I 9 sqq. ; 31 sqq. ; Löfstedt, *Sprache* 7-11 ; Waszink 472 ad *an.* 43, 12 *sernam saporis addicit* ; Blaise, *Manuel* 86.

materiam sumministrare : cf. ad 1, 16, 10. *Sumministrare* est l'orthographe du manuscrit, que Borleffs, à la suite de Rigault, remplace par *subministrare*. Le même manuscrit porte, il est vrai, cette graphie pour *nat.* 1, 16, 10 et *an.* 9, 4, mais offre la forme assimilée pour *an.* 34, 1. Dans l'impossibilité de savoir si Tert. appliquait systématiquement une graphie ou l'autre, mieux vaut s'en tenir dans chaque cas au texte du manuscrit.

sic figulus figulo : proverbe connu depuis Hesiod. *opera* 25. Cf. CPG I 423 n° 36 ; II 176 n° 86 ; Otto, *Sprichwörter* 136 Nr. 660 ; H. Lewy, *Philologus* 58, 1899, 85 (28).

20,6 **iam desine** : ici prend fin la rétorsion proprement dite, commencée au chap. 10.

simulata confessio : cf. 1, 11, 5 *sed quid ego defendam, professus interim confessionem temporalem*.

redigit conscientia ueritatem et ad constantiam : Borleffs en 1929 imprimait *rediiit conscientia (ad) ueritatem* avec CEhler. En 1953, il revient à juste titre au texte du manuscrit. Il arrive en effet que Tert. fasse alterner un complément sans préposition et un complément précédé d'une préposition : cf. ad 1, 16, 10 ; Bulhart, *SB* 18. Pour la relation entre la *constantia ueritatis* et la *conscientia*, cf. *praescr.* 31, 4 *haereses, quibus nulla constantia de conscientia competit ad defendendam sibi ueritatem*.

20,7 **erunt** : sur le futur exprimant la possibilité, cf. ad 1, 12, 14.

reuiuentur = *redarguuntur* ; cf. ad 1, 1, 1.

agnitione scilicet contient une ironie : nous ne tombons pas dans le même défaut que vous, qui nous condamnez sans nous connaître.

diuersae partis : la partie adverse ; cf. *publ.* 7, 13 *obduxero diuersae partis praesumptionem* ; 7, 23 ; *Hermog.* 19, 1 ; 21, 1, etc. ; Hartel, P. St. III 36 ; Beck, Röm. Recht 86 ; 123 ; C. C., Index.

scientia instruitur eqs. : comme le remarque Hartel, P. St. III 36 sq., ce passage rappelle 1, 3, 6 *quod praesidi offeratur, quod de reo inquiratur* eqs. Ici comme là, il s'agit d'une description des conditions normales d'une action juridique.

consilium = *sententia* ; cf. ad 1, 3, 6.

20,8 **denique** : « car enfin » ; valeur de renforcement fréquente chez Tert. Cf. ThLL V 1, 533, 52 sqq. ; Hofm.-Szantyr 514.

nisi duobus auditis : cf. Sen. *apocol.* 12, 3, v. 19 sqq. ; 14, 2 *illum altera tantum parte audita condemnat* ; ThLL I 1737, 11 sqq.

20,9 **naturae uitio** : cf. *an.* 41, 1 *naturae corruptio alia natura est*. Sur la conception de la nature chez Tert., cf. ad 1, 2, 10.

ut : équivalent à un *quod* explicatif ; cf. Thörnelli, St. T. II 72.

refutetis : sur l'emploi juridique de ce verbe, cf. Beck, Röm. Recht 91.

<coargua>tis : pour l'établissement du texte, voir mes Notes critiques, MH 19, 1962, 188.

reatum = *delictum, culpam* ; cf. 1, 3, 7 ; Ehler I 125¹ ad *apol.* 3, 5 ; Beck, Röm. Recht 126² ; Waszink 445 ad *an.* 39, 3.

20,10 **<in eo> opere occupati** : pour l'établissement du texte, voir mes Notes critiques, MH 19, 1962, 188 sq. Cf. Gell. 6, 3, 20 *qui se in eiusmodi principiis occupat, ut* eqs.

critis : futur potentiel, comme 1, 20, 7 *erunt*.

in uosmetipsos incesti : cf. 2, 13, 21 *omnes... incesti in suos, impudici in extraneos*.

exertiores : cf. Gloss.^L IV Plac. E 41 *exerti... dicuntur, qui uirtutem suam exserunt et in promptu habent* ; ThLL V 2, 1859 sqq. L'expression *exertiores foris* est donc parallèle à *in extraneos casti*.

subiecti domi : sous-entendre *uitiis* ou *incesto*. Parallélisme avec *in uosmetipsos incesti*.

20,11 **iniquitas, ut gnari ab ignaris** : rappel du thème liminaire de l'ouvrage : l'injustice issue de l'ignorance.

[**auferte stipulam de oculo uestro,**] **auf<erte> trabem** de oculo uestro, ut stipulam de alieno extrahatis : pour l'établissement du texte, voir mes Notes critiques, MH 19, 1962, 189.

20,12 **emendaueritis** : actif au sens réfléchi ; cf. ad 1, 5, 9 *congregant* ; Wöhlin, ALL 10, 1898, 8, voit dans notre passage l'origine de l'emploi réfléchi du verbe *emendare* dans le latin chrétien (cf. ALL 9, 1896, 516, *emendare* dans la *Regula Benedicti*). Dans la phrase précédente, le pronom *uosmetipsos* qui accompagne

emendate est exigé par l'antithèse avec *Christianos puniatis* ; cf. Hartel, P. St. III, 38.

eritis emendati : sur la régénération morale qui accompagne la conversion, cf. Lortz I 101⁸⁵.

20,13 *recognoscite* suivi de l'interr. indir. : cf. ad 1, 9, 2.

20,14 *e* instrumental : cf. ad 1, 10, 47.

pauculis... libellulis : sur le goût pour les diminutifs en *-ulus* chez Tert., cf. ad 1, 5, 3 *flocculo*. *Pauculi* employé surtout par les comiques, rarement par les auteurs classiques, se retrouve quelques fois chez Tert. : cf. *orat.* 9, 1 ; 23, 1 ; *apol.* 37, 3 *pauculis faculis*. Quant à *libellulus* (peut-être influencé par le βιβλίδιον de Justin, *apol.* II 14, 1, cité ci-dessus p. 307), ce diminutif de diminutif paraît être employé par Tert. le premier, ici et *Marc.* 2, 1, 1. Il sera repris par Mart. Cap. et Fulg.

inspectio : l'action de discerner ; cf. ad 1, 4, 2.

20,15 *dammate veritatem* : cf. *apol.* 1, 2 *unum gestit* (sc. *ueritas*) *interdum, ne ignorata damnetur*.

20,16 *praescribitur* suivi de l'inf. : cf. ad 1, 3, 6 ; Hartel, P. St. III 39. *Praescribere* n'a pas ici le sens juridique d'« objecter, opposer une prescription ». Stirnemann, *Die Praescriptio Tertullians*, aurait dû classer ce passage, non à la p. 83, mais 82¹, parmi les quelques exemples où *praescribere* signifie « vorschreiben ».

cur... non noueritis : *cur non* avec un subj. potentiel est fréquent chez Tert. Cf. Hartel, P. St. III 38 sq. Hartel souligne l'accent protreptique pressant de cette interrogation finale.

odistis CEhler : *oditis* A. Il est certain que Tert. utilise parfois des formes (d'origine populaire, cf. Thielmann, ALL 2, 1885, 381) du présent *odio, odire*. Cf. ad 1, 1, 4 *odituros* ; Waszink 186 ad *an.* 10, 4. Mais contre Lüfstedt, *Sprache* 101¹, qui voudrait maintenir *oditis* dans notre passage, Borleffs relève que Tert. emploie exclusivement dans *nat.* la forme régulière *odistis* (1, 1, 4 ; 2, 8 ; 20, 2).

odistis... noueritis : sur le rapprochement de ces deux verbes, cf. *an.* 10, 4 *odiit ut nosset* et Waszink 186.

ABRÉVIATIONS

A. *Revue*s

AAHG	Anzeiger für die Altertumswissenschaft, hg. von der Österreichischen Humanistischen Gesellschaft.
AC	L'Antiquité Classique.
ALL	Archiv für lateinische Lexikographie und Grammatik.
ALMA	Archivum Latinitatis Medii Aevi (Bulletin Du Cange).
ARW	Archiv für Religionswissenschaft.
A & A	Antike und Abendland.
BAGB	Bulletin de l'Association G. Budé.
CPh	Classical Philology.
CR	Classical Review.
HZ	Historische Zeitschrift.
JbAC	Jahrbuch für Antike und Christentum.
JHS	Journal of Hellenic Studies.
JKPh	Jahrbücher für klassische Philologie, hg. v. A. Fleckeisen.
JThS	Journal of Theological Studies.
MB	Musée Belge.
MH	Museum Helveticum.
Mnem.	Mnemosync.
NJA	Neue Jahrbücher für das klassische Altertum, hg. v. J. Iiberg u. a.
PhW	Philologische Wochenschrift.
RAAN	Rendiconti dell'Accademia di Archeologia, Lettere e Belle Arti di Napoli.
RBPh	Revue belge de philologie et d'histoire.
REAug	Revue des études augustiniennes.
REL	Revue des études latines.
RH	Revue historique.
RHE	Revue d'histoire ecclésiastique.
RhM	Rheinisches Museum.
RHPhR	Revue d'histoire et de philosophie religieuses.
RHR	Revue de l'histoire des religions.
RIL	Rendiconti dell'Istituto Lombardo.
RPh	Revue de philologie.
RSR	Revue des sciences religieuses.
ThZ	Theologische Zeitschrift.
VChr	Vigiliae Christianae.

Certains autres titres, qui ne figurent pas dans cette liste, sont cités in extenso ou abrégés de façon transparente.

B. *Dictionnaires, ouvrages d'ensemble*

- BHWHb = *Biblisch-historisches Handwörterbuch*, hg. v. B. REICKE und L. ROST, 3 vol., Göttingen 1962-1966.
- Blaise = A. BLAISE, *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*, Strasbourg 1954.
- C. C., Index = *Corpus Christianorum, Series Latina II (Tertulliani opera, Pars II)*, Turnhout 1954 (Index rerum et locutionum: pp. 1509-1626).
- CGL = *Corpus glossariorum Latinorum*, éd. G. LÖWE et G. GERTZ, Leipzig 1889-1923.
- CPG = *Corpus Paroemiographorum Graecorum*, éd. E. L. A. LEUTSCH et F. G. SCHNEIDEWIN, 2 vol., Göttingen 1839-1851 (réimpr. Hildesheim 1958).
- DACL = *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, publié par F. CABROL et H. LECLERCQ, Paris 1907 sqq.
- Daremberg et Saglio = CH. DAREMBERG et E. SAGLIO, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, 10 vol., Paris 1877-1919.
- DHGE = *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, commencé sous la direction de Mgr A. BAUDRILLART, Paris 1912 sqq.
- Diels-Kranz = H. DIELS - W. KRANZ, *Die Fragmente der Vorsokratiker*, Berlin 1954.
- Dölger, Ant. und Christ. = F. J. DÖLGER, *Antike und Christentum*, 6 vol., Münster 1929-1940.
- EncAA = *Enciclopedia dell'arte antica*, 7 vol., Roma 1958-1966.
- Ernout-Méillet = A. ERNOUT et A. MEILLET, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, 2 vol., Paris 1959-1960.
- FGrHist = F. JACOBY, *Die Fragmente der griechischen Historiker*, Berlin-Leiden 1923 sqq.
- Frisk = H. FRISK, *Griechisches etymologisches Wörterbuch*, Heidelberg 1954 sqq.
- GL = *Grammatici Latini*, éd. H. KEIL, Leipzig 1857-1870.
- Heumann-Seckel = H. G. HEUMANN - E. SECKEL, *Handlexikon zu den Quellen des römischen Rechts*, Jena 1926.
- Hommages à Bayet = *Hommages à J. Bayet* (Coll. Latomus, vol. 70), Bruxelles 1964.
- Hommages à Bidcz et Cumont = *Hommages à J. Bidcz et à F. Cumont* (Coll. Latomus, vol. 2) Bruxelles s. d.
- Kittel = G. KITTEL, *Theologisches Wörterbuch zum Neuen Testament*, Stuttgart 1933 sqq.
- KIP = *Der Kleine Pauly*, hg. v. K. ZIEGLER u. W. SONTHEIMER, Stuttgart I 1964 ; II (bis « luno ») 1967.
- LAW = *Lexikon der alten Welt*, Zürich und Stuttgart 1965.
- Misc. G. Mercati = *Miscellanea Giovanni Mercati*, 6 vol. (Studi e Testi 121-126), Vatican 1946.
- Mullus = *Mullus, Festschrift Th. Klauser, JbAC, Ergänzungsband 1*, Münster Westf. 1964.
- PIR = *Prosopographia Imperii Romani* éd. E. GROAG et A. SREIN, Berlin-Leipzig 1933 sqq.
- RAC = *Reallexikon für Antike und Christentum*, hg. v. Th. KLAUSER, Stuttgart 1950 sqq.
- RE = *Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, hg. v. A. PAULY, G. WISSOWA, W. KROLL, K. MITTELHAUS, K. ZIEGLER, Stuttgart 1894 sqq.

RGG = Die Religion in Geschichte und Gegenwart, hg. v. K. GALLING, 6 vol. + Register, Tübingen 1957-1965.

Roscher = W. H. ROSCHER, Ausführliches Lexikon der griechischen und römischen Mythologie, Leipzig 1884-1937.

Studi P. Ubaldi = Studi dedicati alla memoria di Paolo Ubaldi, Milano 1937.

StVF = Stoicorum veterum fragmenta coll. H. v. Arnim, 4 vol., Leipzig 1903-1924.

ThLL = Thesaurus Linguae Latinae, Leipzig 1900 sqq.

Walde-Hofmann = A. WALDE - J. B. HOFMANN, Lateinisches etymologisches Wörterbuch, 2 vol., Heidelberg 1938-1954.

C. *Abréviations usuelles*

SB = Sitzungsberichte.

t. t. jur. (rhét.) = terme technique de la langue juridique (rhétorique).

Tp qualifie un mot attesté chez Tertullien et les auteurs postérieurs.

* L'astérisque accompagnant une référence à un paragraphe de *nat.* indique que le texte est conjectural.

En règle générale, les noms d'auteurs et d'ouvrages latins sont abrégés selon le système utilisé dans le ThLL.

BIBLIOGRAPHIE

Seuls sont mentionnés ici les ouvrages cités plusieurs fois, ou d'une importance particulière.

- AGARD R. *M. Terenti Varronis antiquitatum rerum diuinarum libri I XIV XV XVI*, JKPh Suppl. 24, 1898, 1-220 ; 367-381 (= Agard).
- ALTANER B. *Patrologie*, Freiburg-Basel-Wien 1960.
- AUDOLLENT A., art. Afrique in DHGE, I 1912, 705 sqq.
- AXELSON B. *Das Prioritätsproblem Tertullian - Minucius Felix*, Lund 1941 (= Axelsson).
- BARDENHEWER O. *Geschichte der altkirchlichen Literatur*, 5 vol., Freiburg i. Br., 1913-1932 (réimpr. Darmstadt 1962) (= Bardenhewer).
- BAYET J. *Histoire politique et psychologique de la religion romaine*, Paris 1957.
- BEAUJEU J. *L'incendie de Rome en 64 et les chrétiens* (Coll. Latomus, vol. 49). Bruxelles 1960.
- *Minucius Felix, Octavius* (Coll. Budé), Paris 1964 (= Beaujeu, éd. Min. Fel.).
- BECK A. *Römisches Recht bei Tertullian und Cyprian. Eine Studie zur frühen Kirchenrechtsgeschichte*, Königsberg 1930 (= Beck, Röm. Recht).
- BECKER C. *Tertullians Apologeticum. Werden und Leistung*, München 1954 (= Becker).
- *Der Octavius des Minucius Felix* (Bayer. Akad. d. Wiss., Phil.-hist. Kl., SB 1967, 2), München 1967.
- BENGTSON H. *Griechische Geschichte* (Handb. d. klass. Altertumswiss. III 4), München 1965 (= Bengtson).
- BESNIER M. *L'Empire romain de l'avènement des Sévères au Concile de Nicée*, Paris 1937 (vol. IV 1 de l'Histoire romaine parue dans le cadre de l'Histoire générale publiée sous la direction de G. Glotz) (= Besnier).
- BLAISE A. *Manuel du latin chrétien*, Strasbourg 1955 (= Blaise, Manuel).
- BLATT F. *Précis de syntaxe latine*, Lyon 1952 (= Blatt, Précis).
- BLOKHUIS G. *De latinitate qua usus est Tertullianus in Apologetico*, Diss. Utrecht 1892 (= Blokhuis).
- BOISSIER G. *La religion romaine d'Auguste aux Antonins*, 2 vol., Paris 1874.
- BORLEFFS J. G. P. *De Tertulliano et Minucio Felice*, Diss. Groningen 1925 (= Borleffs, Diss.).
- *Tertulliani Ad nationes libri duo*, Leiden 1929. Indices : p. 79 sqq. (= Borleffs, Index).
- *Observationes criticae ad Tertulliani Ad nationes libros*, Mnem. S. II 56, 1928, 193-201 ; 225-242 ; 57, 1929, 1-51 (= Borleffs, Mnem. 1928 ; 1929).
- *Institutum Neronianum*, VChr 6, 1952, 129-145.
- BRAUN R. *Deus Christianorum. Recherches sur le vocabulaire doctrinal de Tertullien* (Publications de la Faculté des Lettres et Sciences humaines d'Alger, vol. 41), Paris 1962.
- BRENOUS J. *Etude sur les hellénismes dans la syntaxe latine*, Paris 1895.
- BROUGHTON T. B. S. *The Magistrates of the Roman Republic*, 2 vol., New York 1951-1952 (= Broughton).

- BRUNNER L. Entwicklung der Funktionen der lat. Konjunktion *dum*, Diss. Zürich 1936.
- BULHART V. Tertullian-Studien (Österr. Akad. d. Wiss., Phil.-hist. Kl., SB 231, 5), Wien 1957 (= Bulhart, SB).
- Tertulliani Opera, pars quarta (CSEL, vol. 76) Wien 1957. Praefatio 1: pp. VII-LVI (= Bulhart, praef.).
- CASTORINA E. Tertulliani De spectaculis, Introduzione, testo critico, commento e traduzione (Biblioteca di studi superiori, vol. 47), Firenze 1961 (= Castorina ad *spect.*).
- CORSSEN P. Die Christen als *tertium genus*, NJA 35, 1915, 158-171.
- DECHARME P. La critique des traditions religieuses chez les Grecs des origines au temps de Plutarque, Paris 1904.
- DÖLGEN F. J. « Sacramentum infanticidii. » Die Schlachtung eines Kindes und der Genuss seines Fleisches und Blutes als vermeintlicher Einweihungsakt im ältesten Christentum, in Ant. und Christ. 4, 1934, 188-228.
- Sol Salutis, Münster 1925.
- EVANS E. Tertullian Ad nationes, VChr 9, 1955, 37-44.
- FONTAINE J. Tertullien De corona. Edition, introduction et commentaire (Coll. Erasme, vol. 18), Paris 1966 (= Fontaine ad *cor.*).
- FRASSINETTI P. Nuovi Studi sul testo dell'Apologeticum, Istituto Lombardo, Rendiconti Lett. 91, 1957, 3-122.
- FRIEDLÄNDER L. Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms, 9^e et 10^e éd. revues par G. Wissowa, 4 vol., Leipzig 1920-1922 (= Friedländer, Sittengesch.).
- FUCHS H. Tacitus über die Christen, VChr 4, 1950, 65-93.
- Tacitus in der Editio Helvetica, MH 20, 1963, 205-229 (221 sqq. sur *ann.* 15, 44).
- GEFFCKEN J. Zwei griechische Apologeten, Leipzig-Berlin 1907 (= Geffcken, Zw. gr. Ap.).
- GOMPERZ H. Tertullianea, Wien 1895.
- GUDEMÁN A. P. Cornelli Taciti Dialogus de oratoribus, mit... exegetischem und kritischem Kommentar, Leipzig-Berlin 1914.
- GUIGNEBERT Ch. Tertullien. Etude sur ses sentiments à l'égard de l'Empire et de la société civile, Paris 1901.
- HARNACK A. Geschichte der alchristlichen Literatur bis Eusebius, II (Die Chronologie der alchristlichen Literatur), Leipzig 1904 (réimpr. 1958) [= Harnack, Chronol.].
- Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersten drei Jahrhunderten, Leipzig 1924 (= Harnack, Mission).
- Die Überlieferung der griechischen Apologeten des 2. Jahrhunderts in der alten Kirche und im Mittelalter, Texte und Untersuchungen 1, 1883.
- V. HARTL W. Patristische Studien II; III, SB der kgl. Akad. Wien, Phil.-hist. Kl. 121, 1890 (= Hartl, P. St. II; III).
- HEINZE R. Tertullians Apologeticum, Berichte über die Verhandlungen der Sächs. Ges. der Wiss. Leipzig, Phil.-hist. Kl. 62, Heft 10, 1910 (= Heinze).
- HENEN P. Index verborum quae Tertulliani Apologetico continentur, Louvain-Paris 1910 (= Henen, Index *apol.*).
- HOFMANN J. B. Lateinische Syntax und Stilistik, neubearb. v. A. SZANTYR (Handh. d. klass. Altertumswiss. II 2, 2), München 1965 (= Hofm.-Szantyr).
- Lateinische Umgangssprache, Heidelberg 1951 (= Hofmann, Umgangssprache).
- HOPPE H. De sermone Tertulliano quaestiones selectae, Diss. Marburg 1897 (= Hoppe, Serm. Tert.).
- Syntax und Stil des Tertullians, Leipzig 1903 (= Hoppe, Synt.).
- Beiträge zur Sprache und Kritik Tertullians, Lund 1932 (= Hoppe, Beitr.).

- HORNUS J. M. Etude sur la pensée politique de Tertullien, *RHPH* 38, 1958, 1-38.
- VAN DEN HOUT M. Compte rendu de l'éd. de *nat.* par Borleffs 1954, in *Mnem.* S. IV 8, 1955, 168 sq. (= v. d. Hout, *Mnem.* 1955).
- HUTIN S. Les gnostiques (Coll. Que sais-je ?), Paris 1958.
- JACOBY A. Der angebliche Eselskult der Juden und Christen, *ARW* 25, 1927, 265-282.
- JÜTNER J. Hellenen und Barbaren, in *Das Erbe der Alten* 8, Leipzig 1923.
- KLUSSMANN M. *Curarum Tertullianearum Particulae tres*, Rudolphopoli 1886 (= Klusmann, *Cur. Tert. Part.*).
- *Excerpta Tertulliana in Isidori Hispalensis Etymologiae*, Hamburg 1892.
- KOK W. *Tertullianus De cultu feminarum*, Met inleiding, vertaling en commentaar, Diss. Amsterdam 1934 (= Kok ad *cult. fem.*).
- KRAUSE W. Die Stellung der frühchristlichen Autoren zur heidnischen Literatur, Wien 1958.
- KREBS J. Ph. — SCHMALZ J. H. *Antibarbarus der lateinischen Sprache*, 2 vol., Basel 1905-1907 (= Krebs-Schmalz, *Antib.*).
- KÜHNER R. Ausführliche Grammatik der griechischen Sprache. Satzlehre, 3. Auflage besorgt v. B. GERTH, 2 vol., Hannover-Leipzig I 1898; II 1904 (= Kühner-Gerth).
- KÜHNER R. — STEGMANN C. Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache. Satzlehre, 3. Auflage durchges. v. A. Thierfelder, 2 vol., Hannover 1955 (= Kühner-Stegmann).
- LABARDET A. Tertullien et la philosophie ou la recherche d'une « position pure », *MH* 7, 1950, 159-180.
- DE LABRIOLLE P. La réaction païenne, Paris 1950.
- Histoire de la littérature latine chrétienne, 3^e éd. revue et augmentée par G. BARDY, Paris 1947 (= Labriolle-Bardy).
- LATTE K. Römische Religionsgeschichte (Handb. d. klass. Altertumswiss. V 4), München 1950.
- LAUSBERG H. Handbuch der literarischen Rhetorik, München 1960 (= Lausberg).
- LÖFSTEDT E. Spätlateinische Studien, Uppsala 1908 (= Löfstedt, *Spätlat. Stud.*).
- Philologischer Kommentar zur Peregrinatio Aetheriae. Untersuchungen zur Geschichte der lateinischen Sprache, Uppsala-Leipzig 1911 (= Löfstedt, *Komm.*).
- Tertullians Apologeticum textkritisch untersucht (Lunds Universitets Årsskrift 11, 6), Lund-Leipzig 1915 (= Löfstedt, *Apol.*).
- Arnobiana, Lund 1917 (= Löfstedt, *Arnob.*).
- Kritische Bemerkungen zu Tertullians Apologeticum (Lunds Universitets Årsskrift 14, 24), Lund 1918 (= Löfstedt, *Krit.*).
- Zur Sprache Tertullians (Lunds Universitets Årsskrift 16, 2), Lund 1920 (= Löfstedt, *Sprache*).
- Syntactica, Lund, I 1942; II 1933 (= Löfstedt, *Synt.*).
- LOPUSZANSKI G. La police romaine et les chrétiens, *AC* 20, 1951, 5-46.
- LORTZ J. Tertullian als Apologet, Münster, I 1927; II 1928.
- MARQUARDT J. Römische Staatsverwaltung, 3 vol., Leipzig 1881-1885 (réimpr. Darmstadt 1957).
- MARTINAZZOLI F. Parataxis. Le testimonianze stoiche sul Cristianesimo, Firenze 1953.
- MICHELEFFI J. Das « Christenkapitel » des Tacitus, *Gymnasium* 73, 1966, 514-540.
- MOHRMANN Chr. Quelques traits caractéristiques du latin des chrétiens, in *Misc. G. Mercati*, I 1946, 437-466 (repris dans *Etudes sur le latin des chrétiens*, I, Rome 1958, 21-50) (= Mohrmann, *Traits caractéristiques*).

- MOMMSEN TH. Römische Staatsrecht, 3 vol., Leipzig 1887-1888 (réimpr. Basel 1952-1953).
- MONCEAUX P. Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe, t. 1 : Tertullien et les origines, Paris 1901.
- MOREAU J. La persécution du christianisme dans l'Empire romain (Coll. Mythes et religions, vol. 32), Paris 1956.
- VAN DER NAT P. G. Tertulliani De idololatria, edited with introduction, translation and commentary, Diss. Leiden 1960 (= v. d. Nat ad *idol.*).
- NEUE FR. Formenlehre der lateinischen Sprache, 4 vol., 3. Auflage v. C. WAGENER, Leipzig 1902-1905 (= Neue-Wagener).
- NILSSON M. P. Geschichte der griechischen Religion (Handb. d. klass. Altertumswiss. V 2), 2 vol., München 1955-1961 (= Nilsson).
- NELDECHEN E. Die Abfassungszeit der Schriften Tertullians (Texte und Untersuchungen V 2), Leipzig 1889.
- NORDEN E. P. Vergilius Maro Aeneis Buch VI, Stuttgart-Darmstadt 1957 (neu mit der 2. Auflage 1916 und dem 3. Abdruck 1927 verglichen) [= Norden ad *Aen.* 6]. — Die antike Kunstprosa, 2 vol., Leipzig-Berlin 1915 (réimpr. Stuttgart-Darmstadt 1958) [= Norden, Kunstprosa].
- OEHLER FR. Q. S. F. Tertulliani quae supersunt omnia edidit Fr. OE., t. I (contiens libros apologeticos et qui ad ritus et mores Christianorum pertinent), Leipzig 1853 ; II (contiens libros polemicos et dogmaticos), Leipzig 1854 ; III (contiens dissertationes), Leipzig 1853 (= OEhler I ; II ; III).
- OEHLER KL. Der Consensus omnium als Kriterium der Wahrheit in der antiken Philosophie und der Patristik. Eine Studie zur Geschichte des Begriffs der allgemeinen Meinung, A&A 10, 1961, 103-129 (= Kl. OEhler, A&A).
- OPELT I. Griechische und lateinische Bezeichnungen der Nichtchristen ; ein terminologischer Versuch, VChr 19, 1965, 1-22.
- Escl, in RAC VI 1966, 564-595.
- OTTO A. Die Sprichwörter und sprichwörtlichen Redensarten der Römer, Leipzig 1890 (réimpr. Hildesheim 1962) [= Otto, Sprichwörter].
- OTTO St. « Natura » und « dispositio ». Untersuchung zum Naturbegriff und zur Denkform Tertullians, München 1960.
- PELLEGRINO M. M. Minucii Felicis Octavius. Introduzione e commento di M. P., Torino 1947 (= Pellegrino ad Min. Fel.).
- Gli Apologeti greci del II secolo. Saggio sui rapporti fra il cristianesimo primitivo e la cultura classica, Roma 1947.
- PERRONHAT P. Pétrone. Le festin de Trimalcion. Commentaire exégétique et critique (Coll. d'études latines, vol. 15), Paris 1952.
- PETERSON E. Christianus, in Misc. G. Mercati, I 1946, 355-372.
- PÉTRÉ H. L'exemplum chez Tertullien, Neuilly-sur-Seine s. d. [1940].
- POHLENZ M. Die Stoa, Geschichte einer geistigen Bewegung, Göttingen I 1948 ; II (Erläuterungen) 1955.
- PRÉAUX J. G. Deus Christianorum Onocoetes, in Hommages à L. Herrmann (Coll. Latomus, vol. 44), Bruxelles 1960, 639-654.
- QUASTEN J. Initiation aux Pères de l'Eglise, Paris, I 1955 ; II 1957.
- REFOULÉ R. F. Tertullien, Traité du baptême. Texte, introduction et notes de R. F. R. Traduction en collaboration avec M. Drouzy (Coll. Sources chrétiennes, vol. 35), Paris 1952 (= Refoulé ad *bapt.*).
- Tertullien, Traité de la prescription contre les hérétiques. Introduction, texte critique et notes de R. F. R. Traduction de P. de Labriolle (Coll. Sources chrétiennes, vol. 46), Paris 1957 (= Refoulé ad *praescr.*).

- REITZENSTEIN R. Die hellenistischen Mysterienreligionen nach ihren Grundgedanken und Wirkungen, Leipzig-Berlin 1927 (réimpr. Stuttgart-Darmstadt 1956).
- RÖNSCH H. Itala und Vulgata, Marburg 1875 (réimpr. München 1965).
- RORDORF W. Der Sonntag, Geschichte des Ruhe- und Gottesdiensttages im ältesten Christentum (Abhandlungen zur Theologie des Alten und Neuen Testaments, hg. v. W. Eichrodt und O. Cullmann, vol. 43), Zürich 1962.
- SÄFLUND G. De pallio und die stilistische Entwicklung Tertullians (Skrifter utgivna av svenska Institutet i Rom, vol. 8), Lund 1955 (= Säflund).
- SAINIO M. Semasiologische Untersuchungen über die Entstehung der christlichen Latinität, Helsinki 1940 (= Sainio).
- SCHANZ M. - HOSIUS C. Geschichte der römischen Literatur (Handb. d. klass. Altertumswiss. VIII 1; 2; 3), München I 1927 (réimpr. 1959); II 1935 (réimpr. 1959); III 1922 (= Schanz-Hosius).
- SCHNEIDER A. Notes critiques sur Tertullien, Ad nationes I, MH 19, 1962, 180-189.
- SCHOLTE W. A. J. C. Tertulliani libellum De testimonio animae praefatione, translatione, adnotationibus instructum ed. W. A. J. C. S., Diss. Utrecht 1934 (= Scholte ad test.).
- SCIUTO F. La « gradatio » in Tertulliano, Catania 1966.
- SORDI M. Il Cristianesimo e Roma (Storia di Roma, vol. XIX), Bologna 1965.
- SPANNEUT M. Le stoïcisme des Pères de l'Eglise de Clément de Rome à Clément d'Alexandrie (Patristica Sorbonensia I), Paris 1957 (= Spanneut).
- SPEYER W. Zu den Vorwürfen der Heiden gegen die Christen, JbAC 6, 1963, 129-135.
- SPOERRI W. Späthellenistische Berichte über Welt, Kultur und Götter (Schweiz. Beiträge zur Altertumswiss., Heft 9), Basel 1959 (= Spoerri).
- STIRNIMANN J. K. Die praescriptio Tertullians im Lichte des römischen Rechts und der Theologie, Freiburg i. Ü. 1949.
- STOLZ FR. Lateinische Laut- und Formenlehre, neu bearb. v. M. LEUMANN (Handb. d. klass. Altertumswiss. II 2, 1), München 1928 (réimpr. 1963) [= Stolz-Leumann].
- SVENNUNG J. Orosiana, Uppsala 1922.
- TEEUWEN St. W. J. Sprachlicher Bedeutungswandel bei Tertullian (Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums, vol. 14), Paderborn 1926 (= Teeuwen).
- THIELE W. Die lateinischen Texte des 1. Petrusbriefes, Freiburg i. Br. 1965 (= Thiele).
- THOMASSON B. E. Die Statthalter der römischen Provinzen Nordafrikas von Augustus bis Diocletianus (Skrifter utgivna av svenska Institutet i Rom, vol. 9), Lund 1960 (= Thomasson).
- THÖRNELL G. Lectiones Tertullianae, Eranos 7, 1907, 81-103.
- Studia Tertullianea (Uppsala Universitets Årsskrift), Uppsala I 1917; II 1921; III 1922; IV 1926 (= Thörnelt, St. T. I; II; III; IV).
- TRÄNKLE H. Q. S. F. Tertulliani Adversus Iudaeos, mit Einleitung und krit. Kommentar, Wiesbaden 1964 (= Tränkle).
- VISCHER L. Le prétendu « culte de l'âne » dans l'Eglise primitive, RHR 139, 1951, 14-35.
- VITALE A. La storia della versione dei Settanta e l'antichità della Bibbia nell'Apologetico di Tertulliano. Saggio sulle fonti filologiche, MB 26, 1922, 63-72.
- Tertulliano e Giustino. Iniquità della procedura romana contro i Cristiani. Contributi alle fonti filologiche dell'Apologetico, MB 28, 1924, 35-45.
- Tertulliano e Plinio il Naturalista. I Romani e la moralità degli antenati. Contributi alle fonti dell'Apologetico, MB 30, 1926, 153-159.
- VAN DER VLIET J. Studia ecclesiastica I, Leiden 1891.

- VYSOKÝ Z. K. Remarques sur les sources des œuvres de Tertullien et les rapports mutuels des plus anciens écrits de la littérature apologétique chrétienne, Prague 1937 (en tchèque, avec résumé en français) (= Vysoký).
- WACKERNAGEL J. Vorlesungen über Syntax, 2 vol., Basel 1926-1928.
- WALTZING J. P. Etude sur le Codex Fuldensis de l'Apologétique de Tertullien (Bibl. de la Fac. de philosophie et lettres de l'Univ. de Liège, vol. 21), Liège-Paris 1914-1917 (= Waltzing, Etude).
- Tertullien, Apologétique. Commentaire analytique, grammatical et historique (Bibl. de la Fac. de philosophie et lettres de l'Univ. de Liège, vol. 24), Liège-Paris 1919 (réédité avec quelques adjonctions, Paris 1931) [= Waltzing ad apol.].
- Les premiers écrits de Tertullien chrétien, MB 24, 1920, 165-174.
- WASZINK J. H. Tertullian De anima, mit Einleitung, Übersetzung und Kommentar, Diss. Leiden 1933 (= Waszink, Diss.).
- Q. S. F. Tertulliani De anima, edit. with Introduction and Commentary by J. H. W., Amsterdam 1947 (= Waszink).
- WISSOWA G. Religion und Kultus der Römer (Handb. d. klass. Altertumswiss. V 4), München 1912.
- WLOSOK A. Die Rechtsgrundlagen der Christenverfolgungen der ersten zwei Jahrhunderte, Gymnasium 66, 1959, 14-32.
- WÖLFFLIN E. Ausgewählte Schriften, hg. v. G. Meyer, Leipzig 1933.
- ZEILLER J. Paganus. Etude de terminologie historique, Fribourg (Suisse) et Paris 1917.
- ZIEGLER K.-H. Die Beziehungen zwischen Rom und dem Partherreich, Wiesbaden 1964.

INDICES

INDEX RERUM ET VERBORUM

- a limine* 281
a virtute 296
ab devant un nom de ville 238
** abaliud* 206
ablativus modi 296
absistere 287
absolutum est de 205
abstinentia 153
acceptabilis 303
accepto ferre 183
accusatif exclamatif 50^a
accusatif grec 135, 193
ad 186, 228, 280
ad causam 184
ad hodiernum 204
adaequatio 120, 270
adeo 118, 119, 132, 134, 157, 261
adhuc 239
adiudicare = iudicare 149
adjectif au lieu d'un génitif complément
 de nom 129, 180, 252
admentatio 214
administrare 236
admissum, admittere 124, 162, 178, 217
adsignare 135
adsolare 218, 239
adverbe en fonction d'adjectif 215, 252,
 280, 303
aedituus 270
Aegyptii 196
M. Aemilius 217
aemulatio, aemulus 169, 171, 184, 308
aestimare de 223
aestuarium 162
affectare 146
afflatus veritatis 233 sq.
age nunc 193
agere 125
agnoscere 135
Agobardinus 17, 53^a
Alburnus 217
ales 264
alias 206, 305
aliunde 152
allitération 145, 155, 164, 174, 183 (bis),
 193, 198, 204, 215, 233, 251, 278
amare = malle 118
ambitio 168
amplius 119
Anaphé 201 sq.
anaphore 168
anguinus 264
anima = animal 185
animae organum 193
animarum reciprocatio 305
ante 281
antenna 251
antequam 185
anthropophagie 127, 179, 265 sqq.
Antipodes 192
antistes 249
antiithèse 132, 146, 154, 157, 168, 193,
 198, 199, 305
Anubis 219, 264
ἀπό νοῦ 228, 279
Apollo 224
apothéose 226
arbitrio + gén. 169
argumentari 244, 254
Aristarchii 144
Aristide 304
arula 161 sq.
asinarius 246
asininus 243
asseuerare 303
asyndète 162, 185, 186, 204, 220, 222,
 277, 296
at enim 245, 296
at nunc 145
Atlantide 201, 203
atquin 144, 163
Attis 237, 238
auctor 143
auctorare (se) 299

- auctoritas maiorum* 215
auctoritas temporis 263
 Auguste 170

Bacchanales 218, 273
barbares 12
beccas 193
bene quod 169
bona fide 120
bonus uir 147 sq.
brachylogie 150, 156, 163
bulga 229

caecitas 148
caluitium 238 sq.
candelabrum 182
canis, caninum ministerium 182, 276, 304
cantabrum 255
cantherinus 263
Capitolium 221
Caprigena 264
captare 281
castrare 193
catachysmus 203 sq.
cauea 237
causa 184, 282
cauterium 239
cena pura 259
censeri 239
Ceos 202 sq.
Ceres Plaria 250
certe 121
cessare 205
ceterum 159, 163, 182, 218, 276
chiasme 117, 118, 120, 138, 168, 184, 224, 291
Chrestiani 137
Christianus 137
circus 291
Cléopâtre 297
cogere 194
cognitio 126
colatus 156
coma 253
commentari 194
communis religio 243
commutatio (figure de style) 133
comparatio 287
compellere + inf. 125, 134
compensatio 183
competere 158, 176

concilium 291
concurrere 269
concutere 282
confessio 245
confirmare de 305
confiteri 124
confugere 161
congregare = se congregare 159
congregationes arcanæ 179
consacerdos 249
consentientia 161, 163, 168, 270, 276 (his), 308
consciis 128
consecrare in 225
consensus omnium 120
consequentia (homicidii) 126
consequi 121
coasidium 135, 309
constare + abl. 183
constat de 132
constructio ad sensum 290
constuprare 236
contemnere 296
contemptus deorum 204, 206 sqq., 215 sq., 223, 227 sq.
contentus + inf. 223, 297
contingit 117, 217
contumeliosus 217, 220
conuenire 119, 229, 254, 290
conuersatio 179, 214
Cos 202
credere sibi 178
credo 127
crimes rituels 265 sqq.
crux 255, 296
Ctésias 277
culte des animaux 246
culte des empereurs 225, 283 sqq.
cultura deorum 215
cur non + subj. 310
curare 264
curiositas 118
currus 225
cutis 261
Cynopennæ 191 sq.

damnator 132, 171
datif adnominal 173
datif d'auteur 281
dativus sympathicus 229
de + abl. remplace un acc. objet 243 sq., 283

- de die* 179, 214
de = ex, ab 125, 144, 157, 158, 171, 174, 193, 216, 228, 231, 244, 250, 253, 264, 269
de = post 245
de reliquo 393
de remplace un abl. instrumental 152, 308
de suo 161, 192
decachinnare 303
decutire 251
dedicare 296
deducere 238
defendere 122
deformis 264
defundere 251
deierare 227, 255, 288
Délos 201 sq.
deminutum caput 236 sq.
démons 130, 133, 199
demutare 151
denique 121, 146, 157, 173, 175, 234, 309
denotare 122, 152, 228, 264
denotator 228
denuo 159
depretiare 223
deputare 126, 157, 178, 195, 225, 297
deridere 291, 303
derisus deorum 207, 228, 236
derogare 230
desculpere 251
desertor disciplinae 159
despuere 163
destinataires de nat. 23¹, 31 sq., 125
detinere 138, 145, 179, 276
detractare 180
deturbare 182
deuorare 272
dicere ad 278
didici = consueui 296
Didon 297
dies solis 257 sq.
differre 269
digerere 132, 184 sq., 201, 243 sq.
dignitas 118
diminutifs en -ulus 41 sq., 156, 182, 194, 239, 310
Diogène 235
dirigere = intendere 132, 135, 214
disciplina 151 sq., 159, 170, 184
« disciplina arcana » 175 sq.
discutere, discussor 132, 162
dispersio 280
dispicere 175, 236
dispingere 126
Ditis 238
diuersa pars 309
diuinitas 174
diuortium ab institutis maiorum 206 sqq., 214
divinités léontocéphales 264
doctrina 229
dominus 277 sq.
dubitare 163 sq., 291
ducere (ad supplicium) 133
ducere = habere 158
dum 250, 254, 271 sq.
dum causal 143
dum = cum coincidens 117
dum + ind. prés. se rapportant au futur immédiat 134, 184
duritia 233
e contrario 184
ecce enim 214
effruticare 156
effutire 194
eiusmodi 158, 239, 291
elatrare 145 sq.
ἐλατρώω εἰς 278
élément protreptique 115, 305 sqq., 310
elinguare 192
Ἑλλήνες 11 sqq.
ellipse 162, 169, 204 sq., 220, 239, 250, 271, 296
de esse 119, 155, 194, 216, 243, 289
de fu 157
de liber 221, 243
de magis 118, 174, 193, 254
de potius 150
de se 150
de si 128
de tam 129
de tanto 254
d'un subst. déterminé régi par une préposition 143
d'un uerbum dicendi 147, 167, 243
du pronom antécédent 180
elogium 127, 237
eloquium = eloquentia 145
emendare = se emendare 309 sq.

- emicare* 252
enallage 125, 178
énoncé « fonction » 174
eo = huc 271
épanalepse 163
Epona 246
eradere 171
eradicatio 205
Erasistratei 144
ergastulum 151
erogare 237
eruere 128, 163, 283
erumpere 183
eruptio 283
esus 228
et adeo 261
et dans une corrélatrice 180, 225
ἐὶν, ἐὶναι 13 sq.
etiam atque etiam 214
etiam ipse 251
euadere 299
evhémérisme 204, 223, 226
évolution du style 41 sq.
ex aequo 223
ex ea parte, qua 147
ex fide 291
ex forma 175, 198
ex pari 246
exactio 221
exaggeratio 127
extarticulare 194
excessus 251
excrenare 225
excursus rhétoriques 23 sq., 130, 139, 164, 187, 191, 259, 273
exempla rhétoriques 294
exemplaris 156
exertus 309
exinde 193
existere 229
exitus 282
exorbitare 258
expauescere 177
exploratus, -us 192
exposition des enfants 270 sq., 279
expugnatio = oppugnatio 134
expungere 186
exquisitio 132
exserte 226
extinguere 271
extraneus 186
exul 192
facere cum 277
facere pro 163
facilius 227
factum 162 sq.
Fama 164 sqq.
iamis 200
famosus 237
felicius proveniat 276 sq.
fellatores 272
festus 258
fides in 289
figura insulsa 136 sq.
figura pseudoctymologica 291
flecti misericordia 153
flocidus 156
forma 124. Cf. *ex forma*
fors 194
Fronton 275
furari 177
Fuscianus 281
futur antérieur pour le futur simple 184, 253
futur potentiel 254, 308

Gabinus 219
galimatias 222
generalis 214
généralisation de la pensée 42 sq., 216, 253
génitif adnominal au lieu d'un adj. 220, 225, 236, 271
au lieu d'un dat. complément de verbe 308
gén. après un adj. neutre pl. 302
gen. materiae 255
gén. partitif après un pron. neutre 279
Genius 288
gentes 10 sqq.
Germanicus 289
gérondif à l'abl. modalis 145
gestire 121
gladiateurs 237 sq.
gradatio 186
graculus 281
grandis 183
gratus 124
gula 229

habere + datif 120
habere + inf. 200
habet = est 307
Hasdrubalis uxor 297

- hostarius* 221
héliolâtrie 256 sq.
hellénisme 143, 150, 157, 182, 270
hiatus terrarum 201
Hiera 201 sq.
historiae 237
histrionicus 236
homéotéleute 120, 127, 132, 138
Homère 230 sqq.
honeste 281
hostes populi 171, 288
hostiae 219, 222 sq.
Hostilius 236
humana condicio 230, 279
humanus 149, 230 sq., 257

iactare 133
iaculari 146
iaculum 200
iam hinc 216
ieiunium 259
igitur 173
ignis aeternus 184
ignitulus 239
ignorantia 115, 145, 148, 306 sq.
impendere 234
impudicus 272
in + abl. au lieu de l'acc. 181, 203, 246, 282
in final 234, 253, 279
in acuum 186
in melius reformari 151
in persona 217
in peruersum 120, 151
in totum 192, 239
inaccusatus 126
incendialis tunica 299
inceste 127, 179, 272 sqq.
incipi 253
inculcare 220
incursare 127, 186, 280
incusabilis 251
indicatif dans l'interrogation indirecte 149, 134, 157, 170, 279
infamare 158
infantaria 128
infantiae = infantes 174
infanticida, infanticidium 269, 270
infanticide 127, 265 sqq.
infelicitate 282
infinitif final 178
infinitif régime d'une préposition 157

infirmetas deorum 205
infringere 181
ingenium 169, 192, 236, 276
ingerere 253
inhicere 272
iniquitas odii 115
iniuria 199
inondations 199
inpingere 145
inprimis 205
inpunitas 186
inquietae 239
inquirere 133, 135
inquit + prop. infinitive 119
intrumpere 180
insequi rationem 134
inspectio 144, 310
institutum 135, 152, 214
institutum Neronianum 171 sqq.
instruere 126
insulae 118
intentare 283
interim 176, 303
interpretari (passif) 137
inualescere 171
ipse 213
ironie, indignation 48 sqq., 152, 204, 212, 221, 228, 232, 260 sq., 276, 280, 298, 309
Isidore imitateur de Tert. 137
Isis et autres dieux égyptiens 218 sq.
iste = hic 125, 261
itaque 45, 147, 264
iter praeterire 281
Iuppiteri 235
ius 143

Juifs et chrétiens 240, 244, 263

Kalendae Ianuariae 219

laborare = elaborare 132
labra 258
Lacanica gloria 299
laesa religio 220
langage parlé 147 sq.
laterculum 258
lauacrum 258
lauare = se lauare 290
Leaena 297
Lentulus 236
leoninus 264
lex 162

- libelli festini* 290
libellulus 310
Liber pater 218
libertas 153
libido incesta 186
licet 168
linguotulus 194
litteratura 229
locare (se) 261
loquax 245
lucernae 259, 276

magis 215
magister sacrorum 181
magnificare 230
mala mens 121
malae partes = malum 119
malitia 198 sq.
maniceps 199
manus expansae 252
mare Corinthium 203
Mars 224
Martyrs de Scilli 9
Acta martyrum Scillitanorum 9^a
materiam subministrare 279
Medicus 289
mendicare locationem 222
mentior si 217
Morenre 238
mergere = demergere 203
meridianus ludus 238
meritum 119, 135, 162, 200, 205
métaphores et images 43, 118, 119, 145, 157, 159, 163, 166, 168, 170, 178, 193, 213, 216, 254, 277, 279, 280
Metellus (Q. Caecilius) 217
mime 236, 280
minister fidei 183
ministerium 297
Minos et Radamanthe 304
mirum si 178, 225
miscere 277
modicum subst. 200
modicus = parvus 156
modulatori 138, 237
monstruosus 189
mouere = se mouere 199
mouere odium 145
mulus 304
mutare 214
mutatus ab 281
mythicus 305

naeus 155
nam et 151, 157
nationes 10 sqq., 184, 288 sq., 307
nature (référence à la) 128 sq., 152, 169, 180, 186, 191, 272, 309
ne affirmatif 205
ne = num, aut 148 sq., 169, 214, 239
ne dixerim 180
nec = etiam non 145, 186
nec = ne... quidem 153
necessitas 220
necessitas sexus 278
neglegere de 205
negotium 182
*néologismes (voir * diminutifs en -ulus *)* 41
Néron 170 sq.
nihil = non 183, 307
nisi 176
nisi quod 216
nisi si 119, 176
nombre croissant des chrétiens 116, 118, 278
nomen 126, 136, 143, 150, 213, 220, 243, 244, 290
non = nonne 168, 180
non (ὅφ' ἐν) 283
non alias nisi 204
non homo = nemo 138
non ullus 194
nondum 173
nota 289
noui + inf. 150, 153, 159, 217
nouissimus 195
nubicula 156
Numerius Atticus 226, 227
numina deorum 308
numquid 308
nunc 194
nuntiator 179
nux 253

obicere crimina 134 sq.
obliquatio 252
obstinatio 283, 287, 292 sqq., 295
occultus opposé à manifestus 149
odire 118, 310
odium nominis 130 sqq., 215
odium publicum 128, 187 sq.
offerre 135
offula 182
offuscatio 227

- Oldonoddeoi mîxes* 35, 127, 165, 183
omitto 228 sq., 290
onager 244
onerare 127, 176, 216
Onocoetes 240 sq., 259 sqq., 262 sq.
onolâtrie 240 sqq.
opera humanæ manus 153
opinor 125, 163, 182, 186 sq., 200, 230, 244, 283, 291
oportunus 174 sq.
orationes litorales 259
oriens 257
oro uos 182
oxymoron 276

pabulum ferinum 129
paganus 117
palam est 277
Pallas Attica 250
Pan 264
panis cruentatus 180, 181, 185
par 138
parallélisme 117, 118, 122, 132, 138, 149, 222, 223, 251
parcere 232
paria gladiatoria 231
paronomase 118
Parthicus 289
participle futur dans l'abl. abs. 128
participle substantivé 181
pater 181
pati ab 216
pauculi 310
pauus 304
penes 250, 264, 271
pennatulus 239
pensare 296
per instrumental 133
perducere 124
perhaurire 272
permittere alicui + inf. 151, 227
perosus 146
Persæ 277
perseuerare 193
persuasio 299 sq., 303
peruersitas 124, 215
Pessinonte 238
pessum ire 203
peste 199
Phaëton 237
philosophes 139 sqq., 143, 145, 146, 153, 157 sq., 232 sqq., 305
pinaculum 186
plane 119, 191, 237, 280, 283
plasta 252
plerere 144, 162
plerique = multi 119, 258
plurimum = plerumque 168
poëtes 229 sqq., 233, 305
poeticus 305
Pompeii 203
porro 126, 133, 147, 176
positio 187
post 297
postumus 204
potest impersonnel 134
potior religio 227
praecocus 272
praefari 232
praelatio 216
praelegere 258
praescribere, praescriptio 134, 254, 310
praeses 125, 135
praestantia 158
praestrusare 303
praesumptio, praesumere 134, 283, 287, 303
praeterea 151
praeuellerere 228
prescription (argument) 139, 254
prétérition 228, 232, 278, 299
primo quidem 143
primordialis 254
primus 152
priuatus 196, 279
prius est 144
pro extremitatibus temporum 120
probare hostias 219
probare se 163
probatio 135
Proculus 226
prodigus 169 sq.
producere 251 sq.
profanus 183, 184, 205
prohiberi + part. 270
proinde = perinde 162, 237
prolepsis 157
pronuntiare 133
prope 229
propositio 161
proscribere 221, 222
proscriptio 261
Psammétique 190 sq.
publicani 221

- publicata libido* 280
pudicitia 153
purus 227
Pyriphlégèthos 304 sq.

qua = quatenus 287
quaestio 128
quaestus 222
quam... quam 227, 239
quam unum 182
quando 159, 254
quanti = quot 194, 200
quantum velis 155
quasi = ὡς 145, 168
querella 136
quo final saus comparatif 214, 297
quo = quod 193
quod après verba declarandi 125, 214
quod pour quo devant comparatif 179
quod sciam 179
quodammodo 168 sq., 253, 254
quominus 230
quoque 178, 234

radiare de 152
rancidus 215
reatus 309
reconsere 145
receptor 126
recitare 135
recognitare ne 169, 194
recognoscere + interr. ind. 199, 228, 310
redondance 145, 179
redundantia, redundare 119, 179
reficere 223
refutare 309
Regulus 296
renvois à apol. 7 sq., 26 sqq., 130, 134, 184 sq., 213, 267 sq., 269, 271 sq.
repraesentare 251, 282
requisitio 128
resignare 156
respondere 282
resurrectio 184, 300 sqq.
retexere 282
retinere 144 sq.
retorquere 157, 213, 234
rétorsion 47 sqq., 175, 199, 208 sq.
retractare 193
retro = antea 117, 150, 182
revincere 117, 308
rex 225

Rhodos 201 sq.
rimula 177
ritus 271, 308
Romani 12 sq., 188, 195 sq.
rudis 185
rythme 135, 178, 282

sabbata 258
sacramentum 283
saeculum = nationes 146, 201, 282
sannam facere 291
sapientia 152 sq.
sapientissimi maiores 216
sapi infaustum 136
Satyres 264
saut logique 45 sq., 144, 147
Sciapodes 192
scire 290
secta 157
secundus ab 287 sq.
sed 147, 290
sed enim 221
sed et 215, 219, 235, 236, 249, 277, 297
Septime Sévère (luttas contre ses rivaux) 8 sq., 289 sq.
Serapeum 221
sermo 136
serpere 169
seus 235
si causal 127, 239, 302
si interrogatif 185, 186, 279
si forte 272
si quando 157
si quis 185, 228
sic et 152
sic quoque 137
signa 255, 282
silentii fides 175 sq.
simplicia pro compositis 125, 132, 203, 251
simul = simulac 117, 151
sipharum 255 sq.
Socrate 24, 139, 141, 142, 147, 234
solisternium 225
somniare 243
sonat barbarum 136
species 298
spernere 176
spondere, sponsio 184
stare (caelum stat) 199
staticulum 251
staurolâtric 246 sqq.
stipendium 221 sq.

- stipes crucis* 250
stips 222
strages lucernarum 174
strophæ 236
struere = instruere 251
stultitia 198 sq.
style image 43 sq.
style indirect libre 177
suavis = γρηῶδες 137
subiacet 214
subterraneum 192
subuenit 148
suffigere (cruci) 133
suggestere 261
suggestus 255
sumministrare 308
super = de 254
superaceruare 271
superbia 233
superducere 243
superest 303
superficies 158, 244
superascendere 178
supplicium æternum 184
surabondance d'arguments 46 sq., 139, 153 sq., 187, 195
suspirare 237
sustinere 150, 182, 237
suus = proprius 145
suus proprius 250

tabum 193
tacere de 232
tanti = tot 215, 216
tantum quod 148
temeritate = temere 144
temperare 128, 153, 164, 280
tendere = extendere 125
tensa 225
terminologie juridique 42, 123
tertium genus (τρίτον γένος, τρίτον γένος) 12, 21, 187 sq., 308
Tertullien jurisconsulte ? 42¹
Tibère 170
L. Titius et C. Seius 148
titulus 280
totum 297
traducere 151
tradux 144, 168 sq., 253, 280
tragedia 281
transgredi 118, 145
transgressio 215

transmigration des âmes 303 sq.
trecenti 235
tremblements de terre 199
tributarius 222
tributum 221 sq.
tropæum 254 sq.
Θυέστερα δεινὰ 35, 127, 165, 183

uacare ab 278
uada 279
uagari 181
uagus 150
uana, uanitates 198
uanitatis sacrilegia 290
uariatio 149, 178, 235, 295, 304, 308
uates 230
uecligalia 221
uecligalis 223
uenatorius 299
uenire de 228
uentum est ad 276
uenustas 236
uerbum 136
ueritas 153
uesania 290
uehustates 215
uexillum 255
uiderit, uiderint 41⁴, 250, 289
uita æterna 184
ultra 213
unctio 137
unde 167
ungulatus 263
universalisme 13
unus atque alius 150, 205
uocabulum 136
usque adhuc 170
usquequaque 299
ut non = ne 186
ut qui 261
uti 282
uti de 253
utilitas 150
uius 225

verbes transitifs au sous réfléchi ou passif 159
Victoriæ 255
Vulcain 224 sq.
vulgarismes 156, 200
Vulsinii 203
zelotypus 151
Zeus Ammon 264

INDEX LOCORUM

(Ne contient que les passages commentés)

A. Tertullien			
<i>an.</i> 28, 3	208	23, 13	302
<i>apol.</i>		28, 4	211 sq.
1, 1 sqq.	16, 307	30, 1	285
1, 6	117	33 sq.	285 sq.
1, 6-13	116	35, 6 sqq.	285
1, 9	119	35, 9 et 11	9
1, 10	119	37, 4	9
1, 11	121	38, 3	13 ^a
1, 12	121 sq.	39, 4	155
2 sq.	28	40, 1 sqq.	197 sq.
2	123 sq.	40, 1	21
2, 14 sqq.	161	40, 2	50
2, 18-20	131	41, 2	198
3	141 sq.	44, 3	155
3, 5	131	46	142
4, 3 sqq.	161	46, 4 et 6	50
5, 1	50	46, 17	155
6	210 sq.	47, 12 sqq.	301
7, 8-14	165 sq.	48	29
8 sq.	25, 267 sq.	50	294
8	166	<i>bapt.</i> 10 sqq.	25
8, 1	29	<i>cor.</i> 11, 1	284
8, 5	51, 167, 191	<i>idol.</i> 15, 8	284
9, 1-5	26 sq.	<i>mart.</i>	
9, 1	167	Date	10
9, 9-11	27	4 sq.	293
9, 16-20	274 sq.	<i>pall.</i>	
10, 1 sq.	211	2, 3 sq.	196
10, 1	283	4, 2	208
12, 3	248 sq.	<i>resurr.</i> 1, 6	301
12, 7	211	<i>Scap.</i>	
13	211	1, 1 sqq.	15 sq.
13, 1	212	2, 4	207
13, 4-6	212	2, 5-9	284
14	211	3	196
14, 1 et 4	212	<i>scorp.</i> 10, 10	187, 190
15	211	<i>spect.</i>	
15, 8	29	plan	18 ^e
16, 1-5	242	<i>Val.</i> 6, 2	48 sq.
16, 4	29 sq.		
16, 6-8	248		
16, 9-11	257		
16, 12 sq.	260 sq.		
16, 12	50		
21, 23	211		
22 sq.	28		

B. Autres auteurs

<i>ad Diogn.</i>	
1, 1	189
5, 12	116
6, 7	197

ARISTIDE		5, 1, 14	165, 266
<i>apol.</i>		5, 1, 26	266
2	188 sq.	FLAVIUS JOSÈPHE	
8, 6	197	<i>source de nat.</i>	33 sq.
ARNOBE		<i>antiq.</i> 16, 6, 8	207
<i>nat.</i> 2, 67 sq.	210	<i>c. Ap.</i>	
ATHÉNAGORE		1, 1, 3	115
<i>source de nat.</i>	35, 160	2, 6, 73	284
<i>emploi de ἔθνη</i>	13 ^s	2, 7, 79 sqq.	241 sq.
1, 2	160	2, 20, 182 sq.	207
1, 3	123	2, 31, 221	207
2, 1	165	2, 32, 232 sqq.	293
2, 2	123	2, 33, 239 sqq.	229
2, 4	154	GALIEN	298
2, 5	140	HÉRODOTE	
2, 6	115, 165	<i>source de nat. ?</i>	37 ¹ , 190 sq.
3, 1	129, 165	HOMÈRE	
3, 2	293	<i>Il.</i>	
7, 1	140, 160	1, 396 sqq.	231
28, 7	223	5, 335 sqq.	231
31, 4	165	5, 385 sqq.	231
35, 3	177	14, 312 sqq.	231
36, 3	300 sq.	14, 317 sqq.	231
SAINT AUGUSTIN		16, 459 sqq.	231
<i>ciu.</i>		20, 67 sqq.	231
4, 31 et 6, 2	208 sq.	SAINT JÉRÔME	
6, 10	209	<i>emploi du mot gentes</i>	10 sq.
18, 53 sq.	267	SAINT JUSTIN	
<i>in psalm.</i> 39, 26 et 140, 17	148 sq.	<i>source de nat.</i>	34
CICÉRON		<i>antithèse Hellènes - barbares</i>	12 ^s
<i>ad Att.</i> 2, 17, 2	219	<i>emploi de ἔθνη et Ἕλληνες</i>	13 ^s
<i>diu.</i> 2, 10, 25	213	<i>apol. I</i>	
<i>Flacc.</i> 69	207	2, 1	160
<i>nat. deor.</i> 2, 28, 70	224	2, 3	164
<i>S. Rosc.</i> 62	128 sq.	4, 4 sqq.	123
CLÉMENT D'ALEXANDRIE		4, 7 sq.	154
<i>protr.</i>		4, 9	140
1, 6, 3	208	5, 3	141
4, 49, 3	223	7, 1 sqq.	154
4, 63	256	16, 8	154
CTÉSIAS		55	247 sq.
<i>FGrHist</i> 688 F 44	37, 277	67	256
SAINT CYPRIEN		<i>apol. II</i>	
<i>Lettre à Démétrianus</i>	198	2, 1-11	151
<i>Demetr.</i> 17	196	3 (4)	293
PS. CYPRIEN		10, 5	240
<i>de pascha computus</i> 17	188	12	267
EPICTÈTE		13, 6	146
<i>Dissert.</i> 4, 7, 6	292 sq.	14, 1	306 sq.
EUSÈBE		<i>dial.</i> 10, 2	129
<i>h.e.</i>			
4, 13, 4	197		

LACTANGE

inst.

5, 4, 3 198

5, 13, 5 292

5, 17, 24 294

mort. 34, 2 sq. 208

LUCRÈCE

3, 447 181

6, 1145 sqq. 193

MARC-AURÈLE

11, 3 292 sq.

MÉLITON DE SARDES

source de *nat.* ? 36, 170 sq., 197

MINUCIUS FÉLIX

Oct.

8, 5 295

9, 1 116

9, 3 166, 242

9, 5 sq. 167

9, 5 268

9, 6 sq. 275

10, 3 sqq. 188

11, 2 sqq. 302

13, 2 142 sq.

19, 3 sqq. 143

22, 5 212, 224

23, 1 sqq. 212 sq.

24, 2 286 sq.

24, 6 sq. 249

27, 8 132

28 166 sq.

28, 2 40, 116

28, 3 124, 161

28, 4 131

28, 7 242, 261

29, 5 212, 286

29, 6 sqq. 249

30 268 sq.

30, 1 129, 167, 185

31 275

34 sq. 302

37, 1-5 295

37, 11 sq. 213

38, 5 142 sq., 155

39 307

ORIGÈNE

c. Cels. 8, 2 187

PLATON

Tim. 24 E 37, 201, 203

PLAUTE

Most. 669 sqq. 120

PLINE L'ANCIEN

nat. 2, 202 sqq. 201 sq.

PLINE LE JEUNE

epist. 10, 96 38, 116, 124, 128, 130, 266, 292

PORPHYRE

ap. Eus. praep. 1, 2, 2 sq. 208*Praedicatio Patri**fr.* 2 188

PRUDENCE

perist. 2, 329 sqq. 293

SCRIPTURAE SANCTAE

Math. 7, 3 / *Luc.* 6, 41 307*I Joh.* 2, 19 154

SÉNÈQUE

benef. 2, 34, 3 292*de Superstitione* 209

SUÉTONE

Cat. 20 303*Nero* 16 208

TACITE

source de *nat.* 37*hist.*

5, 3, 2 sqq. 241

5, 4, 1 sqq. 207

5, 5, 6 293

5, 5, 9 284

TATIEN

source de *nat.* 35antithèse Hellènes - barbares 12^semploi de *ἔθνη* et *Ἕλληνες* 13^s

indignation sans humour 51

Discours

25 301

27 140

28 160

THÉOPHILE D'ANTIOCHE

n'est pas utilisé par Tert.

dans *nat.* 35 sq.emploi de *ἔθνη* 13^s*ad Autol.*

3, 4 164 sq.

3, 30 115 sq., 140

VARNON

source de *nat.* 37, 202, 209 sq., 219* *Romani stili Diogenes* * 235

jugé par saint Augustin 208 sq.

VIRGILE

Aen. 4, 174 165, 168

ZOSIME

hist. noua 2, 29, 4 208

TABLE DES MATIÈRES

Préface.	5
Introduction	
I. Date de l' <i>Ad nationes</i>	7
II. Le titre <i>Ad nationes</i>	10
III. Perte du début de l' <i>Ad nationes</i>	15
IV. Plan de l' <i>Ad nationes I</i> — Défauts de composition	18
V. Rapport avec l' <i>Apologeticum</i>	26
VI. Sources	33
VII. Rapport avec Minucius Félix	38
VIII. Remarques générales sur le style, la personnalité et les intentions de Tertullien dans l' <i>Ad nationes I</i>	40
Texte et traduction	53
Commentaire	115
Abréviations	311
Bibliographie	315
Indices	321